



HAL
open science

LE CONCEPT D'AGRICULTURE DE TERROIR

Marc Dedeire

► **To cite this version:**

Marc Dedeire. LE CONCEPT D'AGRICULTURE DE TERROIR. Géographie. Université Montpellier I, 1997. Français. NNT: . tel-00406633

HAL Id: tel-00406633

<https://theses.hal.science/tel-00406633>

Submitted on 23 Jul 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE DE MONTPELLIER I

Unité de Formation et de Recherche de Sciences Economiques

LE CONCEPT D'AGRICULTURE DE TERROIR

Thèse

présentée pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITE MONTPELLIER I

Formation doctorale : Dynamiques Structurelles et Spatiales des Systèmes Productifs

Groupe des disciplines Sciences Economiques du CNU

Section 05

par

Marc DEDEIRE

et soutenue le 8 Novembre 1997

- JURY :**
- M. Gilles ALLAIRE, Rapporteur**
Directeur de Recherche Institut Nationale de la Recherche Agronomique,
Toulouse
 - M. Alain BERGER, Directeur de thèse**
Chargé de Recherche au Centre National de la Recherche Scientifique,
Montpellier
 - M. Jean-Marie BOISSON**
Professeur à l'Université Montpellier I
 - M. Philippe LACOMBE**
Professeur à l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie, Montpellier
 - M. Claude LACOUR, Rapporteur**
Professeur à l'Université Montesquieu-Bordeaux IV

UNIVERSITE DE MONTPELLIER I

Unité de Formation et de Recherche de Sciences Economiques

LE CONCEPT D'AGRICULTURE DE TERROIR

*Thèse
présentée pour obtenir le grade de*

DOCTEUR DE L'UNIVERSITE MONTPELLIER I

Formation doctorale : Dynamiques Structurelles et Spatiales des Systèmes Productifs

Groupe des disciplines Sciences Economiques du CNU

Section 05

par

Marc DEDEIRE

et soutenue le 8 Novembre 1997

JURY :

- M. Gilles ALLAIRE, Rapporteur**
Directeur de Recherche Institut Nationale de la Recherche Agronomique,
Toulouse
- M. Alain BERGER, Directeur de thèse**
Chargé de Recherche au Centre National de la Recherche Scientifique,
Montpellier
- M. Jean-Marie BOISSON**
Professeur à l'Université Montpellier I
- M. Philippe LACOMBE**
Professeur à l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie, Montpellier
- M. Claude LACOUR, Rapporteur**
Professeur à l'Université Montesquieu-Bordeaux IV

L'élaboration d'une thèse n'est jamais le travail d'une seule personne.

Ma reconnaissance va, d'abord, à Alain Berger qui a su me faire confiance en m'octroyant les moyens de travailler dans les meilleures conditions possibles et m'a toujours soutenu et encadré dans ma démarche, sur le terrain et dans la rédaction finale de ce document.

Mes remerciements vont ensuite aux membres du jury pour avoir accepté d'examiner et d'évaluer ce travail.

C'est aussi le résultat d'un travail d'équipe.

Merci à Jacques Rouzier car ce travail a été réalisé en parallèle de mes fonctions dans le laboratoire de Montpellier, il a su, lui aussi, jauger le travail accompli dans une ambiance d'équipe dont je garde le meilleur souvenir.

A Danielle Bros en m'offrant la formation dont j'avais besoin en informatique, base de données, SAS et cartographie.

Je tiens également à remercier Patrick Point qui m'a laissé le temps d'achever cette thèse dans le laboratoire de Bordeaux.

Un grand merci à Aline pour son soutien moral et son encouragement permanent mais aussi à Agnès et Martin, d'avoir supporté trop de soirées studieuses et de vacances écourtées.

Ma reconnaissance va enfin à mes parents pour m'avoir offert la liberté de choisir et donné cette confiance sans cesse renouvelée.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
<u>PARTIE I : MUTATIONS DU SYSTEME AGRICOLE FORDISTE ET RENOUVEAU DE L'ESPACE RURAL</u>	24
CHAPITRE I : DYNAMIQUES ET RUPTURES DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE FORDISTE	26
CHAPITRE II : RECOMPOSITIONS ET PERSPECTIVES DE L'ECONOMIE RURALE	112
<u>PARTIE II : PRODUITS AGRICOLES TYPIQUES ET ORGANISATION TERRITORIALE</u>	210
CHAPITRE III : L'ECONOMIE DE LA RECONQUÊTE DE L'ESPACE RURAL PAR L'AGRICULTURE DE TERROIR	212
CHAPITRE IV : LA REFONTE DU CONCEPT D'AGRICULTURE DE TERROIR	259
CONCLUSION	350
ANNEXES I : LE QUESTIONNAIRE DE L'ENQUETE	359
ANNEXES II : RESULTATS DETAILLES DE L'ENQUETE	376
BIBLIOGRAPHIE	425
TABLES DES TABLEAUX, CARTES, GRAPHIQUES ET FIGURES	455
TABLE DES SIGLES	461
TABLES DES MATIERES	465

Le métier d'agriculteur, l'organisation professionnelle, la vie rurale ont été et restent pour nous des thèmes d'action avant d'être des thèmes de méditation. La théorie est toujours venue après coup - comme à la rescousse - pour nous aider à mieux comprendre ou à mieux poser les problèmes dont nous avons eu d'abord une connaissance humaine, concrète, directe. Nous croyons que la vie n'est destinée à servir d'illustration à un monde logique enfanté par le cerveau du savant, et que, pour ce dernier, le meilleur moyen de comprendre et d'expliquer est de se mêler aussi intimement que possible aux choses qu'il veut connaître.

J. Milhau (1954) *Traité d'économie rurale*, éditions PUF, Tome 1, Paris, p. 4.

INTRODUCTION

Il y a encore pas si longtemps, une bonne alimentation était synonyme d'une alimentation puissante et nourrissante. Aujourd'hui, les idées sur l'alimentation se rapprochent de la notion d'équilibre alimentaire. C. Fischler souligne d'ailleurs que *dans l'esprit du mangeur contemporain, la question cruciale est de plus en plus celle de savoir quoi manger et dans quelle proportion : c'est en somme de choisir*¹. Cette nouvelle orientation a d'ailleurs été assez rapide à se mettre en place. Il y avait en France des tendances lourdes dans l'alimentation qui émanaient du poids de la ruralité. Après la guerre, l'industrialisation et la reconstruction ont accéléré le processus d'urbanisation des populations, on est passé d'une alimentation à caractère domestique à une alimentation en phase avec les produits d'origine industrielle. Le résultat de cette transformation fait qu'un français consomme aujourd'hui et quotidiennement plus de 3 000 calories, pour les classes ouvrières contre 2 800 calories pour les classes moyennes. Comme le souligne C. Fischler, ces données concordent avec la distribution sociale de l'embonpoint et de l'obésité, dans les pays développés, le *popolo minuto*, le peuple maigre, se recrute désormais dans les couches supérieures, le *popolo grasso*, dans les classes populaires, alors que ce constat signifiait l'inverse il n'y a encore pas si longtemps.

Les relations de la population avec l'aliment se sont fortement transformées au cours des trois dernières décennies. L'alimentation est devenue une industrie, et la révolution agro-alimentaire n'a fait que confirmer cette tendance. Les trois quarts des aliments consommés sur le territoire national sont tirés des industries agro-alimentaires (I.A.A.), ce secteur de l'économie représentait déjà dans le milieu des années 80, un chiffre d'affaires de plus de 500 milliards de francs. Jusqu'à une date très récente, la plupart des pays occidentaux avaient un système agro-alimentaire caractérisé par l'utilisation majoritaire des ressources locales, le « terroir local » fournissait l'essentiel de l'alimentation quotidienne *et le répertoire culinaire était construit autour de cet éventail de ressources*². On était en présence, à l'époque, d'un système d'agriculture paysanne selon R. Badouin³ où de l'extérieur, ne provenait qu'un nombre très faible de produits souvent utilisés pour améliorer les plats ordinaires (condiments, etc.). On est, aujourd'hui, dans un autre contexte où *la société industrielle maîtrise les forces naturelles dont elle a décelé l'agencement...la société paysanne se trouve, quand à elle, à mi parcours, une connaissance empirique des terroirs et des climats lui permet de pactiser, de ruser avec les facteurs naturels et de tirer parti de leur présence*⁴. Avec la révolution agro-alimentaire, l'organisation de la production s'est faite également à un échelon plus large, régional et

¹ C. Fischler (1990) *L'omnivore*, édition O. Jacob, coll. Point, Paris, 2^{ème} édition, p. 182.

² C. Fischler (1990) *op. cit.*, p. 192.

³ R. Badouin (1971) *Economie rurale*, éditions Armand Colin, Paris, 598 p.

⁴ R. Badouin (1964) L'agriculture en économie évoluée, *Revue d'Economie Méridionale*, n° 48, p. 2.

international et de façon plus intégrée en atténuant quelque peu les rapports entre l'agriculteur et le milieu naturel, la connaissance des techniques cherchant à prévaloir sur la connaissance des terroirs. C'est précisément cette mutation radicale qui a marqué le développement de l'agriculture au cours des trois dernières décennies.

En somme, **nous avons le sentiment que le rôle de l'espace et des facteurs naturels dans le développement de l'agriculture se sont effacés en même temps que le déploiement du système productif industriel.** Pourquoi cet effacement de l'espace s'est-il révélé pendant cette phase de développement économique ? L'objet de l'économie rurale s'est également transformé avec le temps. Comme le souligne J.M. Boussard⁵, l'économie rurale s'est recentrée autour de l'économie générale et a perdu sa spécificité avec son intégration à l'économie globale. La problématique particulariste qui prévalait est, selon, l'auteur partiellement remise en cause. On ne peut considérer l'économie rurale comme l'économie des productions à caractère biologique de l'agriculture, puisque *cette problématique "biologique" interdit de tirer des lois générales de l'économie rurale*⁶. Il propose de considérer l'économie rurale comme un secteur intégré à l'économie générale dont les apports théoriques de l'économie néoclassique, de l'économie Keynésienne et de l'économie de l'innovation de Marx, Schumpeter et Perroux pour n'en citer que quelques-uns, peuvent permettre d'offrir des réponses aux nouvelles problématiques de l'économie rurale. L'économie spatiale, quand à elle, encore peu autonome dans les années 60, est capable d'engranger des résultats tout à fait significatifs en recherche appliquée puisque l'espace, et plus exactement la terre, place l'économie rurale au cœur des problématiques de la localisation des activités économiques.

Avec la crise, les relations qui s'établissaient entre l'économie rurale et la société se sont transformées depuis la période fordiste et sont, maintenant, en voie de se recomposer certainement sur d'autres bases. Avec le vacillement des grands équilibres économiques sont apparues de façon plus tranchées et peut être plus qu'auparavant, des inégalités territoriales. Les incidences et impacts multiples sur l'espace ont poussé les économistes à mener des réflexions nouvelles au niveau du développement régional⁷. La nécessité d'intégrer une réalité plus complexe dans les travaux, à compter des années 80, a considérablement dynamisé les recherches théoriques sur l'économie régionale. A-t-on un intérêt à utiliser les nouvelles approches de l'économie régionale pour la compréhension de

⁵ J.M. Boussard (1965) Réflexions sur l'objet de l'économie rurale, *Economie Rurale*, n° 63, pp. 89-99.

⁶ J.M. Boussard (1965) *op.cit.*, p. 93.

⁷ Voir à ce propos, W.B. Stohr (1984) La crise économique demande-t-elle de nouvelles stratégies de développement régional, In Ph. Aydalot, *Crise et espace*, édition Economica, Paris, pp. 183-206.

l'espace rural et son économie, et quelles sont les pistes qui nous sont offertes pour appréhender l'agriculture de terroir ?

♦ **Nouvelles problématiques et nouveaux apports en science régionale : des pistes pour la recherche en économie rurale**

*Jadis, en période d'évolution lente et limitée, le changement était aisé à saisir ; il en était de même à l'époque où les structures lourdes, comme les grandes entreprises, enfantaient le monde moderne. Ces temps de simplicité sont révolus et aujourd'hui, la mutation trouve son origine à chaque coin de rue, là où s'installe une boutique, là où s'ouvre une officine, partout où pointe une initiative*⁸. Au-delà des préoccupations politiques liées à l'aménagement du territoire, l'espace est aujourd'hui très certainement au cœur des mouvements et des transformations économiques post-fordistes. Il serait opportun de relever un certain nombre de relations réalisées entre l'activité économique globale et le secteur agricole pendant la période fordiste. Le passage du système productif agricole fordiste vers un ou des autres modes de production semble être conditionné par une sensibilité nouvelle du consommateur envers l'espace. Cependant, nous verrons que la *théorie de la régulation* banalise le rôle de l'état et reste confrontée aux problèmes de l'articulation de la régulation des espaces entre eux (nationaux, régionaux, internationaux), propos d'autant plus ressentis à la lecture de Y. Saillard⁹, ce qui empêche cette orientation de recherche à poser les bases d'un autre mode de développement qualifié de développement « post-fordiste ». Il est donc essentiel de passer brièvement en revue, les différents courants relevant le rôle de l'espace dans les dynamiques économiques spatialisées.

Dans le cas de l'école régulationniste, l'espace est implicitement utilisé pour comprendre comment les mécanismes d'accumulation du capital et du travail se réalisent ? Pour les chercheurs en économie industrielle, la logique fonctionnelle de l'économie est privilégiée mais la logique territoriale n'est pas exclue, notamment dans les approches en terme de mésoanalyse. Que ce soit dans le cas de l'école de la régulation¹⁰ ou dans celui de l'école d'Aix avec J.C.Perrin¹¹, les deux approches aident à la progression de l'ensemble de l'économie régionale par le souci direct ou indirect d'une intégration plus forte du rôle de l'espace dans les mécanismes économiques.

⁸ A. Berger et alii (1988) *La revanche du Sud*, édition L'Harmattan, coll. Logiques sociales, Paris, p. 6.

⁹ Y. Saillard (1995) Globalisation, localisation et spécialisation sectorielle. Que deviennent les régulations nationales ? In *Théorie de la régulation, l'état des savoirs*, éditions La Découverte, Coll. Recherches, Paris, pp. 285-292.

¹⁰ Cette école a été bâtie à la suite des travaux de M. Aggietta (1976), A. Lipietz (1977) et R. Boyer (1986).

¹¹ Le précurseur de cette approche, J.C. Perrin (1974) *Le développement régional*, éditions PUF, Paris, 208 p.

- Des questionnements théoriques renouvelés pour l'économie régionale

La **méso-analyse** - niveau d'analyse intermédiaire entre la micro-économie et la macro-économie - est une approche fonctionnelle de l'économie industrielle et non plus sectorielle. L'économie industrielle est, comme le souligne J. De Bandt,¹² appropriée pour croiser l'analyse fonctionnelle et l'analyse territoriale afin de comprendre le développement local. Sur le plan des méthodes, le passage par l'**analyse systémique**¹³ permet ce découpage fonctionnel. Ainsi, l'organisation industrielle régionale peut être conçue comme un système où les acteurs répondent à des forces économiques multiples et complexes à appréhender. Concernant l'innovation, elle peut être technologique, elle peut aussi être organisationnelle et permet, dans ce dernier cas, de comprendre les modalités d'articulation du secteur industriel par exemple avec l'espace régional.

De leur côté, **les travaux de l'école régulationniste**, bien qu'ils soient dans leur finalité différents de ceux de l'école d'Aix, ont des points communs avec les précédents. Ces travaux étudient les caractéristiques à la fois fonctionnelles et territoriales, non plus de l'organisation industrielle mais de l'accumulation du capital¹⁴. La transition, depuis le mode de développement fordiste, vers un autre système n'est, pour G. Benko et M. Dunford, pas encore terminée à l'heure actuelle. On ne peut donc conclure, à la lecture des travaux de l'école de la régulation, à un nouveau régime d'accumulation¹⁵.

A défaut de progresser dans cette voie, un autre courant de l'approche régulationniste a privilégié la dimension spatiale dans ses travaux. La réflexion autour de ce problème a été initialement abordée par A. Lipietz¹⁶ et développée notamment dans les contributions de P. Aydalot¹⁷. Les axes de recherche de ces deux auteurs ont pour objet de comprendre la structuration de l'espace. Pour A. Lipietz, la question de la division économique et sociale de l'espace est prise sous l'angle du prix de l'espace urbain, et du rôle des institutions dans la gestion de la question urbaine.

¹² J. De Bandt (1991) La filière comme méso-système, In R. Aréna et alii, *Traité d'Economie Industrielle*, édition Economica, Paris, pp. 232-238.

¹³ Voir J.L. Lemoigne (1990) *Théorie du système général, théorie de la modélisation*, édition PUF, Coll. Système et décision, Paris, 330 p.

¹⁴ L'article de G. Benko et M. Dunford (1992) présente l'ensemble de ces orientations théoriques in *Changement structurel et organisation spatiale du système productif*, *Revue d'Economie régionale et Urbaine*, n° 2, pp. 213-240.

¹⁵ Des tentatives d'analyses en ces termes ont été engagées, voir notamment, R. Boyer (1992) *Les alternatives au fordisme, des années 1980 au XXIème siècle*, In G. Benko, A. Lipietz (eds), *Les régions qui gagnent, districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, éditions PUF, Paris, Coll. Economie en liberté, pp. 189-223.

¹⁶ A. Lipietz (1977) *Le capital et son espace*, éditions Maspéro, Paris, 165 p. et aussi Benko G., A. Lipietz (1993) *De la régulation des espaces aux espaces de la régulation*, in *Théorie de la régulation, l'état des savoirs* - R. Boyer, Saillard Y., (sous la dir.), éditions La Découverte, Coll. Recherches, Paris, pp. 292-303.

¹⁷ P. Aydalot (éditions), (1984) *Crise et espace*, éditions Economica, Paris, 350 p.

Pour Ph. Aydalot, la *division spatiale du travail* rend compte de la formation des processus centre-périphérie dans une conception d'ensemble de l'espace et du développement régional¹⁸. Cette analyse permet de comprendre selon l'auteur, comment s'exerce le décalage entre les formes de la production et les modes de vie. En fait, les modes de vie peuvent dans certains cas, contrarier l'inertie d'un développement des formes de production venant du centre et de ce fait, identifier, via l'espace porteur de ces modes de vie, des espaces relativement autonomes. A terme, le mode de vie devient l'élément central du développement régional.

L'idée de ces deux auteurs est de rendre compte de l'autonomie des espaces par rapport aux tendances lourdes du développement économique. Même si le cheminement pour y arriver est différent, ils aboutissent à la même conclusion, celle de la dimension spatiale et du rôle de l'espace dans la structuration et le développement des activités économiques. Ces auteurs vont rejeter la vision unique et mondialiste des questions de la régulation où la division internationale du travail gouverne les espaces locaux par le fait qu'ils appartiennent à un espace plus englobant. Leur approche est différente. Elle va se focaliser sur l'existence d'une autonomie des espaces englobés. C'est sur ce point que les travaux de P. Aydalot sont précurseurs, avançant les idées **d'une division spatiale du travail et d'une autoproduction des territoires, postulant ainsi à l'existence d'une régulation locale**¹⁹. Les dynamiques des territoires locaux sont liées, non plus à la dépendance des espaces par rapport à la division internationale du travail, mais s'explique par leur dynamique interne. Que ce soit sous le titre des *régions qui gagnent*²⁰, ou de *la revanche du Sud*²¹, les espaces sont aujourd'hui pris en compte dans les analyses des mutations actuelles.

- L'intégration de ces dynamismes spatiaux dans la compréhension des organisations productives spatialisées

Deux approches théoriques sont avancées concernant les nouveaux dynamismes spatiaux et leurs organisation productive, l'une met l'accent sur le *district marshallien* alors que la seconde **réhabilite le rôle de l'espace dans la formation de nouvelles organisations** productives. On peut dire qu'au sein de l'économie industrielle, seul A. Marshall, en tant que précurseur, a développé la question de l'espace comme principe d'organisation de l'économie industrielle. Ses travaux ont été redécouverts grâce à une

¹⁸ Ph. Aydalot (1985) *Economie régionale et urbaine*, éditions Economica, Paris, 1985, p. 141.

¹⁹ Cette hypothèse est envisagée aussi chez B. Pecqueur (1989) *Le développement local*, éditions Syros, Paris, 140 p.

²⁰ G. Benko, A. Lipietz (éditeurs) (1992) *Les régions qui gagnent : districts et réseaux, les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, éditions PUF, Paris, 424 p.

²¹ A. Berger et alii (1988), *op.cit.*

relecture par les analystes et économistes italiens travaillant sur la troisième Italie. Des auteurs comme G. Becattini²² et A. Bagnasco²³ utilisent le concept de Marshall en soulignant le caractère endogène du développement économique à partir d'un mode de régulation spécifique et d'un paradigme technologique, ces deux composants formant le district industriel marshallien. C'est *une coordination, par le marché et par une réciprocité fondée sur la proximité géographique, d'une division sociale du travail (désintégration verticale) entre firmes de petites tailles se spécialisant dans un segment du processus productif*²⁴. Ils vont définir le *district marshallien* comme une **entité spatiale où les agents peuvent exercer une activité collectivement rentable** alors que sur le plan individuel, la rentabilité économique ne serait pas possible²⁵.

Des approches anglo-saxonnes ont permis également d'avancer sur le sujet. Pour M. Piore et C. Sabel²⁶, au système fordiste (production de masse, rigidité fortement structurée) allait succéder un système bien plus flexible et spécifique, ayant des formes spatialisées comme le district industriel. Le district, il en est question aussi chez A. Scott²⁷ et M. Storper pour qui la croissance des régions californiennes du sud est le résultat d'un ensemble de districts industriels formants des mégapôles dynamiques. L'organisation industrielle serait donc le fruit d'une double croissance, une dynamique de la division du travail et des effets externes d'agglomération (en référence à R.H. Coase (1937)²⁸ et O.E. Williamson (1975)²⁹). *On vit alors émerger un paradigme (Coase, Williamson, Scott), où l'organisation industrielle arbitrerait entre les coûts d'organisation internes à la firme et les coûts de transaction entre firmes*³⁰.

Sur le plan pratique, la diversification et la discrimination croissante des produits élaborés au sein de ces systèmes productifs nécessitent de privilégier la flexibilité par

²² G. Becattini (1992) Le district marshallien : une notion socio-économique In *Les régions qui gagnent* Benko G., Lipietz A., (éditeurs), éditions PUF, Paris, pp. 35-55.

²³ G. Bagnasco, C. Trigilia, (1993) *La construction sociale du marché, le défi de la troisième Italie*, éditions de l'ENS Cachan, Cachan.

²⁴ G. Benko, A. Lipietz (1995) De la régulation des espaces aux espaces de la régulation, in *Théorie de la régulation, l'état des savoirs* - R. Boyer, Saillard Y., (sous la dir.), éditions La Découverte, Coll. Recherches, Paris, p. 295.

²⁵ G. Becattini (1992) *op.cit.*, p. 36.

²⁶ M. Piore et C. Sabel (1989) *Les chemins de la prospérité, de la production de masse à la spécialisation souple*, édition Hachette, 2e édition (The second industrial device, 1984), Paris, 441 p.

²⁷ A. Scott (1993) *Technopolis, High technology industry and regional development in Southern California*, University of California press, Berkeley.

²⁸ R.H. Coase (1937) The nature of the firme, *Economica*, Vol. 4, n° 16, pp. 386-405, traduit La nature de la firme, *Revue Française d'Economie*, n° 1, 1987, pp. 133-163.

²⁹ O.E. Williamson (1975) *Markets and hierarchies. Analysis and antitrust Implications*, Free Press, New York.

³⁰ G. Benko, A. Lipietz (1995) De la régulation des espaces aux espaces de la régulation, *op.cit.*, p. 295.

rapport à la concentration en grandes unités de production. Les *systèmes spatiaux fordistes*, d'intégration verticale, tendraient, dans cette situation, à devenir inopérants devant les agglomérations d'unités de productions à la recherche de coûts de transaction minimaux³¹. Selon la taille du district, le *paradigme flexible* est l'élément moteur du dépassement de la régulation spatiale fordiste d'intégration verticale. Dans la réalité, l'existence de hiérarchie de ville ou de région sur la base d'un développement axé sur le milieu caractérise cette nouvelle forme de structuration spatiale. En conséquence, on peut se poser la question du rôle de l'espace dans la formation des systèmes productifs spatialisés comme le district.

Cette question fut à l'origine des travaux réhabilitant le rôle de l'espace dans la formation d'organisations productives en rupture avec le schéma fordiste. L'idée centrale émane des travaux du GREMI³², initié par P. Aydalot. **L'idée est la suivante : l'entreprise ne préexiste pas au milieu local mais elle est sécrétée par lui.** La question qui sous-tend ces approches est celle de l'émergence et de la diffusion des innovations (technologiques ou sociales) dans les milieux. Cette entrée par l'espace est aussi privilégiée par D. Leborgne et A. Lipietz³³ lorsqu'ils vont présenter les traits fondamentaux de la transformation du système fordiste. Ils expriment dans cet article de fond, trois traits majeurs des transformations post-fordistes spatialisées. En premier lieu, l'idée selon laquelle les espaces ne sont plus homogènes dans les transformations, les espaces ne sont pas tous soumis à la flexibilité, il reste des espaces où se maintiennent des formes rigides. En second lieu, la *désintégration verticale*, révélée pendant la période d'éclatement du système fordiste, est assez souvent observée, les formes de coopération entre entreprises sont à la fois multiples et variées (coopération, hiérarchies entre firmes). En troisième lieu, les espaces où le rapport capital - travail est le plus flexible présentent des relations marchandes assez vives, sinon, brutales et engendrent un chômage massif. A contrario, ceux où s'engage une *fidélité entre capital et travail*, font émerger des formes de partenariat entre les entreprises, entre PME et PMI créatrices d'emplois.

Dans ce contexte, le renouveau des problématiques offre un regain d'intérêt pour l'analyse spatiale en poussant les analystes à formuler une " économie régionale revisitée". Cette lecture rapide a permis de souligner deux intérêts de ces nouvelles orientations. D'une part, depuis le milieu des années 70, une refonte des outils de l'économie régionale peut s'expliquer par une plus grande intégration de la réalité économique aux seins de ses

³¹ Voir à ce propos, l'article de R. Capellini (1988) Transaction costs and urban agglomeration, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n° 2, pp. 261-278.

³² Groupe de Recherche Européen sur les Milieux Innovateurs, voir notamment *Revue d'Economie Régionale et Urbaine* (1991) n° spécial Milieux innovateurs, réseaux d'innovation, n° 3/4, pp. 295-533.

³³ D. Leborgne, A. Lipietz (1991) L'après fordisme : idées fausses et questions ouvertes, *Espaces et Sociétés*, n° spécial restructuration économique et territoires, n° 66/67, pp. 39-68.

travaux. D'autre part, l'élément central, voire le dénominateur commun de ces travaux concerne l'espace et son rôle dans la dynamique économique. Dans le domaine de l'économie industrielle et dans celui de l'économie régionale, cette question a été soulevée et a fait naître de nombreux travaux encore en développement aujourd'hui et très porteurs à partir desquels nous pouvons construire notre problématique.

◆ La place de l'espace dans l'organisation économique des campagnes

Qu'en est-il de la prise en compte de l'espace dans l'économie rurale ?³⁴ On part de l'idée selon laquelle **l'économie rurale se recompose sur la base d'une prise en compte des dotations en aménités de l'espace rural**. Ces dotations représentent, à l'heure actuelle, des avantages comparatifs qui permettent d'expliquer de façon synthétique, certaines dynamiques économiques internes au rural. On sait que la notion d'avantages comparatifs est ambiguë³⁵. Dans notre approche, le facteur terre est une dotation qui, sur le plan quantitatif, va agir sur le dynamisme de l'économie agricole. Mais le facteur terre représente un avantage qui est non-mobile sur le plan géographique alors qu'au regard de l'approche en terme d'avantages comparatifs, ce facteur peut être transféré de l'agriculture vers d'autres secteurs d'activités. Cette transférabilité du facteur a été longuement analysée dans de nombreuses recherches sur l'agriculture. Aujourd'hui, il semble qu'il faille rechercher les différences d'avantages comparatifs d'un espace rural par rapport à un autre espace concurrent sachant que, à l'inverse de la main d'oeuvre, la terre est non délocalisable. C'est cette première idée qui fera l'objet du développement qui suit.

Dans les pays développés, depuis la crise économique, de nouveaux avantages comparatifs sont à prendre en compte afin de mieux comprendre la dynamique économique de certaines zones rurales. Ces avantages comparatifs se révèlent autour des fonctions résidentielles, récréatives mais également productives de l'espace rural d'aujourd'hui. Ces fonctions économiques peuvent avoir un lien proche avec l'environnement naturel. En fait, l'espace rural est composé de biens qui vont dégager un certain nombre d'aménités qui peuvent sensibiliser la demande de consommateurs. Dans une contribution récente, J. Cavailhès et alii considèrent que ces avantages comparatifs correspondent à des biens peu ou pas mobiles, ce qui veut dire que les consommateurs à la recherche de ces aménités vont se déplacer à la place des biens. Pour ces auteurs, *les avantages comparatifs proviennent de différences spatiales, dans les dotations factorielles ou dans les fonctions*

³⁴ Nous allons ici nous référer essentiellement à une contribution qui retrace l'ensemble des travaux réalisés par l'INRA et quelques autres recherches à propos de l'économie régionale agricole comme pan de l'économie rurale, J. Cavailhès, B. Schmitt (1990) Analyse des travaux régionaux de l'INRA : Evolutions de la pensée en économie régionale agricole, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n° 3, pp. 347-376.

³⁵ Voir J. Coussy (1993) L'avantage comparatif, cet inconnu, *Economies et Sociétés*, Série Relations économiques internationales, n° 32, pp. 41-68.

*de production elles-mêmes (externalités, espaces technologiques différents,...). Ils peuvent être fondés sur un état de la nature mais sont socialement construit*³⁶.

L'analyse des dotations en facteurs mais aussi des fonctions de productions donnent lieu à une typologie relativement synthétique des espaces ruraux. J. Cavailhès (1994) et alii déterminent quatre répartitions possibles.

- la dotation en terre et la productivité des facteurs permettent de comprendre la localisation de certaines activités qui utilisent des ressources pour produire des biens qui n'ont aucune demande sur place. Ce cas peut correspondre aux formes d'activités agricoles très performantes qui usent de leur capacité concurrentielle pour développer leur activité de production ;

- certaines activités vont utiliser une force de travail plus ou moins bien adaptée aux industries "labor using" à demande non localisée. Le profil de ces espaces correspond à des bassins de production industrielle plutôt spécialisés, comme les bassins houillers ;

- la dotation abondante en sols va permettre l'implantation, la production et la consommation de résidences (biens localisés) selon des fonctions de productions spatialisées. Cette troisième catégorie spécifie les zones rurales très urbanisées à la suite de la poussée démographique. Ces espaces ruraux fonctionnent sur le plan économique, grâce à leur relation de proximité avec l'unité urbaine et sont souvent imbriqués dans une zone de peuplement industriel et urbain (ZPIU) ;

- enfin, ce quatrième cas est pour nous le plus intéressant. Il se base sur les dotations en aménités de l'espace rural. La production et la consommation de biens de loisirs et récréatifs vont se faire en présence d'aménités comme la faible densité, de nombreux biens ruraux naturels et de dimensions patrimoniales, etc. Ces dotations peuvent expliquer le déploiement économique de certaines zones rurales. Dans notre problématique, nous supposons que ces dotations peuvent également être la base de la fonction de production dans le cas de l'agriculture. Cela veut dire que nous devons intégrer dans la fonction de production, les fonctions récréatives et de loisirs en relation avec l'activité agricole.

Autour de ces quatre types de dotations et des dynamiques économiques qui les accompagnent, on peut sans trop d'erreurs ventiler dans cette typologie la plupart des espaces ruraux. Autrement dit, puisque l'agriculture se maintient dans des zones où les dotations en terre ne sont pas les meilleurs, il faut envisager d'autres facteurs explicatifs.

La localisation des activités agricoles peut être gouvernée par d'autres critères que celui de l'abondance en facteurs de production comme l'est la terre. C'est cette seconde

³⁶ J.Cavailhès et alii (1994) Analyses des évolutions récentes de l'espace rural, *Economie Rurale*, n° 223, p. 17.

hypothèse qui est ici présentée. Il est nécessaire de poser cette hypothèse dans la mesure où l'on s'intéresse aussi aux zones rurales marginales par rapport aux espaces de *l'agriculture professionnelle*³⁷. En somme, pour comprendre pourquoi certains espaces sont dynamiques en terme de développement d'une agriculture de qualité, on suppose qu'il faut rechercher l'explication dans l'analyse conjointe de la fonction de production et récréative de l'agriculture. Une réflexion sur les dotations qualitatives de l'espace rural a un intérêt pour notre étude. Mais au sein des travaux en économie rurale, cette approche est-elle étudiée ? Nous verrons, dans un premier temps, que l'économie rurale se restreint trop souvent à une analyse de l'économie agricole en présence d'une abondance de facteurs (sols et main d'oeuvre). Quelques travaux précurseurs font également état d'un rôle quelque peu différent de l'espace dans les dynamiques actuelles du rural, nous analyserons les principales hypothèses et conclusions qui y sont formulées.

- Une économie rurale souvent cantonnée à l'économie agricole

Durant plus d'un quart de siècle (dès années 50 au milieu des années 80), une première série de travaux a fait état des préoccupations spatiales et de la localisation des productions agricoles. Que ce soit sur le plan des **localisations objectives des productions** comme dans les travaux de J.L. Guigou³⁸ (1982) ou de la recherche de l'optimum dans la localisation (Klatzmann, 1958)³⁹, la poursuite de ces préoccupations progresse avec le développement de la micro-économie. On peut, sans trop se tromper, dire que ces approches se poursuivent dans l'étude des espaces de *l'agriculture professionnelle*. D'autres approches se sont cantonnées aux analyses des **disparités inter-régionales agricoles**, notamment grâce aux travaux de J. Pautard (1965)⁴⁰ et de F. Bonnieux (1986)⁴¹. Au départ, ces disparités avaient pour critère explicatif, le rôle du capital dans l'espace. Par la suite, ces travaux se sont orientés vers les dotations régionales des facteurs de production et leurs disparités. Enfin, une troisième approche a centré son analyse sur **les dynamiques internes des régions agricoles**. La recherche de l'état optimum dans le développement agricole régional pour les uns, les analyses des déterminants de l'évolution des exploitations agricoles influencées par une approche marxiste pour d'autres ; J. Cavailhes (1987)⁴² va proposer un élargissement de la question de l'agriculture et de la région en reliant ce secteur

³⁷ Nous définissons cette forme d'agriculture dans le chapitre I et III.

³⁸ J.L. Guigou (1982) *La rente foncière, les théories et leur évolution depuis 1650*, éditions Economica, Paris, 954 p.

³⁹ J. Klatzmann (1958) La localisation rationnelle des productions agricoles, *Métroéconomica*, Volume X Fascicule 1, Avril, pp. 33-45.

⁴⁰ J. Pautard (1965) *Les disparités régionales dans la croissance de l'agriculture française*, éditions Gauthier-Villars, Paris, 179 p.

⁴¹ F. Bonnieux (1986) *Etude économétrique des disparités de l'agriculture française sur la base de données départementales*, INRA-ESR, Rennes, 334 p.

⁴² J. Cavailhes, P. Daucé, P. Perrier-Cornet, (1987) *Mécanismes régionaux de développement agricole et concurrence interrégionales*, Actes et Communications, INRA-ESR, Paris, pp. 117-142.

d'activité aux autres activités. La **décomposition du système agricole traditionnel et du développement local donne lieu à des analyses micro-régionales qui se sont tournées progressivement vers des comparaisons de systèmes productifs régionaux** comme dans les travaux de P. Dauce et P. Perrier-Cornet (1986)⁴³. On peut dire qu'ici, une première brèche a été ouverte afin d'analyser le secteur agricole dans le développement régional. D'ailleurs, les recherches menées sur l'exploitation à temps partiel à la fin des années 60 notamment par Ph. Lacombe se sont inspirées de cette relation entre le développement de l'agriculture et le développement des régions.

Cette période de la recherche en économie rurale, ou plutôt en économie agricole, coïncide avec le développement de l'espace urbain et la croissance économique. Avec la crise, cette recherche a progressivement ignoré les dynamiques spatiales apparues dans les milieux ruraux contemporains dès le début des années 70. En effet, rares sont les travaux pris au sérieux et qui démontrent une évolution de l'agriculture vers plus de diversité. Ph. Lacombe remarque que certains travaux *viennent mettre en cause l'idée d'un modèle de référence constitué d'exploitation familiale modernisée, ..., c'est bien au contraire, la thèse de la diversité, du pluralisme des formes d'organisation qui est valorisée*⁴⁴. Ces travaux assez mal recensés mais dont une partie importante peut être retrouvée dans quelques ouvrages⁴⁵ assez connus, ouvrent le débat sur la place de l'agriculture non productiviste dans la société⁴⁶, mais aussi dans l'espace rural. Il est aujourd'hui vraisemblable que *la poly-activité ne constitue plus un préalable à la disparition de l'exploitation*, et devient même une solution à certains problèmes des espaces ruraux, *ce genre d'organisation est adapté aux contraintes actuelles du développement agricole : elle participe au maintien de l'emploi, à l'animation du milieu rural sans (trop) alourdir l'offre de produits*⁴⁷.

- L'approche territoriale de l'organisation économique de l'agriculture devient nécessaire

⁴³ P. Dauce, P. Perrier-Cornet (1986) *Région et développement de l'agriculture*, éditions INRA, Les Cahiers d'Economie et de Sociologie Rurales, n° 2, 139 p.

⁴⁴ Ph. Lacombe (1990) Agriculture, familles, exploitations in *Les agriculteurs et la politique*, P. Coulomb et alii (sous la dir.) éditions Presse F.N.S.P., Paris, p. 249.

⁴⁵ Un premier ouvrage assez précurseur intitulé *Pour une agriculture diversifiée* présente un ensemble très diversifié de questions qui couvrent un champs large de l'économie agricole. Voir M. Jollivet (sous la dir.) (1988) *Pour une agriculture diversifiée*, Editions l'Harmattan, Coll. Alternatives Rurales, Paris, 335 p. Un ouvrage plus restreint mais écrit dans le cadre d'une réflexion du Groupe de Seillac, E. Pisani (1995) *Pour une agriculture marchande et ménagère*, pose les questions essentielles du rôle à venir de l'agriculture dans l'espace rural.

⁴⁶ En 1993, le secteur des produits agricoles d'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) représentait un solde positif de 30 milliards de francs dans la balance commerciale. Cette économie se mesure en nombre d'exploitations (125 000) et en chiffre d'affaires (50 MD francs), on peut donc considérer que l'appellation d'origine est aujourd'hui au cœur de l'alimentation humaine occidentale. En effet, la consommation des produits AOC représentait en 1984, 24 % de la consommation alimentaire, elle en est aujourd'hui à près de 40 %.

⁴⁷ Ph. Lacombe (1990) *op.cit.* p. 251.

L'analyse économique de l'espace rural, lorsqu'elle ne traite pas de l'agriculture, est liée aux deux phénomènes marquants notre époque, les dynamiques démographiques et celles relatives à l'emploi, en relation avec le déploiement de la fonction résidentielle et de la fonction touristique des campagnes. Sans remettre en cause le fait qu'il préserve, sous certaines conditions, sa fonction de production, le rural des années 90 s'est profondément transformé. On parle même de recomposition.

Ce terme exprime le résultat des rapports entre **équilibres et régulations** au sens de F. Perroux et alii (1977)⁴⁸, qui s'inscrivent dans une perspective dynamique et évolutive qui autorise la prise en compte du changement. On peut considérer toute régulation territoriale (ou dynamique territoriale) selon B. Maris (1996), comme le fait, à son origine, d'équilibres qui parvenues à un certain stade d'influence par rapport à d'autres, imposent à travers des mutations leur ordre pour devenir régulatrices du système. Mais toutes les composantes d'équilibre ne sont pas appelées à participer directement à la nouvelle dynamique territoriale. Elles sont par contre actives dans le système. Ce sont ces processus de construction de nouvelles cohésions territoriales que nous qualifions de **recompositions**.

Les dynamiques démographiques du rural ont posé et posent encore aujourd'hui des problèmes d'interprétation dans la mesure où elles n'étaient pas facilement prévisibles au moment où elles sont apparues, et ne pouvaient s'expliquer massivement par les schémas reliant les migrations à la recherche d'emploi.

Dans le premier axe de recherche, les analystes ont réfléchi aux déterminants de la localisation résidentielle. En effet, on a pu assister à une modification des dynamiques rurales qui avaient été jusqu'alors explicitées en terme d'exode rural. L'apparition d'une croissance démographique de l'ordre de 1 % par an pour la France sur les deux dernières décennies a formidablement contrarié les analystes qui ont pu voir la fin d'une dichotomie au profit, une fois n'est pas coutume, du rural. Au delà de ce constat statistique, des disparités spatiales persistent : espace rural périurbain, rural profond, campagnes méridionales. Néanmoins, la présence, quel que soit l'espace étudié, de migrations vers le rural est significatif de ce changement même si l'intensité de ces migrations en valeur absolue diffère selon les zones. En fait, sur un plan théorique, la fonction résidentielle de l'espace rural peut s'expliquer par l'arbitrage qui s'exerce entre le coût du logement et les aménités qui composent l'espace rural. La plupart des analyses et recherches vont se focaliser sur cette étude de la fonction résidentielle en ces termes. Face à l'importance des migrations, s'interroger sur les déterminants micro-économiques de ces comportements est

⁴⁸ Nous développons ces notions dans le chapitre IV.

un enjeu primordial pour comprendre ces mécanismes. La relation qui s'établit entre la migration et l'emploi va être une des origines de ces approches. En absence de relation migration - emploi, l'approche se ramène à une analyse des critères de la localisation résidentielle, la fonction résidentielle devient explicative de la localisation des hommes. Dans le cas de la périurbanisation, on sait que les arbitrages entre le coût de déplacement et celui du logement sont essentiels⁴⁹. Aussi, dans le cas de migrations de retraités ou de postulants à une résidence secondaire au sein du monde rural, on peut poser l'analyse en ces termes en libérant quelque peu la contrainte coût de transport ce qui va élargir le polygone des possibilités de localisation des hommes. En somme, les aménités du rural aujourd'hui mises au-devant de la scène apportent aux théories de la localisation résidentielle, un regain d'intérêt grâce à l'arbitrage entre coûts et aménités, un bien non-marchand comme l'espace rural pouvant devenir un facteur ayant une valeur substantielle dans le choix de la résidence et donc, de sa localisation.

Les liaisons entre la démographie et l'économie n'ont pas fait l'objet d'autant de recherches que la seule démographie rurale. Cela est sans doute dû à la difficulté de traiter de ces questions. Au regard de la statistique, la dynamique de l'emploi dans le rural est contrariée par celle, dégressive, de l'emploi agricole. Avec une régression de 30 % en huit ans, les pertes sont parfois compensées par des emplois dans le secteur des services et de la fonction récréative, activités économiques porteuses d'emploi dans le rural d'aujourd'hui. De plus, la bonne résistance de l'emploi industriel dans le rural (+ 3,1 % pour le rural périurbain et + 3,3 % pour le rural hors ZPIU entre 1982 et 1990) par rapport à l'emploi urbain (entre - 8% et - 12 % selon la taille des villes) amène à nous interroger sur la réalité économique et sur les modes d'organisation des systèmes productifs industriels. A-t-on une déconcentration périurbaine, un déploiement des industries *foot loose* ou la poursuite des avantages fordistes dans le rural, selon l'interrogation de B. Smith (1994)⁵⁰.

Si ce dernier avantage persistait, nous aurions pu connaître ce même mécanisme concernant le secteur agricole. Mais le rural d'aujourd'hui se caractérise par une perte de l'influence économique de l'agriculture⁵¹, même si sur le plan spatial, elle reste

⁴⁹ F. Goeffette-Nageot (1994) *Analyse micro-économique de la péri-urbanisation : un modèle de localisation résidentielle*, Thèse de l'Université de Bourgogne, INRA, Dijon.

⁵⁰ B. Smith (1994) Economie rurale et évolution des espaces ruraux, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n° 5, pp. 929-933.

⁵¹ Il est difficile de mesurer avec exactitude le poids de l'agriculture dans l'économie rurale. Tout va dépendre de la façon dont on va construire le *secteur* agricole, doit-on prendre en compte uniquement les exploitations et les emplois directement rattachés, ou alors ce premier ensemble plus les emplois des Industries agro-alimentaires, ou encore ces deux ensembles précédents plus les emplois de services des chambres et des Directions régionales de l'agriculture et de la forêt, c'est ce que B. Bontron (1995) a tenté mesurer dans - La contribution de l'agriculture à l'emploi dans les zones rurales - *Economie Rurale*, n° 225, pp. 15-21.

dominatrice⁵². Plus généralement et grâce à cette recomposition démographique, l'économie non agricole génère des activités et des emplois pour des espaces ruraux méridionaux par exemple⁵³. Cette recomposition peut également être envisagée lorsque l'on s'intéresse à la résistance du secteur industriel et au développement de nouvelles fonctions dans l'espace rural grâce au tourisme et à la diffusion résidentielle.

Un second axe de recherche peut porter sur les facteurs de différenciation des espaces. Cette seconde approche a notre préférence lorsque nous nous interrogeons sur le rôle de l'agriculture dans la revitalisation de l'espace rural. Alors, quels sont ces avantages comparatifs du rural ? Concernant l'agriculture, on pense en premier lieu à l'espace et à son abondance. Bien sur, ce critère est fondamental dans le cas de l'agriculture extensive ou intensive lorsque l'on regarde de façon objective la localisation des agricultures céréalière ou maraîchère. La qualité de l'espace est aussi importante que la quantité. Certaines aménités peuvent être l'occasion pour un exploitant de produire des biens alimentaires spécifiques et des biens immatériels localisés. En cela, l'originalité de l'agriculture par rapport, peut-être, à d'autres secteurs, concerne la faible mobilité de la production. Cette faible mobilité va à l'encontre des schémas de la migration puisque l'homme par son déplacement agissait sur l'économie. On retrouve cette opposition entre exodes agricole et rural. On peut conclure aujourd'hui que l'exode agricole n'a pas conduit à une catastrophe économique et surtout spatiale alors que l'exode rural a, lui, été beaucoup plus déstructurant pour les économies locales de l'espace rural.

L'espace rural est donc riche de « biens immobiles » (zones d'habitats peu denses, paysage, site,...), *ce sont les consommateurs qui se déplacent, avec un coût généralisé élevé. De ce fait, il ne suffit pas d'avoir des dotations naturelles attractives pour les résidents ou des touristes, il faut qu'elles soient proches de ces consommateurs*⁵⁴. La fonction récréative et touristique du rural permet de familiariser le consommateur avec certains types de zones. Le consommateur connaissant ces zones, il peut plus facilement les différencier et les apprécier les unes par rapport aux autres.

Pour synthétiser cette idée, on peut supposer que les nouvelles dynamiques du rural donnant lieu à des recompositions s'appuient sur le déploiement exclusif de deux fonctions ayant des impacts économiques importants, la fonction résidentielle et la fonction

⁵² C. Laurent (1992) *L'agriculture et son territoire dans la crise*, Thèse de doctorat en Sciences économiques, Paris VII, 437 p.

⁵³ Voir notamment, A. Berger et E. Font (1995) *Artisanat et petites entreprises en milieu rural, le cas du Languedoc-Roussillon*, rapport d'études pour la Chambre Régionale des Métiers Languedoc-Roussillon, CRPEE, 194 p.

⁵⁴ J.Cavailhès, H.Jayet (1996) Analyser les espaces ruraux : trois clés de lecture, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n° 2, p. 192.

touristique et récréative. Mais selon nous, il ne semble pas que ces deux fonctions à elles seules puissent expliquer à la fois, la localisation des hommes et l'impact de populations renouvelées sur l'emploi. Il faut nécessairement rechercher l'explication des dynamiques économiques du rural dans le rôle quelque fois fondamental de l'espace et dans la mutation de la fonction productive du rural. Le facteur productif qu'est l'espace peut aussi être un facteur de différenciation des zones et générer une organisation économique spécifique. C'est cette question qui nous intéresse lorsque nous nous interrogeons sur le rôle de l'agriculture dans la recomposition de l'espace rural.

◆ Une problématique originale à partir du concept d'agriculture de terroir

L'éclatement du système de développement fordiste a et aura encore des effets importants sur l'espace rural. L'agriculture a participé à la dynamique économique globale à la fois sur le plan économique et démographique. **Elle est devenue un secteur complètement intégré au secteur industriel faisant apparaître un échange inégal entre ville et campagne et l'on peut aisément traduire l'ensemble de ce mécanisme à partir d'une *approche en terme de régulation (ATR)*.** Avec la crise, les mécanismes d'ajustements n'ont plus été opératoires, l'agriculture comme le reste de l'économie a subi la spirale de la récession. Mais sur la période récente, l'espace rural, après avoir été transformé à la fois par l'exode et la croissance fordiste, a été touché par **un renouveau démographique qui s'est accompagné ensuite d'un renouveau économique aux formes d'emplois émanant plutôt du secteur tertiaire. Comment l'agriculture a-t-elle participé à ce virement de situation ?**

Lorsque l'individu, consommateur habitué de produits agricoles standardisés, va préférer un produit plus spécifique ayant des qualités multiples, tant par le goût que par la forme ou par l'origine, il est souvent confronté à une insuffisante définition de ce produit. **La question de l'économie des produits de qualité incertaine devient incontournable dans le cas des produits de terroir car ils sont sensibles à la *sélection adverse* au sens de Akerlof (1970).** L'économie industrielle base la solution sur le marché. En rapport avec les caractéristiques d'un bien au sens de Nelson (1970) et de Darby et Karny (1973) (recherche, d'expérience et de confiance), peut être créée une garantie sur la qualité qui permet de lever l'incertitude qualitative et rendre le marché plus efficace.

Une autre approche, plus fréquente dans le cas des produits agricoles typiques, vient de l'économie des conventions où la qualité passe par une construction sociale. Les travaux sur l'économie des conventions comme la Revue Economique (1989)⁵⁵, et plus précisément

⁵⁵ *Revue Economique* (1989) L'économie des conventions, Presse de la F.N.S.P., Volume 40, n° 2, 399 p, voir aussi P.Y. Gomez (1994) *Qualité et théorie des conventions*, éditions Economica, Paris, 270 p et L. Boltanski, L. Thévenot (1987) *Les économies de la grandeur*, Cahiers du Centre d'étude de l'emploi,

le travail précurseur de Boisard et Letablier (1987)⁵⁶ nous offrirons une autre approche de la question de la construction de la qualité qui sera plus à l'écart de la théorie économique standard. L'INRA a, par ailleurs, intégré depuis déjà quelques années cette problématique et a offert des résultats significatifs en utilisant l'approche conventionnaliste, sur des travaux traitant des mutations de l'agriculture dans une approche institutionnaliste comme dans l'ouvrage collectif de Boyer et Allaire (1995)⁵⁷. Sur les questions plus précises de la relation entre l'agriculture, l'économie de produits agricoles typiques et le territoire, les travaux d'Allaire et de Sylvander (1995)⁵⁸, et plus généralement ceux de l'ouvrage de synthèse de Nicolas et Valceschini (1995)⁵⁹ marquent un tournant décisif de ces approches plus spatialisées. On peut considérer ces travaux comme pertinents dans notre problématique puisqu'ils proposent d'établir un lien entre la construction de la qualité et les processus de qualification territoriale, ce qui est l'objet de notre étude. Notre entrée privilégiera le territoire grâce à l'utilisation des nouvelles approches de l'économie régionale. **Cependant, limiter le risque d'incertitude qualitative est l'un des objectifs des producteurs. A partir de l'organisation territoriale de l'agriculture de terroir, ils peuvent atteindre cet objectif.**

La croissance d'une demande plus en phase avec le naturel, l'origine, la spécificité, l'alimentation régionale fait que le consommateur va participer à cette modification du rural et à cette mutation de l'activité agricole. Si l'on reprend l'idée de J. Cavailhès et H. Jayet (1996), **l'individu désireux d'une consommation alimentaire différente va devoir, en quelque sorte, accéder à ces lieux productions différents** et va dans le même temps contribuer à un ancrage particulier de l'économie agricole dans son espace d'origine. Le consommateur des biens alimentaires supportera le coût d'accession à ces ressources alimentaires originales. Sous cette logique, l'espace devient, dans l'émergence de nouveaux débouchés, le pivot de cette dynamique rurale agricole.

On sait que l'espace est déterminant dans la localisation de l'agriculture *professionnelle* qui privilégie le critère quantitatif. Lorsque l'on s'intéresse aux formes d'agricultures de qualité et plus exclusivement à *l'agriculture de terroir*, il devient

éditions PUF, Paris, 361 p. et enfin R. Salais, M. Storper (1993) *Les mondes de production, enquête sur l'identité économique de la France*, éditions EHESS, Paris, 467 p.

⁵⁶ P. Boisard, M.T. Letablier (1987) Le camembert : Normé ou normand, deux modèles de production dans l'industrie fromagère, *Cahiers du centre d'études de l'emploi*, n° 30, pp. 1-29.

⁵⁷ G. Allaire, R. Boyer. (éditions) (1995) *La grande transformation de l'agriculture*, éditions INRA/Economica, Coll. Economie Agricole et agro-alimentaire, 444 p.

⁵⁸ G. Allaire, B. Sylvander (1995) Qualité, innovation et territoire, Communication au colloque *Qualification des produits et des Territoires*, 2 et 3 oct., INRA-ETIQ, Toulouse, 31 p.

⁵⁹ F. Nicolas, E. Valceschini (éditeurs) (1995) *Agro-alimentaire : une économie de la qualité*, éditions INRA/Economica, Coll. Economie agricole et agro-alimentaire, Paris, 433 p.

essentiel de considérer **d'autres éléments de l'espace**⁶⁰ (aménités, tissu social spatialisé, approche phénoménologique de l'espace rural, etc.). En substance, on peut considérer que l'agriculture de type professionnel se localisera dans un espace différent de celui qui serait adéquat pour une agriculture de terroir, c'est cette première idée que l'on défend.

L'agriculture de terroir peut également revêtir des formes très variées. On formule également l'idée que cette forme d'activité économique est étroitement liée au processus de revitalisation démographique du rural. Cette question nécessite de développer et d'analyser les relations qui s'établissent entre le processus démographique et l'activité agricole et de connaître les profils de ces nouveaux entrepreneurs de l'agriculture. Cette orientation de recherche n'est vraisemblable que si l'on peut analyser les stratégies économiques de ces nouvelles populations rurales en comparaison avec les populations autochtones pour ensuite comprendre les modalités de fonctionnement de l'agriculture de terroir, ce qui nécessite une méthodologie particulière.

Enfin, notre objectif est de proposer un concept d'agriculture de terroir qui soit directement lié à une réalité économique observable, opérationnel. Pour réaliser cet objectif, nous sommes contraints de formuler un certain nombre d'hypothèses.

Première hypothèse : les produits agricoles de terroir sont par définition différents des produits agricoles standards. Ils n'ont donc pas d'équivalent sur le marché, ont des caractéristiques particulières et sont peu substituables.

Seconde hypothèse : tout produit agricole typique (dont font parti les produits agricoles de terroir) doivent rendre compte de leur qualité par le biais de l'information. L'absence d'information sur la qualité du produit engendre des risques de *sélection adverse*. En absence de norme ou de système de normalisation (ce qui n'est pas le cas des A.O.C.), comment le concept d'agriculture de terroir peut-il fonctionner et contourner le problème de sélection adverse ?

Troisième hypothèse : nous considérons qu'il existe dans la réalité, deux systèmes d'organisation territoriale de l'agriculture de terroir, l'un qui repose sur une forme régulé que l'on appellera système normatif, l'autre qui renvoie à un système plus complexe que l'on nommera le système élargi. On formule l'hypothèse que les deux systèmes proposés ont les mêmes propriétés, risque d'incertitude qualitative, organisation territoriale

⁶⁰ Un article de synthèse traite cette problématique à propos de la notion de paysage, F. Facchini (1993) Paysage et économie : La mise en évidence d'une solution de marché, *Economie Rurale*, n° 218, pp. 12-18.

intransportable, relation au terroir d'origine, présence d'informations de types régulations et équilibres.

◆ **La méthodologie retenue est l'enquête⁶¹.**

Ce que l'on recherche, ce sont les liens qui s'établissent entre l'homme (à travers l'agriculteur), l'exploitation (à partir du système productif) et l'espace. C'est autour de ces trois éléments que nous avons structuré ce questionnaire. On peut donc considérer trois modules dans cette enquête, le premier concerne la nature des nouveaux entrepreneurs en agriculture, le second module concernera la recherche d'information sur *l'agriculture de terroir*, le troisième détermine les perspectives d'avenir des différentes structures et des ménages questionnés.

- *Comment appréhender les nouveaux entrepreneurs et la migration ?*

La mise en place de ce module a nécessité une décomposition des deux phases, celle d'avant la migration et celle d'après. Pourquoi et comment le migrant a-t-il migré ? A côté des analyses de motivation, on recherchera les origines géographiques. Les raisons de la migration sont également demandées dans l'enquête afin de savoir si l'agriculture est un projet entrepreneurial solide ou une activité économique « accidentelle ».

La seconde partie de ce premier module va concerner ce qui s'est passé après la migration. C'est essentiellement autour de la question de l'installation en agriculture que l'on a orienté cette partie avec des interrogations sur le comportement de l'exploitant face au foncier. On essaie de savoir pourquoi il a choisi telle ou telle localisation, si le projet est intégré au choix de la migration et quelles ont été les modalités de l'installation en agriculture (type d'acquisition).

- *La recherche de systèmes économiques originaux en agriculture*

Cette seconde étape de ce travail est très certainement fondamentale. La difficulté à laquelle nous nous sommes heurtés nous a amenés à considérer, à défaut d'une autre possibilité, trois hypothèses pour construire notre grille. Ces trois hypothèses se contentent de retranscrire, avec une plus ou moins grande fidélité, les conditions d'existence d'un produit possédant une Appellation d'Origine Contrôlée, à savoir la présence de conditions spatiales, la présence de savoir-faire ou de technique spécifique et la présence d'une identification du produit. C'est sur cette base de trois hypothèses assez larges, que nous pouvons faire le « tri » entre une exploitation agricole de « terroir » et une autre exploitation. L'objectif ici est de pouvoir trouver dans notre échantillon, des exploitations distinctes par ce filtre. Toujours dans cette relation à l'espace, l'originalité de cette optique

⁶¹ Le questionnaire de l'enquête (Annexe I) est un questionnaire fermé qui a été testé.

sera également d'intégrer dans ce module, aussi bien les activités de production que les activités de services présentes sur l'exploitation.

La recherche d'information sur les formes de commercialisation des produits de terroir a été très poussée dans le questionnaire, les niveaux d'insertion des exploitants aux différents marchés ainsi que l'importance du chiffre d'affaires réalisées par les différents réseaux, ainsi que la formation de ces réseaux commerciaux. Pour l'ensemble de ces réseaux, la mesure des parts de marchés sera possible et permettra d'affiner l'analyse du « territoire économique des produits de terroir ».

L'enquête comporte également des interrogations sur le développement des activités de service dans les exploitations. Cette piste de recherche a pour originalité, d'être basée, comme pour la partie sur les produits agricoles de terroir, sur la relation entre l'exploitation, ses activités de services et l'espace. On peut même envisager que l'offre de services corresponde à une demande en aménités de la part des consommateurs de l'espace rural. L'agriculture est-elle susceptible d'intégrer une forme de tertiariation de son activité qui soit indissociable de ses activités de produits de biens tangibles ?

♦ **Pour répondre à l'ensemble de cette problématique, notre travail sera organisé en deux parties.**

Dans la première partie intitulée : *mutations du système agricole fordiste et renouveau de l'espace rural*, l'objectif est de procéder à l'étude des conditions du développement de l'agriculture et des impacts de la crise économique sur le secteur agricole. Parallèlement aux impacts d'une hégémonie massive de l'agriculture productiviste et professionnelle, se développent des événements atypiques qui nous amènent à nous interroger sur la relation entre la croissance démographique de l'espace rural et l'émergence d'une économie rurale recomposée ou rénovée qui sous-tendrait cette revitalisation. Dans cette hypothèse, quelle place l'agriculture aurait-elle ?

Au sein du chapitre I : *Dynamiques et ruptures du développement agricole fordiste*, nous réaliserons une analyse des mécanismes qui ont accompagné l'agriculture dans la croissance économique en privilégiant une approche temporelle dans un premier temps. Il est en effet très important de situer le contexte historique dans lequel l'agriculture se trouvait au cours des quelques décennies qui ont précédé son accompagnement de la croissance industrielle. Mais à partir de la crise de 1972, les rouages de cette croissance ont été perturbés, le passage de la mission de conquête de l'abondance à la situation de déséquilibre de l'offre et de la demande a démontré une rupture des mécanismes de régulation fordiste. Quels ont été les impacts de cette rupture sur l'espace, ce sera l'objet de la seconde section. La présence hégémonique de l'*agriculture professionnelle* a fait croire que la crise économique allait avoir un impact irréversible sur l'espace agricole utile en agriculture et que la déprise foncière allait se généraliser. Pourquoi la baisse de l'usage de la terre n'a-t-elle pas été aussi forte que prévu ? Nous verrons que l'approche de la déprise agricole a été incomplète, car ne prenant pas en compte des micro-événements générateurs d'un maintien de son usage.

L'espace rural, hormis l'emprise de l'agriculture sur son sol, est le cadre d'une rupture de tendance démographique. Quels sont *les recompositions et les perspectives de l'économie rurale* ? Sous ce titre, le chapitre II privilégiera dans un premier temps, l'analyse de la rupture de tendance appréhendée à partir des faits statistiques. A la fois au niveau des pays industrialisés mais aussi au niveau de la France, l'espace rural est sensible à la formation et au développement de ce que l'on appelle un espace non agricole. Après avoir présentés les mécanismes de diffusion de la *revitalisation démographique*, nous nous efforcerons d'analyser ses impacts en essayant de déterminer les relations qui se constituent entre la croissance démographique et celle de l'emploi, en relation avec l'émergence du déploiement des activités non agricoles.

Une fois tracée une grande partie des mutations fondamentales pour l'espace rural, nous nous centrerons plus précisément sur le rôle de l'agriculture dans la revitalisation de cet espace. Quels sont les éléments à considérer et quelles méthodes d'approche peut-on envisager pour appréhender cette question ? Cette question nous amènera à relever les différents travaux qui traitent de ces problèmes. Nous nous efforcerons ensuite de construire une base statistique à partir d'une enquête pour mesurer les particularités des formes d'agricultures de terroir que l'on peut rencontrer dans la réalité.

La seconde partie porte sur *Les productions agricoles typiques et l'organisation territoriale*. Cette seconde partie va nous guider en premier lieu sur les considérations socio-économiques de la revitalisation agricole. Nous nous orienterons vers des analyses de la *reconquête économique de l'espace rural par l'agriculture de terroir*, titre de ce chapitre III. L'agriculture de terroir, définie et étudiée à partir des hypothèses formulées sera dans ce développement analysée à partir des stratégies économiques très fines des exploitations de terroir.

Le passage de l'étude empirique de l'agriculture de terroir à une étude théorique devient l'objectif de ce chapitre IV ayant pour titre : *la refonte du concept d'agriculture de terroir*. Avant de construire le concept, nous verrons pourquoi il est opportun d'analyser les relations qui s'établissent entre la qualité d'un produit et l'information sur cette qualité, question très sensible dans l'économie des produits agricoles typiques. Nous verrons dans ce passage du chapitre quatrième, comment les économistes industriels perçoivent cette problématique. Ils basent leur cadre théorique sur la notion de caractéristiques d'un bien et sur le rôle de la garantie sur la qualité qui permet de lever l'incertitude qualitative et rendre le marché plus efficace. Une autre approche, plus fréquente dans le cas des produits agricoles typiques, vient de l'économie des conventions où la qualité passe par une construction sociale. Cependant, il reste un champs libre pour la *qualité externe* qui n'est pas privilégiée dans ces deux approches théoriques, une approche par le *territoire et son organisation* ouvre cette voie non explorée.

A partir du cas français, nous aborderons ensuite la question de l'élargissement des économies agricoles typiques au niveau européen et les problèmes de la normalisation et de protection des produits. Nous envisagerons les risques et les difficultés qui sont apparues à la suite de l'accord de 1992⁶² à la fois pour les pays producteurs de produits agricoles typiques comme ceux de l'Europe du sud mais aussi pour les prétendants à l'accèsion à ces nouveaux marchés.

⁶² Cet accord du 14 Juillet 1992 définit les conditions d'existence au niveau de la CEE, d'une Appellation d'Origine Protégée (A.O.P.) et des Indication Géographique Protégée (I.G.P.).

La section troisième nous mènera dans un premier temps à définir les termes et les notions de terroir et de territoire pour ensuite poser les conditions d'existence et les propriétés du concept d'agriculture de terroir et son organisation territoriale. Le concept proposé repose sur une approche territoriale de la *qualité interne et externe d'un produit agricole de terroir où l'organisation territoriale permet de lever l'incertitude qualitative*.

**PARTIE I : MUTATIONS DU SYSTEME
AGRICOLE FORDISTE ET RENOUVEAU DE
L'ESPACE RURAL**

Les mutations opérées dans l'espace rural ont concerné le secteur agricole dans son ensemble. Dans le cas français, ces transformations ont débuté à la fin du XIXe siècle, dans une double relation agriculture et démographie rurale ainsi que dans la relation agriculture et économie globale. Le renforcement des liens entre le secteur agricole et l'économie en phase d'industrialisation s'opère dans un contexte de régression du rôle de ce même secteur dans la démographie rurale, de moins en moins d'agriculteurs pour de plus en plus de richesses produites. Cette participation de l'agriculture au développement de l'économie s'est faite parallèlement à la croissance industrielle et à l'urbanisation des populations depuis les années 50. Cependant, à partir de la crise économique des années 70, ce schéma est fortement remis en cause. L'agriculture, comme le reste de l'économie, est confrontée à plusieurs ruptures et contradictions. En effet, le système de production fordiste ne répond plus que partiellement à la demande alimentaire elle-même de plus en plus segmentée. On insistera sur le fait que les exigences économiques des années 80 et les impacts économiques et spatiaux de ces contradictions se ressentent dans de nombreux territoires. (Chapitre I)

Toutefois, et sans affirmer de corrélation avec la crise du système fordiste, on observe dans cette période des années 70 et 80, un retour des populations vers les campagnes. Phénomène conjoncturel ou structurel : tenter de mesurer l'ampleur de ce processus dans les pays de l'OCDE pour mieux apprécier ensuite le cas Français permettra de répondre à cette question. Cette vision globale dans les pays de l'OCDE conduit à s'interroger sur les impacts économiques de ce bouleversement démographique dans le rural. Dans une économie de moins en moins agricole, la recomposition se base sur un double facteur, l'accentuation de la fonction résidentielle nécessitant ainsi une méthodologie adaptée pour l'appréhender et le développement des entreprises de très petites tailles ainsi qu'une mutation de la structure des emplois. Cependant peut-on envisager une évolution comparable de l'agriculture ? (Chapitre II)

CHAPITRE I : DYNAMIQUES ET RUPTURES DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE FORDISTE

*Au cours de ces trente années, la France a brillamment et rapidement terminé la réalisation de son espoir, d'affranchir son peuple des grands ravages physiques de l'humanité traditionnelle (famine, épidémie, disette, misère, précarité de la masse des pauvres...) : c'est un succès*⁶³. Le succès n'a été perçu qu'après avoir ressenti les premiers signes de rupture de cette croissance, la révolution était invisible, selon J. Fourastié et silencieuse pour M. Debatisse⁶⁴. Elle reposait, selon R. Barthes, sur une gamme de mythologies affectant tout un peuple⁶⁵. Avec un peu de recul, il est aujourd'hui plus aisé de comprendre les modalités qui ont impulsées cette croissance. Le développement économique pendant la période fordiste s'est fondé autour du couple production-consommation de masse. Dès lors, comment s'est constitué ce couple dans le cas de l'agriculture face à l'industrie ? Comment l'agriculture a-t-elle accompagnée cette croissance ? Comment réagit-elle dans la crise du développement fordiste ? Ce sont exclusivement ces trois questions que nous nous posons dans le cadre de ce chapitre.

La première difficulté de l'analyse est de pouvoir déterminer le contexte historique dans lequel, l'agriculture s'est trouvée au départ de la période de croissance économique. Une première analyse, dans une perspective historique, permettra de comprendre les disparités départementales dans la production agricole dans la France du XIX et du début du XXe siècle afin d'apprécier le point de départ de cette situation. Une fois pesé ce contexte, il devient essentiel de relever les rapports et relations que l'agriculture a entrepris avec l'économie générale. Cette étude des relations entre économie rurale et industrie aidera à comprendre les modalités d'accompagnement de l'agriculture dans la croissance et dans la crise. Ces relations qui se sont établies durant les « trente glorieuses », entre l'agriculture et l'économie, l'industrie et la société en phase d'urbanisations caractérisent les bases de l'économie rurale de cette fin de siècle.

A partir des années 70-75, l'agriculture, parce qu'elle a participé à la régulation économique globale, se déstructure avec la crise et la rupture du mode de développement fordiste. Sans considérer la fin du développement d'une agriculture de productions standardisées sur le territoire national, nous insisterons dans la section première sur les

⁶³ D'après J. Fourastié (1979) *Les trente glorieuses ou la Révolution Invisible de 1946 à 1975*, éditions Fayard, coll. Pluriel, 8e édition, Paris, p. 261.

⁶⁴ M. Debatisse (1963) *La révolution silencieuse, le combat des paysans*, édition Calmann-Lévy, Paris, 275 p.

⁶⁵ R. Barthes (1957) *Mythologies*, éditions du Seuil, Coll. Points civilisation, Paris, 247 p.

causes et effets de la crise économique sur ce secteur d'activité, sachant que ce système de production reste encore le système dominant de l'agriculture française et européenne.

Dans cette crise du mode de développement agricole fordiste, quelles sont les destinées de l'espace rural, et plus exactement celles de l'espace productif agricole ? Dans cette seconde section, on mettra l'accent sur les limites au développement d'une agriculture exclusivement professionnelle et productiviste. Avec la concurrence internationale, les espaces de l'agriculture professionnelle tendent à se raréfier si l'on s'en tient uniquement aux théories de la localisation agricole. On constate que ce raisonnement est décalé avec la réalité, car l'espace agricole voué à disparaître ne se résorbe pas nécessairement du fait du jeu de facteurs économiques et sociaux nouveaux qui perturbent ou contrarient les tendances lourdes enclenchées après les années quarante. L'agriculture française de produits standardisés est en concurrence avec l'ensemble des territoires européens mais pourquoi dans certaines zones rurales les moins bien placées dans cette concurrence, l'agriculture reste présente et utilisatrice de l'espace ? On peut supposer que cette agriculture répond à d'autres exigences, et qu'elle met en œuvre d'autres systèmes productifs qui seraient en quelques sortes complémentaires du système agricole dominant.

SECTION 1 : LES RAPPORTS DE L'AGRICULTURE AVEC L'ECONOMIE GENERALE

L'approche temporelle permet de comprendre les conditions historiques de l'intégration de l'agriculture à l'économie globale. Au cours de la fin du XIXe et du début du XXe siècle, puis après la seconde guerre mondiale, le secteur agricole a pénétré et a participé pleinement à la croissance économique globale grâce à son intégration au marché situé en amont et en aval de l'agriculture. La rupture de la croissance, à partir des années 70, pose alors la question de la place de l'agriculture dans la régulation globale elle-même en crise.

I) *Les premières esquisses d'une agriculture intégrée à l'économie globale*

Les tentatives visant à limiter les disparités spatiales des richesses agricoles ont été nombreuses dans l'histoire. L'action politique en agriculture n'a été, en réalité, qu'un accompagnement d'un mécanisme de croissance agricole fortement imbriqué à la croissance de l'économie dans son ensemble. La sensibilité de l'activité agricole - à travers ses composantes démographie, espace productif et croissance - aux fluctuations économiques après avoir été fébrile au cours du début du XXe siècle, a été forte pendant la période de croissance soutenue des trente glorieuses, instaurant un échange inégal entre ville et campagne, entre agriculture et industrie.

A) Le contexte historique du développement agricole et rural de l'espace français

Au cours de l'histoire, les actions de l'état ont été chronologiquement basées sur deux conceptions de la politique agricole. Jusqu'au milieu du XXe siècle, ces actions étaient d'ordres protectionnistes, dans l'optique de réguler les marchés de produits alimentaires. Dans le même temps, des tentatives sont engagées pour améliorer les infrastructures productives. Ensuite, à partir des années 50, les politiques ont été plus interventionnistes et animées par une volonté de considérer les exploitants comme un *facteur d'équilibre économique et social* du pays⁶⁶.

1) La politique publique de « gestion de crise agricole » de la fin du XIXe jusqu'au années 30

La première action politique moderne de gestion de crise dans l'espace rural concernait la production agricole. Depuis Turgot et son programme d'allègement des taxes supportées par les paysans, en vue de les encourager à avoir recours à des méthodes

⁶⁶ B. Kayser (1990) L'Etat français dans son jardin, *Economie Rurale*, n° 200, p. 33.

nouvelles permettant d'accroître la productivité, l'action politique a toujours eu pour but, d'accroître les capacités de production. A partir de la fin du XIXe siècle, des politiques à caractère protectionniste accompagnent la montée des économies agricoles de marché. Entre 1880 et 1913, les cadres d'intervention ressemblent à ceux des mercantilistes du XVIIIe, ces derniers recherchaient une indépendance envers les produits étrangers, et pensaient plus à *la grandeur du pays au niveau de ses capacités de production qu'aux satisfactions des besoins*⁶⁷. C'est avec l'émergence des premières crises agricoles de surproduction que les politiques publiques protectionnistes sont décidées. La lente baisse des cours pousse Méline à demander des contrôles douaniers dès 1879, exprimant que l'agriculture veut réagir *au régime commercial antiégalitaire et par conséquent faussement libéraliste*⁶⁸.

Cette crise de la surproduction s'estompe vers 1900 pour l'ensemble de l'agriculture excepté la viticulture. Un vignoble algérien en pleine expansion, des rendements dans le Languedoc accrus malgré une superficie en vigne bien inférieure au niveau national en ces périodes post-phylloxérique⁶⁹, une consommation qui connaît un ralentissement de sa croissance au profit du thé, du cidre et de la bière ont suffi pour mettre en péril les cours du vin et les revenus des viticulteurs. Ces crises économiques, sans précédent, s'expliquent également par l'ouverture vers les marchés internationaux des pays producteurs et donc concurrents malgré l'accroissement de la demande au niveau européen. En effet, 50% de la production agricole nationale est commercialisée en 1870 contre 14% entre 1781 et 1790 selon J.C. Toutain⁷⁰. De ce fait, la baisse de l'autoconsommation et la plus forte dépendance des agricultures à l'égard des marchés confrontent les agriculteurs à l'économie marchande et à ses conséquences.

Les fluctuations économiques des cours des produits agricoles ont pour incidence d'agir sur la démographie rurale. Entre la fin du XIXe siècle et le début du XXe, l'émigration rurale s'explique par un trop plein de population dans les campagnes et les familles d'agriculteurs représentent les trois quart de ces flux migratoires. De plus, cette émigration est dopée par un appel de l'industrie localisée préférentiellement dans les villes de certaines régions⁷¹, ces activités industrielles en pleine croissance nécessitant une main d'oeuvre abondante.

⁶⁷ M. Tracy (1986) *L'Etat et l'agriculture en Europe occidentale*, Editions Economica, Collections Economie Agricole et agro-alimentaire, Paris, p. 82.

⁶⁸ P. Barral (1968) *Les agrariens français de Méline à Pisani*, Editions A. Colin, Paris, p. 85.

⁶⁹ Voir à ce propos A. Berger et F. Maurel (1980) *La viticulture et l'économie du Languedoc du XVIIIe à nos jours*, Les éditions du Faubourg, Montpellier, 205 p.

⁷⁰ F. Braudel (1986) *L'identité de la France*, Tome 3, Editions Flammarion, Paris, p. 287.

⁷¹ J.C. Toutain (1994) *La croissance inégale des régions françaises : L'agriculture de 1810 à 1990*, Colloque Economie Historique bilan et perspectives, 1-2 décembre, Paris XI, p. 12.

La population rurale avait atteint un volume maximum en 1846. Ce niveau de population, sans précédent, se retrouve dans le nombre d'exploitations agricoles en France. Les effectifs étaient de 5,6 millions d'unités productives⁷², parmi lesquelles 2,6 millions avaient entre un et dix hectares. A partir de cette date, l'émigration est d'environ 50 000 habitants par an jusqu'en 1886, et de 100 000 personnes par an après 1886⁷³. Malgré ce vaste mouvement de population vers les villes, il y eut entre 1891 et 1906, un redressement de la population active agricole en volume qui pouvait s'expliquer par un tassement de la crise économique de l'agriculture en cette fin de siècle limitant quelque peu l'exode agricole. Néanmoins, sur la longue période, c'est bien une accélération de l'exode rural qui s'observe. La crise dans l'industrie au début du XXe siècle et la montée du chômage dans les villes n'ont pas suffi pour enrayer cette tendance. J. Méline écrivait *qu'il ne restait plus qu'un champs d'action et d'expansion capable d'absorber toutes les forces sans emploi [...], c'est la terre*⁷⁴. Cette volonté n'a pas été suivie dans les faits.

Après une période de stabilisation des cours, au milieu des années 20, l'agriculture souffre d'une évolution moins favorable des prix, les coûts de production sont de moins en moins compressibles, faute de progrès technique, et le mouvement d'émigration vers les villes reprend. Avec la crise de 1929 se met en place une nouvelle période de politique protectionniste. Les pays industriels tentent par ces actions d'écouler leur propre marchandise au niveau national en bloquant, grâce à une montée des droits de douane, les importations. Des interventions de l'état (achats d'excédents, protections douanières, mesures non tarifaires) aident à la préservation des marchés intérieurs vis-à-vis des produits concurrents. En 1931, les droits de douanes s'appliquent à l'intégralité des produits alimentaires concurrents de l'agriculture française. Malgré l'intervention de l'état, les mécanismes de régulation des importations ne suffisent pas à contrôler les prix lorsque l'offre intérieure augmente. Ce sera l'annonce du second conflit mondial vers la fin des années trente qui fera lever les mesures protectionnistes en France.

2) Croissance agricole, démographie et disparités spatiales

La croissance de la production agricole à partir de la seconde moitié du XIXe siècle n'a pas été régulière. Entre 1840 et 1892, le produit agricole total augmente en moyenne

⁷² D'après l'enquête décennale de 1882 in M. Tracy (1986) *op. cit.*, p. 74.

⁷³ D'après J.C. Toutain (1994) *op. cit.*, p. 12.

⁷⁴ J. Méline (1912) *Le retour à la terre et la surproduction industrielle*, citée par M. Tracy (1986) *op. cit.*, p. 87.

annuelle de 7,1 %⁷⁵ alors que sur la période suivante (1892 à 1929), ce taux annuel est de 6,4 %. (voir Tableau 1, p. 33). Sans qu'il y ait réellement accélération du rythme de la croissance agricole, cette période de la croissance agricole où la capacité de production du pays s'est améliorée s'explique par un ensemble de facteurs se conjuguant entre eux.

Le début du XIXe siècle est marqué par un déploiement des facteurs de production mais qui n'a pas eu les effets escomptés. L'agriculture étant consommatrice d'espace, les régions agricoles étendent leur espace productif entre 1840 et 1929, afin d'accroître la production agricole de l'ensemble du pays. Mais le progrès technique n'a pas été suffisant sur la période pour permettre une augmentation significative de la production à l'hectare ou du moins insuffisamment décisif pour apporter un sursaut de la production agricole totale en valeur. La croissance démographique agricole, l'extension de la surface utile puis sa rétraction vers 1929 caractérisent cette période chaotique. Cette période est marquée par plusieurs évolutions (croissance démographique, extension des surfaces, relative faiblesse du progrès technique) qui ne vont pas globalement aider l'agriculture à pousser la croissance. En réalité, ces dynamiques n'ont fait que renforcer les disparités spatiales entre les différentes régions de productions.

a) Espace productif et évolution démographique

Sur cette période de près d'un siècle, le premier élément favorable à la croissance agricole peut s'expliquer par un accroissement de l'étendue des surfaces en culture. Elles n'ont pas cessé d'augmenter de 1840 à 1929 passant de 31 à 34 millions d'hectares. Cette extension a agi sur la production agricole totale qui s'est véritablement accrue en volume. L'emprise de l'agriculture sur l'espace s'est réalisée grâce au repli de la jachère et aux transformations des modes d'exploitation (notamment par le développement des plantes à tubercules et en racines qui constituent des innovations culturelles). Les rotations culturales ont réduit de 50 % les jachères, ce qui a libéré 5,5 millions d'hectares au milieu du XIXe siècle⁷⁶. Ce progrès est surtout issu de l'emploi de techniques anciennes (prairies artificielles, réduction des jachères, développement du froment) plus que des innovations techniques (engrais comme le guano, emploi de machine) qui se développent que très lentement compte tenu de leur coût élevé.

Mais la production à l'hectare cultivé est plus faible que le niveau de croissance réalisé entre 1840 et 1892. Les rendements atteints sur les terres françaises sont très inégaux car les terres qui ont pu être mise en culture n'avaient qu'un rendement marginal

⁷⁵ Les chiffres utilisés pour la période de 1840 à 1929 sont tirés de J.C.Toutain (1993) La production agricole de la France de 1810 à 1990 : départements et régions, tome 1, 2 et 3, *Economies et Société*, série AF/17, n° 1-2, 1078 p.

⁷⁶ F. Braudel (1986) *op. cit.*, p. 203-204.

car étaient les terres les moins fertiles. Si l'on regarde les évolutions démographiques agricoles, là aussi il y a paradoxe puisque la croissance démographique conduit à un accroissement de la productivité du travail car la population effectivement employée à l'agriculture baisse. En effet, l'indice de la production agricole par actif est passé à 150 en 1892 (base 100 en 1840). L'amélioration de la production par actif s'explique, au regard de la théorie classique⁷⁷, par la variation des surfaces cultivées (variation favorable sur la période) malgré un taux de croissance des rendements à l'hectare plutôt faible (+0,6 % par an entre 1892 et 1929 contre +1,25 % entre 1840 et 1860). En fait, la croissance démographique agricole et rurale cache une pénurie de main d'oeuvre salariée, la population vivant de l'activité agricole régresse de 7,5% alors que le nombre de chefs d'exploitation reste stable. En réalité, l'augmentation du coût du travail agricole salarié (par une baisse de l'offre) a permis aux journaliers de devenir exploitant ce qui a fait gonfler de 340 000, le nombre de chefs entre 1862 et 1882. La raréfaction de la main d'oeuvre salariée et l'accroissement de la production globale (grâce aux accroissements des surfaces) expliquent ces gains de produit agricole par actif. *L'importance d'une foule de bras sur l'instrument mécanique*⁷⁸, et la forte poussée de population rurale de 1846 ont aidé au développement de nouveaux hectares de terres cultivées par le défrichement ou l'usage de terres marginales. Malgré cette évolution démographique et globale plutôt favorable, les disparités régionales des rendements se sont maintenues. Dans le domaine des céréales, les rendements dans le Nord de la France sont, par exemple, de 20 quintaux vers 1880 alors que la moyenne nationale se situe autour de 12. En somme, il n'y a pas eu de révolution⁷⁹ agricole dans un contexte où l'industrie est en essor, mais plutôt un changement démographique et économique global en terme de relation ville-campagne.

⁷⁷ Sur la question de la croissance agricole et son explication dans le cadre de la théorie classique, on peut se référer à A. Mounier (1992) *Les théories économiques de la croissance agricole*, édition Economica, INRA, Paris, pp. 58-68.

⁷⁸ F. Braudel (1986) *op. cit.*, p. 202.

⁷⁹ Cette notion de révolution agricole est à comprendre selon la définition de J.B. Chombart de Lauwne (1961) *un ensemble de découvertes qui ont indubitablement amélioré la production agricole*, in *L'industrialisation de l'agriculture, Revue d'Economie Politique*, Tome LXXXI, n° 6, p. 754. La définition de M. Bloch est relative au temps et à la construction du phénomène, *l'habitude est prise de désigner sous le nom de révolution agricole les grands bouleversements de la technique et des usages agraires qui, dans toute l'Europe, à des dates variables selon les pays, marquèrent l'avènement de l'exploration contemporaine. Le terme est commode (...), il met l'accent sur l'ampleur et l'intensité du phénomène (...), révolution sans doute si on entend une mutation profonde. Mais secousse succédant à des siècles d'immobilité ? Non, certes ; mutation brusque ? Pas d'avantage. Elle s'étend sur plusieurs années, voire plusieurs siècles.* in G. Gavignaud (1994) *Révolutions agricole et rurale, Revue de l'Economie Méridionale*, n° 165-166, vol. 42, p. 134.

Tableau 1 : Espace productif, population rurale et production agricole totale de 1840 à 1929

	Surface cultivée (en milliers d'hectares)	Population rurale (en milliers)	Population active agricole masculine (en milliers)	Production agricole finale (en valeurs 1892)	Evolution production finale par Ha (en valeurs 1892)	Evolution production finale par actif (en valeurs 1892)
1840	31 605	26 572	6 772	(1840 = 100)	(1840 = 100)	(1840 = 100)
1860	34 125	26 472	6 716	137	125	150
1892-1896	34 741	24 032	5 675	(1892 = 100)	(1892 = 100)	(1892 = 100)
1929	33 542	20 414	4 417	124	132	178

Sources : J.C. Toutain (1993) La production agricole de la France de 1810 à 1990 : départements et régions, tome 2, *Economies et Société*, série AF/17, n° 1-2, (tableaux E13, E17, E28, E21, E43, E45, E58, E59, D13, D14, D16, D22)

L'amplification des échanges de l'agriculture avec le reste de l'économie aide à comprendre pourquoi l'évolution positive du produit agricole national est aussi fondamentale. Les campagnes se sont ouvertes vers l'extérieur. Les productions alimentaires commercialisées atteignent près de 75% du produit total vers 1930. Progressivement, l'économie agricole s'éloigne des marchés locaux où leur importance économique était relativement faible pour s'orienter vers de nouveaux marchés extérieurs jusqu'ici peu présent. Le produit industriel dépasse le produit agricole vers 1875 au moment même où l'agriculture entre dans une crise de surproduction déstabilisante au point d'orienter des populations rurales de plus en plus nombreuses vers les industries urbaines. Vers 1892, le mouvement d'extension des nouvelles terres mises en culture se tasse. Le nombre des exploitations diminue (5,6 millions en 1882, environ 4,5 millions en 1929) conjointement à celui de la population active agricole. C'est à partir du début du XXe siècle que la productivité du travail et du capital en agriculture va s'accroître encore plus fortement et accompagner, lentement, puis de façon plus intense après la guerre, la croissance industrielle sur un même niveau de progression.

Il semble que cette période de la fin du XVIIIe et le début du XIXe siècle soit une période charnière de l'amorce du système productif agricole émergent basé sur de moins en moins de bras, sur une plus forte ouverture sur les marchés extérieurs solvables, sur une redéfinition des zones rurales participants à cette croissance rurale agricole. Sur ce dernier point, il convient d'évaluer comment les espaces ruraux se sont inscrits dans ce mécanisme de mutation de l'agriculture au cours de ces dizaines d'années.

Dès le début du XIXe siècle, une évolution concomitante s'est opérée entre les régions agricoles en croissance et leur évolution démographique. Certaines régions qui ont

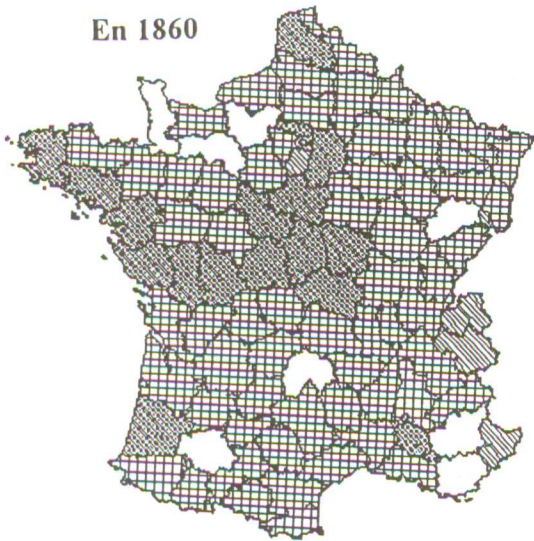
développé de nouvelles cultures, dès la fin du XVIIIe (maïs, pomme de terre) connaissent un redressement de leur solde naturel (comme dans les départements du Nord Est et de la région parisienne) et inversement pour les régions de Rennes, d'Orléans, ou de Perpignan. En plus de ces évolutions naturelles différentes selon les régions, des phénomènes de migration ont le plus souvent aidés ces départements, en devenant terre d'accueil, à accroître leur population. L'émigration a touché, au premier chef, les départements les plus pauvres en terme de potentialité agricole, les populations agricoles et rurales pouvant, dès le second empire, espérer un revenu supérieur en participant aux grands travaux ferroviaires et routiers dans un premier temps, pour intégrer ensuite l'industrie.

L'exode rural a très vite concerné une grande partie du territoire, les mouvements de population rendant les soldes migratoires déficitaires se sont amplifiés pour affecter plus de 65 départements entre 1851 et 1866. Entre 1851 et 1881, certains départements généralement de montagne perdent plus de 30 000 habitants, suite à l'émigration (Aveyron, Creuse, Haute-Vienne, l'Allier) alors que d'autres en accueillent autant (Nord, Marne, Gironde, l'Hérault ou Bouche du Rhône)⁸⁰.

⁸⁰ Ces informations sont extraites de G. Duby et A. Wallon (sous la dir.) (1976) *Histoire de la France rurale de 1789 à 1914*, Tome 3, éditions du Seuil, collection Histoire, Paris, p. 205.

Carte 1 : Evolutions indiciaires de la population rurale française par département de 1840 à 1929 (base 100 en 1840)

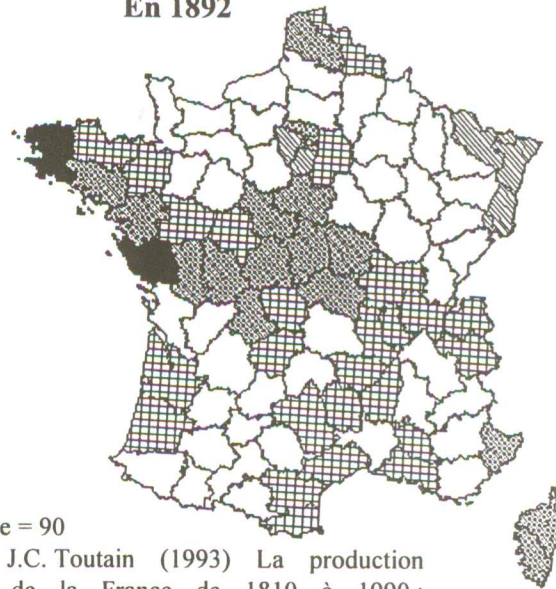
En 1860



France = 100

Sources : J.C. Toutain (1993) La production agricole de la France de 1810 à 1990 : départements et régions, Tome 2, *Economies et Sociétés*, série AF/17,n° 1-2, (Tableaux E17, E28).

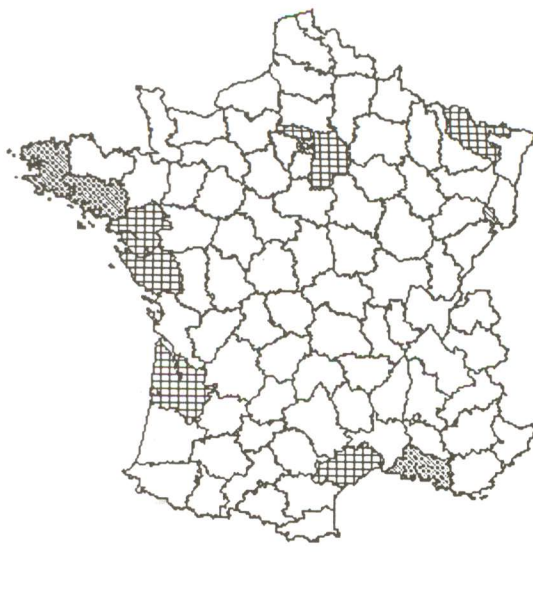
En 1892



France = 90

Sources : J.C. Toutain (1993) La production agricole de la France de 1810 à 1990 : départements et régions, Tome 2, *Economies et Sociétés*, série AF/17,n° 1-2, (Tableaux E17,E44).

En 1929



France = 77

Sources : J.C. Toutain (1993) La production agricole de la France de 1810 à 1990 : départements et régions, Tome 2, *Economies et Sociétés*, série AF/17,n° 1-2, (tableau E17,E58).

L'évolution démographique de l'espace rural est globalement stable entre 1840 et 1860 puisque l'indice est égal à 100 (base 100 en 1840). Néanmoins une majorité de régions est déjà en deçà de la valeur indiciaire nationale (69 départements au total) alors que des ensembles relativement homogènes de départements (Bretagne, quelques départements de la région centre...) ont une évolution positive (entre 100 et 110). Les périodes suivantes sont marquées par un contraste plus fort des tendances, ainsi, près de la moitié des régions sont passées en-dessous de l'indice national (90 en 1892) alors que d'autres zones ont une croissance plus soutenue (supérieure à 110). Entre 1892 et 1929, la situation se dégrade par rapport à la situation de 1840, mais les départements du Centre et de la Bretagne évoluent relativement mieux que la tendance nationale.

b) Une relative stabilité dans la participation des différentes régions à la production agricole nationale

L'évolution favorable de la production agricole n'a pas eu d'effets majeurs sur sa localisation et sur sa répartition. Les disparités régionales se sont maintenues entre 1840 et 1929 avec quelques nuances. Ce qui a marqué l'espace productif agricole, c'est la tendance à une plus forte spécialisation des territoires à partir des années 20, tendance qui n'a pas cessé de se poursuivre et de s'affirmer jusqu'à nos jours⁸¹ (voir la Carte 2 ci-après). Nous insisterons ici, sur la situation des régions agricoles dans le produit agricole national jusqu'aux années 20. En fait, la géographie des richesses a très peu varié compte tenu des qualités naturelles différentes des terres selon les départements français. Ces dotations naturelles sont des critères à la fois structurels et stables qui n'auront pas cessé de peser, jusqu'aux années les plus récentes, sous l'effet des progrès techniques. On peut dore et déjà souligner ici que ce facteur amenait déjà des hauts rendements alors que le progrès technique était encore faible, va renchérir son rôle dans la localisation des agricultures plus consommatrices d'intrants et de progrès technique.

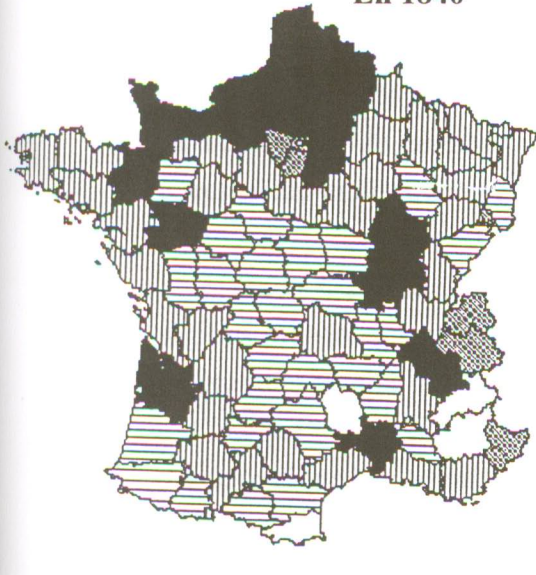
À la vue de l'ensemble de cartes proposées ci-après, nous pouvons présenter un certain nombre d'observations.

- En premier lieu, la permanence des localisations des richesses agricole sur la longue période.

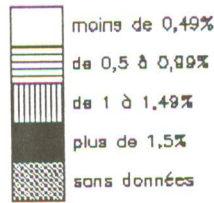
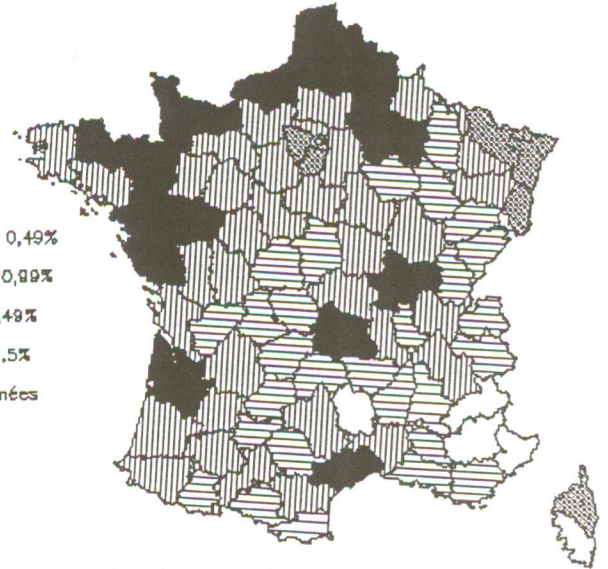
⁸¹ Nous avons poursuivi cette analyse jusqu'en 1995 dans une communication récente (Dedeire, 1996c) où la participation des régions à la production nationale est très peu différente de celle de 1929.

Carte 2 : Disparités spatiales dans la participation des départements à la production agricole nationale de 1840 à 1929

En 1840



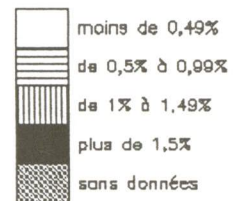
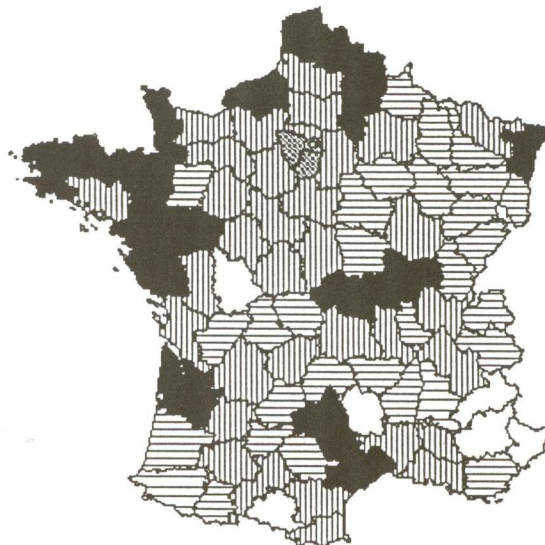
En 1892



Sources : J.C. Toutain (1993) La production agricole de la France de 1810 à 1990 : départements et régions, Tome 2, *Economies et Sociétés*, série AF/17,n° 1-2, (Tableaux C33).

Sources : J.C. Toutain (1993) La production agricole de la France de 1810 à 1990 : départements et régions, Tome 2, *Economies et Sociétés*, série AF/17,n° 1-2, (Tableaux C93).

En 1929



Sources : J.C. Toutain (1993) La production agricole de la France de 1810 à 1990 : départements et régions, Tome 2, *Economies et Sociétés*, série AF/17,n° 1-2, (Tableau C129).

réalise plus de 60% de la production nationale. C'est aussi au delà de cette délimitation que nous retrouvons la quasi-totalité des départements réalisant plus d'un pour-cent du l'ensemble des richesses agricoles (plus de 50 départements génèrent plus de 1% des richesses). Ils sont les plus productifs et les plus riches au plan agricole dans la mesure où ils bénéficient de certains avantages naturels, de l'absence de relief, de la présence des terres riches et de structures d'exploitations assez grandes, ainsi qu'un climat tempéré.

A la périphérie de ces départements les plus riches, nous retrouvons des ensembles de régions moyennement riches (autour de 1% des richesses). Elles créent environ 20 à 30% de produits en plus que la moyenne nationale. A l'inverse, les départements au sud de Paris ont une participation plus marginale en raison de la faible présence de terres labourables et d'une pratique importante de l'élevage extensif.

A compté de 1892, une nouvelle tendance se dessine qui accentue les disparités spatiales en terme de richesse agricole, c'est la spécialisation des territoires. Cette période est marquée par un glissement relatif de certaines productions agricoles vers des régions spécifiques. Ainsi la région parisienne perd de son intérêt économique. La production de type animal se développe en Bretagne (pôle de production animale en Manche, Cotes d'Armor et Morbihan) ainsi qu'en Pays de Loire. Le nord de la France est de plus en plus un espace de production végétale alors que l'ouest s'oriente plus vers l'élevage. D'autres régions sortent de leur léthargie comme le département de l'Hérault qui produit plus de 7 millions d'hectolitres de vin contre 2,5 en 1840 ou les départements auvergnats qui développent les productions animales. Enfin, des régions entières restent confinées à une activité faible comme l'ensemble du Massif central qui décline, ou encore le Jura qui, après une période d'essor, voit l'industrie supplanter l'agriculture.

La crise de 1929 ne perturbe pas, dans le fond, les disparités régionales solidement ancrées. Les tendances sont plutôt confirmées quant à la spécialisation des régions bretonnes et septentrionales. Seul le Massif central s'est ressaisi, quelques-uns de ses départements réalisent en 1929 plus de 1% des richesses comme la Corrèze ou le Puy de Dôme, ainsi que dans le sud-ouest avec la Dordogne.

En somme, l'analyse historique montre une relative stabilité des territoires agricoles de premier rang entre 1840 et 1929. Les vocations économiques des espaces en cette période ne sont pas très différentes en fin de période par rapport au début, hormis quelques cas, avec l'avènement de la viticulture de masse dans l'Hérault, le reclassement du massif central et des départements de l'Allier et de la Saône et Loire. Cette stabilité exprime l'importance du rôle assuré par les qualités naturelles des espaces ruraux et les aptitudes de

la terre et des hommes au développement des cultures⁸². Au vue de la faible évolution technique jusqu'en 1929, la terre, facteur essentiel de la production agricole, a été une donnée fondamentale de la localisation de l'activité agricole et des richesses produites par cette dernière. En somme, il s'agissait *d'utiliser la terre pour réaliser les objectifs de production en consommant la plus faible quantité possible de facteurs de production autres*⁸³.

On peut dire qu'à compter du milieu du XXe siècle, on entre dans une période plus interventionniste et volontariste en matière de politique agricole car il devient essentiel pour l'agriculteur de dépasser les contraintes spatiales en matière notamment de productivité du sol. Deux objectifs sont à atteindre :

- d'une part, une nécessaire modernisation de l'agriculture à l'image de l'expansion du système productif industriel car on sait que le progrès technique en agriculture est une modalité d'accroissement de la production globale ;
- d'autre part, la volonté de définir une nouvelle complémentarité entre l'agriculture et le reste de la société.

3) Modernisation de l'agriculture et volonté politique de l'équilibre de la société

Après guerre, la dépendance économique de la France envers les pays fournisseurs de produits alimentaires est ressentie plus fortement. Il se dégage alors la volonté d'une plus forte autonomie quant à la fourniture alimentaire du pays. Cette faiblesse de l'agriculture est un nouvel aspect de la crise de ce secteur suite à l'affaiblissement de l'offre, les besoins alimentaires des populations étant quant à eux croissants. Des carences se font jour sur le plan technique et économique, l'agriculture qui a cumulé du retard dans sa mécanisation ne s'est pas suffisamment intégrée dans les circuits économiques. Elle souffre d'un retard de productivité et d'une absence de formation des agriculteurs.

Le progrès technique a fait irruption dans l'agriculture sous des formes très diverses. Dès la fin de la seconde guerre, le recours à la mécanisation et à la motorisation aide les agriculteurs à améliorer leur productivité. En 1955, la France comptabilise déjà 305 000

⁸² On peut dire que la localisation des productions agricoles a évolué sur cette base initiale et s'est affirmée grâce à deux facteurs, le progrès technique qui a accentué l'avantage de dotations naturelles initiales, et la spécialisation de certains espaces dans des productions mieux adaptées à ces avantages naturels dans un contexte de concurrence inter-régionale. Pour la question de l'avantage comparatif naturel et la concurrence inter-régionale, on peut faire référence ici à la théorie Ricardienne, voir J.M. Boussard (1987) *Economie de l'agriculture*, éditions Economica, Paris, pp. 204-211 et sur les questions d'équilibre inter-régional et le modèle de Heckscher-Ohlin, voir P. Aydalot (1985) *Economie régionale et urbaine*, éditions Economica, Paris, pp. 113-115.

⁸³ J. Klatzmann (1958) La localisation rationnelle des productions agricoles, *Revue Métroéconomica*, Volume X, Fascicule 1, Avril, p. 34.

tracteurs, et un million de plus vingt ans plus tard. Le progrès technique est aussi engagé grâce à l'amélioration biologique des variétés végétales et animales et à l'utilisation des engrais chimiques. Les effets de ces innovations techniques se font sentir, les rendements à l'hectare de blé entre 1950 et 1975 ont été multipliés par trois alors qu'ils n'avaient été multipliés que par deux entre 1850 et 1938, c'est à dire en près d'un siècle.

A cette époque de carence alimentaire, la modernisation de l'agriculture mobilise tous les moyens, *les exploitants dominant la scène rurale et leur prééminence est considérée comme un facteur d'équilibre politique et social pour le pays*⁸⁴. Les critiques apportées à cette période de l'histoire agricole française, comme celles exprimées par Chombart de Lauwne, consistent à décrier un manque de coordination entre une volonté politique encore mal ciblée et définie et le flux important de moyens financiers injectés dans l'agriculture, sans qu'il y ait réellement de choix orientés dans les mesures à prendre. La modernisation de l'agriculture est engagée avec un risque de gaspillage des moyens.

Malgré tout, la production augmente et commence à se rétablir rapidement au niveau d'avant guerre. Entre 1946 et 1953, l'indice de la production est passé de 57 en 1945 (base 100 en 1938) à 100 dès 1950. La mise en place du premier plan de modernisation et d'équipement de J. Monnet (1946-1950) doit permettre le redressement de l'agriculture et des autres secteurs économiques considérés comme essentiels, le bâtiment, l'industrie lourde et l'énergie. L'objectif est pour l'agriculture d'accroître la productivité afin, d'une part, de libérer une main d'oeuvre nécessaire pour l'industrie alors en pleine expansion et d'autre part, de limiter les importations de produits agricoles qui rendent la balance commerciale des produits alimentaires déficitaire. En réalité, le déficit va s'alourdir jusqu'en 1953 du fait de nombreux blocages (manque de facteurs de productions, faible niveau technique des exploitants, défaut d'une organisation institutionnelle et commerciale du secteur). Le programme de modernisation avait ainsi pour objectif 250 000 tracteurs en 1950, il ne sera réellement atteint que vers 1955. Cependant, l'ensemble de ces mesures en faveur de la restauration de l'agriculture est *considéré, en général, comme un facteur de progrès social incontestable*⁸⁵.

La fin des années 50 est caractérisée, dans le domaine de l'aménagement de l'espace rural, par une continuité des mesures engagées lors de la création du premier plan. Les nouvelles mesures insérées dans le second plan (1953-1957) visent à apporter des solutions à de nouveaux problèmes qui émergent dans les campagnes. Outre la volonté d'accroître la

⁸⁴ B. Kayser (1990) *op. cit.*, p. 33.

⁸⁵ J. Chombart de Lauwne (1979) *L'aventure agricole de la France de 1945 à nos jours*, éditions PUF, Paris, p. 208.

production, les exportations de produits alimentaires et la productivité du travail des exploitants, cette fin de décennie révèle trois sortes de problèmes, celui de la rémunération des agriculteurs, celui de la parité des revenus entre les régions agricoles et enfin celui de la place et du rôle des organismes professionnels dans la politique agricole et dans l'organisation des marchés.

L'émergence d'une vraie politique de l'espace rural se développe avec le second plan, un certain nombre d'actions est mis en route. Le lancement des politiques foncières par les actions de remembrements doit conduire à restructurer 500 000 hectares par an. Cette politique a permis entre 1953 et 1990, de remembrer près de 13 millions d'hectares. Ces remembrements tendent à améliorer la productivité dans l'agriculture par une réduction des hétérogénéités spatiales. Des mesures favorisant des améliorations dans les conditions de vie sont également envisagées, c'est ainsi qu'une politique de l'habitat est décidée. Un double programme d'électrification et d'adduction d'eau devraient concerner environ 23 000 communes non connectées aux différents réseaux. Près des quatre cinquièmes des ruraux n'ont pas d'électricité en 1955. C'est aussi pour la première fois que l'on aborde le problème de l'aide aux régions défavorisées que l'on appelait à l'époque, *les régions déshéritées*⁸⁶.

La volonté de lisser les disparités spatiales est clairement exposée par les « théoriciens du productivisme »⁸⁷. Ces derniers, tel D. Bergmann ou J. Klatzmann, visent à formuler de nouvelles propositions de développement de l'agriculture à partir de la rationalisation économique de la production. En fait, les lois d'orientations agricoles de 1960 et la loi complémentaire de 1962 sont en rupture avec les politiques publiques précédentes et posent les bases, sinon économiques, au moins politiques et sociales du modèle de production agricole productiviste. C'est cette seconde phase du déploiement du système de production agricole actuellement en place que nous allons maintenant analyser.

B) L'essor du modèle de développement agricole issu du « fordisme » et les politiques d'accompagnement

Le contexte général dans lequel la société rurale se trouve à partir, des années soixante, n'est compréhensible qu'en tenant compte des transformations multiples qui s'y opèrent. La première « révolution » est certainement économique. La croissance est plus que remarquable et concerne aussi bien les activités industrielles que celles du secteur agricole. Cependant la croissance, en elle-même, n'est pas suffisante pour comprendre

⁸⁶ D'après J. Chombart de Lauwe (1979) *op. cit.*, p. 211.

⁸⁷ Expression reprise de P. Alphantery, P. Bitoun et Y. Dupont (1988) *Les champs du départ, une France rurale sans paysan*, éditions La Découverte, Paris, p. 115.

l'importance et le rôle de l'agriculture dans le développement du pays au cours de cette période. Un nouveau mode de développement est abordé dans cette phase d'expansion. Comme le remarque G. Myrdal⁸⁸, le développement peut signifier une conscience politique face aux inégalités économiques. Dès lors, les transformations socio-économiques peuvent donc exprimer, sur le plan structurel, des mutations du mode de développement de la société. On peut à ce sujet se référer à R. Badouin qui insiste sur le fait que *la dépendance des agricultures à l'égard des forces naturelles a fait place à une dépendance à l'égard des mécanismes économiques*⁸⁹. Nous verrons que les relations de l'agriculture avec l'économie générale et la société sont au cœur des mécanismes d'intégration de ce secteur d'activité dans les dynamiques économiques globales des années soixante. Nous verrons que trois grandes tendances sont imbriquées et constituent le *cercle vertueux du mode de production fordiste*⁹⁰. La base de cette dynamique s'est constituée par la diffusion d'un autre mode de consommation, et d'une croissance économique intersectorielle qui ont conduit, ensemble, à la formation d'un échange inégal entre agriculture et industrie, entre villes et campagnes.

1) Un développement basé sur la croissance économique

La croissance économique a reposé sur l'émergence et le développement d'une nouvelle norme de consommation dans les pays occidentaux. À compter des années 50, le processus de diffusion de la consommation de masse s'est insérée dans tous les secteurs de l'économie, depuis l'agriculture jusqu'à l'industrie.

a) Diffusion d'un mode de consommation de masse

Ce que l'on attend des campagnes françaises, c'est de démultiplier le rôle de l'agriculteur dans l'économie. Le rôle de producteur devient pour l'agriculteur essentiel, en effet, un agriculteur nourrissait 5,5 personnes à la sortie de la seconde guerre mondiale, il va en nourrir 26 au début des années 80. Cette attente résulte d'une longue phase où le mode de consommation était basé sur les productions des colonies françaises et étrangères, fournisseuses de produits agricoles différents de ceux issus des terres du vieux continent. Cette forme de consommation alimentaire, que G. Allaire⁹¹ qualifie d'*impérialiste* (produits

⁸⁸ G. Myrdal (1960) *Théorie économique et pays sous-développés* citée par G. Allaire (1989) *Le développement rural et les politiques agricoles de transition ?*, ESR/INRA, document de recherche n° 89-4, Toulouse, p. 3.

⁸⁹ R. Badouin (1971) *Economie Rurale*, éditions Armand Colin, Paris, p. 9.

⁹⁰ Expression reprise de F. Plassart (1985) *Agriculture : le déficit technologique, POUR une ruralité à l'horizon 2000*, n° Juin, éditions Privat, page 39 et suivantes.

⁹¹ L'auteur caractérise le modèle de consommation impérialiste par une l'introduction dans les villes de produits d'outre-mer, une spécialisation des agricultures métropolitaines européennes et une division de cette économie en empires, et souligne que l'Angleterre représentait l'extrême en la matière, in G. Allaire (1989) *Le développement rural et les politiques agricoles de transition, quels paradigme alternatif au productivisme ?* - ESR/INRA, document de recherche n° 89-4, Toulouse, p. 7.

alimentaires exotiques, épices...) est mise en place lors de la constitution d'une économie marchande basée sur les échanges internationaux⁹². Avec la croissance des secteurs agricoles et industriels, le modèle de consommation alimentaire issu des pays de l'Europe septentrional et des Etats-Unis supplante le mode impérialiste.

Ce modèle a pour caractéristique d'être plus riche en viande et en lait, produits élaborés par les pays d'Europe. C'est sur cette base de consommation qu'un nouveau régime international d'échange agro-alimentaire se met en place. Les produits de grande consommation prennent part dans les échanges et accentuent les flux financiers entre les six pays membres de la Communauté Economique Européenne qui rassemblent déjà quelques 160 millions d'habitants.

Le rôle de l'agriculture dans la croissance est de suivre un régime d'accumulation⁹³ intensive centré sur la consommation de masse. Afin de s'adapter au rythme de l'accumulation imposé par l'ensemble de l'économie, l'agriculture est devenue réceptive au progrès grâce aux actions de vulgarisation. Le progrès technique est intégré en permanence par les agriculteurs tenus de produire toujours plus. Malgré une élasticité faible de la demande de produits agricoles par rapport au revenu, la croissance des revenus, par le développement du salariat, pousse les consommateurs à acheter des produits à plus forte valeur ajoutée et dont la part en produit brut agricole est toujours plus faible.

La dynamique économique qui s'est opérée a eu pour déterminant, les innovations⁹⁴. En fait, l'agriculture s'est modernisée à deux niveaux, sur le plan mécanique et technique. Le passage d'une agriculture paysanne à une agriculture d'entreprise de reconversion s'explique, comme le souligne R. Badouin, par l'accroissement du capital d'exploitation (en plus du capital foncier) et par une augmentation des moyens de production acquis à l'extérieur de l'unité de production⁹⁵. C'est cette évolution qui a été dominante entre 1950 et aujourd'hui, au point de considérer l'agriculture comme une industrie lourde. En ce sens, nous comprenons pourquoi R. Hureau écrit que *l'emploi agricole et industriel sont de plus en plus consommateurs d'investissement, deux ou trois millions de francs par emploi*

⁹² F. Braudel (1985) *La dynamique du capitalisme*, éditions Arthaud, Paris, 131 p.

⁹³ Le régime d'accumulation est pour R. Boyer (1985) *un ensemble de régularité assurant une progression générale et relativement cohérente de l'accumulation du capital, c'est à dire permettant de résorber ou d'étaler dans le temps, les distorsions et déséquilibres qui naissent en permanence du processus lui-même* in *Les théories de la régulation, une analyse critique*, éditions La Découverte, coll. Recherches, Paris, p. 45.

⁹⁴ A. Simantov (1970) insistait sur le rôle de l'accumulation du capital dans la croissance mais en rappelant que le critère quantitatif ne suffisait pas pour expliquer les gains de productivité et qu'en réalité, *pour augmenter la production par tête, il est hautement souhaitable d'utiliser du capital de meilleur « qualité », c'est à dire d'introduire des techniques nouvelles et plus avancées*, in *L'équilibre dans la croissance économique, Economies et Sociétés*, tome IV, n° 2, Février, p. 353.

⁹⁵ R. Badouin (1970) *op. cit.*, pp. 152-162.

*dans l'agriculture*⁹⁶ alors qu'il ne faut que quelques moyens matériels pour les emplois du tertiaire, parfois un téléphone et quelques mètres carrés de bureau.

Ce régime d'accumulation, pour l'ensemble de l'économie, est lui-même régulé par les politiques keynésiennes qui agissent sur la demande. Il est entretenu grâce à l'impulsion d'une offre de crédit dans l'économie et la constitution de normes sur la formation des salaires. La montée du salariat au cours de cette période de croissance offre, dans un contexte de faible inflation, une plus grande stabilité des revenus et du pouvoir d'achat. Le déploiement des produits de consommations courantes et l'homogénéité du pouvoir salarial conduit l'ensemble des consommateurs à se tourner vers les produits non agricoles. Cette diffusion de la consommation de masse aboutit à une rétraction relative de la part du produit agricole dans le produit intérieur brut qui passe de 15% en 1950 à 6% en 1975 grâce à l'essor de la production non agricole de biens de consommation et d'équipement.

- b) Dynamiques économiques intersectorielles entre l'agriculture, l'industrie et l'agro-alimentaire
 - (i) *Agriculture et industrie : des transferts en terme économiques et en terme d'emplois*

Dans ses relations avec l'industrie, l'agriculture s'est enfermée dans une spirale de la dépendance de part son mode de fonctionnement. Les consommations intermédiaires d'origine industrielle se sont accrues engendrant une multiplication des relations intersectorielles entre agriculture et industrie. Au fur et à mesure que le niveau de technicité augmente, comme le souligne A. Simantov⁹⁷, l'agriculture augmente, pour assurer sa propre production, le recours à des consommations intermédiaires de nature industrielle ou d'autres origines. Ces autres secteurs étant eux-mêmes innovants, les produits et équipements acquis par l'agriculture ont permis des gains de productivité du travail et du capital. Comme les prix des consommations intermédiaires augmentent plus rapidement que ceux des produits agricoles, la réponse nécessaire pour l'agriculteur était, soit d'agrandir l'exploitation par l'extension du foncier, soit l'intensification du système productif.

L'agriculture a également participé activement au développement de l'industrie par la fourniture des populations excédentaires du secteur agricole. Le progrès technique dans les campagnes a donné lieu à une substitution massive du capital au travail. La production

⁹⁶ R. Hureau (1993) *Un avenir pour le monde rural*, éditions Pouvoirs Locaux, Paris, p. 127.

⁹⁷ A. Simantov (1970) L'équilibre dans la croissance économique, *Economies et Sociétés*, tome IV, n° 2, Février, p. 353.

agricole a été multipliée par près de quatre entre 1950 et 1975, mais la formation brute de capital fixe a été multipliée de 5,5 par actif⁹⁸. L'agriculture connaît alors la plus forte accumulation en capital par actif qui s'explique par l'effort d'innovation technologique conjuguée à la régression de la population active agricole totale. La part des agriculteurs dans la population active totale passe au cours de la période de 29% en 1950 à 10% en 1975⁹⁹.

(ii) *Des relations plus complexes entre agriculture et IAA dans le processus d'internationalisation des économies*

Evoquer les relations avec l'industrie revient à se questionner sur le rôle qu'a pu avoir l'agriculture dans le développement de l'agro-industrie. Comme le souligne J. Neffussi, la dynamique des industries agro-alimentaires dans le développement fordiste a changé de nature à partir du milieu des années 60, dès lors que l'internationalisation des économies est devenue dominante^{100 101}.

Jusqu'au milieu des années 60, l'activité économique a pour débouché principal, le marché intérieur. En effet, la croissance de la productivité est essentiellement réalisée dans la section des biens de consommation (S2)¹⁰² à partir d'une accumulation du capital productif et d'une transformation des modes et méthodes de production, notamment le développement du taylorisme dans l'industrie. La baisse des coûts de production et la création de produits standardisés aident au développement d'une consommation de masse, consommation favorisant l'accumulation du capital lui-même. Ce schéma s'est également développé dans les IAA où l'on observe également une très forte poussée des productions standardisées.

Les industries agro-alimentaires sont soumises à un ensemble de mutations techniques qui modifient les rapports des IAA avec l'amont, c'est à dire avec l'agriculture mais aussi avec l'aval et notamment la distribution. Les agro-industries tendent à acquérir de plus en plus d'autonomie vis-à-vis du milieu agricole et imposent de plus en plus de

⁹⁸ Sur ce point, on peut se référer à H. Bertrand (1980) Le régime central d'accumulation d'après-guerre en France et sa crise, *Economie Rurale*, n° 138, pp. 16-21.

⁹⁹ D'après G. Allaire (1988) *Le modèle de développement agricole des années 60*, Ronéo INRA/ESR, Toulouse, p. 5.

¹⁰⁰ J. Neffussi (1987) Les facteurs macro-économiques de la croissance des industries agro-alimentaires depuis les années 50, *Economies et Sociétés*, série AG, Tome XXI, n° 7, Juillet, pp. 91-109.

¹⁰¹ Voir aussi J. Neffussi (1987) *Les industries agro-alimentaires en France. Croissances et financement 1950-1985. Essai sur l'intégration financière et la dynamique industrielle*, thèse de doctorat d'Etat, Paris-Nanterre, 2 Tomes, 632 p.

¹⁰² Le terme de « section » renvoie à l'analyse sectorielle selon la nature des produits, la section S1 concerne les activités économiques de productions de biens d'équipement, celles de la production de biens de consommation relèvent de la section S2.

normes sur les productions brutes que l'agriculteur réalise. De plus, les produits finis sont plus élaborés et forcent les IAA à innover en misant sur une valeur accrue des produits agricoles bruts¹⁰³ issus de l'agriculture. Cette question de la normalisation au sein de la filière agro-alimentaire est très présente dans le système agricole dominant mais elle sera également abordée dans le cas de l'agriculture de terroir. Nous verrons qu'elle ne reposera plus sur une logique de filière amont-aval mais sur une logique territoriale.

Ces transformations du rôle des industries agro-alimentaires ont été dopées par le développement industriel dans son ensemble. C'est à ce propos que L. Malassis parle de fonction sociale « alimentation » assurée par les industries agro-alimentaires. *Dans quelques pays, la valeur ajoutée par les industries agricoles alimentaires est maintenant supérieure à la valeur ajoutée par l'agriculture : cette égalisation marque l'accession à la période que nous convenons de nommer agro-industrielle. A ce stade, la population active non agricole concourant à la fonction sociale alimentation est égale ou plus importante que la population agricole [...] une partie du pouvoir d'achat additionnel affecté à l'alimentation l'est en réalité à la sophistication croissante des produits agro-industriels, l'agro-industrie trouve ainsi la base de son expansion marchande*¹⁰⁴.

Ce qui est central à l'évolution des IAA, c'est la similitude des modalités de développement des industries agro-alimentaires avec celles de l'industrie. En général, cette logique est comparable, dans la mesure où l'internationalisation des marchés et des capitaux a concerné toutes les industries de biens de consommation (S2) et donc les unités industrielles alimentaires et non alimentaires. Au milieu des années 60, une plus grande intégration des marchés nationaux de l'Europe des six s'impose qui s'accompagne également d'une internationalisation des capitaux. La création du Ve plan (1965-1970), très favorable aux IAA, a pour objectif de garantir des débouchés plus difficiles à obtenir pour l'agriculture. Les aides gouvernementales aux agriculteurs, par les politiques de soutien aux marchés sont en fait bénéfiques aux IAA et viennent s'ajouter aux mécanismes d'interventions et d'aides sur les produits transformés. L'Etat aide, enfin, les IAA nationales à se concentrer afin de représenter des marchés d'importance tant au niveau national qu'europpéen. L'objectif est de préserver une économie agro-alimentaire française face à une concurrence étrangère dominée par les anglo-saxons. Néanmoins, les entreprises alimentaires étrangères s'installent en France et bénéficient des aides que l'Etat accorde. En somme, comme le souligne A. Mollard et A. Mounier, il semble que l'Etat joue

¹⁰³ J. Neffussi (1987) insiste sur le rôle des restructurations industrielles dans la baisse des prix des produits agricoles transformés par rapport aux produits agricoles et dans la transformation structurelle de la consommation. De plus, les IAA développent des produits correspondant à une consommation alimentaire de plus en plus marchande (moins d'autoconsommations) et répondant à une volonté de gain de temps pour les ménagères entre autres, *op. cit.*, p. 99.

¹⁰⁴ L. Malassis (1973) *Economie agro-alimentaire*, Tome 1, éditions Cujas, Paris, p. 14.

*essentiellement un rôle d'accompagnement du processus d'industrialisation-régression qu'il a pourtant largement contribué à enclencher*¹⁰⁵.

L'agriculture, dans ses relations avec l'agro-industrie, n'est pas soumise directement au processus d'internationalisation¹⁰⁶. Cependant, les liaisons de ce secteur d'activité avec les activités industrielles d'amont et d'aval, elles-mêmes internationalisées, le plonge inévitablement dans des conditions d'échanges et de productions définies au niveau international¹⁰⁷.

La dynamique de ces relations intersectorielles a favorisé une intégration toujours plus forte de l'ensemble de l'économie, alors que s'opérait, dans le même temps, le développement de l'emploi. L'emploi salarié plutôt industriel puis tertiaire et urbain augmentait tandis que le repli de l'emploi paysan se poursuivait. La concentration économique s'est accompagnée d'une concentration des populations dans les villes, l'agriculture libérant de la main d'oeuvre pour les activités industrielles et tertiaires urbaines.

2) Exode agricole - urbanisation et emploi industriel : la spirale du mode de développement fordiste

La dynamique économique d'après guerre a également transformé les rapports entre espace et économie, entre villes et campagnes, résultant vraisemblablement d'un échange inégal entre agriculture et industrie.

a) Echange inégal entre villes et campagnes

La phase d'exode des populations rurales et agricoles est historiquement datée à partir de la révolution industrielle. L'historien E. Weber dans son ouvrage¹⁰⁸ présente l'émigration rurale comme une solution permettant d'alléger le marché du travail. L'auteur

¹⁰⁵ A. Mollard, A. Mounier (1976) L'Etat : de l'industrialisation à la régression de l'agriculture (La politique agricole Française de 1945 à 1972), *Economies et Sociétés*, Cahiers de l'ISMEA, série AG, n° 14, p. 1489.

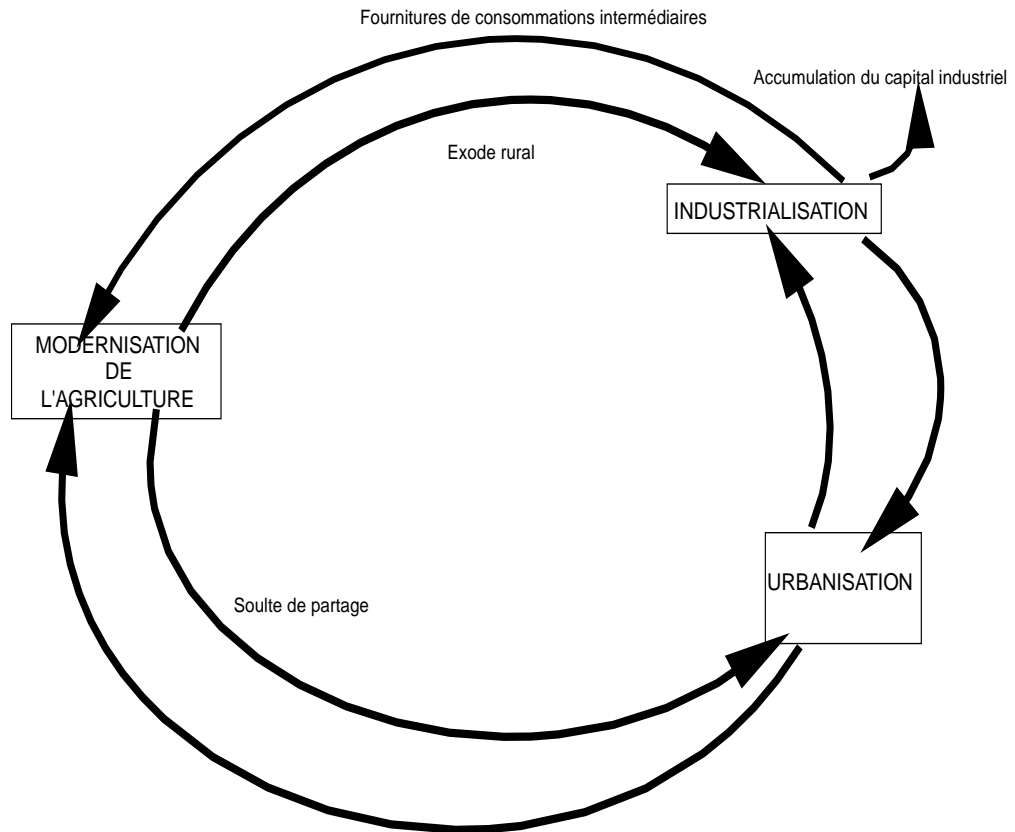
¹⁰⁶ A ce sujet et concernant également les relations nord/sud, nous pouvons nous référer à l'ouvrage de M. Marloie (1984) *L'internationalisation de l'agriculture française*, les éditions ouvrières, coll. nord/sud, Paris, 143 p.

¹⁰⁷ Voir à ce propos, A. Lacroix, A. Mollard (1982) Firmes multinationales et politiques étatiques : deux éléments clés de l'internationalisation agro-alimentaire en Europe occidentale, *Economies et Sociétés*, cahiers de l'ISMEA, Série AG, n° 16, pp. 1195-1217.

¹⁰⁸ Voir notamment le chapitre 16, La migration : une industrie de pauvres in E. Weber (1983) *La fin des terroirs, la modernisation de la France rurale 1870-1914*, éditions Fayard, Paris, pp. 403-422.

insiste également sur un autre aspect moins connu, celui du rôle que peut avoir le migrant dans la diffusion des idées neuves issues de la vie urbaine. C'est certainement en partie à propos des différences de niveaux de vie que les populations agricoles des années 50-60 se sont engagées vers les zones urbaines. « Attiré par les splendeurs de la ville comme le papillon par la lumière »¹⁰⁹, le migrant était surtout intéressé par une offre d'emploi pouvant donner lieu à un salaire réel supérieur à la situation précédente¹¹⁰.

Figure 1 : Boucle vertueuse du développement pendant les « trente glorieuses »



Sources : Repris de F. Plassart (1985) *Agriculture : le déficit technologique, POUR une ruralité à l'horizon 2000*, n° Juin, éditions Privat, p. 40.

(i) *Une liaison exode agricole et revenu agricole*

L'articulation entre revenu agricole et exode agricole explique de façon endogène et dans une approche sectorielle, la mobilité géographique des agriculteurs. C. Lacour¹¹¹

¹⁰⁹ Citation de J Méline reprise par E. Weber (1983) *op.cit.*, p. 414.

¹¹⁰ Sur cette question, nous pouvons nous référer au chapitre 1 sur les fondements théoriques des migrations de l'ouvrage de J. Catanzano (1994), *Retour vers l'arrière pays*, éditions Les Cahiers de l'Economie Méridionale, 2e édition, Montpellier, pp. 25-69.

¹¹¹ C. Lacour (1971) *Revenus agricoles et croissances régionales en France*, éditions Gauthier-Villars, Paris, 394 p.

présente cette articulation en insistant sur deux cas. Il propose d'une part un facteur de refoulement de la population agricole à partir de la faiblesse absolue du revenu agricole, il mentionne d'autre part, un facteur d'appel, la faiblesse relative du revenu agricole par rapport à ceux d'autres secteurs et d'autres régions. Pour l'auteur, il existe une liaison entre la faiblesse de l'exode rural et le niveau de satisfaction absolue et relative du revenu agricole consécutive à une faible présence d'entreprises industrielles au plan local (satisfaction relative). De la même façon, la satisfaction des agriculteurs peut se mesurer en rapport à la situation des ouvriers dans l'industrie, compte tenu du salaire et des conditions de travail.

(ii) *Une liaison exode agricole et offre régionale d'emploi non agricole*

Cette question a été relevée par G. Jégouzo¹¹². L'auteur expose l'influence de la localisation des emplois non agricole sur le rythme de l'exode agricole. La liaison est établie en fonction de la proximité de l'emploi non agricole. En effet, cette proximité paraît stimuler la mobilité hors de l'agriculture alors que l'éloignement la freine. Il propose quatre schémas de migration fonction de l'emploi non agricole et de la distance. Les conditions liées à l'information sur le marché de travail, à la disponibilité de logement sur les lieux d'emploi sont considérées comme des conditions préalables à la migration géographique vers la ville et professionnelle hors de l'agriculture¹¹³.

On peut donc imaginer une adéquation entre offre et demande sur le marché du travail dans la mesure où la mobilité a pour objectif de combler une double déficience : d'un côté, une substitution du capital au travail en agriculture qui libère de la main d'oeuvre, de l'autre une industrie « labour using » consommatrice d'un nombre élevé d'actifs. La localisation urbaine des unités industrielles, en ce milieu du XXe siècle, accentue par la même la concentration des populations dans les villes¹¹⁴.

(iii) *Un double dynamisme de la démographie urbaine*

L'évolution de l'urbanisation des populations pendant la période d'après guerre a une double explication :

- pendant les années 30, et surtout durant la seconde guerre mondiale et l'occupation, le volume global de la population française stagne et se trouve être en 1946 égal à celui de 1911. La population française recommence à croître à partir de 1946 avec une fécondité

¹¹² G. Jégouzo (1973) *Exode agricole et offre régionale d'emplois*, éditions Cujas, Paris, 232 p.

¹¹³ Voir aussi J.P. Cusset (1975) *Urbanisation et activités agricoles*, éditions Economica, Paris, 376 p.

¹¹⁴ On peut citer M. Vincienne (1972) *Du village à la ville, le système de mobilité des agriculteurs*, éditions Ecole Pratique des Hautes Etudes, Paris, 355 p.

accrue jusqu'en 1965. Les villes comme les campagnes bénéficient de ce baby-boum. Des événements exogènes viennent renforcer cette dynamique démographique, la décolonisation et le retour des français d'outre-mer en particulier agissent sur les soldes migratoires. Globalement, la population française métropolitaine croît de 14 millions entre 1946 et 1982.

- la croissance du taux d'urbanisation des populations est la seconde caractéristique de l'évolution démographique. La seconde moitié du XXe siècle est remarquable quant à l'accélération de ce processus. Entre 1911 et 1946, la croissance des populations urbaines était de 9%, elle est de 15% entre 1946 et 1975. En somme, trois français sur quatre sont urbains vers 1980 contre un sur deux à la sortie de la guerre. La concentration des populations est de plus en plus fortes dans les villes de plus de cinq milles habitants. Ces dernières entre 1954 et 1975, ont gagné 13 millions d'habitants. *Cette accélération de l'urbanisation française a absorbé statistiquement la totalité de l'essor démographique du pays et a puisé très largement dans les ressources d'une population rurale qui s'était maintenue importante et féconde plus longtemps que dans d'autres Etats de l'Europe occidentale*¹¹⁵.

b) Des politiques publiques agricoles accompagnent la dynamique fordiste *Nous n'avons pas compris que les sociétés rurales sans la paysannerie ne pouvaient plus être des sociétés rurales, et nous n'avons pas perçu que le rapport ville campagne s'était, dans cette disjonction entre la paysannerie et la ruralité, entièrement métamorphosé*¹¹⁶. Les campagnes se sont défaites de toutes les activités non agricoles et se sont trouvées en opposition avec la ville et avec la montée d'une classe ouvrière liée à l'industrie localisée en ville. La volonté politique face à ce scénario de concentration industrielle des activités et d'urbanisation des populations, a été de promouvoir et de défendre l'agriculture.

Les politiques publiques en matière agricole ont eu pour objectif de situer le rôle de l'agriculture et de l'agriculteur dans cette société urbaine et industrielle. L'article 39 du traité de Rome de 1957 définit les cinq cadres généraux fondant ainsi les conditions d'une politique agricole communautaire :

- les conditions de production en agriculture reposent sur un accroissement de la productivité en développant le progrès technique, en assurant le développement rationnel

¹¹⁵ G. Duby (sous la dir.) (1985) *Histoire de la France urbaine*, Tome 5, éditions du Seuil, p. 141.

¹¹⁶ B. Hervieu (1993) *Les champs du futur*, éditions F. Bourin, Paris, p. 20.

de la production ainsi que l'emploi optimal des facteurs de production et notamment la main d'oeuvre,

- le traité stipule également la volonté d'assurer un niveau de vie équitable à la population agricole,
- une volonté de stabiliser les marchés,
- de garantir la sécurité de l'approvisionnement alimentaire de l'espace européen,
- d'assurer des prix raisonnables aux consommateurs.

Les directives européennes ont été naturellement admises par tous dans ce contexte de croissance économique¹¹⁷. L'agriculture occupait 90% du territoire. L'article 39 a marqué d'un sceau, l'idée d'une réduction du rôle de l'agriculture à une vocation technique au détriment de sa vocation sociale. Au cours des vingt dernières années, le territoire des agriculteurs est ballotté entre un monde où l'exploitant se retrouve dans une politique adaptée à la concurrence internationale (conforté par la loi de 1980) et un monde où l'exploitant est mal à l'aise sur son territoire.

M. Bodiguel souligne l'insuffisance d'une politique agricole globale. Les problèmes d'aujourd'hui ne sont plus systématiquement ceux d'il y a vingt ans, ceux de la technique, de la production et de la productivité, de l'approvisionnement alimentaire. *La technicité toujours plus grande de l'agriculture qui a permis entre autres, l'essor de production hors sol, l'échelle européenne et mondiale à prendre en compte, ont conduit l'économie agricole vers une conception de plus en plus abstraite de ses objets. Elle cherche à rationaliser des productions en fonction des marchés et les savoirs qui accompagnent cette démarche relèvent d'avantage d'ensembles problématiques, organisationnels que d'une recherche d'équilibres territoriaux, d'équités distributives*¹¹⁸. C'est sur ce dernier point que nous situons la problématique de l'agriculture de terroir qui permet de concilier l'équilibre territorial et aussi l'innovation organisationnelle nécessaire à tout système économique. Mais la trajectoire de l'agriculture française reste, dans le contexte de crise émergeant, celle d'une optique de production intégrée à la sphère industrielle.

¹¹⁷ Sur cet aspect économique de la Politique Agricole Commune (PAC), nous pouvons faire référence à la première partie de l'ouvrage de D. Bergmann (1989) *Politiques d'avenir pour l'Europe agricole*, éditions Economica, Coll. Economie agricole et agro-alimentaire, Paris, pp. 41-87. En conséquence, nous ne développerons pas les dispositifs communautaires de la PAC, c'est à dire la libre circulation des produits agricoles dans la communauté, la préférence communautaire en matière d'échanges économiques, et la solidarité financières pour tout les pays participants aux coûts entraînés par la mise en place de la PAC.

¹¹⁸ M. Bodiguel (1991) La politique agricole entre Etat et territoires, *Economie Rurale*, n° 201, p. 11.

II) Crise et persistance du modèle dominant

Le développement économique de la seconde moitié du XXe siècle a conduit la société rurale à suivre la dynamique économique globale. Après trente années de croissance, des transformations sont apparues lors de la crise économique des années 70 au sein de l'ensemble du système productif national. Ces mutations ont rétroagi sur le secteur agricole et c'est pour cette raison qu'il y a un intérêt d'une telle approche. Quatre grandes ruptures du développement fordiste sont venues remettre en cause, la boucle vertueuse du mécanisme. En premier lieu, l'accumulation industrielle s'est déplacée de l'Europe vers les pays d'Asie du sud d'Est et le Japon. Dans le même temps, ni l'industrie, ni le secteur des services ne sont en mesure, après la crise, d'absorber les flux de population agricole à la recherche d'un emploi non agricole. L'Europe verte, de plus en plus excédentaire au niveau de la production devient étroitement dépendante de l'écoulement des excédents et de la difficulté de trouver une demande solvable. Face à la compétition européenne et mondiale, au sein de l'Europe s'opère une redistribution des espaces ayant des vocations agricoles économiquement efficaces. Enfin, dans un milieu agricole professionnel où l'exploitation familiale est une entreprise à haut coefficient en capital, l'investissement lourd freine la reproduction sociale de ce secteur d'activité.

Ces quatre ruptures constituent les éléments visibles de la crise. Ces difficultés sont liées à une question plus globale qui est celle de la remise en cause du mode de développement de l'agriculture « fordiste », à un moment où ce dernier est moins d'actualité même s'il reste le système de production agricole dominant encore aujourd'hui dans de nombreuses régions rurales françaises. Le rôle de l'agriculture dans ce contexte de crise n'est plus de produire pour nourrir la population. D'après les estimations, 300 000 agriculteurs suffisent pour un pays comme la France. Ces 300 000 agriculteurs peuvent également se concentrer uniquement sur quelques départements, en utilisant l'espace productif le mieux doté naturellement et le plus en adéquation avec les contraintes économiques. Dans cette hypothèse, la mission de production de l'agriculture reste un objectif visé car stratégique, malgré un coût d'opportunité qui se mesure en terme d'emploi et de régression de l'espace agricole utile et donc de friches. Ces questions d'actualités seront dans ce développement appréhendées en analysant le système de production agricole à partir des approches en terme de régulation qui ont l'avantage de pouvoir expliquer et situer les problématiques d'un secteur d'activité comme l'agriculture en rapport avec l'économie globale.

Nous ne nous interrogerons pas ici sur ce que R. Boyer et J.P. Durant appelle *l'après fordisme*¹¹⁹. Cependant, la rupture avec le développement fordiste concerne l'agriculture dans la mesure où ce secteur d'activité s'est développé de façon similaire au secteur industriel. Une approche en terme de régulation devient donc pertinente dans ce cas et permettra d'explicitier les modalités qui ont agit sur la rupture du mécanisme de régulation. Nous aborderons dans un premier temps, la question de l'approche de la régulation et de ses limites, pour ensuite entreprendre une analyse explicative de la crise agricole à partir de ces approches en terme de régulation.

A) L'intérêt d'une approche en terme de régulation

Nous choisissons d'orienter notre approche des articulations entre l'agriculture et l'économie générale en utilisant les travaux des auteurs ayant une approche régulationniste. L'intérêt de cette démarche est d'offrir une explication communément admise concernant les ruptures du mode de développement qui a été dominant au cours des trente dernières années¹²⁰.

La rupture du mode de développement des trente glorieuses s'est révélée par deux catalyseurs de cette crise, l'inflation et le chômage. L'explication keynésienne de ce dysfonctionnement mettaient en avant, l'insuffisance de la demande effective et l'écart croissant entre les salaires évoluant à la hausse et la productivité globale en baisse par rapport aux années 50-75. Cette remise en cause du schéma IS/LM a permis un retour en force des analyses néoclassiques et même ultra-libérale explicitant les réalités de la montée du chômage dans les pays développés par le mauvais fonctionnement de l'autorégulation du marché du travail, dégageant ainsi un chômage volontaire. Ce chômage volontaire est selon les néoclassiques, le résultat d'une intervention de l'Etat qui prend la forme de l'instauration d'un salaire minimum ou d'une indemnité compensatrice pour perte d'emploi. Sur ce point, le *laissez-faire* a trouvé des adeptes sur le plan politique avec les orientations ultra-libérales des politiques de l'emploi en Grande Bretagne (Thatchérisme) ou aux Etats-Unis (Reagannisme).

En fait, les approches en terme de régulation vont concevoir une analyse de la crise en fonction du rôle moteur que peut revêtir l'Etat dans ce processus. Cependant, ce cadre

¹¹⁹ R. Boyer, J.P. Durant (1993) *L'après fordisme*, éditions Syros, Coll. Alternatives Economiques, Paris, 174 p.

¹²⁰ Les approches régulationnistes ont une composante idéologique forte, cependant, nous considérerons ce cadre d'analyse comme pertinent dans l'analyse qui est faite de la crise économique et de l'articulation entre agriculture et économie générale. Nous aurions pu adoptés une approche néoclassique à partir de l'équilibre économique général, mais elle nous semblent à la lecture de l'article critique de G. Destanne de Bernis, mal adaptée à une approche dynamique où le *temps historique dans l'analyse économique ne semble pas compatible avec l'hypothèse centrale que constitue l'équilibre économique général* in G Destanne de Bernis (1975) Les limites de l'analyse en termes d'équilibre économique général, *Revue Economique*, Volume 26, n° 6, p. 923-924.

d'analyse est confronté aujourd'hui à une difficulté de taille, celle de concevoir une théorie où l'analyse ex-post (cas de l'étude du mode de développement fordiste) fait place à une analyse ex-ante (cas du mode de développement post-fordiste)¹²¹. Néanmoins, nous choisissons ce cadre théorique pour comprendre l'origine de la crise économique.

1) La naissance des approches de la régulation

Comme nous le soulignons, la question du mode de développement est apparue alors que la crise économique était présente pour l'ensemble des secteurs de l'économie. Ces études de la crise contemporaine reposent sur une analyse historique comparative permettant une périodisation du développement capitaliste. Les auteurs précurseurs de ce type d'analyse ont développé ces travaux à partir des années 75 à propos des Etats-Unis, en particulier les travaux de M. Aglietta¹²². Les questions de la politique publique de l'Etat américain, dans l'approche en terme de régulation, ont été exposées par G. Debailleuil¹²³. Par la suite, d'autres approches ont visés une analyse régulationniste à partir d'une lecture sectorielle¹²⁴ à propos de l'industrie, des services ou de l'agriculture.

a) Position du cadre général

Le terme de régulation a été introduit par De Bernis et tiré de la conception biologique de la régulation¹²⁵. Pour lui, *dans la société capitaliste, il y a en oeuvre des forces essentiellement divergentes, mais certaines normes sociales, certaines institutions, certaines régularités font quelquefois converger ces forces par nature essentiellement divergentes*¹²⁶. L'approche de la conception de De Bernis est institutionnelle dans la mesure

¹²¹ On trouve de plus en plus d'articles qui expriment les limites des approches en terme de régulation mais lorsqu'il s'agit de concevoir une analyse *du bouclage Etat-nation avec l'activité économique dans la période fordiste*, elles restent pertinentes selon B. Maris (1996) Institutions et régulations locales : des concepts pertinents, In *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, B. Pecqueur (sous la dir.), éditions L'Harmattan, Paris, pp. 195-207.

¹²² M. Aglietta (1976) *Régulation et crise du capitalisme : l'expérience des Etats-Unis*, éditions Calmann-Lévy, Paris, 334 p.

¹²³ G. Debailleuil (1990) *L'évolution de la politique américaine une approche régulationniste*, Thèse de Doctorat, Institut National d'Agronomie, Paris-Grignon, 387 p.

¹²⁴ Sur cet aspect sectoriel et pour une revue de la littérature (sur les analyses des secteurs industriels, du bâtiment et des services), nous pouvons nous situer par rapport à la contribution de A. Lacroix et A. Mollard (1995) L'approche sectorielle de la régulation : une problématique à partir de l'agriculture; in *La grande transformation de l'agriculture*, R. Boyer et G. Allaire (eds.) éditions Economica, Coll. Economie agricole et Agro-alimentaire, Paris, pp. 259-291.

¹²⁵ Sur ce point, nous pouvons nous référer à l'ouvrage de L. Von Bertalanffy (1973) *Théorie générale des systèmes*, éditions Dunod, Paris, où l'auteur détermine deux niveaux de régulation, une régulation qu'il nomme primaire qui concerne *les interactions dynamiques des processus où l'organisme cherche un état stable* et une régulation secondaire qui est quant à elle, *contrôlée par des aménagements fixes comme la régulation de type rétroaction*.

¹²⁶ D'après B. Coriat (1994) La théorie de la régulation, origines, spécificités et perspectives, in *Ecole de la régulation et critique de la raison économique*, F. Sabei et C. Vercellone (sous la dir.), coll. Futur antérieur, éditions l'Harmattan, Paris, p. 115.

où les institutions contrôlent les codes et les règles, de façon à les faire converger. Comme le souligne B Coriat, *c'est dans la recherche des conditions dans lesquelles se forment certaines régularités qui assurent la régulation macro-économique d'ensemble des forces essentiellement divergentes, que s'est introduite l'approche de la théorie de la Régulation*¹²⁷.

(i) *Le mode de production*

Ce que l'on entend par mode de production, c'est une possibilité de distinguer la logique globale des rapports sociaux avec l'ensemble de l'organisation de l'économie afin d'analyser les liens et les relations entre les deux. La définition de R. Boyer est claire à ce sujet, le mode de production est défini par *les relations sociales qui régissent la production et la reproduction des conditions matérielles requises pour la vie des hommes en société*¹²⁸.

(ii) *Le régime d'accumulation*

Le régime d'accumulation désigne un ensemble de régularités qui assurent la progression de l'accumulation du capital. Ces régularités sont des règles ou normes qui vont agir sur la mise en place de la production (organisation de la production, partage des fruits de la croissance) et de la consommation. Ce régime d'accumulation a pris plusieurs formes aux cours du XIXe et XXe siècle. R Boyer¹²⁹ présente trois formes de régime :

- un régime d'accumulation extensif (ou concurrentiel) qui correspond à la fin du XIXe et au début du XXe siècle, où les caractéristiques sont des faibles gains de productivité, une consommation domestique importante, et une forte formation en capital ;
- un régime d'accumulation intensif sans consommation de masse (jusqu'au années 40) fondé sur le taylorisme qui institue une organisation du travail novatrice sans mutation identique des modes de vie du salarié. Les gains de productivité sont élevés avec une mise en place des conditions de la production standardisée ;
- un régime d'accumulation intensif avec consommation de masse (régime fordiste vers 1950) qui codifie à la fois des normes de la production (élaboration de standards de production) et des normes dans les modes de consommation. Les gains de productivité sont élevés, tandis qu'émergent les revenus salariaux (contractualisation des salariés) et se dynamise consommation et investissement (développement de l'internationalisation des capitaux industrielles).

(iii) *Les formes institutionnelles*

¹²⁷ B. Coriat (1994) *op. cit.*, p. 116.

¹²⁸ R. Boyer (1986) *op. cit.*, p. 43.

¹²⁹ R. Boyer (1986) *op.cit.*, pp. 49-50.

Les formes structurelles ou institutionnelles éclairent les régularités qui font converger la reproduction économique. Là aussi, selon R. Boyer, les formes institutionnelles sont *un ensemble de codification d'un ou plusieurs rapports sociaux fondamentaux*¹³⁰.

b) Des approches progressives selon les auteurs

Le terme de régulation doit sa première forme aux travaux d'Aglietta. Pour l'auteur, l'approche centrée sur le marché est insuffisante dans la mesure où l'équilibre est toujours réalisé et, de plus, l'environnement social est indépendant de cet équilibre (autorégulation par le marché). Il rejette également, la notion de régulation qui met au coeur du dispositif de celle-ci l'Etat, ce dernier ayant pour rôle d'être l'organe régulateur capable d'une reproduction du système économique. Pour M. Aglietta, *l'approche de la régulation devra s'insérer dans l'analyse des rapports sociaux et de leurs transformations*. Il considère qu'une approche trop mécaniste de la théorie de la régulation conduirait à une impasse, il faut récuser *toute interprétation universaliste ou théologique du marxisme en tant que science de lois générales du capitalisme porteuse d'une issue inéluctable*. Pour M. Aglietta, il faut rechercher les explications dans l'étude des processus sociaux qui génèrent des institutions sociales, ces dernières engendrent des régularités sociales. Ces régularités sociales sont en même temps porteuses de rigidités et créent des références conventionnelles indispensables au fonctionnement du système et permettent aux acteurs sociaux d'étoffer leur stratégie. En résumé, *les formes structurelles sont comprises comme les produits de la rivalité sociale, elles médient les conflits, elles n'en font pas disparaître les fondements. La crise est dès lors théoriquement inscrite dans les bases même de la régulation*¹³¹.

Autour de cette définition, les concepts intermédiaires, comme le régime d'accumulation et les formes institutionnelles selon R. Boyer, permettent de passer d'une conception de la régulation comme mode de production à la notion de régulation. En effet, pour l'auteur, la notion de mode de régulation est *d'opérer ce passage entre un ensemble de rationalités limités portant sur des décisions de production et d'échange, multiples et décentralisées, à la possibilité de cohérence dynamique de l'ensemble du système*¹³². En ce sens, le terme de mode de régulation va situer un ensemble de procédures et de comportements d'individus ou de groupes selon une triple propriété :

¹³⁰ R. Boyer (1986) *op. cit.*, p 48.

¹³¹ D'après P. Bartoli et D. Boulet (1989) *Dynamique et régulation de la sphère agro-alimentaire, l'exemple viticole*, édition INRA, Série Etude et recherche n° 97, Montpellier-Paris, Tome 1, p. 143.

¹³² R. Boyer (1986) *op. cit.*, p. 54.

- reproduire les rapports sociaux fondamentaux à travers la conjonction de formes institutionnelles historiquement déterminées,
- soutenir et piloter le régime d'accumulation en vigueur,
- assurer la compatibilité dynamique d'un ensemble de décisions décentralisées, sans que soit nécessaire l'intériorisation par les acteurs économiques des principes de l'ajustement de l'ensemble du système¹³³.

La théorie de la régulation utilisée dans l'analyse du système économique est explicative des processus d'émergence de la crise économique. G. Destanne de Bernis,¹³⁴ comme A. Lipietz,¹³⁵ souligne l'importance de la composante explicative de la théorie de la régulation pour comprendre les crises. Selon A. Lipietz, la théorie de la régulation n'est pas une théorie à part entière, il considère que le terme approprié est une approche de la régulation. En fait, il estime que dès que l'on se pose la question de savoir comment les choses « bouclent » dans une économie, on mène une approche régulationniste. *On est régulationniste à partir du moment où on se demande pourquoi il y a des structures relativement stables alors que logiquement elles devraient éclater dès le début, puisqu'elles sont contradictoires. On est régulationniste dès que l'on se pose cette question*¹³⁶. On peut appliquer une approche régulationniste à beaucoup de cas. Il explique en ce sens, *qu'il n'y a pas une théorie de la régulation mais en revanche, il y a une théorie du fordisme, c'est à dire que nous pensons avoir fait une théorie correcte de la croissance de la période fordiste*¹³⁷. C'est précisément dans cette optique que nous avons proposé un développement sur l'approche fordiste de la croissance agricole. L'intérêt de cette analyse est de relever les dysfonctionnements dans le cas du système productif agricole afin de montrer ensuite les différences qui caractérisent le système productif issu du fordisme et celui des produits agricoles typiques. Pour ce dernier, on privilégiera la différenciation des produits en opposition à la standardisation, les dynamiques territoriales par rapport à la boucle fordiste, l'ancrage au lieu, au terroir, par rapport à l'espace-support de l'agriculture.

2) La crise du développement fordiste

¹³³ R. Boyer (1986) *op. cit.*, pp. 54-55.

¹³⁴ Pour lui, *la théorie de la régulation - qui demeure explicative de la crise - doit en effet expliquer pourquoi le fonctionnement du capitalisme a dû susciter d'étapes en étapes, et parfois à travers des crises profondes, des types de procédures sociales indispensables à la régulation d'ensemble*, In G. Destanne de Bernis (1975) Les limites de l'analyse en termes d'équilibre économique général, *Revue Economique*, Volume 26, n° 6, p. 924.

¹³⁵ A. Lipietz (1994) De l'approche de la régulation à l'écologie politique : une mise en perspective historique, In *Théorie de la régulation et critique de la raison économique*, F Sebaï, C. Versellone (sous la dir.), Coll. Futur antérieur, éditions l'Harmattan, pp. 71-99.

¹³⁶ A. Lipietz (1994) *op. cit.*, p. 77.

¹³⁷ A. Lipietz (1994), *op. cit.*, p. 78.

L'idée essentielle est que l'approche par la régulation permet de traduire le caractère structurel de cette crise économique. Cette crise est elle-même une incapacité du système de régulation à assurer la poursuite du processus de régulation. En ce sens, la distinction entre la « petite crise » et la « grande crise » est essentiellement liée à l'endogénéité du mode de régulation pour la première par rapport à une logique externe pour la seconde. L'approche des crises structurelles se fait de façon itérative, par l'observation des faits.

a) De crise en crise

La crise du régime d'accumulation de la fin du XIXe siècle - qui était comme nous l'avons vu extensif et associé à une régulation concurrentielle¹³⁸ - est, à l'origine, liée à l'épuisement de la productivité de l'économie et de la dynamique des secteurs moteurs comme le textile. Le passage du mode concurrentiel au mode tayloriste a permis un regain de la productivité sans consommation de masse.

La crise de 1929 a émergé de l'inadéquation entre le maintien du régime concurrentiel, notamment sur les salaires, et le développement du taylorisme formant une production standardisée. Sans la consommation de masse, l'accumulation intensive est remise en cause du fait que les salaires ne suivent pas la productivité de l'ensemble de l'économie et conduit à une contradiction de cette logique taylorienne.

La sortie de crise va notamment se réaliser grâce à une plus grande action de l'Etat. Son action se focalisera sur la création de formes institutionnelles permettant de dessiner un mode de consommation de masse grâce aux salaires indirects, aux crédits etc. Une croissance auto-entretenu entre la production de masse et la consommation de masse se met en place et s'appuie sur une *nouvelle configuration du rapport salarial fordien*¹³⁹.

b) La crise fordiste

La crise du modèle de développement fordiste peut se définir comme l'*épuiement (à la différence de la crise de 1929) endogène du régime d'accumulation qui, par ricochet, aurait ensuite affecté la régulation*¹⁴⁰. Cette crise a essentiellement été repérée à partir de trois tendances :

¹³⁸ Voir le régime d'accumulation, p. 56.

¹³⁹ *Ceux sont les formes historiques du rapport capital-travail définies essentiellement par le type de moyen de production et par les formes de la division sociale et technique du travail, ainsi que par le mode d'insertion de la consommation des travailleurs dans la production capitaliste*, selon B. Rosier (1988) *Les théories des crises économiques*, éditions La Découverte, Coll. Repères, Paris, p. 84 et suivantes.

¹⁴⁰ Définition de C. Versellone (1994) L'approche de la régulation : richesses et difficultés, In *Théorie de la régulation et critique de la raison économique*, F. Sebaï, C. Versellone (sous la dir.), Coll. Futur antérieur, éditions L'Harmattan, p. 20.

- la réduction des gains de productivité est apparue dès lors que l'efficacité de la mécanisation (tayloriste puis fordiste) et la dynamique de cette dernière ne sont plus assurées. Ces gains de productivité qui étaient élevés jusqu'aux milieux des années 60 se sont ralentis et ont conduit à une hausse de la suraccumulation du capital (baisse de la productivité par unité de capital supplémentaire),

- une baisse sensible des normes de consommation avec un décalage entre une demande qui se diversifie tout en devenant instable et une offre de biens consommables standardisée et rigide. Ce second point est essentiel dans notre problématique puisque le concept d'agriculture de terroir repose également sur le développement des micro-créneaux alimentaires diversifiés,

- les firmes jusqu'ici tournées vers un marché national doivent de plus en plus s'extravertir en s'orientant vers des pays solvables. Des firmes géantes « multinationales » et ayant épousés le mode fordiste se trouvent en compétition sur le marché mondial alors que la crise américaine est déjà fortement engagée. L'accroissement du taux d'accumulation, la concentration industrielle et l'internationalisation du capital conduisent à une baisse de la rentabilité des facteurs de production des firmes internationales et les stratégies, jusqu'ici nationales, sont maintenant mondiales.

L'impact de la crise sociale de mai 1968 est traditionnellement interprétée comme une accélération de la crise déjà latente du modèle fordiste. Le « parachèvement » du compromis fordiste avec les accords de Grenelle, le rattrapage du salaire minimum et la hausse de l'ensemble des salaires *ont jeté les bases de la phase la plus vertueuse du développement de la production/consommation de masse*¹⁴¹. Cette impact endogène au territoire national n'est pas le seul, des tensions d'ordre international ont également conduit à enrayer les mécanismes économiques (problèmes monétaires internationaux, ect).

La boucle vertueuse n'est plus « autocentrée » au plan national à partir du milieu des années 70. Des nouvelles tendances poussent les firmes internationales à une industrialisation partielle de certains pays du tiers-monde, résultats d'une expansion des firmes dans la course au marché mondial. Cette industrialisation de pays en voie de développement (les pays d'Asie du sud-est notamment) permettra une nouvelle définition de la division internationale du travail. Les industries à haut coefficient de mains d'oeuvre s'y localisent alors que les industries de pointe se développent dans les pays en crise. La perte de la cohérence du système productif national et l'éclatement au plan spatiale des industries « labor-using » ont révélé la rigidité du mode de développement fordiste. Cette rigidité s'est affirmée d'autant plus fortement que le désordre international avec le choc de

¹⁴¹ C. Versellone (1994) *op. cit.*, p. 21.

1973, la crise du système monétaire international et la crise du modèle de référence américain conduisent les pays à recourir à plus de compétitivité.

La recherche de nouvelles innovations technologiques donne lieu à un coût d'opportunité qui est mesurable par une montée massive du chômage en France et dans d'autres pays européens. Selon la théorie néo-shumpétérienne pour laquelle la crise est une phase de « destruction créatrice », l'innovation doit pouvoir remettre sur pied, des formes nouvelles du rapport salarial permettant de redécouvrir le couple performance économique et utilisation accrue de la main d'oeuvre disponible.

Il semble qu'à l'heure actuelle, la rupture des formes institutionnelles qui maintiennent l'existence de rigidités dans la formation des salaires ne soit pas réellement une issue de la crise. Nous allons entreprendre une revue explicative de la crise agricole à partir de cette approche en terme de régulation dans l'articulation agriculture-économie générale.

B) L'agriculture dans la régulation globale et dans la crise

L'approche sectorielle de la régulation est possible dans la mesure où le secteur peut être considéré comme *une construction sociale complexe de la sphère productive, repérable historiquement et où se déploient des dispositifs institutionnels particuliers*¹⁴². Dans ce sens, l'agriculture peut être un champ d'analyse¹⁴³, l'approche D. Boulet et P. Bartoli¹⁴⁴ dans le cas limité de la viticulture méridionale est une expérimentation méthodologique intéressante en la matière.

1) L'agriculture et la dynamique de la croissance : une accumulation intensive du capital

L'évolution de la production agricole et de sa productivité sont liées à la fois à des facteurs endogènes et exogènes à l'agriculture. C'est dans l'analyse du procès de travail que différents auteurs comme A. Lacroix¹⁴⁵ et A. Mollard¹⁴⁶ présentent les caractéristiques particulières de l'agriculture dans les relations entre l'investissement et le travail.

¹⁴² D'après C. Du Tertre (1995) La dimension sectorielle de la régulation In *Théorie de la régulation, l'état des savoirs*, éditions La Découverte, Coll. Recherches, Paris, p. 313-314.

¹⁴³ Voir sur ce point, R. Boyer (1990) Les problématiques de la régulation face aux spécificités sectorielles. Perspectives ouvertes par la thèse de P. Bartoli et D. Boulet, *Cahiers d'économie et sociologie rurales*, n° 17, INRA-ESR, Paris, pp. 39-76.

¹⁴⁴ P. Bartoli, D. Boulet (1990) Conditions d'une approche en terme de régulation sectorielle. Le cas de la sphère viticole, *Cahiers d'économie et de sociologie rurales*, n° 17, INRA/ESR, Paris, pp. 7-38.

¹⁴⁵ A. Lacroix (1981) *Transformation du procès de travail agricole : incidence de l'industrialisation sur les conditions de travail paysannes*, Thèse de Doctorat Sciences Economiques, Grenoble 2, 279 p.

¹⁴⁶ A. Mollard (1977) *Paysans exploités : essai sur la question paysanne*, éditions des Presses Universitaires de Grenoble, 244 p.

L'analyse du procès de travail en agriculture est perçue comme dynamique dans le temps et suit une forme d'intensification. Plusieurs étapes majeures ont marqué ce processus.

- L'agriculture a eu un grand recours à des moyens de travail d'origine industrielle, ce qui a fait émerger une tendance à la simplification et à la spécialisation du travail (simplification par la standardisation des produits et spécialisation par la concentration accrue dans des bassins de production). Cette transformation du contenu du travail renvoie à une forme d'intensification du travail qui est aujourd'hui en crise. En fait, l'accroissement du coefficient en capital au niveau global conduit à une accentuation de la durée et de l'intensité du travail.

- Il y a des limites dans la substitution du capital au travail dans la mesure où le capital peut être composé du capital fixe et du capital circulant. La productivité du travail dans les formes d'agriculture intensive (cas de pays du Nord de l'Europe) s'est ralentie à compter de 1974, le volume croissant de capital sur les exploitations a, jusqu'en 1974, aidé à accroître la production agricole finale (+ 70,7 % entre 1959 et 1979) mais les effets bénéfiques de cette substitution paraissent de plus en plus limités. Les rendements décroissants du capital sont une seconde raison des limites de la substitution du capital au travail en agriculture.

En fait, comme le souligne A. Lacroix¹⁴⁷, une triple tendance est apparue à compter de 1970. D'une part, les livraisons agricoles ont suivi, de façon quasi-systématique, le trend de l'évolution des consommations intermédiaires. D'autre part, l'évolution de la production agricole suit plus aisément sur le plan statistique, l'évolution des consommations intermédiaires (capital circulant) plutôt que celle du capital fixe (matériels et bâtiments). Enfin, la croissance du capital fixe s'effrite à partir de 1969, alors que celle des consommations intermédiaires suit un rythme qui devient même supérieur à celui des livraisons. Cette dynamique exprime la baisse des rendements du capital fixe et du capital circulant par unité supplémentaire. En somme, il faut, à partir de 1970, de plus en plus de moyens de travail pour accroître sensiblement la production.

¹⁴⁷ A. Lacroix (1981) *op. Cit.*, p. 174-175.

Tableau 2 : Taux de croissance de l'investissement et de la productivité du travail dans l'agriculture de 1963 à 1994.

	1963-1973 (1)	1973-1979 (2) (3)	1979-1987 (2) (3)	1988-1994 (2) (3)
VAB/ actif	7,2 %	2,9 % (1)	1,3 %	0,2 %
FBCF/ actif	8,6 %	3,1 %	0,2 %	2,5 %

Sources : (1) A. Lacroix¹⁴⁸, (2) Comptes de l'Agriculture (3) Francs constants 1991. Unité : Rythme annuel en %.

La rupture dans la croissance de la productivité du travail agricole est un peu plus tardive pour l'agriculture que pour l'industrie. Entre 1963 et 1973, l'accroissement du capital par actif dans l'agriculture est deux fois supérieur au secteur industriel manufacturé (8,6 % contre 4,6 %), phénomène qui se poursuit pour l'agriculture entre 1973 et 1979 (3,1 %) alors que dans l'industrie, l'accumulation en capital est plus faible. En fait, comme la croissance agricole est directement fonction des intrants, le volume de capital investi dans le secteur agricole tire le volume de production à la hausse alors que dans le même temps, après 1970, le volume de travail baisse annuellement de 3 à 4 %. Ce n'est qu'à partir des années 1975 que la productivité du travail se ralentit, car l'essentiel de la croissance agricole s'explique à cette période par l'emploi plus massif d'intrants et de consommations intermédiaires, ces dernières représentant plus de 50 % de la production agricole en volume.

Il y a bien eu en agriculture, une accumulation intensive du capital pendant la période fordiste. Cette industrialisation de l'agriculture a pu se réaliser par la diffusion du « modèle technique intensif »¹⁴⁹ dans la paysannerie, modèle grand consommateur d'énergie. *La construction du monde industriel agro-alimentaire renvoie à une transformation profonde qui permet, en particulier, à la pensée technique de pénétrer l'univers familial paysan*¹⁵⁰.

Des facteurs exogènes ont également contribué à la mise en place de l'accumulation intensive en agriculture. Les industries agro-alimentaires ont eu un rôle particulier dans la dynamique fordiste de la production agricole. Ce ne sont pas les relations entre l'agriculture et les IAA qui expliquent ce développement mais plutôt celles qui se créent entre IAA et l'économie générale. Les IAA se sont adaptées aux transformations des modes d'alimentation de la consommation de masse. La croissance de l'agriculture pendant la

¹⁴⁸ A. Lacroix (1981) *op. Cit.* , p. 173.

¹⁴⁹ Selon la formule de G. Allaire (1985) *Crise du processus d'accumulation en agriculture*, Ronéo INRA/ESR, Toulouse, 7 p.

¹⁵⁰ G. Allaire (1995) Croissance et crise en agriculture, In *La grande transformation de l'agriculture*, R. Boyer et G. Allaire (eds.) éditions Economica, Coll. Economie agricole et Agro-alimentaire, Paris, p. 343.

période fordiste s'est produite via le développement des IAA. Elles ont adapté les produits agricoles de la petite production agricole familiale marchande aux normes industrielles de la consommation de masse sous la poussée du mode de consommation alimentaire anglo-saxon, plus riche en lait et viande. Les IAA ont, en quelque sorte, imposé progressivement un standard de production en relation avec le standard nécessaire dans la consommation alimentaire. L'exploitant s'est vu confisqué, à la fois, l'initiative dans l'élaboration du produit, condition nécessaire pour le passage vers un produit standard, et le lien avec le marché final de la consommation. Les IAA sont devenues les intermédiaires qui poussent à l'accroissement de la qualité standard par l'intégration plus forte de l'agriculture à la sphère industrielle.

Dès lors, l'origine de la crise agricole dans les relations avec les IAA peut s'expliquer par un différentiel de prix. En fait, c'est le décalage qui s'est produit entre l'évolution moins rapide des prix des produits venant des IAA que celle des prix des consommations intermédiaires de produits d'origine agricole. La crise du modèle agricole breton, fortement intégré aux industries de transformation alimentaire, illustre parfaitement ce phénomène. Pour pallier à ce décalage, l'agriculture a poursuivi son effort en terme d'investissement. L'idée, selon A. Mollard¹⁵¹, d'accumulation forcée en agriculture est venue de cette spécificité de ce secteur par rapport aux autres secteurs d'activité. En fait, le paysan est propriétaire des moyens de production, la logique capitaliste (et notamment les rapports entre agriculture et IAA) pousse l'agriculteur à supporter les charges en capital (par l'autofinancement ou par l'emprunt) tout en retirant un salaire de son activité agricole. Pour l'auteur, la loi d'accumulation forcée forge elle-même des disparités, dans le sens où certaines catégories d'agriculteurs seront éliminées, alors que d'autres seront préservées par l'intensification de leur travail. En somme, les gains de productivité issus du milieu agricole sont réinvestis par l'entrepreneur individuel ce qui différencie l'agriculture (notamment l'entreprise familiale) des secteurs industriels composés du patronat et des salariés où le partage des gains de productivité se fait sous la forme d'évolutions favorables des salaires¹⁵². Dans l'entreprise agricole individuelle, c'est l'arbitrage permanent entre le revenu de l'agriculteur et l'investissement qu'il est contraint de faire qui forme la règle du fonctionnement de l'entreprise agricole.

Le financement de cette vulgarisation du nouveau paradigme technique agricole a été possible grâce aux aides à l'investissement et aux prêts bonifiés. Ces dispositifs institutionnels sont intégrés aux lois d'orientation agricole de 1960 et 1962 et sont une

¹⁵¹ In *Paysans Exploités*, op. cit., voir notamment le chapitre 5, pp. 145-163.

¹⁵² On peut aussi considérer que l'artisanat et les PMI familiales ont la même difficulté d'opérer le partage entre salaire de l'entrepreneur et l'investissement.

spécificité nationale. Outre ces lois d'orientation, le modèle technico-économique de développement des exploitations à partir de 1960 est soutenu par un ensemble de dispositifs, politique de structures, réglementation des marchés au niveau européen, développement de la formation professionnelle. C'est cet ensemble de mesures qui forme le compromis institutionnel et *l'ossature du modèle de développement agricole des années 60*¹⁵³. Comme le souligne G. Allaire, *l'organisation professionnelle agricole et l'institutionnalisation de la politique agricole (et notamment à partir de son budget) peuvent être interprétés comme les déploiements des formes de régulation de ces compromis et des manifestations de leurs tensions*. En réalité, dans la dynamique de l'accumulation du capital, la professionnalisation des agriculteurs est apparue à la suite de l'émergence des compromis institutionnalisés. Du fait qu'une délimitation sociale apparaissent entre les agriculteurs modernistes, c'est à dire ceux qui postulent à l'hégémonie d'une agriculture d'entreprise et qui se composent majoritairement des jeunes agriculteurs, et les paysans de la petite agriculture marchande ou de la bourgeoisie, c'est à dire ceux qui refusent le « pacte moderniste ». Des différences majeures sont présentes entre ces deux mondes. Les premiers vont s'affilier à *l'agriculture professionnelle* qui tend à partir de 1965 à devenir hégémonique et à pérenniser le contrat social entre l'agriculture et l'Etat alors que les autres sont progressivement marginalisés.

2) Revenu agricole et formation du rapport salarial

La formation du revenu agricole est de plus en plus cogérée par l'Etat et la profession agricole. Le revenu agricole est composé de deux ressources, un revenu direct et un revenu indirect. Le revenu direct est complètement conditionné par le système national d'organisation des marchés, lui-même, dépendant de plus en plus des organisations européennes (Etat, PAC, CEE). Cette politique de soutien durable profite aux agriculteurs en terme de revenus, de consommations des ménages. A cela, il faut y ajouter un revenu indirect qui est composé de dispositifs d'aides sociales, ces revenus indirects pouvant être assimilés à une régulation administrée du revenu agricole. En définitive, le revenu agricole et sa formation permet aux populations agricoles de suivre un mode de consommation identique à celui des populations non agricoles.

a) Les ménages d'agriculteurs et la consommation de masse

La consommation des ménages agricoles suit un mode de consommation de type fordiste. Même si l'autoconsommation reste encore importante, le revenu agricole dans les conditions de sa formation, permet aux ménages de s'aligner, en partie, sur les modes de consommations des ménages des autres secteurs. Le tableau ci-après illustre ce propos, les

¹⁵³ G. Allaire (1988) Le modèle de développement agricole des années 60, *Economie Rurale*, n° 184-185-186, pp. 171-181.

taux de possession de quelques biens durables sont identiques en 1993, voire supérieurs, pour les agriculteurs par rapport à l'ensemble des ménages.

Tableau 3 : Taux d'équipements en biens de consommation durable, comparaison des ménages agricoles avec l'ensemble des ménages en France (1953-1993)

	Agriculteurs			Ensembles		
	1953	1970	1993	1953	1970	1993
Automobile	29,0	73,0	95,0	21,0	57,6	78,0
Télévision	0,2	56,8	96,1	1,0	70,4	94,6
Réfrigérateur	2,4	75,1	99,0	7,5	79,0	98,5
Lave Vaiselle	-	1,3	50,4	-	2,4	33,6
Lave Linge	7,3	62,9	96,1	8,4	56,9	89,4
Téléphone	-	23,0	97,7	-	26,4	95,5

Sources : INSEE (1995) L'équipement des ménages en 1993, n° 74-75, Coll. Consommation et mode de vie, Tableau 2, pp. 28-31. Unités : %

Le problème essentiel dans l'analyse de la consommation des agriculteurs en rapport aux autres ménages tient au fait qu'en agriculture, la sphère familiale et l'entreprise sont imbriquées dans une logique patrimoniale où la terre est achetée et permet le revenu futur.

b) Un arbitrage difficile entre investissement et consommation

Les spécificités du monde agricole, compte tenu de l'arbitrage entre investissement et consommation, nous poussent à prendre en compte le prix de la terre. Selon G. Allaire¹⁵⁴, la politique publique suivie a été concentrée sur les exploitations agricoles au travers des prêts bonifiés afin de soutenir le déploiement du système intensif. La logique de cette politique favorise une dévalorisation du capital en agriculture pour que cette activité se concentre plus aisément et plus rapidement. L'absence de réforme foncière a conduit à une absorption des terres libérées dans l'environnement administré du revenu agricole. L'intensification a entraîné une hausse des prix des terres. Pour maintenir cette tendance à la concentration et la tendance d'un capital agricole moins cher (notamment pour les nouvelles installations), l'Etat est obligé de dépenser de plus en plus d'argent pour couvrir le coût croissant de la terre.

c) Le rapport du travail agricole s'oriente vers celui des salariés

Compte tenu de l'implication des certains groupes d'agriculteurs à la formation et à l'élaboration de normes sur les productions agricoles standards, on peut considérer qu'ils ont participé à la croissance fordiste en proposant des standards de production adaptés à une demande de consommation de masse. Dans le même temps, les gains de productivité

¹⁵⁴ G. Allaire (1988) Le modèle de développement agricole des années 60, *op. cit.*, pp. 171-181.

en agriculture permettaient de baisser les coûts de production des produits alimentaires, ce qui a eu pour conséquence, une baisse des prix et donc, une baisse relative de la part du budget des ménages consacrée à l'alimentation.

En contre partie, le rapport de travail agricole est devenu perméable également au rapport salarial fordiste. L'acquisition de normes de consommation pour les ménages d'agriculteur s'est traduite par la mise en place d'une protection sociale agricole, d'un régime de retraite et d'autres avantages sociaux dont l'agriculture avait été, jusqu'alors, dépourvue. Comme le souligne A. Lacroix et A. Mollard¹⁵⁵, le rapport social du travail productiviste se caractérise par un procès de travail agricole productiviste, une formation du revenu agricole fortement institutionnalisé et une utilisation du revenu agricole tournée sur la consommation. Les auteurs soulignent le fait que *ce n'est pas parce qu'on est travailleur indépendant, que l'on échappe nécessairement à certaines conditions du travail salariés dans une société où celui-ci domine très largement*¹⁵⁶. La distinction essentielle entre l'agriculteur et les autres salariés vient de la spécificité du travailleur indépendant et de la nécessité qu'il a de réaliser un arbitrage permanent entre la consommation du ménage et l'investissement (ou l'accumulation) dans l'entreprise. C'est à partir de cette distinction fondamentale que les auteurs proposent le concept de rapport social de travail agricole qui permet de dépasser *les limites évoquées par la conception marxienne du procès de travail et de tenir compte de la division sociale du travail, qui s'inscrit dans la spécialisation des activités sectorielles auxquelles la société adresse une demande de biens et services spécifiques*¹⁵⁷. L'agriculture est spécifique dans le sens où elle incorpore un travail indépendant, un patrimoine familial et le recours à une ressource spécifique qu'est la terre tout en étant contraint par un mode spécifique de valorisation du capital.

d) Un prolongement du compromis productiviste

Le compromis productiviste a eu son prolongement avec la législation mise en place au début de la Vème république, sous le gouvernement de M. Debré et son ministre de l'agriculture de l'époque E. Pisani. Cette législation définit un cadre général avec la loi d'orientation agricole de 1960 et la loi complémentaire de 1962. On peut considérer que ces lois d'orientations sont semblables aux grandes négociations salariales sur le partage des gains de productivité qui s'effectuent à la même époque et qu'elles pérennisent le contrat social entre le secteur agricole et l'Etat. *La loi d'orientation de l'agriculture*

¹⁵⁵ A. Lacroix, A. Mollard (1995) L'approche sectorielle de la régulation : une problématique à partir de l'agriculture, In *La grande transformation de l'agriculture*, R. Boyer et G. Allaire (eds) éditions Economica, Coll. Economie agricole et Agro-alimentaire, Paris, pp. 259-291.

¹⁵⁶ A. Lacroix, A. Mollard (1995) *op. cit.*, p. 279.

¹⁵⁷ C. Du Tertre (1995) Une approche sectorielle du travail In *Théorie de la régulation, l'états des savoirs*, éditions La Découverte, Coll. Recherches, Paris, p. 329.

française a pour but, dans le cadre de la politique économique et sociale, d'établir la parité entre l'agriculture et les autres activités économiques (article 1 de la loi du 5 Août 1961)¹⁵⁸.

La parité est interprétable de plusieurs manières. Il peut s'agir d'une parité générale en terme de revenus entre les agriculteurs et les autres catégories d'actifs. C'est également une parité réservée aux exploitations comptant deux unités de travail annuel¹⁵⁹. Cette restriction est une composante forte permettant le déblocage des aides de l'Etat (prêts bonifiés, subventions...) aux entreprises qui correspondent à ces critères.

3) L'agriculture dans les grands équilibres économiques puis dans la crise

Les relations de l'agriculture avec l'économie générale ont permis de réaliser le développement du régime d'accumulation intensif. En effet, l'agriculture a contribué à l'élaboration des grands équilibres macro-économiques, et comme nous l'avons vu précédemment, à la dynamique intersectorielle. Le rôle du déclin démographique de l'agriculture et son inscription dans le processus de croissance industrielle ont été les premières formes de la contribution de l'agriculture au rapport salarial fordiste.

a) Les échanges agro-alimentaires : le passage du déficit à l'excédent

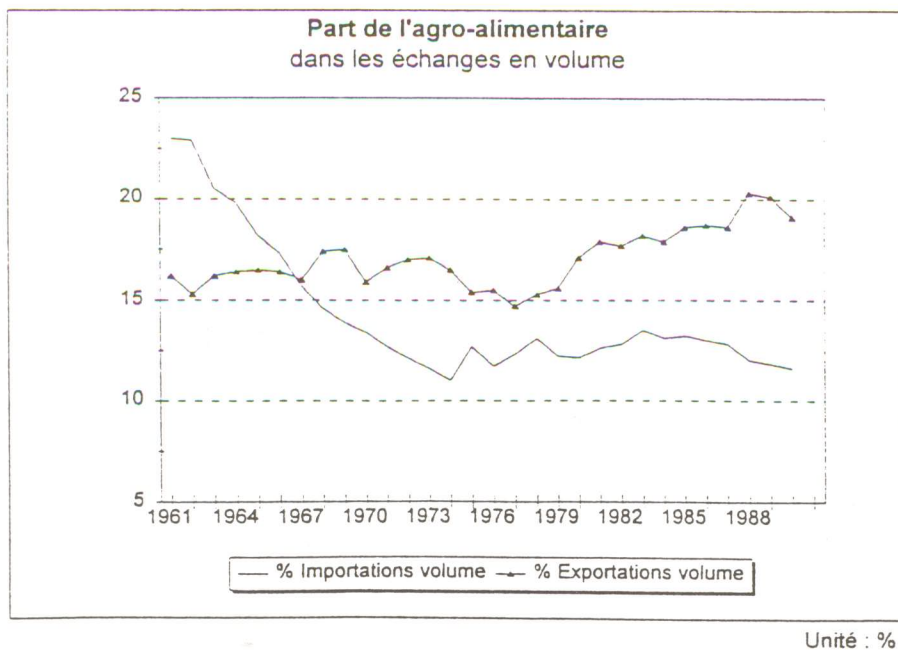
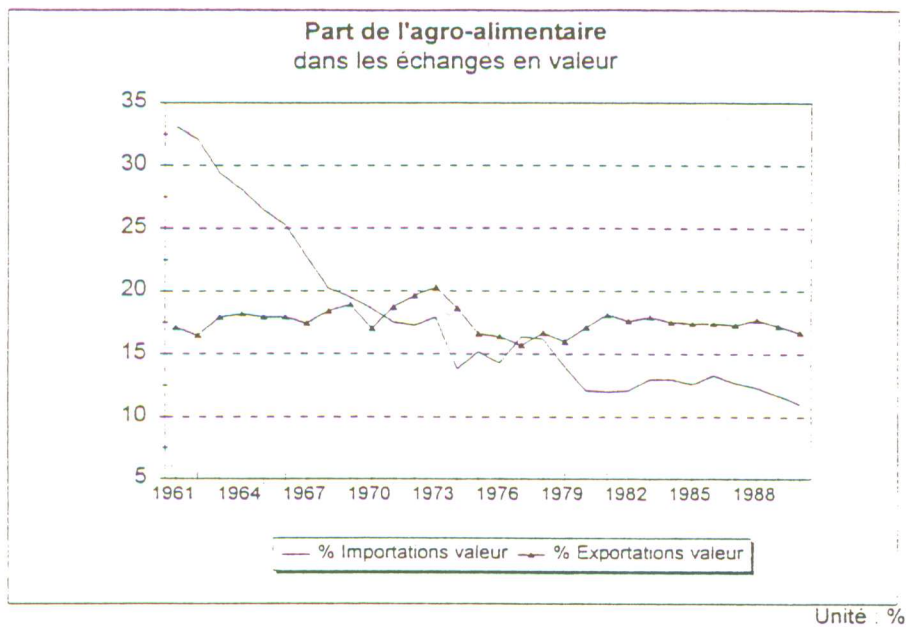
Au début des années 60, la France était déficitaire dans le secteur agro-alimentaire et obtenait de ses anciennes colonies françaises, une partie des denrées nécessaire au bon fonctionnement des IAA. On peut considérer que la mise en route du traité de Rome de 1957 et ensuite, de la politique communautaire agricole, ont été les vecteurs du passage d'une situation déficitaire à celle d'excédentaire.

En 1960, le commerce extérieur agro-alimentaire français représentait 25 % des échanges de biens marchands. A compter de 1961, les importations agricoles se sont progressivement réduites de manière relative passant de 33 % des importations du pays (en valeur) à 11 % en 1990 (voir graphique ci-après). Cette évolution à la baisse est en fait liée à la démultiplication de l'offre de produits agricoles bruts conjointement à un accroissement de plus de 110 % en volume de l'offre des IAA au cours de la même période.

¹⁵⁸ J. Chombart de Lauwe (1979) *L'aventure agricole de la France de 1945 à nos jours*, éditions PUF, Paris, pp. 222-228.

¹⁵⁹ La parité est ensuite limitée *pour une exploitation mise en valeur directement par deux unités de mains d'oeuvre [...], dans des conditions permettant une utilisation rationnelle des capitaux et des techniques, une rémunération du travail d'exécution, de direction et des capitaux fonciers, et d'exploitation [...] soumise à des conditions moyennes de production et pouvant assurer, par une gestion normale, une rentabilité suffisante*, In J. Chombart de Lauwe (1979) *L'aventure agricole de la France de 1945 à nos jours*, op. cit., p. 224.

Graphique 1 : Evolution de la part des produits agro-alimentaires dans les échanges extérieurs français de biens marchands de 1961 à 1990 (en valeur et en volume)



Il faut lire : En 1961, 26 % des importations françaises totales de biens marchands, en volume, sont constituées par des produits agro-alimentaires.

Sources : INSEE (1995) *Trente ans d'échanges agro-alimentaires français 1961-1990*, Série INSEE Résultat, Economie Générale, n° 115-116, p. 10.

Les explications de ce redressement ont été analysées précédemment, les gains de productivité au sein du marché commun ont conduit à une augmentation spectaculaire de la production en volume. A partir des années 70, les pays appartenant à la zone de libre échange sont devenus autosuffisants au niveau agricole. C'est donc une extraordinaire dynamique de l'offre alimentaire au sein de la CEE qui va conduire à ce rétablissement.

La demande interne, à compter des années 70-75, n'augmente pas au même rythme que n'évolue l'offre. Les explications de cette tendance sont doubles. D'une part, le ralentissement de la croissance de la demande peut s'expliquer avec l'évolution démographique qui se rétracte après le « baby boum » de 1945 à 1965. Entre 1958 et 1964, le taux de croissance démographique annuel est de 1,08 %, alors qu'il n'est plus qu'à 0,40 % entre 1964 et 1974. Le second facteur est lié à la loi d'Engel. En effet, avec l'évolution favorable des revenus durant la croissance fordiste, les dépenses de consommation tendent à devenir différentes en terme de qualité et donc de prix. La saturation de la consommation de biens alimentaires de base s'explique par la diffusion massive du mode de consommation de masse dans l'Europe des Six, l'élasticité revenu est décroissante dans le temps pour les biens alimentaires standards¹⁶⁰.

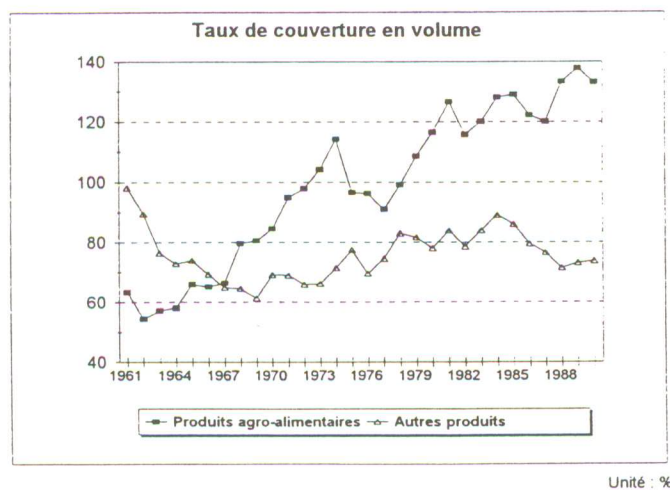
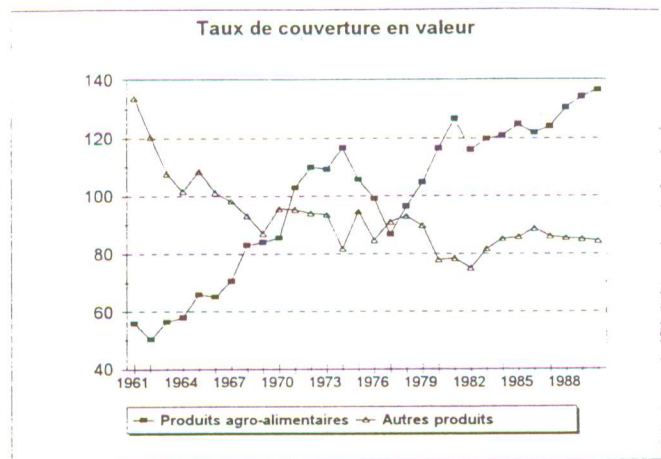
Cette saturation du marché trouve, en partie, un exutoire avec les exportations des produits alimentaires. A partir de 1975, le taux d'exportation¹⁶¹ des produits agro-alimentaires français a été multiplié par deux entre 1970 et 1985 (de 8,2 % en 1970 à 16,7 % en 1985) et le taux de couverture du commerce extérieur français en produits agro-alimentaires est passé de 55,9 % en 1961 à 136,4 % en 1990. (voir Graphique 2)

Déjà, dès 1961, certains produits comme les céréales, le lait, sont couverts par la production réalisée dans les pays de l'Europe. Des surcapacités de production sont constatées pour les céréales et le lait ce qui conduit la CEE à rechercher des débouchés extérieurs de plus en plus difficiles à obtenir du fait de la forte concurrence des USA et d'un déploiement des productions d'Amérique Latine.

¹⁶⁰ Sur cet aspect de la dynamique de la loi de Engel et plus largement sur les dynamiques des secteurs et les relations avec l'agriculture, nous pouvons nous référer au chapitre VI de l'ouvrage de A. Mounier (1992) *Les théories économiques de la croissance agricole*, éditions Economica, INRA, Paris, pp. 209-267.

¹⁶¹ Le taux d'exportation est égal au rapport des exportations sur la production.

Graphique 2 : Evolution du taux de couverture des produits agro-alimentaires et des autres biens marchands, de 1961 à 1990, en France (en valeur et en volume)



Sources : INSEE (1995) *Trente ans d'échanges agro-alimentaires français 1961-1990*, Série INSEE Résultat, Economie Générale, n° 115-116, p. 18.

L'insertion d'un nombre de plus en plus élevé d'exploitations agricoles dans les dynamiques industrielles permet une intégration de plus en plus fondamentale de l'agriculture avec les industries d'amont et d'aval. Les achats de produits intermédiaires dynamisent et agissent comme un effet multiplicateur sur les secteurs correspondants de l'industrie. De la même façon, les industries agro-alimentaires d'aval se fournissent exclusivement, à plus de 80 % auprès des agriculteurs en 1980. L'agriculteur n'est plus en contact direct avec les marchés, devenant fournisseur de matières premières pour les industries de transformation, coopératives ou privées. On comprend, dès lors, le fait que la

baisse des prix des produits alimentaires sur les marchés d'une part, et la dépendance accrue des agriculteurs vis-à-vis des fournisseurs de biens intermédiaires de l'industrie d'amont (engrais, produits alimentaires pour le bétail, machinisme,...) d'autre part, contractent la marge de manoeuvre des exploitants engagés dans le modèle de production intensif.

b) Crise de « l'agriculture productiviste »

Le retentissement de la crise industrielle sur le secteur agricole, à partir des secteurs d'amont et d'aval à l'agriculture (saturation des rendements du capital, accroissement du coût des matières premières d'origine pétrolière, saturation de la consommation de masse,...) va se répercuter sur le secteur agricole de façon très rapide. Comme le souligne A. Mollard¹⁶², la diffusion du modèle agricole productiviste et son développement se sont traduits par une dépendance nouvelle (par rapport au mode de production familiale paysanne) et forte des agriculteurs vis-à-vis de l'économie globale. C'est pour cela que l'agriculture « productiviste » a permis une réciprocité entre sa régulation sectorielle et la régulation globale de l'économie. Se faisant, la dynamique d'ensemble qui joue dans la phase de croissance se retrouve de manière identique dans la période de crise. En conséquence, la crise agricole qui va se développer à partir des années 70 est celle du modèle productiviste accompagnant le modèle fordiste. Le problème central de l'agriculture dans la seconde moitié des années 70, est *qu'elle apparaît de moins en moins centrée sur les seules finalités alimentaires, elles-mêmes traversées par de nouvelles exigences de qualité, appellations d'origines mais aussi est associée à de nouveaux besoins dans lesquels la régulation de l'espace sous contrainte environnementale joue un rôle central*¹⁶³.

Depuis l'émergence de la crise économique, la transformation du rôle économique de l'Etat et la présence de plus en plus forte et diversifiée de la politique économique européenne deviennent déterminantes. Certaines règles sectorielles ont été intégrées totalement dans le cadre européen. Par exemple, les dispositifs régulant la production de lait (quotas laitiers en 1984), les dispositifs concernant la production de vin ou des céréales conduisent la CEE à assurer une autorité institutionnelle supérieure à celle émanant du cadre national.

¹⁶² A. Mollard (1995) L'agriculture entre régulation globale et sectorielle, In *Théorie de la régulation, l'états des savoirs*, éditions La Découverte, Coll. Recherches, Paris, p 339.

¹⁶³ C. Du Tertre (1995) La dimension sectorielle de la régulation In *Théorie de la régulation, l'états des savoirs*, éditions La Découverte, Coll. Recherches, Paris, pp. 315-316.

Le rôle marqué de la PAC dans l'économie agricole et dans la gestion de sa crise est peut-être initiateur d'une volonté de constituer un *mode de régulation supranational*¹⁶⁴. Il semble que, dans l'hypothèse où l'agriculture européenne s'impose et se pérennise, les espaces utiles à l'agriculture européenne ne vont plus porter que sur quelques régions les plus riches du vieux continent. Elle dégagera alors du système productif, l'espace rural qui sera le moins productif. C'est cette hypothèse que nous allons à présent étudier.

¹⁶⁴ D'après Y. Saillard (1995) Globalisation, localisation et spécialisation sectorielle. Que deviennent les régulations nationales ?, In *Théorie de la régulation, l'états des savoirs*, éditions La Découverte, Coll. Recherches, Paris, pp. 285-292.

SECTION 2 : LES ESPACES AGRICOLES DANS LA CONCURRENCE INTERNATIONALE

Au fil du temps, les disparités spatiales naturelles, en matière de potentialité agricole, se sont renforcées au rythme du progrès technique alors que celui-ci aurait pu théoriquement contribuer à rendre les espaces de plus en plus homogènes. En réalité, ceux sont les espaces les plus propices à l'activité agricole de type industriel qui ont vu leur situation s'améliorer. Déjà, au milieu des années soixante, J. Milhau pense qu'*à mesure que des techniques nouvelles de plus en plus complexes interviennent dans la production agricole, tendant à forcer les rendements, à raccourcir les cycles biologiques, on peut se demander jusqu'à quel point des risques nouveaux n'apparaissent pas*¹⁶⁵. Les risques dont parle J. Milhau sont de plusieurs ordres et se profilent aujourd'hui au grand jour : trop forte concentration des cultures sur un même territoire montrant un déséquilibre dans la répartition des richesses produites, accroissement des pollutions liées aux produits phytosanitaires trop fortement appliqués sur les terres, etc. Depuis le XIXe siècle, on peut considérer que le temps a permis de former puis déformer les espaces au rythme du progrès technique¹⁶⁶. Ces transformations ont, dans un premier temps, permis de développer la production agricole grâce à l'extension spatiale des cultures, mais aujourd'hui, l'espace productif connaît un mouvement de contraction tout en continuant à pourvoir largement aux besoins alimentaires du pays ou du continent européen.

Dans le temps présent, les déséquilibres s'affirment aussi bien sur le plan économique (difficultés financières des agriculteurs...), social (déclin des effectifs d'exploitations...), que politiques (coûts accrus des politiques publiques en agriculture). La domination des nouveaux espaces de la production agricole de masse semble fortement contrarier l'économie des espaces agricoles anciens, ces derniers, les moins bien dotés, voient leurs vocations agricoles jusqu'ici diversifiées, s'appauvrir ou s'éteindre au rythme des relocalisations de production.

¹⁶⁵ In préface de D. Combes (1965) Les terroirs de France et les marchés ouverts, *Revue de l'Economie Méridionale*, n° 37, p. 64.

¹⁶⁶ M. Bloch (1968) souligne l'importance du progrès agricole et des techniques dans la transformation de l'agriculture des régions considérées comme pauvres, « *Nulle part, les progrès agricoles des XIXe et XXe siècle n'ont atteint les conditions de la vie rurale plus profondément que dans les régions traditionnellement classées comme de terre pauvre ou très pauvre; et je ne sais si le bouleversement qui s'est ainsi produit dans l'échelle des valeurs économiques, entre les diverses contrées, ne devrait pas être rangé parmi les traits fondamentaux de l'évolution européenne, durant l'époque qui nous a immédiatement précédées* »... « *par toute la France, les anciennes terres froides des bocages ont cessé de faire figure de parents pauvres ; elles ont pour la plupart peu à peu égalé la prospérité des campagnes à sous-sol calcaire qui, jadis, les dominaient de tout l'orgueil de leurs moissons; elles l'ont parfois dépassée* » In *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*, tome 2, 3eme éditions, éditions A. Colin, Paris, pp. 214-215.

Au sein de ces mouvements de grandes ampleurs, l'agriculture française serait-elle menacée par un déclin de son économie rurale sur une partie importante de son territoire ? On sait que le déplacement de la production s'est accompagné d'une concentration constante des richesses sur certains espaces¹⁶⁷. Dans certains cas, la localisation de la production agricole peut également être fonction des usines de transformation et de conditionnement alimentaire, révélateur d'une redistribution territoriale par le haut découlant d'une insertion croissante de l'agriculture à l'économie marchande. Parfois, ces redistributions sont marquées par des dynamiques de concentration qui se développent sur les zones les plus propices à certaines productions créant ainsi des bassins spécialisés et prospères au plan économique par rapport aux zones périphériques ou marginales¹⁶⁸. Ainsi, les dix départements les plus productifs sont au nord d'une ligne Nantes-Strasbourg où le volume des consommations intermédiaires est le plus important et les spécialisations régionales les plus fortes.

Dès lors, se pose la question de la destinée de pans entiers de l'espace productif agricole. Ces mutations d'ordre économique, sont au départ exogènes à l'espace mais ont pour effet d'agir aussi bien sur l'espace rural et son économie à travers les entreprises et les hommes que sur les équilibres de la société dans les rapports ville-campagne. En ce sens, la question de la place de l'espace dans une économie rurale qui s'internationalise par le biais de son intégration à la sphère agro-industrielle se pose ? Nous verrons ensuite que l'incidence du déclin démographique agricole peut avoir des effets différents selon que l'espace utilisé en agriculture est stable ou non dans le temps.

I) Les espaces de l'agriculture professionnelle

La notion d'agriculture professionnelle (ou d'exploitation professionnelle) regroupe toutes les exploitations agricoles à temps plein (au moins une unité de main d'œuvre annuelle), ayant un nombre d'unité de dimension économique égal à 4. Cette définition est reprise de l'approche de C. Laurent¹⁶⁹ qui la définit par rapport au modèle de l'exploitation agricole déclaré dans les lois d'orientation de 1960 et 1962¹⁷⁰. Dans l'hypothèse où

¹⁶⁷ Voir la page 36 et suivantes.

¹⁶⁸ Sur ce point, voir A. Berger (1994) L'espace rural, les perspectives d'une recomposition, *Revue de l'Economie Méridionale*, n° spécial, La recomposition de l'espace rural, n° 165-166, pp. 5-25.

¹⁶⁹ C. Laurent (1992) *L'agriculture et son territoire dans la crise*, Thèse de Doctorat en Sciences Economiques, Paris VII, 437 p. et également, C. Laurent (1995) La fin de l'hégémonie de l'agriculture professionnelle, In *La grande transformation de l'agriculture*, G. Allaire et- R. Boyer (eds), éditions Economica, Coll. Economie agricole et Agro-alimentaire, Paris, pp. 323-344.

¹⁷⁰ C'est une exploitation familiale à deux unités de mains d'oeuvre, ayant une certaine dimension, et adoptant certaines normes techniques.

l'agriculture professionnelle devient hégémonique dans l'espace rural, quelles sont les perspectives, sur le plan spatial, de cette situation ?

A) Rente foncière et localisation de l'agriculture professionnelle et industrielle

Deux sortes d'analyses peuvent expliquer le schéma de répartition des activités agricoles dans l'espace, il y a, en premier lieu, l'analyse des avantages comparatifs fonction des facteurs naturels qui est incarnée par la théorie ricardienne de l'échange international. La seconde proposition théorique émane de l'économie spatiale au sens strict, avec le modèle de localisation des activités agricoles de Von Thunen. Nous verrons ensuite que le développement spatial de l'agriculture professionnelle, notamment en Europe, est fonction de facteurs exogènes à l'espace et s'explique par les mécanismes du marché.

1) Une explication de la localisation de l'agriculture professionnelle par la rente foncière

Les cadres d'analyses proposés par Ricardo et Von Thunen permettent une explication usuelle de la localisation de l'agriculture professionnelle mais est-elle suffisante dans le cas de notre problématique ?

a) Les bases de la localisation des activités agricoles

Le point commun de ces deux corps théoriques est de proposer une analyse sur la base de la théorie de la rente foncière. Ainsi, la rente est fonction, pour Ricardo, de la fertilité des sols et trouve son origine dans la rareté physique et dans l'hétérogénéité naturelle des terres. Les terres les plus fertiles sont les plus demandées, car elles dégagent la rente la plus élevée¹⁷¹. La rente foncière résulte des économies de transports dans le cas du modèle de localisation des activités agricoles de Von Thunen. Les terres les mieux localisées par rapport au marché bénéficieront d'une rente de situation par rapport aux terres les moins bien situées. Cette rente foncière de localisation est assimilée de plus en plus aux économies externes de situation qui vont elles-mêmes être fonction de l'environnement, en particulier l'environnement urbain dans le cas de l'analyse de Von Thunen. On voit aujourd'hui une généralisation du modèle de Von Thunen alors qu'il n'avait posé son analyse sur la seule base d'une ville centre et de la situation des terres par rapport à elle. En introduisant une diversité de lieux de localisation des activités agricoles et de lieux de consommation, la théorie de la rente foncière peut être d'actualité, dans le contexte d'une part de la mondialisation des relations marchandes mais aussi, dans le cas des avantages comparatifs entre pays producteurs de denrées agricoles et pays importateurs.

¹⁷¹ L'analyse des théories de la localisation et de la pensée des différents auteurs sur le sujet a été étudiée à partir de l'ouvrage de synthèse de J. L. Guigou (1982) *La rente foncière, les théories et leur évolution depuis 1650*, éditions Economica, Paris, 954 p.

L'approche par la théorie de rente a un intérêt pour l'étude de notre concept puisqu'à l'inverse des zones de productions agricoles typiques, les zones de production agricole standard, parce qu'elles n'ont pas de caractéristiques particulières, peuvent se déplacer dans l'espace économique. Ainsi, le passage par la rente foncière permet de comprendre aujourd'hui pourquoi la localisation des activités agricoles à dominante « productiviste », et très standardisée, change et se déplace dans l'espace mondial, européen, national, voire régional. Bien entendu, il ne s'agit pas ici d'exposer, une analyse complète des courants de pensée sur ce sujet. Ce qui semble cependant important, c'est de souligner le fait que l'analyse économique s'intéresse aux conditions d'utilisation de la terre. Cela revient donc à considérer à quel moment, une terre est ou non source de rente dans le cas des produits alimentaires courants. *Une terre peut être louée et cultivée si le propriétaire foncier peut en tirer une rente et si celui qui exploite cette terre peut produire, dans des conditions qui permettent de payer cette rente. Toute terre qui ne permet pas de dégager cette rente devient une terre non cultivée*¹⁷².

L'agriculture productiviste repose sur un processus de normalisation des productions et des techniques qui s'impose aux producteurs. Cette agriculture va donc se localiser non pas essentiellement en fonction des aptitudes techniques des individus mais plutôt en fonction des *avantages comparatifs* de plusieurs localisations potentielles sachant que le produit peut être réalisé n'importe où. Ces localisations potentielles sont choisies en sachant que les produits sont standardisés, que les biens alimentaires reposent sur des règles techniques normées, quel que soit le lieu de production. En conséquence, le choix de l'espace repose, soit sur des rentes de précocité grâce aux facteurs climatologiques, soit sur des rentes de fertilité, soit sur des rentes de proximité par rapport au marché ou à l'approvisionnement de matières premières, soit sur des rentes découlant de coût de main-d'œuvre avantageux. Il est aussi possible que certains bassins de productions agricoles bénéficient de plusieurs rentes à la fois.

Dans un contexte d'uniformisation des échanges marchands sous l'influence du *commerce international* et des règles du marché, les prix des *produits agricoles standardisés* s'imposent à tous les producteurs. Celui qui dégagera, grâce à sa localisation préférentielle, un avantage par rapport à un autre producteur d'une autre localisation, s'accaparera une rente foncière lui permettant de résister à la concurrence. Dans un contexte de baisse continue des prix des produits agricoles standards, les zones de production considérées comme marginales ou périphériques en terme de rentabilité sont alors menacées de disparition.

¹⁷² C. Laurent (1992) *L'agriculture et son territoire dans la crise*, op. cit., p. 45.

Prenons quelques exemples. Certains espaces de productions ont un avantage comparatif lié à des *rentes de fertilité*. Cet avantage, malgré le progrès technique, est encore remarquable pour des zones très productives comme les bassins céréaliers de la grande couronne parisienne, l'Ukraine pour la Russie ou des plaines homogènes du Middle-West américain. D'autres productions sont élaborées dans des zones ayant l'avantage d'une précocité des livraisons agricoles par rapport à d'autres zones. Ainsi, certains produits très périssables comme les fruits rouges peuvent être produits en des lieux offrant l'avantage d'une mise en marché plus précoce et donc à des prix plus élevés. Les gains financiers réalisés par les agriculteurs situés dans ces espaces, grâce à cette *rente de précocité*, compensent, par la suite, le prix de marché plus bas lors de la mise en marché des productions concomitantes à celles d'autres lieux du fait du jeu de l'offre et de la demande. Dans ce système agricole productiviste, la rente foncière est fonction de la valeur des rendements des terres escomptée compte tenu des systèmes de production et des revenus bruts d'exploitations¹⁷³.

Par rapport à l'internationalisation de l'économie, certains espaces connaissent des difficultés. Des délocalisations de production tendent à modifier la géographie pour certains produits périssables du fait que des pays d'Amérique du sud proposent des denrées alimentaires jusqu'ici produites en Europe, grâce aux économies de coûts de transport et à une main d'oeuvre moins chère et plus importante pour la cueillette manuelle. Enfin, certaines localisations en agriculture dépendent de *rente de position* par rapport à leur marché, c'est surtout le cas de certaines productions maraîchères périurbaines qui s'orientent vers des marchés urbains de proximité, assurant par leur taille l'essentiel des débouchés. A partir de ces deux derniers exemples, nous sommes en présence d'une analyse spatiale liée non plus exclusivement à la rente de fertilité mais à la rente de position de type Von Thunen. Les activités agricoles de production comme par exemple, l'élevage hors sol, peuvent se concentrer sur la base d'un environnement économique favorable en ce qui concerne l'agro-alimentaire de transformation. Ces lieux combinent, en plus de la préférence spatiale, des économies de transport grâce à des proximités d'approvisionnement en matières premières (élevages industriels du nord de l'Europe) ou bassins d'approvisionnements sur place¹⁷⁴.

¹⁷³ Propos à la fois constatés dans les écrits de J. Klatzmann (1958) La localisation rationnelle des productions agricoles, *Métroéconoca*, Volume X, Fascicule 1, Avril, pp.53-45. Mais aussi, par J.P. Boinon, J. Cavailhès (1988) Essai d'explication de la baisse du prix des terres, *Etudes Rurales*, n° 110-111-112, Avril-Décembre, pp. 215-234.

¹⁷⁴ Des exemples de localisation d'unités industrielles intégrées à une agriculture proche de son environnement sont nombreux, nous pouvons nous référer au modèle breton ou à celui de la Libby's, sur ce dernier point, voir F. Pernet (1982) *L'implantation de la Libby's dans le bas Languedoc*, éditions Mouton La Haye, Grenoble, 108 p.

Comme le souligne J.M. Huriot (1994), *le progrès dans les transports a permis une diversification des relations spatiales et compliqué leurs représentations, combiné avec le développement de la production de masse, il implique que l'on ne produise pas uniquement pour le marché local, mais pour un marché national voire mondial*¹⁷⁵. En ce sens, la localisation de l'agriculture industrielle est gouvernée par les conditions générales de l'offre et de la demande sachant que chaque production lutte dans un même lieu avec d'autres jusqu'à ce que l'une d'elles soit plus rémunératrice que l'autre dans ce même lieu, puis luttera ensuite contre les autres espaces qui lui sont concurrents. Dans un contexte où le changement de progrès techniques et le rapport à l'économie marchande restent une tendance lourde pour les produits agricoles standardisés, les délocalisations en agriculture peuvent s'expliquer par une disparité de la rente foncière. Sur ce point, nous analyserons, à la fois, sur le plan théorique et empirique, les dynamiques spatiales actuelles de l'agriculture professionnelle à partir de l'exemple européen.

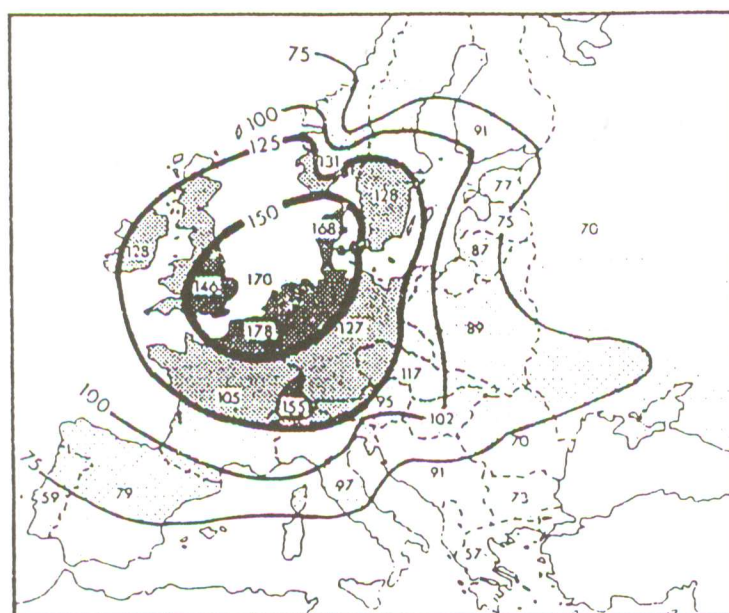
b) Les territoires européens de l'agriculture professionnelle

Un certain nombre de travaux font état du rôle que peut revêtir la rente foncière dans l'analyse de la localisation agricole. Encore actuellement, l'approche thunéenne peut revêtir un pouvoir explicatif dans certains cas qui sont assez largement connus¹⁷⁶. Elle repose sur un double phénomène, d'une part, le coût de transport dans l'économie baisse avec le progrès dans les communications et les réseaux de communication, d'autre part, la demande croissante de produits alimentaires aide à la propagation marchande des dites productions. Les deux facteurs ont pour conséquence d'étendre les cercles concentriques thunéens. Toute vue simplifiée de la situation macro-économique permet un aperçu de ces formes concentriques en Europe comme le montre la Carte 2 ci-après.

¹⁷⁵ In *Von Thunen, économie et espace*, éditions Economica, Paris, pp. 273-274.

¹⁷⁶ Sur cet aspect de la perception de zones concentriques de productions agricoles, nous pouvons nous référer à A. Kellerman (1989a) *Agricultural location theory 1 : Basic models*, *Environment and Planning*, A, n° 21, pp. 1321-1396, et A. Kellerman (1989b) *Agricultural location theory 2 : Relaxation of assumptions and applications*, *Environment and Planning*, A, n° 21, pp. 1427-1446.

Carte 3 : Cercles concentriques en Europe (frontières politiques de 1937)



Intensité : 178 à 57

Sources : J. M. Huriot (1994) *Von Thunen économie et espace*, édition Economica, Paris, p. 282 (D'après Bailly A., Beguin H. (1982) *Introduction à la géographie humaine*, éditions Masson, Paris)

Cette carte comprend, à partir d'un indice d'intensité de la productivité du facteur terre (base 100 pour la moyenne européenne des rendements pour huit produits différents), une approche concentrique des potentialités agricoles. La zone la plus prospère est composée d'espaces qui ont une consommation à l'hectare de fertilisant la plus forte et dont les rendements en blé sont les plus élevés.

Néanmoins, les facteurs spatiaux (rendements, degré de fertilité, etc.) ne sont qu'un critère de localisation de l'activité agricole. A. Neveu¹⁷⁷ présente à ce sujet une typologie des espaces agricoles en devenir à partir de deux séries de critères qui sont ensuite appliqués sur les régions agricoles européennes. La première série de critères doit permettre de tenir compte de la capacité concurrentielle actuelle des espaces. Les critères retenus par l'auteur sont les suivants : potentiel agro-climatique du sol (qualité structurale de l'espace, climat, fertilité), la taille économique des unités de production (superficie moyenne, terres labourables, etc.), la qualité des aménagements, équipements et

¹⁷⁷ A. Neveu (1993) *Les nouveaux territoires de l'agriculture française*, éditions Uni-Editions, Paris, pp. 52-56.

des chefs d'exploitation et enfin l'efficacité du tissu agro-industriel ou commercial de l'amont et de l'aval à l'agriculture.

La seconde série de critères est composée d'indicateurs liés à l'adaptation au nouvel environnement de marché. Dans des situations actuelles, où l'économie peut modifier les atouts de certaines zones, cette série de critères permet de situer dans le temps des zones actuellement moins bien placées face à la concurrence mais qui peuvent à l'avenir « tirer leur épingle du jeu ». Ainsi, la superficie de terres disponibles dans le futur, le prix de la terre, les possibilités de modification des systèmes de production, les possibilités d'évolution des charges variables et des charges fixes, les potentialités de diversification (fruits, légumes, petites productions agricoles ou artisanales) sont les cinq critères retenus.

Cette approche a permis de définir trois types de régions, les régions ayant une situation favorable pour l'agriculture, une situation intermédiaire et des régions où l'agriculture est menacée de déclin. Ces résultats (repris dans le Tableau 4) présentent un certain nombre de régularité. Les zones d'intensité élevée, dans le cadre de la carte d'A. Bailly et H. Beguin, sont celles qui se situent entre une capacité concurrentielle actuelle bonne à moyenne et un potentiel d'adaptation correct. Echappent à cette observation, certains espaces, où l'agriculture est sur un registre de la qualité et concerne des territoires dotés d'une appellation d'origine contrôlée, ou certaines zones d'agricultures diversifiées¹⁷⁸.

¹⁷⁸ Une analyse plus fine des espaces ruraux agricoles français et leurs destinées dans les années à venir est proposée par A. Neveu (1992) *Quels agriculture demain ?*, *Problèmes économiques*, n° 2302, 2 décembre, pp. 18-22.

Tableau 4 : Quelques territoires agricoles et leur devenir en Europe

		CAPACITE CONCURRENTIELLE ACTUELLE		
		Bonne	Moyenne	Faible
POTENTIEL	Bon	Pays de Caux Bessin Comtat Venaissin Grandes Landes Plaine de Pô Hollande	Flandres Alsace Bresse Wallonie Andalousie	Pays d'Auge Périgord Basses vallées Alpines Béarn Vallée de l'Ebre
	Moyen	Plateaux picards Champagne crayeuse Beauce Bretagne Grande Bretagne Danemark Basse Saxe	Plateau Lorrain Bocage Vendéen Val de Loire Limagne Hesse Bade Wurtemberg	Plateaus du Gers et du Tarn Perche Bas Vivarais Bavière
	Faible	Vignoble A.O.C. Plateaux de Jura Grands Causses Ecosse	Thiérache Bocage Normand Limousin Bourbonnais Irlande centrale Plateaux espagnols	Montagnes et collines sèches du Sud Est Hautes vallées Alpines Sologne Italie du Sud Grèce centrale

Interprétations : Les espaces en gris clair sont les zones favorables au développement agricole, les espaces en Blanc sont les régions intermédiaires, les espaces en gris foncé sont les zones ou régions menacées.

Sources : A. Neveu (1993) *Les nouveaux territoires de l'agriculture française*, éditions Uni-Editions, Paris p. 53.

L'analyse spatiale de la production agricole est également fonction de facteurs autres que ceux utilisés par les travaux analysés ici. L'usage d'un espace agricole n'est pas uniquement axé ou interprétable en terme économique, des facteurs sociaux et structurels ont aussi une fonction explicative de l'usage ou du non usage d'une terre agricole.

2) La question de l'usage des terres

Comme nous l'avons vu, l'usage de l'espace et l'existence d'une ou de plusieurs formes de rente permet de comprendre les conditions d'affectation de l'espace à une activité agricole plutôt qu'à une autre. Néanmoins, les divergences entre les différents courants de la pensée en économie viennent de la conception même que les différents auteurs ont de la rente. On peut distinguer essentiellement deux conceptions de celle-ci.

La première se réfère aux travaux d'auteurs classiques comme D. Ricardo¹⁷⁹ et K. Marx¹⁸⁰. Les quantités de terres sont limitées, elles possèdent des qualités indestructibles

¹⁷⁹ D. Ricardo (1821) *Des Principes de l'économie politique et de l'impôt*, éditions Flammarion, Paris, 1970, 3^{ème} édition, 508 p.

et sous certaines conditions sociales, l'homme peut se les approprier. D. Ricardo définit la rente comme *une portion de produit de la terre que l'on paie au propriétaire foncier pour avoir le droit d'exploiter les facultés productives et indestructible du sol*¹⁸¹. C'est donc par le fait que la terre est un bien comme un autre qu'il y a existence de rente foncière. *Quelle que soit la forme de la rente, tous les types de rente ont cependant ceci de commun que l'appropriation de la rente est la forme économique sous laquelle se réalise la propriété foncière ; et que, d'autre part, la rente foncière suppose la propriété foncière. L'intérêt correspondant au capital incorporé au sol et aux améliorations que le sol subit en tant qu'instrument de production peut constituer une partie de la rente que le fermier paie au propriétaire mais ne constitue pas la rente foncière proprement dite qui est payée pour l'utilisation du sol lui-même qu'il soit dans son état naturel ou cultivé*¹⁸². Il y a ici, une distinction nette entre la rente foncière issue de la dotation naturelle et indestructible de la terre et l'intérêt rémunéré pour l'amélioration en capital de la terre cultivée¹⁸³.

K. Marx a une double conception de la rente. La rente absolue est la traduction d'un surprofit réalisé dans l'agriculture à cause d'une forte utilisation de travail (générateur de plus value) et non annulé à cause de l'obstacle à la concurrence que constitue la propriété foncière. Par conséquent, la rente absolue est indépendante de la qualité de la terre, elle est fonction du rapport social qu'exprime le droit de propriété. K. Marx conçoit également une rente différentielle qui est une fonction décroissante des qualités différenciées des terres par rapport à leur productivité.

L'approche marginaliste donne une autre vision de la rente. Pour les économistes néo-classiques, la terre est un facteur de production comme un autre. Le bailleur de la terre va comparer, comme le souligne A. Marshall, *le revenu net que lui donnerait un peu plus de terre avec les autres emplois qu'il pourrait faire du capital qu'il aurait à dépenser en vue d'obtenir ce produit net*¹⁸⁴. Il y a ici, le choix d'une substitution de facteurs de production à réaliser entre le capital mobilisable (capital circulant et capital fixe).

¹⁸⁰ K. Marx (1867) *Le capital*, édition Flammarion, Paris, 442 p.

¹⁸¹ Cité par C. Laurent (1992) *op. cit.*, p. 45.

¹⁸² Cité par C. Laurent (1992) *op. cit.*, p. 46.

¹⁸³ Sur ce point nous pouvons faire référence à D. Barthélémy (1990) Quelques éléments sur la contradiction terre/capital en agriculture, In *La rente foncière, approche théoriques et empiriques*, J.J. Grannelle (sous la coord.) éditions ADEF, Dijon, pp. 11-23. L'auteur oppose l'approche néo-classique (l'homme est dans l'incapacité de produire du sol) et Marxiste (l'homme ne maîtrise pas la répartition de la propriété de la terre), pour D. Barthélémy, c'est toujours la production de marchandise qui donne valeur à la terre, la valeur du rendement de la terre autorise un accroissement de l'importance relative du capital dans la terre (fonction des techniques de production).

¹⁸⁴ Cité par C. Laurent (1992) *op. cit.*, p. 46.

On peut néanmoins considérer d'autres situations où l'utilisation de la terre se conçoit sans qu'il y ait source de rente au sens défini précédemment. Il y a, par rapport à l'analyse que nous venons de faire, ambiguïté entre l'usage (ou le non usage) de la terre agricole tel qu'il est perçu par l'analyse économique et ce qui se passe dans la réalité. L'*illusion du travail gratuit*¹⁸⁵ est perceptible au sein des exploitations agricoles familiales dans la mesure où un volume conséquent de terres que l'on pourrait considérer comme marginal, car non rémunérateur, est tout de même utilisé par l'exploitant. Réciproquement, il existe des terres considérées comme non marginales qui sont tout de même improductives car non cultivées. A partir de cette difficulté, les économistes ont proposé des notions complémentaires à la notion de terres marginales (ou friches marginales) en parlant de friches sociales ou de friches structurelles. *La notion de friche sociale est justifiée lorsqu'il y a description d'un lien de cause à effet, c'est à dire lorsque les terres cultivées sont abandonnées à la suite d'un comportement social* selon Wendling (1965)¹⁸⁶.

*Une friche sociale, occasionnée par des processus de différenciation sociale, occupe une place particulière parmi les modes d'enfrichement, car elle peut prendre fin, soit par une remise en culture, soit par un retour définitif à l'état sauvage (...). Ce n'est pas la productivité insuffisante du sol qui conduit à l'enfrichement, ce sont les facteurs extra-agricoles qui déterminent l'arrêt de l'exploitation. La notion de friche structurelle implique une insuffisance de structures agricoles. La modification de la taille des parcelles, l'aménagement de la voirie et des eaux, ainsi que la suppression d'autres vices de structures, permettent cependant de rendre à nouveau ces surfaces plus aptes à la culture, pour autant qu'il ne s'agisse pas de friches marginales*¹⁸⁷.

La friche, ou le non usage de terres agricoles, est difficile à expliciter dans le cadre de la théorie néoclassique du fait que la rationalité des individus n'est pas respectée dans le cas d'une friche sociale ou structurelle. L'intérêt de la notion de friche sociale est donc fondamentale pour la compréhension des « résistances économiques » de certains territoires agricoles qui ne seraient pas pris en compte dans l'analyse néoclassique. En fait, la question de la friche, n'est pas toujours un phénomène économique. De plus, dans notre problématique, nous distinguons deux types de produits, les produits standards et les produits typiques. Dans l'hypothèse où ils ne se retrouvent pas sur les mêmes marchés, la concurrence spatiale se réduit et l'on peut considérer qu'il devient impossible ou

¹⁸⁵ Cette expression est reprise de J. Milhau et R. Montagne (1961) *Le paysan subit d'abord l'illusion du travail gratuit. Pour lui, ce qui coûte du travail ne coûte rien. Voilà pourquoi il ménage si peu sa peine et méprise même ceux qui ménagent leur force physique*. In *L'agriculture d'hier et de demain*, éditions PUF, Paris, p. 350.

¹⁸⁶ Cité par C. Laurent (1992) *op. cit.*, p. 47.

¹⁸⁷ W. Buhnemann (1979) Conséquences écologiques de l'abandon de terres cultivées, *Information sur l'agriculture*, n° 62, cité par C. Laurent (1992) *op. cit.*, p. 48.

difficilement probable que certains produits agricoles soient cultivés ailleurs que dans l'espace qui leur est le plus propice.

B) La crise de l'agriculture professionnelle engendre des effets sur le prix des terres

Si l'on situe ce propos par rapport à la crise de l'agriculture, la rente foncière, exprimée au travers du prix de la terre agricole, a décliné à partir du milieu des années 70.

Dans une perspective longue d'une quarantaine d'années, l'évolution de la valeur de la terre a connu un renversement de tendance spectaculaire. L'évolution du prix de la terre change de nature à partir de 1978. Entre 1950 et 1978, le prix de l'hectare de terre a été multiplié par 3,7 en francs constants. A partir de cette date, la valeur de la terre n'a cessé de chuter pour perdre 44 % de sa valeur de 1978. L'ampleur de la crise agricole est-elle l'explication de cette chute du prix de la terre ?

Il semble important ici de souligner au préalable que la relation entre le prix de la terre et la conjoncture économique a fait l'objet d'analyse, notamment pour les périodes de 1880-90 et 1930-36 qui sont marquées par des crises. M. Dumant¹⁸⁸, dans son ouvrage de 1962, montre ce lien existant entre ces deux variables et souligne un certain nombre de facteurs qui agissent sur la valeur des terres.

Des faits statistiques ont été observés :

- en premier lieu, une dépréciation de la monnaie peut engager une instabilité monétaire qui pousse le prix de la terre à la hausse (valeur refuge) ;

- en second lieu, l'évolution du revenu des agriculteurs va dans le même sens que celle de la valeur des terres. Dans les zones où est incorporé un fort degré de moyens techniques, la terre est de plus grande valeur qu'ailleurs.

- enfin, le lien entre l'évolution démographique et l'évolution des prix du foncier est observé jusqu'au début du XXe siècle en France et dans les pays industrialisés. Depuis lors, avec l'amélioration des techniques de production, le déclin démographique ne s'accompagne plus nécessairement d'une baisse des prix des terres. Avec le progrès technique et la hausse du degré capitalistique des exploitations, c'est la concentration nécessaire de ces dernières qui tend à accroître le prix par le jeu de la concurrence pour l'acquisition des terres disponibles.

¹⁸⁸M. Dumant (1962) *Ce que vaut la terre en France*, éditions Hachette, Paris, 224 p.

Cette chute du prix des terres agricoles à compter de 1978 peut s'expliquer par d'autres facteurs. L'analyse de J.P. Boinon et J. Cavailhès¹⁸⁹ montre un lien entre l'évolution de la valeur ajoutée brute (VAB) agricole et le prix des terres entre 1950 et 1985. Le décalage temporel qui s'est produit entre la chute de la VAB vers 1973 et la chute du prix des terres vers 1978 pose problème. Il exprime, à propos du marché foncier et a posteriori, une crise latente du revenu agricole. En effet, les revenus escomptés de l'exploitation future d'une terre, expression de la capitalisation, sont minorés et agissent sur la valeur du foncier agricole. Cependant, les auteurs soulignent d'autres facteurs pouvant influencer le marché foncier. Le volume de l'offre (qui s'est réduit à partir de 1975) et celui de la demande n'expliquent pas l'essentiel de cette évolution. De la même façon, les usages non agricoles des terres, avec la « rurbanisation » par exemple, conduisent à développer une demande d'espaces reposant sur d'autres critères que la potentialité agricole. Il semble ici, que ces deux facteurs ont une action différemment interprétable lorsqu'on descend au niveau local par rapport à une analyse de la dynamique des prix à un niveau spatial supérieur comme le niveau départemental.

Les conséquences de cette chute des prix conduisent à une dépréciation du patrimoine foncier des agriculteurs, mais également à de nouveaux comportements par rapport au foncier et surtout, à une tendance au développement de modes de production plus extensif. On peut considérer dans cette approche, le potentiel qu'une terre est capable de mobiliser dans l'activité humaine. *Le prix de la terre est la capitalisation d'un revenu, d'un fermage, ou de valeur de rendement procuré par un hectare de terre*¹⁹⁰. Plus généralement, *la rente joue alors un rôle d'allocation de la terre aux différentes activités de production. L'idée sous-jacente est que l'acheteur d'une terre achète en fait les revenus futurs, c'est à dire les rentes futures engendrées par cette terre*¹⁹¹.

Les espaces où l'agriculture professionnelle peut se localiser tendent à se comprimer dans le temps du simple fait que le modèle d'exploitation agricole à deux unités de main d'oeuvre est de plus en plus sélectif et semble même parfois dépassé selon les zones. Ce modèle agricole est, néanmoins, encore en oeuvre sur les territoires les plus productifs et correspond à la production de biens alimentaires très standardisés aux marchés souvent extérieurs à la CEE. Avec la crise économique, l'agriculture est devenue, comme le secteur industriel, un secteur en difficulté. Pourtant, l'espace utile à l'agriculture reste toujours

¹⁸⁹ J.P. Boinon, J. Cavailhès (1988) Essai d'explication de la baisse du prix des terres, *Etudes Rurales*, n° 110-111-112, Avril-Décembre, pp. 215-234 et aussi, J. Cavailhès (1992) Marché foncier et prix des terres agricoles, *Problèmes économiques*, n° 2302, 2 décembre, pp. 23-26.

¹⁹⁰ J.P. Boinon, J. Cavailhès (1988) *op. cit.*, p. 215.

¹⁹¹ P.H. Derycke, J.M. Huriot, V. Renard (1995) La valeur de l'espace : rente et prix de fonciers In *Encyclopédie d'économie spatiale*, éditions Economica, Paris,

aussi important malgré cette crise, on peut s'interroger sur les raisons de ce constat ? L'espace agricole utile est-il toujours aussi important en volume, même dans les zones les moins favorables à l'agriculture ? Peut-on évaluer les transferts qui s'opèrent entre les acteurs usagers de l'espace rural ?

II) Espace agricole utile et évolution démographique des exploitations : des relations complexes

Dans la théorie économique, la régression de l'emploi agricole a toujours été considérée une manifestation du développement. Les travaux de Fisher et Clark¹⁹² prouvent que le développement économique s'accompagne d'une réduction continue de la population active agricole dans la population active totale sous l'effet en premier lieu de la demande alimentaire mais aussi de la productivité du travail. Deux points d'inflexion de ces évolutions démographiques ont pu être observés. Un premier changement de tendance où la population active agricole augmente en valeur absolue comme en France jusqu'en 1880 puis un autre où elle a tendance à baisser, avec comme nous l'avons vu, quelques périodes de sursauts, notamment autour de la période 1914-1918. Nous avons souligné dans la première section, la participation de l'agriculture dans le développement économique d'après guerre et ses fondements sur l'échange inégal de la ville et de la campagne, sur les gains de productivité grâce au progrès technique et sur le développement des marchés de produits agricoles et agro-alimentaires. La question qui sera abordée à présent est celle de l'influence du déclin démographique agricole de l'agriculture professionnelle sur l'espace rural.

On abordera l'étude de l'espace agricole utile dans un contexte de professionnalisation de l'agriculture. Cette transformation dans la répartition de l'espace utile à l'agriculture professionnelle est à mettre en relation avec une concentration foncière de plus en plus poussée. Cependant, s'opèrent également des transferts de propriété du sol et/ou de l'usage du sol, ce qui nous conduit à nous interroger sur les transformations spatiales du rural. De nombreux scénarios sont possibles, nous tenterons à partir de la région Languedoc-Roussillon, une analyse des modalités de la mutation dans l'usage de l'espace agricole à la suite du déclin démographique agricole.

¹⁹² Sur ce point, on peut se référer au passage sur l'emploi agricole et la croissance de l'industrie de l'ouvrage de A. Mounier (1992) *Les théories économiques de la croissance agricole*, éditions Economica, INRA, Paris, pp. 258-267.

A) Evolution démographique agricole et déprise foncière : de nombreuses incidences complexes à appréhender

Le poids de l'agriculture dans l'espace rural des années 50 et au niveau national était, en valeur absolue de 5,8 millions de personnes pour 4 millions d'exploitations. En 1990, nous sommes en deçà du million d'exploitations et de 2,5 millions d'âmes représentant la population familiale agricole. La part de l'agriculture dans la démographie rurale était de 22,9 % en 1954, elle est de 13,1 % en 1990. Cette érosion démographique à la fois en valeur absolue et en valeur relative, est paradoxalement accompagnée d'une croissance démographique de l'espace rural¹⁹³. Cette première interrogation sera précisée en seconde partie de ce travail. Si l'espace rural n'est plus le domaine exclusif de l'agriculture sur le plan démographique, une majorité de son usage reste à la charge de l'agriculture. Pourquoi la déprise agricole n'a-t-elle pas été aussi forte que ce qui était prévisible au vue de l'évolution démographique de l'agriculture ?

1) Répartition des territoires agricoles et déclin démographique agricole

Il faut, pour comprendre le mécanisme de la déprise agricole, prendre conscience de sa portée. C. Laurent définit la déprise agricole *comme une absence d'usage agricole. Ainsi, tant qu'une parcelle est exploitée, il n'y a pas déprise agricole même si le propriétaire foncier souhaite vendre cette parcelle et ne trouve pas d'acheteur. En ce sens, l'évolution défavorable du prix de la terre ne peut être l'expression économique de la déprise foncière même si la demande de terre est moindre*¹⁹⁴. Il faut donc situer la question de la déprise foncière agricole dans les transformations agricoles et non agricoles de l'usage de l'espace pour en apprécier toute la teneur. Il devient donc nécessaire de comprendre les diverses possibilités du transfert du foncier, depuis l'agriculture vers d'autres modalités d'usages.

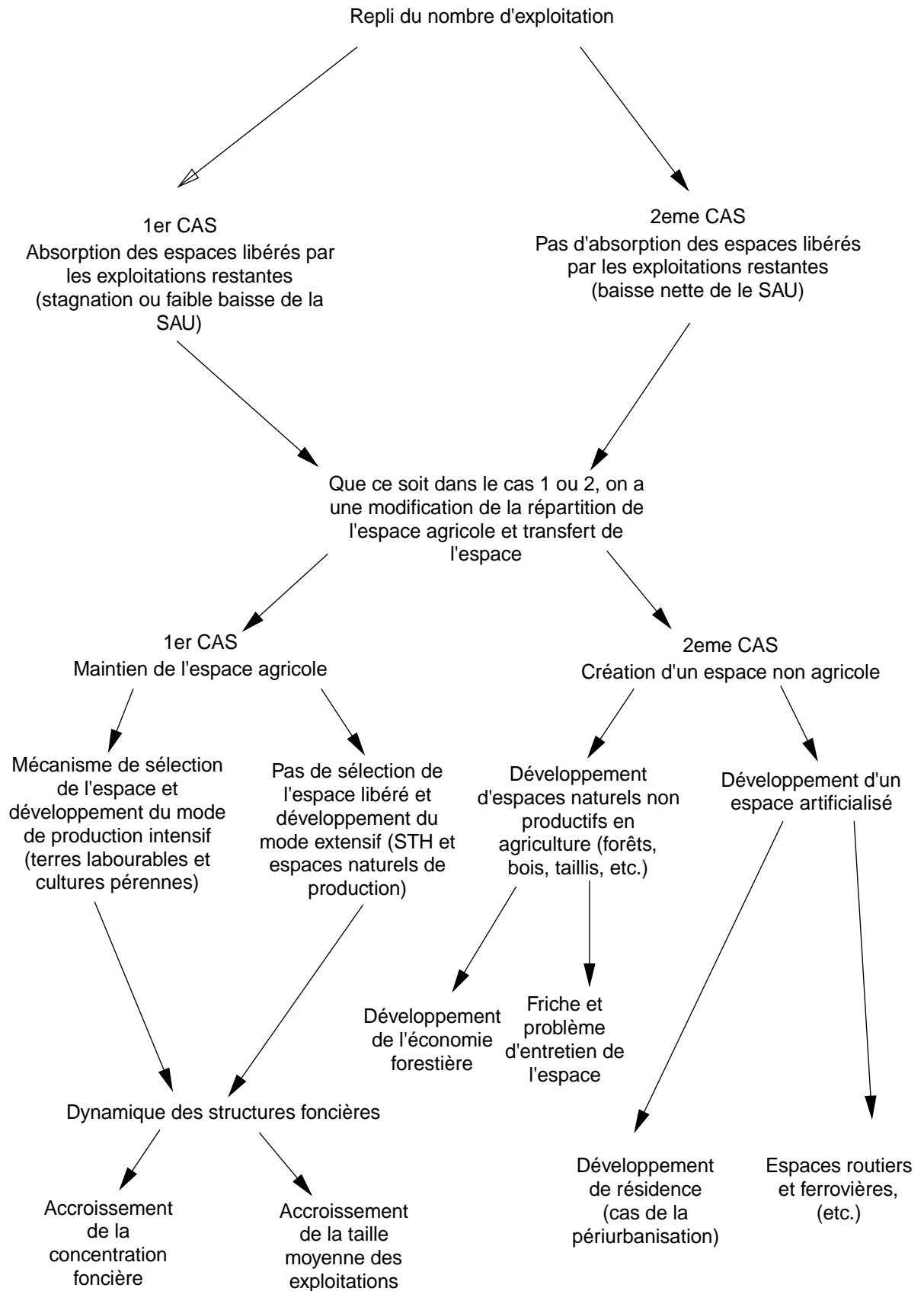
a) Les scénarios d'une incidence du déclin démographique agricole sur l'espace rural

Une réflexion a été menée sur les conséquences du déclin du nombre des exploitations agricoles sur l'espace. Elle est retracée par le schéma ci-après qui a pour fonction de proposer deux types de situations :

¹⁹³ Nous verrons dans le développement du chapitre 2, l'analyse de la croissance démographique de l'espace rural et son incidence sur l'espace rural et son économie.

¹⁹⁴ C. Laurent (1992) *l'agriculture et son territoire dans le crise*, Thèse de Doctorat en Sciences Economiques, Paris VII, pp. 41-42.

Figure 2 : Les scénarios envisageables de l'incidence du déclin démographique agricole sur l'espace



- une première situation où l'espace, délaissé par les exploitations agricoles qui disparaissent, est repris par les exploitations restantes.

- une seconde où l'espace n'a plus d'usage agricole mais n'est pas forcément en friche. La friche n'est qu'un cas parmi cinq scénarios possibles du devenir des terres agricoles libérées.

b) *Interprétations de ce schéma*

Le repli du nombre des exploitations dans un espace donné (communes, cantons, département ou région) a pour incidence d'agir sur l'espace productif. Quelque soit les conséquences d'une érosion démographique du milieu rural, une modification dans la répartition du territoire se fonde sur la base d'un transfert de l'espace, soit en terme de propriété, soit en terme d'usage, soit les deux confondus.

- dans le cas d'une stabilité relative de l'espace agricole, les transformations peuvent prendre la forme d'un changement de propriété foncière, qui peut se traduire par une stabilité du faire valoir direct par exemple. Il peut aussi y avoir des cas où le transfert d'usage, entre un agriculteur propriétaire et un fermier par exemple, se réalise. Dans ces conditions, la terre libérée est reprise par un agriculteur en terme de propriété et d'usage, ou uniquement en terme d'usage (cas du fermier par exemple) ;

- soit il y a transformation de l'usage agricole de l'espace, vers une utilisation ou propriété non agricole. Ce transfert peut prendre la forme d'un développement d'espaces naturels ou d'espaces artificialisés.

(i) *Maintien d'un espace agricole*

La relative stabilité de l'espace agricole va également être fonction du mode de production effectué dans la zone d'analyse. Deux situations peuvent être représentées :

- dans le cas d'un mode de développement agricole intensif, on peut imaginer une situation où les terres labourables et les cultures pérennes sont relativement stables dans le temps. L'accroissement de la taille moyenne des exploitations et celui de la concentration foncière vont de pair et expriment une dynamique des structures foncières des exploitations restantes,

- dans celui d'un mode de développement plutôt extensif de l'agriculture, on observe une relative stabilité, voire une croissance, des surfaces toujours en herbe (STH). L'espace qui est libéré est utilisé de façon quasi intégrale par les exploitants qui restent sur la base d'un développement extensif. De plus, comme pour le mode intensif, l'agriculture extensive est également soumise à une concentration foncière et à un accroissement de la taille moyenne des exploitations.

(ii) *Création d'un espace non agricole*

La création d'un espace non agricole peut revêtir deux formes :

- la première hypothèse considère le développement d'espaces naturels a priori non productifs (bois, landes). Ces espaces naturels, en phase de boisement ou de forestation, peuvent donner lieu à un usage économique de l'espace. On aura dans ce cas le développement d'une économie forestière. La seconde situation correspond au seul cas de non usage, même en terme d'économie forestière ou d'agriculture extensive. Elle peut conduire à un développement de friches non productives. Cette situation nécessite des politiques d'incitation de l'usage de l'espace par des agriculteurs avec par exemple, les mesures agri-environnementales¹⁹⁵ ;

- la seconde hypothèse correspond à l'extension d'un espace artificialisé. Cette dynamique de « consommation » de l'espace libéré s'interprète à partir de deux phénomènes qui peuvent quelques fois n'avoir aucun lien entre eux. L'un suppose un développement démographique intense dans l'espace observé, ce sera le cas des zones essentiellement périurbaines où la fonction résidentielle absorbe l'espace libéré par l'agriculture. L'autre peut être considéré comme résultant de raisons exogènes à la zone étudiée, le développement artificiel de l'espace prend la forme de routes, d'aménagements à caractère urbain (zones d'activités; etc.). Pour cette seconde hypothèse, nous aborderons dans le chapitre second, l'impact de la fonction résidentielle sur l'espace rural.

2) La confirmation de la stabilité de l'espace agricole dans les régions rurales françaises en déclin démographique

Trois types de stratégies sont permises en cas de déclin démographique accompagnant celui de l'espace productif. En premier lieu, on peut imaginer maintenir la pratique agricole sur les terres grâce à un réexamen de la finalité de la PAC. En second lieu, on peut assurer une reprise des terres abandonnées par d'autres utilisateurs de l'espace. Enfin, on peut organiser un retour à la nature de terres qui ne trouveraient pas de réponses. Ces solutions proposées par A. Comolet¹⁹⁶ visent à s'interroger sur les dispositifs limitant la déprise foncière. L'auteur remet en cause le système de mesure de la friche en agriculture dans la mesure où elle ne cesse de baisser entre 1981 et 1991. En 1981, le volume de friche était de 3,30 millions d'hectares, il est de 3,11 millions en 1991. Cependant, depuis 1991, la déprise repart à la hausse pour atteindre 3,3 millions d'hectares en France en 1993¹⁹⁷. Cette poussée de la friche reste difficile à interpréter et remet en

¹⁹⁵ Voir P.Y. Guihéneuf (1994) *Les paysans verts*, éditions Syros, Paris, 196 p.

¹⁹⁶ A. Comolet (1990) Déprise agricole et avenir de l'espace rural français, *Futuribles*, n° 140, pp. 23-40.

¹⁹⁷ Ces informations sont reprises du Ministère de l'agriculture. Elles sont extraites de l'enquête annuelle TER-UTI publiée dans la revue *AGRESTE* (1994) L'utilisation du territoire en 1993, Données Chiffrées, n° 56, Avril, 73 p. Il est à noter que la mesure de cet indicateur de friche (friches, landes, maquis garrigue, haies, chemin de terre ou enherbés) a changé entre 1992 et 1993. Certaines haies qui étaient considérées comme des bois sont inclus dans cette rubrique. Les maquis et garrigues méditerranéens sont considérés comme des landes. Les haies ont progressé de 67 % entre l'ancienne et la nouvelle définition, ce qui explique la progression des friches (+ 200 000 hectares entre 1991 et 1993 suivant l'ancienne et la nouvelle définition).

cause les proposition faite par A. Comolet. On retiendra dans notre analyse la dynamique des variables SAU et nombre d'exploitations afin de percevoir les modalités de ces relations.

L'espace agricole des régions rurales françaises a régressé de 9,8 % entre 1970 et 1988. Dans le même temps, le nombre des exploitations a diminué de 35,7 %¹⁹⁸. Ces informations caractérisent la conjonction de deux tendances : une régression massive du nombre d'exploitations et un déclin limité, voir une relative stabilité de la surface agricole utile. On peut se demander comme l'exprime R. Badouin s'il n'y a pas en la matière d'évolution de l'usage du foncier par pallier. *Dans certaines régions, on a pu observer une réduction des superficies cultivées lors de l'orientation de l'agriculture vers une économie d'échange, suivi d'une stabilisation. Ne pourrait-on pas être à la veille d'un nouveau mouvement de contraction ?*¹⁹⁹.

On peut avancer un certain nombre d'explications à cette différenciation entre l'évolution du nombre d'exploitations et le fait que l'espace utile aux cultures tend à baisser moins fortement dans le temps. Quatre raisons essentielles seront ici abordées.

- a) Les exploitations qui disparaissent sont de taille plutôt modeste, au poids économique faible et détenues par des chefs âgés

Le tableau ci-après retrace l'évolution de l'érosion démographique des exploitations sur la période récente.

¹⁹⁸ Le nombre d'exploitations étaient de 1 587 000 en 1970 (RGA 70), 1 262 000 en 1979 (RGA 79), 1 116 000 en 1988 (RGA 88), 923 600 en 1990 (enquêtes de structures 1990) et 801 000 en 1993 (enquête de structures 1993), une estimation pour l'an 2000 nous livre le chiffre de 709 000 exploitations (Rattin, 1992).

¹⁹⁹ R. Badouin (1988) Evolution de l'agriculture et utilisation de l'espace rural, *Revue d'Economie Méridionale*, n° 144, Volume 36, p. 55.

Tableau 5 : Une érosion des exploitations les plus petites

SAU de 1988	Taux annuel moyen de disparition		Taux global 1988-1993
	1988-1990	1990-1993	
Moins de 5 ha	9,9	8,5	38
5 à 10 ha	6,3	6,9	29
10 à 20 ha	4,8	5,2	23
20 à 30 ha	3,3	4,1	18
30 à 40 ha	2,3	3,6	15
40 à 50 ha	2,1	2,9	12
50 à 70 ha	1,7	2,5	10
70 à 100 ha	1,1	1,9	8
100 et plus	0,6	1,0	4
Ensemble	5,1	5,1	23

Sources : AGRESTE - RGA 1988, et enquêtes de structures 1990 et 1993. Extrait de AGRESTE (1995) Cahiers n° 23, Sept., p. 10. (unité : %)

- Le nombre de disparitions est inversement proportionnel à la taille de l'exploitation. Depuis 1988, l'espace rural français a perdu 23 % de ses exploitations. Près d'une exploitation sur trois qui avaient moins de 10 hectares a disparu. A l'inverse, une seule exploitation sur dix, parmi celles qui avaient entre 50 et 70 hectares, a disparu. Néanmoins, la tendance est à une plus forte érosion des exploitations de taille supérieure entre 1990 et 1993 par rapport à la période précédente. Le taux annuel moyen de disparition a progressé fortement pour toutes les tranches comprise entre 20 hectares et plus.

- les petites exploitations sont, le plus souvent, détenues par des agriculteurs âgés. Avant d'arriver à la cessation d'activité, certains exploitants vendent des terres afin de s'assurer, par la liquidation d'une partie de leur patrimoine foncier, une relative sûreté financière. Malgré cela, deux exploitations sur trois ont gardé une surface agricole stable jusqu'à la fin de l'activité, et ont, par contre, réduit leur activité économique progressivement. En extensifiant leur système de production (cultures demandant moins de travail, rendement inférieur), en réduisant leur cheptel ou en modifiant l'orientation de leur élevage, ces exploitants recherchent une réduction de leur temps de travail et de la pénibilité de celui-ci, avant de chercher des stratégies de liquidation de leur patrimoine. Le repli du nombre d'exploitation entre 1988 et 1993 est le fait à 80 % de chefs ayant pris leur retraite. Nous verrons dans le point suivant que le faire valoir indirect en croissance est l'expression du mode d'adaptation des agriculteurs retraités²⁰⁰ proposant leur terre en location aux exploitants actifs. Les agricultures à temps complet ne représentent que 25 % des exploitations en France en 1988. De ce fait, il est important de considérer dans l'analyse, ces exploitants à temps partiel.

²⁰⁰ Sans oublier que les formes d'agriculture se diversifient, voir à ce propos, C. Laurent (1995) La fin de l'hégémonie de l'agriculture professionnelle sur le territoire, in *La grande transformation de l'agriculture*, Allaire G., Boyer R. (eds), éditions Economica, Paris, p. 330.

Au regard du tableau suivant, on peut donc déterminer l'incidence du déclin démographique des exploitations sur l'espace et les principaux indicateurs (MBS²⁰¹, SAU et emploi) (voir Tableau 6, page 93).

Tableau 6 : Relation déclin du nombre d'exploitations, SAU, activités économiques et emploi agricole

	1988	1993	Différence absolue 1988/1993	Exploitations disparues	
				Effectifs	%
Exploitations	1 017	801	-216	234	20
SAU (ha)	28 596	28 114	-482	3 162	11
MBS (Ecus)	25 846	25 687	-159	2 363	9
Emploi agricole	1 401	1 087	-314	172	12

Il faut lire : 20 % des exploitations qui ont disparues possédaient 11 % de la SAU, représentant 9 % de l'activité économiques et 12 % de l'emploi agricole.

Sources : AGRESTE, RGA 1988 et enquêtes de structures 1990 et 1993, extrait de AGRESTE (1995) Coll. Cahiers, n° 23, Sept., p. 11. (unité : Milliers)

Globalement, la disparition de 23 400 exploitations n'a pas eu d'effet spectaculaires sur la SAU entre 1988 et 1993. Les surfaces utilisées en agriculture au niveau national ont régressé de 482 000 hectares alors que ces exploitations ont libéré plus de trois millions d'hectares. La différence (2,6 millions d'hectares) a été absorbée par les exploitations restantes. De la même façon, l'activité agricole n'a pas été pénalisée de ce repli du nombre des exploitations, renforçant ainsi la relation qui s'établit entre le volume de terre cultivé et celui de l'activité économique mesurée en terme de marge brute standard. En revanche, l'impact du déclin de 234 000 exploitations sur l'emploi agricole est important. Un emploi sur deux (54 %) perdu sur la période est consécutif à la fermeture de ces exploitations. Le reste des emplois perdus est expliqué par les gains de productivité dans la mesure où le travail de la terre nécessite de moins en moins de bras pour plus d'hectares, un chef à temps plein travaillait en moyenne 20 hectares en 1988, il en travaille 26 en 1993.

- b) L'utilisation relativement stable de l'espace et la tendance à la désintensification de l'agriculture aide au développement du faire valoir indirect

Selon l'enquête foncière de 1992, les retraités agriculteurs proposent 6,9 millions d'hectares en location sur un total de 27 millions d'hectares exploités. Le faire valoir direct est minoritaire en 1992. Comparativement, en 1970, sur les 31 millions d'hectares

²⁰¹ La MBS (Marge Brute Standard) est un indicateur économique qui est mesuré par la valorisation des superficies et cheptels présents au moment de l'enquête.

productifs, 51 % des surfaces étaient en faire valoir direct alors qu'en 1992, seulement 42 % des terres sont exploitées par leur propriétaire. Ce déclin du faire valoir direct s'explique de plusieurs façons.

(i) *Dynamique des chefs d'exploitations retraités bailleurs de terres*

L'accroissement du nombre de retraités, consécutif au vieillissement général de la population agricole, explique l'essentiel de la dynamique du faire valoir indirect depuis une dizaine d'années. En 12 ans, le nombre de chefs retraités a augmenté de 20 %, ce qui a eu pour conséquence de faire croître de 40 %, le volume de terres à la location. Les raisons de cette croissance sont liées, d'une part, à une réduction progressive de l'âge de la retraite puisque, de 65 ans en 1980, on est passé à 60 ans en 1992. D'autre part, au début des années 80, le nombre de chefs se destinant à la retraite était structurellement faible, il correspondait, en fait, aux agriculteurs nés durant la première guerre mondiale. Le résultat de ces deux facteurs a marqué la forte croissance du volume de terres mises à la disposition des agriculteur actifs après 1982 et jusqu'au milieu des années 90. On dénombre en 1992, plus de chefs d'exploitations à la retraite (1 million) que de chefs actifs (environ 800 000). L'impact de cette réduction de l'âge de la retraite est l'élément essentiel qui explique la croissance du faire valoir indirect en agriculture comme nous le voyons dans le Tableau 7. D'autres facteurs socio-économiques interviennent également.

Tableau 7 : Les surfaces de terres louées venant du milieu agricole sont en croissance

Profession du bailleur	Superficies en Milliers d'hectares		Variation 1980-1992 en %
	1980	1992	
Retraité agricole	4 973	6 955	+ 40
Profession agricole	1 539	999	- 35
Total agricole	6 512	7 954	+ 22
Retraités non agricole	2 919	3 342	+ 15
Profession non agricole	3 375	2 478	- 27
Total non agricole	6 291	5 820	- 7
Sans profession	739	463	- 37
Personnes morales	1 258	1 840	+ 46
Total	14 800	16 077	+ 9

Sources : AGRESTE (1994) *Les retraités agricoles, premiers bailleurs de terres*, Coll. cahiers, n° 17-18, p. 6. Enquêtes foncières 1980 et 1992.

Plus on avance dans le temps, plus les exploitations des chefs qui partent à la retraite ont une surface importante. Cela se traduit par un accroissement du volume moyen de terres loués par retraité. En 1980, un retraité louait 7,3 hectares, en 1992, il en loue en moyenne 8,5. D'autres acteurs du milieu rural sont bailleurs de terres mais il semble qu'ils aient un poids de moins en moins fort en terme de volume loué. Les retraités du milieu non agricole font cependant exception, les surfaces moyennes proposées restant toutefois

stables (5 hectares en moyenne). La location semble être une procédure privilégiée par les exploitants actifs, un certain nombre de motivations (moindre coût, plus de flexibilité du facteur capital, etc.) les poussent à préférer le fermage plutôt que d'acquérir par l'achat, ce comportement est essentiellement dû à la tendance à l'extensification des systèmes productifs, plus fréquente à compter des années 90.

(ii) *Une différenciation spatiale de l'évolution du Faire Valoir Direct (FVD) due à des facteurs socio-économiques*

Quelques soient les départements considérés, le faire valoir direct régresse dans l'ensemble du territoire national. Néanmoins, l'intensité de cette pratique varie suivant les territoires par rapport au niveau national (voir la Carte 4).

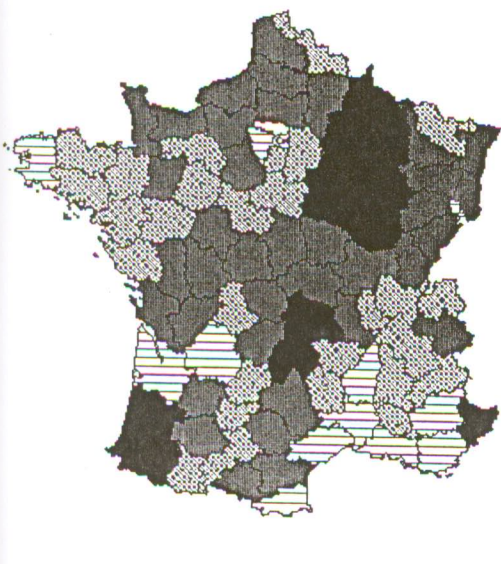
Rares sont les départements où le faire valoir direct a évolué positivement. Seuls quatre départements sont dans ce cas (Landes, Ile et Vilaine, Somme et Oise). La tendance est, tout de même, à une évolution identique pour bon nombre de départements qui connaissent un repli du faire valoir direct compris entre - 20 % et - 30 %. Les facteurs explicatifs sont les suivants :

- un lien est observable entre la forte baisse du FVD et le degré de vieillissement de la population agricole. C'est le cas de zones comme le Sud Est de la France où la population agricole est la plus âgée (+ de 30 % des chefs d'exploitation ont plus de 60 ans). Certains départements comme la Seine Maritime sont également dans ce cas. Ces dynamiques du faire valoir direct sont révélatrices de la volonté, pour certains exploitants, de réduire leur espace agricole utile avant la retraite ;

- un lien est également constaté entre baisse forte du FVD et développement du mode de production extensif dans certains territoires. Ces territoires sont essentiellement ceux de zones difficiles où l'élevage est dominant. La croissance des pratiques de location et celle des surfaces toujours en herbe sont concomitantes. Les régions les plus concernées sont l'Auvergne, le Limousin, le Nord de Midi-Pyrénées et plus globalement le Massif Central. Le pourtour méditerranéen est également dans ce cadre, avec la régression du vignoble (Languedoc-Roussillon) et les transformations des modes d'usage de l'espace ;

Carte 4 : Evolution de la SAU, du faire valoir direct et des surfaces toujours en herbes en France de 1970 à 1988

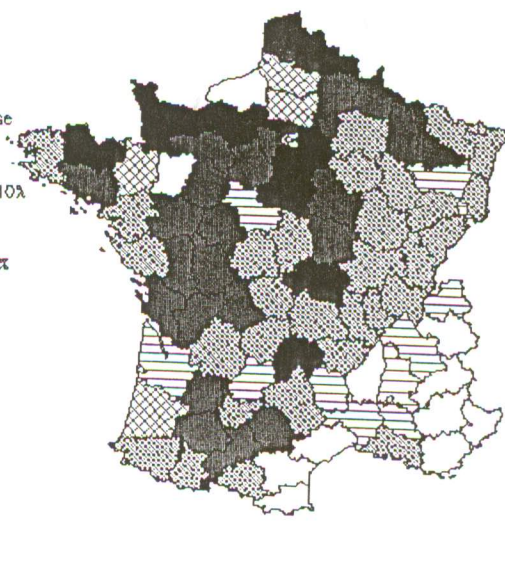
SAU



- + de 20% de baisse
- entre -20% et -10%
- entre -10% et -5%
- entre -5 et 0%
- Evolution positive

France = - 9,8 %
Sources : RGA 1970 et 1988

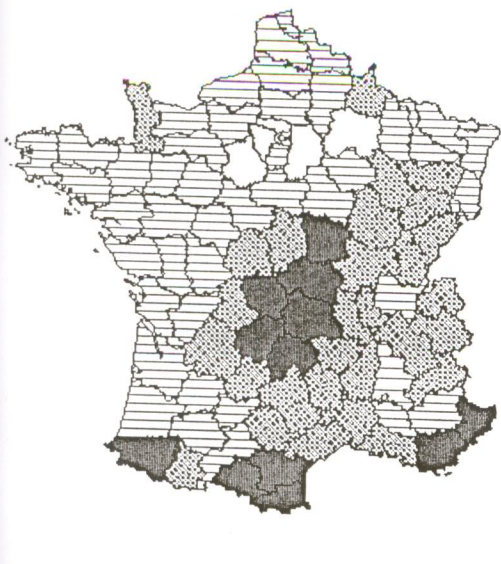
Faire Valoir Direct



- baisse de plus de 40%
- entre -40% et -30%
- entre -30% et -20%
- entre -20% et -10%
- entre -10% et 0
- croissance

France = - 32 %
Sources : RGA 1970 et 1988

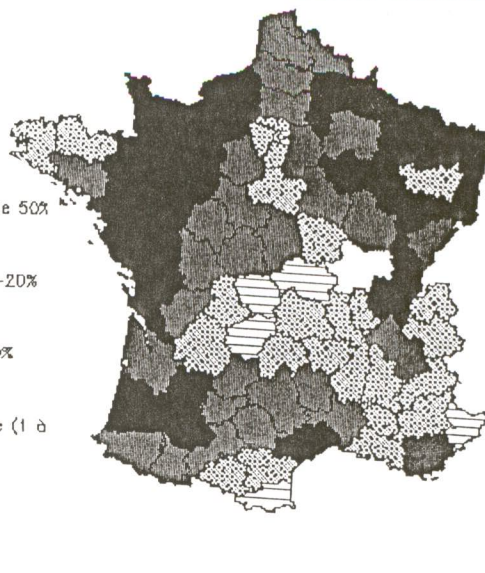
Surface Toujours en Herbes



- baisse de plus de 50%
- entre -50% et -20%
- entre -20% et 0%
- Evolution positive (1 à 20%)

France = - 28 %
Sources : RGA 1970 et 1988

Terres Labourables



- Baisse de plus de 50%
- entre -50% et -20%
- entre -20% et 0%
- entre 0 et +10%
- plus de 10%

France = - 1,1 %
Sources : RGA 1970 et 1988

- certains espaces départementaux sont peu concernés par la baisse du FVD. Ces espaces ruraux représentent le plus souvent les territoires de l'agriculture intensive où le volume de terres labourables est en croissance. Ces terres étant très productives, les exploitants recherchent le plus souvent à acquérir ces parcelles plutôt que les louer. Ceux sont également sur ces territoires que l'agriculture professionnelle est la plus fréquente. C'est le cas de zones comme la Bretagne intérieure, le Poitou-Charentes et Pays de Loire et la Basse Normandie.

Plus globalement, un lien s'opère, dans certains espaces ruraux, entre la croissance de la surface agricole utile et la dynamique de l'agriculture. Sur ces mêmes cartes (voir la Carte 4), on constate que les départements considérés comme défavorisés, dans le massif central notamment, résistent bien en terme de surface utilisée car les agricultures qui s'y développent utilisent un mode de production extensif, consommateur d'espace. Des zones plus dynamiques, car plus riches sur le plan agricole (région Champagne-Ardenne, Sud Aquitaine), connaissent elles aussi une bonne tenue des surfaces agricoles par rapport aux régions agricoles intensives où la sélection de l'espace productif est plus sévère (Bretagne, Pays de Loire, et les régions du sud-est comme PACA et Languedoc Roussillon). Dans ces deux ensembles de région, où le déclin de la SAU est supérieur à la moyenne nationale, nous avons un moindre taux de transmission en agriculture, notamment pour la région Sud-Est, et une moindre accentuation de la concentration foncière pour la Bretagne.

- c) Une limitation de la production agricole transforme les systèmes productifs et peut rétroagir sur l'espace

Plusieurs dispositifs sont envisagés dans le cadre européen, pour réguler la production dans la mesure où les surplus constituent un risque de déséquilibre financier de la Communauté Economique Européenne. Dissuader les agriculteurs de produire trop en réduisant les prix des produits, encourager une réduction des superficies pour les productions les plus excédentaires (vignes, céréales essentiellement) sont les opérations les plus couramment envisagées par Bruxelles. Ces productions excédentaires sont le plus souvent, fortement consommatrices d'espaces. La conséquence sur les surfaces de ces incitations à la réduction du volume de ces productions est cependant faible, une substitution vers des cultures non excédentaires est le plus souvent réalisée dans ces territoires. C'est ainsi que les oléagineux se sont développés au dépend des céréales ou de la vigne, cultures jusqu'ici excédentaires. Les terres non utilisées ne sont pas pour autant en friche et peuvent prendre la forme de jachère, c'est d'ailleurs ce phénomène de jachère qui a marqué le plus fortement l'espace agricole au cours des années récentes, comme on peut le constater à l'examen de la Carte 5. La jachère s'est développée passant de 300 000 hectares en 1982 à 1 661 600 hectares en 1993 au niveau national, avec une estimation de

celle-ci avant la réforme de la PAC de 300 000 hectares en 1991. Les espaces viticoles et céréaliers sont les plus concernés par le développement de la jachère. Ainsi, les régions les plus concernées par la jachère sont celles où les surfaces allouées aux céréales sont les plus fortes au plan national.

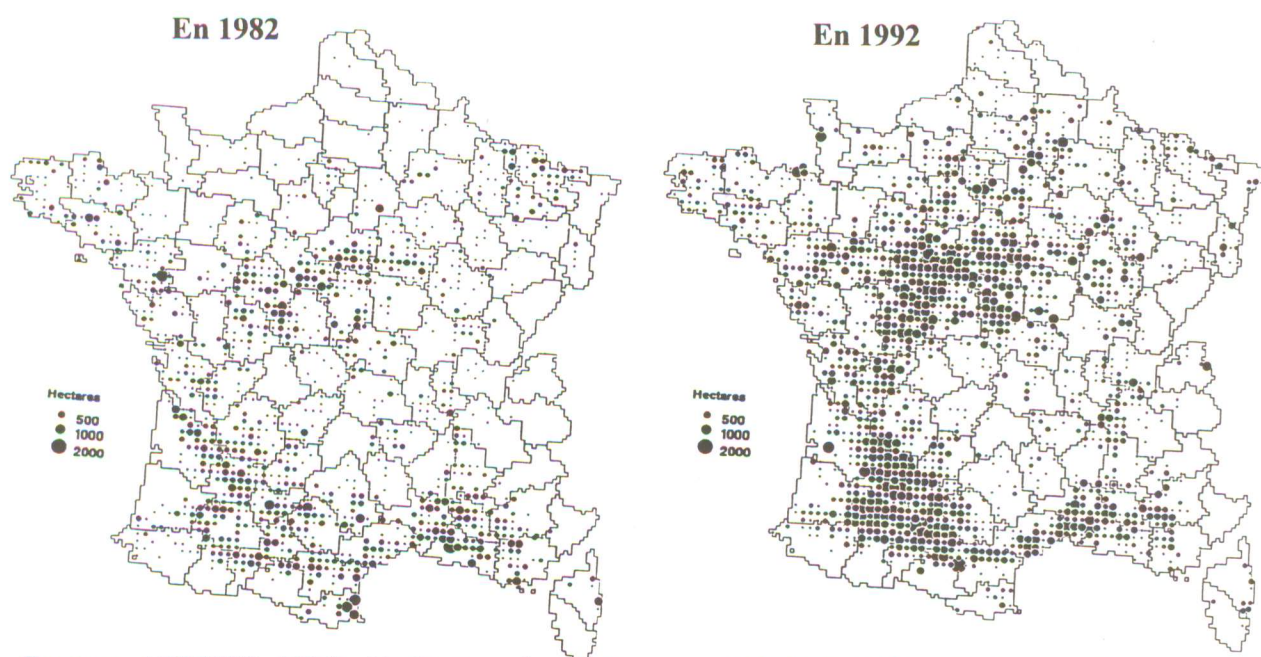
Les régions les plus marquées par cette évolution sont les suivantes.

Tableau 8 : Les sept régions les plus concernées par la jachère en 1993 et leur part respectives dans la surface céréalière du territoire national

Régions	Part de la jachère en 1993	% des surfaces en céréales en 1988
Centre	17,5	14,5
Midi-Pyrénées	10,4	8,7
Poitou-Charentes	8,9	6,9
Champagne-Ardenne	7,3	7,4
Aquitaine	6,8	6,2
Bourgogne	6,8	6,4
Pays de la Loire	5,7	6,0
Reste de la France (14 régions)	36,6	43,9
Total	100	100

Sources : Données TER-UTI (1993) et RGA (1988)

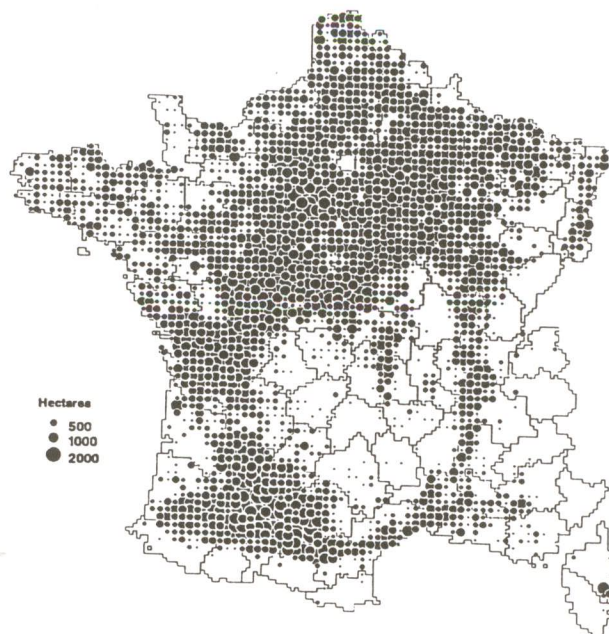
Carte 5 : Dynamiques spatiales de la jachère de 1982 à 1993



Sources : AGRESTE (1994) *L'utilisation du territoire en 1993*, Coll. données chiffrées, n° 56, Avril, p. 52.

Sources : AGRESTE (1994) *L'utilisation du territoire en 1993*, Coll. données chiffrées, n° 56, Avril, p. 53.

En 1993



Sources : AGRESTE (1994) *L'utilisation du territoire en 1993*, Coll. données chiffrées, n° 56, Avril, p. 55.

Le déclin démographique agricole n'est pas le garant du déclin de l'espace utile à l'agriculture. Les mécanismes d'absorption de l'espace par l'agriculture sont fonctions des modalités d'appropriation du foncier (FVD, FVI) et des modes de production (systèmes extensifs et intensifs). Il semble nécessaire néanmoins d'appréhender ces articulations à partir d'une zone test. C'est pour cela que le Languedoc-Roussillon sera étudié de façon à déterminer d'autres formes de dynamismes spatiaux en oeuvre, notamment avec les unités urbaines.

B) Différenciation spatiale de l'amplitude de la déprise agricole, des espaces de montagne au périurbain : le cas de la région Languedoc-Roussillon

Pour mieux appréhender cette distinction entre les espaces ruraux d'arrière pays et ceux proches d'unités urbaines, nous avons tenté de mener une approche micro-régionale de l'évolution de l'agriculture. Nous présenterons dans un premier temps, la méthode de cette approche pour ensuite visualiser les résultats et les conclusions des articulations entre évolutions démographiques et SAU.

1) Une approche méthodologique micro-régionale à partir d'une différenciation des cantons ruraux

Plusieurs auteurs relatent l'existence de dynamisme agricole ayant des incidences sur l'espace, à des échelons spatiaux plus petits que le niveau départemental. Que ce soit dans les Pays d'Auge²⁰², dans les Pays de la Loire²⁰³, en Aveyron²⁰⁴ ou dans le sud des Cévennes²⁰⁵, ces quelques espaces sont des lieux où s'exercent de nouvelles tendances d'évolutions qui ne s'apparentent pas avec l'évolution longue d'une agriculture productiviste. En effet, dans de nombreuses contributions, les auteurs relatent le rôle significatif, sur l'espace, des formes d'agricultures pouvant être considérées comme marginales par rapport au modèle dominant. C'est à partir de ce constat que nous proposons une approche micro-régionale de la relation entre évolution démographique et l'espace. Le choix de la région étudiée est le Languedoc-Roussillon. Les motivations qui nous ont poussé dans cette direction sont liées au poids relativement important de l'agriculture dans la région. Cette région a eu un taux de croissance en agriculture supérieur à la moyenne nationale (+1,3 % de taux de variation annuel de la VA de 1982 à 1992) et

²⁰² C. Laurent (1992) *l'agriculture et son territoire dans la crise*, Thèse de Doctorat en Sciences Economiques, Paris VII, 437 p.

²⁰³ C. Riolland (1992) *Géographie des installations en agriculture dans les pays de Loire, éléments de comparaison avec le Québec*, Thèse de Doctorat de géographie, Nantes, 363 p. + annexes.

²⁰⁴ B. Wampfler (1994) *Recomposition des systèmes agricoles de moyenne montagne, mutations et perspectives, le cas de l'Aveyron*, *Economie Rurale*, n° 224, pp. 52-57.

²⁰⁵ P. Derioz (1994) *L'arrière pays méditerranéen entre déprise et reprise : l'exemple du haut plateau occidental*, *Economie Rurale*, n°223, pp. 32-38.

connaît une croissance économique, tout secteurs confondus, sur cette même période plus forte que l'Ile de France (+ 2,6 % pour l'Ile de France, + 2,8 % pour la région Languedoc-Roussillon)²⁰⁶. La démographie agricole dans l'ensemble régional est également supérieur à la moyenne national.

Nous avons recherché une méthode adaptée à ce propos. Nous avons dans un premier temps, sélectionné dans l'espace régional les cantons ruraux au sens strict, ainsi que ceux qui pouvaient être appréhendés en enlevant leur partie urbaine. De ce fait, sur un total de 179 cantons, 139 ont été retenus. Nous avons ensuite réparti ces cantons ruraux en trois groupes.

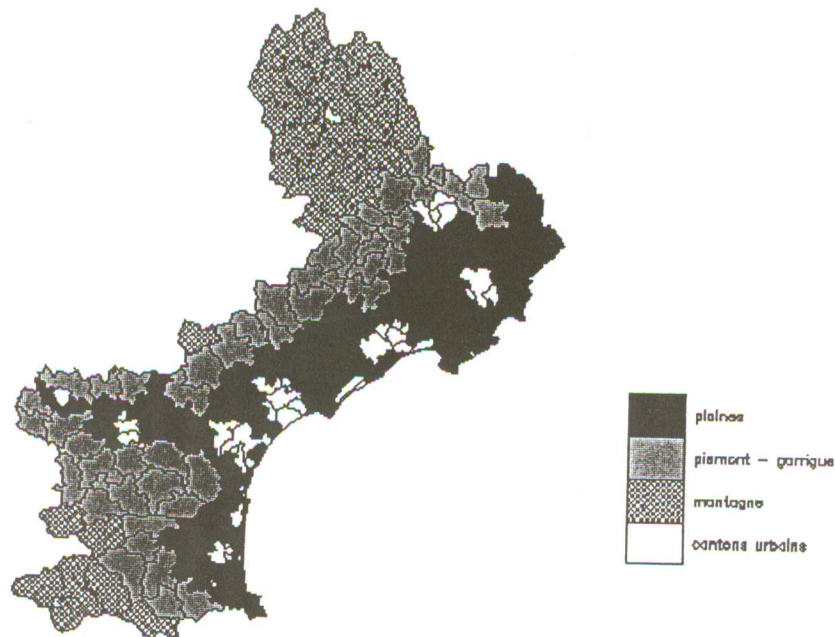
- un premier groupe est constitué des cantons de plaines, considérés comme n'ayant aucun obstacle géographique ;
- un second groupe est affecté aux zones rurales de garrigues et de piémont ;
- un troisième groupe appartient aux zones de montagne.

Cette répartition géographique est représentée sur la carte ci-après. Ces trois groupes de cantons ruraux sont donc localisés en fonction d'un double critère, d'une part suivant les unités urbaines, et d'autre part compte tenu des critères géographiques (relief, climat, ect).

Nous avons ensuite utilisés les données du RGA en les distinguant suivant les deux critères de différenciation spatial. L'objectif de cette méthode est de percevoir les disparités micro-régionales des évolutions de la démographie agricole et des surfaces utilisées en oubliant la tendance lourde de la région en matière d'évolution du nombre d'exploitation et des SAU.

²⁰⁶ Sur ce point, nous pouvons nous référer à V. Thireau (1992) Approche dynamique du développement des régions françaises, *Revue de l'Economie Méridionale*, n° 157, pp. 59-76.

Carte 6 : Géographie de l'espace rural régional (Niveau cantonal d'après le RGA)



2) Les résultats de cette approche micro-régionale

Le Languedoc-Roussillon a perdu entre 1970 et 1988, 35 % de ses exploitations agricoles et 9 % de son territoire utile. Ces deux chiffres, pris globalement confirment la tendance lourde qui s'exerce depuis les années 60. Si l'on distingue dans un premier temps, les cantons ruraux et les cantons urbains, nous observons une première différenciation de cette évolution.

a) Une agriculture urbaine intensive et concentrée

Cette agriculture régionale résiste de la même façon à l'érosion que pour l'agriculture dans l'ensemble national. Avec plus du tiers d'exploitations en moins en 20 ans, la région Languedoc Roussillon est dans la moyenne nationale. Néanmoins, une des premières spécificités de cette région est de posséder une armature urbaine beaucoup plus dense que celle de régions limitrophes, exceptée la région PACA. En effet, jusqu'au milieu des années 70, les villes de la région étaient de poids quasiment identique ce qui faisait dire à R. Dugrand et P. Carrière²⁰⁷ que l'armature urbaine était une implantation fondamentalement linéaire constituant un *chapelet urbain*. Cette particularité a structuré

²⁰⁷ P. Carrière, R. Dugrand (1967) *La région méditerranéenne*, PUF, Paris VI, p. 147.

pendant longtemps l'économie régionale où la spécialisation économique des unités urbaines était fonction de leurs dotations en ressources productives²⁰⁸.

Tableau 9 : Evolution dans l'espace régional languedocien de l'agriculture urbaine et rurale entre 1970 et 1988

Cantons	Nombre de cantons	Nombre d'exploitations (milliers)			SAU (milliers d'hectares)			SAU en ha par exploitation		
		1970	1988	Var 88/70 (%)	1970	1988	Var. 88/70 (%)	1970	1988	Var. 88/70 (%)
Urbains	40	14,4	7,0	- 51,8	107,6	69,5	- 35,4	7,5	9,9	+ 32
Ruraux	139	91,5	61,8	- 32,4	1 014,0	949,5	- 6,3	11,1	15,3	+ 37
Total	179	105,9	68,8	- 35	1 121,6	1 019,8	- 9	10,6	14,8	+ 36

Sources : Données RGA 1970 et 1988, (Définition de l'espace urbain d'après l'INSEE, recensement de 1990)

L'intensité du déclin démographique agricole dans l'espace urbain est près de deux fois plus rapides que dans le rural. Cette tendance n'est que la poursuite d'un phénomène qui a débuté en Languedoc-Roussillon vers le milieu du XIXe siècle. L'apport essentiel de cette analyse porte sur la croissance des surfaces agricoles moyennes qui sont quasi-identique en terme de taux entre espace urbain et espace rural (voir le Tableau 9). Les exploitations qui résistent à l'érosion (notamment sous l'emprise urbaine et la périurbanisation) réussissent à s'agrandir au même rythme. Néanmoins, l'agriculture urbaine est basée sur une activité extrêmement intensive dans la mesure où les surfaces agricoles utiles sont beaucoup plus faibles que pour le reste de la région (9,9 hectares contre 15,3).

Outre une concentration foncière présente dans les deux types d'espace, l'agriculture urbaine est en voie de marginalisation et concerne aujourd'hui des agricultures à haute valeur ajoutée à l'hectare (horticulture, vigne en AOC, production hors sols).

- b) Une dynamique foncière dans le rural régional de sens opposé suivant les territoires de plaines, de garrigues ou de montagnes

Le rural régional est soumis à deux dynamiques opposées. Si l'on analyse les évolutions du nombre des exploitations et des surfaces agricoles utiles (SAU), des contrastes se révèlent et sont récapitulés dans le Tableau 10 (page 104).

²⁰⁸ Sur le rôle de la ville dans le développement de l'agriculture en Languedoc-Roussillon, nous pouvons nous référer aux pages 144 à 161 de l'ouvrage de A. Berger, F. Maurel (1980) *La viticulture et l'économie du Languedoc du XVIIIe à nos jours*, édition du Faubourg, Montpellier, 205 p.

Tableau 10 : Différenciations spatiales des dynamiques foncières entre les zones rurales de plaines, de piémont et de montagne de la région Languedoc-Roussillon

Cantons	Nombre de cantons	Nombre d'exploitations (milliers)			SAU (en milliers d'hectares)			SAU par exploitation		ICF (1)
		1970	1988	Var 88/70 (%)	1970	1988	Var 88/70 (%)	1970	1988	1988 (%)
Plaines	60	61,2	43,1	- 29,6	474,5	419,0	- 11,7	7,75	9,7	31,7
Piémonts	47	22,0	13,8	- 37,2	237,8	246,6	+ 3,7	10,8	17,8	30,1
Montagnes	32	8,2	4,8	- 41,4	301,7	283,8	- 5,9	36,5	58,4	45,8
Total rural	139	91,5	61,8	- 32,4	1 014,0	949,5	- 6,3	11,1	15,3	32,5

(1) ICF veut dire Indice de Concentration Foncière. C'est le pourcentage d'exploitations qui détient dans un espace donné, 80 % des Surfaces Agricoles Utiles (SAU). Il faut lire 31,7 % des exploitations des espaces ruraux de plaines détiennent 80 % de la SAU.

Sources : Données RGA 1970 et 1988

Les agricultures de plaine, de piémont et de montagne ne réagissent pas de la même manière face au déclin du nombre des exploitations.

(i) *Une agriculture de plaine soumise à l'érosion sous l'effet de la croissance urbaine et d'un manque de dynamisme*

Pour les cantons de plaines, l'évolution de la SAU moyenne par exploitation est la même que pour les exploitations des unités urbaines (voir Tableau 9, page 103). En revanche, les tendances à l'érosion démographique sont en proportion, plus faibles que pour les autres cantons (- 29,6 % contre - 37,2 % pour les zones de piémont et - 41,4 % pour les zones de montagne). La caractéristique essentielle de cette zone de plaine est d'être sous une intense influence . Le repli de la SAU est beaucoup plus important dans cette zone car la pression urbaine tend à participer à l'érosion des surfaces agricoles. Cela explique également le fait que la surface agricole moyenne est faible, deux fois moins importantes que pour l'ensemble de l'espace rural du Languedoc-Roussillon.

(ii) *Une agriculture de montagne forte utilisatrice d'espace où la structure des exploitations est plus homogène*

Pour les cantons de montagne, l'érosion démographique agricole est beaucoup plus forte que pour la plaine. Quatre exploitations sur dix ont disparu entre 1970 et 1988. C'est là où le nombre d'exploitations est le plus faible (10 % des exploitations de l'ensemble régional sont dans cette zone en 1970, 7,7 % en 1988). Avec un repli relativement faible de la SAU (- 5,9 %), les zones de montagne ont connu sur la période, une dynamique de la concentration foncière la plus forte de la région. La taille moyenne des exploitations a dépassé les 50 hectares, ce qui a conduit, compte tenu de cette double dynamique, à un indice de concentration foncière égale à 45 %. Le repli important du nombre des

exploitations et la relative moindre baisse dans l'usage de l'espace en agriculture traduit une uniformisation des structures foncières agricoles pour une exploitation sur deux (notamment en Lozère) (voir Carte 7)

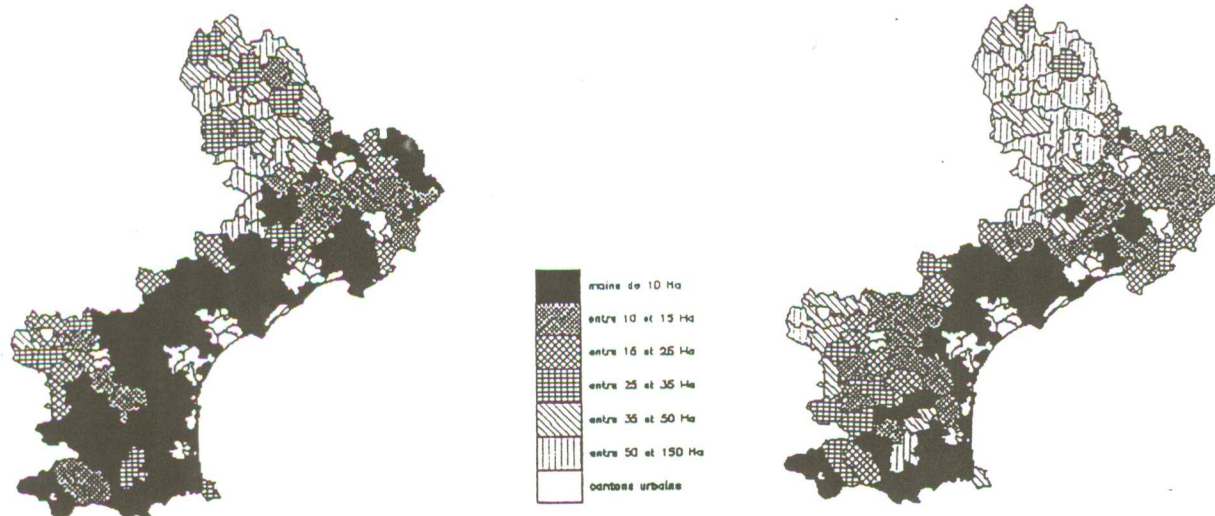
(iii) *Une agriculture de piémont consommatrice d'espace*

Pour les cantons de piémont, les surfaces agricoles ont progressé entre 1970 et 1988. Avec une croissance de + 3,7 %, l'espace agricole reste sous la pression de l'activité économique dans la mesure où la pression urbaine est quasiment inexistante en raison de l'éloignement de ces zones de piémont du *chapelet urbain*. La dynamique foncière de ces espaces y est aussi très intense. La surface agricole moyenne par exploitation a été quasiment multipliée par deux sur la période. Cependant, il persiste dans ces zones, encore beaucoup d'exploitations de petites tailles, 64 % des exploitations ont moins de 10 hectares alors qu'elles ne sont que 15 % dans les zones de montagnes. L'extension des surfaces dans le piémont conduit à une forte concentration foncière et traduit une double population d'agriculteurs ceux qui ont une possession forte de l'espace et celles qui fonctionnent sur des portions résiduelles.

Carte 7 : Dynamiques des structures foncières des exploitations dans l'espace rural du Languedoc-Roussillon entre 1970 et 1988

SAU moyenne en 1970

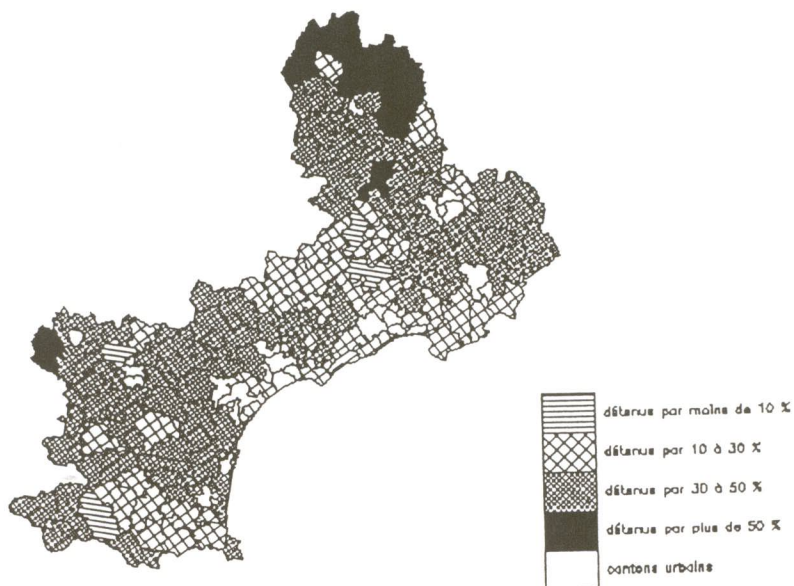
SAU moyenne en 1988



Région = 11,1 ha.
Sources : RGA 1970 et 1988

Région = 15,3 ha
Sources : RGA 1970 et 1988

Indice de concentration foncière à 80 %



Région = 32,5 % des exploitations
Sources : RGA 1970 et 1988

Si l'on observe par rapport à la Carte 7, l'indice de concentration foncière, deux tendances se dessinent. Outre la dynamique démographique qui rétroagit sur la concentration foncière, les liens entre le système productif agricole et la concentration foncière se révèlent. Les deux territoires où la concentration foncière est la plus équitable (plus de 50 % des exploitations possèdent 80 % de la SAU) sont la zone de Castelnaudary et le nord de la Lozère. Le premier territoire est constitué d'une agriculture céréalière fortement intégrée aux industries de la transformation au plan régional. Le second territoire se développe sur la base d'un mode hyper-extensif du système de production. Lorsque l'agriculture est dynamique et est étroitement liée à l'usage de l'espace (terres labourables par exemple), l'indice de concentration foncière est élevé. Aussi, lorsque l'agriculture est extensive et qu'elle a le monopole dans l'usage de l'espace (agriculture d'élevage de Nasbinal jusqu'à Villefort), l'indice de concentration foncière est également élevé.

On peut se poser un certain nombre de question à l'issue de cette première analyse. Quels sont les raisons qui font que certains espaces de piémont, a priori les plus contraignants pour l'agriculture, soient ceux où la SAU évolue à la hausse ? On peut raisonnablement supposer que les formes d'agriculture qui s'y développent bénéficient d'un certain nombre d'avantages qui ne sont pas liés aux avantages comparatifs axé sur l'espace. Si l'on reprend l'exemple de la région Languedoc-Roussillon, on s'aperçoit qu'il est plus difficile d'entrevoir des dynamiques homogènes et qu'en réalité, l'agriculture est très marqué par les systèmes de production. On y repère à la fois les dynamiques de l'agriculture professionnelle (Castelnaudary, nord Lozère) mais aussi toutes les formes de dynamismes agricoles qui agissent sur le foncier, avec par exemple le système extensif.

Aussi, l'impact du dynamisme résidentiel périurbain est important sur l'espace de plaine. Enfin, une agriculture dynamique aux contraintes spatiales fortes (cas du piémont) connaît une emprise croissante sur l'espace rural. L'approche micro-régionale est donc une approche mieux adaptée et plus riche que l'approche globale car elle permet de relever des situations atypiques par rapport au cadre global couramment utilisé.

Les évolutions démographiques ne semblent pas affecter de façon aussi massive, l'espace productif. La relative stabilité de la SAU (cas 1^{er} dans la Figure 2) est liée aux transformations dans la façon d'appréhender la propriété en agriculture. Aussi, la restructuration économique et sociale de l'agriculture (prétraités, nouvelle PAC) régulent la rétraction de l'espace productif. La création d'un espace non agricole (cas 2^{eme} dans la Figure 2) est dû aux transformations démographiques externes à l'agriculture. Cette poussée démographique fait émerger un espace artificialisé (emprise urbaine) qui caractérise les dynamiques rurales contemporaines.

La finalité de ce chapitre reposait sur une mise en évidence des transformations structurelles d'une agriculture en crise. L'approche temporelle offre, dans ce cadre, un précieux apport car elle permet de comprendre le parcours de l'agriculture française depuis la fin du XIX^{ème} siècle jusqu'à l'année 90. Sans concevoir une grille d'analyse exhaustive de la dynamique de l'agriculture dans l'économie globale et dans l'espace entre 1750 et les années 90, la proposition de A. Lacroix et A. Mollard (1995) de retracer un tableau économique de l'agriculture sur cette période offre un excellent résumé de ce chapitre (voir Tableau 11).

A partir de leur synthèse, il devient possible de comprendre les modifications structurelles qui ont été majeures (modification de la population rurale, rôle de la croissance de la productivité, place de l'espace dans la concentration des activités agricoles, modalités de financement de la croissance) et qui ont été nécessaires pour passer du système productif agricole préindustriel à *l'agriculture professionnelle* issue directement de son intégration au secteur industriel. Ce chapitre s'est focalisé sur certains points de ces mutations comme le rôle de l'agriculture dans la régulation globale et sectorielle, les implications de la crise de surproduction sur l'espace, la spécialisation des territoires.

Le monde agricole a accompagné la croissance économique, à la fois dans la première moitié du XX^e siècle mais aussi pendant la croissance fordiste. Le développement harmonieux de l'économie nationale a reposé sur l'accession des populations à la consommation de masse, cette dernière reposant sur une forte poussée de la normalisation des productions alimentaires directement destinées au consommateur. L'agriculture, dans cette dynamique, a participé à la mise en place et a bénéficié des retombées de ce type de croissance. A partir des années 70, l'agriculture est devenue le « pétrole vert » de la France, elle s'est structurée, pendant ces trente glorieuses, sur une base industrielle (substitution du capital au travail, intensification, exode agricole) ce qui a permis d'accroître encore la production agricole nationale. Excédentaire, l'agriculture est aujourd'hui confrontée, avec la crise économique du mode de production productiviste, aux nouveaux enjeux de la restructuration. Les politiques publiques, soumises aux contraintes financières, s'adaptent aux nouvelles problématiques des campagnes et tendent à remettre en cause le modèle agricole professionnel. L'agriculture, dans un espace rural lui-même en transformation, reste la première activité consommatrice d'espace. Aujourd'hui, dans les années 90, l'espace rural n'est plus celui de l'agriculteur même s'il reste celui de l'agriculture.

Tableau 11 : Tableau économique de l'agriculture (1750-1990)

(1750-1860)	Agriculture pré-industrielle (1880-1945)	Agriculture familiale paysanne (1945-1975)	Agriculture productiviste (1975-1990)	Agriculture post-productiviste
1. Quelques données chiffrées				
Pop. Rurale/Pop.Totale (1)	82 à 75 %	75 à 47 %	47 à 29 %	29 à 27 %
Pop. Act./Pop.Act.Totale (1)	> 60 %	61 à 32 %	32 à 13 %	16 à 6 %
Hectares Cultivés/Actif Masc. (2)	< 5	5 à 10	10 à 20	20 à 30
Rendements blé (q/ha) (3)	< 10	10 à 15	15 à 45	45 à 65
Rendements lait (l/vache) (4)	900 (en 1852)	1 400 à 3 600	1 400 à 3 600	3 600 à 5 900
2. Conditions de production				
Organisation technique et sociale	Agriculture de subsistance et artisanat rural	Modèle polyculture élevage « pur agriculteur »	Agriculture industrialisée (spécialisation, concentration, intensification)	Agriculture diversifiée et éclatée (industrielle et commerciale, exportatrice, qualité, espaces)
Place des ressources naturelles dans la production	Ressources naturelles = richesses, cueillettes, réserves de ressources	Valorisation diversifiée de l'éco-système productif	Terre = support standardisé, neutre et passif	Valorisation des ressources naturelles (patrimoine, espaces)
Sources du progrès technique et de l'innovation	Mouvement des agronomes et bourgeoisies foncières	Ecoles d'agriculture et mouvements professionnels	Industries d'amont et d'aval, profession, administration	Recherche publique et privée, industrie, profession
Financement moyens de production	Cultures d'or	Notables, notaires	Crédit agricole, Etat	Banques, Etat
Facteurs de productivité	Abandon de la jachère, élevage, progrès en organisation	Exode rural, travail familial, début fertilisation et mécanisation	Mécanisation, chimisation, bâtiments, formation	Rationalisation moyen de production, formation
3. Facteurs sociaux et institutionnels				
Marchés agricoles	Marchés limités (foires, villes)	Unification du marché national de produits agricoles	Matières premières pour les IAA (standardisées, internationalisées)	Marchés différenciés selon les normes qualité et destinations
Propriété foncière	Féodale, communautaire	Propriété parcellaire	Concentration foncière	Stabilisation et déprise
Droit	Décomposition des droits féodaux	Droit civil de la propriété	Droit administré, jurisprudence, droit de l'exploitation	Droit des conventions, normes et règlements
Institutions	Autorités locales	Institutions agricoles (ministères, profession)	Co-gestion Etat-profession, PAC	GATT, PAC, Profession, régions
Niveaux de régulations	Local	Local et sectoriel	Sectoriel et européen	Mondial, européen, sectoriel, territorial

(1) Sources : G. Postel-Vinay (1989), P. Barral (1968), SCEES (1992) ; (2) Sources : Histoire de la France rurale tome IV (1976) ; (3) Sources : G. Postel-Vinay (1989), P. Barral (1968), SCEES (1992) ; (4) Sources : Histoire de la France rurale tome IV (1976), P. Barral (1968), SCEES (1992)
Sources : D'après A. Lacroix, A. Mollard (1995) L'approche sectorielle de la régulation : une approche à partir de l'agriculture, *op.cit.*, p. 276.

Malgré le passage d'un mode de production à un autre, cette transition confère à l'agriculture, le statut de secteur économique incontournable et essentiel à l'économie nationale. L'émergence d'un système de production agricole fidélisant l'économie et le territoire marque très certainement une nouvelle évolution de ce secteur. Bien entendu, l'*agriculture professionnelle* restera encore longtemps présente dans les campagnes françaises simplement par le fait qu'elle est indispensable à l'équilibre économique et alimentaire de l'Europe. Qu'en à l'agriculture de terroir, elle peut être considérée comme l'une des formes que peuvent revêtir les nouveaux systèmes productifs agricoles qui ont le label d'*agriculture post-productiviste* si l'on suit la terminologie de A. Lacroix et A. Mollard. L'intelligibilité de ce système agricole de terroir repose sur la compréhension du système de production dominant, ce dernier restant le système de référence, car c'est celui qui encore aujourd'hui, offre les bases de la réussite de l'agriculture dans l'économie globale. Le concept d'agriculture de terroir qui va être formulé est un système complémentaire d'autres formes d'exploitations et très certainement du système qui vient d'être étudié dans ce chapitre. Des « marginalités créatrices » se développent (dynamismes résidentiels, économie non agricole, nouvelles formes d'agricultures, nouvelles populations rurales, etc.) et agissent sur l'espace rural par de nouvelles dynamiques des territoires ruraux. S'il convient d'aborder cette question des nouveaux dynamismes des espaces ruraux qui ont une relation avec le concept d'agriculture de terroir, c'est pour identifier le nouveau contexte dans lequel l'agriculture se trouve dorénavant.

CHAPITRE II : RECOMPOSITIONS ET PERSPECTIVES DE L'ÉCONOMIE RURALE

Les transformations du système économique fordiste ont, durant plus de trente ans, marqué les campagnes de l'Europe occidentale, les populations rurales jusqu'alors vouées à l'activité agricole se sont orientées vers le salariat et l'emploi industriel localisé en ville. L'agriculture professionnelle s'est détaché des hommes et pourtant, l'espace rural n'a jamais été aussi riche de ses habitants. Comment peut-on, dans ce contexte, comprendre que le déclin démographique agricole des campagnes se réalise dans un monde rural en croissance ? Selon cette formule reprise de J. Klatzmann²⁰⁹, ce fait statistique, bien qu'à interpréter prudemment, sera le coeur de ce chapitre.

Dans la première section, l'analyse de cette rupture de la tendance lourde de la démographie rurale sera appréhendée dans sa dimension statistique et spatiale au plan international (premier point). Ensuite, l'étude du cas français permet d'appréhender le mécanisme de la reconquête de l'espace rural dans le temps et dans l'espace (second point).

Dans le second développement, la prise en compte des conséquences de ce retournement de trajectoire démographique devient la question centrale, notamment sous l'angle spatial et sous l'effet de l'impact de la dynamique résidentielle dans le rural. La nature des nouvelles populations rurales a un rôle moteur dans ces transformations et structure les nouvelles campagnes (premier point). La régénérescence du tissu économique ? en relation avec ce déploiement de nouvelles populations rurales dynamisant, sur le plan de l'emploi, certains territoires ruraux sera le second thème de cette section. Enfin, la dynamique de l'emploi rural est-elle encore l'exclusivité de l'agriculture ? La présence de nouvelles formes de stratégies entrepreneuriales diversifiées, comme dans le cas de la diversification des populations, aboutit à une approche plus complexe de l'économie rurale actuelle ou le déclin des populations vivant de l'agriculture contraste avec la diversification du tissu économique et l'accroissement de la tertiarisation de l'économie rurale. Dans ce contexte, il devient difficile de juger de la recomposition de l'agriculture (troisième point)

²⁰⁹ J. Klatzmann (1991) Une agriculture en déclin démographique dans un monde rural en croissance, *Economie Rurale*, n° 202-203, pp. 10-13.

SECTION 1 : NAISSANCE D'ESPACE RURAUX CONVOITÉS

En matière d'analyses de disparités spatiales, deux thèses s'opposent. La thèse de la convergence dans le développement des espaces, issue du courant néoclassique et celle qui conclut aux renforcements des disparités. L'une et l'autre font école jusqu'au milieu des années 70 lorsque P. Aydalot propose sur la base d'analyses richement argumentées, une troisième voie, celle du *retournement*. *Dès la fin des années 60, on relevait des retournements spatiaux majeurs : les comportements des populations basculent et, avec eux, les mouvements migratoires et les façons d'habiter. On retourne au « pays », on quitte la ville pour une maison individuelle en grande périphérie, on se dirige vers les pays du soleil sans se préoccuper des perspectives d'emploi. Les attitudes face au travail, aux loisirs, aux contraintes de la vie quotidienne se transforment, parfois de façon voilée, parfois sous formes de réactions violentes*²¹⁰. Les régions méridionales seront celles qui accueilleront, qui croîtront économiquement, qui se dynamiseront autour de la petite entreprise ou l'High-tech. Les régions du nord restent soumises à la restructuration des bassins productifs, des houillères à la sidérurgie, accompagnant dans le même temps, un désintéressement croissant des populations urbaines pour la vie dans les « grands ensembles ». Terre d'accueil pour les premières, terre d'exil pour les secondes, qui aurait pu imaginer un tel revers de situation à l'aube de la crise économique ? Ce retournement remarquable des tendances lourdes qui s'étaient engagées à la suite de la révolution industrielle, concerne la ville, mais surtout, en terme de taux de croissance démographique, les campagnes. La démographie rurale sera observée ici dans ce contexte du retournement, où les campagnes deviennent des *espaces convoités*.

I) *Le retournement des trajectoires démographiques dans les pays industrialisés*

Conjoncturel pour les uns, phénomène émanant de la ville pour d'autres, la *renaissance rurale*²¹¹ est significative dans le temps et dans l'espace, même si la ville reste la puissance organisatrice du territoire²¹². Les campagnes françaises témoignent de ce revirement et sont concernées par ce processus. Depuis 1975, les communes rurales prises dans leur ensemble²¹³ ont gagné plus de 1,5 millions d'habitants faisant gonfler la population rurale de 13,2 millions à 14,7 millions. Cette croissance démographique s'explique par des apports migratoires positifs qui se diffusent, en 1990, sur 85 départements du territoire national. Avant de nous intéresser au cas français, nous

²¹⁰ P. Aydalot (1984) *Crise et espace*, éditions Economica, Paris, p. IV.

²¹¹ Terme repris de B. Kayser (1990) *La renaissance rurale, Sociologie des campagnes du monde occidental*, éditions Armand Colin, Paris, 304 p.

²¹² P. Julien (1995) La métropolisation des actifs structure le territoire, *Economie et Statistique*, n 290, Volume 10, pp. 33-49.

²¹³ Nous retenons ici, la définition constante de l'INSEE base 1990 des communes rurales.

proposons dans le développement qui va suivre, afin de relever le caractère général du retournement, une approche internationale et spatiale à partir des pays de l'O.C.D.E.

A) Les comparaisons internationales de la reconquête rurale

La tâche n'est pas aisée en ce domaine. Aussi, nous présenterons dans un premier temps, une revue de la littérature sur la question de l'origine de ce retournement pour ensuite apporter des nuances dans la mesure du phénomène au niveau international.

1) L'épisode de l'origine urbaine du processus

Les premiers travaux²¹⁴ traduisant la rupture de la tendance séculaire viennent des sociologues et démographes américains qui parlent de *turnaround*, expression identique à celle de P.Aydalet. Cette expression est liée à la double approche du processus, regardant à la fois l'espace rural soumis au déversement de population d'origine urbaine et le temps. La prise en compte du temps est, le plus souvent, écartée. Il pouvait s'agir d'un *hoquet de l'histoire, d'un phénomène conjoncturel lié à la crise qui aurait contenu l'exode rural et accentué l'exode urbain. Dans cette hypothèse, le processus s'interrompra avec le nouvel équilibre socio-économique*²¹⁵. Cette approche peut être relativisée aujourd'hui du fait que l'expansion périurbaine n'est pas la seule finalité du retournement démographique. Bon nombre de communes que l'on peut considérer hors de l'influence urbaine directe sont également concernées par ce retournement de trajectoire.

Le dernier recensement de population réalisé en France en 1990 contrarie cette vision simplificatrice de la périurbanisation. On peut même, à bien des égards, accepter le terme de *renaissance rurale*, la diffusion de la reconquête sur les espaces ruraux profonds et l'accentuation statistique des migrations²¹⁶ dans le temps caractérisent cette *renaissance*. Il y a bien eu, à l'éclairage du dernier recensement, une propagation et une intensification de la reconquête des campagnes par l'homme²¹⁷.

Le renversement démographique constaté dans la plupart des pays industrialisés pousse l'analyste à considérer la reconquête comme le catalyseur d'un changement de

²¹⁴ L'un des premiers textes présentant cette transformation radicale aux Etats Unis provient de C. Beale (1975) *The revival of population growth in non-metropolitan America*, Economic Research Service, Washington, 15 p.

²¹⁵ B. Kayser (1990) *La renaissance rurale, sociologie des campagnes du monde occidental*, éditions A. Colin, Paris, p. 47.

²¹⁶ Plusieurs articles et études relatent le caractère diffus de la reconquête lors d'analyses par tranche de communes notamment l'article de J. Rouzier (1990) Les mutations de l'arrière pays ou un modèle pour la revitalisation des communes rurales - *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n° 5, pp. 695-713 et les analyses plus spatialisées et approches régionales en Languedoc Roussillon, A. Berger et alii (1997) Nouveaux espaces ruraux en Languedoc-Roussillon, *Territoires en Mutation*, n° 1, n° spécial, Janvier, 150 p.

²¹⁷ Nous développerons cet aspect dans ce chapitre lors de l'analyse du cas français.

société. L'opération de transfusion démographique depuis la ville vers la campagne a été conceptualisée par B.J.L. Berry en 1976 sous le vocable de *Counter-urbanization*²¹⁸. Il définit ce terme comme le processus conjoint de la croissance démographique des espaces ruraux et des petites villes non métropolitaines et le repli ou la stagnation des grandes villes. Cet auteur a raison sur le plan purement statistique où le phénomène est visible et mesurable, mais, si l'on tient compte de l'espace, la ville rejette à la périphérie la fonction résidentielle. Même si une relative déconcentration démographique s'observe dans les villes soumises à l'exode, sur le plan statistique, les unités urbaines connaissent une concentration de la population du fait du passage de certaines communes rurales au statut de ville. En somme, ce renversement de tendance a une incidence sur la dialectique du rapport ville-campagne où la *counter-urbanization* s'est accompagnée d'un déplacement ou d'une restructuration économique notamment aux Etats-Unis²¹⁹. La ville conserve dans le temps son rôle structurant sur les activités économiques²²⁰.

Des changements clairement visibles se sont révélés en France où les populations quittent les unités urbaines pour des zones mitoyennes ayant des caractéristiques plus rurales. Des auteurs comme A. Champion (1981) et J.C. Bontron (1984) ont analysé à partir du cas français cette tendance, ce qui a fait avancé l'idée d'une périurbanisation de l'espace rural, idée déjà initiée par G. Bauer et J.M. Roux en 1977.

En Grande Bretagne, le renouveau démographique a débuté dans les années 50²²¹, comme aux USA²²² où la reconquête s'organise dans la périphérie de grand bourg aisément accessible par la route. Ce n'est qu'après cette période que, par exemple, les espaces ruraux "profonds" de l'Ecosse et du Pays de Galles ont connu à leur tour, une expansion inégalée depuis plus d'un siècle. *C'est ce dernier élément de la counter-urbanization britannique - la croissance de la population des régions rurales profondes - qui est le développement le plus significatif*²²³.

Phénomène plus tardif en France mais plus intense en terme de taux de croissance et moins étendu sur le plan spatial, processus plus ancien, moins intense et plus diffus dans

²¹⁸ B.J.L. Berry (1976) The counter-urbanization process : urban america since 1970., in *Urbanization and counter-urbanization*, Berry B.J.L. (ed), éditions Sage Publication, Beverly Hills, pp. 111-143.

²¹⁹ G. Gavignaud (1983) *La révolution rurale, essai à partir du cas américain*, édition Horvath, Le coteau, 162 p.

²²⁰ A ce propos, voir l'article de P. Julien (1995) La métropolisation des actifs structure le territoire, *op. cit.*, notamment l'encadré 2 et les pages 34 à 36 de cet article.

²²¹ K. Hoggart, H. Buller (1987) *Rural development*, éditions Crom Helm, Londres.

²²² G. Gavignau (1983) *op. cit.*

²²³ H. Buller (1991) Le processus de "couter-urbanisation" (grande Bretagne) et la "péri-urbanisation" (France) : Deux modèles de retour à la campagne, *Economie Rurale*, n° 202-203, p. 41.

l'espace rural britannique, la périurbanisation à la française et la counter-urbanization anglo-saxonne sont bien deux termes signifiant deux mouvements spatiaux et temporels différents.

La périurbanisation étudiée en France a donné lieu à des variantes et à des interfaces multiples. Initialement, la "rurbanisation" selon G. Bauer et J.M. Roux (1977) est la première forme de périurbanisation. Pour ces auteurs, *est rurbain une zone proche de centres urbains et subissant l'apport résidentiel d'une population nouvelle, d'origine principalement citadine*²²⁴. L'espace rurbain a pour caractéristique de conserver une composante rurale ce qui le différencie de la banlieue où l'espace est totalement urbanisé et contigu à la ville-mère.

Le développement de la maison individuelle, l'essor de l'automobile et la densification des réseaux de transport, l'enrichissement des classes moyennes ont été les facteurs essentiels d'une explosion de la périurbanisation. Dans la littérature, ce terme est d'ailleurs beaucoup moins bien stabilisé que la rurbanisation. Pour B. Dezert et alii, se sont les *espaces subissant l'influence et la croissance de la ville, tout en conservant les activités rurales et agricoles, sur la majorité de leur territoire*²²⁵. Pour G. Jalabert²²⁶, l'idée de croissance démographique ne concerne que l'espace rural, lui-même lié à une unité urbaine, la ville-centre pouvant, quant à elle, perdre de la population. Enfin, pour J. Brun, ce sont les *régions qui deviennent métropoles, non telle ou telle agglomération. Ici, on peut évoquer sans doute l'image d'une urbanisation généralisée et constater que les modes de vie, structures sociales, groupes sociaux se détachent en quelque sorte de la vieille opposition ville campagne*²²⁷.

Ce dernier point de vue est intéressant car il situe la périurbanisation dans une dimension plus sociale que spatiale. La périurbanisation, tout comme la rurbanisation, s'inscrit dans une dimension sociétale où les transformations l'emportent sur les clivages ville-campagne. De ce fait, rendre compte de la périurbanisation en utilisant par exemple le découpage en ZPIU est aujourd'hui mal adapté car on ne peut dans ce cas, retrancher de la statistique, les réalités spatiales contemporaines.

²²⁴ G. Bauer, J.M. Roux (1977) *La rurbanisation ou la ville éparpillée*, édition du Seuil, Paris, cité par B. Dezert et alii (1991) *La péri-urbanisation en France*, éditions du SEDES, Paris, p. 7.

²²⁵ B. Dezert et alii (1991) *op. cit.*, p. 29.

²²⁶ J. Jalabert (1984) *Périphéries urbaines*, Colloque CNRS de Angers, décembre, cité par B. Dezert et alii (1991), *op. cit.*, p. 28.

²²⁷ J. Brun (1985) *Histoire de la France urbaine*, tome 5, La ville aujourd'hui.

Cet aperçu de la littérature française et anglo-saxonne du retournement démographique, à partir des enjeux spatiaux et temporels reste insuffisant. Nous proposons d'entrevoir, au niveau international, une vision globale de la ruralité et des changements qui s'y opèrent.

2) Une difficile appréciation du phénomène dans les pays de l'O.C.D.E.

Le terme de rural est utilisé dans tous les pays de l'OCDE. Ce qui différencie les pays, c'est qu'ils n'ont pas tous une définition du rural. Dans la plupart des cas, ce terme désigne une catégorie résiduelle, est rural ce qui n'est pas urbain.

Les pays se procurent un éventail assez large de critère. Ainsi, on peut, par exemple, prendre en compte l'importance de la population totale ou agglomérée, la densité de population en fonction de la superficie totale ou utilisable, l'intensité des déplacements quotidiens entre ville et campagne ou, enfin, la part de l'agriculture dans l'emploi ou dans la valeur ajoutée. La plupart des pays utilisent à partir de cet éventail, le critère de population pour définir les communautés rurales établies à l'échelon local. A un niveau régional par exemple, ils utilisent plus fréquemment les seuils de densité de population. Là aussi, les seuils sont différents puisqu'est considéré comme urbain un seuil de plus de 100 habitants par Km² dans la CEE et 700 au Luxembourg. En ce qui concerne la part de l'agriculture, critère de base dans certains pays, la limite entre ville et campagne fluctue entre un seuil de 1,5 % de la population au Luxembourg à 20 % dans les Pays-Bas et en Belgique. La grande difficulté sera d'utiliser, pour des comparaisons internationales, des données aux définitions différentes qui risquent d'apporter des résultats tout aussi décalés. Par exemple, dans le cadre français, l'application de la définition française puis celle de l'Italie, de l'Espagnole, et de la Grèce, fait fluctuer la population rurale française de 27, 51, 30 et 27 pour cent de la population totale alors que l'on voudrait mesurer pour l'ensemble des pays, la même composition de la population.

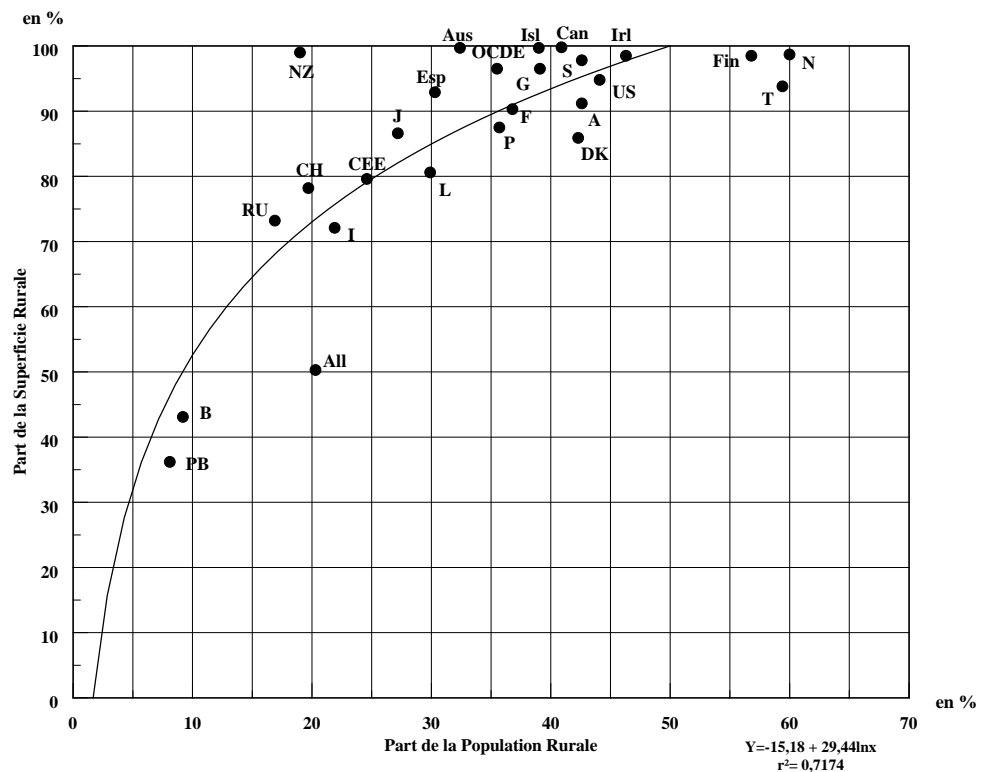
C'est à partir de ces difficultés que nous avons décidé d'utiliser, pour ce développement, la méthode proposée par l'OCDE qui a réuni l'information statistique des différents pays sur une même base²²⁸, ce qui les rend comparables.

La place du rural dans les pays de l'OCDE est égale à un tiers de la population totale, soit entre 250 et 300 millions d'habitants. Le territoire est à 90 % rural. Le Graphique 3 illustre un certain nombre de résultats sur la dimension de l'espace rural et de sa population

²²⁸ Nous ne détaillons pas ici, la méthode de l'OCDE, nous utiliserons les données construites sur cette base extraite de OCDE (1994) *Créer des indicateurs ruraux pour étayer la politique rurale*, éditions de l'OCDE, Paris, 97 p. Ce travail a été repris récemment au 48ème séminaire de European Association of Agricultural Economists (48 th EAAE) de Dijon, voir Dax T. (1997) *Rural areas - Choosing the right level for policy analysis* - 48th EAAE, INRA Dijon, 20-21 March, 15 p.

selon les pays. La part de la population passe de moins de 10 % pour les Pays Bas à plus de 60 % pour la Norvège. Les superficies fluctuent de 35 % à près de 100 %. La concentration des populations reste très élevée pour la plupart des pays (vingt sur vingt-six). Les populations urbaines vivent sur moins de 20 % du territoire. Seulement trois pays (Finlande, Turquie et Norvège) ont plus de 50 % de leur population qui est rurale. L'Europe (CEE) est en moyenne moins "rurale" que l'ensemble des pays de l'OCDE. Cela est dû à une représentation plus faible de la ruralité au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, en Belgique, en Allemagne ou en Italie qu'en Australie, aux Etats-Unis. De façon générale, l'équilibre entre espace et population n'est jamais respecté, seul la Turquie paraît être le pays le plus « équilibré » entre l'espace et la population.

Graphique 3 : La part de la population et de la superficie de l'espace rural dans les différents pays de l'OCDE



Source : Données O.C.D.E. (1994), *Créer des indicateurs ruraux*, op. Cit., p. 31²²⁹.

L'approche de l'espace rural grâce à une lecture de son évolution démographique, permet de visualiser un certain nombre de phénomènes. Nous avons tenté, à partir des informations statistiques recueillies par l'OCDE, de réaliser une classification des dynamiques de populations des pays membres à partir de la mesure de l'intensité et de la nature des variations de la population. Ces mesures sont elles-mêmes établies en

²²⁹ Voir la liste des sigles pour les abréviations de pays.

distinguant trois niveaux de région. Pour chaque pays, on trouvera les régions essentiellement rurales, avec plus de 50 % de leur population qui est rurale, les régions relativement rurales (entre 15 et 50 % de la population sont rurales) et les régions essentiellement urbanisées (moins de 15 % de la population est rurale).

A l'analyse du Tableau 12, nous pouvons distinguer, en fonction de la dynamique de la population et de ses critères, quatre ensembles de pays.

Certains pays connaissent un dynamisme démographique (premier ensemble de pays) qui touche l'ensemble de leur territoire, grâce à la fois à une croissance endogène, se traduisant par un solde naturel positif, mais aussi exogène avec un solde migratoire positif. Le second ensemble de pays se caractérise par une croissance de l'espace rural à partir d'un solde migratoire positif et une croissance de l'espace urbain grâce à une évolution favorable du solde naturel alors que le solde migratoire négatif des villes peut faire penser à un exode urbain. Dans ce second cas, c'est le rural qui tire vers le haut, l'évolution démographique du pays. Le troisième groupe de pays s'identifie par une croissance d'origine migratoire de l'ensemble des régions (villes et campagnes) alors que le solde naturel est négatif. Enfin, il persiste dans les pays de l'OCDE, des cas où les régions essentiellement rurales connaissent toujours l'exode rural accompagné d'une croissance naturelle leur permettant globalement, de conserver un niveau de population acceptable.

B) Une approche globale des évolutions démographiques du rural et de l'urbain

Nous proposons ici, l'étude détaillée des quatre ensembles de la typologie présentée dans le Tableau 12.

1) Les pays en croissance démographique naturelle et migratoire dans le rural et l'urbain

Les pays où le dynamisme est continu dans l'espace et concerne à la fois le solde naturel (positif) et le solde migratoire (positif) sont peu nombreux. Au sein de ces nations, s'opère à la fois une croissance des espaces urbains et du rural, c'est le cas de l'Australie, des Pays-Bas, de la Suède et de la Suisse. Ces pays sont de véritable terre d'accueil puisque le solde migratoire est compris entre un et cinq pour mille habitants et l'évolution de la population de l'espace rural est deux fois plus rapide que dans les régions essentiellement urbanisées. Le cas de la Suède est assez révélateur de ce qui peut se passer. La population rurale de ce pays est, selon L.O. Persson et E. Westholm²³⁰, de 16,5 % par rapport à

²³⁰ L.O. Persson, E. Westholm (1994) Vers une nouvelle mosaïque de la Suède rurale, *Economie Rurale*, n° 223, p. 22.

l'ensemble national et a connu une croissance relative de 1,5 % depuis le début des années 80.

Tableau 12 : Typologie des évolutions démographiques par type de région dans les Pays de l'OCDE (1980 à 1988)

Type	VT = SN+SM.	Régions Rurales		Régions Urbaines	Ensemble
		R.E.R	R.R.R	R.E.U	T.R.
Type 1	+ = + et +	Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Espagne, France, Irlande, Italie, Suède, Suisse	Australie, Autriche, Danemark, Espagne, Finlande, France, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Suède, Suisse	Australie, Finlande, Pays-Bas, N-Zelande, Suède, Suisse, Japon	Australie, Autriche, Finlande, France, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Suède, Suisse, Turquie
Type 2	+ = - et +		Allemagne, Belgique	Allemagne, Autriche, Norvège	Allemagne
Type 3	+ = + et -	Danemark, Finlande, Norvège, Japon	Japon, Nouvelle-Zélande	Belgique, Espagne, France, Irlande, Italie	Belgique, Danemark, Espagne, Irlande, Islande, Nouvelle-Zélande
Type 4	- = - et +				
Type 5	- = + et -				
Type 6	- = - et -			Danemark	

Légende des Abréviations : Typologie fondée sur la proportion de population vivant dans les communautés rurales

R.E.R. = Région Essentiellement Rurale (plus de 50 % de la population est rurale),

R.R.R. = Région Relativement Rurale (population rurale comprise entre 15 et 50 %),

R.E.U. = Région Essentiellement Urbanisée (population rurale inférieure à 15 %),

T.R. = Toutes Régions,

V.T = Variation Totale de la population,

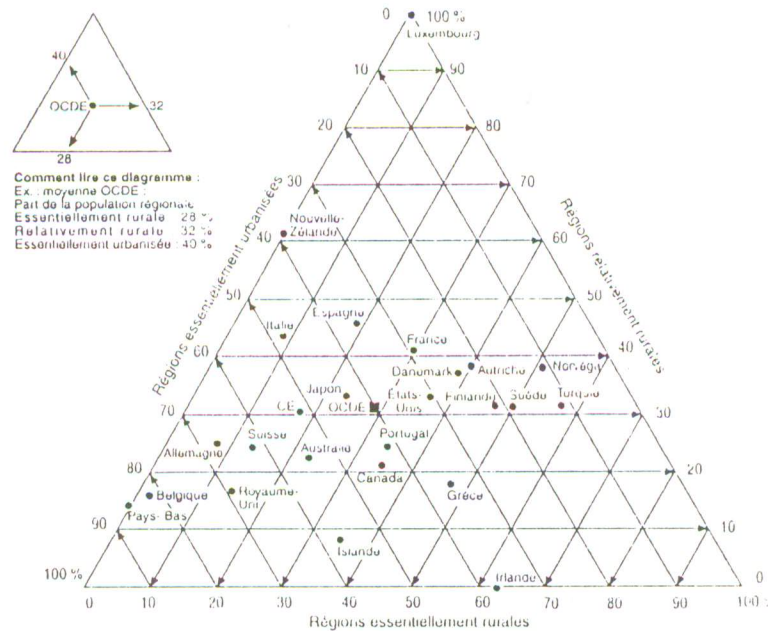
S.N. = Solde Naturel

S.M. = Solde Migratoire.

Données : Australie : 1986-1990, Autriche, Canada, Nouvelle-Zélande : 1981-1991, France 1982-1990, Allemagne, Etats-Unis, Japon, Norvège, Suède, Suisse : 1980-1990.

Source : Données OCDE (1994), *op. Cit.*, pp. 45-46.

Graphique 4 : Répartition de la population par type de région (part de la population régionale dans l'ensemble national en %)



R.E.R. = Région Essentiellement Rurale (plus de 50 % de la population est rurale),
 R.R.R. = Région Relativement Rurale (population rurale comprise entre 15 et 50 %),
 R.E.U. = Région Essentiellement Urbanisée (population rurale inférieure à 15 %),
 Source : Extrait de OCDE (1994), *op.cit*, p. 34.

La Suède a connu une très forte recomposition de sa population rurale, l'immigration cumulée sur dix ans correspond à plus de 50 % de la population totale. Au niveau local, le renouvellement de la population par l'immigration constitue l'un des aspects centraux de cette recomposition. En effet, il y a en Suède quatre fois plus de femmes jeunes de moins de 50 ans avec un enfant qui viennent vivre en milieu rural que de femmes de cette même catégorie qui partent. Il existe une dominante pour les populations de basse qualification. Pour 10 hommes actifs travaillant dans l'industrie qui partent, il y en a 11 de la même catégorie qui arrivent. La Suède tente d'instaurer sur le plan politique une situation d'équilibre régional. Cela s'explique par l'action de l'Etat Providence et notamment la dynamique des emplois publics dans ces contrées, le développement des transports tendant à une "urbanisation" plus rapide des zones rurales. Les activités traditionnelles, tels l'agriculture et le travail du bois, ont également contribué au redressement des flux en faveur du rural, après une phase de rationalisation intense de ces secteurs d'activités, le ralentissement du déclin démographique de leur effectif est net ce qui ne cause plus d'exode massif pour cette partie de la population. L'exemple des Pays-Bas est plus accés

sur une évolution périurbaine. Entre 1970 et 1984, les régions urbaines ont gagné 10,5 % de population. Si l'on différencie les grandes agglomérations (+2.2 %) des zones périurbaines (+29 %), on s'aperçoit que les facteurs géographiques sont fondamentaux dans cette répartition. Les Pays-Bas sont la nation la moins rurale des pays de l'OCDE avec seulement 13 % de la population vivant dans les régions relativement rurales, 87 % vie dans les régions essentiellement urbanisées (il n'y a pas de région essentiellement rurale au sein des Pays-Bas).

Des facteurs exogènes, liés à la composition des territoires (géographie, socio-économique) peuvent contribuer à stabiliser une situation démographique initialement dopée par des apports migratoires extrêmement dynamiques pour l'ensemble de l'espace.

2) Les pays où le retournement démographique est en faveur du rural aux-dépens de l'urbain

Dans ces nations, il s'opère un croisement de deux dynamiques démographiques, un retournement du solde migratoire en faveur du rural et une stabilité du solde naturel dans les villes et les campagnes. Ces pays (Belgique, France, Irlande, Italie et Espagne) connaissent globalement une évolution démographique positive à l'image de leurs campagnes (voir Tableau 12). Ces espaces ont, pour caractéristique, de subir une croissance positive grâce à la fois au solde migratoire et au solde naturel agissant positivement au bénéfice des régions essentiellement rurales (R.E.R.). Cependant, excepté l'Irlande²³¹, ces pays ont au sein des régions urbaines et quasi-urbaines (REU et R.R.R.) une part de la population totale supérieure à 70 %. En Italie par exemple, de 1950 à 1971, le repli de la population rurale a été de 5,1 %. En revanche, entre 1971 et 1981 la croissance fut de 5,4 % et a permis de retrouver le niveau de population rurale des années 50. Ce dynamisme démographique est important pour le rural puisque 70 % de la croissance démographique totale de cette période est expliquée par celle de l'espace rural alors que le rural italien ne représente que moins de 10 % de la population du pays.

La seconde caractéristique de l'évolution démographique de ces pays provient de l'évolution des unités urbaines. Les régions urbaines ne conservent une croissance démographique que par le maintien du solde naturel positif compensant le niveau d'exode urbain (solde migratoire négatif). Néanmoins, les niveaux d'exode urbain sont non négligeables. Récemment, des taux annuels moyens d'un pour mille habitants (cas de la Belgique ou de l'Italie jusqu'à près de deux pour la France et l'Irlande) ont été mesurés. Globalement, l'exode urbain pénalise l'évolution démographique totale de pays comme l'Espagne, la Belgique et l'Irlande. Ils connaissent au niveau national un solde migratoire

²³¹ Les régions à dominante rurale (R.E.R.) incorporent plus de 60 % de la population du pays.

négatif contrairement à la France et l'Italie où les apports migratoires dans le rural sont supérieurs au niveau de l'exode des villes.

3) Les pays où le développement démographique repose sur une croissance du solde migratoire conjointement dans le rural et l'urbain

Les pays au solde migratoire positif sur l'ensemble de leur territoire sont peu nombreux. Une relation s'opère entre la densité de population et l'intensité du solde migratoire pour certaines régions. Cela est vrai dans le cas des régions essentiellement rurales et dans le cas des régions essentiellement urbaines, où la faible densité limite le niveau de migration et inversement. En revanche, dans les régions relativement rurales, la relation n'est pas établie. Pour l'Allemagne par exemple, le solde migratoire est trois fois plus faible que pour l'Autriche où la densité est quasi identique (voir Tableau 13). La Norvège avec 32 habitants au Km² a également un solde migratoire plus élevé que l'Allemagne. Ce qui importe ici, c'est de relever à la fois le rôle joué par la densité dans l'intensité de la migration lorsque la région est très identifiée à du rural ou de l'urbain (cas des RER et REU). Cependant, la différence de densité n'empêche pas la migration de s'opérer dans la mesure où par exemple, en Norvège, le solde migratoire est quasi stable là où la densité est de 8 habitants par Km². Dans ces pays, il s'opère des flux de populations entre zones rurales ou entre zones urbaines ce qui explique les soldes migratoires équilibrés.

Tableau 13 : Les taux de solde migratoire et répartition de la population dans les régions allemandes, autrichiennes et norvégiennes entre 1980 et 1990

Pays	Dans les régions Essentiellement Rurales		Dans les régions Relativement Rurales		Dans les régions Essentiellement Urbaines	
	Taux du Solde Migratoire (1)	Part de la population totale (2) et densité ()	Taux du Solde Migratoire	En % de la population totale	Taux du Solde Migratoire	En % de la population totale
Allemagne (R.F.A.)	+1.2	8 (90)	+1.1	26 (152)	+3.4	66 (351)
Autriche	+0.7	40 (52)	+3.6	39 (130)	+5.1	22 (1 962)
Norvège	-0.1	51 (8)	+3.2	38 (32)	+2.5	11 (1 017)

Unité : (1) Taux Annuel Moyen pour 1000 habitants, (2) en % et en nombre d'habitants par Km².

Région Essentiellement Rurale (plus de 50 % de la population est rurale)

Région Relativement Rurale (population rurale comprise entre 15 et 50 %),

Région Essentiellement Urbanisée (population rurale inférieure à 15 %),

Données : Autriche : 1981-1991, Allemagne et Norvège : 1980-1990.

Source : Données OCDE (1994), *op. cit.*, p.46.

Ces trois pays connaissent une évolution négative de leur solde naturel due à une faible natalité. Les raisons de cette faiblesse sont plus certainement liées à des critères culturels pour chacun des pays qu'à une différenciation dans la structure de la population.

4) Les pays de l'exode

Le Danemark est certainement le plus atypique. Il connaît une croissance démographique dans le rural de forte densité (R.R.R.) grâce à l'apport migratoire et dans le même temps, le déclin urbain est absolu, sous l'effet de l'exode et du déclin naturel dans les villes. Le rural le moins concentré en population (R.E.R.) évolue de façon identique à celui des pays que nous allons voir maintenant. Les soldes migratoires sont dans trois pays de l'OCDE (Japon, Danemark et Finlande) négatifs pour les régions essentiellement rurales. Par contre, les soldes naturels sont beaucoup plus élevés ce qui permet à la population rurale de ces pays de croître à cause de la dynamique naturelle de la population. Dans ces trois pays, l'évolution démographique entre 1980 et 1988 correspond sur le plan temporel, aux évolutions des campagnes de la fin du XXe jusqu'au début des années 70 (voir le Graphique 5). On peut même considérer que ces trois nations pourraient être en retard de plus de 20 ans sur les pays ayant un comportement démographique comme l'Australie, la Suède ou même la France.

Trois pays très importants n'ont pas pu être analysés ici, les Etats-Unis, le Royaume-Uni et le Canada. Plusieurs travaux exposent des situations correctes de leur territoire rural. Les Etats-Unis²³² sont peut-être les précurseurs de ce phénomène puisque ce dernier date des années cinquante. Pour le Royaume-Uni, la situation est plus délicate à interpréter puisque le sud de l'Angleterre et le Midleland connaissent un solde migratoire positif²³³. On peut dire que la situation démographique correspond à la *conterurbanization*, après une croissance du rural le plus concentré, les territoires reculés de l'Angleterre ou de l'Ecosse connaissent une reprise selon, D. Cross. Enfin, pour ce qui est du Canada, la province de Québec connaît depuis 1971, une migration de population vers le rural (+9.7 % entre 1971 et 1976 et +11 % entre 1976 et 1981) alors que le solde migratoire dans les espaces urbains est passé de +1.4 % dans les années 70 à +0.6 % sur la période 1976 à 1981. Au total, 85 % des zones rurales sont affectées par la croissance dans cette portion du Canada.

²³² Pour les USA, on peut se référer à plusieurs écrits, G. Gavignaud (1983) *La révolution rurale, essai à partir du cas américain*, éditions Horvath, Le coteau, 162 p. et B. Kayser. (1990) *La renaissance rurale, Sociologie des campagnes du monde occidental*, éditions Armand Colin, Paris, pp. 55-57. Un article de B. Kayser (1988) *La renaissance rurales aux Etats-Unis ?*, *Economie Rurale*, n° 183, pp. 3-9 pose la question de la revitalisation américaine, phénomène déjà ancien puisque G. Gavignaud le date au début des années 50.

²³³ Voir à ce propos, H. Clout (1993) *Aspects of rural change in the United Kingdom*, *NOROIS*, Tome 40, n°160, pp. 555-572 et D.F.W. Cross (1990) *Counterurbanization in England and Wales*, éditions Avebury, Newcastle upon tyne, 264 p.

Les comparaisons internationales de la reconquête sont, comme nous l'avons vu, dépendantes de la qualité de l'information mais aussi des périodes d'analyses. Même si l'analyse que nous venons de faire est assez large et globale, nous pouvons souligner l'importance, sur le plan spatial de la revitalisation rurale sous l'effet d'apports migratoires. De la périurbanisation jusqu'au rural le moins dense, le phénomène de reconquête est visible, avec des intensités très variables et des inscriptions spatiales disparates selon les pays et les régions. La migration est, tout de même, intra-nationale le plus souvent depuis la ville vers la campagne. Elle est aussi diversifiée dans ses facteurs explicatifs selon D. Courgeau²³⁴. C'est dans ce cadre que nous envisagerons maintenant l'analyse du cas français afin d'affiner cette approche.

²³⁴ D. Courgeau (1991) Déconcentration urbaine et renouveau du monde rural, *Economie Rurale*, n° 202-203, pp. 92-96.

II) *La diffusion spatiale de la reconquête : de la reconquête migratoire à la revitalisation*

L'approche à partir du cas français n'est pas une simple analyse supplémentaire du phénomène. Cette étude démontre l'enchaînement de l'ensemble du mécanisme de la reconquête démographique, depuis le processus de la migration périurbaine, jusqu'à la phase de revitalisation.

A) Le renouveau démographique dans un contexte de régression agricole

Nous allons, en premier lieu, comparer le déclin agricole dans l'espace rural pour le situer ensuite dans le contexte de la reconquête.

1) Un déclin de la population agricole dans la population rurale

Le repli de l'agriculture remonte à près d'un siècle. On peut observer aujourd'hui, une poursuite de cette tendance séculaire même si des disparités demeurent au sein des espaces ruraux. L'agriculture contribue pour 3,6 % au produit intérieur brute et les industries agro-alimentaires pour 3,2 % dans les années 90. L'analyse sur une plus longue période montre un repli relatif de cette activité agricole au sein de l'économie passant de 11,5 % dans les années 70 à moins de 7 % aujourd'hui²³⁵. Conjointement, la démographie agricole est en régression constante depuis plusieurs dizaines d'années, depuis les années 70, elle perd en moyenne 3,5 % de ses effectifs ce qui donne aujourd'hui une population familiale agricole, de l'ordre de 2,9 millions de personnes. Alors que l'entreprise familiale régresse peu à peu sur le plan démographique, le salariat se résorbe plus vite encore puisque le taux de régression est de 4.3 % par an depuis le choc pétrolier. En somme, les effectifs ont été divisés par trois en trente ans, actuellement, un actif sur dix-sept est agriculteur alors que la proportion était d'un pour quatre en 1954 (voir Tableau 14). De plus, l'entreprise agricole est de moins en moins comme les autres et se resserre autour de la famille²³⁶.

Aussi, la France est soumise comme bon nombre de pays de l'Europe du Nord, à une résorption assez massive de sa population agricole. Dans la plupart des pays, elle compte désormais pour moins de 5 % de la population active totale. La population agricole régresse en valeur absolue (moins d'un million d'exploitation en 1990) mais aussi, en valeur relative au sein de la population rurale²³⁷.

²³⁵ Ici, l'agriculture est perçue dans sa dimension la plus étroite; on peut l'appréhender sous sa forme élargie en considérant la filière agricole en général. L'approche de J.C. Bontron (1995) à partir de la *sphère agricole* établit le volume d'emploi directs et induits par l'agriculture à plusieurs millions In La contribution de l'agriculture à l'emploi dans les zones rurales, *Economie Rurale*, n° 225, pp. 15-21.

²³⁶ Voir à ce propos, B. Delors, Ph. Lacombe, (1990) Dynamiques des structures agricoles : exploitations ou familles ?, *Economie Rurale*, n° 199, pp. 19-25.

²³⁷ La situation de l'agriculture et des agriculteurs est très bien présentée et analysée dans deux publications, B. Delors, Ph. Lacombe, (1993) Les agriculteurs et la société, in *Naissance de nouvelles campagnes* (sous

Tableau 14 : Evolution de la population agricole de 1954 à 1990

	1954	1962	1968	1975	1982	1990
Agriculteurs exploitants	3 984	3 011	2 460	1 652	1 448	982
Salariés agricoles	1 151	830	588	372	304	282
Ensemble des actifs agricoles	5 135	3 841	3 048	2 024	1 752	1 264
Population active totale	19 151	19 164	20 439	31 771	23 525	25 033
Anciens agriculteurs	740	796	1 052	1 378	1 346	1 257
Population agricole	5 875	4 637	4 100	3 402	3 098	2 521
% des actifs						
Agriculteurs exploitants	30,8	15,7	20,0	7,6	6,2	3,9
Salariés agricoles	6,0	4,3	2,9	1,7	1,3	1,1
Actifs agricoles	26,8	20,0	14,9	9,3	7,5	5,0

Source : Données INSEE-RGP (CSP constante et définition constante de la population active), Unité en Milliers.

Ce déclin démographique est néanmoins variable selon les communes rurales, il peut être fonction de mode de spéculation, des différences de systèmes productifs, et de la taille de la commune. En fait, plus la commune est importante et plus l'agriculture devient faible en proportion des autres catégories de population comme nous pouvons l'observer avec le Tableau 15.

Tableau 15 : Evolution de la part de la population agricole totale dans la population rurale par tranche de commune

	1968	1975	1982	1990
Moins de 50 habitants	26,0	35,9	35,3	31,5
de 50 à 99 habitants	27,3	32,7	31,6	25,6
de 100 à 199 habitants	27,7	27,8	26,3	22,4
de 200 à 499 habitants	26,0	23,0	19,4	16,7
de 500 à 999 habitants	22,8	18,6	14,5	12,0
de 1000 à 1999 habitants	18,7	14,5	12,2	9,7
Ensemble des communes rurales	22,9	19,2	16,7	13,1

Source : Données INSEE - RGP (1968, 1975, 1982, 1990, sondage au ¼)

A la suite d'une très forte concentration foncière dont nous présentons les caractéristiques dans le chapitre précédent, l'agriculture n'a pas perdu son emprise territoriale. La déprise foncière est, lorsqu'elle existe, variable. Elle ne dépend pas exclusivement de la bonne ou mauvaise santé de l'agriculture, elle est sensible, également, aux actions extérieures qui s'opèrent dans le rural (urbanisation, pression foncière non agricole, reforestation). On peut donc parler de régression agricole dans l'espace rural mais nous sommes beaucoup plus réservés sur la notion de déprise foncière qui serait exprimée en des termes identiques à ceux de déclin démographique. De la même façon, l'exode agricole, tel qu'il est perçu dans les statistiques, se révèle par une chute de l'emploi agricole. Il ne correspond pas à un départ d'actifs de l'agriculture, comme cela a pu être le cas autrefois. Il recouvre en fait des modalités plus discrètes, avec l'absence de succession des exploitants, leur vieillissement et leur disparition, et dans le même temps, une baisse du volume des entrants.

L'exode rural prend souvent une dimension plus large que l'exode agricole. La régression des marchés locaux, la concentration et la délocalisation des services aux populations et aux activités donnent au milieu concerné une image tragique. L'exode rural dramatise le processus d'exode agricole avec la disparition des services publics, école, poste, le commerce ou l'artisanat dans les petites communes.

L'exode agricole, sauf dans les zones difficiles de montagne et de piémont, ne se traduit pas, jusqu'à présent, par un abandon spectaculaire des terres et, par voie de conséquence, par une croissance des friches. L'exode favorise, au contraire, une concentration des exploitations avec la reprise des terres mises en disponibilité.

La pratique de la double activité, associant à l'agriculture d'autres formes d'activités économiques au niveau du chef d'exploitation ou d'autres membres de la cellule familiale, la diversification des sources de revenu des ménages permettent à des familles agricoles de

se maintenir sur l'exploitation même si cette dernière ne présente pas des critères stricts de rentabilité autonome. Alors que l'abandon de l'activité et éventuellement celui du milieu rural paraissent irrémédiables du fait de la dégradation des revenus agricoles et de l'impossibilité d'accroître les capacités productives, la double activité joue un rôle essentiel dans le processus d'adaptation d'une partie des agriculteurs au changement économique comme le souligne B. Delors et P. Lacombe²³⁸. En permettant d'atténuer l'intensité du processus d'exode, la double activité sera, à l'échelle d'une génération ou de deux, la procédure de glissement sans choc social ni traumatisme majeur, d'une partie de la société rurale de l'agriculture vers une activité non agricole. Elle est, en cela, un des mécanismes explicatifs de la rupture des liens entre exode agricole et exode rural.

Si la liaison entre exode agricole et exode rural paraît devoir aujourd'hui être nettement remise en cause, elle continue toutefois à se maintenir de manière très sensible dans certaines zones rurales dites profondes et sujettes, par voie de conséquence, à la désertification.

2) Le renouveau démographique en question

La régression des populations agricoles concerne le plus souvent les franges les plus traditionnelles de la société rurale. C'est toute une petite agriculture artisanale, où l'autarcie et la polyculture étaient encore courantes, qui disparaît, en même temps que les activités, tant industrielles que tertiaires, qui caractérisaient le monde rural d'autrefois.

Deux facteurs concomitants jouent dans le sens de l'effacement plus ou moins rapide de la société paysanne : d'une part, la généralisation des modes de consommation d'origine urbaine, du fait de la plus grande mobilité des populations et de l'intensification des moyens de communication, d'autre part, le brassage des populations, avec la poursuite de l'affaiblissement de la population agricole et autochtone et l'augmentation rapide et continue de la population rurale non agricole et souvent allochtone.

Les perspectives d'évolution de la population agricole laissent anticiper une poursuite de l'érosion quantitative avec toutefois un ralentissement de cette dernière. La masse globale des agriculteurs s'étant nettement affaiblie au cours des dernières décennies, la poursuite de l'exode s'en trouve nécessairement affectée, au moins dans son volume, d'autant plus que, la crise aidant, le marché du travail non agricole s'avère beaucoup moins attractif auprès des jeunes générations issues de l'agriculture²³⁹.

²³⁸ B. Delors, Ph. Lacombe, (1984) La multiactivité des agriculteurs, conjoncture ou structure ?, in *La pluriactivité dans les familles agricoles*, Association des ruralistes Français (éditions), Paris, pp. 157-179.

²³⁹ Une enquête comportant de nombreuses zones d'études a permis de révéler ces comportements. Les facteurs de glissements vers la ville sont très divers, cependant, 54 % des jeunes ruraux souhaitent plus

La croissance de la population rurale non agricole qui prend, à partir de 1975, une dimension largement perceptible devient par la suite spectaculaire et durable.

La conjonction des deux phénomènes démographiques conduit à une recomposition sociale qui modifie le fonctionnement local du milieu rural. L'implantation et le développement de nouveaux groupes sociaux, souvent issus du monde urbain, déterminent l'émergence de nouvelles sociétés locales, faisant référence à des valeurs différentes à la fois de celles du monde urbain et de celles des sociétés rurales traditionnelles.

La dynamique démographique des populations rurales repose sur les jeux conjoints du croît naturel et des échanges migratoires. Durant une longue période, le solde migratoire négatif lié à l'exode rural était compensé, ou tout le moins atténué, par un excédent naturel important. Les comportements natalistes des populations rurales favorisaient cet équilibre.

Le vieillissement des populations rurales autochtones, consécutif à la poursuite et la croissance d'un exode rural concernant principalement les classes jeunes, entraînera par la suite un affaiblissement des capacités de renouvellement naturel de la population. Cette nouvelle situation sera à l'origine du déclin démographique des campagnes.

A partir de la fin des années soixante, on commence à observer des modifications dans les comportements démographiques de certaines communes rurales. Peu à peu, la reprise démographique concerne un nombre croissant de communes rurales, le phénomène est d'autant plus surprenant qu'il fait suite souvent à une dépopulation quasiment séculaire²⁴⁰. Cette croissance de la population ne peut pas reposer dans un premier temps sur une reprise de la natalité, compte tenu du vieillissement déjà mentionné. L'établissement de courants migratoires en faveur de certaines campagnes, la compensation, puis l'excédent migratoire qui s'établissent au bénéfice des communautés rurales sont responsables de ce renouveau démographique.

a) L'origine urbaine du phénomène

La diffusion urbaine est la première manifestation perceptible, au niveau français comme au niveau régional, de la reconquête de l'espace rural par les hommes et les activités. Dès les années soixante, le phénomène est observable autour des grandes villes.

tard vivre dans une commune de moins de 2000 habitants et ont atteint le chiffre de 65 % pour le milieu agricole (sachant qu'un jeune du milieu agricole sur deux projette de devenir agriculteur) selon O. Galland et Y. Lambert (1994) *Les jeunes ruraux* - éditions L'harmattan/INRA, Paris, chapitre 2, pp. 41-70.

²⁴⁰ Le premier travail sur ce point est celui de A. Berger (1975) *La nouvelle économie de l'espace rural*, édition Cujas, Coll. Marché et structures agricoles, où l'auteur relève les ruptures démographiques sous l'angle économique par le déploiement de fonction résidentielle inductrice d'emploi.

Ensuite, il gagne les villes de plus petite taille, jusqu'à concerner, aujourd'hui, même les petites villes et les bourgs ruraux.

Trois tendances fortes sont perceptibles au sein des dynamiques démographiques en France. La première est une tendance lourde qui se révèle par une accentuation de la métropolisation ininterrompue et se cantonne là où la concentration démographique est déjà forte. En définitive, *chaque fois que la population a augmenté de six personnes entre les recensements de 1982 et 1990, on en retrouve deux en Ile-de-France, une dans chacune des deux principales aires en cours de métropolisation, à savoir, la région Rhône-Alpes et la façade méditerranéenne entre Montpellier et Nice, une dans l'une des sept villes non comprises dans une aire métropolitaine mais qui joue un rôle international comme Toulouse, Bordeaux ou Strasbourg ; la dernière se trouve dans les 70 départements non concernés par cette courte liste*²⁴¹.

La seconde se traduit par une littoralisation des populations, phénomène observé en France mais aussi en Floride et en Californie. Enfin, le troisième courant fait mentir quelque peu les deux premiers. La diffusion de l'habitat dans le rural périphérique à la ville n'est pas une nouveauté puisque dès les années 60, comme nous l'avons vu précédemment, l'extension "urbaine" a engendré ce phénomène. Ce qui nous intéresse, ce n'est pas la diffusion urbaine en tant que telle, c'est l'éclatement spatial du phénomène dans le monde rural en général qui est important de souligner car il révèle une rupture avec les comportements migratoires traditionnels, jusqu'alors expliqué par la recherche d'un revenu supérieur²⁴².

La diffusion urbaine affecte dans un premier temps les hommes. Ces derniers quittent les centres urbains pour se localiser, volontairement ou sous la contrainte économique, dans les communes rurales situées en périphérie de la ville. La recherche de meilleures conditions de logement, d'un cadre de vie plus agréable, la volonté de passer d'un habitat collectif à un logement individuel, la recherche d'un différentiel de prix du foncier ou du bâti plus favorable, la généralisation du transport individuel seront les facteurs explicatifs de la démarche subie ou suivie par ces nouveaux migrants d'origine urbaine.

Dans un deuxième temps, la diffusion touche les activités économiques. Des entreprises et des établissements, relevant aussi bien du secteur industriel que des services, mais jusqu'alors localisés exclusivement dans le cadre urbain, migreront de la ville vers une

²⁴¹ D'après J.P. Lacaze, *Le Monde*, du 24 avril 1992.

²⁴² Cette approche classique de la relation Migration-Revenu est présentée par J. Cantanzano (1987) dans le chapitre 1 de son ouvrage *Retour vers l'arrière pays* - éditions Les cahiers de l'Economie Méridionale, n° 9, 2e éditions, Montpellier, pp. 25-69.

périphérie plus ou moins éloignée, alors même que leur clientèle reste à dominante urbaine. Le besoin d'espace à des prix abordables, les nouvelles formes de distribution et les nouvelles habitudes d'approvisionnement des populations urbaines, l'extension des zones d'attraction des nouveaux distributeurs favorisent ces délocalisations d'activités vers le milieu rural soumis à l'urbanisation.

Le phénomène, ainsi mis en évidence, a été l'objet de diverses appellations, généralement chargées de sous-entendus. La rurbanisation, l'urbanisation diffuse, par exemple, manifeste clairement chez les utilisateurs de ces expressions le caractère essentiellement urbain des nouveaux territoires colonisés par la ville. En outre, la nature annonciatrice du phénomène de diffusion urbaine explique sans doute la référence faite presque systématiquement à lui, chaque fois que l'on aborde la recomposition démographique de l'espace rural.

b) L'extension spatiale de la reprise

Progressivement, l'extension spatiale de la reprise démographique gagnera, au-delà des périphéries urbaines et des grands axes de communication reliant les agglomérations entre elles, des zones plus larges, englobant ainsi les espaces ruraux périurbains. On parle alors de zones urbaines, d'espaces urbanisés, privilégiant toujours l'urbanisation comme le facteur explicatif essentiel, voire unique. Pourtant, un approfondissement de l'analyse du fonctionnement économique de ces zones urbanisées montre déjà que d'autres mécanismes explicatifs de la croissance de l'espace rural sont en oeuvre ou en train de se mettre en place.

La poursuite plus récente de l'extension de la dynamique démographique rurale concerne de nouveaux espaces distincts physiquement des zones urbaines et sujets à des modes de croissance plus endogènes pour ne pas dire autonomes. La croissance démographique du tiers des communes lozériennes ne peut trouver d'explication significative dans une extension toujours plus large de la diffusion urbaine²⁴³.

c) Les nouveaux espaces dynamiques

Observer des changements brusques et durables dans les trajectoires démo-économiques des territoires n'est pas quelque chose de nouveau. Si l'histoire fournit des exemples à l'échelle de pays, voire de continents, dans un temps plus récent, les changements de tendance dans les dynamiques des espaces régionaux, comme des

²⁴³ L'étude du département de la Lozère est détaillée dans A. Berger et alii (1997) Nouveaux espaces ruraux en Languedoc-Roussillon, *Territoires en Mutation*, n° 1, Numéro Spécial, Janvier, pp. 41- 58.

communes, montrent que ces derniers peuvent être observés et analysés à différents niveaux spatiaux.

La mise en évidence de nouveaux espaces dynamiques pose un certain nombre de questions :

- quels sont les critères permettant de les identifier ?
- quelles formes de structuration spatiale présentent ces espaces ?
- comment cerner les modes de fonctionnement économiques de ces espaces et leurs mécanismes d'insertion dans des espaces plus larges ?

Cet ensemble de questions nous conduit dans la suite de ce second développement, à présenter l'ensemble de la dynamique démographique de l'espace rural dans le temps (depuis les années 60) et dans l'espace (à partir des espaces ruraux français). Nous verrons à partir de la seconde section, que l'économie rurale est influencée par cette recomposition démographique et sociale et que l'agriculture peut dégager une part de responsabilité dans cette recomposition.

B) Appréciation temporelle et spatiale de la recomposition à partir du cas français

Pour ce développement, nous reprendrons pour l'essentiel, ce qui a été fait par de nombreux auteurs français, notamment les travaux de l'INRA, ceux du CRPEE de l'Université de Montpellier, ainsi que les nombreuses études du SEGESA.

Un retour dans le temps permet de comprendre le retournement spectaculaire dont l'espace rural a été le témoin. Avant les années 60, on estime que l'exode rural avait pour moteur l'exode agricole qui était alors de 90 000 actifs par an²⁴⁴. Les 30 glorieuses ont accéléré plus massivement ces transferts de population entre rural et urbain. Dans le même temps, des renversements de trajectoires démographiques se font jour, ils sont au départ, cantonnés autour des grandes unités urbaines et dans les espaces ruraux méditerranéens. Ces faits sont relatés par de nombreux auteurs²⁴⁵. Ce constat est, cependant, quelque peu relégué en tant qu'épiphénomène, puisque la tendance lourde persiste au niveau national.

²⁴⁴ Voir sur ce point, l'ouvrage de A. Berger (1975) *La nouvelle économie de l'espace rural* édition Cujas, Coll. Marché et structures agricoles, Paris, 286 p.

²⁴⁵ Pour les espaces méridionaux, on peut se référer à A. Berger (1975), *op. Cit.*, et J. Catanzano (1987) *Retour vers l'arrière pays*, éditions Les cahiers de l'Economie Méridionale, n° 9, 2e éditions, 1994, Montpellier, 358 p. et J. Rouzier (1991) Les mutations de l'arrière pays ou un modèle pour la revitalisation des communes rurales, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n° 5, pp. 695-713. Pour les espaces périurbains en France, J. Boudoul et J.R. Faur (1982) Renaissance des communes rurales ou nouvelles formes d'urbanisation, *Economies et Statistiques*, n° 149, pp. 1-11.

En effet, même si le solde migratoire est à la baisse²⁴⁶, il reste négatif et cette baisse n'attire l'attention que de quelques chercheurs. Dès lors, plus qu'un épiphénomène, les évolutions démographiques dans l'espace rural sont une révolution qui guide les campagnes vers une recomposition du tissu économique et social.

La décroissance de l'agriculture comme activité structurant l'économie rurale se révèle de plus en plus. Aujourd'hui, quelques 5 % de la population active rurale est agricole et seulement environ 13,1 % de la population rurale provient de famille d'agriculteurs. Au total, sur 14,7 millions de ruraux en France, il n'y aurait, selon l'INSEE, qu'un peu plus de 2 millions de personnes qui seraient plus ou moins liées au milieu agricole.

L'affaiblissement de la population agricole en tant que société structurant la vie publique locale est également remise en cause. Un exemple éclairant ce propos concerne les maires ruraux. En 1971, pour deux départements fortement ruraux et soumis, comme nous le verrons, à la reconquête migratoire (l'Aude et le Gard), 42 % des communes rurales de moins de 2 500 habitants avait un maire d'origine agricole. Ils ne sont plus que 28 % en 1989²⁴⁷.

La forte recomposition est également perceptible lorsque l'on analyse les compositions de ménages par catégories socioprofessionnelles représentées dans les espaces ruraux. En 1962, le monde agricole formait presque 34 % des CSP, en 1990, il en représente plus que 10 %. A l'inverse, les cadres moyens et supérieurs sont passés de 3,9 % en 1962 à près de 15 % en 1990²⁴⁸. Manifestement, au delà des structures par âge des nouvelles populations²⁴⁹, la recomposition porte également sur les structures sociales.

1) Une lecture synthétique des trajectoires démographiques

Un travail très synthétique a été réalisé par E. Font²⁵⁰ à propos des évolutions démographiques de l'espace rural en Languedoc-Roussillon. A partir de l'évolution des composantes démographique, à savoir, la variation totale de la population (VT) est égale au

²⁴⁶ Entre 1954 et 1975, le déficit migratoire des communes rurales s'est réduit de 1 millions à 25 000 personnes. Entre 1975 et 1990, le déficit se transforme en excédent puisque le solde passe du signe négatif à une valeur positive de plus de 2 millions de personnes (selon l'INSEE).

²⁴⁷ M.F. Souchon-Zahn (1992) Les agriculteurs et les nouveaux maires In *Les agriculteurs Français aux urnes*, B. Hervieu (sous la dir.), éditions l'Harmattan, Collection Alternatives Rurales, pp. 284 et suivantes.

²⁴⁸ D'après le Commissariat Général au Plan (1993) *France rurale : vers un nouveau contrat*, éditions de la Documentation Française, Paris, 171 p.

²⁴⁹ Voir sur cette question A. Brun (1993) Territoires et bassins de vie, In *Naissance de nouvelles campagnes* (sous la dir.) B. Kayser, DATAR, éditions de l'Aube, pp. 51-64.

²⁵⁰ E. Font (1994) Un schéma d'évolution démographique pour les communes rurales, *Revue de l'Economie Méridionale*, n° 165-166, Volume 42, pp. 27-47.

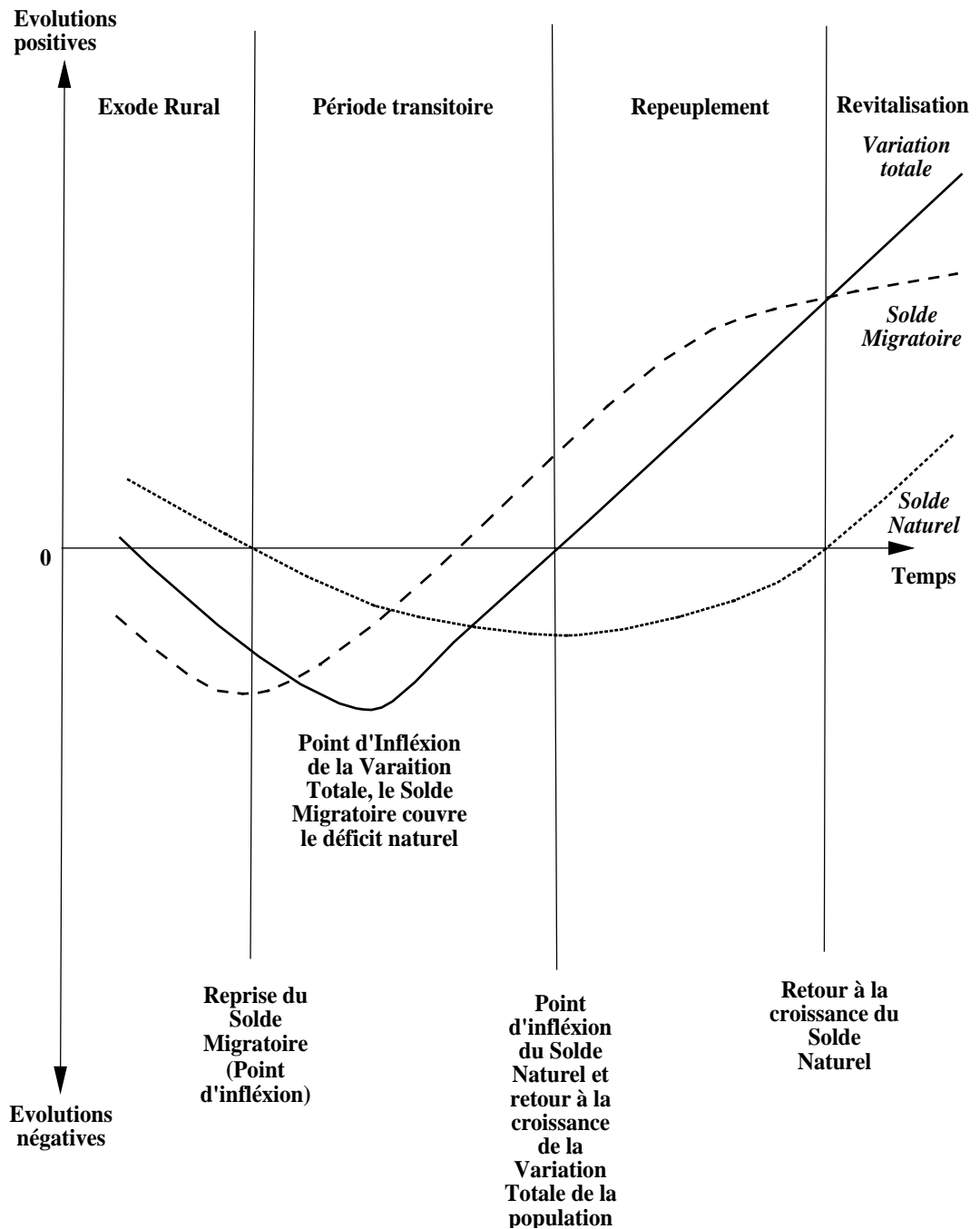
solde naturel entre deux périodes (différences entre naissance et décès) auquel s'ajoute le solde migratoire (différence entre les immigrations et les émigrations entre deux périodes), l'auteur a pu déterminer les différentes trajectoires démographiques pour ces cinq départements.

Il analyse quatre périodes qui sont représentées dans le Graphique 5.

La première qu'il qualifie de phase d'exode rural est marquée par une évolution négative de la population malgré un solde naturel positif nullement compensateur d'un solde migratoire largement déficitaire. L'étape suivante est représentative d'une *transition* où le tassement de l'exode est observé, ce solde passant parfois au dessus de la valeur négative. Au cours du temps, cette transition est confirmée par une accentuation du renversement du solde migratoire. Cette phase transitoire est déterminée par une poursuite du vieillissement des populations rurales et par le début de la fonction résidentielle pour de nouvelles populations rurales. C'est ainsi que sous l'effet des évolutions naturelles et migratoires, les évolutions de populations tendent à trouver un équilibre proche de la stabilité puisque la variation totale tend vers zéro. Cette phase transitoire est contrariée au niveau global par une recomposition latente de la population rurale sous les effets de l'arrivée de nouvelles populations. En effet, les migrants agissent quantitativement sur les populations rurales par les apports en valeurs absolues non négligeables. De plus, une frange importante de cette population de migrants est formée de jeunes couples avec enfant²⁵¹ ce qui "rajeunit" quelque peu une population rurale autochtone. Ce processus latent dans la phase de transition prend de l'ampleur lors de la phase de *repeuplement* ce qui aide au redressement du solde naturel qui tend lui aussi vers zéro. Enfin, avec la phase de *revitalisation*, les communes rurales renouent avec une croissance plus "endogène" grâce à un solde naturel redevenu positif.

²⁵¹ Lorsque le couple migre, l'acte de migrer vers l'arrière pays languedociens ou roussillonnais n'est plus le choix d'individus isolés. Malgré une moyenne d'âge relativement basse, cette population immigrante se compose en majorité de cellule familiales d'après J. Catanzano (1994) *Retour vers l'arrière pays*, éditions Les cahiers de l'Economie Méridionale, n° 9, 2e éditions, Montpellier, p. 198.

Graphique 5 : La recomposition démographique de l'espace rural



Source : D'après E. Font (1994) Un schéma d'évolution pour les communes rurales, *Revue de l'Economie Méridionale*, n° 165-166, Vol. 42, p. 30.

Comme le souligne l'auteur mais aussi d'autres travaux, le solde migratoire agit dans ses aspects quantitatifs et qualitatifs sur la composition de la population rurale. Sous les coûts de butoir d'une croissance démographique essentiellement exogène (apports migratoires dans les communes rurales), apparaît par la suite une croissance partiellement endogène qui amène les communes rurales à la *revitalisation*.

2) De l'inversion de tendance migratoire à la revitalisation dans l'espace français

C'est à partir du cas français que nous allons aborder cette question du passage de la phase d'exode à celle de revitalisation. Plusieurs questions se posent. Quel est le rôle de l'espace urbain dans le mécanisme de bifurcation des trajectoires démographiques dans le rural ? A-t-on une diffusion spatiale du processus ? Comment se dynamise-t-elle dans le temps ?

L'analyse de l'origine du phénomène nécessite une approche statistique que nous réaliserons à partir du cas Français en distinguant l'ensemble des communes rurales des communes urbaines. La distinction communes rurales et communes urbaines permet de différencier les trajectoires démographiques de ces deux catégories d'espace. L'information utilisée ici sera celle fournie par l'INSEE²⁵² sur la base d'une définition non stable de l'espace rural. Les données utilisées sont issues d'un découpage spatial urbain-rural différent à chaque recensement et sur la base de la définition INSEE.

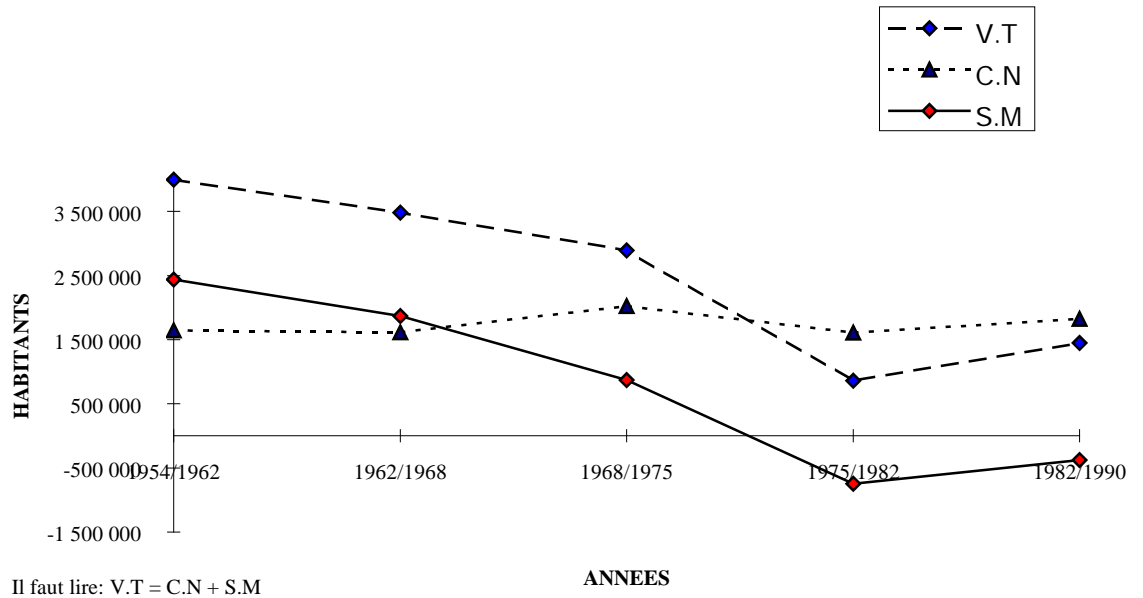
a) L'ampleur statistique de la reconquête migratoire et le basculement ville-campagne

Une première lecture des évolutions démographiques dans l'espace français permet de visualiser les différentes ruptures de tendances qui se sont opérées dans les années 70. Entre 1954 et 1990, les communes urbaines dans leur ensemble sont passées d'une situation favorable (croissance du solde migratoire et du solde naturel) depuis les années 50 à une phase que l'on peut qualifier d'exode urbain si on fait le parallélisme avec l'espace rural du début du siècle. La période entre 1968 et 1975 apparaît comme une époque charnière dans les mutations en oeuvre dans l'espace métropolitain. C'est au cours de ce laps de temps que s'effectue au niveau national, un croisement des déterminants démographiques conduisant à une variation positive globale de la population rurale. Les deux composantes, le solde migratoire et le solde naturel, vont effectuer des retournements de tendances au profit de l'espace rural dévoilant par la même occasion, un exode urbain statistiquement représentatif. Le déficit migratoire dans les communes urbaines étaient entre 1982 et 1990 de - 378 000 habitants alors qu'entre 1954 et 1982, le solde migratoire était positif de 2,4 millions de personnes (cf. Graphique 6). Pour les communes rurales, on retrouve, à ce niveau global, en partie le schéma proposé par E. Font. Entre 1954 et 1990, la France rurale est passée de la phase d'exode rural à celle de repeuplement pour la période récente. Entre 1982 et 1990, on peut même considérer que l'espace rural français est entré dans la phase

²⁵² Les recensements de population des années 1954, 1962, 1968, 1975, 1982 et 1990 seront utilisés pour ce développement.

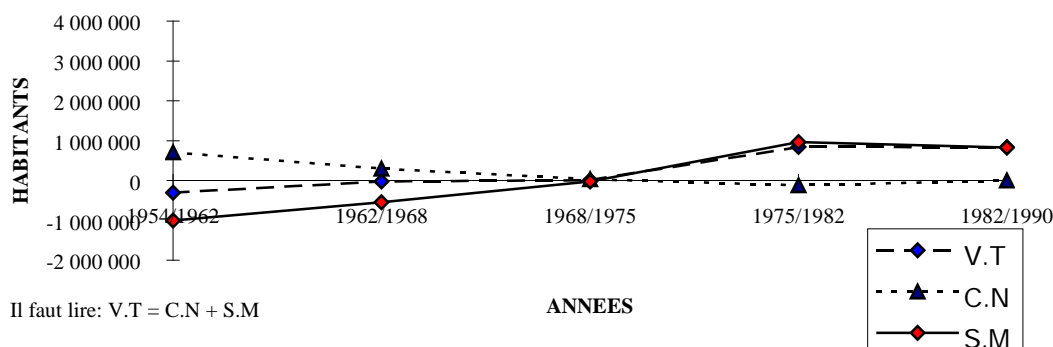
de revitalisation puisque, sur le plan statistique, le solde naturel est autour de zéro et légèrement positif (+1 768) et le solde migratoire également (+ 832 000).

Graphique 6 : Evolution démographique de la France entre 1954 et 1990 dans l'ensemble des communes urbaines (variation totale, croît naturel et solde migratoire)



Sources : INSEE-RGP (1954, 1962, 1968, 1975, 1982, 1990)

Graphique 7 : Evolution démographique de la France entre 1954 et 1990 dans l'ensemble des communes rurales (variation totale, croît naturel et solde migratoire)



Sources : INSEE-RGP (1954, 1962, 1968, 1975, 1982, 1990)

Les unités urbaines sont dans une phase de transition qui fait suite à celle de la revitalisation de la période 1950 à 1970. Cette phase de transition correspond à une rupture de la croissance démographique exogène sans que le solde naturel n'en soit cependant affecté. Cette approche statistique globale reste néanmoins imparfaite. En effet, des situations départementales très contrastées existent entre la croissance du rural et celle des villes. C'est pourquoi nous proposons une analyse spatialisée de la période de 1968 à 1990 pour mieux comprendre la diffusion spatiale du processus de reconquête et de l'explication du phénomène.

b) La diffusion spatiale de la reconquête dans le cas de la France

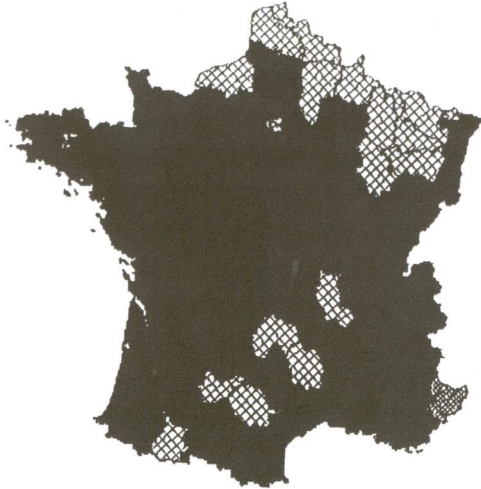
L'approche de la diffusion spatiale de la reconquête démographique nous a poussés à développer, comme pour l'analyse des pays de l'OCDE, une analyse spatialisée. Le cas français est l'occasion d'insister sur une tendance déjà ancienne qui voit le jour au lendemain des années 60. Le second objectif de cette étude sera de montrer que le solde migratoire, positif sur plusieurs recensements de population, agit à terme sur le solde naturel. Enfin, que le solde migratoire positif concerne aussi bien les espaces urbanisés que les zones "plus rurales" de la France métropolitaine.

La combinaison des possibilités d'évolutions conduit naturellement à relever six classes d'évolutions démographiques (voir carte ci-après). Les trois premières catégories (type 1, 2 et 3) concernent les départements qui ont une croissance totale de la population, soit pour l'ensemble de leurs communes urbaines ou pour l'ensemble de leur commune

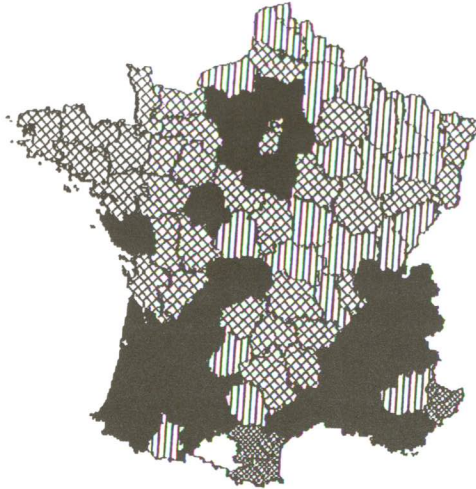
rurale. Les autres classes (type 5 et 6) reflète un déclin démographique qui s'explique soit pour une faible compensation du solde naturel par rapport à un solde migratoire très négatif (type 5), soit l'inverse (type 4). Dans certains cas, l'ensemble est en déclin (type 6).

Carte 8 : Nature des évolutions démographiques des espaces ruraux et urbains par département entre 1968 et 1990

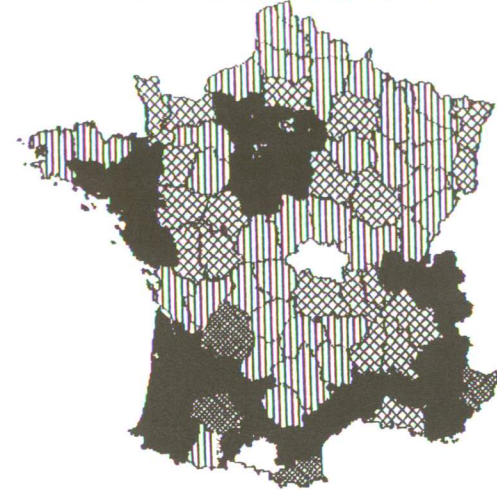
Ensemble des communes urbaines (1968-1975)



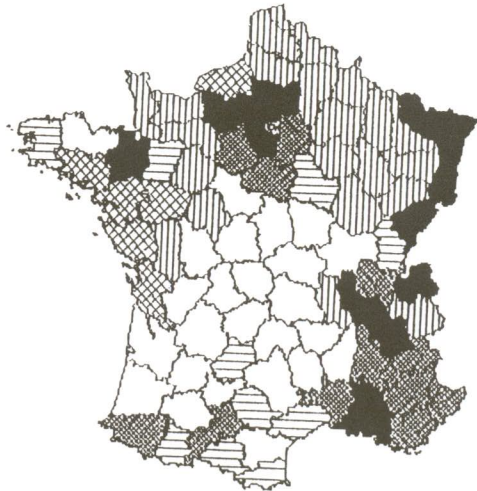
Ensemble des communes urbaines (1975-1982)



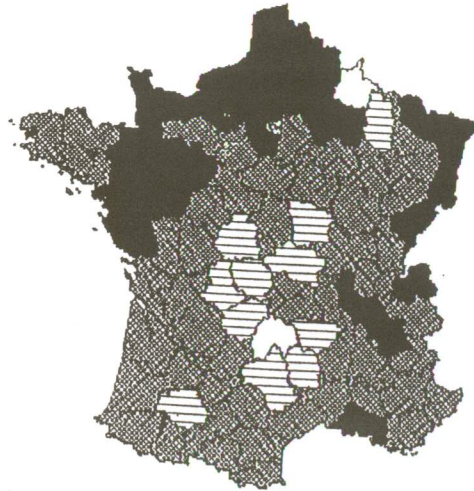
Ensemble des communes urbaines (1982-1990)



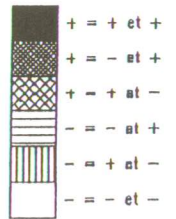
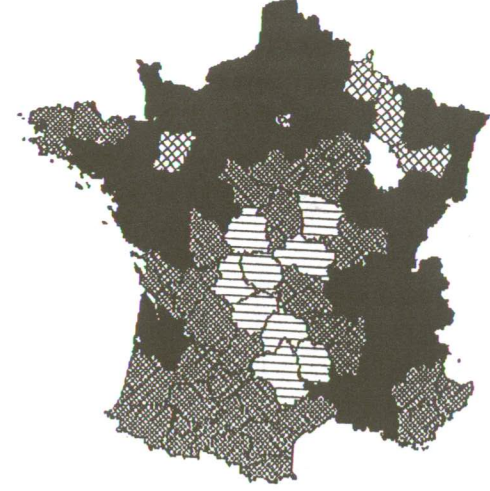
Ensemble des communes rurales (1968-1975)



Ensemble des communes rurales (1975-1982)



Ensemble des communes rurales (1982-1990)



Sources : INSEE-RGP (1954, 1962, 1968, 1975, 1982, 1990) Il faut lire : Variation Totale = Solde Naturel + Solde Migratoire (définition 1990)

Ainsi, les départements qui seraient en phase de *revitalisation* peuvent se situer dans la catégorie une. Ceux qui tendent à se situer sur la phase de *repeuplement* sont répertoriés dans le type 2. Dans cette phase, on peut considérer que les départements affectés dans la classe 4 sont également dans une phase de redressement qualifiée de *transition*. Deux autres types d'évolutions font références au graphique (Graphique 5), les types 5 et 6 où les tendances sont à la décroissance et où l'on observe un déclin cumulé de la population. Ces deux derniers types coïncident avec la phase d'exode présentée précédemment.

L'analyse des cartes de la France rurale et urbaine confirme ce que nous avons déjà pressenti sur le plan statistique, à savoir, l'inversion des tendances démographique entre les villes et les campagnes.

- En effet, **entre 1968 et 1975**, la croissance démographique de l'espace français est urbaine. Tous les départements connaissent une évolution favorable de l'ensemble de leur commune urbaine même si dans le Nord, le solde migratoire est négatif, il ne fait pas fléchir la tendance à la hausse du solde naturel compensant ainsi le déficit migratoire. Dans l'espace rural, sur cette même période, nous retrouvons quatre grandes situations. Une première qui concerne le nord du pays où les campagnes sont en phase d'exode rural mais la croissance naturelle de la population ne compense pas le solde migratoire négatif (type 5). Un autre ensemble de départements voit la même situation mais avec un solde naturel positif qui dépasse le déficit migratoire (type 3), cette zone concerne essentiellement le Bretagne du sud. Pour la troisième situation, le front Est du pays, de l'Alsace à la région PACA connaît un redressement significatif de sa situation démographique. La croissance démographique de la population rurale est essentiellement due à des apports migratoires très élevés notamment dans la région PACA. De la même façon, la couronne périurbaine autour de l'Ile de France se démarque, en prise avec la phase de repeuplement au sud et de revitalisation pour le nord de cette couronne parisienne. Pour finir, il reste une frange où le déclin démographique est total (solde naturel et migratoire négatif). Du massif central au grand sud-ouest, la situation de l'espace rural est très homogène.

Globalement, la situation entre ces deux recensements est marquée d'une part, par une très forte homogénéité dans les évolutions démographiques pour les communes urbaines et une forte hétérogénéité de ces mêmes évolutions pour les communes rurales. Nous verrons que dans la période suivante, **entre 1975 et 1982**, c'est une inversion de ces deux situations qui marque cette période intercensitaire.

- La période suivante relate l'inversion de tendance entre ville et campagne, ou encore, l'inversion depuis l'exode rural généralisé vers l'exode urbain partiel. Dans 56 départements français, le solde migratoire pour l'ensemble de leur commune urbaine est négatif alors qu'entre 1968 et 1975, seulement 16 départements étaient dans ce cas. Par contre, des formes d'évolution démographique peuvent se distinguer si l'on considère le solde naturel. Pour la Bretagne nord et sud jusqu'à la Charente-Maritime, la croissance naturelle est, dans les villes, supérieure au solde migratoire négatif ce qui conduit à une croissance "endogène" des populations urbaines. En revanche, dans les régions du Nord et des Ardennes, la situation est identique à la période précédente, marquée par un exode plus important que la croissance naturelle des populations. Enfin, il se dégage des zones urbaines où la croissance est favorable grâce à des apports migratoires et à une croissance naturelle positive, c'est le cas en Aquitaine, Midi-Pyrénées et dans la région PACA. Cette période relate un éclatement des tendances lourdes antérieures qui avaient pu se dégager depuis le siècle dernier dans les villes françaises. La rupture des évolutions jusqu'ici relativement homogènes pour les villes contraste avec le redressement du solde migratoire et l'affirmation de cette tendance pour les communes rurales. Pour ces dernières, les départements sont de plus en plus souvent concernés par ce phénomène.

On peut constater à la vue de la carte, une diffusion spatiale de la phase de revitalisation rurale et de la phase de repeuplement entre 1975 et 1982. Le cas le plus fréquent est celui où le solde migratoire tire vers le haut l'évolution de la population rurale, cela concerne 49 départements du territoire métropolitain. Par rapport à la situation antérieure, on constate aussi une diffusion spatiale de la revitalisation en Bretagne intérieure et dans la zone nord et est de la France. De plus, les départements touchés par un solde naturel et migratoire négatifs ne sont plus dominants en nombre, en effet, dans le Massif Central et en Auvergne, l'ensemble des départements (sauf le Cantal) a un solde migratoire positif. Pour ces deux zones, la phase de *transition* peut être envisagée.

- Pour la dernière période, **entre 1982 et 1990**, certains enseignements déjà perçus précédemment, sont confirmés. La plupart des situations pour l'espace rural se sont renforcées, notamment pour le centre de la France où la phase de transition se poursuit. Egalement, le repeuplement des départements ruraux du sud-ouest est continu depuis les années 70 jusqu'aux années 90. Globalement, 80 départements français sont dans une phase de redressement démographique (repeuplement et revitalisation). Si l'on considère uniquement le retournement du solde migratoire pour le rural, 85 départements du territoire national sont concernés. Dans les années 90, le processus de reconquête démographique de l'espace rural apparaît donc comme une tendance lourde du fait qu'elle est relativement homogène dans l'espace à l'échelon global. Bien entendu, des analyses plus fines, au niveau

cantonal ou communal, permettent une meilleure compréhension de la diffusion spatio-temporelle de la reconquête. Les espaces urbains sont également touchés par la tendance antérieure qui se maintient sur la période récente. L'exode urbain se confirme pour l'ensemble du nord de la France; au-dessus d'une ligne la Rochelle-Besançon. Deux îlots font exception, le sud de l'Ile de France et le sud Bretagne. Par contre depuis le sud de Bordeaux jusqu'à Menton, les villes sont en croissance démographique grâce à une double dynamique, naturelle et migratoire. Les villes du sud rompent avec les tendances antérieures.

En guise de conclusion, nous insisterons sur trois points qui ont pu être relevés ici. Trois types de dynamiques sont constatées. Une dynamique de la population plutôt *alternative entre ville et campagnes*, où le déclin urbain cohabite avec une croissance de l'espace rural. Une autre dynamique de la démographie départementale qualifiée de *globale* où la croissance de l'espace urbain est accompagnée (ou s'accompagne) d'un repeuplement ou d'une revitalisation du rural. Enfin, des dynamiques pour des espaces *périphériques* qui connaissent un déclin démographique global mais où opère quelques fois un processus de transition démographique. Les impacts de ces transformations démographiques ne sont pas négligeables sur l'espace et sa structuration dans le cas du milieu rural.

SECTION 2 : L'INERTIE RESIDENTIELLE AU SERVICE D'UNE ECONOMIE RURALE RENOVEE ?

La question des impacts économiques de cette croissance démographique se pose à partir du moment où cette dynamique est à la fois soutenue dans le temps mais aussi diffuse sur des territoires ruraux de plus en plus nombreux, et également de plus en plus éloignés de toute emprise urbaine. Quelles sont ces transformations qui affectent le rural ? La première d'entre elles est directement fonction de l'amplitude du mouvement démographique sur les campagnes, la diffusion résidentielle étant en relation avec celle des logements. Cet accroissement de la demande de logement dans le rural est dû à certains critères de la reconquête, comme le profil des nouveaux venus, les aménités du rural par rapport à l'urbain, les transformations sociales du rural sous les effets de la migration de population. Néanmoins, a-t-on toujours la même relation ville-campagne ? Est-elle expressément liée à la détention d'un emploi en ville et d'une résidence à la campagne ?

En effet, réfléchir sur une méthodologie permettant de comprendre les différentes relations entre la variation de la population et celle de l'emploi devient nécessaire pour comprendre si les relations villes-campagnes sont toujours à sens unique. Cette approche très spécifique du problème de *la revitalisation économique* révélera un certain nombre de ruptures dans le processus de développement économique du rural car la question de la nature de la dynamique des emplois ruraux cristallise aujourd'hui l'essentiel des recherches sur cette problématique. Alors, cette nouvelle économie rurale se base-t-elle sur des formes entrepreneuriales innovantes, et dans quels secteurs d'activité ? Mener une analyse des nouveaux aspects de l'économie rurale revient, en relation avec notre problématique, à se poser la question du rôle de l'agriculture dans ce processus de recomposition en cours.

I) Une inertie résidentielle qui structure l'espace rural

Les flux de nouvelles populations venant habiter l'espace rural engendrent un certain nombre de conséquences. La plus marquante est certainement la diffusion dans le rural de nouveaux logements qui ont, pour les zones périurbaines en tout cas, fortement absorbés une partie des terres ayant eu auparavant des vocations agricoles. Ces logements sont liés à une demande provenant de nouvelles populations rurales en quête d'un nouveau mode de résidence.

A) Des transferts fonciers qui révèlent la fonction résidentielle d'une partie de l'espace rural

Plusieurs scénarios peuvent être envisagés concernant l'étude de l'impact de la régression démographique de l'agriculture sur l'espace. L'un des scénarios que nous n'avons pas encore abordés est celui de l'artificialisation de l'espace rural en partie liée à d'autres demandes d'espace que celle émanant de l'agriculture. On peut également considérer que la reconquête démographique est une aubaine pour l'agriculture du fait que, possédant une part non négligeable des terres, elle participe activement à la reconversion de certaines zones rurales.

1) Diversification des usages de l'espace rural

En situation statique, l'agriculture possédait en 1993 près de 55 % du territoire nationale et la production forestière en possédait 28 %. A la vue de ces chiffres, considérer la diffusion de l'habitat comme une donnée majeure des changements en cours semble mener à une erreur de jugement. En fait, l'habitat et les activités humaines autres qu'agricoles et sylvicoles occupent seulement 8 % de la couverture terrestre française. Le plus fondamental, c'est la dynamique qui s'engage entre d'une part, les espaces à utilisation productive et d'autre part, ceux que l'on pourrait définir comme stérilisés. L'agriculture n'a perdu que 1 % de son emprise au sol (ce qui représente tout de même 4 500 Km²) au bénéfice de l'habitat individuel qui gagne 17 % (+2 200 km²).

Tableau 16 : Les modifications des espaces par catégorie d'usager entre 1982 et 1990

	Surface en km ²	% de variation entre 1982 et 1990
Habitat individuel	+ 2 200	+ 17 %
Cultures, loisirs et sports	+ 580	+ 23 %
Réseau routier	+ 570	+ 6 %
Services	+ 410	+ 26 %
Industrie et énergie	+ 290	+ 15 %
Habitat collectif	+ 110	+ 12 %
Agriculture	- 4 500	- 1 %

Source : Enquête AGRESTE - TERUTI (1982 et 1990)

En conséquence, toutes les modifications économiques et sociales qui sont apparues depuis les années 70 dans le rural ont agi sur les modalités d'utilisation de l'espace. Les dissociations entre l'emploi et la résidence, l'accession à la propriété résidentielle et foncière d'une tranche de plus en plus grande de la population, l'accroissement de la

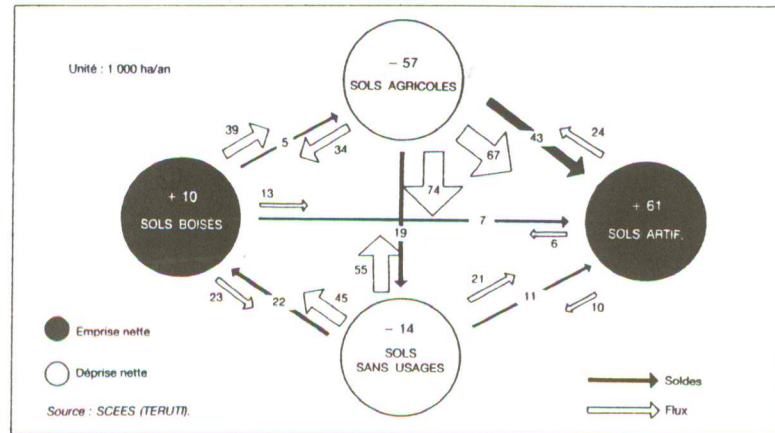
mobilité géographique et professionnelle, ces différents événements favorisent le développement des réseaux de communications (routes, espaces ferroviaires, etc.) et ont aidé au transfert d'usage d'environ 6 % du territoire national.

Au sein de ces transferts d'usages, la progression des espaces dit *artificialisés*²⁵³ est la plus forte (voir Graphique 8). Ce qui importe ici, c'est de connaître les transferts d'espaces entre l'agriculture et le reste des utilisateurs de l'espace. Les sols agricoles ont connu un repli de 57 000 hectares par an entre 1982 et 1990. Comparées aux données officielles des recensements de l'agriculture qui donne une régression foncière de 100 000 ha par an, cette différence s'explique selon J. Cavailhes et D. Normandin²⁵⁴, par une diffusion de *l'agriculture de loisir*. Cette forme d'exploitation agricole sort de la statistique agricole officielle car elle ne correspondant pas aux critères de l'exploitation agricole normale retenue par le RGA. La présence d'exploitation atypique, même si l'on ne peut actuellement mesurer son ampleur sur le territoire national, permet dans certaines situations locales, un équilibre du marché foncier agricole. Une part importante de ces terres est transférée par le biais de l'artificialisation depuis l'agriculture vers d'autres usages. Sur les 57 000 hectares qui, chaque année, sont relâchés par le secteur agricole, 43 000 sont absorbés par l'urbanisation dont 50 % sont utilisés pour la résidence, un quart pour les réseaux de communications et le reste pour les secteurs de l'industrie et des services.

²⁵³ Les espaces artificialisés sont composés des espaces urbanisés, des espaces utilisés pour la résidence individuelle et collective ainsi que pour les communications (routes, voies ferrées, ect).

²⁵⁴ J. Cavailhès, D. Normandin (1993) Déprise agricole et boisement : états des lieux, enjeux et perspectives dans le cadre de la réforme de la PAC, *Revue Forestière Française*, Volume XLV, n 4, p. 465.

Graphique 8 : Les échanges entre les quatre grandes catégories de territoire en France entre 1982 et 1990

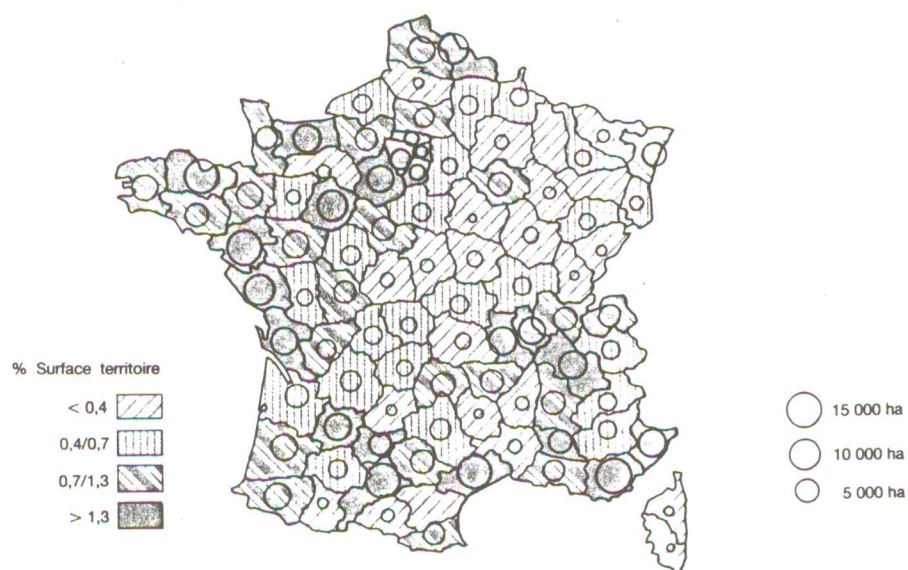


Sources : SCEES, Enquête TERUTI 1982 et 1990 (Extrait de J. Cavailhès, D. Normandin (1993) Déprise agricole et boisement : états des lieux, enjeux et perspectives dans le cadre de la réforme de la PAC, *Revue Forestière Française*, Volume XLV, n 4, p. 467.)

La fonction résidentielle consomme l'essentiel de ce reliquat provenant du secteur agricole. Les explications les plus vraisemblables sont liées à l'usage récréatif de l'espace rural mais également aux types d'habitations qui s'y développent. Le plus souvent ces nouveaux logements sont dotés de jardins privatifs ce qui dopent la demande d'espace. Enfin, la croissance démographique reste une cause essentielle de ces transferts. La construction neuve s'est accru fortement dans l'espace rural depuis les années 60, date du début du redressement démographique. Entre 1962 et 1968, seulement 39 000 logements ont été construits (soit 6 500 par an), entre 1975 et 1990, plus de 275 000 nouvelles habitations ont vu le jour, soit une moyenne annuelle de 18 300 logements²⁵⁵. Dans ces conditions, les ponctions d'hectares agricoles vers d'autres usages accompagnent la reconquête démographique de l'espace rural.

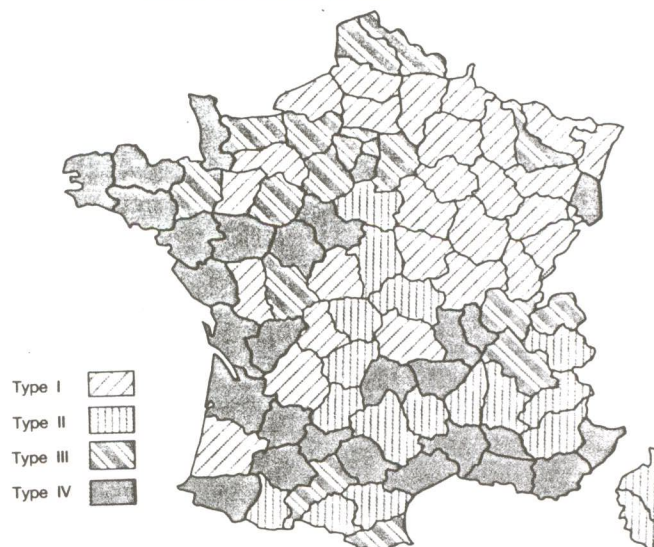
²⁵⁵ Selon C.G.P. (1993) *France rurale : vers un nouveau contrat*, Préparation du XIe plan, éditions de la Documentation Française, Paris, pp. 58-61.

Carte 9 : Localisation de la progression des sols artificialisés entre 1982 et 1990



Sources : SCEES, Enquête TERUTI 1982 et 1990 (Extrait de J. Cavailhès, D. Normandin (1993) Déprise agricole et boisement : états des lieux, enjeux et perspectives dans le cadre de la réforme de la PAC, *Revue Forestière Française*, Volume XLV, n 4, p. 472.)

Carte 10 : Typologie de la dynamique globale des modes d'usage des sols en France entre 1982 et 1990



Sources : SCEES, Enquête TERUTI 1982 et 1990 (Extrait de J. Cavailhès, D. Normandin (1993) Déprise agricole et boisement : états des lieux, enjeux et perspectives dans le cadre de la réforme de la PAC, *Revue Forestière Française*, Volume XLV, n 4, p. 472.)

La progression des sols artificialisés dans les différents départements français coïncident quelque peu avec la localisation de la dynamique démographique. En effet, les départements qui connaissent la plus forte croissance de l'artificialisation sont situés au sud du pays, ainsi qu'autour de la région parisienne (voir Carte 9). Cette dynamique correspond aux deux phénomènes que nous avons étudiés dans le développement précédent où nous avons constaté dans la plupart de ces départements, une dynamique conjointe des communes rurales et des communes urbaines. Dans ces départements, les terres artificialisées représentent en moyenne un volume compris entre 10 000 et 15 000 ha transférés en huit années.

La rupture entre le sud, l'ouest et le nord-est de la France s'établit, elle est un révélateur des transformations démographiques qui secouent à la fois les villes et les campagnes et qui ont pour résultat de rétroagir sur la répartition de l'espace rural et périurbain. Si l'on observe l'ensemble des transformations dans l'usage des sols (artificialisations, agricoles, boisés et sans usages), on peut déterminer plusieurs situations représentées à partir de la Carte 10.

J. Cavailhès et D. Normandin ont regroupé ces situations en quatre catégories. Le type I concerne 28 départements localisés essentiellement dans le nord et l'est de la France. L'occupation du territoire dans ces deux grandes zones n'a subi que très peu de modifications depuis 1982. Le type II rassemble 18 départements du centre et du sud. Ces espaces sont des zones de piémont et de montagne où l'emprise des sols artificialisés est faible, mais où sont associés des transferts importants entre sols ruraux (sols agricoles, boisés et sans usages). Le type III se localise en région Nord-Pas de Calais et dans l'ouest. Là coexistent, à la fois, une forte artificialisation et de faibles échanges entre sols ruraux, l'urbanisation est dynamique et la déprise agricole est le résultat de la demande de sols à urbaniser. Enfin, le type IV réunit 29 départements où d'importants flux se réalisent à la fois vers l'artificialisation ainsi qu'au sein des usages ruraux. Dans ces départements, plusieurs explications sont avancées, bien entendu, l'urbanisation croissante, mais aussi l'évolution de l'agriculture et la reconquête démographique dans l'espace rural.

La répartition dans les usages du sol s'est profondément modifiée depuis quelques années à la suite de nombreuses implications, le renouveau démographique étant l'une d'entre elles et certainement l'une des moins négligeables. Des potentialités de transferts de l'espace existe. Il convient maintenant de déterminer les avantages comparatifs de la localisation résidentielle et de s'interroger sur les perspectives de l'espace rural, notamment lorsqu'il est sous l'emprise urbaine.

2) La dynamique résidentielle urbanise le rural sous certaines conditions

R. Hureaux souligne l'importance de la croissance du rural périurbain. *Les communes rurales situées à la périphérie des agglomérations se développent à un rythme de 1,3 % par an* (alors que la croissance démographique nationale est de 0,5 %), *et représentent plus de 40 % de l'accroissement total lors de nos deux derniers recensements*. Il poursuit son propos en soulignant que *les communes en stagnation ou en déclin représentent environ 38 % du total des communes rurales*²⁵⁶. Pour cet auteur, le plus marquant, c'est une croissance démographique des communes rurales situées dans les ZPIU²⁵⁷. Dans ces zones, la population rurale est passée de 7,8 millions d'habitants en 1975 à 9,7 en 1990. Néanmoins, les communes du *rural profond* ont maintenu dans le même temps, leur volume de population à 5,8 millions d'habitants. Dans ces conditions, la France rurale est, en fait, soumise à deux niveaux de transformation, l'un qui concerne une déconcentration de l'urbain et l'autre plutôt synonyme de reconquête du rural. A-t-on vraiment déconcentration de l'urbain ? Sur cet aspect, B. Hervieu écrivaient que *toutes proportions gardées, le phénomène* (en parlant du renouveau démographique) *n'est pas très différent des mouvements de déménagement - concentration - standardisation qui atteignent l'industrie et les services. Ils s'inscrivent également dans une logique d'uniformisation culturelle et d'homogénéisation des modes de vie, qui font pulluler des maisons "style Ile de France" du pays Basque à l'Artois et de la Bretagne au Jura*²⁵⁸.

Standardisation de l'habitat rural, certainement pas. Par contre, il existe un standard de l'habitat dans le rural périurbain qui s'identifie le plus souvent, à l'habitat développé au niveau du rural environnant. C'est ainsi que les "maisons style Ile de France" ne côtoient pas celles qui ont un style "provençal" ou "arcachonais". La localisation résidentielle est fonction de plusieurs critères. Concernant le périurbain, le choix résidentiel est fortement lié avec le lieu de travail. La formation d'*auréoles* autour des villes rend compte de banlieusards qui chaque jour, font inexorablement des aller et retour entre leur lieu de domicile et leur lieu de travail. D'ailleurs, entre 1975 et 1990, le nombre de personnes habitants une commune rurale et travaillant dans une commune urbaine située dans la même ZPIU est passé de 7,8 millions à 9,7 millions. De ces chiffres, nous confirmons cette tendance à l'accroissement de relations villes-campagnes. Cependant, les motivations dans la migration vers le rural sont également fonction de critères essentiellement résidentiels, comme l'accession à la propriété.

²⁵⁶ R. Hureaux (1993) *Un avenir pour le monde rural*, éditions Pouvoirs Locaux, Paris, p. 20. Pour cet auteur, le *renouveau démographique* dans l'espace rural n'est que le résultat d'un retournement de tendance d'évolution depuis une croissance urbaine (jusqu'à l'année 60) à celle du rural aujourd'hui.

²⁵⁷ Les ZPIU sont définies comme les Zones de Peuplement Industriel et Urbain.

²⁵⁸ B. Hervieu (1993) *Les champs du Futur*, éditions F. Bourin, Paris, p. 65.

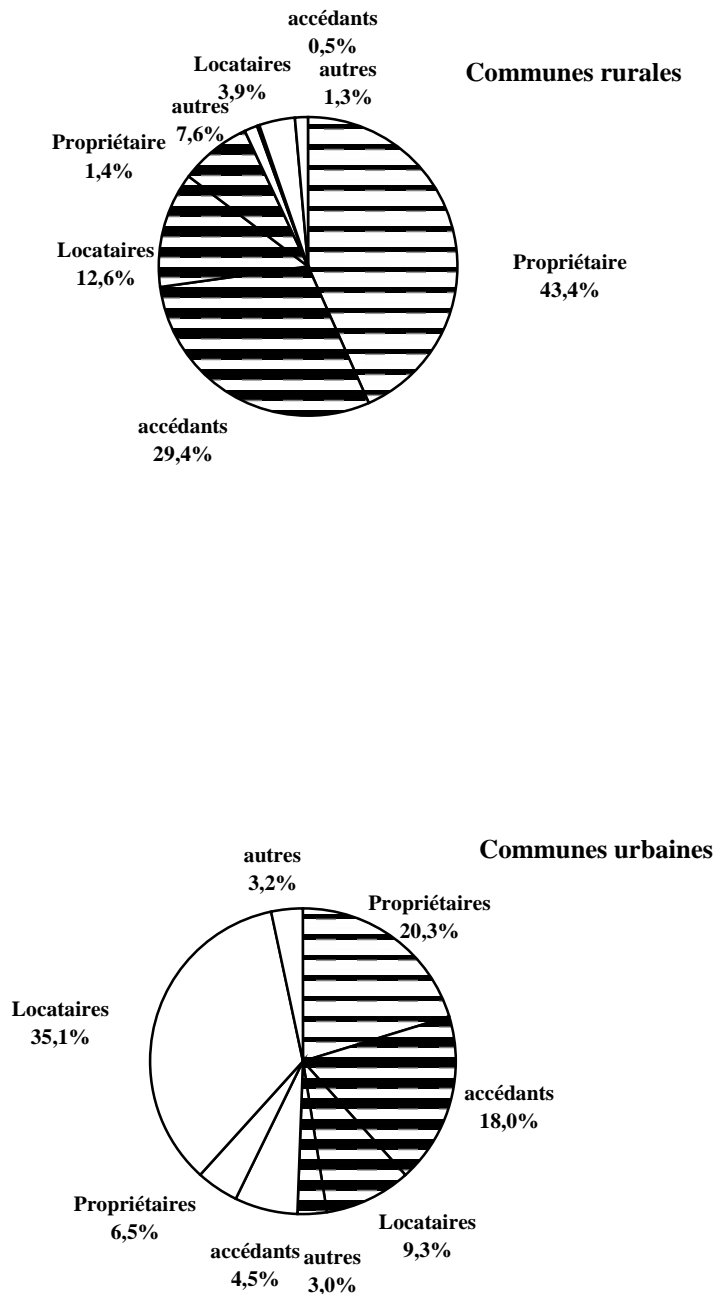
B) Habiter l'espace rural, c'est se loger autrement

L'usage résidentiel de l'espace rural se démarque très fortement des caractéristiques du logement urbain

1) L'accession à la propriété et à la résidence individuelle motive la migration

Dans les communes rurales, les accédants à la propriété (ou futurs nouveaux propriétaires) représentent près de 30 % du total des logements ruraux. C'est la conséquence de l'arrivée de nouveaux habitants dans le rural périurbain et dans le rural profond. A contrario, les communes urbaines sont peu demandées lors de l'accession à la propriété puisque seulement 19 % des nouveaux urbains seront propriétaires. La caractéristique de l'espace rural par rapport aux unités urbaines concerne également le type de logement. La faveur va à la résidence individuelle plutôt qu'au logement collectif. En effet, près de 93 % des résidences rurales sont des maisons individuelles alors que pour les unités urbaines, la répartition est beaucoup plus équilibrée (40,6 % de résidences individuelles) (Graphique 9).

Graphique 9 : Répartition des résidences principales par statut d'occupation et par type de logement dans les communes rurales et urbaines en 1993



Logement individuel
 Logement collectif

Source : Données INSEE, Enquête logement 1992-1993

La faiblesse de la location dans l'espace rural est peut-être le résultat de la faible demande. En 1993, la proportion de résidences vouées à cet usage est de 15 %. Selon F. Goeffette-Nagot, *la faiblesse du logement locatif est un frein à la périurbanisation*²⁵⁹. On peut toutefois penser que la dynamique de la périurbanisation a pour moteur l'accession à la propriété. La forte présence de maisons individuelles, ou de lotissements résidentiels dans l'espace rural, exprime une migration vers le rural motivée par la recherche d'une certaine qualité de logement. La taille moyenne du logement rural est bien supérieure à celle du logement urbain, elle est de 99 m² dans les campagnes alors que la moyenne nationale est de 89 m². En somme, même si certains logements ruraux anciens ont un confort relativement moins bon que les logements urbains de la même époque, l'habitat rural achevé récemment ou rénové propose l'ensemble des commodités disponibles. Les écarts de confort du logement entre villes et campagnes ne sont plus que de quelques points, les équipements sanitaires sont par exemple, aussi fortement présents dans les campagnes que dans les villes alors que dans les années 60, l'écart entre les deux étaient de 40 % au bénéfice des unités urbaines²⁶⁰.

Le rythme dans la construction de logements reste un bon indicateur d'analyse du processus de reconquête. Comme les données démographiques les plus récentes (recensement de population de 1990) sont maintenant assez anciennes, l'analyse de la dynamique des constructions est un indicateur d'actualisation de la reconquête, si l'on regarde de plus près les dates d'achèvement de la construction des logements dans le rural. Ces informations permettent de pressentir la présence ou non du processus de reconquête engagé maintenant depuis le début des années 70 sur la période récente.

2) La pression résidentielle persiste dans l'espace rural pour les années récentes

Avant de montrer l'importance de la construction dans le rural au cours des années récentes, il semble opportun de relever les limites de cette lecture particulière des transformations du rural. Lors de la première phase de la migration vers le rural (phase de transition), le nombre de logements ruraux n'a pas augmenté considérablement. Cela s'explique par les achats par les migrants de logements ruraux anciens dans un premier temps. Ces logements ont généralement été achetés pour être rénovés. C'est aussi à cette époque que le marché des biens ruraux bâtis a été investi par les non agriculteurs, tendance d'ailleurs qui n'a cessé de se développer par la suite.

²⁵⁹ F. Goeffette-Nagot (1994) Logement et mobilité résidentielle entre rural et urbain In *Espaces ruraux en mutation : trois contributions à l'analyse des rapport entre villes et campagnes*, Dessendre C. et alii, Documents de recherche n° 44, éditions INRA/ESR, Dijon, p. 12.

²⁶⁰ Voir sur ce sujet, M. Berger, J.C. Bontron (1993) Renouvellement du parc de logement et diversification sociale de l'espace rural Français, In *Géographies et campagnes*, (sous la coord.) V. Rey, éditions Les cahiers de Fontenay, Hors coll., Saint Cloud, pp. 171-178.

Ce n'est qu'à partir de la fin des années 70 que l'accroissement de logements neufs s'est véritablement révélé. Les achats de biens ruraux par les non agriculteurs représentaient en 1981, 90 000 hectares (tous biens confondus), ils étaient de 121 000 hectares en 1991. Les non agriculteurs achètent le plus souvent des biens bâtis, ils représentent 69 % du total des acquéreurs et près de 72 % de ce marché en valeur. Sur ce dernier point, le bien rural acquis est plus souvent d'une superficie de 1 à 3 hectares alors que les agriculteurs vont acquérir des propriétés plus grandes en surfaces²⁶¹. L'accroissement continu des acquisitions de terre par des non agriculteurs, à la fois en volume mais aussi en valeur peut être considéré comme un autre révélateur de cette poussée migratoire en destination du rural. Bien entendu, cet investissement du marché par des non agriculteurs peut aussi être le fait de migration occasionnelle, l'acquisition de biens ruraux en vue de réaliser une résidence secondaire est un facteur explicatif d'une grande partie de ces achats de biens bâtis.

Il faut savoir qu'en France, le nombre de résidences secondaires est de 2,2 millions de logements en 1990. A partir de ce volume d'ensemble, l'espace rural réuni à lui seul, l'essentiel de ce parc. Les communes de l'espace rural profond regroupent plus de 731 000 résidences secondaires (soit 33 % du parc national). Dans les communes rurales des ZPIU, on dénombre 615 000 résidences. Au total, l'espace rural à vocation résidentielle occasionnelle représente près de 64 % du parc des résidences secondaires. L'espace rural a donc un potentiel de logements conséquent. Si l'on tient compte de ce potentiel, il est aussi très sensible aux fluctuations saisonnières de population comme l'a montré A. Berger à propos du département de l'Hérault²⁶². Selon les zones, des indices de correction de la fréquentation démographique de l'espace rural sont nécessaires pour tenir compte des écarts entre l'information statistique du recensement de population et une réalité estivale qui peut plus que doubler les chiffres officiels de population.

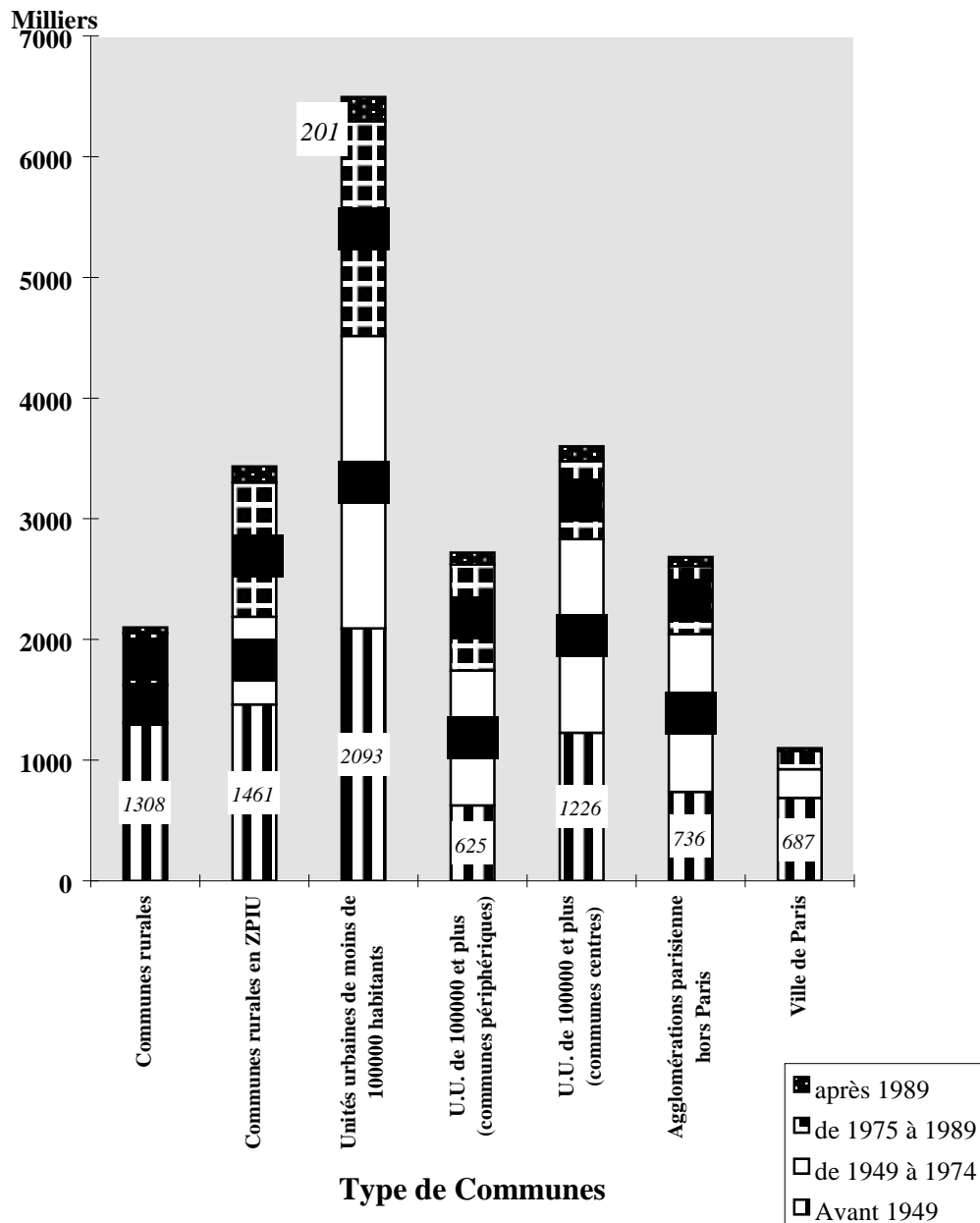
La dynamique de la construction de logements est encore assez forte entre 1989 et 1993. A la lecture du graphe ci-après (Graphique 8), un certain nombre d'indications peuvent être faites. Si l'on compare les volumes, les communes urbaines de moins de 100 000 habitants possèdent près de 30 % du nouveau parc, juste derrière les communes rurales (ZPIU et Hors ZPIU) avec 24 % (voir Graphique 10). Si l'on compare à présent les taux de croissance, les communes rurales connaissent toujours une dynamique de la

²⁶¹ On peut se référer pour ce sujet, à l'article de J. Cavailhès et R. Levesque (1993) Les surprises du marché foncier, In *Naissance de nouvelles Campagnes*, B. Kayser (sous la dir.), éditions de l'Aube, coll. Monde en cours, Paris, pp. 89-104.

²⁶² A. Berger (1994b) L'unité rurale de peuplement, pour une approche diversifiée de l'espace rural, *Revue de l'Economie Méridionale*, n° spécial, la recomposition de l'espace rural, n° 165-166, pp. 95-116.

construction de logement, la plus forte (+ 1,3 % par an) se localisent au sein des communes rurales en ZPIU. Cependant, les communes rurales écartées de la ville, avec + 0,7 % de croissance entre 1989 et 1990, reste proche de la moyenne nationale (voir Tableau 17).

Graphique 10 : Dynamique de la construction de logement dans les communes rurales et urbaines de 1900 à 1993



Sources : Données INSEE, Enquête Logement 1992- 1993

Tableau 17 : Taux de croissance annuel des constructions de résidences principales dans les communes rurales et urbaines de 1949 à 1993

	Communes Rurales		Communes Urbaines de 100 000 habitants et plus			
	Hors ZPIU	ZPIU	Communes Périphériques	Communes Centres	Agglomération Parisienne	Paris
De 1949 à 1975	+ 0,9 %	+ 1,5 %	+ 4,02 %	+ 3,2 %	+ 4,0 %	+ 1,15 %
De 1975 à 1988	+ 1,8 %	+ 3,0 %	+ 3,2 %	+ 1,5 %	+ 1,7 %	+ 1,07 %
De 1989 à 1993	+ 0,7 %	+ 1,33 %	+ 0,6 %	+ 1,1 %	+ 0,9 %	+ 0,7 %

Sources : Données INSEE, Enquête Logement 1992-1993

Plus globalement, les tendances se confirment pour l'espace rural mais tendent à se modifier pour les unités urbaines. Les taux de croissance annuels des constructions pour les unités urbaines de plus de 100 000 habitants sont très différents selon que l'on considère les centres urbains ou leur périphérie. La croissance s'effondre à la périphérie, + 0,6 % entre 1989 et 1993 alors qu'elle était de + 3,2 % entre 1975 et 1988. A contrario, les centres conservent le rythme antérieur (+ 1,1 %) signe d'un redressement de la fonction résidentielle pour le coeur de ces villes le plus souvent considéré comme des métropoles régionales. Le redressement partiel de certains espaces urbains et la bonne tenue de l'espace rural profond et périurbain confirme quelque peu les analyses démographiques que nous avons pu réaliser lors de la première section de ce chapitre et montrent la poursuite des processus déjà observés à travers les recensements de population.

Si le renouveau démographique est un événement majeur des transformations de l'espace rural aujourd'hui, il reste d'une part à définir les relations qui s'opèrent entre ce processus démographique et la création de l'emploi elle-même étroitement liée à celle des activités qui se développent sur ces territoires. Il convient d'analyser à présent, le rôle du déploiement de la fonction résidentielle sur la structuration et la dynamique de l'économie rurale en identifiant les conditions dans lesquelles l'arrivée de nouveaux ruraux dope le volume des emplois offerts.

II) *La revitalisation économique de l'espace rural et l'agriculture dominante : une absence de pont*

S'interroger sur les perspectives démographiques et économiques des espaces ruraux contemporains n'est pas chose aisée. Apparenté le plus souvent aux déserts mais aussi objet de bien des convoitises, le monde rural n'est pas toujours appréhendé dans toutes ses dimensions, et notamment sous l'angle de la diversité des mutations dont il est aujourd'hui l'objet.

Les apports migratoires sont composés de populations en âge de travailler. En effet, la France rurale, au recensement de 1982, englobait 6 millions d'actifs, elle en comptabilisait 6,3 millions en 1990²⁶³. Cette croissance, même faible, du nombre des actifs modifie la composition socio-économique des campagnes françaises. En 1982, la France rurale comptait 1 agriculteur pour 12 actifs non agricoles, en 1990, cet agriculteur fait face à 17 actifs des autres secteurs²⁶⁴.

Ces chiffres confortent l'hypothèse d'une accélération de la diversification des activités économiques en milieu rural avec les conditions suivantes :

- soit on a création et implantation de nouvelles activités relevant des secteurs non agricoles (industrie, services) ;
- soit on a une poursuite, mais moins soutenue, du développement économique agricole de l'espace rural.

En réalité, l'interrogation peut porter sur les deux composantes de cette dynamique puisque notre problématique se focalise sur le rôle de l'agriculture dans la revitalisation de l'espace rural. Ce qui sera privilégié ici, c'est la recherche des mécanismes d'articulations entre évolutions démographique et l'emploi. Après avoir posé les différentes relations qui peuvent s'établir entre ces deux composantes majeures pour l'espace rural, la recherche des caractéristiques et des composantes de ces dynamiques économiques génératrices d'emploi devient l'axe privilégié. L'agriculture dominante de type *professionnelle* est-elle en mesure d'accompagner ces mutations économiques ? Cette question se pose dans la mesure où aucun indicateur offre jusqu'à présent, une perception du rôle de l'agriculture dominante dans la revitalisation rurale.

²⁶³ Sources RGP 1982, 1990, sondage au quart, partie rurale.

²⁶⁴ D'après INSEE (1993) *Les agriculteurs. Portrait social*, Collection Contours et Caractères, INSEE, 1993, 141 p.

La recherche des relations entre variation démographique et évolution de l'emploi offert dans les communes rurales se heurte dans un premier temps à la complexité des relations villes-campagnes. En effet, en ce qui concerne la croissance démographique, certains auteurs comme B.J.L. Berry²⁶⁵, D. Courgeau²⁶⁶, B. Hervieu²⁶⁷ assimilent cette poussée démographique à un processus émanant de la ville, soit selon une urbanisation des campagnes, soit selon une déconcentration des villes. Dans ce cas, l'explication économique, et donc celle de l'emploi, tient à l'urbanisation alors que pour d'autres auteurs, notamment B. Kayser²⁶⁸ et J. Catanzano²⁶⁹, le processus de croissance reste plus complexe. Cette première hypothèse de la domination de la fonction résidentielle dans l'espace rural reste valable mais n'explique pas l'intégralité du phénomène de la croissance démographique. C'est ce que nous allons montrer par une analyse dynamique de l'emploi rural dans sa relation avec la démographie. Y a-t-il une explication économique à ce nouveau peuplement rural ? L'articulation entre l'évolution démographique et l'évolution de l'emploi sera donc le point central de cette démarche afin de déterminer quels sont les espaces ruraux en prise à une revitalisation économique au delà du seul phénomène résidentiel d'origine urbaine.

Cette problématique ainsi posée donnera lieu, dans une première partie, à un travail méthodologique permettant d'aborder la dynamique de l'emploi couplée à celle de la démographie pour aboutir à une typologie de commune basée sur ces deux indicateurs. L'application de la typologie à un espace rural concret, ici, le Languedoc-Roussillon, caractérise la complexité de cette approche. Le choix de cette région n'est pas fortuit car elle est sensible, depuis de nombreuses années, au processus développé précédemment. L'autre avantage est que la localisation dans l'espace régional de ces mesures rend possible, une distinction entre la dynamique rurale en relation avec l'urbanisation et celle qui relève d'un processus plus autonome.

Cette économie rurale en rénovation se base-t-elle sur des formes entrepreneuriales nouvelles, et si oui, dans quels secteurs d'activité les trouve-t-on ? Cette seconde partie du développement sera un aperçu assez général des nouvelles activités génératrices d'emploi et en développement dans le milieu rural. Cependant, la tâche n'est pas aisée car deux

²⁶⁵ J.B. Berry (1976) The counterurbanization process : urban america since 1970, *Urbanization and counterurbanization*, B. Berry (ed.), Sage Publication, Beverly Hills, pp. 111-143.

²⁶⁶ D. Courgeau (1991) Déconcentration urbaine et renouveau rural, *Economie rurale*, n° 202-203, pp. 92 et suivantes.

²⁶⁷ B. Hervieu (1993) *Les champs du futur*, Paris, F. Bourin. 172 p.

²⁶⁸ B. Kayser (1990) *La renaissance rurale, sociologie des campagnes du monde occidental*, Armand Colin., Paris, 304 p.

²⁶⁹ J. Catanzano (1987) *Retour vers l'arrière-pays*, éditions Les Cahiers de l'Economie Méridionale, 2e édition, Montpellier, 358 p.

difficultés sont présentes. D'une part, l'information statistique est lourdement influencée par l'évolution de l'agriculture lorsque l'on analyse l'espace rural et l'emploi. D'autre part, il est souvent délicat de distinguer le rural de l'ensemble des communes françaises. De plus, la relative rareté des travaux²⁷⁰ relativement exhaustifs sur ce thème nous pousse à être prudent sur l'ampleur du processus de la reconquête économique. Néanmoins, nous utiliserons pour cette analyse, les statistiques de l'INSEE ainsi que des études plus ponctuelles sur les entreprises en milieu rural. La recherche des caractéristiques de la reconquête économique, en terme d'emploi et d'entreprise, se pose. L'approche qualitative de cette recomposition sera abordée à partir des approches sectorielles. Les nouvelles formes d'entreprises rurales s'accompagnent le plus souvent de mutations de l'offre d'emploi. La nature des transformations de l'économie rurale est en relation directe avec la création d'entreprises appartenant à des secteurs très diversifiés, des services essentiellement, et de l'industrie dans une moindre mesure. La structure des activités économiques est également significative de cette recomposition dans la résurgence des très petites entreprises et des activités tertiaires.

A) Les relations entre population rurale et emploi : approche méthodologique et application

Aborder le monde rural à partir de son évolution démographique nous révèle une nouvelle perception de cet espace. Même si l'image qu'il véhicule est progressivement remise en cause par la croissance de sa population, ce phénomène du repeuplement rural, de plus en plus analysé dans différents écrits au plan national²⁷¹ et régional²⁷², reste cependant inégalement réparti sur le territoire. Toutefois, il paraît aujourd'hui essentiel de dépasser l'analyse basée sur la conception résidentielle²⁷³ du phénomène, pour rechercher, à travers la dimension statistique de la revitalisation économique, d'autres causalités. A-t-on une possibilité de déceler une éventuelle croissance économique des communes rurales ? Les mutations démo-économiques seront abordées dans le développement qui va suivre

²⁷⁰ Les premiers travaux réalisés sur ce thème proviennent de A. Faure, F. Gerbaux, P. Muller (1989) *Les entrepreneurs ruraux*, Paris, éditions L'Harmattan, proposant un aperçu qualitatif des entrepreneurs récemment installés. Ensuite, J.C. Bontron et S. Cabanis (1990) *Les dynamiques récentes de création et de localisation des activités en zone rurale*, Paris, éditions SEGESA, proposent un chiffrage de la reconquête à partir des informations de l'INSEE (SIRENE), et localisent ces données dans les départements ruraux français.

²⁷¹ J.C. Bontron. (1985) Population et espace : vers une nouvelle dynamique en milieu rural, *Pour*, numéro spécial, édition L'Harmattan, Paris, pp. 10-23.; B. Kayser (1990) *La renaissance rurale, sociologie des campagnes du monde occidental*, éditions Armand Colin., Paris, 304 p., et J. Rouzier (1990) Mutation de l'arrière pays méditerranéen ou un modèle pour la revitalisation des campagnes, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n° 5, pp. 695-713.

²⁷² E. Font (1994) Un schéma d'évolution démographique pour les communes rurales, *Revue d'Economie Méridionale*, n° 165-166, Vol. 42, pp. 27-47.

²⁷³ La conception résidentielle est surtout étudiée par l'appréciation de l'évolution démographique de l'espace rural comme cela est relaté dans les différents travaux précités à des niveaux spatiaux différents.

sous l'angle méthodologique. La méthode recherchée vise à proposer une vision simplifiée et opérationnelle de la question suivante : quelles sont les articulations éventuelles entre l'évolution de la démographie et celle de l'emploi ? Cette problématique a abouti à l'élaboration d'un outil qu'il est nécessaire d'explicitier dans le développement qui suit.

1) Nécessité d'une distinction entre lieu de résidence et lieu de travail

Le sens de l'évolution démographique des communes rurales nous renseigne sur la nature de leur dynamique résidentielle. Le lien avec l'économie de ces communes passe par la reconnaissance du lieu de travail de chacun de leurs résidents actifs ayant un emploi. Par conséquent, l'agrégation de la totalité des actifs employés dans la commune rurale notée x nous donne l'emploi total offert dans cette commune x . Ainsi nous pouvons, à partir d'une commune rurale x , déterminer et mettre en parallèle à la fois l'évolution démographique entre deux dates et l'évolution de l'emploi dans ce même intervalle de temps. La seule source statistique adaptée à cette méthode concerne les données communales des recensements de la population. Ces informations communales retracent à la fois le lieu de résidence (directement issu du RGP) et le lieu de travail (à partir du fichier MIRABELLE)²⁷⁴ et a nécessité la mesure de plusieurs milliers de flux démographiques²⁷⁵.

²⁷⁴ Ce fichier RGP signifie Recensement Général de la Population et le fichier MIRABELLE signifie Méthode Informatique de Recherche et d'Analyse des Bassins par l'étude des Liaisons Logement-Emploi, sources établies par l'INSEE.

²⁷⁵ La réalisation de ce travail a nécessité un traitement d'information sur une même base dans le temps (les recensements de 1982 et 1990) et dans l'espace (les communes rurales de la région Languedoc-Roussillon) à travers les deux fichiers précités. Pour déterminer le volume d'emploi total offert dans une commune rurale, il a fallu agréger les mouvements domicile/travail à partir de la méthode suivante (Voir Encart 1)

Encart 1 : Méthode de calcul de la dynamique de l'emploi et de la population

- Détermination du volume d'emploi communal

On pose :

x = Commune de rattachement pour le travail

L_x = Volume d'emploi offert dans la commune x

S_{ix} = Personne i qui loge et travail dans la commune x

E_{ix} = Personne i qui travail dans la commune x et qui habite une commune différente de x

- * Détermination du volume d'emploi offert dans la commune x sur la période 0

$$L_x^0 = \sum_{i=1}^{i=n} S_{ix}^0 + \sum_{i=1}^{i=n} E_{ix}^0$$

- * Détermination du volume d'emploi offert dans la commune x sur la période 1

$$L_x^1 = \sum_{i=1}^{i=n} S_{ix}^1 + \sum_{i=1}^{i=n} E_{ix}^1$$

- * Dynamique de l'emploi offert dans la commune x entre la période 0 et la période 1

dL_x = Dynamique de l'emploi offert dans la commune x entre 0 et 1

$$dL_x = L_x^0 - L_x^1 = \left(\sum_{i=1}^{i=n} S_{ix}^0 + \sum_{i=1}^{i=n} E_{ix}^0 \right) - \left(\sum_{i=1}^{i=n} S_{ix}^1 + \sum_{i=1}^{i=n} E_{ix}^1 \right)$$

- Détermination de la population rurale résidente dans la commune x

Pop_x^0 = Population totale de la commune x à la période 0

Pop_x^1 = Population totale de la commune x à la période 1

$dPop_x$ = Dynamique de la population résidente dans la commune x entre la période 0 et la période 1

$$dPop_x = Pop_x^0 - Pop_x^1$$

⇒ Croisement des deux indicateurs donnant la typologie

Si $dL_x > 0$ et $dPop_x > 0$; **Commune de type 1 (Dynamisme général)**

Si $dL_x < 0$ et $dPop_x > 0$; **Commune de type 2 (Dépendance résidentielle)**

Si $dL_x > 0$ et $dPop_x < 0$; **Commune de type 3 (Restructuration productive)**

Si $dL_x < 0$ et $dPop_x < 0$; **Commune de type 4 (Déclin cumulé)**

La méthode de traitement de l'information a donné lieu à la formation de quatre combinaisons possibles entre l'évolution de la population et l'évolution de l'emploi qui sont reprises dans le schéma ci-après. Il est à noter que l'on traite l'emploi total incluant l'emploi agricole²⁷⁶. De ce fait, les tendances récessives de cette tranche d'actifs biaisent quelque peu l'évolution observée pour des communes qui pourraient se retrouver à la marge de deux types possibles. La recombinaison non agricole de l'économie rurale peut ainsi être voilée par la tendance générale à la baisse de l'emploi agricole. Cette remarque statistique est très importante pour la compréhension de la suite de la démarche.

Fondée sur la distinction entre croissance et déclin, cette typologie reprend les quatre combinaisons possibles qui peuvent résulter au cours du temps, de la combinaison des deux indicateurs que nous avons privilégiés, la population et l'emploi. Cette typologie donne lieu à une vision simplifiée de la dynamique de la fonction résidentielle à partir de la population et de celle de la fonction de production à partir de l'emploi.

²⁷⁶ Dans l'état actuel de l'information disponible, il n'est pas possible de dissocier l'emploi agricole du reste de l'emploi au niveau communal.

Graphique 11 : Typologie communale en fonction de l'évolution de la population et de l'évolution de l'emploi

		EVOLUTION DE LA POPULATION RESIDENTE	
		POSITIVE	NEGATIVE
EVOLUTION DE L'EMPLOI	EVOLUTION POSITIVE DE L'EMPLOI	<p>TYPE 1 DYNAMISME GENERAL</p>	<p>TYPE 3 RESTRUCTURATION PRODUCTIVE</p>
	EVOLUTION NEGATIVE DE L'EMPLOI	<p>TYPE 2 DEPENDANCE RESIDENTIELLE</p>	<p>TYPE 4 DECLIN CUMULE</p>

Le **dynamisme général (type 1)** concerne des communes rurales connaissant la croissance conjointe de la population et de l'emploi sur la période. Il y a en apparence au moins une synergie entre la dynamique résidentielle de ces villages et la dynamique du volume d'emploi offert.

En fonction de la localisation de ces communes par rapport à la ville et plus précisément par rapport aux unités urbaines²⁷⁷, deux hypothèses concernant la dynamique économique de ces villages peuvent être posées :

- soit les communes rurales proches des villes peuvent avoir dépassé leur fonction résidentielle passive²⁷⁸ pour connaître, grâce à la croissance soutenue de leur population résidente, une induction²⁷⁹ locale de l'emploi. De ce fait, elles dégagent en leur faveur un volume d'emplois offerts en progression.

²⁷⁷ L'unité urbaine se définit selon l'INSEE comme une ou plusieurs communes sur le territoire desquelles se trouve un ensemble d'habitations qui présentent entre elles une continuité et comprennent au moins 2 000 habitants.

²⁷⁸ La fonction résidentielle est dite passive lorsque l'emploi local, du fait d'un repli de l'emploi traditionnel (agriculture par exemple) régresse sans variation à la baisse du caractère résidentiel de la commune, in A. Berger, J. Rouzier (1977) *Ville et Campagne la fin d'un dualisme*, éditions Economica, Paris, pp. 205-206.

²⁷⁹ Cette interprétation de l'induction de l'emploi a été empruntée à la théorie de la base développée initialement par D.C. North (1955) et H. Hoyt (1957) pour une forme plus modélisée. Ces approches de la théorie de la base ont été initiées par H. Hoyt (1957) On development of economic base concept, *Land*

- soit les communes rurales, éloignées de toutes pressions urbaines, peuvent connaître un fonctionnement économique plus autonome lié à la création et au développement d'activités économiques pas toujours nécessairement induites par la population locale, surtout si la commune est de petite taille. Cependant ces activités engendrent une croissance de l'emploi au niveau local.

D'une façon plus générale, les communes de ce type identifient des espaces où l'on pourrait qualifier la croissance de *vertueuse*²⁸⁰ sous-tendant ainsi une vision équilibrée du développement économique local.

La dépendance résidentielle (type 2) est relative à des communes rurales où la croissance démographique donne lieu à un développement résidentiel, ce processus s'accompagnant d'une rétraction de l'emploi.

Les hypothèses concernant le développement résidentiel de ces communes peuvent être les suivantes :

- le premier mouvement conduit les individus à choisir une commune rurale comme lieu de résidence alors que leur lieu de travail ne s'y localise pas. On observe un maintien du lieu de résidence alors que l'emploi local régresse.
- le second mouvement pousse les résidents, en raison des limites du marché local du travail, à trouver un emploi à l'extérieur, dans une autre commune rurale ou dans une commune urbaine.

Ces deux mouvements se résolvent par un accroissement des migrations quotidiennes. Ces communes en cause peuvent connaître une induction croissante de l'emploi grâce à la croissance de la population et de la fonction résidentielle mais malgré tout insuffisante pour combler le repli économique global de ces villages, même si des signes d'une fonction résidentielle active²⁸¹ peuvent être supposés. Cette situation traduit

Economics, Vol.XXX, n° 1, pp. 182-186. et D.C. North (1955) *Location theory and regional economic growth*, *Journal of Political Economy*, Tome 63, pp. 243-258. Cette théorie a, par ailleurs, été appliquée aux communes rurales à partir d'une approche en termes de revenu par A. Berger (1975) *La nouvelle économie rurale*, éditions Cujas, 286 p.

²⁸⁰ Ce terme a été proposé par R. Camagni (1984) Les modèles de restructuration économique des régions européennes pendant les années 70, In *Crise et espace*, (sous la dir.) Ph. Aydalot, édition Economica, Paris, pp. 9-37, repris aussi par V. Thireau (1993) *Les nouvelles dynamiques spatiales, à la redécouverte des territoires*, éditions L'Harmattan, Paris, 342 p.

²⁸¹ La fonction résidentielle est dite active lorsque le choix résidentiel s'est fait à partir du cadre de vie. Ces communes peuvent avoir un solde migratoire positif se répercutant sur une induction de l'emploi sur place, p. 206-207, d'après *Ville et Campagne* op. cit. Cependant, dans notre définition de la commune de type 2, l'emploi régresse. Cette distinction permet, par rapport à la définition des auteurs, de montrer la plus faible induction de l'emploi par la fonction résidentielle, ou tout au moins une insuffisance de la création de l'emploi par rapport aux tendances à la baisse de l'emploi traditionnel (agricole par exemple). L'induction la plus forte fait référence aux communes en dynamisme général qui ont dépassé la fonction résidentielle passive.

dans sa majorité des cas, la domination exercée par la ville qui reste le lieu privilégié de surconcentration de l'emploi. Mais il est de moins en moins exclu que la relation domicile-travail s'effectue entre deux communes rurales. Dans cette hypothèse, l'organisation est plus délicate à saisir mais elle traduit une orientation de plus en plus suivie.

La restructuration productive (type 3) caractérise des communes dans lesquelles de nouvelles organisations productives peuvent se mettre en place. Ces activités économiques permettent de dégager des volumes d'emploi en croissance sans que cela ne s'accompagne d'une progression de la population résidente. Les hypothèses concernant ces activités peuvent être de deux ordres :

- il peut y avoir dans ces espaces communaux une continuité de la croissance et du développement d'activités traditionnelles génératrices d'emplois ;
- il peut s'agir également d'activités récemment créées ne reposant pas forcément sur le mécanisme de l'induction mais pouvant être en relation avec l'existence de ressources naturelles locales ou d'activités de services (potentiel touristique par exemple).

La localisation de ces communes suivant qu'elles se situent à la périphérie ou non d'une ville leur donne une importance différente. Si la commune se situe à l'écart d'une unité urbaine, elle peut attirer des populations actives rurales et cette attraction peut alors se résoudre par des migrations quotidiennes à l'intérieur de l'espace rural.

Le déclin cumulé (type 4) caractérise des villages les plus menacés par un processus de spirale combinant la déprise démographique et celle de l'emploi local. A l'extrême d'un tel processus peut se concevoir l'hypothèse de la désertification ou tout au moins celle d'un seuil critique de dépopulation²⁸² en dessous duquel le processus semble irréversible.

Le développement qui va suivre est une application de la typologie à un espace concret. Cette approche proposée et appliquée à la région Languedoc-Roussillon dans sa partie rurale permettra une appréciation statistique des quatre types présentés.

2) Application de la typologie à l'espace rural du Languedoc-Roussillon

L'espace rural du Languedoc-Roussillon connaît apparemment, au niveau global et dans l'ensemble des communes rurales, une double dynamique.

²⁸² V. Rousselle (1988) Théorie des seuils critiques de dépopulation et irréversibilité du processus de désertification, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n° 5, pp. 811-826. G. Larrere (1976) Dépeuplement et annexion de l'espace rural ; le rôle de la théorie du seuil de sociabilité, Toulouse, GEODOC.

D'une part, la région a gagné depuis 1982, plus de 56 000 nouveaux résidents ruraux et compte de ce fait en 1990 plus de 560 000 habitants²⁸³. Or, dans le même intervalle de temps, l'emploi offert dans les communes rurales est passé en volume de 132 500 à 126 000 emplois. Avec près de 6 500 postes de travail en moins, l'économie rurale épouse encore, d'après la statistique agricole (source RGA), l'inexorable tendance au déclin agricole. En effet, le Languedoc-Roussillon comptabilise chaque année la perte de 900 exploitations agricoles. Entre 1982 et 1990, on peut donc estimer que 7 à 8 000 établissements agricoles ont disparu, entraînant une baisse au moins équivalente de la population active agricole²⁸⁴. De ce fait, la comparaison statistique entre la baisse globale de l'emploi rural de 6 500 unités et le repli de la population active agricole de même ampleur amène à se poser la question du développement non agricole de l'économie rurale. De par ces chiffres, le contenu économique des campagnes d'aujourd'hui se caractérise, tout au moins de façon globale, par une stabilité de l'emploi non agricole.

D'autre part, cette régression entre 1982 et 1990 du volume d'emplois offerts (moins 6 500 emplois) et la progression du nombre de résidents ayant effectivement un emploi (plus de 20 000 actifs employés) nous ramènent naturellement à une analyse en termes de relations domicile/travail en faveur de l'espace urbain.

La première dynamique semble indiquer dans l'espace rural, un décalage entre la dynamique démographique et celle de l'emploi. L'application de la typologie aux communes rurales du Languedoc-Roussillon permettra de nuancer cet aspect global et d'en déduire l'importance statistique que peuvent avoir les quatre types proposés en nombre de communes. Cette application est l'objet du développement qui suit.

Le second phénomène propose une distinction d'importance entre croissances démographique et emploi, en liaison avec la ville. Ici, l'objectif sera de proposer dans la troisième partie de cet article une analyse spatialisée reprenant la typologie communale. Cette localisation permettra de visualiser les espaces communaux sous pression urbaine et ceux qui sont détachés de la ville.

La décomposition statistique présentée à partir du tableau ci-dessous met l'accent sur la répartition des quatre cas proposés dans l'ensemble régional²⁸⁵. La répartition régionale

²⁸³ Les chiffres donnés ici ont été élaborés à partir du travail statistique mené pour cette étude.

²⁸⁴ Nous sommes conscients du caractère très approximatif de ces estimations mettant en parallèle les informations issues du Recensement Général de la Population et celles provenant du Recensement Général de l'Agriculture.

²⁸⁵ Le détail de ces données par type de communes est présenté en annexe de M. Dedeire (1994a) *op.cit.*, p. 72. Le nombre de communes traitées est de 1 318 au lieu de 1 326 communes rurales définies en 1990 en Languedoc-Roussillon. Ce décalage s'explique par l'absence d'informations pour huit d'entre elles.

en nombre de commune montre que trois types sont d'importances similaires, les types 1, 2 et 4.

Avec 419 communes, le **dynamisme général (type 1)** est le plus significatif de la revitalisation démo-économique des campagnes dans la mesure où l'évolution des deux indicateurs est favorable, il concerne près d'un tiers des communes rurales languedociennes (31 %). Avec 53 000 emplois, ces villages forment à eux seuls 45 % de l'emploi rural régional. De la même façon, ces communes englobent 44 % de la population rurale, ce qui reflète un certain équilibre en termes de proportion entre les deux indicateurs démographie et emploi.

Les communes en **dépendance résidentielle (type 2)** représentent la même proportion de communes que le type précédent (32 %). La poussée de la démographie renforce le caractère résidentiel de ces villages. En effet, en 1982, ils englobaient 28 % de la population rurale contre 34 % de l'emploi. En 1990, la part de la population devient supérieure à celle de l'emploi. A cette période, ces communes englobent 32 % de la population, ce qui illustre leur forte croissance démographique. L'emploi, quant à lui, est resté à 28 %. Ce différentiel entre les deux indicateurs marque et renforce de façon fondamentale, l'unique caractère résidentiel de ces espaces.

Les communes rurales en **déclin cumulé (type 4)** sont statistiquement importantes en nombre dans notre typologie (un tiers de l'ensemble des communes rurales). Les 383 communes dans ce cas sont généralement les espaces de faible densité. En effet, ces communes dans leur ensemble ne forment que 18 % de la population rurale régionale pour 22 % de l'emploi. Le processus de dépopulation peut aboutir à la désertification dans la mesure où ces villages en repli représentent deux fois moins d'habitants en moyenne que les communes des types 1 et 2.

Tableau 18 : Application de la typologie sur 1 318 communes rurales du Languedoc-Roussillon en 1982 et 1990

	EVOLUTION DE LA POPULATION RESIDENTE	
	POSITIVE	NEGATIVE
EVOLUTION POSITIVE DE L'EMPLOI	TYPE 1 409 communes Population 1990 : 247 716 Emploi 1990 : 52 805	TYPE 3 98 communes Population 1990 : 26 598 Emploi 1990 : 8 791
EVOLUTION NEGATIVE DE L'EMPLOI	TYPE 2 428 communes Population 1990 : 182 265 Emploi 1990 : 36 420	TYPE 4 383 communes Population 1990 : 106 084 Emploi 1990 : 28 494

Sources : Données RGP 1982 et 1990 et MIRABELLE 1982 et 1990

Enfin, bien qu'ils soient minoritaires (avec 98 communes), les espaces ruraux en **restructuration productive (type 3)** ont un grand intérêt économique même s'ils n'englobent que 5 % de la population régionale. Ils sont, en moyenne, un peu plus peuplés que les communes de type 4 et surtout ils conservent un emploi en croissance pour arriver à 7 % de l'emploi régional en 1990. Ces villages ont le rapport en nombre d'emplois offerts pour 100 habitants le plus élevé de la région Languedoc-Roussillon avec 33 emplois pour 100 résidents.

A titre de comparaison, les communes de type 1 et 2 proposent, à partir de ce même rapport, un chiffre respectivement de 21 et 20 emplois pour 100 habitants. Les communes en déclin cumulé proposent, pour leur part, 26 emplois pour 100 habitants.

Cette hiérarchie en nombre de commune issue des résultats statistiques au niveau régional est fortement bouleversée si l'on considère chaque département de la région.

Les situations départementales (Tableau 19 en nombre de communes) semblent indiquer que le pourcentage de communes en dynamisme général est variable suivant les

cinq départements. E. Font (1994)²⁸⁶ montre par ailleurs que les départements sont inégaux face au phénomène de la revitalisation démographique dans la mesure où la phase de renversement de tendance migratoire ne s'est pas réalisée dans le même temps pour tous les départements de la région. Si l'on reprend les chiffres du Tableau 19, on observe que les départements où le type 1 est le plus fréquent sont ceux qui ont vécu le plus tôt la phase de repeuplement.

Ainsi, le Gard a une commune sur deux en dynamisme général, c'est aussi ce département qui a, le plus tôt, connu le phénomène de renversement migratoire dans le courant des années soixante. A un niveau moindre, un tiers des communes rurales de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales est classé en dynamisme général. Enfin, pour reprendre l'idée de l'impact de la durée du processus migratoire comme élément explicatif de la revitalisation économique, l'Aude et la Lozère ont une part de communes en dynamisme général (type 1) relativement plus faible (respectivement 21 % des communes de l'Aude et 14 % des communes de Lozère). Ce qui différencie plus particulièrement ces deux départements ruraux, c'est la part des communes en déclin cumulé. La Lozère possède une commune sur deux en déclin cumulé alors que pour l'Aude seulement une commune sur trois est dans ce cas.

²⁸⁶ E. Font (1994) Un schéma d'évolution démographique pour les communes rurales, *Revue de l'Economie Méridionale*, n° 165-166, pp. 27-47.

Tableau 19 : Répartition départementale des quatre types en nombre de communes

	TYPE 1	TYPE 2	TYPE 3	TYPE 4	TOTAL DEPARTEMENT
AUDE	88	142	36	147	413
en %	21,3	34,7	8,7	35,3	100,0
GARD	143	89	19	30	281
en %	50,8	31,8	6,8	10,6	100,0
HERAULT	92	92	19	63	266
en %	34,6	34,6	7,2	23,6	100,0
LOZERE	25	44	13	99	181
en %	13,8	24,3	7,2	54,7	100,0
PYRENEES ORIENTALE	55	60	10	44	169
en %	32,5	35,5	5,9	26,0	100,0
TOTAL	409	428	97	383	1 318
en %	31,0	32,4	7,3	29,0	100,0

Sources : RGP 1982 et 1990 et MIRABELLE 1982 et 1990

Compte tenu de l'histoire démographique différente des espaces départementaux et de l'importance de la proportion de communes relevant du type 1, l'hypothèse selon laquelle la revitalisation démographique des communes rurales précède la revitalisation économique est vérifiée à ce niveau. Cependant, il est maintenant opportun de distinguer, d'une part, la répartition spatiale des quatre types dans l'ensemble régional et, d'autre part, de déterminer quels sont les espaces sous pression urbaine et ceux relevant d'un processus plus autonome par rapport à la ville.

- Typologie communale et localisation dans l'espace régional des dynamiques villageoises

La localisation, dans l'espace régional, des communes rurales classées à partir de la typologie sera analysée en deux temps. Le premier aura pour objectif de situer la fréquence des communes en dynamisme général et en dépendance résidentielle par rapport à la périphérie urbaine. Ensuite, la situation des communes en restructuration productive et celles en déclin cumulé fera l'objet du second développement en suivant la même préoccupation de localisation par rapport à la zone urbaine.

La commune rurale de type 1 et 2 : reconquête économique autonome ou dépendance urbaine

Les communes en **dynamisme général (type 1)** combinent à la fois un niveau d'autonomie économique stable caractérisé par une croissance de l'emploi et une ouverture nécessaire vers l'extérieur. Les taux de croissance de la population résidente et du volume d'emploi sont tous deux de plus de 21 % entre 1982 et 1990. La création de 9 200 emplois au cours de la période a permis à 4 000 résidents de plus, de travailler sur place. Malgré

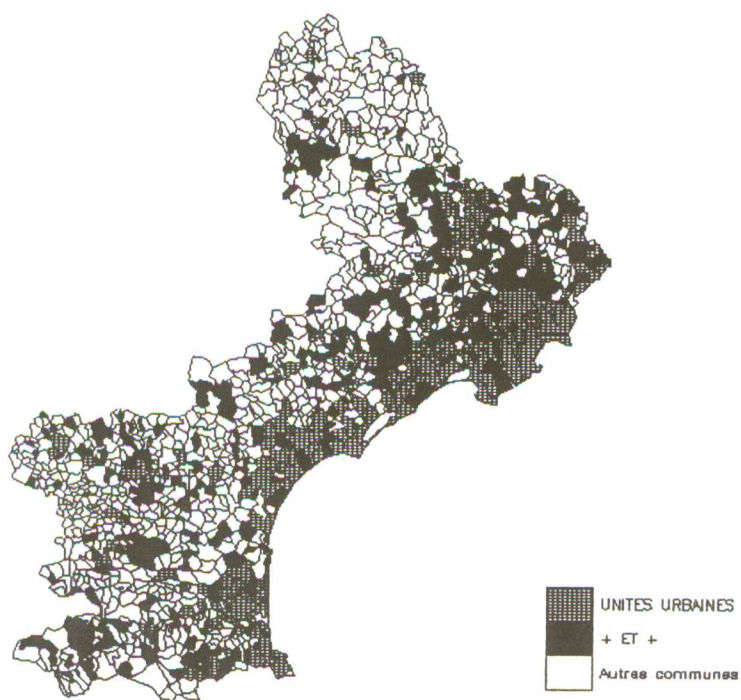
cela, du fait de la croissance très forte du nombre d'habitants (+ 46 000) et donc de la population active employée (+ 19 000), on observe une accentuation des relations domicile/travail en faveur des communes environnantes.

Globalement, même si le dynamisme économique de ces communes est enclenché, la fonction résidentielle reste importante, voire dominante, surtout pour des communes de taille élevée et proches des zones périurbaines.

Les communes en situation de **dépendance résidentielle (type 2)** ont des taux d'évolution de la démographie et de l'emploi opposés, respectivement + 14 % (+22 365) contre - 21 % (-9 394). Le repli des fonctions de production en terme d'emplois dans ces communes conduit à une accentuation des relations domicile/travail en faveur d'autres communes et donc amplifie la fonction résidentielle.

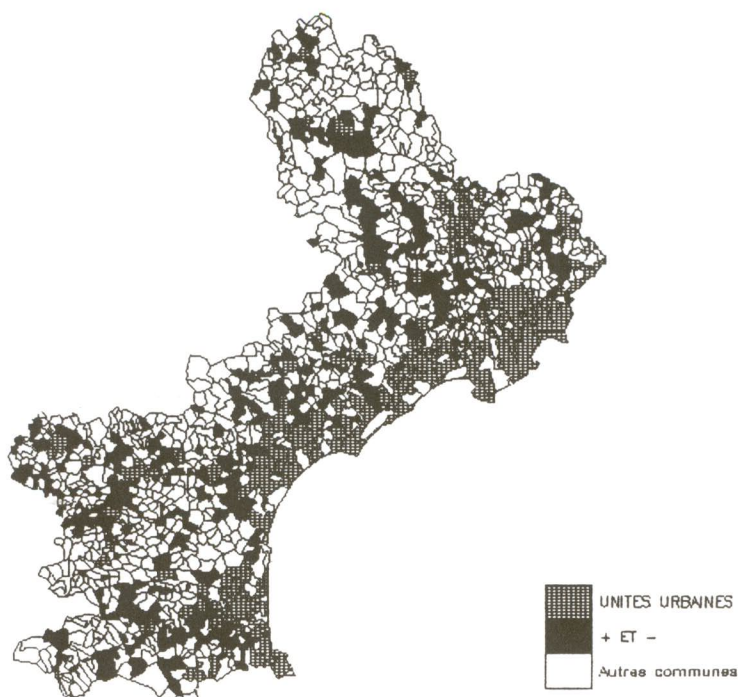
Pour les communes de type 1 et 2, il est donc essentiel de situer leur localisation la plus fréquente par rapport aux autres espaces ruraux et aux espaces urbains. La localisation de chacune de ces communes de type 1 et 2 peut se réaliser à partir des Carte 11 et Carte 12.

Carte 11 : Les communes en Dynamisme Général (Type 1)



Sources : Données RGP-INSEE 1982-1990

Carte 12 : Les communes en situation de Dépendance Résidentielle (type 2)



Sources : Données RGP-INSEE 1982-1990

Trois zones différentes sont affectées par la présence de communes en dynamisme général et de communes en dépendance résidentielle.

Les deux premières renvoient à une analyse d'un processus de périurbanisation en cours où la ville peut agir sur les mutations démographiques et économiques de ces communes et, au-delà, sur leur fonctionnement économique. Nous ne les développerons pas ici. Par contre, le troisième espace concerné par cette croissance est l'arrière-pays et peut aider à faire progresser notre problématique²⁸⁷.

L'importance du bourg d'arrière-pays dans l'organisation du territoire

Les communes rurales de la périphérie des villes de l'intérieur du pays sont souvent en dynamisme général. Ces villes, que l'on peut qualifier de second ordre influencent l'organisation du territoire. Ainsi, les villages qui se situent autour de Castelnaudary pour l'Aude, ou de Gignac pour l'Hérault sont une illustration de cette forme de structuration de l'espace. De plus, la continuité ou l'imbrication des zones définies à partir des deux types de communes, expliquent le caractère extensif du repeuplement enregistré, où la grande ville se trouve relayée par la ville de second ordre et même par le chef-lieu de canton.

L'autre zonage concerne le rural de "l'intérieur" où la pression urbaine est très faible. L'existence de communes rurales en dynamisme général peut découler de plusieurs facteurs. Formant le plus souvent des ensembles de communes, leur localisation spatiale concerne l'arrière-pays cévenol, la zone de la Canourgue en Lozère, le sud audois et certaines communes montagnardes des Pyrénées-Orientales.

La présence de communes en type 1 dans cet espace rural « profond » est un signe d'une forme de la revitalisation différente dans ses mécanismes explicatifs. L'hypothèse d'une plus grande autonomie vis-à-vis de la ville conduit à supposer que ces espaces vont être les plus intéressants pour notre étude. Hormis le fait que cette croissance de l'emploi puisse être le résultat d'un accroissement d'activités économiques non-agricoles, ces espaces peuvent également signifier une recomposition de l'agriculture autour de systèmes productifs agricoles générateurs.

Des pôles d'emplois ruraux ?

Ces communes ont gagné 9 % d'emplois supplémentaires entre 1982 et 1990 alors qu'elles ont perdu 8 % de leur population. Elles ne sont pas soumises à des migrations très favorables de population, bien qu'une commune sur deux a un solde migratoire positif entre les deux recensements. Avec 33 emplois pour 100 habitants, ces communes rurales de type

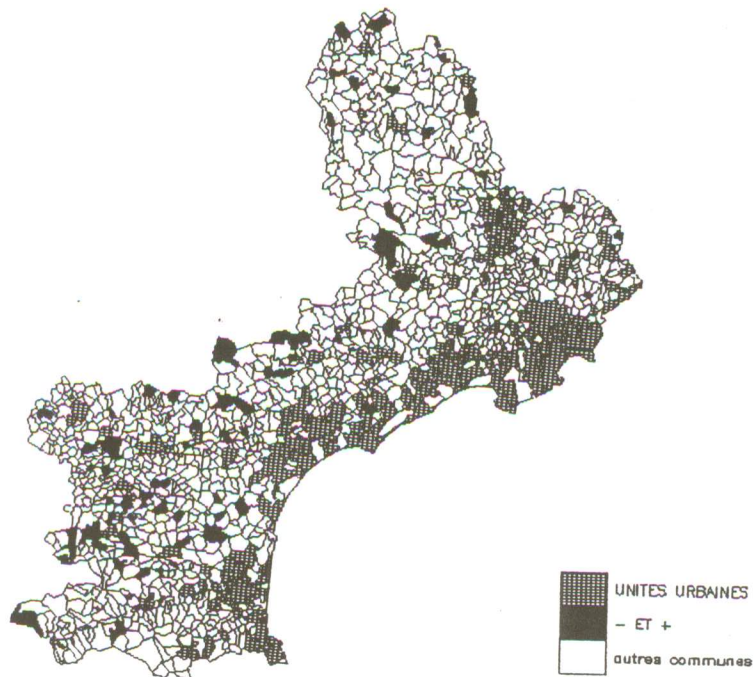
²⁸⁷ L'étude des communes en **déclin cumulé (type 4)** ne sera pas réalisée, voir M. Dedeire (1994a) *op.cit.*, pp. 67-68.

3 voient leur pouvoir attractif se renforcer. En effet, le pourcentage des communes qualifiées d'attractives (communes où le nombre d'actifs de l'extérieur venant y travailler est supérieur à celui des sortants) est en croissance, avec 30 % des communes attractives en 1990 contre 20 % en 1982.

Avec une progression des offres d'emplois six fois plus rapides que celle du nombre de résidents effectivement employés, l'affectation de ces nouveaux postes de travail ne pouvait se réaliser qu'au profit d'actifs habitant d'autres communes. La nature de ces emplois nouveaux est, soit le résultat d'une croissance des activités déjà présentes, soit d'une installation d'unités de production nouvelles et c'est cette seconde hypothèse qui nous intéresse plus particulièrement. Ainsi, certaines activités sont liées à des productions reposant sur des potentialités locales, comme à Alet-les-Bains ou la Salvetat avec l'exploitation des ressources naturelles et la production d'eau de source. D'autres entreprises ont une origine qui ne semble pas en relation avec des spécificités locales comme la commune de Fa dans l'Aude où il s'agit de la literie, ou Saint-Gal en Lozère avec le travail de l'étain. L'activité économique peut aussi avoir comme base de développement le tourisme, c'est le cas par exemple, dans l'Aude de Peyreperthus et de Saint-Guilhem dans l'Hérault. Enfin, des critères d'ordre administratif ou liés à la santé peuvent être suffisants pour agir sur l'emploi comme à Mont-Louis dans les Pyrénées-Orientales ou à Sainte-Colombes de Peyre en Lozère.

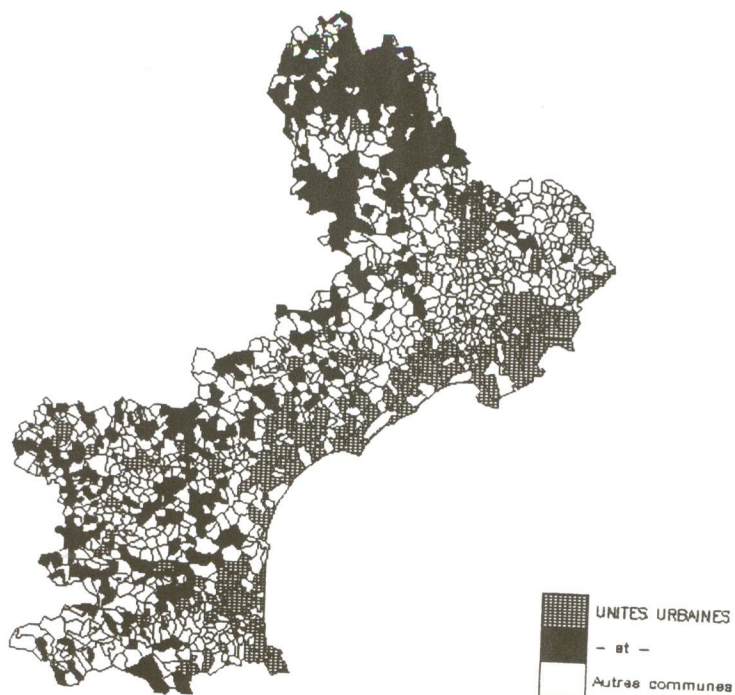
Ces communes sont localisées à l'écart des zones urbaines, ce qui renforce le caractère spécifique de ces espaces ruraux (Carte 13). La gravitation autour des communes en restructuration productive, de communes sous l'emprise de la dépendance résidentielle, permet de repérer une structuration originale de l'espace rural. Elle s'organise spatialement autour de villages ayant une dynamique autonome à l'origine d'induction résidentielle sur les communes environnantes. Ce schéma de structuration nous conduira ultérieurement à poser les conditions de l'organisation territoriale de l'agriculture de terroir sur ce même schéma.

Carte 13 : Les communes de la Restructuration Productive (Type 3)



Sources : Données RGP-INSEE 1982-1990

Carte 14 : Les communes en Déclin Cumulé (type 4)



Sources : Données RGP-INSEE 1982-1990

A l'issue de ce développement, la connaissance des relations entre l'évolution de la démographie et celle de l'emploi offert sur place peut être fonction de deux facteurs :

- la succession de plusieurs périodes de croissance démographique conduit à terme à une croissance de l'emploi. Ici, la fonction résidentielle donne naissance à une fonction de production même si dans certains cas, il peut n'y avoir aucun lien direct entre les deux.

- le rôle de la ville dans la revitalisation démographique et économique n'est pas neutre. Elle est une puissance organisatrice par la concentration de l'emploi et de la diffusion de son rayonnement économique sur l'espace environnant. Mais la ville seule ne peut expliquer la revitalisation des bourgs d'arrière-pays ainsi que celle observée dans des zones rurales d'une très faible densité.

Comment peut-on évaluer l'ampleur, à une échelle plus grande, de la rénovation économique du rural et quelle est la place de l'agriculture dans celle-ci ?

B) La reconquête économique du monde rural

La reconquête économique du rural peut s'imaginer selon deux modalités, la première va correspondre à une recherche des catégories sociales, la seconde modalité peut concerner l'emploi, sa nature mais aussi et surtout, les entreprises.

1) Une revitalisation économique par les hommes : la recomposition sociale comme premier indicateur de sa diversité

Une brève analyse de la relation population active employée et caractéristique économique de l'espace rural sera entreprise. Le premier développement de ce travail montrera à la fois quantitativement et qualitativement, les mutations des emplois ruraux. Plus globalement, les écarts qui résidaient entre la structure des emplois ruraux et celle des emplois urbains auraient tendance à s'estomper. Ce processus nous ouvre de nouvelles perspectives dans l'analyse des rapports ville-campagnes²⁸⁸. A-t-on un rattrapage des structures de populations rurales par rapport à celle des villes ? Sur le plan économique, les caractéristiques de l'économie de l'espace rural se rapprochent-elles de celles des unités urbaines ?

Cette réduction des écarts dans la structure de la population active employée peut s'expliquer par deux facteurs fondamentaux. Initialement, les emplois ruraux sont plus souvent originaires du secteur primaire et secondaire. Le repli du secteur primaire en terme d'actifs conduit à révéler une participation relativement plus forte des actifs du secondaire à la structure des emplois ruraux. De plus, avec l'accroissement des demandes de services dans les communes rurales, suite à l'accroissement démographique, une part grandissante des nouveaux emplois ruraux ont la vocation de répondre à cette demande, par des créations d'entreprises aux activités économiques complémentaires.

Durant les quinze dernières années, l'espace rural a accueilli des populations plus variées et d'origines professionnelles de plus en plus diversifiées. Cet éclatement des structures socioprofessionnelles ne s'accompagne pas, pour le rural, d'une concentration de certaines CSP comme c'est le cas pour des communes urbaines²⁸⁹. Dans le rural, en 1990, la présence des ouvriers et employés est dominante et représente 54 % de la population active ayant un emploi. A l'inverse, la population la plus touchée par la régression reste les exploitants agricoles qui sont en repli de 32 % entre ces deux périodes pour ne représenter que 14,6 % de la population occupée. Ces deux tendances sont engagées depuis longtemps.

²⁸⁸ Nous ne développerons pas cet aspect de l'économie rurale en relation avec l'économie urbaine.

²⁸⁹ A. Chenu, N. Tabard (1993) Les transformations socioprofessionnelles du territoire français 1982-1990, *Population*, n° 6, pp. 1735-1770.

Elles traduisent une forte recomposition sociale du rural conforme aux transformations du tissu économique local.

L'augmentation des catégories non agricoles est un premier enseignement de cette évolution. Les effectifs des CSP cadres, professions intermédiaires et employés, connaissent des taux de croissance de plus de 20 % (Tableau 20). Cette tendance illustre deux phénomènes. On retrouve en premier lieu, les CSP les plus sensibles à l'habitat périurbain, en ce sens, ces populations résident dans le rural et travaillent dans des unités urbaines ou dans la même zone d'emploi que celle de leur lieu de résidence. Mais ces évolutions traduisent également la nature des nouveaux emplois ruraux. En effet, comme une partie de ces CSP résident et travaillent sur place, elles caractérisent les nouveaux gisements d'emplois ruraux à partir desquels l'économie rurale se structure. A un autre niveau, l'accroissement, en valeur absolue, de la population active employée résidente dans les communes rurales conduit inéluctablement à l'accroissement significatif de revenus nouveaux. Cela induit, par les dépenses potentielles sur place, une création d'offres de services de plus en plus diverses dans certaines communes rurales.

Tableau 20 : Evolution de la population active ayant un emploi et résidant dans une commune rurale entre 1982 et 1990

	Structure de la P.A.E.		Evolutions (82-90)	
	1982 (%)	1990 (%)	Valeur absolue (en milliers)	Valeur relative (en%)
Agriculteur exploitant	21,8	14,6	- 397	- 32
Artisan, commerçant et chefs d'entreprise	9,7	9,3	-17	- 3,3
Cadre et profession libérale	4,0	6,1	+ 111	+ 49,0
Professions intermédiaire	12,8	15,9	+ 179	+ 25,0
Employés	17,1	20,8	+ 214	+ 22,3
Ouvriers	34,3	33,3	- 44	- 2,2
Total en %	100	100		+ 0,8
Total en milliers	5 597	5 644	+ 46	

Source : INSEE, RGP 1982 (sondage au ¼) et RGP 1990 (sondage au ¼), délimitation communes rurales pour chaque recensement.

Cette approche par la recomposition des populations actives résidentes dans le rural ne permet pas d'opérer une distinction entre les populations qui travaillent dans le rural et celles réalisant leur activité professionnelle en ville. Globalement, en 1990, 38 % des actifs ruraux travaillent dans leur commune de résidence alors que près d'un urbain sur deux

réside et travaille dans sa ville. Si l'on regarde la zone d'emploi²⁹⁰, les ruraux travaillent et résident plus fréquemment dans la même zone que dans le cas des urbains (Sur l'ensemble des ruraux qui se déplacent pour travailler, 43,4 % travaillent dans leur zone d'emploi contre seulement 30,8 % pour les urbains). Cela veut dire que les navettes sont beaucoup plus fréquentes pour les ménages ruraux que pour les urbains mais elles sont plus courtes sur le plan géographique, c'est ce qui est différent pour les urbains où il est plus fréquent, lorsqu'ils se déplacent, de les voir changer de département pour travailler²⁹¹. Si globalement les mouvements domicile-travail sont plus fréquents pour les actifs ruraux, ils dépendront de deux critères, de la taille de la commune rurale et de la localisation de celle-ci par rapport aux unités urbaines.

Si l'on regarde ce pourcentage en rapport avec la taille de la commune rurale, nous avons deux niveaux d'interprétation. Lorsque la commune est de petite taille (moins de 200 habitants) le pourcentage des actifs qui résident et travaillent sur place était en 1990 supérieur à 45 % et dépasse même les 50 % pour les communes rurales de moins de 50 habitants. De la même façon, les communes rurales de plus de 1000 habitants révèlent ce même pourcentage²⁹². Par contre, pour les communes qui ont une population comprise entre 500 et 1000 habitants, ce pourcentage est inférieur à 40 %.

Les communes de très petites tailles abritent relativement plus d'actifs agricoles que les autres communes. Sachant que leur activité professionnelle s'exerce au lieu de résidence, la faible migration domicile-travail pour ces communes de petites tailles s'explique par la forte fréquence des emplois liés aux exploitations agricoles.

²⁹⁰ La zone d'emploi se définit comme un découpage infra-régional de la métropole en 400 zones de 40 000 actifs environ et de 100 000 habitants. Finalement, le découpage a donné 365 zones dont 45 % d'entre elles ont moins de 35 000 actifs. La zone d'emploi est donc moins hermétique que le bassin d'emploi puisque pour ce dernier, le critère « d'imperméabilité » est privilégié, il doit y avoir quasi-identité entre les actifs ayant un emploi résidants dans le bassin et ceux qui y travaillent. La zone d'emploi privilégie la taille, le bassin se focalise sur les migrations internes domicile-travail. On peut se référer pour plus de détails A. Jacquot, D. Rajaonarison (1993) D'un recensement à un autre : la redistribution géographique des emplois entre 1975 et 1990, *Economie et Statistique*, n° 270, Encadré 1, p. 30.

²⁹¹ 51 % des ruraux qui migrent pour travailler reste dans leur département, ils ne sont que 36,2 % pour les urbains. Cela peut s'expliquer par un accès plus aisé des urbains aux transports collectifs pour longue distance et aux réseaux routiers et autoroutiers.

²⁹² Pour ces deux ensembles de communes rurales, le pourcentage est supérieur à celui mesuré dans les communes urbaines (45 %).

Tableau 21 : Part de la population active agricole (exploitants et salariés) dans la population des communes rurales (1975 à 1990)

	1975	1982	1990
Moins de 50 habitants	25,4	23,3	16,2
de 50 à 99 habitants	20,4	20,0	14,6
de 100 à 199 habitants	17,9	16,3	11,9
de 200 à 499 habitants	14,6	12,6	8,9
de 500 à 999 habitants	11,3	9,1	6,2
de 1000 à 1999 habitants	8,5	6,8	4,7
Ensemble des communes rurales	11,8	9,8	6,7

Sources : Données INSEE RGP (1975, 1982, 1990)

Pour les communes rurales de plus de 1000 habitants, l'explication ne peut être identique. La faible part des emplois ruraux traditionnels ne peut expliquer les faibles migrations domicile-travail. Dans ces communes, nous n'avons pas non plus de dominante des emplois de non salariés qui pourrait expliquer le fait que hors de l'agriculture, les emplois sur place sont déterminés par des activités artisanales, de commerce, ou des professions libérales²⁹³. En fait, ces communes sont les plus dynamiques sur le plan démographique, elles ont accueilli entre 1982 et 1990 un nombre considérable de nouveaux habitants. Depuis les années 50, les communes rurales de plus de 500 habitants ont, en France, par le solde migratoire, gagné 910 000 habitants. Ce volume a induit des emplois divers et variés pour des populations résidentes toujours plus nombreuses et ayant un pouvoir d'achat non négligeable.

Les communes comprises entre 200 et 500 habitants sont plus fragiles sur le plan de la dynamique de l'emploi. La forte migration-domicile travail peut s'expliquer par une faible proportion des activités basiques sur place et la faible induction d'emploi lié à la résidence. Pour travailler, ces ruraux doivent le plus souvent se tourner vers l'extérieur.

La distinction entre les communes en ZPIU et les autres communes permet de comprendre en partie cette distinction dans la structure de la population active. La plupart des travaux distinguent une différence significative dans la structure de la population active employée suivant le découpage par les zones de peuplement industriel et urbain.

²⁹³ Les emplois non salariés sont dominants dans les communes de moins de 100 habitants, leur part atteint en moyenne 30 % dans les communes rurales de plus de 500 habitants et aurait tendance à croître avec la création de certaines activités liés à la résidence et aux services à la population (commerces, artisans, professions libérales).

Tableau 22 : Population active ayant un emploi en 1990 selon la localisation de la commune rurale

	Structure de la P.A.E. (en %)	
	Communes rurales dans les ZPIU	Communes rurales hors ZPIU
Agriculteur exploitant	11,0	37,3
Artisan, commerçant et chefs d'entreprise	9,3	9,0
Cadre et profession libérale	6,4	3,2
Professions intermédiaire	16,8	10,0
Employés	21,7	14,7
Ouvriers	34,6	25,7
Total en %	100	100
Total en milliers	4 874	769

Sources : Données INSEE RGP 1990

Les populations de l'espace rural d'aujourd'hui sont plus mobiles qu'auparavant. A la suite de la poussée migratoire, ces nouvelles populations ont conservé leur mode de vie, surtout lorsque la commune se situe en ZPIU. Les caractéristiques de l'environnement urbain et l'accessibilité à la ville (motorisation, accès au travail, aux services, aux loisirs,...) jouent un rôle sinon essentiel, du moins très important sur les modes de vie des ruraux.

Inéluctablement, la poussée démographique du milieu rural s'accompagne d'une évolution favorable des emplois de services. La présence dans les communes rurales des ZPIU de population aux CSP variés (Tableau 22) aide à la diffusion au mode de consommation urbain.

Cependant, quelles sont les implications économiques des nouvelles populations sur l'emploi rural lorsqu'elles viennent s'y installer ?

Un certain nombre d'études relatent le caractère diversifié des nouveaux emplois créés dans le milieu rural. On peut déjà expliquer ici, l'origine de cette diversité. La plupart du temps, les migrants ruraux impulsent dès leur arrivé, des innovations entrepreneuriales. S'ils passent dans un premier temps, pour des marginaux, aujourd'hui leur comportement est différent et encourage l'initiative. Ils impulsent de nouveaux comportements et de nouvelles stratégies économiques. C'est ainsi que des autochtones vont eux-mêmes adopter, après un temps d'observation variable, la stratégie engagée par le migrant. Une étude

regroupant les actions du SICLER²⁹⁴ et situant les projets d'insertion professionnelle des futurs migrants dans des communes rurales, est d'un grand intérêt²⁹⁵. Ces candidats à un emploi offert en milieu rural ont en moyenne entre 35 et 40 ans, ils ont le plus fréquemment, trois enfants mais possèdent des profils professionnels très variés. Déjà, sur l'ensemble des candidats (59 au total et 177 enfants), 13 % a un emploi lors de leur candidature. Les profils professionnels sont souvent pointus, de type agent de maîtrise et technicien (un sur cinq) et ouvrier qualifié (un sur cinq également). Le secteur d'activité le plus répandu est de type industriel. Viennent ensuite les personnes ayant eu des expériences en tant que prestataires de services (chauffeurs, gardes malades, surveillants et agents d'entretiens) qui représentent 25 % des candidatures. Les travailleurs indépendants sont 11 % à postuler alors que les ouvriers spécialisés (10 %) et autres actifs (10 %) étaient minoritaires.

Sur cet ensemble, quelques personnes (12 projets) ont migré et ont créé une activité dans la commune rurale de destination. Sur les 12 migrants, quatre d'entre eux ont créé une activité en relation avec la gestion de l'espace rural (agent forestier ou d'entretien), quatre autres personnes ont créé une activité de services (gardes malades, commerce multiples, café, animateur socioculturel), deux se sont installées en agriculture avec de la pluriactivité rurale, un artisan-couvreur a créé son entreprise et enfin, une personne a obtenu un emploi dans l'industrie. On voit que sur ces douze cas, sans généraliser, une diversité d'emplois a vu le jour. Si l'on regroupe en trois catégories (agriculture et dérivées, secteurs secondaires et enfin services aux populations) on peut relever que l'agriculture a gagné 6 actifs, le secteur secondaire, un, et les services cinq. Autre caractéristique de cet ensemble de cas, une majorité des emplois générés sont non salariés (9 sur 12) ce qui est un autre aspect de cette reconquête économique. Mais qu'en est-il, sur le plan statistique, de la création des entreprises non agricole dans l'espace rural ?

2) Une recomposition des activités suite à la création d'entreprises non agricoles

Entre les deux derniers recensements, l'emploi offert dans les communes rurales françaises a régressé de 6 %²⁹⁶. Toutes les communes rurales sont soumises à ce repli, sauf pour les communes sous l'influence de grandes villes ou métropoles (+ de 200 000 habitants) où l'emploi total a progressé de 2 %. Cette baisse de l'emploi rural est imputable à la régression de l'emploi agricole, qui a perdu en huit ans, près de 30 % de ses effectifs.

²⁹⁴ Secrétariat d'Information des Collectivités Locales Et Régionales

²⁹⁵ SICLER (1989) *Revitaliser les communes rurales et combattre le chômage*, SICLER, Paris, 88 p.

²⁹⁶ Selon M. Hilal, V. Piguët, B. Schmitt (1995) *Communes rurales et petites villes dans la hiérarchie urbaine, Economie et Statistique*, n° 282, pp. 21-31.

Si l'on s'intéresse à l'emploi non agricole, pour l'ensemble des communes, il a gagné 7,6 % sur la même période. Ce décalage entre les deux dynamiques nécessite l'étude de l'emploi non agricole et son évolution par secteur. La croissance des emplois non agricoles est une première voie de recherche de la recomposition économique. Le contenu des nouveaux emplois ruraux est également en relation avec l'emploi industriel. Sur ce point, peu d'études expliquent clairement ce phénomène. La croissance des emplois de services et la stabilité des emplois dans l'industrie sont les deux caractéristiques de l'évolution économique visibles statistiquement pour l'espace rural.

- a) La concentration des activités dépassant celle des hommes n'est pas démontrée dans le rural

A la lecture de la dynamique des emplois par secteurs d'activités (Tableau 23), on peut analyser que la concentration des emplois et sa dynamique est une fonction de la taille des unités urbaines. Alors que nous avons un repli assez homogène de l'agriculture sur le territoire rural, la concentration de l'emploi total est quelques fois plus forte que le niveau de population. Ce constat, déjà étudié par ailleurs²⁹⁷, s'est renforcé avec le temps. *Dans les communes de la périphérie des villes, la croissance de l'emploi n'a pas suivi celle de la population ; on parle souvent de laboro-dépendance, dans la mesure où le nombre d'emplois offerts est largement inférieur à celui de la population active résidente*²⁹⁸.

²⁹⁷ A. Jacquot (1993) Les frictions spatiales entre la population et l'emploi, *Espaces, Populations, Sociétés*, n° 2, pp. 177-188.

²⁹⁸ J.P. Le Gléau (1995) La répartition des hommes, des activités et des richesses sur le territoire national, *Economie rurale*, n 225, p. 10.

Tableau 23 : Population et emplois en 1990 et leurs évolutions entre 1982 et 1990

		Population sans double compte en 1990	Agriculture et ind. Agro-alimentaire	Autres industries	Batiment, génie civil et agricole	Commerce et services march. aux particuliers	Autres services march. ou non march.	Total des emplois
rural profond	1990 évo.82/90 (%)	5 709 +1,0 %	689 -27,5 %	132 +3,3 %	136 -14,7 %	184 +16,4 %	320 +11,8 %	1 461 - 13,2 %
rural périurbain	1990 évo.82/90 (%)	9 654 +10,7 %	485 -22,6 %	533 +3,1 %	259 -6,7 %	412 +24,1 %	677 +22,8 %	2 366 +2,7 %
U.U. <20 000 hab.	1990 évo.82/90 (%)	9 092 +4,3 %	314 -11,5 %	926 -8,6 %	272 -12,1 %	869 +17,0 %	1 176 +15,7 %	3 557 +3,5 %
U.U. 20 à 200 000	1990 évo.82/90 (%)	11 456 +1,8 %	201 -7,9 %	1 082 -15,3 %	345 -12,1 %	1 372 +13,0 %	2 267 +14,4 %	5 267 +3,6 %
U.U. >200 000	1990 évo.82/90 (%)	20 465 +3,6 %	205 +12,0 %	1 691 +14,0 %	611 -2,3 %	2 314 +12,8 %	4 600 +15,4 %	9 421 +6,3 %
France entière	1990 évo.82/90 (%)	56 375 +4,2 %	1 894 -20,5 %	4 364 -11,0 %	1 623 -8,0 %	5 151 +14,5 %	9 040 +15,6 %	22 072 +3,3 %

Sources : INSEE (RGP 1982 et 1990) Actifs employés au lieu de travail Effectifs en milliers (délimitation 1982). Extrait de J. Cavailhès et alii (1994) Analyses des évolutions récentes de l'espace rural, *Economie Rurale*, n° 223, p. 16.

L'approche sectorielle corrige quelque peu les analyses de la concentration des emplois pour l'espace rural. En effet, certains secteurs d'activités, en croissance dans le rural et en déclin dans les autres tranches de communes ne peuvent s'expliquer par ce mécanisme de la concentration des emplois. Les emplois dans l'industrie non alimentaire sont en croissance pour les communes rurales dans leur ensemble alors qu'ils régressent fortement pour les autres catégories de communes. Il est vrai que le rural est traditionnellement un espace de l'industrie. En 1990, 665 000 emplois manufacturiers sont localisés dans les campagnes (soit 15 % de l'emploi industriel français et + 3 % de croissance par rapport à 1982) alors que dans le même temps, les villes en ont perdu 15 %. Dans certaines régions, comme Rhône-Alpes, l'industrie rurale représentait 200 000 emplois en 1990, soit deux fois plus que l'agriculture²⁹⁹. L'industrie rurale, hors agro-alimentaire, est plus importante en terme d'emplois que celle de l'industrie agricole et agro-alimentaire. Pour trois emplois ruraux dans le secteur industriel, environ deux emplois ne sont pas liés à la filière agricole. Par contre, on retrouve plus fréquemment l'industrie agro-alimentaire et donc l'emploi qui lui est attaché dans des centres urbains de taille moyenne³⁰⁰.

b) L'industrie rurale résiste

²⁹⁹ J.P. Houssel (1992) Petites et moyennes industries dans la France rurale, *Revue de Géographie de Lyon*, n° 3, Volume 67.

³⁰⁰ Voir à ce propos, F. Plet (1993) L'espace agro-alimentaire Français : vers une réurbanisation partielle ?, In *Géographies et campagnes*, Hors coll. Les cahiers de Fontenay, (sous la coord.), V.Rey, pp. 99-107.

L'industrie rurale s'est fortement transformée depuis les années 70 et la crise de la croissance fordiste. Les avantages qui étaient liés à un coût de la main d'oeuvre moins cher, voire à des ressources naturelles spécifiques ne sont plus déterminants dans ses choix de localisation. La caractéristique de cette industrie rurale est d'être diffuse, *elle occupe le plus souvent des créneaux laissés libres par les groupes industriels où la petite taille n'est pas un handicap*³⁰¹. Alors que cette industrie a été pendant longtemps de type *labour-using*, elle tend à évoluer vers une spécialisation de plus en plus poussée, produisant des biens de qualité en appliquant des technologies complètement novatrices dans le rural. Les critères de localisation dans le cas des entreprises industrielles se sont modifiés, la prise en compte du cadre de vie se révèle. Une étude portant sur les entreprises artisanales et les PME (tout secteur confondu)³⁰² a montré l'attachement des chefs d'entreprise pour ce critère, le choix personnel de la localisation a décidé huit entrepreneurs sur dix, la présence d'un marché potentiel n'arrive qu'en seconde position et n'a intéressé qu'un quart des entrepreneurs. D'ailleurs, la localisation en milieu rural comporte plusieurs avantages selon les enquêtes, l'existence d'une clientèle sur place est considérée pour 27 % des entreprises comme un facteur favorable à l'implantation, juste devant l'amélioration des structures routières (26 %).

L'entreprise non agricole semble donc être porteuse d'emploi dans le milieu rural et tout particulièrement la petite entreprise. Qu'en est-il de son évolution et notamment, de la création des entreprises dans les campagnes ? .

c) Dynamiques des créations d'entreprises non agricoles en milieu rural inégalement réparties

L'ampleur du volume de création nette d'entreprises non agricole est mesurable. Le secteur des services et de l'économie qui est en relation avec la fonction résidentielle représente 72 % des emplois créés³⁰³, le reste (28 %) est dû à la création de PMI. Autour de ces deux chiffres, le rural se structure et devient même plus dynamique que l'urbain. En effet, un canton sur quatre connaît un rythme de création d'entreprises supérieur à celui des villes de plus de 20 000 habitants.

³⁰¹ C. Courlet (1995) L'industrialisation en milieu rural, *Economie Rurale*, n° 225, pp. 12-14.

³⁰² A. Berger, E. Font (1994) *Artisanat et petites entreprises en milieu rural*, rapport d'étude pour la Chambre Régionale des métiers Languedoc-Roussillon, CRPEE, 194 p.

³⁰³ Selon P. Mangin (1993) - *France rurale : Vers un nouveau contrat* - éditions La Documentation Française, Paris, p. 63.

(i) *La dynamique des entreprises génératrices d'emplois ruraux suit l'évolution nationale*

Les créations d'entreprises non agricoles sont en général, un vivier qui renouvelle le tissu de la PME. En 1990, on comptabilisait 190 000 petites et moyennes entreprises dont 25 % avaient été créées entre 1987 et 1990. Cette croissance est due au développement du secteur des services (+ 9 % de croissance), loin devant les PMI (+ 1,8 % entre 1987 et 1990)³⁰⁴. La petite taille est une caractéristique forte de ces jeunes entreprises. Sur 232 000 entreprises créées en 1987, 1,5 % seulement d'entre elles l'ont été avec plus de 10 salariés. Par contre, parmi les très petites entreprises (moins de 10 salariés), 73 % d'entre elles n'avaient aucun salarié et 19 % en possédaient un ou deux. Ces quelques valeurs statistiques illustrent la forte croissance de la TPE sans salarié.

L'espace rural n'est pas un espace d'exception dans cette évolution. L'analyse des créations (reprises et créations nettes) d'entreprises non agricoles fait apparaître durant les années 80, un rythme de croissance annuelle de 4,4 pour 1000 habitants, à peine moins élevé que la moyenne nationale où le rythme est de 6,8 pour 1000 habitants.

Tableau 24 : Créations brutes annuelles d'établissements non agricoles par type de communes (période 1981-1988)

Catégories de communes	p. 1000 habitants	p. 1000 actifs non agricoles
Communes rurales	3,9	13,4
Unité Urbaine <20 000 hab.	5,1	14,3
Ensemble zones rurales	4,4	13,8
Unité Urbaines >20 000 hab.	8,6	22,4
France entière	6,8	18,6

Sources : SEGESA-DATAR (1990)

Un établissement créé sur deux a focalisé son activité économique principale sur les services. Le développement de ce secteur d'activité accompagne ou entraîne la croissance de l'économie dans son ensemble, il est aussi dynamique dans le rural que dans les communes urbaines. Plus exceptionnelle, la dynamique des entreprises de commerce dans le rural est remarquable. Avec une entreprise sur cinq nouvellement créée, cela signifie que les nouveaux gisements d'emploi sont pour partie directement en relation avec la reconquête démographique. Ce chiffre permet de mesurer les effets induits des nouvelles populations rurales venant s'installer, en terme d'entreprises et d'emploi. On peut considérer que chaque commerce créé donne un emploi nouveau dans l'espace rural. Cependant, en moyenne, l'emploi tiré de la création de commerces plafonne et reste au même niveau

³⁰⁴ Ces données sont reprises d'un article de J. Bonneau (1994) La création d'entreprises, source de renouvellement du tissu des PME, *Economie et Statistique*, n° 271-272, pp. 25-36.

qu'au moment de la création de l'entreprise centrée sur son dirigeant. Pour le secteur industriel, le volume d'emploi lié à la création de l'entreprise est bien supérieur, de l'ordre de huit en moyenne. Les tailles de ces entreprises restent donc bien différentes en terme d'emploi. Le commerce et les entreprises de services ont bien souvent un statut d'artisan ou d'entreprise individuelle sans aucun salarié. En revanche, cela est différent pour le secteur de l'industrie où la TPE et la PME avec salariés sont plus fréquentes³⁰⁵ (Tableau 25).

Tableau 25 : Etablissements et emplois créés par secteur d'activité dans les communes rurales et les petites villes de moins de 20 000 habitants (période 1981-1988)

Activités	Etablissements		Emplois	
	Nombre	%	Nombre	%
Industrie	52 144	11,0	427 219	27,6
Batiment	85 034	17,9	250 671	16,1
Commerce	97 687	20,5	293 976	19,0
Service	240 970	50,6	577 962	37,3
Total	475 838	100,0	1 549 828	100,0

Sources : SEGESA/DATAR, 1990

L'espace rural est sensible, en terme de structure de son système productif, à la tertiairisation continue du système productif national. Le monde urbain n'a pas dans ce domaine, l'exclusivité. Par contre, nous avons vu que sur le plan industriel, le milieu rural conserve un avantage et une spécificité génératrice d'emploi. Mais le rural est-il concerné par ce processus dans son ensemble ?

(ii) *Les espaces ruraux inégaux face à cette dynamique de créations d'entreprises*

On peut constater que globalement, les cantons³⁰⁶, où les créations d'établissements non agricoles sont supérieures à celles des villes de plus de 20 000 habitants, se retrouvent à deux endroits :

- Le premier dessine une couronne périurbaine autour de l'agglomération parisienne. Cette localisation s'explique par la diffusion, suite à une périurbanisation massive, de nouvelles activités comme l'informatique, plats cuisinés, grand commerce et distribution, entreprises de formation³⁰⁷ qui ont connu dans les années 80, la croissance la plus forte au plan national. Dans ces cantons du pourtour parisien, les nouvelles activités représentent plus de 20 % des créations d'entreprises non agricoles.

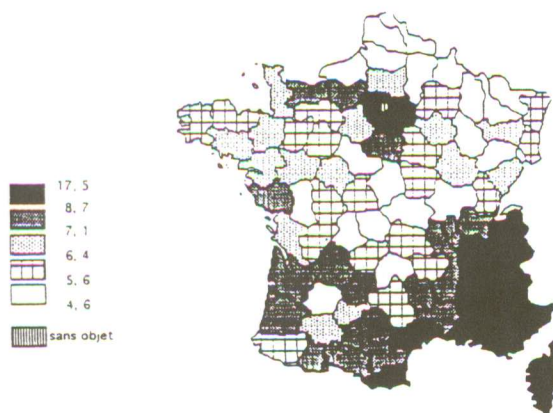
³⁰⁵ Voir J. Bonneau (1994) *op. cit.*

³⁰⁶ P. Mangin (1993) - *France rurale : Vers un nouveau contrat* - éditions La Documentation Française, Paris, p. 64.

³⁰⁷ Selon Bontron J.C., Cabanis S. (1990) *Les dynamiques récentes de création et de localisation des activités en zone rurale*, Paris, SEGESA/DATAR, 33 pages + annexes.

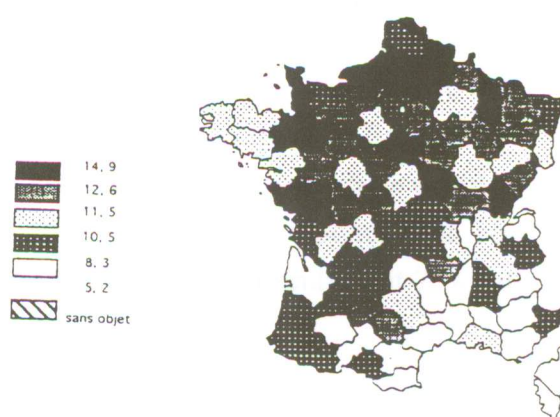
Carte 15 : Créations des établissements non agricoles et emplois dans les communes rurales et petites villes françaises

Créations d'établissements employeurs non agricoles (période 1981-1988)
(Nombre d'établissements créés pour 1000 habitants)



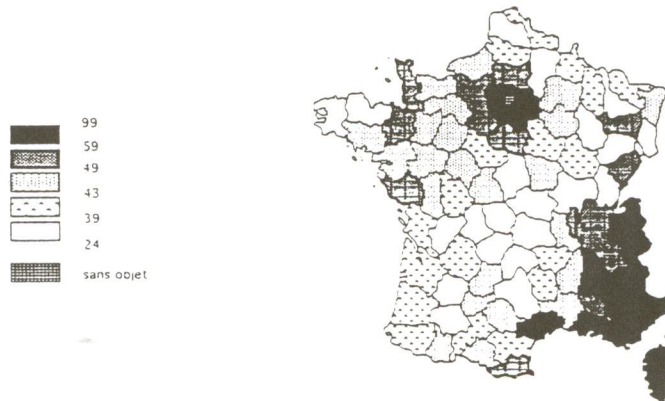
Moyenne 7,5

Part des établissements de 10 salariées et plus dans les créations (période 1981-1988)
(en %)



Moyenne 10,6

Emplois induits par les créations d'établissements non agricoles (période 1981-1988)
(Nombre d'entreprises créés pour 1000 habitants)



Moyenne 46,5

Sources : SEGESA/DATAR (d'après SIRENE), extrait de R. Hureau (1993) *Un avenir pour le monde rural*, éditions Pouvoirs Locaux, Paris, p. 127.

- Le second lieu correspond au grand sud-est de la France, au-dessous d'une ligne reliant les départements Haute-Savoie et les Pyrénées-Orientales. Au-dessous de cette diagonale, une majorité de cantons sont plus dynamiques en termes de création d'entreprise que les villes de plus de 20 000 habitants. Le taux de création d'entreprises est de 8,6 unités pour 1000 habitants.

Cette localisation peut provenir de deux spécificités spatiales de la région sud-est. Premièrement, la densité d'entreprises artisanales y est l'une des plus fortes de France. En effet, alors que la moyenne française est d'environ 150 entreprises artisanales pour 10 000 habitants, le sud atteint plus de 200 entreprises. Certaines régions comme le Languedoc-Roussillon atteignent 217³⁰⁸ en 1990. Dans le rural de cette région³⁰⁹, une entreprise sur trois est artisanale ce qui donne environ 10 000 artisans. L'emploi correspondant à ces entreprises reste mince, en fait 61 % des artisans n'ont pas de salariés et seulement 7 % ont plus de cinq employés.

Deuxièmement, la poussée de nouvelles entreprises non agricoles peut provenir également de la spécificité de régions où le tourisme induit de nouvelles activités. La croissance économique liée au tourisme impulse un volume d'emplois nouveaux. Dans le sud, *toutes ces activités ne se prêtent guère de très grandes concentrations, car chacune d'entre elles suscite d'avantage d'activité personnalisée, originale et intensive. Le tourisme fourmille de petits services qui contribuent à l'émiettement des activités, renforçant le poids de la production individuelle au sein de l'économie du Sud*³¹⁰.

En guise de conclusion sur ce dernier point, plusieurs caractéristiques de la reconquête économique sont essentielles pour appréhender la suite de ce travail. Cette reconquête est directement en relation avec les nouvelles populations, soit par l'induction de l'emploi de services, soit par la création d'entreprises non agricoles par de nouveaux habitants et répondant à une demande autre que celles provenant des populations de proximité. L'économie rurale conserve également les atouts dont elle a été porteuse pendant longtemps, l'industrie rurale s'est maintenue globalement à la suite d'une modification des formes de travail, le passage des modes de productions fordistes à une industrie plus spécialisée et plus flexible a permis de maintenir des emplois dans ce secteur. De nombreux exemples de PMI innovantes dans le milieu rural existent et ont révélé de nouvelles formes d'organisations productives³¹¹.

³⁰⁸ Selon le Répertoire Informatique des Métiers (R.I.M.).

³⁰⁹ Pour plus d'informations sur l'artisanat en milieu rural languedocien, voir A. Berger, E. Font (1994) *op.cit.*

³¹⁰ A. Berger et alii (1988) *La revanche du Sud*, édition l'Harmattan, coll. Logiques sociales, Paris, p. 101.

³¹¹ Sans être exhaustif, nous pouvons nous référer à IREPD (1994) *Industrie et territoire, les systèmes productifs localisés*, Série Actes du colloque, Grenoble, 21 et 22 septembre 1992, IREPD, Grenoble,

III) *Les procédures de recomposition en agriculture : une approche statistique difficile*

J. Klatzmann, posait la question de savoir qu'elle est la place de l'agriculture dans un contexte de croissance démographique du monde rural³¹². Cette question très sensible a néanmoins une réponse si on considère l'espace. On a vu que les campagnes, pour la plupart en voie de recomposition démographique, subissent toujours un mouvement séculaire de déclin de leur population agricole. Actuellement, cette contraction des actifs agricoles persiste au sein d'une majorité de territoires ruraux³¹³ et s'accompagne d'une érosion continue du nombre des exploitations. D'ailleurs, la tendance à la diminution du poids social de l'agriculture a été longtemps la contrepartie de la performance économique. De nombreuses régions agricoles ont ainsi connu une croissance économique spectaculaire, avec pour contrepartie la disparition massive d'exploitations permettant des restructurations foncières plus aisées. Actuellement, la répartition des richesses agricoles est très inégale selon les territoires, ces disparités semblent définir pour l'avenir, les espaces condamnés à la marginalisation et d'autres voués à une domination durable.

Ce fait démographique est-il toujours composé des mêmes tendances ? On peut émettre des réserves. De plus en plus souvent, des événements atypiques se révèlent concernant les modalités de relèves de la population agricole. Peut-on appréhender statistiquement ces nouvelles démographies agricoles et a-t-on la possibilité de percevoir à travers les données officielles, les éléments d'une recomposition agricole émergente ?

A) De nouvelles modalités dans la relève des populations agricoles

La première question qui se pose en matière de prospective agricole est sous nul doute, celle de la succession en agriculture. Les informations disponibles à ce sujet montrent un certain nombre de différenciations spatiales qu'il convient de souligner.

1) Une problématique de succession en agriculture différente suivant les territoires

Il est indéniable que le problème de la succession se pose de façon différente suivant les territoires. Ainsi, en Champagne-Ardenne, 44 % des chefs d'exploitation de plus de 50 ans connaissent leur successeur. Ils sont 30 % en Languedoc-Roussillon et seulement 25 %

567 p., ainsi qu'un numéro spécial de la RERU, Milieux innovateurs réseaux d'innovation (1991) *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n° 3/4, pp. 295-533.

³¹² J. Klatzmann (1991) Une agriculture en déclin démographique dans un monde rural en croissance, *Economie Rurale*, n° 202-203, pp. 10-13.

³¹³ J.M. Floch (1994) Les agriculteurs exploitants : Evolutions départementales, *Economie et Statistiques*, n° 274/4, pp. 43-56.

dans les régions de l'ouest (Pays de Loire, Basse-Normandie et Bretagne)³¹⁴. Ces taux masquent également des différences dans les processus de succession, même si des travaux en illustrent la pluralité³¹⁵. Globalement, les successeurs sont en majorité des membres de la famille (à 90 %), mais des disparités régionales s'observent dans les régions sud (PACA, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et Aquitaine)³¹⁶. Ces régions ont des successeurs le plus souvent extérieurs à l'agriculture, indépendamment du lien familial. On devra donc s'interroger sur les critères qualitatifs qui concernent l'installation en agriculture.

a) Des installations de plus en plus souvent non aidées

Concernant les aides à l'installation, un nombre non négligeable d'exploitants s'installe sans avoir recours à ces dernières. C. Rialland³¹⁷ (1992) constate que *selon les chiffres des MSA de certains départements, la proportion de ces nouveaux venus en agriculture hors Dotations Jeunes Agriculteurs (DJA)*³¹⁸ *est loin d'être négligeable. Elle peut dépasser les 40 % des nouveaux inscrits, non compris les successions de conjoints retraités.* Le nombre d'installations non aidées d'agriculteurs ayant entre 18 et 40 ans en Languedoc-Roussillon représentait 26 % des installations totales de cette tranche d'âge en 1991 selon la MSA³¹⁹. Dans le département du Gard, le nombre des installations connues (DJA) s'est réduit de 110 en 1989, à 72 en 1992 puis à 47 en 1993 alors que, dans le même temps, 240 jeunes se sont affiliés à la MSA rien que pour l'année 1993³²⁰. Ces données posent la question de l'avantage ou de la contrainte que représente la dotation jeunes agriculteurs dans l'installation en agriculture, sachant que ces aides sont dépendantes de nombreuses contraintes ou conditions³²¹. Le plus souvent, les nouveaux exploitants qui sont extérieurs à la profession ne constituent pas un modèle de structure qui soit en règle avec les contraintes de la DJA.

³¹⁴ Selon les chiffres régionaux du Recensement Général de l'Agriculture en 1988.

³¹⁵ B. Delors, Ph Lacombe (1988) Le renouvellement des agriculteurs, *Etudes Rurales*, n° 110-111-112, pp. 235-249

³¹⁶ 40 % des exploitants de plus de 50 ans des régions Aquitaine et Midi-Pyrénées (ayant un successeur) ont un successeur extérieur à la profession agricole, plus de 50 % de ces mêmes exploitants sont dans ce cas en région Languedoc-Roussillon et PACA alors qu'à l'inverse, seulement 20 % de ces chefs d'exploitation en région Nord-Pas-de-Calais sont concernés.

³¹⁷ D'après C. Rialland (1992) *Géographie des installations en agriculture dans les Pays de la Loire, élément de comparaison avec le Québec*, Thèse de doctorat en Géographie, Nantes, p. 30-31.

³¹⁸ Dotations Jeunes Agriculteurs.

³¹⁹ M.S.A. (1993) *Les installations non aidées de jeunes agriculteurs*, Observatoire économique de la Mutualité Sociale Agricole, pp. 40-44.

³²⁰ Une étude régionale en Rhône-Alpes, réalisée par J.C. Jauneau (1989), Evaluation des programmes locaux d'aides à l'installation en agriculture, CERF-ISARA, insiste sur la grande disparité pour les bénéficiaires des aides dans la mesure où ce sont les néo-ruraux agriculteurs qui ont le moins souvent la dotation jeunes agriculteurs (DJA) du fait, selon l'auteur, d'installations d'exploitations "non modernistes".

³²¹ G. Ourliac (1994) La dotation aux jeunes agriculteurs, mesure d'incitation ou de dissuasion, *Economie Rurale*, n° 223, pp. 53-55.

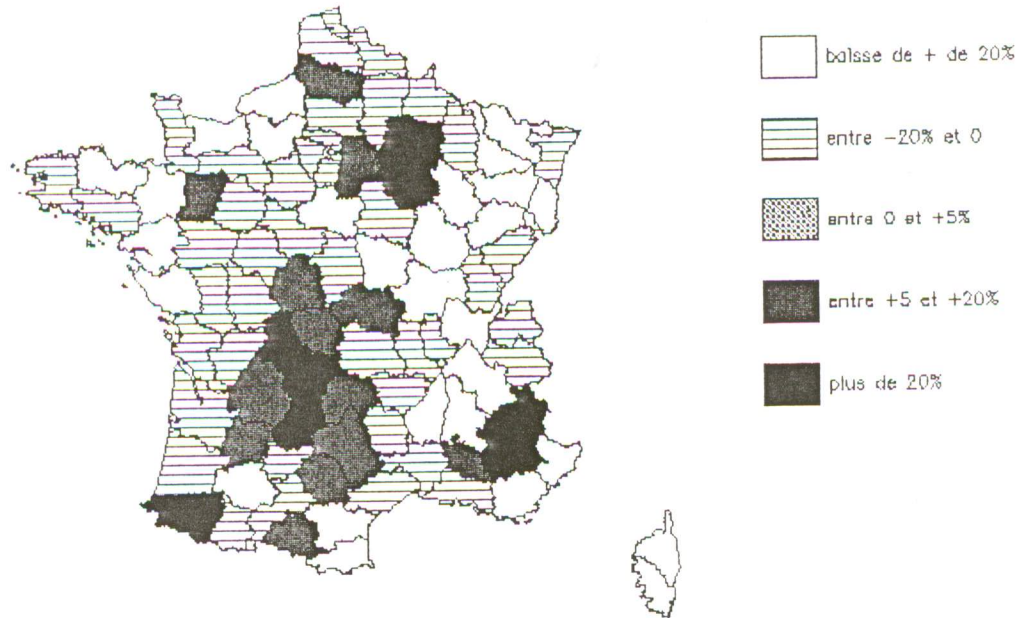
b) De plus en plus de femmes chefs d'exploitation

Les femmes ne sont plus à l'écart des constitutions et des créations d'entreprises agricoles. Au recensement de l'agriculture de 1988, elles étaient près de 150 000 à gérer des exploitations alors qu'elles n'étaient que 116 000 en 1979. Les 29 % d'agricultrices en plus peuvent s'expliquer en partie par les mesures de préretraites très récentes, la conjointe reprenant dans cette hypothèse l'exploitation jusqu'ici gérée par son mari³²². Cependant, cette explication n'est pas exhaustive. En 1989 et 1990, 64,4 % des agriculteurs ayant entre 18 et 40 ans et n'ayant pas bénéficié de la DJA sont des femmes, le plus souvent très jeunes, ayant moins de 25 ans. Les installations d'agricultrices ont été de 17 000 entre 1989 et 1991 au niveau national, ce qui représente 33 % des installations globales de chefs d'exploitations ayant entre 18 et 40 ans.

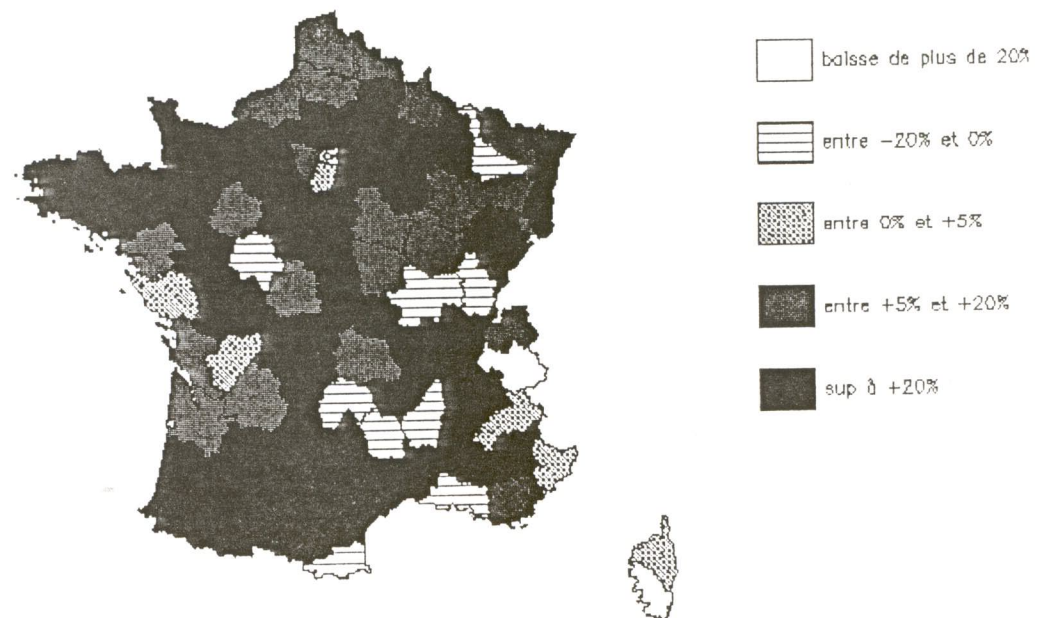
³²² Voir à ce sujet, S. Rattin (1993) 23 000 candidats à la préretraite en 1992, *Cahier de l'Agreste*, série analyses et études, n° 15, pp. 3-6.

Carte 16 : De plus en plus de femmes chefs d'exploitation

Evolution entre 1970 et 1979



Evolution entre 1979 et 1988



Sources : Données R.G.A. (1970-1979-1988)

Ces quelques informations non exhaustives illustrent un certain nombre de ruptures avec les tendances précédentes. Ces changements ne concernent pas de la même façon tous les espaces ruraux et ne sont pas toujours perceptibles au niveau global. Pour l'instant, la tendance dominante reste, semble-t-il, *la poursuite à la baisse de la population agricole et son vieillissement, ces tendances ne sont pas uniformes sur tout le territoire, laissant apparaître des zones d'équilibre précaire entre démographie et économie et d'autres où la désertification est en cours et se poursuivra, sauf politique très volontariste*³²³.

c) La population agricole bénéficie-t-elle des flux de migrants en destination de l'espace rural ?

Le processus de recomposition démographique de l'agriculture, qui serait concomitant à la reconquête démographique du milieu rural, est avancé par plusieurs auteurs. Certains considèrent que l'impact de ces nouvelles démographies ne peut être que limité, compte tenu de la grande difficulté à structurer les nouvelles entreprises à cause du foncier³²⁴. L'analyse de flux de population à vocation agricole avait déjà été présentée, il y a quinze ans, par B. Delors à propos du département de l'Hérault où *un nombre considérable et probablement croissant des chefs actuels sont fils de non-agriculteurs à titre principal, certains sont fils d'agriculteurs à temps partiel et d'autres complètement extérieurs de par leur origine sociale à toute forme d'agriculture*³²⁵. L'auteur insistait alors sur la *révélation des flux d'entrées dans la production agricole de personnes issues de la société non agricole, voire non rurale*³²⁶. On peut également se demander quelle peut être l'intensité de cette recomposition, les informations officielles dont nous disposons, comme les recensements agricoles, sont trop anciennes pour affirmer ou infirmer de tels propos.

Une hypothèse envisageable est de supposer un rythme d'installation plus soutenu pour les néo-ruraux agriculteurs dans les années récentes, qui coïnciderait avec l'intensification du rythme migratoire en direction des communes rurales, accélération observée lors des deux derniers recensements de la population de 1982 et de 1990³²⁷. Cette relation n'est pas fortuite si l'on considère que :

³²³ D'après B. Delors et Ph. Lacombe (1993) Les agriculteurs et la société, In *Naissance de nouvelles campagnes* (sous la dir.) B. Kayser, DATAR, éditions de l'Aube, p. 75 et 76.

³²⁴ Voir P. Collomb (1991) Quelles démographies pour d'éventuelles décennies de déprise ou pour une reprise agricole, *Economie Rurale*, n° 202-203, pp. 88-91

³²⁵ B. Delors (1979) *Exode et reproduction des familles agricoles en Languedoc : essai sur la mobilité et le renouvellement de la population agricole*, pp. 269 et suivantes.

³²⁶ B. Delors (1979) *op. cit.*, pp. 269 et suivantes.

³²⁷ Voir à ce propos, l'analyse de E. Font (1994) Un schéma d'évolution démographique pour les communes rurales, *Revue de l'Economie Méridionale*, n° spécial La recomposition de l'espace rural, n° 165-166, pp. 27-47

- d'une part, le nombre absolu de nouveaux exploitants provenant de ces migrations peut être en augmentation même si, en valeur relative, la population agricole globale des exploitants diminue.

De plus, si l'on considère que la part relative des migrants créant des activités agricoles est stable dans le temps, l'intensification des migrations démographiques vers les milieux ruraux peut donner lieu à un accroissement en valeur absolue du nombre de nouveaux entrepreneurs agricoles. Dans tous les cas, une grande diversité de types d'exploitation se constitue avec des qualités entrepreneuriales de leur dirigeant très différentes allant de la société de capitaux à l'exploitation agricole de "loisir". Ces analyses d'entreprises très diversifiées seront l'objet du développement suivant,

- d'autre part, des formes de recomposition globale du tissu économique rural sont en cours et les activités agricoles, dans ce cadre, peuvent contribuer aux mutations déjà révélées dans des espaces d'arrière-pays.

Certains espaces d'arrière pays sont sensibles aux transformations de ce type et maintiennent plus que dans les zones plus productives, une surface agricole utile suffisante pour ne pas observer une déprise agricole. Nous avons vu d'ailleurs dans le chapitre premier, que pour le Languedoc-Roussillon, des cantons des zones de coteaux avaient une S.A.U. qui augmentait, ce qui est révélateur d'un certain dynamisme économique pour ces espaces ruraux tournés vers l'agriculture³²⁸. Alors pourquoi constate-t-on un dynamisme de ces zones alors que l'on pourrait croire qu'elles sont, peut-être, les moins propices au développement de l'agriculture, ou tout au moins au modèle agricole dominant.

2) Vers quels types d'exploitations se dirige-t-on ?

L'expression de C. Laurent, *la crise n'est pas que ça va plus mal mais que ça va autrement*³²⁹, exprime parfaitement que les changements sont plus importants à signaler et à analyser que les évolutions longues qui s'exercent, comme pour la démographie, depuis près d'un siècle. En réalité, on peut dire sans trop d'erreurs que des changements dans les évolutions sont perceptibles depuis la fin des années 70. Cependant, pour entrevoir ces transformations, il est opportun de prendre certaines précautions et de s'interroger, en premier lieu, sur la nature même de l'exploitation agricole. Ensuite, il faut tenir compte de l'ensemble des productions en oeuvre dans l'agriculture d'aujourd'hui et enfin, il est

³²⁸ Les études de l'arrière pays languedocien et roussillonnais concluent souvent à une relative stabilité de l'espace productif, voire à une recomposition des systèmes d'élevage comme en Aveyron, voir P. Derioz (1994) L'arrière pays méditerranéen entre déprise et reprise : l'exemple du haut-Languedoc occidental, *Economie rurale*, n° 223, pp. 32-38. et B. Wampfler (1994) Recomposition des systèmes agricoles de moyenne montagne, mutations et perspectives, le cas de l'Aveyron, *Economie Rurale*, n° 224, pp. 52-57.

³²⁹ C. Laurent (1995) La fin de l'hégémonie de l'agriculture professionnelle sur le territoire, In *La grande transformation de l'agriculture* - Allaire G., Boyer R., (eds), éditions Economica, Paris, pp. 323-344

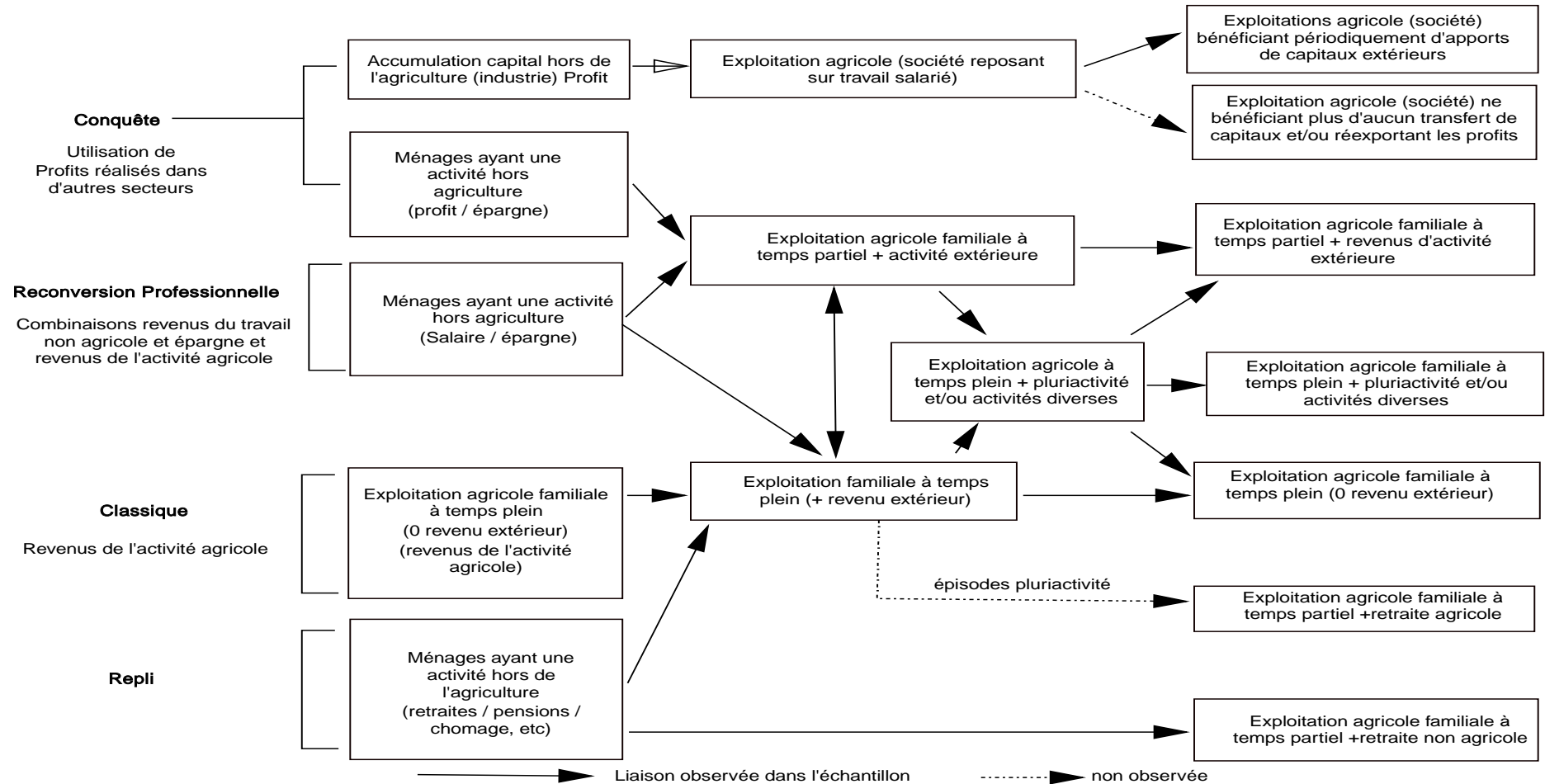
nécessaire de préciser les différentes imbrications des activités de production avec d'autres activités susceptibles de se développer dans ces espaces ruraux.

Le modèle *d'exploitation professionnelle*, dont la définition la plus large regroupe sous cette appellation toutes les exploitations agricoles à temps plein (au moins une unité de main d'oeuvre annuelle (UTA) ayant une dimension minimale de 4 unités de dimension économique (UDE)³³⁰, peut être considéré comme minoritaire. En effet, ce résultat n'est pas surprenant lorsque l'auteur souligne que *de la totalité des exploitations professionnelles à la totalité des exploitations agricoles il y a bien plus qu'une marge : plusieurs centaines de milliers d'exploitations "hors normes" (près de 40 % des exploitations recensées en 1988), exploitations à temps partiel (370 850) ou exploitations à temps plein de très petite dimension (35 350)*³³¹. La part des exploitations ne disposant d'aucun revenu externe représente que 25 %, mais détient 40 % de la SAU. La différence provient de ces hommes à la tête d'exploitations "hors normes" qu'il convient d'analyser car ils gèrent également une majorité de l'espace productif.

³³⁰ L'Unité de Dimension Economique (UDE) permet de comparer des exploitations ayant des activités économiques différentes, activités mesurées à partir de la Marge Brute Standard (MBS) qui est une valorisation monétaire des superficies et des effectifs de cheptel présents au moment de l'enquête.

³³¹ C. Laurent (1995) *op. cit.*, p. 326.

Graphique 12 : Typologies et trajectoires des ménages agricoles



Sources : C. Laurent (1995) La fin de l'hégémonie de l'agriculture professionnelle sur le territoire, In *La grande transformation de l'agriculture* - Allaire G., Boyer R., (eds), éditions Economica, Paris, p. 335.

Ensuite, un intérêt grandissant s'opère pour l'étude d'un ensemble beaucoup plus larges de produits tirés des exploitations. En effet, les consommateurs sont de plus en plus sensibles à la qualité des produits alimentaires et la diversification des produits élaborés sur l'exploitation fait plus penser au développement d'une *économie de créneaux et de la proximité* plutôt que d'une économie à grande échelle, fortement standardisée, et où le plus souvent, les produits sont non transformés par les exploitants. Sur ces questions, des travaux³³² ont relevé cette particularité mais ils ont parfois été trop peu pris au sérieux pour orienter réellement les politiques agricoles.

Enfin, prendre en compte l'imbrication des différentes activités au sein de l'espace rural, mais aussi au niveau de l'entreprise agricole est une condition qui permet l'analyse et l'intelligibilité économique des transformations en cours. Dans ce domaine, les travaux existants, sans être exhaustifs, ouvrent quelques pistes de recherche intéressantes, notamment ceux de F. Gerbaux, B. Kayser et P. Muller³³³.

Dans ce contexte, le travail typologique de C. Laurent, fruit d'un rigoureux travail statistique à partir du RGA³³⁴, nous permet de situer un ensemble assez complet et très hétérogène des exploitations agricoles d'aujourd'hui.

L'auteur propose six classes d'exploitations agricoles en relation avec les ménages qui s'y rattachent. Le type *société* (Type A) associe en général un salarié et le statut de société. La particularité de ces entreprises est de bénéficier des transferts financiers provenant des activités industrielles du propriétaire. Ces sociétés agricoles sont de constitution récente et pour une majorité d'entre elles concerne des haras.

Un deuxième groupe fait état de deux types d'exploitation (toutes à temps partiel), l'une est intitulée *exploitations de loisir* (type B), l'autre concerne des *exploitations à temps partiel et à vocation productive* (type C). Le type B concerne des exploitants dont les

³³² Les premiers ouvrages sur ces questions datent des années 80 comme, entre autres, F. Pernet (1982) *Résistances paysannes*, éditions PUG, Coll. Influences, 189 p., M. Jollivet (sous la dir.) (1988) *Pour une agriculture diversifiée*, éditions L'Harmattan, Coll. Alternatives Rurales, Paris, 335 p. Plus récemment, le groupe de Seillac, sous la responsabilité de E. Pisani, a repris cette réflexion, on trouve ces idées (et bien d'autres) dans E. Pisani (1994) *Pour une agriculture marchande et ménagère*, Coll. Monde en cours, éditions de l'Aube, 191 p.

³³³ F. Gerbaux (1988) Le problème de l'entrepreneuriat rural en montagne, *Bulletin Technique d'Informations*, n° 431/432, pp. 399-404. et aussi du même auteur, (1991), Micro entreprises à la campagne : quels modèles ?, *Economie Rurale*, n° 202-203, pp. 71-74, P. Muller (1987) Un métier né de la crise : exploitant rural, *Sociologie du travail*, n° 4, pp. 459-475. et du même auteur, (1991), Vers une agriculture de services ?, *Economie Rurale*, n° 202-203, pp. 67-70. Sur la relation entre agriculture et nouvelles composantes du monde rural, voir B. Kayser (1990) *Paysans et ruraux, la nécessité d'une alliance* - Ronéo CEODOC, Université Toulouse le Mirail, 19 p.

³³⁴ Dans C. Laurent (1992) *op.cit.*, une analyse typologique est proposée à la suite d'une thèse sur le Pays d'Auge, pp. 235-242. Cet auteur propose par la suite, une typologie synthétique à partir d'un schéma dont nous avons repris l'essentiel (C. Laurent (1995) *op.cit.*, p. 335).

revenus extérieurs à l'agriculture (retraites et pensions) sont suffisants pour vivre. L'activité ne constitue donc pas une source de revenu essentielle et ont pour particularité de reposer que sur 1,6 % de la SAU.

Le *type C* concerne une structure souvent détenue par des exploitants en fin d'activité et dont l'exploitation procure un revenu de complément. Dans cette catégorie, on trouve également des personnes ayant des revenus extérieurs insuffisants et qui maintiennent une production ayant pour vocation d'extraire là aussi un revenu de complément (activités d'artisans ruraux, de période de chômage, etc.). Enfin, il existe des *exploitations nouvellement créées par des ménages ayant des revenus non-agricoles élevés (professions libérales; commerçants, etc.)*. Pour l'ensemble du type C, le système d'exploitation est relativement homogène, 80 % d'entre eux produisent du bovin viande.

Un troisième groupe d'exploitation concerne les exploitants à temps plein. Dans cet ensemble, on constate d'une part, les *exploitations dont la succession n'est pas assurée (type D)*. Elles forment un tiers des agriculteurs à temps plein. Le fait que les chefs soient âgés et sans successeur caractérise la lente transformation du système de production (bovin lait vers bovin viande par exemple). Le type F (*exploitations insérées dans les réseaux professionnels*) se définit par un exploitant jeune et à temps plein sur son exploitation (ou avec un aide familial), qui est en contact fréquent avec des organismes de développement agricole (un tiers des exploitations à plein temps et 45 % de la SAU). La trajectoire de ces jeunes est assez classique, après la reprise de l'exploitation familiale, ils bénéficient de la dotation jeunes agriculteurs.

Le type D et F correspond au modèle d'exploitations préconisé par les institutions officielles selon l'auteur, mais ne sont pas majoritaires dans leur catégorie d'exploitant à temps plein. Un nombre important des exploitants gère *des exploitations à temps plein peu ou pas insérées dans les réseaux professionnels (type E)*.

Ces exploitants regroupés dans le *type E* n'ont *aucun contact avec les dispositifs mis en place par le développement agricole et leur choix techniques sont souvent hétérodoxes au regard des normes préconisées par les organismes professionnels*³³⁵. Leur effectif par rapport à l'échantillon d'enquête est d'un tiers des exploitations à temps plein et 27 % de la SAU.

Dans cet ensemble, plusieurs familles d'individus sont perceptibles. On trouve d'abord des ménages ayant repris, en premier, une exploitation à temps partiel et qui, à la

³³⁵ C. Laurent (1992) *op.cit.*, p. 241.

suite de problème d'emploi hors de l'agriculture, ont continué à temps plein. Le maintien à court terme de l'activité semble assuré. Avec peu d'endettement, un âge moyen, ils arrivent à dégager un revenu suffisant pour l'entretien du ménage. Ils ne sont pas avares du temps passé et ont le sentiment d'être en marge du système dominant. On trouve également des nouveaux agriculteurs dont le projet de reconversion professionnelle était au coeur de la décision. Ce sont des couples de salariés issus de l'agriculture qui ont épargné pour acquérir l'exploitation. Ce troisième sous groupe est formé d'exploitants à l'écart du modèle même si la succession familiale a été l'origine de l'installation, ils sont complètement familiers du milieu agricole. Enfin un quatrième sous-groupe fait état des entrepreneurs les plus innovants, mettant en oeuvre des systèmes de production différents. (système extensif, productions hors norme, production traditionnelle améliorée). L'origine des exploitants de ce groupe est très diversifiée, ils viennent, le plus souvent, de l'extérieur au secteur agricole.

L'ensemble de ces résultats nous est très utile pour notre problème de recherche. Autour de ces six classes d'exploitation, celles qui appartiennent au type E mais aussi au type C peuvent être directement en relation avec notre question de la recomposition démographique de l'agriculture.

Plus généralement, un travail de terrain qui permettrait d'expliquer en partie, les modalités de création et de développement des exploitations appartenant à ces deux ensembles nous semble opportun. Cela conduirait à mettre directement en relation le processus de revitalisation rurale avec le milieu agricole et savoir si l'hypothèse d'une participation des nouveaux venus à la recomposition de ce milieu est réellement envisageable. L'information sur ces questions étant incomplète, voire inexistante, nous proposerons dans le développement second de cette section, de créer nous-mêmes une enquête. A l'issue de cette partie, quelles pistes peut-on suivre pour construire cette enquête ?

B) Les hypothèses sur lesquelles se fonde l'enquête sur les milieux agricoles

Nous venons de voir qu'il reste un ensemble de questions en suspens sur le rôle de l'agriculture dans la recomposition rurale. Dans ce développement, nous proposerons le cheminement de notre réflexion qui nous a conduit à l'élaboration de l'enquête³³⁶.

Ce que l'on recherche dans l'élaboration de notre enquête, ce sont les liens qui s'établissent entre l'homme (à travers l'agriculteur), l'exploitation (à partir du système

³³⁶ Le questionnaire de l'enquête est présenté, sous sa version originale, dans l'annexe I.

productif) et l'espace. C'est autour de ces trois éléments que nous avons structuré ce questionnaire. On peut donc considérer trois modules dans cette enquête, le premier concerne la nature des nouveaux entrepreneurs en agriculture, le second module concernera la recherche d'information sur *l'agriculture de terroir*, le troisième détermine les perspectives d'avenir des différentes structures et des ménages questionnés.

- *Comment appréhender les nouveaux entrepreneurs et la migration ?*

La mise en place de ce module a nécessité une décomposition des deux phases, celle d'avant la migration et celle d'après. Pourquoi et comment le migrant a-t-il migré ? A côté des analyses de motivation, on recherchera les origines géographiques. On essaie de connaître les origines sociales, l'âge du migrant et ses origines professionnelles. L'objectif est de pouvoir déterminer si l'enquêté est de près ou de loin, familier du milieu agricole ou du secteur agricole, soit à partir de son ancienne profession, soit à partir de la profession de ses parents (ainsi que la formation). Le critère d'âge nous permettra de déterminer l'âge moyen des migrants comme des autres personnes enquêtées au moment de l'installation. Les raisons de la migration sont également demandées dans l'enquête afin de savoir si l'agriculture est un projet entrepreneurial solide ou une activité économique « accidentelle ».

La seconde partie de ce premier module va concerner ce qui s'est passé après la migration. C'est essentiellement autour de la question de l'installation en agriculture que l'on a orienté cette partie avec des interrogations sur le comportement de l'exploitant face au foncier. On essaie de savoir pourquoi il a choisi telle ou telle localisation, si le projet est intégré au choix de la migration et quelles ont été les modalités de l'installation en agriculture (type d'acquisition). Les relations de l'exploitant avec les autres exploitants sont recherchées autour de la question de la location des terres, afin de connaître qui sont les loueurs de terres lorsque l'exploitant est migrant et lorsqu'il ne l'est pas. De ce fait, on questionne également l'exploitant sur la perception de l'usage des terres dans son espace de vie. Enfin nous demandons aux personnes interrogées les caractéristiques classiques de l'exploitation (surface, production, etc.).

- *La recherche de systèmes économiques originaux en agriculture*

Cette seconde étape de ce travail est très certainement fondamentale. La difficulté à laquelle nous nous sommes heurtés nous a amenés à considérer, à défaut d'une autre possibilité, trois hypothèses pour construire notre grille. Ces trois hypothèses se contentent de retranscrire, avec une plus ou moins grande fidélité, les conditions d'existence d'un produit possédant une Appellation d'Origine Contrôlée, à savoir la présence de conditions spatiales, la présence de savoir-faire ou de technique spécifique et la présence d'une

identification du produit. C'est sur cette base de trois hypothèses assez larges, que nous pouvons faire le « tri » entre une exploitation agricole de « terroir » et une autre exploitation. L'objectif ici est de pouvoir trouver dans notre échantillon, des exploitations distinctes par ce filtre. Toujours dans cette relation à l'espace, l'originalité de cette optique sera également d'intégrer dans ce module, aussi bien les activités de production que les activités de services présentes sur l'exploitation.

La recherche d'information sur les formes de commercialisation des produits de terroir a été très poussée dans le questionnaire car il nous a semblé important de souligner les spécificités susceptibles d'exister dans la mise en marché de ces produits. On est en mesure d'étudier également les niveaux d'insertion des exploitants aux différents marchés ainsi que l'importance du chiffre d'affaires réalisées par les différents réseaux. La localisation de ces réseaux croisée avec l'importance économique de ceux-ci pour les différents individus nous offrent une base d'information originale sur l'étendu spatiale du « territoire économique des produits terroirs ». Bien entendu, là aussi, le critère migrant ou non migrant nous permettra d'établir, le cas échéant, les distinctions entre ces deux populations d'agriculteurs.

La formation de ces réseaux commerciaux est étudiée à partir des trois types les plus répandus, le réseau d'intermédiaires (coopératives, maquignon, etc.) pour lequel on recherche où se situent les « noeuds » de coopération commerciale, au niveau local ou extra-local ; les réseaux de ventes directes (marché, sur l'exploitation, foires, ventes par correspondance) où l'on recherche qui sont les producteurs qui demandent le contact avec l'acheteur ; et les réseaux de professionnels formés des magasins spécialisés (caviste, crèmerie, etc.) des Cafés - Hôtels - Restaurants (CHR) pour lesquels on recherche là aussi la localisation de ces partenaires économiques. Pour l'ensemble de ces réseaux, la mesure des parts de marchés sera possible et permettra d'affiner l'analyse du « territoire économique des produits de terroir ».

L'enquête comporte également des interrogations sur le développement des activités de service dans les exploitations. Cette piste de recherche a pour originalité, d'être basée, comme pour la partie sur les produits agricoles de terroir, sur la relation entre l'exploitation, ses activités de services et l'espace. On peut même envisager que l'offre de services corresponde à une demande en aménités de la part des consommateurs de l'espace rural. L'agriculture est-elle susceptible d'intégrer une forme de tertiairisation de son activité qui soit indissociable de ses activités de produits de biens tangibles ? C'est exactement ce que nous recherchons à partir de ce module.

Le premier objectif dans ce cadre est de recenser les activités de services présentes sur ces exploitations, depuis les activités d'accueil et de restauration jusqu'à celles qui concernent l'animation ou l'artisanat d'art par exemple. Nous nous interrogeons dans cette phase sur les motivations qui ont poussé les agriculteurs à créer ces services, y a-t-il des raisons purement économiques ou d'autres explications peuvent être avancées (équilibre des activités entre la production agricole et les autres activités, etc.). Existe-t-il une relation possible entre les activités de production de terroir et les activités de services ? Cette question nous permet de nous intéresser à l'hypothèse de la nature du marché des produits terroir dans ses relations avec le marché des activités de services. Un consommateur de produits d'accueil peut être sensibilisé à celle des produits de terroir et vice versa. Dans cette hypothèse, et c'est ici le second objectif de cette partie de l'enquête, raisonner sur le système agricole sans tenir compte des activités de services devient insuffisant pour appréhender toute la complexité que peut prendre l'exploitation agricole de terroir. Aussi, la recherche des motivations dans la demande de services nous permet de considérer la présence ou l'absence d'une relation entre ces différents éléments du système économique. Enfin, l'interrogation sur le marché et son ampleur, sur l'origine des clients et sur la façon dont les produits et les services sont reconnus par ces différents marchés nous permet de relever le rôle fondamental que joue l'information dans l'ensemble du système d'agriculture de terroir.

Dans ce chapitre, nous avons mené une analyse dans le temps et dans l'espace, des nouvelles formes d'occupation de l'espace rural, dans une première section sous l'angle démographique et résidentiel et ensuite, dans la dimension économique. La première difficulté était de situer le processus de la reconquête démographique et de le comparer pour l'ensemble des pays de l'OCDE. Ce mécanisme, synthétisé à partir du Graphique 5 est observé dans bon nombre de pays et peut être perçu comme un nouveau fondement dans la perspective dynamique de la démographie rural. Au départ, la reconquête démographique du milieu rural a été interprétée comme un épiphénomène parce qu'elle concernait essentiellement le périurbain. Dans ce chapitre, le caractère structurel de ce processus de reconquête a pu être démontré dans sa comparaison international, c'est à dire dans l'espace, et dans le temps grâce à une analyse sur près de quinze années pour certains pays. En effet, les migrations vers l'espace rural peuvent être considérées comme une variable majeure qui transforme les structures économiques et sociales. Engagé depuis plus de 25 ans pour certaines régions rurales françaises, le processus en cours agit sur la période récente en redressant le solde naturel jusqu'à atteindre des valeurs positives. Ce retournement s'explique par une recomposition progressive de la structure de la population (migrants composés de jeunes couples).

L'espace s'est également fortement restructuré sous l'effet de la dynamique résidentielle, l'habitat rural, après avoir été rénové, c'est accru en volume pour répondre à une demande de résidence individuelle correspondant aux aspirations des nouveaux ruraux (être propriétaire, recherche d'un cadre de vie meilleur, ...) sans omettre les effets de ces mécanismes sur l'espace agricole, qui peut être absorbé par la construction de résidence notamment, dans les communes rurales des ZPIU. Depuis 1990, la dynamique résidentielle dans le rural en général, se confirme et permet d'envisager une poursuite de la reconquête démographique que le prochain recensement viendra confirmer et mesurer.

L'impact économique de cette reconquête démographique est direct même s'il n'est pas toujours instantané au regard de la statistique. Sous l'effet d'un accroissement de la population, l'économie rurale s'organise pour répondre aux demandes de services. La difficulté de mesurer le volume d'emploi offert, mesure réalisable à un échelon micro-régionale, nécessite une méthodologie spécifique développée dans ce chapitre. La révélation de la relation qui s'établit fréquemment entre la poussée démographique et la croissance du volume des emplois offerts au plan communal a été l'apport de ce développement.

Il restait à peser et à comprendre les caractéristiques de cette recomposition. Elle peut être mesurable par les transformations socioprofessionnelles de la population rurale.

Autrefois composé de la population active agricole, l'espace rural connaît une structure démographique plus diversifiée, depuis le cadre supérieur jusqu'à l'ouvrier. Il semble ici que l'agriculture dans sa forme actuelle, la plus répandue et la plus présente dans le rural, ne soit pas en prise avec ce processus de reconquête. En fait, l'économie rurale gagne de nouvelles activités en relation avec les emplois de proximité et les services. L'industrie rurale, et plus généralement la création d'entreprises non agricoles, résiste mieux dans les espaces de faible densité qu'en ville. Des entrepreneurs nouveaux émergent et créent de nouveaux gisements d'emplois, dans l'artisanat, l'entreprise de services, la PME et la PMI.

Mais dans ce contexte, est-on en mesure d'entrevoir les mêmes perspectives pour l'agriculture ou plus exactement pour d'autres formes de systèmes productifs agricoles ? La tâche n'est pas aisée car la compréhension de la recomposition passe par la perception de celle-ci. On se heurte très rapidement à un manque d'information sur ce thème, même si quelques indicateurs offrent une perspective partielle de ce que peut être l'agriculture et l'exploitation dans sa diversité. Le choix de réaliser une enquête est venu d'un manque d'information d'une part, et aussi, de la volonté de construire une base d'information pouvant cerner *l'agriculture de terroir* ainsi que son mode de fonctionnement et de développement.

L'ensemble de la problématique de cette première partie se basait sur l'analyse des transformations démographiques et économiques de l'espace rural, dans un premier temps, en insistant sur le secteur agricole. Les principales conclusions peuvent se regrouper en quelques points.

- Premièrement, pendant plus d'un demi-siècle, l'intégration de l'agriculture au secteur industriel et au secteur agro-alimentaire s'est faite de façon progressive dans un contexte de croissance économique soutenue, les populations agricoles en migrant, étaient absorbées par l'industrie et l'urbanisation. Ce schéma est qualifié de « boucle vertueuse du fordisme ». A compter des années 70, le mécanisme de régulation de ce système de croissance n'a plus fonctionné et des déséquilibres sont apparus, excédents agricoles, réforme des politiques publiques, chômage urbain, ainsi que de nombreuses conséquences sur l'espace rural lui-même. La réduction du nombre des exploitations agricoles a globalement agit sur la répartition du foncier. Les zones où l'agriculture restait la plus présente et la plus compétitive ont vu un accroissement de la concentration foncière et une compétition à l'acquisition de terre. A l'inverse, les zones marginales ont connu de multiples scénarios (artificialisation, forestation, extension des systèmes productifs, etc.). Cependant, on peut dire que globalement, l'incidence, notamment sur la déprise, n'a pas été aussi importante pour l'espace rural.

- Deuxièmement, le système productif agricole dominant, qui a été qualifié *d'agriculture professionnelle*, est basé sur quelques principes de base. Outre l'intégration poussée de l'agriculture à la sphère industrielle, la base de son développement repose sur la standardisation des produits issue de l'ensemble de la filière agricole et agro-alimentaire. Cette question de la standardisation des produits se pose également dans le cas de l'agriculture de terroir et devient l'un des questions de l'économiste.

- Troisièmement, pendant que s'opéraient ces multiples mutations économiques et spatiales, l'espace rural a également connu une mutation radicale et imprévisible de sa démographie. De quelques milliers d'habitants en plus au début des années 70, l'espace rural français a vu, comme bon nombre de pays de l'OCDE, la tendance longue du déclin s'enrayer. Aujourd'hui, du renversement, on est passé à la phase de revitalisation qui se caractérise par un solde naturel et migratoire positif alors que ce dernier était largement déficitaire jusqu'au milieu des années 60.

La problématique découlant de l'analyse de ce processus démographique concernait les impacts de ce redressement sur l'économie rurale. Globalement, la fonction résidentielle du rural peut doper à la hausse, selon certaines conditions, l'emploi au niveau

local. A partir d'un exemple régional, la mesure de l'ampleur de cette articulation démographie et emploi a conduit à considérer comme facteurs déterminants, le rôle du temps (évolution sur plusieurs recensements de la population rurale) et de l'espace (situation des communes par rapport aux unités urbaines). Mais très vite, l'analyse en terme de fonction résidentielle est apparue comme insuffisante même si elle explique dans la plupart des cas, une partie de la croissance de l'emploi. Des entreprises non agricoles peuvent également s'introduire dans ce dynamisme et constituer de nouveaux gisements d'emploi. Mais l'agriculture est-elle complètement à l'écart de ce processus ? Certainement pas car elle est très certainement au cœur des mutations économiques du rural de certaines régions mais il est difficile de peser aujourd'hui, au niveau global, l'ampleur de ces nouveaux systèmes productifs dont l'agriculture de terroir fait parti.

**PARTIE II : PRODUCTIONS AGRICOLES
TYPIQUES ET ORGANISATION
TERRITORIALE**

La participation de l'ensemble des activités rurales à la recomposition démographique et économique est une hypothèse que nous formulons pour plusieurs raisons.

Il nous semble important de prendre en compte dans notre analyse, les transformations démographiques en agriculture à partir du même constat que celui formulé dans le chapitre précédent. La recherche des événements atypiques qui peuvent être considérés comme des tendances en voie de développement s'articule autour de deux grandes orientations :

- premièrement, dans le processus de migration, on peut observer de nouvelles populations allant investir le milieu agricole. Nous allons étudier grâce à l'enquête, le profil individuel et professionnel de ces nouvelles populations agricoles ;

- deuxièmement, on peut considérer l'agriculture comme une activité pouvant participer, sous certaines conditions, à la recomposition économique de l'espace rural. Pour cela, une fois posé des conditions d'existence de l'exploitation de terroir à partir de l'enquête, on construit la notion de territoire économique en relevant les spécificités de la commercialisation de ces produits agricoles typiques.

A partir des investigations de terrain, il devient possible de considérer la question de l'agriculture dans sa relation à l'espace et dans le développement des productions agricoles typiques, grâce au concept d'agriculture de terroir. Certaines questions économiques très sensibles actuellement, d'une part l'incertitude qualitative, et d'autre part la recherche de système de production ayant des relations étroites avec un territoire d'origine, sont au cœur du concept et offre la possibilité de dépasser le concept normatif de type AOC

CHAPITRE III : L'ECONOMIE DE LA RECONQUÊTE DE L'ESPACE RURAL PAR L'AGRICULTURE DE TERROIR

De nouvelles composantes forment l'agriculture d'aujourd'hui, mais ces dernières sont-elles en rapport avec la revitalisation du rural. Cette question posée en ces termes revient à étudier les relations qui s'établissent entre l'agriculture et la revitalisation, en recherchant la nature de son rôle dans ce processus. D'autre part, peut-on entrevoir une forme de recomposition de l'agriculture à l'image de ce qui peut se passer pour l'artisanat et la PME en milieu rural mais comment témoigner de cette recomposition ?³³⁷

L'information statistique rassemblée à partir de l'enquête sur les milieux agricoles³³⁸ offrira une meilleure connaissance des modalités de cette reconquête, à propos du profil des nouveaux entrepreneurs mais aussi à partir des stratégies économiques novatrices. L'économie de la reconquête sera analysée à partir des nouveaux agriculteurs d'une part, et ensuite à partir des nouvelles relations des exploitants à l'espace incarnées à partir de l'agriculture de terroir.

L'analyse du processus démographique de la recomposition agricole devra nous offrir une meilleure connaissance des nouvelles populations intéressées par ce secteur d'activité tout en essayant de définir ses caractéristiques nouvelles pour le début des années 90³³⁹. Le second volet doit nous conduire à l'approche économique du problème. L'étude du profil des individus en distinguant les exploitants ayant migré pour devenir agriculteur des autres individus enquêtés permet, et c'est ici l'originalité de cette enquête, de définir ces nouveaux entrepreneurs agriculteurs. Il devient possible de comprendre le rôle de la migration dans le processus de recomposition du milieu agricole grâce à l'étude des motivations et des stratégies des différentes entreprises enquêtées.

Dans l'hypothèse où nous considérons l'agriculture dans de nouvelles relations à l'espace, l'appréhension de *l'agriculture de terroir* est la seconde étape de cette recherche. Quelle est son ampleur dans notre échantillon mais aussi, son importance sur le plan économique. La relation des entreprises à l'espace physique (terroir) et organisationnel par le marché sera privilégiée dans ce chapitre.

³³⁷ Voir A. Berger, E. Font, (1995) *Artisanat et petites entreprises en milieu rural, le cas du Languedoc-Roussillon*, rapport d'études pour la Chambre Régionale des Métiers Languedoc-Roussillon, CRPEE, 194 p.

³³⁸ La structure de cette enquête a été présentée à la fin du chapitre précédent, son formulaire est également présenté dans l'annexe I.

³³⁹ Depuis le dernier recensement qui date de 1988, il est de plus en plus délicat de connaître avec certitude, l'orientation de la population agricole et il devient plus réaliste de mener une analyse plus qualitative de la population des exploitants agricoles.

Cette approche par le marché permet également de réaliser des typologies d'entreprises qui pourront nous aider à poser par la suite la logique économique et le fonctionnement territorial de *l'agriculture de terroir*.

SECTION 1 : LA MISE EN PLACE DE L'ENQUETE ET LE CHOIX DES ZONES

Trois ensembles de difficultés ont du être surpassées pour réussir la réalisation de 111 enquêtes. (Nous rappelons que les raisons de l'enquête et le mode d'enquête ont été présentés à la fin du chapitre II)

La première a consisté à résoudre la question du choix des espaces ruraux à sonder. Dans l'hypothèse qui est la notre à savoir, l'agriculture participe à la recomposition démographique et économique de l'espace rural, il devenait obligatoire de trouver des zones d'enquêtes qui soient analysables comme telle. Il était donc nécessaire de faire une analyse statistique de la démographie et de l'économie agricole de communes ou de cantons insérés dans un ensemble régional considéré comme significatif du phénomène de revitalisation démo-économique analysé dans le chapitre 2 de ce travail. Le choix d'une région comme le Languedoc-Roussillon n'a pas été difficile à réaliser pour plusieurs raisons.

Avec la région Provence Alpes Côte d'Azur, le Languedoc-Roussillon possède l'empreinte la plus marquée de ces nouveaux dynamismes sur son territoire. V. Thireau³⁴⁰ souligne que le Languedoc-Roussillon est témoin de cela, *le déplacement géographique du dynamisme qui intéresse au premier chef les régions méridionales ne s'explique pas uniquement par une délocalisation des structures productives. Ces régions autrefois délaissées par l'expansion économique s'ouvrent aujourd'hui à des activités porteuses qui impulsent une croissance relativement soutenue.* Les nombreuses analyses que nous avons menées à ce propos pour l'espace rural de la région Languedoc-Roussillon ont eues pour conclusion que ces zones étaient, comme l'ensemble de la région, soumises à un processus long et diffus de recomposition rurale³⁴¹. Il devenait donc possible d'en extraire un certain nombre de zones rurales pertinentes pour notre enquête.

La seconde difficulté est relative aux choix des zones d'enquête au sein de cette région Languedoc-Roussillon. Le choix du niveau cantonal a été privilégié dans la mesure où il était plus aisé de travailler en multi-critères à ce niveau spatial plutôt qu'au niveau de la commune compte tenu du secret statistique sur lequel on butait. Cet échelon cantonal présente l'avantage d'être un niveau instrument relativement fin et performant de l'appréhension de la vie locale. Toutefois, l'échelle d'analyse présente, et nous en somme

³⁴⁰ Voir V. Thireau (1993) *Les nouvelles dynamiques spatiales, à la redécouverte des territoires* - éditions L'Harmattan, Paris, la première partie de cet ouvrage, pp. 21 à 131.

³⁴¹ Voir A. Berger, M. Dedeire, E. Font, (1997) Nouveaux espaces ruraux en Languedoc-Roussillon, *Territoires en Mutation*, n° 1, Numéro Spécial, Janvier, 150 p. voir aussi la section 2 du chapitre 2.

conscients, des inconvénients, avec des problèmes de cohérence territoriale qui peuvent donner lieu à de profondes disparités. Ces dernières peuvent être lissées par une vision englobante du fait que l'on travaille sur 139 cantons au total³⁴². Avec J.M. Bretel et R. Poucheret³⁴³ une Analyse en Composantes Principales (ACP) a pu être réalisée et s'est déroulée de la façon suivante.

Les statistiques pouvant nous aider à mener cette ACP nous sont proposées par le recensement Général de la Population (R.G.P.) et le Recensement Général Agricole (R.G.A.). On peut, en effet, trouver la base cantonale dans ces deux sources même si les périodes ne sont pas identiques car le R.G.P. qui sera utile dans l'analyse sera celui de 1975, 1982, 1990 alors que le R.G.A. utilisé est celui de 1988. Plusieurs traitements statistiques ont été nécessaires avant de retenir les indicateurs les plus significatifs pour une analyse multi-critères. Le choix des indicateurs statistiques retenus ayant trait aux questions démographiques a été le suivant : (voir Tableau 26)

Tableau 26 : Les indicateurs démographiques utilisés pour le choix des zones d'enquête

Type d'indicateur	Mode de calcul	Informations utilisées
Indicateur d'attraction démographique	Solde Migratoire en 1982 et 1990	R.G.P. de 1982 et 1990
Indicateur de dynamisme démographique	Solde Naturel de 1982 à 1990	R.G.P. de 1982 et 1990
Indicateur de densité démographique	(Nombre d'habitants en 1990)/(Surface cadastrale du canton)	R.G.P. de 1990
Indicateur de tendance démographique	Variation démographique de 1968 à 1990	R.G.P. de 1968, 1975, 1982 et 1990

Ces indicateurs démographiques doivent nous permettre de faire une sélection des cantons suivants le dynamisme et la nature de celui-ci, suivant qu'il est alimenté par l'indicateur d'attraction ou par le dynamisme naturel des populations. La densité nous permettra de différencier les zones les plus rurales des autres et à privilégier l'arrière pays méditerranéen plutôt que la zone littorale, parfois rurale mais plus peuplée.

Le choix des zones suivant le critère agricole est plus délicat. Il est nécessaire de tenir compte de plusieurs facteurs, structurels et surtout dynamiques. On peut classer ces

³⁴² Le Languedoc-Roussillon compte en tout (en 1990), 167 cantons. 139 ont été retenus pour l'analyse, ils correspondent aux cantons ruraux.

³⁴³ Dans le cadre d'un travail de recherche de troisième cycle, et sous la direction de A. Berger, nous avons décidé la réalisation d'une analyse multicritère au niveau cantonal, de la région Languedoc-Roussillon. Les résultats principaux de ce travail sont publiés In J.M. Bretel et R. Poucheret (1993) Typologie des espaces ruraux languedociens : Une approche de la diversité des territoires ruraux, *Revue de l'Economie Méridionale*, n° spécial, la recomposition de l'espace rural, n° 165-166, pp. 73-94.

indicateurs retenus en 3 familles (le détail de ces indicateurs est présenté dans le Tableau 27)

- la première série s'intéresse à la réalité économique des cantons avec l'indicateur de performance économique (**g**), l'indicateur d'intensification en culture (**h**) et celui de spécialisation - diversification des exploitations (**i**) ;

- la seconde série propose de tenir compte du travail sur les exploitations, à partir d'un indicateur d'activité du chef (**e**) et d'un indicateur d'intensité du travail (**f**) ;

- le troisième groupe va réunir les préoccupations de la démographie agricole avec l'indicateur de vieillissement des exploitants (**a**), un indicateur de rajeunissement (**b**) et un indicateur de reproduction sociale en agriculture (**c**) ;

- le quatrième et dernier groupe considère la question du foncier avec un seul indicateur que l'on a intitulé l'Indice de Concentration Foncière à 80 % (I.C.F. 80) (**d**).

Tableau 27 : Les indicateurs agricoles utilisés pour le choix des zones d'enquête

Type d'indicateur	Mode de calcul	Informations utilisées
(a) Indicateur de vieillissement	Nombre de chefs de plus de 55 ans / Nombre d'exploitations du canton	R.G.A. de 1988
(b) Indicateur de rajeunissement	Nombre de chefs de moins de 35 ans / Nombre d'exploitation	R.G.A. de 1988
(c) Indicateur de reproduction social de l'agriculture	Nombre de chefs de plus de 50 ans ayant un successeur / nombre de chefs de plus de 50 ans	R.G.A. de 1988
(d) Indicateur de concentration foncière	Nombre d'exploitations utilisant 80 % de la SAU (ha) du canton / nombre d'exploitation du canton	R.G.A. de 1988
(e) Indicateur d'activité du chef	Nombre de chef à temps plein / nombre d'exploitation du canton	R.G.A. de 1988
(f) Indicateur sur l'intensité du travail	Nombre d'Unité de Travail annuel total / Surface Agricole Utile (S.A.U.)	R.G.A. de 1988
(g) Indicateur de performance économique	Marge Brute Standard du canton / Nombre d'exploitation	R.G.A. de 1988
(h) Indicateur d'intensification en culture d'irrigation	Surface en ha irrigée dans le canton / Surface Agricole Utile (S.A.U.)	R.G.A. de 1988
(i) Indicateur de spécialisation-diversification de la production agricole	Nombre maximum d'exploitation dans la même OTEX (1) / nombre d'exploitation	R.G.A. de 1988

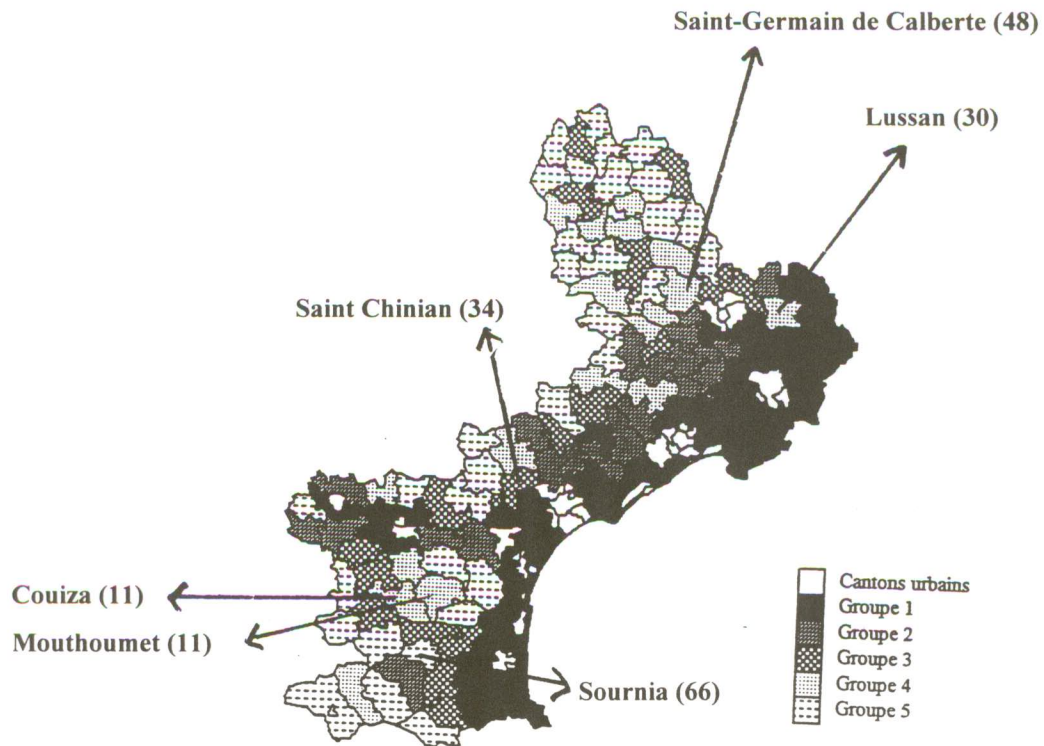
(1) : L'OTEX est un indicateur qui comprend deux informations, calcul de la Marge Brute Standard par valorisation des superficies et des effectifs de cheptel présents et enregistrés au moment du recensement et ensuite, affectation de l'exploitation dans une classe d'Orientation Technico-Economique en fonction de la part de la MBS apportés par les différentes spéculations (OTEX base 86 pour le RGA de 1988 considère la dominante)

Les résultats obtenus, une fois réalisé le choix des variables, ont été considérés comme acceptables dans la mesure où les axes 1 et 2 donnait près de 70 % d'explication, l'on atteignait même 80 % avec trois axes. Par conséquent, ces résultats, même si l'on

mesure la difficile phase d'interprétation, nous ont offert une bonne typologie des 139 cantons traités par cette méthode.

Présentons dans un premier temps, les résultats de cette typologie sur la base démographique (voir Carte 17).

Carte 17 : Typologie des cantons du Languedoc-Roussillon sur la base des indicateurs démographiques



Signification de la typologie

Groupe 1	Cantons peuplés à dynamique ascendante affirmée (46 cantons, soit près de 33 % de l'ensemble)
Groupe 2	Cantons moyennement peuplés en progression (21 cantons, 15 % des cantons de la région)
Groupe 3	Cantons moyennement peuplés en perte de vitesse (19 cantons, 14 % de l'ensemble régional)
Groupe 4	Canton en revitalisation (19 cantons, 14 % de l'ensemble régional)
Groupe 5	Cantons en voie de désertification (32 cantons, 23 % de l'ensemble régional)

Sources : A. Berger et alii. (1997) Nouveaux espaces ruraux en Languedoc-Roussillon, *Territoires en Mutation*, n° 1, Janvier, p. 68.

Dans le **groupe 1**, nous n'avons pas retenu de canton pour notre enquête car ce groupe rassemble en fait des zones dont la densité de plus de 70 habitants au km², trop forte pour notre problématique. Pour la même raison les cantons rassemblés dans le **groupe 2** n'ont pas été retenus pour l'enquête même si la croissance récente de leur population résultant d'une intéressante poussée migratoire aurait pu nous être utile. En fait, ce n'est qu'à partir du groupe trois que nous sélectionneront les zones d'enquêtes.

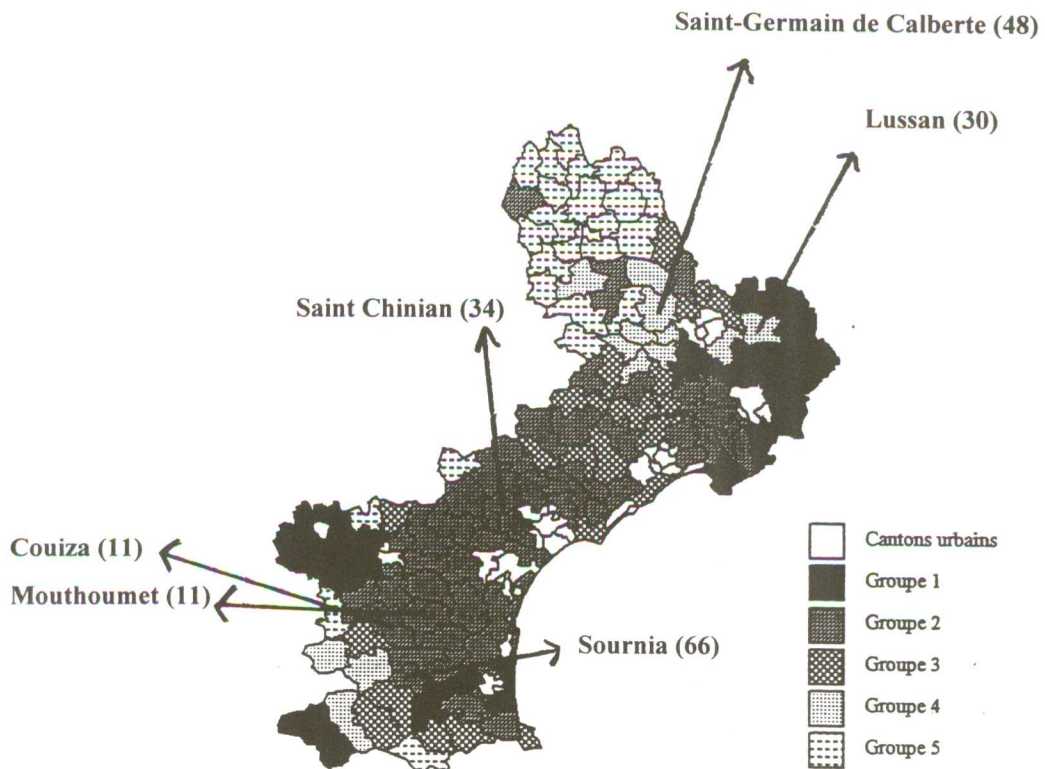
Pour le **groupe 3** (cantons moyennement peuplés en perte de vitesse), la densité de 30 habitants par Km², un solde migratoire positif et une tendance démographique depuis 1968 négative à cause d'un solde naturel fortement négatif caractérisent un nombre de cantons important de moyenne montagne, éloignés des grandes zones urbanisées. C'est le cas de **Saint-Chinian** dans l'Hérault.

Les cantons du **groupe 4** (cantons en revitalisation) sont de faible à très faible densité et ont connu un accroissement sensible de leur population sur la période 1982-1990, rompant ainsi avec la tendance décroissante antérieure. Dans cette situation, on retiendra les cantons de Couiza et de Mouthoumet dans l'Aude, de Saint-Germain de Calberte en Lozère et de Lussan dans le Gard. Les caractéristiques de ces cantons sont les suivantes : ce groupe comprend des cantons de faible, à très faible, densité démographique. Ainsi, le canton de **Mouthoumet** dans l'Aude a 4 habitants au Km². En Lozère, le canton de **Saint-Germain de Calberte** dans les Cévennes intègre 10 habitants au Km². Enfin, le canton de **Lussan** dans le Gard a la densité la plus forte avec 16 habitants par Km². Tous ces espaces ruraux ont connu un accroissement sensible de leur population sur la période 1982 à 1990, grâce notamment aux apports migratoires.

Enfin, le **groupe 5** est composé de cantons en voie de désertification, la densité y est très faible, la décroissance de la population y est présente constamment avec des soldes naturels et migratoires négatifs. Nous retiendrons dans cette situation, le canton de Sournia dans les Pyrénées-Orientales. Ce canton de **Sournia** a pour caractéristique d'avoir une très faible densité de population avec 7 habitants au Km². Depuis 1968, sa population décroît du fait de l'importance du solde naturel négatif.

La typologie cantonale sur la base agricole nous offre les résultats suivants (voir Carte 18)

Carte 18 : Typologie des cantons du Languedoc-Roussillon sur la base des indicateurs agricoles



Signification de la typologie

Groupe 1	Une agriculture relativement performante (32 cantons, soit près de 23 % de l'ensemble)
Groupe 2	Des résultats économiques honorables mais une tendance affirmée au vieillissement (44 cantons, 32 % de l'ensemble régional)
Groupe 3	Une agriculture en réelle perte de vitesse (25 cantons, 18 % de l'ensemble)
Groupe 4	Une agriculture menacée intégrant de nouvelles activités (14 cantons, 10 % de l'ensemble régional)
Groupe 5	Une agriculture menacée mais un rajeunissement certain (24 cantons, 17 % de l'ensemble régional)

Sources : A. Berger et alii. (1997) Nouveaux espaces ruraux en Languedoc-Roussillon, *Territoires en Mutation*, n° 1, Janvier, p. 71.

satisfaisants. La forte homogénéité des structures foncières rend compte d'une faible disparité dans les surfaces moyennes par exploitation. La marge brute standard est de loin la plus forte du Languedoc-Roussillon (deux fois supérieures à la moyenne régionale) et la MBS à l'hectare renforce cette analyse. On a affaire à un système de production intensif. Les exploitants sont d'âge moyen et ce qui permet de dire que ces cantons ont une pyramide des âges équilibrée entre les moins de 35 ans et les plus de 55. La présence importante d'exploitants avec successeur nous fait également dire que cette pyramide n'est pas menacée dans un avenir proche, en plus du caractère professionnel très marqué des chefs (forte présence de chefs à temps plein). Cependant, l'indicateur de spécialisation - diversification est trompeur, en réalité, on a affaire le plus souvent à une agriculture spécialisée, tantôt dans les productions céréalières comme à Castelnaudary et dans ses alentours, tantôt dans des cultures fruitières comme dans la plaine du Têt. Il est à noter qu'aucune zone d'enquête n'est située dans ce groupe.

Le **groupe 2** regroupe des cantons aux résultats économiques honorables malgré une tendance affirmée au vieillissement des exploitants. De superficies moyennes à petites car de fortes disparités existent entre grandes et très petites exploitations, les indicateurs économiques sont néanmoins au-dessus de la moyenne régionale (MBS par exploitation, MBS à l'hectare, etc.;). L'avenir de ces zones semble cependant menacé, la faible proportion de jeunes chefs (10 %) avec la présence soutenue d'exploitants de plus de 55 ans (35 %) illustre le vieillissement pressenti. L'avenir de ces zones est donc conditionné par les successions à venir (faibles pour l'instant) qui peuvent, toutefois, qu'en même être revues à la hausse sachant qu'un quart des exploitants ont plus de 55 ans. Dans ce groupe, on retiendra 4 cantons, celui de **Sournia** dans les P.O., de **Saint-Chinian** dans l'Hérault et ceux de **Couiza** et de **Mouthoumet** dans l'Aude.

Le **groupe 3** synthétise une situation très inférieure à la moyenne régionale. Ces cantons en perte de vitesse enregistrent la marge brute standard par exploitation la plus faible des ces cinq groupes. La faible part d'exploitants à temps complet associée à une faible proportion d'UTA par exploitation illustrent le caractère complémentaire de l'agriculture de ces zones. Le vieillissement y est également important et la faible part d'exploitants avec successeur ne permet pas d'envisager l'avenir de l'agriculture de ces zones avec sérénité. C'est certainement dans ces zones que l'agriculture est la plus menacée.

Le **groupe 4** regroupe les agricultures menacées mais intégrant de nouvelles activités, il illustre la diversité dans plusieurs domaines. Exploitations de tailles relativement élevées, mode de production extensif, résultats économiques moyens à faibles, ces zones offrent comme paradoxe une structure par âge en faveur de la jeunesse, le

pourcentage des jeunes y est, en effet, très supérieur à la moyenne, la diversification est agricole et aussi hors de l'agriculture. En effet, 14 % de ces agriculteurs pratiquent une activité annexe contre 7 % pour l'ensemble régional, ce qui peut aider à comprendre l'origine des compléments de revenus quasiment indispensables dans ces cantons. C'est aussi le groupe qui est le moins représenté, nous avons néanmoins décidé d'y mener des enquêtes dans deux cantons cévenols en retenant ceux de **Saint-Germain de Calberte** en Lozère et de **Lussan** dans le Gard.

Enfin, le **groupe 5** renferme 17 % des cantons, caractéristiques de l'agriculture de montagne, ces zones ont une surface moyenne bien supérieure à l'ensemble régional avec une forte spécialisation en élevage bovin. C'est également là où l'on trouve un rajeunissement sérieux (20 % de moins de 35 ans) et la plus faible part de chefs âgés illustrant ainsi une structure par âge équilibrée comme pour le groupe 4. Dans ce groupe, on constate la coexistence de résultats économiques faibles avec une démographie recomposée. Nous n'avons réalisé aucune enquête dans cette partie du territoire régional, trop spécialisée dans le cadre de notre recherche.

Si l'on resserre l'analyse autour des deux ensembles d'indicateurs, démographie et emploi, les zones d'enquête retenues vont se positionner en privilégiant en réalité, d'une part la faible ou la très faible densité de population (moins de 30 habitants au Km²), le dynamisme démographique en relation avec notre problématique (rôle du solde migratoire) et en tenant compte enfin de critères de l'économie agricole choisis dans une optique dynamique. Le Tableau 28 situe les six cantons privilégiés pour ce travail d'enquête.

Tableau 28 : Les cantons ruraux choisis pour leur position dans la typologie démographique et agriculture

		G 1	G 2	G 3	G 4	G 5
		Agriculture relativement performante	Résultats économiques honorables mais tendance au vieillissement	Agriculture en réelle perte de vitesse	Agriculture menacée intégrant de nouvelles activités	Agriculture menacée mais rajeunissement certain
G 1	Cantons peuplés à dynamique ascendante confirmée					
G 2	Cantons moyennement peuplés en progression					
G 3	Cantons moyennement peuplés en perte de vitesse		Saint-Chinian (34)			
G 4	cantons en revitalisation		Mouthoumet (11), Couiza (11)		Lussan (30) Saint-Germain de calberte (8)	
G 5	Cantons en voie de désertification		Sournia (66)			

Une fois le choix des zones réalisé, il a fallu déterminer, et c'est la **troisième difficulté** de cette mise en place de l'enquête, celui des individus qui seraient questionnés. Dans un premier temps, nous avons réalisé un fichier d'agriculteur sur la base du fichier SIRENE de l'INSEE. Le choix de ce registre plutôt qu'un autre tient au fait que nous voulions interroger des exploitants sans contraintes de structures au sens du RGA, l'exploitation définit dans ce cadre est conditionnée à la présence d'une surface minimum qui nous a semblé ici inopportun³⁴⁴. L'autre contrainte forte consistait à observer deux populations au sein de ces choix d'individus, c'est à dire des agriculteurs autochtones et des exploitants non originaires du pays. C'était souvent après les premières questions posées que nous savions si l'exploitant était migrant ou non migrant. Cette double contrainte, nous l'avons subie avec réussite puisque nous avons pu établir sur cette base, 71 questionnaires pour les migrants et 40 pour les non migrants (Tableau 29).

³⁴⁴ Dans l'introduction de l'Annexe II relative aux résultats des enquêtes, nous présentons les conditions de cette mise en place et le choix des individus enquêtés. Nous remarquerons que le taux d'acceptation par rapport au nombre de contacts pris pour réaliser les 111 questionnaires a été élevé, car seulement une dizaine d'exploitants n'ont pu nous réserver un rendez-vous.

Tableau 29 : Répartition de l'échantillon par zone d'enquête et ventilation entre exploitants migrants et non-migrants

Origine géographique de l'échantillon	Migrant	%	Non migrant	%	Total	%
Canton de Couiza	18	25.3	3	7.5	21	18.9
Canton de Mouthoumet	6	8.4	0	0.0	6	5.4
Canton de Ginestas	1	1.4	0	0.0	1	0.9
AUDE (1)	25	35.2	3	7.5	28	25.2
Canton de Lussan	5	7.0	10	25.0	15	13.5
GARD (2)						
Canton de St Chinian	15	21.1	10	25.0	25	22.5
HERAULT (3)						
Canton de St Germain-de-Calberte	16	22.5	4	10.0	20	18.0
LOZERE (4)						
Canton de Sournia	9	12.6	13	32.5	22	19.8
Canton de St Paul-le-Fenouillet	1	1.4	0	0.0	1	0.9
PYRENEES-ORIENTALES (5)	10	14.0	13	32.5	23	20.7
TOTAL (1,2,3,4 et 5)	71	100	40	100	111	100

Nous avons volontairement insisté sur un nombre plus élevé de migrants. Bien entendu, la ventilation par canton de ces deux catégories d'exploitants n'est pas significative. En revanche, elle nous permettra de définir dans la prochaine section, les modalités d'implantation des exploitants migrants en référence aux exploitants qui ne le sont pas.

SECTION 2 : LA MIGRATION VERS L'AGRICULTURE

Se destiner à une profession aussi particulière que celle d'agriculteur alors qu'ils étaient contremaître, ingénieurs, enseignant, ou plus simplement ouvrier, cela peut paraître quand même saugrenu. Pourtant, ces nouveaux colons de l'espace rural ont fait ce choix. Ce comportement assez atypique pousse à en savoir plus sur ces nouveaux venus. Comment appréhender avec suffisamment de précision, ce phénomène original ? A la suite de l'enquête réalisée en Languedoc-Roussillon, on privilégie dans un premier développement, les différences significatives obtenues entre la population des agriculteurs migrants et celle des exploitants stables. Un exploitant est considéré comme *stable* à partir du moment où ce dernier n'a pas migré géographiquement alors qu'il a pu, dans un premier temps, avoir une autre profession que celle d'agriculteur. Cette première analyse a pour objectif de recenser les conditions de la migration, sa périodicité et la diversité de ces comportements migratoire vers le rural. Ce n'est qu'ensuite que nous pourrons étudier les modalités d'implantation de ces allochtones. Nous rappelons que les données utilisées ici ne sont pas significatives et qu'il existe un biais lié au choix des zones d'enquêtes.

I) *Les agriculteurs de la revitalisation rurale*

Les résultats des travaux d'enquête permettent, sur le plan des profils individuels, de classer les entrepreneurs en deux grands groupes. Le premier se compose d'exploitants qui n'ont jamais migré géographiquement, mais qui ont pu connaître des expériences professionnelles extérieures avant leur installation. Le second groupe est composé d'agriculteurs qui ne sont pas originaires du *pays* et qui ont migré géographiquement. En effet, sur 111 exploitations, 71 sont détenues par des migrants et 40 par des individus non migrants. Il ne faut pas voir une reconquête massive de l'agriculture par ces néo-ruraux à travers ces chiffres, cette répartition statistique en leur faveur est volontaire et permettra de comparer ces populations en référence au groupe des exploitants autochtones. Voyons à présent les caractéristiques des exploitants non-migrants encore appelés exploitants stables.

1) Les exploitants originaires du pays

Le premier groupe d'exploitants (Tableau 30) est l'ensemble le plus connu, et très certainement le plus répandu, au niveau national. On peut néanmoins le scinder en deux.

La **première sous-catégorie** se compose de 18 exploitants (12 se sont installés avant 1979 et 6 après 1979), c'est-à-dire 16 % de l'échantillon, qui sont établis depuis toujours dans la commune où ils résident et ont toujours été agriculteurs. Ce groupe, qualifié d'*exploitants stables*, est celui qui illustre la reproduction sociale de l'agriculture. Le fils reprend l'exploitation de son père, en passant directement de la formation agricole à la prise

en charge de l'exploitation. Statistiquement, si l'on reprend les données nationales, les agriculteurs se recrutent dans leur grande majorité parmi les fils d'agriculteurs. Ainsi, un fils d'agriculteur sur trois, parmi ceux ayant entre 40-59 ans et un sur quatre parmi les 25-39, ont accédé à leur tour à la gestion d'une exploitation agricole³⁴⁵. La faible mobilité professionnelle en agriculture est aussi une caractéristique quasi exclusive de la profession. En somme, on est agriculteur et on le reste. Ils sont stables professionnellement, dans la mesure où seulement 7 % des exploitants de 25 à 39 ans ont quitté le monde agricole entre 1980 et 1985 pour un autre emploi alors que, par exemple, pour les patrons de l'industrie et du commerce, à âge identique, 20 % ne sont plus patrons cinq ans après.

Une **seconde sous-catégorie** dans ce groupe d'individus non migrants est identifiable en raison de leur mobilité professionnelle, elle est représentée par 22 agriculteurs, soit 20 % de l'échantillon, qui ont changé d'emploi pour devenir chef d'exploitation. Leur activité professionnelle antérieure était le plus souvent en relation avec le secteur agricole, notamment comme ouvrier, employé ou aide familial. Il semble ici que l'expérience professionnelle antérieure à la gestion d'une exploitation agricole n'est, en réalité, qu'une étape transitoire avant de prendre effectivement la direction de l'exploitation parentale. Nous les appelons les *exploitants stables mutants professionnels*³⁴⁶.

On peut remarquer dans ce groupe 1, que l'âge à laquelle l'installation se réalise est de plus en plus élevé, en moyenne 24 ans dans les années 60-70, 27 ans après les années 80. Cela s'explique par au moins deux facteurs tirés de cette enquête, l'allongement de la durée de formation initiale, et d'autre part, le fait que l'on est en présence d'une population d'agriculteurs qui exerce une profession autre avant d'exploiter à leur tour la ferme des parents.

³⁴⁵ D'après INSEE (1993) *Les agriculteurs*, portrait social, Coll. Contours et Caractères, Paris, pp. 20-21.

³⁴⁶ Ce terme est inspiré des typologies sur la mobilité professionnelle des agriculteurs de G. Jegouzo (1973) et M. Vincienne (1972) et des relations entre l'exode agricole et l'espace urbain, couramment étudiées dans les années soixante-dix.

Tableau 30 : Profils des entrepreneurs originaire du pays (groupe 1), 40 individus

		Installé entre 1960 et 1979	Installé entre 1980 et 1993
Nombre d'individus		24	16
Age moyen au moment de l'installation		24 ans	27 ans
Niveau de formation	Type	%	%
	Direct	16 % (4)	6 % (1)
	CAP BEP BPA	58 % (14)	56 % (9)
	BAC et BTA	20 % (5)	18 % (3)
	Supérieure	4 % (1)	18 % (3)
	Total	100 % (24)	100 % (16)
Nature de l'emploi avant l'installation	Type	%	%
	Toujours Agriculteur	50 % (12)	37,5 % (6)
	Entrepreneur individuel	0 % (0)	0 % (0)
	Cadre et assimilé	4 % (1)	0 % (0)
	Enseignant Formateur	0 % (0)	0 % (0)
	Ouvrier, Employé	12,5 % (3)	12,5 % (2)
	Autres (étudiant, aide familial)	33 % (8)	50 % (8)
	Total	100 % (24)	100 % (16)
Nature du secteur d'activité avant l'installation	Type	%	%
	Agricole et Agro-alim.	95 % (23)	68 % (11)
	Secteur marchand	0 % (0)	6 % (1)
	Secteur non marchand	4 % (1)	0 % (0)
	Autre.	0 % (0)	25 % (4)
Total	100 % (24)	100 % (16)	
Nature de l'emploi des parents de l'exploitant interrogé	Type	%	%
	Agriculteur	100 % (24)	87 % (14)
	Ouvrier	0 % (0)	13 % (2)
Niveau d'endettement	Type	%	%
	Nul	20 % (5)	10,5 % (2)
	Faible à modéré	41 % (10)	68 % (11)
	Important	25 % (6)	12,5 % (2)
	Difficile à gerer	12,5 % (3)	6 % (1)
Total	100 % (24)	100 % (16)	

Plus globalement, les niveaux de formation des populations de ce groupe 1 se renforcent dans le temps. Dans les années soixante-dix, la formation la plus répandue était le niveau CAP-BEP alors que, sur la période récente, les niveaux plus élevés concernent près de 40 % des agriculteurs de notre enquête. L'accroissement de l'âge moyen lors de l'installation est un des effets de cet accroissement du niveau de formation, dans la mesure où l'insertion professionnelle tend à être de plus en plus longue, ceci s'observant aussi bien en agriculture que dans les autres secteurs d'activités. De plus, les conditions requises à la création des entreprises agricoles nécessitent actuellement une formation de plus en plus poussée dans le domaine agricole (BPA ou BTA)³⁴⁷.

- 2) Les entrepreneurs migrants (groupe 2), leurs motivations et leurs profils
 - a) L'origine géographique de ces exploitants et la motivation à la migration : le projet agricole au coeur de la décision

L'origine géographique de ces migrants est très diversifiée. La plus grande part de ces exploitants (46 %) provient de la France entière, hors Languedoc-Roussillon, et de ses régions septentrionales, 35 % ont migré au sein de la région Languedoc-Roussillon, 17 % sont originaires des pays de la Communauté Economique Européenne (CEE) et surtout de l'Europe du nord, notamment du Bénélux, de Grande-Bretagne³⁴⁸. On peut observer que ces informations concernant l'origine géographique sont identiques aux résultats obtenus par J. Catanzano (1987), qui avait noté une dominante extra-régionale quant à la provenance des ménages migrants. Ces nouveaux exploitants sont également, pour les deux tiers, originaires de la ville, le tiers restant est le plus souvent d'origine périurbaine.

Les motivations qui les ont poussés à venir là où ils résident actuellement s'expliquent par la recherche d'un certain cadre de vie en milieu rural (30,9 %)³⁴⁹ (Tableau 31), le retour au pays constitue, pour 18 % des exploitants migrants, la seconde raison essentielle. Les motivations, directement liées à l'activité agricole, sont également avancées. L'espace disponible et abondant, apparemment peu structuré d'un point de vue de l'organisation foncière ou ayant un prix attractif, est un argument qui a décidé 17 % des nouveaux exploitants. Enfin, 14 % des agriculteurs expliquent que le projet agricole a guidé le choix de résidence. Les raisons familiales et professionnelles, notamment la reprise de l'exploitation parentale, ont poussé 8,5 % des migrants à s'installer, grâce à

³⁴⁷ Voir à ce sujet, H. Savy (1993) Politique d'installation et élévation du niveau de formation des agriculteurs à compter de 1992 : Quelques conséquences pour l'apprentissage et l'éducation des adultes, *Economie rurale*, n° 207, pp. 37-42

³⁴⁸ A ce propos, voir l'ouvrage de H. Buller et K. Hoggart (1994) concernant les migrations de ménages anglais en France.

³⁴⁹ Si l'on additionne la volonté de vivre en milieu rural (8,4 % des migrants) et la recherche d'un certain cadre de vie (22,5 % des migrants).

l'héritage. Les motivations des 13 % restants sont liées à l'existence, avant la migration, soit d'une résidence secondaire, soit de raisons professionnelles non agricoles.

Tableau 31 : Les motivations de la migration rurale

Les raisons de la migration	Premier choix	%	Deux premiers choix	%
Envie d'acquérir une exploitation agricole	10	14.08	31	43.66
Recherche d'un certain cadre de vie	16	22.54	27	38.03
Intérêt pour l'espace, (faible densité, opportunité, et/ou avait un prix attractif)	12	16.90	18	25.35
Retour au pays	13	18.31	17	23.94
Volonté de vivre en milieu rural	6	8.45	13	18.31
Héritage de l'exploitation	6	8.45	8	11.27
Avait une résidence avant la venue	5	7.04	6	8.45
Raisons professionnelles	2	2.82	4	5.63
Ne sais pas	1	1.41	1	1.41
Total	71	100		

Lorsque l'on additionne les deux raisons principales, l'envie d'acquérir une exploitation agricole est présente pour 43 % des exploitants. Le projet agricole et la recherche du cadre de vie semblent se détacher du reste des raisons avancées. Ce résultat est fondamental pour notre problématique. En filigrane de ces réponses, on peut estimer que le cadre de vie, le choix de localisation de l'implantation et le projet agricole de ces migrants sont trois critères tout à fait liés. On aurait pu croire et nous avons fait l'hypothèse, que les raisons professionnelles allaient être plus souvent avancées par les individus, or, c'est la dernière raison invoquée. Dans plusieurs cas, nous avons rencontré des exploitants qui avaient arrêté leur activité professionnelle pour ce projet agricole, l'acte de migrer peut être considéré comme un acte réfléchi, et non comme une fuite devant une situation familiale et/ou professionnelle dégradée. Les caractéristiques de la demande, le coût d'accès au foncier, l'intensité de l'investissement personnel et du travail de démarrage à accomplir, expliquent entre autre la démarche volontariste volontaire et entreprenante qui est généralement la leur.

- b) Les trois phases de nouveaux entrepreneurs migrants : de l'idéologie à la reconquête professionnelle des milieux ruraux

Nous pouvons, à partir de l'enquête, déterminer trois phases temporelles dans les flux de populations à vocation agricole qui correspondent, pour chacune d'elles, à des profils d'individus relativement différents. Cette analyse vise à développer la question du caractère professionnel de la migration. Les trois phases qui seront présentées sont reprises dans le Tableau 32.

Tableau 32 : Profil des entrepreneurs migrants (groupe 2), 71 individus

		Installé entre 1960 et 1979	Installé entre 1980 et 1985	Installé entre 1986 et 1993
Nombre d'individus		19	19	33
Age moyen au moment de l'installation		26 ans	30 ans	34 ans
Niveau de formation	Type	%	%	%
	Direct	0 % (0)	5 % (1)	6 % (2)
	CAP BEP BPA	31 % (6)	26 % (5)	21 % (7)
	BAC et BTA	26 % (5)	37 % (7)	27 % (10)
	Supérieure	42 % (8)	31 % (6)	42 % (14)
	Total	100 % (19)	100 % (19)	100 % (33)
Nature de l'emploi avant l'installation	Type	%	%	%
	Entrepreneur individuel	21 % (4)	21 % (4)	12 % (4)
	Cadre et assimilé	31 % (6)	15 % (3)	27 % (9)
	Enseignant et formateur	10 % (2)	15 % (3)	6 % (2)
	Ouvrier employé	15 % (3)	15 % (3)	24 % (8)
	Autres	21 % (4)	31 % (6)	30 % (10)
	Total	100 % (19)	100 % (19)	100 % (33)
Nature du secteur d'activités avant l'installation	Type	%	%	%
	Agricole et Ago-alim.	31 % (6)	21 % (4)	18 % (6)
	Secteur marchand	26 % (5)	26 % (5)	39 % (13)
	Secteur non marchand	15 % (3)	21 % (4)	12 % (4)
	Autre	26 % (5)	31 % (6)	30 % (10)
	Total	100 % (19)	100 % (19)	100 % (33)
Nature de l'emploi des parents de l'exploitant interrogé	Type	%	%	%
	Agriculteur	10 % (2)	42 % (8)	27 % (9)
	Entrepreneur individuel	15 % (3)	21 % (4)	21 % (7)
	Cadre et assimilé	36 % (7)	10 % (2)	24 % (8)
	Enseignant et formateur	5 % (1)	5 % (1)	6 % (2)
	Ouvrier employé	26 % (5)	15 % (3)	12 % (4)
	Autres	5 % (1)	5 % (1)	9 % (3)
Total	100 % (19)	100 % (19)	100 % (33)	
Niveau d'endettement	Type	%	%	%
	Aucun	15 % (3)	21 % (4)	33 % (11)
	Faible à modéré	57 % (11)	68 % (13)	48 % (16)
	Important	15 % (3)	5 % (1)	12 % (4)
	Difficile à gérer	10 % (2)	5 % (1)	6 % (2)
Total	100 % (19)	100 % (19)	100 % (33)	

La première phase de flux de populations à vocation agricole est la plus ancrée dans les pensées. Elle correspond aux années 60-70, c'était la *migration idéologique* selon l'expression de R. Bêteille (1981)³⁵⁰, et représente 26 % de notre échantillon de néo-ruraux agriculteurs, soit 19 exploitants. Ils avaient en moyenne 26 ans au moment de leur installation comme agriculteur. Ces populations ont un profil d'entrepreneurs, plutôt formés, du fait que 42 % ont un niveau de formation supérieur au baccalauréat. Ils ont eu le plus souvent des expériences professionnelles dans le secteur primaire et de l'agro-alimentaire ou de la formation. L'autre caractéristique est qu'ils ont peu d'emprunts en cours, l'installation s'est réalisée grâce à un emprunt faible voire modéré. Ces exploitants ont peut-être recherché un certain mode de vie lorsqu'ils sont venus s'installer en milieu rural, autour d'une vie en communauté, mais ne s'affichent plus comme tels lorsque nous les avons rencontrés et interrogés. Le fait d'être resté exploitant durant tout ce temps s'explique de plusieurs façons. Ils ont pu s'intégrer socialement dans le village, sont reconnu par les autochtones comme des agriculteurs à part entière et ont, avec leur famille, des liens sociaux hors du milieu professionnel agricole. Comme nous disait l'un de ces personnages, *il faut quelque fois 10 à 15 ans pour croiser le regard des gens du cru.*

La seconde phase est plus proche, elle correspond aux années 1980 à 1985. Le flux de population qui s'y rattache est de 19 individus aux profils relativement différents des précédents. La première différence concerne l'origine professionnelle de ces chefs d'exploitation, qui sont passés plus rapidement que les autres de la période de formation à la gestion d'une exploitation agricole. Pour la majorité d'entre eux, ils n'ont pas de connaissance particulière en agriculture. Ils sont, en général, bien formés et utilisent leurs compétences antérieures pour développer leurs stratégies économiques. Ils se sont installés en agriculture avec peu de moyens et sont en général moins endettés que les migrants de la période précédente, car 21 % n'ont aucun emprunt et 68 % ont des emprunts faibles ou modérés. Au cours de cette phase, le nombre de chefs d'exploitation ayant eu un parent agriculteur est important, avec 8 sur 19, mais ne peut pas expliquer ce faible endettement, dans la mesure où aucun de ces migrants n'a hérité de l'exploitation familiale ni explique sa migration pour des raisons familiales. Les connaissances en agriculture, par l'apprentissage au sein de la famille, peuvent donc s'expliquer pour un certain nombre d'individus de cette phase. A cette période, l'âge moyen lors de l'installation était de 30 ans sachant que le mode se situait dans la tranche 30-31 ans. Ils forment environ 26 % de la population de néo-ruraux agriculteurs.

La troisième phase de migrations fait référence aux dix dernières années, de 1986 à 1994, où l'on trouve *des nouveaux agriculteurs à la fois migrants et mutants*

³⁵⁰ R. Bêteille (1981) *La France du vide*, éditions LITEC, Paris, 252 p.

professionnels. On dénombre 33 individus, qui ont pour qualité d'avoir connu le plus souvent une expérience professionnelle très intense, soit dans le domaine de l'encadrement pour 27 % d'entre eux, soit dans celui de l'entreprise avec 12 % de ces agriculteurs. Dans cette phase, nous retrouvons une partie importante d'anciens ouvriers et employés pour 24 % de ces allogènes. Cette intensité de l'expérience professionnelle antérieure est perceptible, du fait que l'âge moyen lors de l'installation est de 34 ans, sachant qu'ici la courbe est bi-modale entre 32 et 34 ans et entre 42 et 45 ans. Globalement, leur ancien secteur d'activité est le plus souvent en relation avec les services marchands pour 39 % de ces agriculteurs. N'étant pas issus du milieu agricole et agro-alimentaire³⁵¹, ils ont réuni des moyens suffisants pour s'installer en agriculture et ont, de façon majoritaire, peu d'emprunts en cours pour 48 % de ces entrepreneurs, voire pas du tout pour 33 % d'entre eux. Ce faible endettement peut s'expliquer par le fait que 9 exploitants ont hérité de la structure. Une autre explication est, en premier lieu, liée à des apports en capitaux de migrants ayant pratiqués auparavant des professions rémunératrices. Enfin, le fait que ces exploitants se localisent en général dans des zones où les terres sont largement disponibles et à des prix relativement bas permet la constitution du foncier de l'entreprise. Cette phase de migration concerne 46 % de notre échantillon d'exploitants allogènes. Cette dernière phase de migration comporte des individus au projet agricole antérieur à la volonté de migrer, ils ont une expérience encore assez courte de cette activité professionnelle (moins de 10 ans) mais sont en général, très motivés pour continuer leur entreprise.

Le trait commun aux trois phases de migration de population à vocation agricole concerne l'acquisition de l'exploitation. Les débuts en agriculture se réalisent, pour 8 exploitants sur 10, par le faire-valoir direct grâce à l'acquisition de l'exploitation, soit par l'achat dans 71 % des cas, soit par l'héritage dans 15 % des cas. A titre de comparaison, ce résultat correspond à celui obtenu par P. Lifran (1985) soulignant la constitution à titre privé d'un patrimoine foncier par les nouveaux agriculteurs du Languedoc-Roussillon.

³⁵¹ Seulement 18 % de ces individus ont été en relation professionnelle avec l'agro-alimentaire et 9 sur 33 (soit 27 %) ont eu un père agriculteur.

II) Un processus d'installation en agriculture différent entre nouveaux agriculteurs et autochtones

L'installation en agriculture est, comme chacun le sait, difficile compte tenu de l'investissement qu'elle nécessite. Les procédures d'installation sont distinctes selon que l'on interroge un exploitant appartenant aux deux premiers groupes ou relevant du troisième. Dans 80 % des cas, l'installation s'est réalisée sur la base de l'héritage ou de la succession pour les non migrants, alors que les exploitants migrants géographiques et mutants professionnels ont acquis l'exploitation à partir de l'achat (dans 72 % des cas). P. Lifran soulignait déjà le caractère dominant du faire-valoir direct (FVD) lors de l'installation *dans la mesure où la fréquence d'exploitation en FVD dominant (à 60 %) se retrouve dans 74 % des cas*³⁵². Cet achat de l'exploitation n'a pas entraîné d'emprunts excessifs dans la mesure où un quart de ces agriculteurs migrants n'est pas endetté actuellement et que 55 % ont un taux d'endettement considéré comme faible ou modéré³⁵³. Les populations des exploitants originaires du pays sont plus fréquemment endettées et de façon plus importante (un tiers des exploitants déclare un taux d'endettement qu'ils jugent important ou difficile à gérer). Cette différence s'explique, par la prudence des migrants envers une politique d'endettement, dans certains cas, par l'apport d'un capital provenant d'une vie antérieure à la migration (résidence urbaine ou entreprise revendue, possession d'un capital familial...) ou par la méfiance des structures bancaires spécialisées envers des exploitants étrangers au milieu agricole.

On ne peut pas dire que ces néo-ruraux agriculteurs soient issus des années soixante-huit et qu'ils sont à la recherche d'un mode de vie autarcique et naturel. En effet, le rythme des installations des migrants agriculteurs s'est accéléré depuis les années quatre-vingt, seuls 15 % de ces chefs d'exploitations se sont installés avant les années soixante-quinze. Par contre, 45 % des exploitants migrants ont créé leur activité entre 1985 et 1994 alors que seulement 22,5 % des non migrants sont entrés en agriculture sur cette période. A partir de ces chiffres, on peut considérer qu'une recomposition agricole existe dans ces cantons ruraux, même si l'on ne peut chiffrer de manière précise, l'importance du processus. Cette recomposition avait déjà été soulignée il y a quinze ans par B. Delors à propos du département de l'Hérault.

³⁵² P. Lifran (1985) Patrimoine et mobilité professionnelle : Le cas des nouveaux agriculteurs languedociens, *Revue de l'Economie Méridionale*, n° 130-131, pp. 73-84.

³⁵³ La question du niveau d'endettement était au libre jugement de l'exploitant, cinq choix lui étaient proposés, cet endettement pouvant être soit nul, soit faible, soit modéré, soit important, soit difficile à gérer.

Les déterminants à l'installation sont certainement très complexes comme le soulignent Kayser et Hérin³⁵⁴. Ces auteurs ont déterminé que la famille, l'individu, l'exploitation reprise, les ressources et les contraintes locales sont au centre du processus de décision. Les critères qualitatifs se retrouvent dans le choix de localisation du nouvel agriculteur dans la mesure où le lieu, et plus précisément la qualité de l'espace, détermine majoritairement la localisation de l'activité et non le prix de cession des terres ou de l'exploitation (53 % des migrants de notre enquête ont choisi le lieu d'exploitation à partir de la qualité de l'espace qu'ils recherchaient). Cette réponse coïncide avec le projet agricole établi depuis l'installation, cette agriculture est fondée sur la résurgence du terroir, valorisé et productif. Au-delà de la période d'installation, la ressource terre apparaît en effet comme un élément différemment appréhendé selon que l'on interroge le migrant ou le stable.

Lorsqu'il y a des besoins fonciers, ils se réalisent pour 73 % des agriculteurs originaires du pays par l'achat de terres alors que les nouveaux agriculteurs migrants préfèrent dans 50 % des cas la location qui est pour eux une forme souple d'extension de l'exploitation surtout beaucoup moins onéreuse. Ces chiffres montrent certainement une différenciation dans l'approche de l'exploitation, capital d'exploitation et de transmission de celui-ci pour les autochtones, capital d'exploitation au sens stricte pour les autres. Les agriculteurs du cru ne sont que 40 % à avoir des locations sachant que, dans ce cas, cette pratique se réalise entre agriculteurs ou anciens agriculteurs et l'exploitant. Le développement des préretraites en agriculture peut alimenter cette relation de location du foncier entre nouveaux retraités et exploitants actifs. A l'échelon régional, 600 exploitants ont pu bénéficier de cette préretraite entre 1992 et 1993³⁵⁵ ce qui constitue plus de 30% de la classe d'âge des exploitants intéressés par cette procédure³⁵⁶.

³⁵⁴ B. Kayser, R. Hérin, (1984) *L'installation des jeunes agriculteurs et la diversification des modèles de développement*, Rapport du ministère de l'industrie et de la Recherche, Toulouse le Mirail,.

³⁵⁵ D'après ADASEA des cinq départements de la région Languedoc-Roussillon.

³⁵⁶ Exploitants à leur compte, sans retraite, nés entre 1934 et 1939, d'après S. Rattin, (1994) *Eleveurs et maraîchers candidats à la préretraite*, *Cahier de l'Agreste*, série analyses et études, n° 19, pp. 3-7.

Tableau 33 : Origines des propriétaires des terres louées par les exploitants

Qui sont les propriétaires des terres que vous louez? (Les deux plus importants volumes)	Migrant	%	Non migrant	%
Pas de locations en cours	27	38.03	23	57.50
Agriculteurs ou anciens agriculteurs	13	18.31	11	27.50
Des non-agriculteurs résidents	13	18.31	3	7.50
Des propriétaires de résidences secondaires	16	22.54	3	7.50
Office National des Forêts	4	5.63	3	7.50
Une commune	13	18.31	3	7.50
Autres (entreprises ...)	8	11.27	1	2.50

Pour les agriculteurs migrants, la location est plus fréquente (62 % des néo-ruraux ont des terres en location). Elle se contractualise entre des propriétaires qui ne sont pas généralement en relation directe avec le milieu agricole et le migrant, la commune étant le propriétaire foncier qui loue le plus facilement ses terres aux migrants. Des propriétaires de résidences secondaires louent également plus aisément leur propriété à ces néo-agriculteurs. Les propriétés foncières des populations extérieures à l'agriculture représentaient 32 % des surfaces échangées en 1990 contre 22 % en 1970³⁵⁷. Le marché des biens bâtis est dominé au sein de l'espace rural par ces non-agriculteurs qui ont acquis en 1991, plus des deux tiers des biens échangés³⁵⁸. Il est évident que louer ses terres à un *étranger du milieu agricole* n'est pas bien perçu par la profession. Les exploitants migrants n'ont donc comme unique choix de se tourner vers trois types de propriétaires fonciers, les habitants de résidence secondaire et les résidents à l'année qui n'ont pas de relation avec l'agriculture (40 % des migrants), les institutions publiques comme la commune ou l'ONF (23 %) ou des entreprises (11,2 %). Les comportements fonciers divergents entre néo-ruraux agriculteurs et « autochtones » peuvent s'expliquer par le cycle de vie de l'exploitation³⁵⁹. La succession est moins souvent envisagée chez le migrant exploitant alors que pour l'exploitant issu du local, la succession est le fil conducteur du comportement foncier, ce qui explique la fréquence d'achats de terres, héritage du comportement paysan.

Le glissement progressif de flux de population vers le secteur de l'agriculture n'est pas mesurable dans son ensemble. Cependant, malgré cette absence de vision globale, nous avons pu proposer une analyse assez précise des conditions de ses migrations vers ce secteur. La première conclusion à ce sujet, c'est qu'il y a un projet agricole antérieur à la

³⁵⁷ D'après J. Cavailhès, R. Levesque, (1993) Les surprises du marché foncier, in *Naissance de nouvelles campagnes*, (sous la dir.) B. Kayser, DATAR, éditions de l'Aube, pp. 89-104.

³⁵⁸ Ce chiffre représente le marché foncier potentiellement agricole au plan national (hors Alpes-Maritimes) en 1991, pour les surfaces de plus de un hectare.

³⁵⁹ Voir à ce sujet, J.P. Boiron, F. Nagot, (1992) Stratégies foncières des agriculteurs dans quatre zones agricoles fragiles, *Economie Rurale*, n° 207, pp. 2-6.

migration. On a remarqué également que ce projet devenait de plus en plus souvent la raison de la migration, notamment depuis les quinze dernières années, même si le *cadre de vie* est également souvent présenté comme essentiel. La constitution de l'exploitation se réalise le plus souvent avec peu de moyens, lorsque l'agriculteur s'est installé dans les années 70, l'investissement financier personnel devient plus conséquent pour les nouveaux agriculteurs de la fin des années 80. Ce glissement depuis *l'utopie paysanne (ou migration idéologique)* à une agriculture composée de *nouveaux agriculteurs migrants et mutants professionnels* marque une rupture avec les clichés trop facilement formulés. Le cliché tant répandu d'une vie de paysan dans une campagne docile est, bien entendu, à bannir. Les nouveaux agriculteurs sont de plus en plus formés, riches d'une expérience professionnelle qui vient aujourd'hui au service de leur activité sur leur exploitation.

Lorsqu'on les interroge sur les modalités et les stratégies d'installation, on a également une différence capitale entre les migrants et les exploitants stables. Les premiers vont plus facilement avoir recours à la location auprès de bailleurs qui n'ont souvent que peu de relation avec le secteur agricole, comme les propriétaires de résidences secondaires, des institutions locales ou régionales. Sur ce point, il y a bien deux mondes distincts, celui des migrants n'a semble-t-il pas le souci de la *reproduction sociale*, ce qui se traduit par une faible attirance pour la propriété foncière, et qui diffère des exploitants stables où l'achat de terres est le signe d'une volonté clairement formulée, créer un capital transmissible à ses héritiers. Ces distinctions sont certainement fondamentales à plusieurs titres, comment les enfants de migrants vont-ils appréhender ce milieu agricole, ont-ils des velléités d'agriculteurs comme leurs parents ? On ne peut répondre à ces questions car la plupart d'entre eux, sont encore assez loin de la fin de leur activité professionnelle et ne se soucient guère de la façon dont ils vont conclure leur vie active.

La seconde étape consiste à comprendre les stratégies économiques des populations rurales nouvellement installées. Malheureusement, on ne peut, pour des raisons de représentativité, distinguer pour cette prochaine section, les populations migrantes des autres populations. En effet, sur les 111 exploitants enquêtés, 100 peuvent être considérés comme des producteurs de produits agricoles de terroir si l'on se réfère à nos trois hypothèses de départ, à savoir relation au terroir, existence d'un savoir faire particulier, présence d'une identification du produit. En distinguant ces deux populations, nous aurions respectivement 68 exploitants migrants (sur 71) et 32 exploitants stables (sur 40) qui ont une activité agricole de terroir³⁶⁰. Par conséquent, nous avons décidé de travailler sur 100 individus sans distinctions entre migrants et non migrants.

³⁶⁰ Voir l'Annexe II, annexe 7.

SECTION 3 : UNE ECONOMIE AGRICOLE DE TERROIR DANS LES MILIEUX RURAUX PROFONDS

Les formes d'agricultures privilégiées par les exploitants vont reposer sur les trois hypothèses présentées précédemment. Au sein de cette enquête, l'accent a été mis sur la recherche d'informations caractérisant les systèmes économiques originaux en agriculture qui auraient des relations avec l'espace³⁶¹. Cette relation à l'espace est, en premier lieu, liée à un espace physique, au terroir. En reprenant nos trois hypothèses de départ, on peut identifier, pour chaque individu, si l'entreprise correspond ou non à ces conditions. A partir de là, on envisage dans un premier développement, l'analyse des productions et leur nature, mais aussi les raisons qui ont poussé les exploitants à élaborer ce genre de produits. Dans cet ensemble de 100 exploitations, nous verrons que, si l'on tient compte des activités de services présentes au sein de ces entreprises à partir de la variable revenu, on arrive à mesurer la réalité et surtout la pertinence économique de ces systèmes productifs originaux (premier développement)

Une fois cette formulation réalisée, la mesure des modalités d'insertions économiques de ces exploitations agricoles de terroir à partir des réseaux commerciaux devient possible. Cette seconde notion d'espace, celle d'espace économique, est primordiale. Elle est envisagée en tenant compte de la localisation des marchés et des zones de débouchés. Elle sera également analysée à partir de la nature des réseaux de commercialisation et de la densité de ces réseaux formant ainsi un territoire économique à part entière. Cet espace organisationnel sera enfin jaugé à partir de l'origine géographique des populations utilisatrices des activités de services offertes par ces exploitants. En réalité, le croisement des deux territoires économiques, le premier composé de la localisation des réseaux commerciaux des produits terroirs et le second composé de l'origine géographique des populations occasionnelles permet de considérer éventuellement le marché local comme un marché ayant une portée nationale voire internationale. Dans cette optique, le rôle des migrants est important car, grâce à leurs réseaux sociaux et professionnelles investis avant la migration, ils aident l'ensemble d'un espace rural, voire un pays ou une région, à commercialiser les produits, au delà d'un marché local et aident à la diffusion d'informations sur les produits de terroir de leur zone (second développement).

³⁶¹ Voir notamment la fin du chapitre 2 concernant les hypothèses sur lesquelles se fondent l'enquête.

I) L'agriculture de terroir : une diversité de l'offre pour des micro-marchés rémunérateurs

Au risque d'être un peu trop descriptif, il convient néanmoins de présenter les caractéristiques des exploitations agricoles de terroir. Cet échantillon de 111 exploitations offre un nombre important d'agriculteurs producteurs de produits du terroir, la diversité de cette offre montre à quel point, ces espaces ruraux choisis pour cette enquête sont porteurs d'activités agricoles dynamiques et imaginatives. Cette diversité de l'offre a sa logique économique lorsque l'on analyse les raisons qui ont poussé les producteurs à les élaborer, et se répercute sur le revenu de ces exploitants atypiques.

A) La diversité des systèmes de production en relation avec l'espace

1) En référence avec les composantes de l'agriculture de terroir

Sur 111 exploitations interrogées, 100 correspondent à une ou plusieurs des hypothèses avancées³⁶².

Tableau 34 : Les conditions d'une agriculture de terroir

Les trois hypothèses	Nombres	%
Espace de terroir et identification précise du produit et savoir faire (trois conditions réunies)	75	75
Espace de terroir et identification précise du produit	0	0
Espace de terroir	0	0
Identification du produit précise	3	0
Identification du produit précise et savoir faire	17	17
Savoir faire	3	3
espace de terroir et savoir faire	2	2
Total	100	100

Sur un total de 111 exploitations 100 se trouvent être proche des hypothèses formulées

Pour 75 % d'entre eux, les trois hypothèses sont considérées comme essentielles à l'activité agricole exercée. Pour 17 % des exploitants, l'identification du produit et l'aspect technique caractérisent au mieux leur activité agricole sans qu'il soit fait référence à la première hypothèse, c'est à dire à l'espace. Enfin, pour 3 % des exploitants, l'activité agricole n'est déterminée que par l'existence d'une identification propre de leur produit, indépendamment de la référence à l'espace. Si l'on rassemble le critère identification, on le

³⁶² La répartition des agriculteurs pratiquant une activité-terroir se répartit en faveur des migrants (groupe 2, avec 95 % des individus répondant à au moins une des conditions), alors que les exploitants du groupe 1 ne sont que 80 %.

trouve chez 95 exploitants. L'identité du produit devient donc le critère le plus fréquent, cela est d'autant plus important qu'il est incontournable lors du choix du consommateur. Il semble qu'il faille considérer cet ensemble de 100 exploitations, pour le reste de l'analyse³⁶³, même si une partie d'entre elles ne rassemble pas les trois propositions car ces agriculteurs sont très proches de la conception de l'agriculture de terroir qui sera conceptualisée ensuite.

2) La nature des productions agricoles de terroir

Au sein de l'échantillon d'agricultures de terroir, 57 % des chefs ont une activité de transformation qui permet la maîtrise technique, depuis le produit brut jusqu'au produit fini. Ces activités de transformations sont, le plus souvent, artisanales et concernent plus fréquemment les néo-ruraux agriculteurs, pour 63 % d'entre eux, que les autres exploitants (47 %). Ces activités artisanales se réalisent au sein de l'exploitation, à partir d'ateliers particuliers, permettant une élaboration des produits destinés à une consommation finale. Les productions-terroir artisanales les plus fréquentes sont le vin (18 %), les conserves de fruits (11 %), les fabrications fromagères (10 %), les pâtisseries, yaourts et jus de fruits (8 %), les activités de transformation de viande (5 %).

Si l'on compare ces exploitations en intégrant la variable relative à la protection juridique, on observe un ensemble très disparate. Dans 34 % des cas, les agriculteurs ne disposent d'aucune protection de type AOC, ou mention biologique, label ou marque apposés sur le produit. Ce sont les exploitants d'origine autochtone qui, pour un cas sur deux, possèdent le plus fréquemment une AOC liée à l'activité viticole³⁶⁴ ou une autre forme de protection, alors que les exploitants migrants ne sont que 33 % dans ce cas. Il est néanmoins fréquent d'observer que, dans quatre exploitations sur dix, le produit terroir possède une étiquette à l'effigie du lieu de la production ou du nom de l'exploitant qui le réalise. Cette forme d'identification non officielle est le plus souvent du ressort de l'agriculteur, ou d'un groupe de quelques exploitants, et semble correspondre à une volonté de communiquer l'expérience, le savoir-faire et la localisation géographique de l'entrepreneur. Malgré l'absence de statut juridique dans ce dernier cas, on peut tout de même relever l'importance de la référence du produit à son terroir et à sa fabrication artisanale à partir de cet étiquetage³⁶⁵.

³⁶³ L'ensemble des développements qui vont suivre vont reprendre cet ensemble de 100 exploitations agricoles de terroir.

³⁶⁴ Cette protection fait référence au canton de Saint-Chinian qui est une zone viticole d'appellation d'origine contrôlée.

³⁶⁵ Sur le plan théorique, la question de l'identification du produit pose problème, nous développerons cette question dans la section 1 du chapitre IV consacrée à l'articulation entre la perception de la qualité des produits agricoles typique et le marché.

Si l'on essaie de comparer ces résultats avec des informations plus globales, on peut dire que les agricultures de terroir, définies ainsi dans le cadre de notre enquête, sont moins restrictives que celles définies par le cadre officiel de l'INAO ou du CERCA³⁶⁶. Au plan national, c'est l'AOC qui est la mieux représentée parmi les agricultures de terroir institutionnalisées et protégées par la loi, avec 45 000 producteurs concernés, le label rouge touche 27 600 producteurs, alors que les mentions biologiques concernent 3 600 exploitants³⁶⁷. Il est indéniable qu'officiellement l'agriculture de terroir reste une pratique minoritaire si l'on considère ces chiffres, mais il n'en reste pas moins qu'elle est une réalité économique plus large dans les faits et susceptible d'être développée dans les zones rurales difficiles.

B) Une demande spécifique de produit terroir

La formation de la demande de ce type de produit est conditionnée par plusieurs facteurs. Les facteurs d'ordre sociologique, d'une part, ne sont pas à négliger, dans la mesure où le produit est le symbole d'un certain mode de vie, en référence à la santé par exemple. D'autre part, d'un point de vue essentiellement économique, la question du revenu semble être une composante importante pour la compréhension de la demande en produits terroirs.

1) La demande de produit terroir est liée au revenu

Les consommateurs consacrent une part de plus en plus faible de leur budget à l'achat de produits alimentaires. Hormis le fait que certaines denrées peuvent être acquises à des prix de plus en plus bas, il semble que des relations s'établissent entre l'évolution des revenus dans les pays industrialisés et la modification dans la nature des produits alimentaires acquis par le consommateur. En ce sens, certains produits alimentaires ont une élasticité-revenu supérieure à un. Par exemple, des produits alimentaires rares sont considérés comme des produits à caractère festif, l'exemple le plus courant étant le champagne. La demande en produits spécifiques, comme le produit de terroir, est un cas particulier de la demande en produit alimentaire, sachant que, dans ce cas, le processus d'achat ne semble pas faire référence ici à un phénomène de mode de consommation. L'explication économique, en termes de cycle du produit ne peut pas être utilisée, dans la mesure où certains produits terroirs ne sont pas substituables (ou très peu). En fait, certains biens alimentaires peuvent atteindre une valeur patrimoniale. Il se dégage alors, selon

³⁶⁶ Institut National des Appellations d'Origines et le Centre de Développement des Certifications des Qualités Agricoles et Agro-Alimentaires.

³⁶⁷ Selon le Centre de Développement des Certifications des Qualités Agricoles et Agro-Alimentaires (CERCA) et l'INAO, et selon revue de la Chambre d'agriculture, n° 821, avril 1994.

R. Badouin (1994)³⁶⁸, une tendance à l'*anoblissement du produit*, résultat d'une translation de la demande vers des produits de meilleure qualité nécessitant un effort financier supplémentaire pour les acquérir.

Sur le plan de notre enquête, cette translation de la demande se retrouve et constitue pour les producteurs un des avantages économiques. En effet, 26 %³⁶⁹ des exploitants estiment que le produit terroir assure des débouchés, indépendamment du lien au prix. En tenant compte de ce dernier, 44 % des exploitations-terroir tirent un prix plus élevé de leur production par rapport aux produits plus standardisés ou considérés comme de moins bonnes qualités. Comme le souligne R. Badouin (1994), *certain consommateurs témoignent d'une préférence en faveur de telle ou telle variété de produits. Ils consentent à payer un peu plus cher celle qui a leur faveur*³⁷⁰. Cette relation entre le bien et le prix étant complexe, nous verrons sur le plan théorique comment l'on peut envisager cette relation dans le cas des produits agricoles typiques. Enfin, pour 21 % des exploitants, l'avantage de ces produits est lié à l'apparition d'une notoriété construite dans le temps, qui renforce en quelque sorte la fidélité qui s'établit entre le client et le producteur. Les avantages économiques sont donc directement en relation avec deux variables essentielles, le prix de marché et la confiance qui s'établit entre le producteur et le consommateur.

2) Ces produits correspondent à une double demande dans l'espace

On est en mesure aujourd'hui de constater que les produits alimentaires sont soumis à deux types de demandes dans l'espace économique. Il existe en quelques sortes une discrimination par les prix. On peut considérer que, à propos des produits alimentaires locaux, un producteur a le loisir de faire payer un prix plus élevé à un consommateur ayant une propension à payer plus forte pour tel bien, et un prix faible à un consommateur ayant une faible propension à payer. C'est exactement ce qui se passe pour les produits locaux ou le consommateur qui serait originaire du village a, en général, une faible propension à payer pour un bien qui lui est familier, par contre, un consommateur étranger peut être très sensible à la spécificité d'un produit qui lui paraît original. Par nature, un consommateur est toujours plus attentif et sensible à un bien atypique, alors que l'autochtone perçoit ce bien comme un bien commun dans son espace de vie.

³⁶⁸ R. Badouin (1994) *L'économie des marchés vinicoles*, Cahiers de l'Economie Méridionale, n° 17, Montpellier, pp. 66-67.

³⁶⁹ Ici, la question était relative aux avantages économiques de réaliser un produit terroir. Deux réponses au maximum étaient possibles parmi 8. 20 exploitants ont donné une seule réponse, 80 en ont donné deux.

³⁷⁰ R. Badouin (1994) *op.cit*, pp. 55-57.

A propos des produits fermiers³⁷¹, la localisation de l'offre de produits ne peut correspondre à la structure, sur le même échelon spatial, de la demande potentielle, il y a nécessairement décalage entre l'offre localisée de produits et la demande potentielle³⁷². Cette demande potentielle correspond en réalité à des micro-marchés spatialement localisés et perceptibles dans les différences de consommation régionale³⁷³. L'offre de biens alimentaires locaux peut être considérée comme supérieure à la demande locale si on la considère au sens stricte. En revanche, la demande potentielle est supérieure à cette offre. L'offre peut même devenir rigide lorsque le produit terroir est strictement non délocalisable, la demande peut être éclatée sur tout un territoire et devenir, mise bout à bout, trop supérieure à l'offre. Si l'on prend l'exemple de l'huile d'olive et du beurre, les demandes en huile comme dans celle du beurre sont spatialisées, la diffusion de la consommation d'huile d'olive dans les territoires où l'on consomme du beurre fait croître l'offre elle-même cantonnée dans certaines zones de l'Europe du sud. Cette relation offre-demande dans un contexte de spatialisation, revient à considérer ces produits agricoles comme spécifiques si l'on considère l'espace. Comme ils sont difficilement reproductibles à l'identique sur d'autres espaces, l'offre peut devenir trop rigide. Du fait que la demande n'existe que de façon très diffuse dans l'espace économique, les producteurs devront multiplier les espaces de commercialisation et accroître le maillage du marché sur une étendue plus large du territoire. La demande est donc inégalement répartie dans l'espace.

Au départ, cette demande de nature spatiale différente est analysée comme une double logique de consommation. En premier, le produit de terroir, selon D. Capt (1995) dépend *d'une consommation populaire et rurale de proximité qui achète à la ferme pour des raisons de coût*³⁷⁴. Elle va être également fonction *d'une demande de produits différenciés alimentée par des producteurs recherchant une forte valorisation de leur produit*³⁷⁵. Autour de cette formulation, le produit agricole de terroir répond à une double demande, il est un bien alimentaire de base pour certains consommateurs ayant un faible revenu, mais aussi un bien supérieur pour des populations plus aisées. On peut considérer que c'est en passant du premier au second marché que *l'anoblissement du produit* va s'opérer. Aussi, le rôle des exploitants migrants est, en rapport à cette phase, capital car ils

³⁷¹ Les produits fermiers sont les fromages, les produits laitiers frais, le miel, les charcuteries, les volailles.

³⁷² Voir à propos de cette notion de décalage de la demande potentielle, D. Capt, Ph. Perrier-Cornet (1995) Les agriculteurs face à la nouvelle PAC : Quelles perspectives pour quels territoires ?, *Economie Rurale*, n° 225, pp. 22-27

³⁷³ Voir aussi, B. Sylvander, (1990) Le marché agro-alimentaire paysan, *In Transformer et vendre des produits fermiers : un avenir - Actes du colloque de Rambouillet du 12 et 13 Dec. 1989*, (sous la dir.) I. Gattegno, éditions du GRET, Clermont Ferrand, pp. 32-43 et aussi, D. Capt, (1993) *Demande de biens différenciés, comportements spatiaux et diversification de l'activité des exploitations agricoles*, Thèse de Doctorat Sciences Economiques, Dijon, 366 p.

³⁷⁴ D. Capt, Ph. Perrier-Cornet, (1995) *op.cit.*, p. 25.

³⁷⁵ D. Capt, Ph. Perrier-Cornet, (1995) *op. cit.*, p 25.

vont pouvoir faire passer le produit local d'un marché d'autochtone à un marché quelque fois européen. Il est bien entendu essentiel que ce passage s'accompagne d'une segmentation du marché, sur le plan spatial d'une part, et sur le plan des prix, d'autre part, puisqu'une discrimination par les prix va l'accompagner.

Cette valorisation économique du produit grâce à cette double demande dans l'espace a des incidences sur l'exploitation. Différentes selon les catégories de consommateurs, elle va agir sur le chiffre d'affaires, par l'intermédiaire d'un prix unitaire à la vente plus élevé sur certaines zones du marché. Les exploitations de terroir réalisent des chiffres d'affaires³⁷⁶ qui peuvent être considérés comme importants en comparaison aux moyennes régionales voire nationales. En effet, près de 50 % de ces entreprises enquêtées dépassent les 300 000 F annuels, ce qui n'est pas négligeable, dans la mesure où 80 % des exploitations françaises sont au régime forfaitaire, 96 % dans la région Languedoc-Roussillon³⁷⁷.

C) Une typologie des exploitations agricoles de terroir à partir du revenu des ménages

Pouvoir déterminer la constitution du revenu des ménages interrogés permet d'esquisser une première approche de la réalité économique de ce type d'exploitation-terroir. Ce revenu permet aussi de saisir le fonctionnement économique différencié de ces exploitations. Les informations recueillies à ce sujet ont été constituées sur la base d'une estimation en pourcentage de trois types de revenus, les revenus tirés de l'exploitation agricole³⁷⁸ au sens strict, ceux provenant d'activités de service³⁷⁹ sur l'exploitation et ceux tirés d'activités extérieures³⁸⁰ à l'exploitation. Lors des enquêtes, nous demandions la part du revenu du ménage, tirée des activités de service sur l'exploitation et celle découlant des activités de salariés et d'entreprises extérieures à l'exploitation. La différence entre ces deux types de revenus avec le revenu total a permis *a posteriori* d'estimer, avec le contrôle de l'exploitant, la part du revenu tiré de l'activité agricole.

³⁷⁶ La répartition est la suivante : moins de 300 000 F : 51 exploitations, de 300 000 à 800 000 F : 37 exploitations, plus de 800 000 F : 33 exploitations.

³⁷⁷ Recensement général de l'agriculture de 1988.

³⁷⁸ Le revenu agricole se définit dans l'enquête par les ressources finales du ménage tirées de la commercialisation de leur produit. Nous ne tenons pas compte ici des produits commercialisés et valorisés lors de la présence d'activités d'accueils sur l'exploitation (pour les activités d'accueil, voir la note n° 391)

³⁷⁹ Les revenus des activités de services sont liés aux activités d'accueil et aux activités hors accueil des exploitations (cf. : les notes n° 390 et n° 391 à ce propos).

³⁸⁰ Les activités extérieures sont les emplois extérieurs rémunérés du chef et/ou du conjoint, ainsi que, dans certains cas, les activités entrepreneuriales extérieures à l'exploitation agricole (profession libérale...) et revenu du capital (locations d'appartements, ...)

Cette approche par les revenus offre la possibilité d'identifier trois types d'exploitations. Ces trois groupes d'entreprises correspondent pour le premier à l'exploitation-terroir traditionnelle, à l'exploitation-terroir dépendante d'activités extérieures pour le second et, enfin, pour le troisième, à l'exploitation-terroir tertiaisée (voir Tableau 35)

Tableau 35 : Les exploitations agricoles de terroir d'après leurs caractéristiques économiques

		Exploitation-terroir traditionnelle	Exploitation-terroir dépendante	Exploitation-terroir tertiaisée
Nombre d'exploitations		53	25	22
Dont détenues par des migrants		24	20	20
Revenus moyens en Frs (1993)		6415	8960	7454
Revenu Total du ménage	Classes	%	%	%
	- de 5 000	28,3 % (15)	24,0 % (6)	36,3 % (8)
	Entre 5 000 et 8 000	47,3 % (25)	24,0 % (6)	27,7 % (6)
	Entre 8 000 et 12 000	20,7 % (11)	20,0 % (5)	13,6 % (3)
	+ de 12 000	3,7 % (2)	32,0 % (8)	22,7 % (5)
	Total	100 % (53)	100 % (25)	100 % (22)
Chiffre d'affaires de l'exploitation	Classes	%	%	%
	- de 300 KF	37,7 % (20)	66 % (17)	63,6 % (14)
	Entre 300 et 500 KF	33,9 % (18)	20 % (5)	13,6 % (3)
	Entre 500 et 1 000 KF	17 % (9)	4 % (1)	9,0 % (2)
	+ de 1 000 KF	11,3 % (6)	8 % (2)	13,6 % (3)
	Total	100 % (53)	100 % (25)	100 % (22)
Présence d'une reconnaissance et une protection juridique envers le produit	Classes	%	%	%
	AOC	43 % (23)	52 % (13)	9 % (2)
	Labels, marque, mentions	43 % (23)	20 % (5)	32 % (7)
	Aucun	14 % (7)	28 % (7)	59 % (13)
	Total	100 % (53)	100 % (25)	100 % (22)
Niveau d'endettement	Classes	%	%	%
	Aucun	9,4 % (5)	36,0 % (9)	41 % (9)
	Faible à modéré	60,3 % (32)	44,0 % (11)	45,4 % (10)
	Important	22,6 % (12)	8,0 % (2)	9,0 % (2)
	Difficile à gérer	7,5 % (4)	12,0 % (3)	4,5 % (1)
Total	100 % (53)	100 % (25)	100 % (22)	

1) L'exploitation-terroir traditionnelle

Elle se définit comme l'entreprise dont le ménage tire ses revenus essentiellement de l'activité agricole et de la commercialisation des produits élaborés. Ces ménages ont un revenu agricole qui est majoritaire (à plus de 50 %) parmi les ressources globales. Les deux autres conditions à considérer dans ce groupe d'exploitation sont, d'une part que les revenus tirés des activités de services ne dépassent pas 20 % des revenus globaux et, d'autre part, que ceux des activités extérieures soient plafonnés à 40 %. Ces conditions rassemblent 53 entreprises agricoles de notre enquête qui ont une viabilité essentiellement dépendante de la commercialisation des produits agricoles. Ce groupe est également le plus représenté. Cependant, on peut remarquer que le revenu moyen est dans ce groupe le plus faible, alors que le chiffre d'affaires est le plus élevé, près du tiers des exploitations fait un CA de plus de 500 KF.

2) L'exploitation-terroir dépendante des activités extérieures du ménage

Elle est dépendante des revenus provenant des activités extérieures du ou des membres du ménage du fait qu'ils sont majoritaires. Au total, 25 ménages sont dans ce cas. Cependant, une différenciation apparaît au sein de ce groupe, neuf exploitations vivent à plus de 70 % des revenus extérieurs à l'exploitation et sont donc considérablement dépendantes du territoire extérieur pour le maintien de l'activité. Il reste tout de même 16 entreprises qui ont un revenu mixte composé d'apports extérieurs (entre 50 et 65 % du revenu global) et de ressources agricoles complémentaires. Cette catégorie fait référence au modèle classique de la pluriactivité qui tend, sur le plan des revenus, à être essentielle pour certaines entreprises. Avec un revenu global élevé pour ces ménages, l'exploitation agricole apparaît comme une activité d'appoint.

3) L'exploitation-terroir tertiaisée

Ces entreprises sont des unités de productions agricoles qui développent de la périactivité nécessaire à la valorisation de la production agricole de terroir. Cet ensemble est composé d'exploitations dont le revenu du ménage est, pour plus du tiers, lié aux activités tertiaires. Nous avons 22 exploitations-terroir qui sont dans ce cas. Ces revenus de services, issus des activités d'accueil et non accueil³⁸¹, se dégagent grâce à une valorisation unitaire de la production. Le cas le plus fréquent est une combinaison entre revenus des prestations de services et revenus agricoles (11 exploitations). Certaines entreprises sont totalement tertiaires (5 exploitations) et ont un revenu issu totalement de ces activités de services. Deux situations plus rares sont présentes dans ce groupe, certaines exploitations ont trois sources de revenus en parts égales, ceci est observable pour 4 entreprises et, enfin,

³⁸¹ Ces activités sont recensées dans la note 390 et la note 391 ainsi que dans l'annexe II.

seulement 2 ont des revenus extérieurs qui complètent le revenu en provenance d'activités de services.

L'intérêt de cette approche en termes de revenu est de comprendre l'impact économique des stratégies élaborées dans le cadre d'une exploitation agricole de terroir. Le modèle dominant reste l'exploitation-terroir traditionnelle, avec la moitié des entreprises. Cependant, le modèle à dominante tertiaire peut être considéré comme une adaptation ou un prolongement de l'entreprise et de son mode de fonctionnement par rapport aux nouveaux marchés et peut tendre à se développer et dépasser les 20 %. Seul l'exploitation dépendante des activités extérieures s'éloigne partiellement de sa finalité qui est celle d'entreprendre et se ramène vers le modèle d'agriculture à temps partiel qui fait plus appel à une adaptation et à des résistances qu'à de réelles stratégies d'initiative et d'innovation. Cette analyse des entreprises à partir des critères tels que le revenu, le chiffre d'affaires ou l'investissement ne nous permet pas de comprendre comment ces exploitants s'inscrivent et se tissent un réseau économique favorisant les ventes. Ce travail de terrain offre la possibilité d'entrevoir l'ensemble de ces composantes et de cerner mieux encore, comment les réseaux commerciaux et les marchés sont investis par ces agriculteurs de terroir.

II) *L'insertion de l'agriculture de terroir au territoire économique*

Le développement économique de cette agriculture dépasse le simple cadre du local. Cette agriculture repose en fait essentiellement sur une économie de créneaux, où chaque produit est spécifique et correspond à l'existence de micro-marchés alimentaires³⁸², que ce soit au niveau local, régional ou au-delà. La dimension spatiale de ce marché sera appréhendée grâce à l'enquête à partir des réseaux commerciaux et de leur localisation dans l'espace économique et suivant les diversifications d'activités au sein des exploitations.

A) Le marché local : un tremplin pour 4 exploitations sur 10

Les ventes de produits identifiés comme provenant du terroir s'adresse, pour 43 % des exploitations de terroir, à *un marché local* (cf. Tableau 36). Ce marché local, qui est pour Muller (1987) *un espace fonctionnel structuré par une logique dominante qui est une logique entrepreneuriale (ou commerciale)*³⁸³ s'explique selon deux logiques. Il dépend

³⁸² Voir notamment, M. Corrado-Barbedis (1992) *Les micromarchés alimentaires : produits typiques de qualité dans les régions méditerranéennes*, éditions Commission des Communautés Européennes, Bruxelles, 35 p.

³⁸³ P. Muller (1987) Un métier né de la crise : exploitant rural, *Sociologie du travail*, n° 4, p. 471.

avant tout, des procédures de commercialisation appréhendées à travers les réseaux (Tableau 37), il est également fonction des fréquentations touristique du milieu rural.

1) L'accès direct des consommateurs au produit terroir

Le réseau commercial direct, en relation avec le consommateur, (réseau de type 2 dans le Tableau 37) est apparemment de dimension locale, du fait que les ventes sur le lieu de production représentent dans ce cas une très grande partie des ventes totales. Cette importance économique du marché local est connue à propos des produits agricoles spécifiques, G. Hullo et L. Lagrange³⁸⁴ avaient présenté dans les cas de fromages, le rôle de la consommation locale dans l'ensemble de la consommation du Saint-Nectaire par exemple. Néanmoins, cette forme de commercialisation directe est liée également à une multiplication des relations entre l'agriculteur et les populations environnantes, qu'elles soient rurales ou urbaines, permanentes ou occasionnelles et concernent 7 exploitations-terroir sur 10.

a) La multiplication des stratégies de ventes directes : une nécessité économique

Le caractère touristique de l'espace rural se renforce et permet aux exploitants de développer des activités périphériques à l'activité de production³⁸⁵. C'est le cas notamment des activités de restauration de type tables d'hôtes ou fermes-auberges qui sont développées par 14 % des exploitations-terroir, permettant ainsi de valoriser au mieux le produit. La dimension du marché local, lorsque l'on considère cet aspect des choses, fluctue essentiellement suivant la variation des fréquentations touristiques ou de loisir des milieux ruraux. Cette variation de populations occasionnelles a montré dans le cas de l'Hérault une étonnante amplitude en faveur des zones d'arrière pays, amplitude déjà forte pour le littoral³⁸⁶. Dans ces espaces, il faut nécessairement considérer le flux de populations qui passe par le rural plutôt que le stock qui est, quant à lui, souvent minoré car établi en période hivernale.

b) Des marchés ruraux et urbains

Ces variations démographiques permettent aux exploitants de recourir à la pratique des marchés locaux de proximité et purement ruraux pendant les périodes estivales et de privilégier d'autres marchés pendant l'intersaison. En fait, cette pratique du marché n'est

³⁸⁴ G. Hullo, L. Lagrange, (1989) La consommation des fromages AOC d'Auvergne dans leur zone de production, *Société Française d'Economie Rurale*, session du 27-28 sept., 10 p.

³⁸⁵ l'une des premières études dans la région Languedoc-Roussillon à été réalisée et publiée par P. Clément (1979) Une expérience de vente directe en zone touristique, *Revue de l'Economie Méridionale*, n° 107, pp. 95-103.

³⁸⁶ A. Berger (1994b) L'unité rurale de peuplement, pour une approche diversifiée de l'espace rural, *Revue de l'Economie Méridionale*, n° spécial, la recomposition de l'espace rural, n° 165-166, pp. 95-116.

pas saisonnière, dans la mesure où les agriculteurs qui la réalisent vont en ville pour 66 % d'entre eux et plutôt de façon hebdomadaire, et toute l'année, pour vendre les produits³⁸⁷. Déjà, certains auteurs comme F. Pernet (1982), insistent sur le fait *qu'un environnement social favorable pouvait être l'occasion d'un meilleur prix payé pour la production agricole*³⁸⁸ et permettait une meilleure gestion dans l'écoulement des ventes. On voit dans cette pratique, une faible saisonnalité. On peut interpréter cela par le travail permanent réalisé par ces exploitants qui fidélisent une clientèle stable et d'autochtone, d'une part, et bénéficie des flux de populations occasionnelles, d'autre part. De plus, comme la pratique se réalise également en milieu urbain, ce travail de fidélisation va aussi s'orienter vers les populations urbaines. On a aussi, dans cette pratique, une segmentation du marché.

Lorsque les exploitants ressentent des fluctuations dans les ventes directes, elles sont liées, dans 35 % des cas, à la nature même du produit, au caractère quelquefois exceptionnel du produit par son côté festif (24 %), alors que seulement 10 % des exploitants expliquent les fluctuations dans les ventes par la variation des flux de clientèle, notamment estivale. La progression résidentielle non touristique peut engendrer des opportunités nouvelles en milieu rural, compte tenu des transformations sociales de sa population et des mutations qui en découlent et peut ainsi dynamiser de nouveaux marchés ruraux.

Tableau 36 : La dimension spatiale du marché

Niveau spatial	Première réponse	Deux premières réponses (1)
Marché local	39	43
Marché régional	22	27
Marché national	19	26
Marché international	16	25
Ne sait pas	4	5
Total	100	

Unité : % des exploitations-terroir

(1) Les deux marchés principaux. Sur 100 exploitants terroirs, 74 ont donné une réponse et 26 deux réponses.

³⁸⁷ Compte tenu qu'un quart des exploitations de terroir pratique le marché.

³⁸⁸ F. Pernet (1982) *Résistances paysannes*, éditions PUG, Coll. Influences, pp. 101-102.

Tableau 37 : Usage des réseaux commerciaux et répartition du chiffre d'affaires des exploitations-terroir

	Les différents réseaux commerciaux				
	1	2	3	4	5
Utilise le réseau	62	64	28	12	10
Total	100	100	100	100	100

Unité : % des exploitations-terroir

Part du Chiffre d'affaires agricole	Les différents réseaux commerciaux				
	1	2	3	4	5
Plus de 75 %	42	24	2	5	1
Entre 25 et 74 %	16	17	13	4	3
Entre 1 et 24 %	4	23	12	3	6
Aucun chiffre d'affaires	38	36	72	88	90
Total	100	100	100	100	100

Unité : % des exploitations-terroir

Nature des procédures de commercialisation :

- 1 = Réseaux commerciaux indirects** (négociants, maquignons, coopératives, grandes surfaces, IAA)
- 2 = Réseaux commerciaux directs aux consommateurs** (ventes sur l'exploitation, ventes par correspondance, ventes régulières sur les marchés, ventes occasionnelles par relation),
- 3 = Réseaux commerciaux directs interprofessionnels** (cafés, hôtels, restaurants, magasins spécialisés type crèmerie, caviste..., associations et collectivités),
- 4 = Réseaux directs privés** (SARL, dépôts ventes personnels),
- 5 = Réseaux directs occasionnels** (foires et salons).

c) Des tentatives de ventes par correspondance pour une clientèle fidèle

La logique économique de la vente directe s'affirme également par le recours, encore assez rare, de la vente par correspondance. Réalisée depuis le lieu de l'exploitation, elle fonctionne en général pour des produits non pondéreux comme les plantes médicinales, les produits de l'apiculture, et quelquefois pour le vin et se développe le plus souvent à la suite de la visite d'une clientèle par l'intermédiaire de gîtes, de l'accueil à la ferme ou de circuits touristiques. Cette vente par correspondance s'organise grâce aux services postaux adaptés et suffisamment rapides par son fonctionnement. La caractéristique de cette forme de vente est d'être saisonnière, le plus souvent active au moment de l'hiver pendant les périodes de fêtes de fin d'année, et peut concerner des territoires nationaux et européens.

- 2) Le marché local et les populations touristiques : une explication de l'émergence d'exploitations-terroir tertiariées grâce à une redistribution spatiale du marché

Ce qui est essentiel à la compréhension de l'organisation commerciale de réseaux de vente en contact direct avec les consommateurs (réseau de type 2), mais aussi interprofessionnels (réseaux de type 3), c'est la prise en compte de la demande des populations occasionnelles du milieu rural dont les origines géographiques sont extra-régionales. En effet, lors de cette enquête, nous nous sommes attachés à définir la nature et l'origine géographique de la population qui composait la demande en prestations de services³⁸⁹. Dans ce cadre, deux grands types d'offres de prestations au sein des exploitations ont été recensés, des activités de services hors accueil³⁹⁰ et des activités d'accueil³⁹¹.

- a) L'origine de la clientèle de services est fonction de la nature des prestations

L'origine géographique de la clientèle est surtout nationale. A ce titre, plus de 70 % des exploitations-tertiariées³⁹² considèrent qu'une partie de la clientèle qui utilise leurs services est nationale (Tableau 38). Les gîtes et activités d'accueil sont très fréquents sur les exploitations enquêtées et cela peut expliquer l'origine de cette réponse. La clientèle étrangère, surtout européenne, est présente dans plus de 50 % de ces exploitations prestataires de services, alors que seulement 41 % de la demande peut provenir du local. Cette demande purement locale s'explique essentiellement par les activités hors accueil, notamment liées à la vente de bois de chauffe.

- b) Les motivations des populations occasionnelles

L'enquête nous indique également les motivations de la demande de services. La motivation principale concerne la recherche d'une certaine authenticité, dans la mesure où les visites culturelles, architecturales et l'attrait du village sont ce qui attire le plus le client (30 % des exploitations tertiariées). Ces visites sont, par exemple, liées au patrimoine historique du type château cathare dans l'Aude souvent constitué d'un réseau touristique sur un périmètre restreint. La route des vins sur Saint-Chinian dans l'Hérault en est un

³⁸⁹ L'exploitant, lors de l'enquête, nous indiquait les centres d'intérêts des populations utilisant ses services lorsqu'il en proposait.

³⁹⁰ Les activités hors accueil : Dégustation de produits terroirs, commercialisation de bois de chauffe, activités artisanales non agricoles, et autres. Pour ces 4 catégories, 28 exploitations sur 111 sont concernés par au moins une activité.

³⁹¹ Les activités d'accueil : Possède un gîte (rural, d'étape) ou structure d'accueil (campings) 26 exploitations, Activités de restauration (tables d'hôtes, ferme auberge) 16 exploitations, Activités de loisirs découvertes (VTT,) 15 exploitations sur un échantillon de 111 exploitations.

³⁹² Ce terme est peut-être un peu fort, mais est ici utilisé lorsqu'un agriculteur propose des services.

autre exemple, comme celui des vins de Limoux dans l'Aude. Dans d'autres cas, il se peut que le patrimoine soit mineur, moins conséquent mais plus rare tel, par exemple, des grottes de camisards à découvrir à la périphérie d'un chemin de randonnée ou de l'exploitation. La dimension historique agricole n'est pas non plus à négliger et peut créer un levier de développement et d'attraction de populations touristiques et occasionnelles. C'est le cas par exemple de l'arbre à pain. Enfin, la gastronomie permet, dans un grand nombre de cas, de constituer le vecteur de la création d'une activité de restauration et, plus simplement, d'une table d'hôtes avec par exemple l'aligot, la crème de marron, le pélardon ou des plats à base de gibiers.

Tableau 38 : Les origines géographiques de la population occasionnelle ayant une demande de services

Niveau spatial	Clientèle la plus importante en valeur	Clientèles les deux plus importantes en valeurs
Origine locale	28,2 (13)	41,3 (19)
Origine régionale	0,6 (2)	17,3 (8)
Origine nationale	52,1 (24)	78,2 (36)
Origine CEE (hors Fra)	15,2(7)	56,5 (26)
Origine Hors CEE	0 (0)	4,3 (2)
Total	100 % (46)	

Nombre de réponses : 46 exploitations-terroir, dont 43 ont donné deux réponses

Les motivations environnementales guident aussi les populations vers le milieu rural. Ce milieu, rare par sa grande variété et unique pour son côté désuet, permet à des populations urbaines de redécouvrir les plaisirs de l'interconnaissance, qui s'exprime autour de la place d'un village ou d'une table d'hôtes. La convivialité des rencontres et de la discussion, la simplicité du mode de vie et la curiosité sont autant de raisons qui poussent ces consommateurs du milieu rural à y venir et à y revenir. La nature offre à ces populations à la fois, ce qui est élémentaire et le plus abordable financièrement. La recherche d'un certain cadre naturel, d'un environnement plaisant attire un quart des personnes qui utilisent des services notamment d'accueil. Il est important de souligner ces critères d'ordre qualitatif qui se distinguent des critères purement économiques, comme l'attrait d'un prix moins cher mentionné par seulement 4 % des clients. Les milieux naturels et les ressources naturelles sont captivants pour des populations qui recherchent, notamment en période d'intersaisons, le moyen de se distraire et de se reposer (champignons, pêche,...). Enfin, la pratique sportive est une motivation pour le client et un atout pour l'espace rural, dans la mesure où le VTT et la randonnée se pratiquent de plus en plus fréquemment, et peut expliquer en partie la réussite des activités de prestation de service au sein de ces exploitations.

La grande ouverture de certaines exploitations agricoles de terroir, grâce à la tertiairisation de leur fonctionnement économique, leur permet de bénéficier de certaines forces d'attraction de l'espace rural et de capter ces populations variées et éloignées.

B) Les marchés extra-locaux en relation avec les partenaires commerciaux

Nous avons pu insister sur les formes de commercialisation et l'importance des marchés selon la position de ces derniers, du local au marché international. Nous pouvons cependant nous interroger sur la localisation des partenaires économiques dans ce contexte de la commercialisation. Nous proposons d'étudier, dans le cas où l'on est en présence d'un réseau commercial de type 1, 3 ou 4, quelle est la localisation de ces partenaires. L'autre critère, celui de densité du nombre de partenaires suivant l'échelon spatial, nous offre la possibilité de mesurer le maillage du territoire économique formé par ces réseaux.

1) Le rôle des partenaires commerciaux locaux

Le marché régional, national ou international est important sur le plan statistique du fait qu'il concerne six exploitations sur dix (Tableau 36). L'importance de ces trois marchés est quasiment identique en pourcentage et affecte, pour chaque niveau, environ 20 % des exploitations agricoles de terroir.

Tableau 39 : Densité et localisation des réseaux commerciaux n° 1, 3, 4 et 5 dans l'espace économique

Localisations des partenaires	Nombre d'entreprises ayant x noeuds de réseaux commerciaux				
	x = aucun	x = 1	x = 2 à 4	x = 5 à 9	x = 10 et plus
Locale	23 (30 %)	24 (31 %)	19 (25 %)	5 (6 %)	5 (6 %)
Régionale	40 (52 %)	12 (15 %)	9 (11 %)	7 (9 %)	8 (10 %)
Nationale	64 (84 %)	2 (2,6 %)	3 (4 %)	3 (4 %)	4 (5 %)
Internationale	63 (82 %)	1 (1,3 %)	5 (6 %)	3 (4 %)	2 (2 %)

Nombre d'entreprises concernées : 76 exploitations.

Il faut lire : 30 % des exploitations agricoles de terroir concernées n'ont aucun noeud de réseaux commerciaux au niveau local.

a) Le réseau commercial indirect (réseau 1) : un partenaire le plus souvent local pour un marché extérieur au marché local

Ce réseau commercial avec intermédiaire est fondamental sur le plan économique pour 42 % des exploitations, car elles réalisent par ce mode de commercialisation plus de

75 % de leur chiffre d'affaires (Tableau 37). Généralement, ces exploitations fonctionnent en mono-réseau du fait qu'elles font appel massivement à un seul intermédiaire. Lorsque l'exploitant fait appel à d'autres procédures de commercialisation en plus de celle-ci, les ventes sont uniquement partielles en termes de chiffre d'affaires. Ici, cet échelon local de partenariat prend la forme de coopératives et d'intermédiaires privés qui accèdent aux marchés extérieurs, voire internationaux. Ces structures locales sont des relais entre le producteur et le marché et sont fréquemment utilisées par les agriculteurs autochtones, notamment de la viticulture et de l'élevage.

b) Les autres partenaires locaux agissant sur un marché extérieur (réseaux 3 et 4)

La localisation sur place de partenaires autres que ceux des réseaux indirects tient à l'existence, à cet échelon spatial, de réseaux directs interprofessionnels (type réseaux 3) et même privés (type réseaux 4). Ils ont une réalité économique dans les espaces ruraux aux caractères touristiques affirmés avec la présence d'un nombre élevé de restaurants ou de commerces de proximité (Tableau 39). Certains exploitants ont plus de cinq points de distributions de leurs produits au plan local, points sensibles généralement aux fluctuations saisonnières de populations. Pour certains exploitants, les noeuds de réseaux à l'échelon local sont de leur propre initiative (réseaux privés) prenant la forme de dépôts-ventes. Il y a simultanément connaissance du marché local avec réseaux locaux d'appui ce qui permet de développer des stratégies de commercialisations extérieures à l'espace d'exercice³⁹³. L'intérêt d'une telle initiative est de capter un ensemble plus grand de demande qui se trouve par exemple, au niveau d'un canton tout entier.

2) Les marchés régionaux, nationaux et internationaux

Cette agriculture qualifiée de terroir est, comme nous l'avons vu, fortement ancrée sur son espace d'exercice, elle est aussi tournée vers l'extérieur à travers les populations occasionnelles, à caractère touristique, qui agissent sur la demande locale (Tableau 38). Cet espace local est donc inévitablement tourné vers l'extérieur dans ses perspectives de débouchés. Les exploitants en sont d'autant plus conscients que 56 % d'entre eux estiment avoir un marché essentiellement régional, national ou international³⁹⁴.

a) Le marché régional

Le marché identifié comme régional et qui a une réalité pour 27 % des agriculteurs (Tableau 36), fait référence le plus souvent aux réseaux commerciaux directs

³⁹³ Voir sur ce point, F. Gerbaux (1988) Le problème de l'entrepreneuriat rural en montagne, *Bulletin Technique d'Informations*, n° 431/432, pp. 399-404.

³⁹⁴ Le marché principal (premier marché) auquel le produit-terroir se destine est régional (21 % des cas), national (19 % des cas), international (16 % des cas) et enfin local (39 % des cas), (cf. Tableau 36).

interprofessionnels (réseaux 3). Les 30 % exploitations-terroir qui l'utilisent réalisent entre 30 et 50 % de leur chiffre d'affaires par ce réseau (Tableau 37). Ces résultats s'expliquent essentiellement par une très forte densité du nombre de partenaires au plan régional, sachant que 15 exploitants ont plus de cinq lieux de distributions à ce niveau spatial (Tableau 39). Par rapport aux autres espaces, nationaux et internationaux, le nombre plus important de partenaires régionaux est l'une des caractéristiques essentielles de ce marché régional. Cette densité correspond à une localisation du partenariat commercial, essentiellement urbaine, qui est formée surtout de magasins plutôt spécialisés (type cavistes, crémeries, herboristes, etc.) et des commerces de proximité un peu plus éloignés du lieu de production, mais également situés dans des bourgs ou villes. Cette présence au niveau régional semble importante dans notre enquête, compte tenu qu'une partie des exploitants produit des denrées périssables qui doivent déboucher rapidement sur des lieux de consommation. Au delà de cette explication, l'économie régionale bénéficie de ses produits locaux, c'est ainsi que l'on trouve des miels ou la grisettes de Montpellier un peu partout en Languedoc-Roussillon.

b) Le marché national

Le marché national est plus difficile à percevoir lorsque l'on s'intéresse aux partenaires commerciaux qui y sont impliqués. Seulement 11 exploitations agricoles ont un partenaire situé à l'extérieur de la région Languedoc-Roussillon (national ou international). Ce faible chiffre s'explique, en premier lieu, par le fait que les structures commerciales locales sont déjà impliquées le plus souvent dans des marchés d'importance nationale. Aussi, la forte densité de partenaires au plan régional explique la moindre nécessité économique de trouver des partenaires au niveau national. Les agriculteurs ayant un intermédiaire commercial à ce niveau spatial ont affaire, en réalité, à des entreprises de l'agro-alimentaire connues au niveau national, généralement très intégrées à l'économie globale et également très concentrées dans l'espace national³⁹⁵. Ce marché national concerne 26 % des agriculteurs dont une très grande partie y accède grâce aux intermédiaires locaux, comme la coopérative par exemple.

c) Le marché international

Enfin, l'échelon international concerne un quart des exploitants. Comme nous l'avons vu, une partie des exploitants a des relations professionnelles qui aboutissent à des marchés internationaux. Cependant, nous avons rencontré des exploitants qui commercialisent directement leurs produits grâce à un réseau international qu'ils maîtrisent

³⁹⁵ Les communes urbaines sont de plus en plus concernées par la localisation sur leur territoire d'industries agro-alimentaires, voir à ce sujet F. Plet (1993) L'espace agro-alimentaire Français : vers une réurbanisation partielle ?, In *Géographies et campagnes*, Hors coll. Les cahiers de Fontenay, (sous la coord.), V.Rey, pp. 99-107.

pour leur propre compte. Ils utilisent des réseaux commerciaux directs interprofessionnels (réseaux 3) et des réseaux directs privés (réseaux 4), qu'ils ont investis ou intégrés le plus souvent lors de leur expérience professionnelle antérieure (Tableau 37 et Tableau 39). C'est le cas, par exemple, d'anciens cadres de l'agro-alimentaire devenus exploitants, qui ont des relations commerciales avec des partenaires situés dans des pays de l'Europe du nord, des magasins spécialisés, le plus souvent situés dans des grandes villes européennes, comme Londres, Bruxelles ou Amsterdam.

Dans ce chapitre consacré à la question de la reconquête agricole dans le contexte de la revitalisation rurale, nous n'avons, en fait, utilisé qu'une partie des résultats obtenus à l'occasion de notre enquête. Comme dans la plupart des cas, la mise en place d'un questionnaire pour enquête nécessite de faire des choix. Pour être plus significatif, ce travail de terrain aurait pu et du être complété par d'autres interviews, afin d'une part, de grossir l'échantillon et d'autre part, de rendre ce dernier significatif de l'agriculture régionale. Pour de multiples raisons, ce travail n'a pu être complété mais, selon notre avis, il reste néanmoins une base de réflexion intéressante pour notre démarche grâce aux résultats déjà obtenus. Nous avons en effet, privilégié les événements statistiques les plus pertinents par rapport à notre problématique, sans vouloir généraliser le propos.

Au départ, la transformation de la société agricole observée à partir de faits statistiques majeurs comme l'apparition de femmes à la tête d'exploitations, l'installation de plus en plus fréquente d'exploitants hors normes, etc., ces événements nous ont interpellés. Ces phénomènes sont-ils des épiphénomènes ou peut-on les considérer comme l'avant-garde d'une tendance plus profonde et soutenue ? Il devenait nécessaire de concevoir une base d'information susceptible de nous fournir quelques réponses aux différentes questions soulevées. C'est ce qui a été fait à partir du premier module de l'enquête. Dans cette recherche, les caractéristiques des nouvelles populations agricoles mais aussi leurs transformations depuis les premiers migrants du milieu des années 60 ont été privilégiées. De la *migration idéologique* à celle de la *mutation professionnelle*, ces nouveaux exploitants ont, avec le temps, un projet agricole et entrepreneurial de plus en plus solide et intégré dans la décision de migrer vers le milieu rural et l'agriculture.

Dans ce chapitre, des éléments de réponses sur le type d'agriculture et d'exploitations présentes dans ces espaces ruraux sont proposés. L'analyse et la compréhension de nouveaux systèmes productifs amènent une nouvelle vision d'une agriculture nécessairement intégrée pour des raisons économiques, à son environnement naturel et aux marchés, avec un souci particulier pour la recherche des relations qui s'exercent entre ces systèmes productifs et l'espace. L'espace en agriculture est, en premier lieu, celui de « terroir », un espace physique, et c'est grâce aux différentes hypothèses formulées au sein de l'enquête que nous avons fait le tri entre les différents individus. L'autre élément original et incontournable de cette enquête est d'avoir recherché, à partir de notre échantillon, les activités marchandes immatérielles intégrées aux systèmes productifs. C'est à partir de cette construction globale que nous avons proposé une typologie des exploitations agricoles de terroir, de l'exploitation traditionnelle à l'exploitation agricole de terroir tertiariée.

Le passage de l'étude de l'exploitation et sa formation à celle de la recherche des formes d'investigation des micro-marchés de biens alimentaires typiques nous a permis de comprendre les logiques marchandes de ces exploitations-terroir. L'intérêt de cette approche a été de proposer, grâce à l'enquête, une vision de l'espace économique de ces produits-terroir. Nous avons pu ainsi peser chaque micro-créneau en fonction de la localisation des marchés et en fonction des formes de commercialisation. La part que ces formes de commercialisation et leur localisation représentent en terme de chiffre d'affaires démontre que le marché des produits-terroir est diffus dans l'espace, depuis le niveau local jusqu'au niveau international et recèle de nombreuses possibilités d'extension quantitative et spatiale.

Ces multiples connexions et insertions des exploitations-terroir aux territoires économiques s'opèrent grâce à des réseaux commerciaux diversifiés et à la mise en oeuvre d'une interconnaissance entre le producteur et le consommateur qui dépasse largement le marché local. La mise en relation de l'exploitation-terroir avec les espaces extra-régionaux constitue l'élément essentiel de sa logique économique. Cette ouverture, à la fois par le marché des produits-terroir et par celui des activités de services, multiplie les possibilités de ressources financières des ménages. L'exploitation de terroir développe une valeur ajoutée unitaire de son produit agricole, qui peut lui permettre une viabilité et une rentabilité économique.

CHAPITRE IV : LA REFONTE DU CONCEPT D'AGRICULTURE DE TERROIR

Le concept d'agriculture de terroir doit permettre de comprendre pourquoi aujourd'hui ces formes d'agricultures encore peu étudiées s'inscrivent dans les nouveaux dynamismes de certains espaces ruraux. Plus largement, cette recherche du concept doit offrir une meilleure analyse des nouvelles formes d'organisation économique des espaces ruraux, recherche qui intéresse de plus en plus de chercheurs qui ont jusqu'ici traité l'agriculture pour elle-même. J. Cavailhès et H. Jayet ont cette position et soulignent que *l'assimilation de l'espace rural à l'espace agricole est devenue inacceptable alors que l'agriculture devient largement minoritaire*, ce qui justifie selon eux, *l'intérêt d'une reconstruction conceptuelle non plus de l'espace rural, mais des espaces ruraux dans la diversité de leurs structures, de leurs modes de fonctionnement et de leurs positions au sein de l'ensemble du système territorial*³⁹⁶.

L'approche du concept que nous proposons va se décliner en deux modèles :

Le modèle 1 concerne l'agriculture de terroir que l'on qualifiera de *réglementaire*. C'est la plus connue car elle correspond aux agricultures de terroir dotées d'une appellation d'origine contrôlée (AOC) ou protégée (AOP). Elle représente le **modèle normatif**.

Le modèle 2 concerne l'agriculture de terroir que nous qualifierons *d'élargi*. Elle est plus difficile à saisir dans le sens où elle revêt une configuration variable et se distingue en ce sens du modèle 1. Ce modèle 2 se développe à partir d'une réflexion théorique sur la relation entre l'incertitude qualitative d'un produit terroir et le marché, en somme comment le territoire peut-il aider à contourner cette incertitude ? A partir d'un élargissement conceptuel des formes d'agricultures de terroir reconnues sur le plan institutionnel, émerge un système plus complexe observé sur le terrain. Cet élargissement conceptuel permet in fine d'intégrer dans un modèle de production agricole, les nouvelles dynamiques économiques du rural marquées par le développement des fonctions résidentielles et touristiques.

Il nous faut cependant poser des hypothèses dans le cas de cet élargissement conceptuel qui sera l'objectif et le coeur de ce chapitre.

Dans cette approche conceptuelle, la première difficulté concerne la relation entre les productions agricoles typiques et la qualité. Nombreux sont les travaux qui retracent cette

³⁹⁶ J.Cavailhès, H.Jayet (1996) Analyser les espaces ruraux : trois clés de lecture, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n° 2, p. 188.

relation. Sur le plan de l'économie, on sait que ces productions typiques sont le plus souvent sensible au phénomène de *sélection adverse* ce qui explique les enjeux de la normalisation des productions agricoles typiques. Les travaux relatifs à l'économie de la qualité en l'agro-alimentaire proposent des avancées significatives pour notre question. Le recours à l'économie des conventions semble ici justifié dans la compréhension qu'elle offre de la relation entre l'information sur le produit et l'émergence de référentiels communs aux producteurs d'une zone rurale.

Dans le modèle 1, les systèmes AOC et même AOP reposent sur des instruments de normalisation et d'information qui permettent une réduction de cette incertitude qualitative. Lorsque le système n'a pas d'appellation, cette incertitude revient. **La première hypothèse :** dans le modèle 2, grâce au développement d'informations sur les produits agricoles typiques et sur l'origine par un ancrage territorial et organisationnel de l'agriculture, il peut y avoir une réduction du phénomène de *sélection adverse*.

Dans le modèle 1, il existe un ancrage au lieu et à l'espace qui permet à l'agriculture de terroir d'être à la fois non transportable ni délocalisable grâce à la relation avec le terroir. **La seconde hypothèse :** dans le modèle 2, les caractéristiques de non transportabilité et non délocalisation existent aussi grâce à la relation renouvelée de l'agriculture avec l'espace.

Trois développements seront ici nécessaires pour étayer notre chapitre.

Dans une première section, nous analyserons les problèmes de la définition de la qualité d'un bien dans la coordination par le marché. La mise en oeuvre de l'information sur le produit passe par plusieurs conditions, nous verrons que dans le cas de l'agro-alimentaire, l'information sur la qualité des produits agricoles typiques nécessite une coordination hors marché ce qui oblige les acteurs à la mise en oeuvre d'une *construction sociale de la qualité*.

Le développement de l'agriculture plus soucieuse de la qualité des produits devient l'objet de nouvelles orientations de la politique publique. Orienter la politique communautaire agricole dans cette direction supposent la mise en avant des enjeux mais aussi des limites. Nous verrons ici que la construction d'une *agriculture de terroir* à l'échelon européen pose questions. Sur le plan de la relation entre produit agricole typique et marché, le problème de la *sélection adverse* est fondamental. Comment, sur le plan communautaire, le nouveau système d'information peut contribuer à limiter ce mécanisme tout en garantissant aux européens, une continuité de leurs cultures identitaires ? Dans la

pratique, l'harmonisation des politiques publiques nationales et européennes nous amène à réfléchir sur le rôle de chaque pays dans ces créneaux de l'agro-alimentaire de qualité. La normalisation des productions agricoles typiques au niveau européen pourra-t-elle conduire au maintien des avantages comparatifs de certaines zones rurales ? Le fait que la nouvelle PAC fait coïncider partiellement, les processus de réglementation nationaux et internationaux en matière d'agriculture de qualité pose la question des limites de la normalisation (seconde section).

Cependant, pourquoi l'activité agricole perdure dans des zones où l'on ne pratique ni l'agriculture intensive ni d'agriculture d'appellation d'origine normative (type AOC et AOP) ? Cette question nécessite une réflexion qui sera l'objet de la section III.

En premier lieu, *l'agriculture de terroir* est confrontée à la question de la qualité des produits issus de son activité. Dans l'analyse de la relation entre qualité des produits agro-alimentaires et le marché, les travaux actuels sur l'économie des conventions présentent des résultats qui nous seront utiles dans notre démarche. Dans la mesure où le produit agricole issu de *l'agriculture de terroir* n'a pas d'équivalent sur le marché et où il est formé de caractéristiques d'expérience et de confiance, l'utilisation de l'économie des conventions dans ce contexte se justifie.

En second lieu et dans l'optique qui est la nôtre, la production de produits agricoles typiques et la constitution de références de qualité peuvent se comprendre à partir d'une analyse élargie et plus intégrée de l'espace productif agricole. Traditionnellement, les analyses reposent très souvent sur une approche agricole de l'espace rural. Elles placent souvent l'espace dans un rôle mineur. Notre objectif sera de démontrer que l'espace joue au contraire un rôle fondamental dans ces formes d'organisation de la production agricole en tant que *véhicule d'externalités*³⁹⁷. L'espace rural et ses différentes composantes sont également des vecteurs d'identification du produit agricole de terroir. Notre apport sera ici une conceptualisation de *l'agriculture de terroir*, à partir d'une notion de terroir élargie. Nous lèverons les deux hypothèses précédentes en comprenant d'une part comment se réalise la reproduction des territoires ruraux innovants sur le plan organisationnel et comment l'information détermine la qualification territoriale d'une agriculture de terroir. La dynamique des espaces ruraux pousse les acteurs à intégrer le terroir lors de la constitution d'un territoire non délocalisable producteur d'externalités. Ce concept doit nous amener à comprendre sur le plan théorique la logique d'émergence et de développement territorial des formes d'agricultures marginales (troisième section).

³⁹⁷ H. Jayet (1996) Peut-on caractériser les zones rurales par l'abondance d'espace ?, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n° 2, pp. 201-210.

SECTION 1 : QUALITE ET ECONOMIE DES PRODUITS AGRICOLES TYPIQUES

Pourquoi est-il utile d'analyser la relation entre la qualité d'un produit et l'information ? Sur le plan économique, l'intérêt de la constitution de norme de qualité pour des produits mis sur le marché conforte quelque peu la relation marchande. Sans réaliser un survol exhaustif de la littérature sur cette question, l'objectif est ici, de relever les questions les plus pertinentes dans le cadre de notre problématique. Il semble opportun de souligner d'abord la question de l'incertitude qualitative dans le cas est d'une économie des produits agricoles de terroir, dans la mesure où ces derniers, en absence de certification, sont sensibles à l'asymétrie d'information entre producteur et consommateurs. Limiter le risque d'incertitude qualitative devient un objectif ce qui nous amènera dans un second développement à étudier les limites d'une coordination par le marché dans la mesure où la qualité des produits spécifiques - par opposition au produit standard- est construite, non plus par le jeu de l'offre et de la demande, mais par l'action des acteurs. En cela, elle est une construction sociale.

I) *La sélection des produits et leurs caractéristiques*

L'une des fonctions du système productif est de déterminer une sélection entre les marchandises produites et celles qui sont réellement mises sur le marché. Il existe en fait un espace des produits susceptibles d'être vendus. Cette notion d'espace de produits est elle-même liée aux caractéristiques des biens.

A) La notion d'espace des produits³⁹⁸

Dans la réalité, on peut considérer que deux biens ne sont pas parfaitement substituables et sont différenciables par leurs caractéristiques. Lorsque l'on parle d'un groupe de produits, il y a souvent une relation qui peut s'établir entre le prix d'un bien et ceux des autres biens, les substitutions entre les biens sont possibles lorsqu'ils ne sont pas complémentaires. En fait, dans la plupart des cas, ces biens se situent dans un secteur donné. Lorsque l'on se représente un secteur de production, comme l'agro-alimentaire, se pose la question de la différenciation de ces biens. On sait que depuis Hotelling (1929)³⁹⁹, Chamberlin (1951)⁴⁰⁰ et Lancaster (1966)⁴⁰¹, les biens peuvent être décrits par leurs

³⁹⁸ L'essentiel de ce développement est issu de l'ouvrage de J. Tirole (1993) *Théorie de l'organisation industrielle*, éditions Economica, Tome 1, Paris, Chapitre 2 de la première partie intitulé Sélection des produits, qualité et publicité, pp. 187-262.

³⁹⁹ H.Hotelling (1929) Stability in Competition, *Economic Journal*, Vol. 39, pp. 41-57, cité par J. Tirole (1993) *op.cit.*

⁴⁰⁰ E.Chamberlin (1951) Monopolistic Competition Revised, *Economica*, Vol. 18, pp. 343-362, , cité par J. Tirole (1993) *op.cit.*

caractéristiques, comme la qualité, le lieu de vente, leur disponibilité, leur couleur, etc. Tout se passe comme si chaque consommateur avait une préférence dans la combinaison de différentes caractéristiques au sein d'un secteur. A cette combinaison peut correspondre, ou non, un produit. En économie industrielle, on considère une partie de ces variables en utilisant la différenciation verticale, horizontale, et enfin l'approche par les caractéristiques des biens.

1) La différenciation verticale

Dans l'espace des produits de différenciation verticale, tous les consommateurs sont d'accord sur la composition des caractéristiques des biens. La plupart des consommateurs s'entendent pour dire qu'un produit est préféré à une autre. Ce qui détermine le choix d'acquérir tel bien sera lié au revenu du consommateur et au prix du bien. Un consommateur va naturellement préférer un ordinateur plus puissant et moins encombrant à une machine ayant moins de fonctionnalité et étant moins compacte.

2) La différenciation horizontale

Ici, le choix sous l'hypothèse de prix égal d'un produit à un autre sera fonction uniquement du consommateur. Les goûts sont très hétérogènes d'un consommateur à l'autre, les variables telles que la couleur, la disponibilité du bien, vont être classifiées par le goût du consommateur. On a pu démontrer par exemple que les achats de journaux sont exclusivement réalisés en un lieu proche du lieu d'habitation du consommateur. Hotelling (1929) avec l'exemple du duopole linéaire (deux vendeurs et un marché linéaire) ayant pour application les marchands de glace le long de la plage, a montré que le critère préféré du consommateur était une fonction de la distance à parcourir pour atteindre le bien.

3) L'approche par les caractéristiques du bien

Dans cette approche de Lancaster (1966), le consommateur va consommer un panier de bien et non plus un seul et unique bien comme dans le cas de la différenciation verticale ou horizontale. Ici, le consommateur va consommer plusieurs biens qui plus est, de caractéristiques similaires. En fait, le consommateur dans son choix considère qu'il faut additionner leurs caractéristiques. Par exemple, un consommateur qui achèterait plusieurs ampoules électriques peut considérer que le nombre d'heures d'éclairage a guidé son choix.

⁴⁰¹ K.Lancaster (1966) A New approach to consumer theory, *Journal of Political Economy*, Vol. 74, pp. 132-157, cité par J. Tirole (1993) *op.cit.*

B) Qualité et information

La qualité de certains biens peut être identifiée avant l'achat, on les appelle les caractéristiques de recherche. Cela suppose que le consommateur connaît un certain nombre des caractéristiques qui composent le bien. C'est parce que ces caractéristiques sont visibles qu'on les nomme usuellement les « caractéristiques de recherche » à la suite des travaux de Nelson (1970)⁴⁰². Dans d'autres cas, la qualité du bien n'est connue qu'après l'acte d'achat. C'est à la suite d'expériences successives d'achat d'un même bien que le consommateur va finalement identifier le produit et sa qualité. On les appellera les « caractéristiques d'expérience » (Nelson, 1970). Enfin, le troisième ensemble des caractéristiques sont celles qui risquent de ne jamais être identifiées par le consommateur, elles ne peuvent être identifiées que par des expertises. Ces caractéristiques sont dites « de confiance » et ont été présentées une première fois dans les travaux de Darby et Karni (1973)⁴⁰³.

En réalité, la plupart des biens font référence à des propriétés qui sont en relation avec les trois ensembles de caractéristiques. Dans la différenciation verticale et horizontale, les caractéristiques de recherche sont, la plupart du temps, privilégiées car ce qui importe dans le choix du consommateur, c'est la couleur ou le lieu d'achat de ce bien par exemple. Par contre, lorsque le bien nécessite une mise en perspective des caractéristiques d'expérience et de confiance, on se heurte naturellement à un problème d'information sur le produit. Dans ce cas, comment le consommateur peut-il être informé sur la qualité du bien ?

Dans le cas le plus fréquent, le consommateur va répéter l'acte d'acquisition du produit pour se faire son propre jugement sur la qualité du bien, comportement souvent observé dans l'agro-alimentaire. Cependant, lorsque le produit requiert des caractéristiques de confiance, la répétition des achats dans le temps ne suffit pas toujours pour les mettre en évidence ce qui conduit souvent les pouvoirs publics à intervenir⁴⁰⁴.

Concernant les propriétés de recherche, on peut considérer que les biens qui possèdent un système de garantie de la qualité vont pouvoir être acquis uniquement sur la base des caractéristiques de recherche. Dans certains cas, il n'est donc plus nécessaire d'observer la qualité avant l'achat d'un bien. Les formules comme « satisfait ou

⁴⁰² P. Nelson (1970) Information and consumer behavior, *Journal of Political Economy*, Vol. 78, pp. 311-329.

⁴⁰³ M. Darby, E. Karni, (1973) Free competition and the optimal amount of fraud, *Journal of Law and Economics*, Vol. 16, pp. 67-88.

⁴⁰⁴ Nous verrons par la suite que certains produits agricoles typiques bénéficient d'un dispositif législatif pour préserver et aider à identifier la qualité de ce type de bien.

remboursé » permettent au consommateur d'être dédommagé si une défaillance venait à se produire. Si le producteur propose de dédommager le consommateur, la qualité, qu'elle soit fiable ou non, n'est plus un problème. Tout va dépendre de l'intérêt qu'à le producteur de proposer cet arrangement. *On sait que, ex-post, la qualité d'un bien via les caractéristiques d'expérience, peut être évaluée si les variations de qualité proviennent exclusivement du producteur, dans ce cas, le producteur a intérêt à proposer une garantie complète*⁴⁰⁵. Cela s'explique de la façon suivante : Si un producteur venait à donner moins qu'une garantie complète, les acheteurs deviendraient méfiants, ils déduiraient avec juste raison, que si le producteur craint de donner une garantie complète, c'est que le produit est très vraisemblablement défectueux et donc susceptible de conduire le producteur à payer un dédommagement.

On peut dire qu'une garantie incomplète est le signal d'une faible qualité. Au contraire, lorsque l'on est en présence d'un système de garantie complète, le producteur intègre tous les risques de variation de qualité, ce qui limite les mauvaises perceptions du consommateur et supprime les problèmes d'information. Lorsque le consommateur acquiert un bien neuf comme une machine ou une voiture, la garantie est totale ce qui le conforte dans son choix.

Dans beaucoup de cas, le système de garantie est, en réalité, limité. Le consommateur peut avoir un comportement qui pousse le producteur à limiter la garantie. Les produits qui possèdent une garantie totale vont être acquis par ces consommateurs qui auraient un usage très intensif du produit alors que des produits proposés avec une plus faible garantie vont être achetés par des consommateurs plus prudents dans l'utilisation. Il existe un risque moral pour le producteur dans le sens où le consommateur n'est pas incité à prendre soin du bien s'il est complètement remboursé en cas de problème. En fait, le risque moral et la sélection adverse⁴⁰⁶ explique dans de nombreux exemples la réduction du système de garantie.

Le problème des produits dont la qualité dépend des caractéristiques d'expérience complique l'analyse. Lorsque le produit est vendu sans qu'il y ait répétition de l'acte d'achat, le producteur n'offrant pas de garantie, il ne pourra être poursuivi pour qualité défectueuse et sera donc tenté de réduire la qualité à un niveau plus faible. Ce niveau plus faible peut d'ailleurs être un minimum, une norme minimum de qualité en deçà de laquelle, le

⁴⁰⁵J.Tirole (1993) *Théorie de l'organisation industrielle*, éditions Economica, Tome 1, p. 210.

⁴⁰⁶ Nous verrons plus loin sa définition et les relations entre ce mécanisme et les produits agricoles typiques.

consommateur pourra faire la preuve du défaut dans la qualité du bien⁴⁰⁷. L'exemple le plus explicite est certainement celui de la restauration dans les sites touristiques. Il peut exister dans ces zones des restaurants qui vont réduire la qualité de leur prestation les achats risquant de ne pas être répétés, la qualité offerte par les producteurs a plus de chance d'être mauvaise dans la mesure où il y a pas, dans ce cas, de réputation à construire⁴⁰⁸. Cette analyse de "l'attrape touriste" est d'ailleurs observée dans des zones touristiques où la fidélité des vacanciers est faible, la limite de ce comportement se fait ressentir aujourd'hui, le discours sur la qualité des prestations est, dans la plupart des cas, difficile à imposer aux professionnels du tourisme, ce qui, par exemple, peut expliquer en partie la baisse de la fréquentation dans les centres touristiques du Languedoc-Roussillon au profit des stations situées, à équipement et environnement égal, sur le territoire espagnol par exemple.

En fait, il se peut que les consommateurs connaissent ou aient des informations sur la qualité d'un bien avant son achat même dans le cas de caractéristiques d'expérience. Le développement des associations de consommateurs vise à clarifier les gammes de produits et aident le consommateur dans l'analyse des caractéristiques d'expérience sans qu'il ait acheté le bien. De la même façon, lorsque certains consommateurs sont informés, ils vont exercer des effets positifs sur d'autres consommateurs qui ne le sont pas. L'expérience suivante en fait la preuve. Dans un magasin lors d'une foire aux vins, un consommateur bordelais met dans son caddie quatre cartons de vin de Saint-Chinian (Hérault) provenant de la zone schisteuse. Un autre consommateur l'observe et lui demande s'il connaît ce vin, l'autre lui répond par l'affirmative et lui explique les raisons de son choix. Le consommateur qui était jusqu'ici non informé acquiert à son tour trois cartons du même produit.

Certains consommateurs vont stimuler l'augmentation de la qualité d'un bien proposé par un producteur et, ainsi, faire bénéficier aux consommateurs non informés de cette augmentation de la qualité. Dans ce mécanisme, il faut que le nombre de consommateurs informés soit plus important que celui des non informés de façon à ce que le producteur ne puisse pas baisser la qualité du bien. En fait, le consommateur va subir un coût pour acquérir l'information. En décidant ou non de s'informer, le consommateur va prendre en compte uniquement son coût privé, celui qu'il va subir. Lorsqu'il fera l'effort de s'informer, le consommateur va concourir, en tant que nouveau consommateur informé, à forcer le producteur à maintenir la qualité du bien. Il est donc indispensable que dans ce mécanisme, l'information soit encouragée au-delà du coût privé. C'est pour cela que des associations

⁴⁰⁷ Nous verrons que la notion de "seuil minimum" de la qualité dans le cas de l'agro-alimentaire est établie pour des produits très standardisés.

⁴⁰⁸ Pour la démonstration voir J.Tirole (1993) *op.cit.*, p. 212.

vont prendre le relais dans certains cas pour développer l'information et la sélection de l'espace des produits, et vont disposer de subventions pour le faire et ainsi contribuer à réduire le coût privé du consommateur désireux de s'informer⁴⁰⁹.

Ainsi, les produits, de part leurs caractéristiques, se différencient selon un certain nombre de variables identificatrices de la qualité du bien. Il est possible que des variables provenant de l'ensemble des caractéristiques de recherche suffisent pour aider le consommateur à faire son choix. Par exemple, lorsqu'une baguette de pain est alignée sur un présentoir, le consommateur va l'identifier grâce aux caractéristiques de recherche, comme produit de poids standard, de longueur a priori régulière. Lorsque ce même consommateur va détecter au sein de cet étalage, une baguette "anormale", il lui faudra, soit acquérir des détails sur les caractéristiques du bien (par exemple une étiquette inscrivant *baguette au son*) et de plus, s'il n'est pas familiarisé avec le goût du son, il devra faire son propre jugement après avoir goutté le produit. Dans ce cas, les caractéristiques d'expérience vont être déterminantes dans le choix de répéter ou non l'achat du produit. Enfin, il reste un cas un peu spécial, lorsqu'une baguette au son est faite avec de la farine qui est réalisée par un agriculteur réalisant du son biologique par exemple, le consommateur n'a pas la possibilité d'identifier cette caractéristique après l'achat. Il devra faire confiance au producteur de pain. On perçoit avec cet exemple, les enjeux qui sont présents tant pour le producteur que pour le consommateur. Lorsque le produit et son marché sont directement en relation avec les caractéristiques d'expérience et de confiance, il faudra nécessairement une information qui normalise le produit dans l'espace des produits, c'est l'objet du développement suivant.

Jusqu'ici, l'analyse portait sur les caractéristiques d'un bien pouvant avoir des conséquences sur la relation entre le producteur et le consommateur. Les trois ensembles de caractéristiques (recherche, expérience et confiance) vont se révéler être fondamentaux dans le cas des productions provenant de l'agriculture. Nous verrons pourquoi certains produits sont très sensibles au phénomène de *sélection adverse*. Pour limiter ce phénomène, il est important qu'une information donne un signal fiable sur la qualité du bien. Pour se faire, la construction d'une normalisation de la qualité dans le cas des produits agricoles typiques devient nécessaire.

⁴⁰⁹ Dans certains cas, des entreprises vont élaborer des fascicules où sont répertoriés des informations techniques sur des produits sélectionnés à partir d'expertises réalisées en laboratoire (exemple de la FNAC). Ces tests ont pour fonction de définir les caractéristiques d'expérience (essentiellement des mesures techniques) et même parfois des caractéristiques de confiance avec l'origine certifiée de la production par exemple.

C) La problématique des produits de qualité incertaine⁴¹⁰

Si l'on repart de la notion d'espace de produits, elle peut se rattacher à la question de la définition des caractéristiques d'un produit. Nous avons vu qu'il existait trois ensembles de caractéristiques qui permettraient de définir un produit. Les comportements de chaque agent finissent par se coordonner pour construire une mesure commune de la qualité. Par exemple, c'est parce qu'une partie de la population choisit des ordinateurs plus puissants que ce type de produit apparaît. Le modèle micro-économique va faire un ajustement unique entre la qualité du bien et les quantités offertes. Par tâtonnement, les offreurs et les demandeurs finissent par s'accorder sur les propriétés d'un bien, en fait, cette démarche pose problème.

1) Le problème des "lemons"

Akerlof (1970)⁴¹¹ démontre que par le jeu du marché, les produits de mauvaise qualité vont être préférés à ceux de meilleure qualité. Akerlof a pour hypothèse que l'on peut classer les voitures d'occasion et les tacots ("lemons"). Il suppose que l'on peut connaître avec attention et avec du temps, la qualité réelle d'une voiture. Il montre que, suivant son hypothèse, les *mauvaises voitures chassent les bonnes*. Puisqu'il existe une qualité moyenne pour l'ensemble des échangistes, chaque agent pris isolément ne peut mesurer la qualité de l'achat. En ce sens, le consommateur ne pourra définir les caractéristiques d'expérience que quelques jours plus tard. Le consommateur isolé se trouve dans une incertitude qualitative. En fait, le consommateur doit évaluer en temps t , une qualité future. Akerlof en déduit que le prix baisse en moyenne, les vendeurs de "Lemons" auraient tendance à vendre en moyenne moins cher leur véhicule pour être sûr de les écouler sans en avoir à révéler leur mauvaise qualité. De ce fait, l'intérêt des vendeurs possédant des voitures de bonne qualité est de retirer du marché leur produit qui minimise par ce fait la valeur de leur voiture. Les meilleurs produits sont donc retirés du marché ce qui aura pour conséquence de réduire la qualité moyenne.

Les consommateurs, au moment de la coordination par le marché, sont confrontés à une asymétrie d'information dans le sens où les vendeurs connaissent mieux que les acheteurs, la qualité réelle de ce qu'ils proposent. Aussi, ils ne possèdent pas tous les mêmes niveaux de connaissance de la qualité. Certains auront plus de connaissance que d'autres, ils ont une connaissance cachée (sélection adverse). Le vendeur (ou le producteur) est ici le seul agent susceptible de donner l'information exacte sur la qualité du bien.

⁴¹⁰ Ce développement est analysé à partir de l'ouvrage de P.Y. Gomez (1994) *Qualité et théorie des conventions*, éditions Economica, Paris, pp. 60-65.

⁴¹¹ G. Akerlof (1970) The market of lemons : quality incertinly and the market mechanism, *Quaterly Journal of Economics*, n° 89, pp. 488-500.

En fait, par rapport à l'analyse standard, les prix signalent la qualité. Cependant, Stiglitz (1987)⁴¹² montre que le prix n'est pas toujours un bon indicateur de l'information sur le bien soumis à l'échange. Tout dépend des "croyances" que chaque acteur possède sur le produit. En fait, à ce moment, il peut exister des désajustements dans la mesure où les producteurs et les consommateurs ne parlent pas, pour un même produit, de la même chose. Stiglitz utilise le marché du travail pour démontrer que certains chômeurs restent au chômage lorsque le niveau de salaire est inférieur à la valeur marchande des travailleurs, l'augmentation du chômage engendre une baisse du salaire, ce qui confirme le sous-emploi. Ici, le chômeur peut croire que ses capacités ne peuvent être rémunérées à un prix inférieur à celui du marché, il croit que "sa valeur" est supérieure à celle que propose le marché et reste au chômage.

Le signal prix peut donc avoir un autre sens. Il peut donner une bonne information lorsqu'un accord préalable sur la qualité a été réalisé entre le producteur et le consommateur. A l'inverse, en l'absence d'accord préalable, le prix peut accentuer la dérivation et conduire à accentuer la mauvaise information. En fait, l'utilisation du prix comme moyen de signaler les qualités relatives d'un bien est aléatoire, et peut amener à des situations paradoxales. En réalité, les répétitions des actions (ou des actes d'achats) et des relations entre les acteurs (producteurs et consommateurs) rétablissent, quelques fois progressivement, la confiance et réduit progressivement l'incertitude sur la qualité du bien.

2) La question de la garantie sur la qualité des produits en situation de concurrence

Dans le cas où l'on considère que le marché est une bonne forme de coordination de la qualité, on peut constater des tendances à la tricherie sur la qualité. Certains entrepreneurs peuvent, lorsqu'il y a concurrence, pénétrer le marché pour vendre des produits de qualité inférieure à la qualité moyenne offerte avant leur entrée. Ces entreprises proposent des produits de qualité faible pendant une période courte de façon à usurper les clients jusqu'ici confiants sur la qualité du produit. Pour éviter l'effondrement du marché, les entreprises qui offrent une bonne qualité devront mettre des barrières à l'entrée sur leur marché, en fait, doivent augmenter la spécification de leur produit, grâce par exemple, à la consolidation par une marque d'ordre privé. L'exemple le plus explicite est celui des chemisettes Lacoste qui ont été copiées par des pays d'Asie du sud-est, le travail d'identification d'un tel produit demande également un contrôle qui ne peut souvent venir que des pouvoirs publics⁴¹³.

⁴¹² J.E. Stiglitz (1987) The causes and consequences of dependence of quality on price, *Journal of Economic Literature*, Vol. 25, pp. 1-48.

⁴¹³ Un consommateur averti pourra toujours différencier une vraie chemisette Lacoste d'une fausse car dans le premier cas, le « crocodile » est brodé alors qu'il ne l'est pas dans la seconde.

Deux conclusions importantes soulignent la question de la qualité offerte en situation de concurrence : d'une part, la concurrence engendre à terme, avec l'entrée de "passager clandestin offreur d'une qualité inférieure", une baisse globale de la qualité moyenne (cas de la chemisette Lacoste), d'autre part, lorsque la qualité demeure invariante, la concurrence se réduit. La libre concurrence veut donc dire qu'elle s'accompagne d'une dégradation de la qualité d'un produit, l'inverse conduira à maintenir la qualité élevée.

En guise de conclusion sur ce premier point, nous pouvons relever deux idées essentielles. Dans le cadre d'une coordination par le marché, la définition de la qualité et son acceptation par les consommateurs va dépendre de deux conditions :

- **premièrement**, si un produit répond prioritairement aux critères de qualité recherchés par le consommateur, on peut dire que les caractéristiques de recherche suffisent pour définir la qualité de ce bien. Bien entendu, il peut s'avérer que la définition de la qualité soit l'objet d'un accord préalable (sous la forme d'une norme par exemple), ou qu'il y ait, comme nous l'avons vu, une garantie complète qui limite le biais sur l'incertitude qualitative ;

- **deuxièmement**, si l'on est dans un processus où la qualité du bien est directement en relation avec des caractéristiques d'expérience, la répétition de l'acte d'achat peut, dans certains cas, suffire pour que le consommateur réalise son propre jugement de la qualité. Il se peut aussi que la présence d'une norme ou d'une garantie complète suffise pour limiter le phénomène de sélection adverse. Par contre, un problème se pose dans le cas où, il y a absence de répétition de l'acte d'achat, ou aucune présence de norme ou de garantie complète. Dans ce cas, la coordination par le marché peut ne pas suffire. La définition de la qualité du bien va dans ce cas, passer non plus par le marché mais par le jeu des acteurs en dehors du marché. L'économie standard ne peut aisément prendre en compte cette construction sociale de la qualité dans la mesure où elle se fait hors du marché. L'économie des conventions va ouvrir cette voie.

II) *Qualité des produits et relation à l'espace dans le cas des produits agro-alimentaires*

Après avoir vu la notion de caractéristiques des produits mis sur le marché et la problématique de l'incertitude qualitative, dans ce second développement, il convient de se reporter à la problématique des biens alimentaires. La portée analytique des travaux ayant trait aux approches conventionnalistes permettra ensuite d'étudier, dans le cadre de l'économie de la qualité dans le secteur agro-alimentaire, les modalités de la construction de la qualité des produits agricoles spécifiques par le jeu des acteurs.

A) Pourquoi utiliser les conventions

Avant d'analyser les difficultés rencontrées dans la construction de la qualité d'un produit agricole spécifique, par opposition aux produits de qualités standards, il est nécessaire de voir en quoi l'analyse du processus de qualification d'un produit agricole de "terroir" nécessite une telle approche dans la mesure où cette opération se réalise hors marché.

1) L'intérêt d'une approche par les conventions

Deux approches de l'économie des conventions sont proposées dans la littérature. L'une est appelée école américaine, l'autre repose sur les travaux des auteurs français.

L'approche de l'école américaine est en quelque sorte tributaire de la micro-économie et se déduit directement de la théorie des jeux. Elle conduit à la conclusion qu'il existe des règles de comportements qui évitent le blocage du fonctionnement d'une communauté d'agents. Cette approche des conventions suppose que les règles émanent d'un calcul rationnel des individus. Lewis (1969)⁴¹⁴ propose cette première approche des conventions pour établir les modes de coordination qui permettent de résoudre collectivement des situations qui ne peuvent être décidées par le calcul individuel. En réalité, dans cette analyse, on privilégie les hypothèses de rationalité plutôt que celle des pratiques sociales.

L'autre approche provient de l'école française et considère le social comme un fait⁴¹⁵. Elle cherche à analyser au delà de leur intérêt propre, comment les individus peuvent décider des choix. Ainsi cette approche des conventions autorise une analyse des

⁴¹⁴ D.K. Lewis (1969) *Convention : a philosophical study*, cambridge, Harvard University Press.

⁴¹⁵ Un sociologue écrivait à ce propos que *les français sont rationalistes mais pas scientifiques. Ils sont bachelardistes. Pour un français dire que les faits sont construits est une évidence. Le relativisme, c'est comme une maladie infantile : pour nous qui l'attrapons en philo à 18 ans, c'est sans danger. transporté aux Etats-Unis, ça rend malade des départements entiers de philosophie et de littérature*, d'après B. Latroun dans *Libération*, du 5 Décembre 1996, p. 28.

comportements en fonction du vécu social des acteurs qui vont participer à la création d'accords. Pour O. Favereau (1989)⁴¹⁶, il y a des idées fortes qui restent importantes à soulever. Le marché n'est pas le seul espace de coordination, l'organisation peut en être un. Il propose l'idée de *marché externe contre marché interne*, la rationalité individuelle n'étant plus la panacée dans le processus de décision. Une autre force de l'approche à la française est relative aux limites de la théorie des jeux présentées dans l'article de J.P. Dupuy (1989)⁴¹⁷. Le fait que la théorie des jeux se base sur le calcul autonome des individus, l'oppose naturellement à l'intérêt collectif, intérêt collectif qui est le coeur du processus de construction de la qualité lorsque les agents vont se coordonner. Pour qu'il y ait coordination, il est nécessaire qu'elle se fasse hors du marché. On aboutit alors à ce que Eymard-Duvernay (1989)⁴¹⁸ appelle *une définition commune de la qualité d'un bien*.

L'apport de ces travaux revient à dire que pour qu'une convention puisse se révéler et s'imposer aux acteurs, il faut que l'intérêt individuel soit inférieur à l'intérêt collectif qui se dégagerait de l'accord commun. Pour saisir l'enjeu, pour les acteurs, d'une convention, il convient de relever les propriétés qui la fondent.

Les propriétés d'une convention sont au nombre de trois, pallier à l'existence d'incertitude, présence du "mimétisme rationnel" et arbitrage entre convention et choix individuels.

En présence d'incertitude dans les choix, il existe des situations où les acteurs, en dehors de tout intérêt individuel vont agir. Imaginons un exemple simple, celui des cartes de voeux de fin d'année. Lorsque deux individus susceptibles de s'écrire sont calculateurs, ils vont attendre tous les deux que l'autre envoie une carte. Dès lors, la situation peut tout à fait rester bloquée et ne jamais aboutir, chaque individu attend la décision de l'autre. Il n'existe pas de choix optimal pour ces deux individus. Dans la réalité, les choses, dans la plupart des cas, ne se passent pas de la sorte. Il peut y avoir des considérations affectives qui font que l'un des deux individus va prendre les devants. Si par ailleurs, les autres années par exemple, c'était untel qui envoyait le premier les voeux, le risque (de dépasser le 30 janvier, date limite d'envoi des voeux) peut être probabilisé, il existe un état de confiance envers l'individu susceptible d'envoyer les voeux le premier⁴¹⁹. En réalité,

⁴¹⁶ O. Favereau (1989) Marché interne, marché externe, *Revue Economique*, n° 2, pp. 273-328.

⁴¹⁷ J.P. Dupuy (1989) Convention et common knowledge, *Revue Economique*, n° 2, pp. 361-400.

⁴¹⁸ F. Eymard-Duvernay (1989) Convention de qualité et forme de coordination, *Revue Economique*, vol. 40, n° 2, pp. 329-359.

⁴¹⁹ Cet *état de confiance* envers l'autre n'existe que s'il y a répétition d'une année sur l'autre, du comportement. On imagine que, une année, celui qui était supposé (tacitement) envoyer les voeux le premier ne le fait pas, il y a perte de confiance et la règle, qui n'en était pas une car n'était pas dite entre

l'incertitude ne se résout pas lorsque les deux individus vont envoyer conjointement leur carte de vœux ou que la règle (tacite) n'est plus appliquée. Il existe une règle de conduite implicite qui permet aux agents d'agir lorsqu'il n'existe pas de solution rationnelle. L'usage est que la relation postale entre les deux individus débute par l'envoi, par le plus jeune des deux agents, de la carte de vœux. Ceci est une procédure cognitive partagée qui permet une réduction de l'incertitude, et qui est reconnue par l'ensemble des personnes qui ont des correspondances pour la fête de Saint-Sylvestre.

Ici, la convention, à savoir "c'est le plus jeune qui envoie la carte de vœux le premier", permet de réduire l'incertitude. Dans notre exemple, il y avait incertitude lorsque les deux agents envoyaient en même temps leur carte, ce comportement lié au hasard n'était pas susceptible d'identifier, l'année d'après, le comportement à tenir.

La *seconde propriété* est relative à ce que Keynes (1936) appelait le *mimétisme rationnel*⁴²⁰. Le mimétisme rationnel consiste en fait à relever des situations où *il est plus intéressant d'avoir tort avec tout le monde que d'avoir raison tout seul*⁴²¹.

Enfin, la *troisième propriété* s'inscrit dans l'arbitrage entre la convention et le choix individuel. Cette idée vient de Schelling (1977)⁴²² lorsqu'il va présenter l'exemple de la conduite automobile. Il part de l'hypothèse selon laquelle des automobilistes amnésiques vont se trouver sur une île déserte sans code de la route. Pourquoi choisiront-ils de rouler à droite plutôt qu'à gauche ? Chaque conducteur est en position d'incertitude car chacun d'eux pourra ou non choisir un sens commun. Il y a toutes les raisons de se référer au choix de tous les autres, car l'intérêt collectif dépasse l'intérêt individuel, les conducteurs choisiront, par mimétisme rationnel, le même sens de conduite. En fait, si cette solution se maintient, elle deviendra une convention et pourra un jour s'imposer comme une règle. Par la suite, à chaque fois qu'un automobiliste prend sa voiture, il se conforme à cette règle. Une règle s'est établie, qui n'est pas le résultat d'un calcul économique individuel (car il n'y a pas de différence à rouler à droite ou à gauche en terme de coûts) mais est le résultat spontané du mimétisme rationnel. La définition la plus explicite de la notion de convention est certainement celle de Schotter (1981) (même si elle est issue de l'école américaine), c'est

les deux parties, devient caduque. Il faudra après cet événement, trouver un nouvel accord soit entre ces deux parties, soit utiliser un accord établie par d'autres personnes ayant eu des correspondances.

⁴²⁰ P.Y. Gomez (1994) reprend l'exemple du concours photographique de Keynes pour expliquer le mimétisme rationnel in *Qualité et théorie des conventions*, op.cit., pp. 90-91.

⁴²¹ J.M. Keynes (1936) *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, cité par P.Y. Gomez (1994) op.cit., p. 90.

⁴²² T.C. Schelling (1977) *The strategy of conflict*, oxford University Press, cité par P.Y. Gomez (1994) op.cit., p.

*une régularité de comportement à laquelle tous les membres d'une collectivité adhèrent, et qui spécifie la conduite à suivre dans une certaine situation récurrente*⁴²³.

Pour conclure sur ces propriétés, on peut relever les trois points suivants.

- une convention apparaît dans des situations d'incertitude que le calcul individuel n'arriverait pas à résoudre;
- une convention relève d'un processus mimétique, la croyance de l'autre tient au fait que l'autre croit de la même façon, lorsque cette attitude de croyance se généralise, la convention est efficace;
- une convention de part sa définition ne s'impose pas, elle n'affecte pas la liberté des individus, mais s'impose par sa performance. Elle n'est efficace que si l'intérêt collectif est supérieur à l'intérêt individuel.

Nous avons insisté sur les propriétés qui définissent la notion de convention. Appliquées à l'économie de la qualité dans l'agro-alimentaire, certaines formes de conventions deviennent des règles de conduite. C'est le cas des conventions industrielles et domestiques dont nous allons définir à présent le contenu et la portée.

2) Une pluralité de convention aidant à la construction sociale de la qualité

On a relevé l'importance de l'information et de son appréhension dans le processus d'identification d'un produit mis sur le marché. Les conséquences économiques consécutives à son insuffisante clarté dans la relation entre le producteur et le consommateur conduit à des effets inverses à ceux attendus. Dans l'étape qui précède cette transaction entre le producteur et le consommateur, sera privilégiée l'étude de la connaissance des modalités qui précèdent la construction de la qualité. Pour B. Sylvander, la différenciation des produits agro-alimentaires peut s'expliquer par celle du processus de construction de la qualité de chacun des produits. Ainsi, les produits de qualité *réglementaire* (comme les produits labélisés par exemple) et ceux de *qualité spécifique*⁴²⁴ (produits artisanaux par exemple) ont une logique de construction de la qualité qui leur est propre. Un produit ayant une *qualité spécifique*, comme peuvent l'être les produits agricoles de terroir, peut bénéficier d'un dispositif institutionnel aidant à le qualifier. Historiquement, ces dispositifs, bien connus en France, se sont succédés, on peut ainsi faire référence aux appellations d'origine (1919), aux appellations d'origine contrôlée

⁴²³ A. Schotter (1981) *The economics theory of social institutions*, Cambridge University Press, Cité par R. Boyer, A. Orléan, (1994), *Persistence et changement des conventions. deux modèles simples et quelques illustrations* - In *Analyse économique des conventions*, Orléan A. (sous la coord.), éditions PUF, Paris, p. 220.

⁴²⁴ Cette distinction est présentée sous cet angle par B. Sylvander (1995) *Conventions de qualité, concurrence et coopération, le cas du "Label Rouge" dans la filière volailles*, in *La grande transformation de l'agriculture* - Allaire G., Boyer R., (eds), éditions Economica/INRA, Coll. Economie agricole et agro-alimentaire, Paris, pp. 73-96.

(1935) pour vin et spiritueux, ce dernier système s'est appliqué aux fromages en 1955 puis aux autres produits alimentaires et même non alimentaires en 1990⁴²⁵. Dans le cas des produits possédant des standards de qualification, ils se réfèrent à l'approche industrielle de la qualité ce qui revient à s'intéresser à l'étude de la gestion de la qualité (par exemple au niveau de l'entreprise), c'est l'objectif zéro défaut qui revient à la mise en place d'une garantie sur le produit renforçant les caractéristiques de recherche⁴²⁶.

On perçoit aisément le rôle d'un accord préalable sur la qualité lorsqu'un bien se retrouve sur le marché. On peut considérer qu'il n'y a pas réduction significative d'incertitude qualitative pour ce produit de qualité *institutionnelle*. Dans le cas des produits de qualité *transactionnelle*⁴²⁷, les travaux de Stiglitz (1987)⁴²⁸ prouvent que le jeu de marché ne fonctionne que s'il existe *un accord préalable concernant la définition du produit*⁴²⁹. Stiglitz montre que lorsque les biens sont hétérogènes, on ne peut plus définir la qualité indépendamment du mouvement des échanges, la qualité moyenne apparaît comme le résultat des interactions individuelles. Cependant, on sait depuis Akerlof que la qualité moyenne n'est pas observable directement, la quantité de produit consommé n'est plus suffisante pour déterminer l'utilité des agents. Le signal que transmet la quantité devient ambigu. Obligatoirement, le passage par les critères de quantités (cas des biens de qualité transactionnelle) passe nécessairement par une authentification des qualités. Cette construction *est une grandeur sociale à part entière, qui est produite par le jeu des échanges au même titre que le prix. Ainsi, derrière l'hypothèse de nomenclature*⁴³⁰ (Benetti et Cartelier, 1980) *se cache un processus social extrêmement puissant, au terme duquel est institué un découpage du monde des objets échangés, et donc une structuration des marchés, tel que l'utilité des agents puisse être défini sans ambiguïté, comme une fonction de quantités des produits élémentaires*. Même dans le cas de la qualité *transactionnelle*, demeure la construction d'accord préalable sur la qualité, c'est là, l'apport essentiel de Stiglitz.

⁴²⁵ Nous aborderons l'analyse de ce dispositif et de ses enjeux dans la section 2 de ce chapitre IV.

⁴²⁶ Par exemple, les disquettes informatiques garanties 0 défaut font l'objet d'un contrôle qualité plus stricte au moment de la production que les autres disquettes.

⁴²⁷ Est appelé *qualité transactionnelle*, les produits qui ne peuvent être définis sur le plan de sa qualité, indépendamment des échanges parce qu'ils sont trop hétérogènes. Selon B. Sylvander (1995) Conventions de qualité, concurrence et coopération - in *La grande transformation de l'agriculture* - Allaire G., Boyer R., (eds), éditions Economica, Paris, p. 78. Lorsque la qualité, par les interactions entre acteurs devient une norme de qualité, l'auteur l'appelle *qualité institutionnelle*, lorsqu'elle est le résultat de transactions et de *négociations interpersonnelles*, ce sera la *qualité transactionnelle*.

⁴²⁸ Voir J. Stiglitz (1987) The causes and consequences of the dependence of quality on price, *Journal of Economic Literature*, Vol. 25, pp. 1-48, et A. Orléans (1991) Logique walrasienne et incertitude qualitative : les travaux d'Akerlof et Stiglitz aux conventions de qualité, *Economies et Sociétés*, série Oeconimia, n° 14, pp. 137-160.

⁴²⁹ J. Stiglitz (1987) *op.cit.*, p. 25-26.

⁴³⁰ Issue des travaux de C. Benetti, J. Cartelier (1980) *Marchands, salariats et capitalistes*, éditions F.Maspero, Paris, 207 p.

Il apparaît que l'incertitude sur la définition des caractéristiques d'un bien peut être levée si, à la place de parler de différenciation de qualité, on parle de différenciation de biens donnant lieu à une nomenclature de biens. Pour B. Sylvander, on peut parler de qualité lorsque subsiste une incertitude sur la définition ou l'identification d'un bien, la qualité devient *la définition et/ou l'identification incertaine d'un bien au cours d'une transaction*⁴³¹. C'est dans ce cadre que la construction de la qualité peut s'appréhender à partir de la théorie conventionnaliste, le détour par l'analyse des différentes formes de coordination pouvant aboutir à des conventions est ici nécessaire.

Différentes formes de conventions aboutissent à la construction d'accord sur la qualité. Ces modes différents de définition de la qualité sont rattachés à certaines formes de coordinations générales analysées par L. Boltanski et L. Thévenot (1987)⁴³². Ces auteurs en proposent six⁴³³:

- *la définition de la qualité peut d'abord se référer à des standards. Dans ce cas, les biens sont définis par des règles objectivées. Il existe un processus et des normes extérieurs par lesquels les acteurs vérifient la capacité des uns et des autres à s'y conformer et cela contribue à réguler les relations entre acteurs qui se réfèrent à des normes. Cette coordination est dite industrielle.* Par exemple, l'existence de produits standards dans l'audiovisuel est courante comme le système VHS pour les magnétoscopes. Il est le résultat de la confrontation de deux « normes », l'une appelée V 2000 qui était l'issue d'un travail d'industriels européens et le système VHS qui venait des Etats-Unis et de l'Asie. Le système V2000 n'a jamais conquis les pays européens et encore moins ceux qui sont extérieurs à l'Europe et a donc disparu. Aujourd'hui, un client désireux d'acquérir un magnétoscope va s'orienter en toute confiance vers un modèle VHS⁴³⁴ ;

- *la définition de la qualité peut émaner de la constitution de liens durables entre les acteurs économiques : il s'agit alors de relations basées sur la confiance envers des personnes ou des marques, qui s'établissent en référence aux transactions passées.* Cette coordination est appelée *coordination domestique*. L'exemple le plus simple est celui de

⁴³¹ B. Sylvander (1995) *op.cit.*, p. 78.

⁴³² L. Boltanski, L. Thévenot (1987) *Les économies de la grandeur*, Cahiers du centre d'études de l'emploi, éditions PUF, Paris, 361 p.

⁴³³ Extraits des textes de L. Thévenot (1995) *Des marchés aux normes*, *op.cit.*, p. 46, et B. Sylvander (1995), *op.cit.*, p. 77.

⁴³⁴ Le système VHS est bien un standard ou une norme car il possède toutes les propriétés définies par P. David (1987), à savoir *base d'un langage commun, possède une qualité minimum et est un produit compatible avec d'autres biens* In Some new standards for the economics of standardisation in the information age, In Dasgupta et Stoneman (eds) *Economic policy and technological performance*, Cambridge University Press.

l'artisan qui établit en permanence une relation de confiance entre le client et lui, le savoir faire jouant le rôle de garantie ;

- elle peut résulter de l'adhésion d'un ensemble d'acteurs à un corps de principes sociétaux, qui aboutit à définir la qualité et à structurer leurs relations économiques, c'est la **coordination civique**. Par exemple, on est en présence d'une coordination civique lorsqu'une appellation d'origine contrôlée a pour fonction de préserver la spécification d'un produit contre les imitations abusives ;

- la qualité peut enfin résulter du fonctionnement du marché : c'est le modèle de l'échange marchand pur ou de **coordination marchande**. Les acteurs sont ici en mesure d'évaluer directement la qualité du bien échangé lors des transactions. L'achat sur un marché de légumes et de fruits frais passent par coordination marchande, chaque consommateur est capable d'évaluer la qualité du bien et peut même parfois le goûter pour affiner son jugement ;

- lorsque la **coordination est dite inspirée**, elle est relative à des dispositions favorables à l'expression et à l'émergence d'idées originales et d'innovations ; l'artisan d'art est à la frontière entre la coordination domestique et la coordination inspirée lorsqu'il élabore une oeuvre ;

- la **coordination d'opinion** repose sur des méthodes de communication contribuant à sensibiliser l'opinion, dans et en dehors de l'entreprise, sur les succès des projets entrepris et à en assurer une bonne image grâce à une couverture médiatique. Un exemple simple est celui de la préservation d'espèces animales comme les baleines ou le panda il y a quelques années, les populations sont sensibilisés à cette préservation, notamment lorsque la presse participe à la médiatisation. Les populations sont fréquemment informées sur le suivi d'opération de sauvetage de telle ou telle espèce ;

L'idée essentielle de l'approche conventionnaliste est de dire que la qualité n'est plus considérée comme exogène mais devient construite, c'est une construction sociale. Pour B.Sylvander, deux cas sont plus fréquemment observés dans l'agro-alimentaire. Lorsque les interactions aboutissent à la construction d'une norme de qualité, on a affaire à une convention industrielle et civique. Lorsque les acteurs définissent au cours de transactions des qualités qui leur sont propres, on parlera de convention domestique. Cette convention

domestique peut aussi s'articuler avec des institutions (comme l'INAO par exemple), ce qu'ont démontré C. Delfosse et M.T. Letablier (1995)⁴³⁵.

3) Qualité et formes de convention dans l'agro-alimentaire

Dans un article très synthétique sur la question de la qualité et ses enjeux économiques, B. Lassaud et B. Sylvander (1994)⁴³⁶ présente un certain nombre de résultats en phase avec notre problématique. Ils débutent par une approche empirique de la notion de qualité alimentaire extraite des travaux des qualificateurs. Dans un contexte d'incertitude qualitative dont nous venons de relever l'importance de son impact sur le plan économique, les auteurs proposent à partir des travaux des conventionnalistes Boltanski et Thévenot, une conception théorique de la qualité qui vise à faire le lien entre l'incertitude qualitative et la coordination des acteurs. Ils partent, eux aussi, de l'hypothèse que la théorie économique néo-classique *entretient une certaine ambiguïté sur le lien où se définit la qualité*⁴³⁷, ce qui laisse nécessairement place au recours à une telle approche, cette approche par les conventions *postule que la qualité est un des domaines où se régule l'activité économique suivant des procédures disjointes de la régulation par les prix*⁴³⁸.

a) La notion de qualité pour les produits alimentaires

La notion de qualité d'un produit alimentaire est, pour un qualificateur, fondée sur les objectifs de qualité. Ces objectifs peuvent d'ailleurs se retrouver pour tout type de produit alimentaire selon que l'on analyse un produit industriel ou un produit artisanal. Une typologie de ces propriétés a été proposée dans les travaux d'A. François (1971)⁴³⁹ :

- la qualité hygiénique, c'est la non-toxicité, elle reflète une exigence de sécurité, tant sur le plan chimique (résidus de produits de traitements, additifs, polluants) que sur le plan bactériologique (absence de germes pathologiques) ;
- la qualité nutritionnelle, c'est l'aptitude de l'aliment à nourrir de manière équilibrée, selon les connaissances nutritionnelles du moment. Elle a un aspect quantitatif (énergie) et qualitatif (composition) ;

⁴³⁵ C. Delfosse, M.T. Letablier (1995) Génèse d'une convention de qualité, in *La grande transformation de l'agriculture* - Allaire G., Boyer R., (eds), éditions Economica/INRA, Coll. Economie agricole et agro-alimentaire, Paris, pp. 97-118.

⁴³⁶ B. Lassaud, B. Sylvander (1994) L'enjeu économique de la qualité sur les marchés des produits agro-alimentaires, In *La qualité des produits alimentaires, politiques, incitations, gestion et contrôle*, (sous la coord.) J.L. Multon, Coll. Sciences et techniques agro-alimentaires, éditions Tec et Doc Lavoisier, Paris, pp. 29-59.

⁴³⁷ B. Lassaud, B. Sylvander (1994) *op.cit.*, p. 38.

⁴³⁸ B. Lassaud, B. Sylvander (1994) *op.cit.*, pp. 38-39.

⁴³⁹ A. François (1971) Réflexions et propositions en vue de renforcer la politique de qualité en matière de produits alimentaires, Paris, Ministère de l'agriculture, cité par B. Lassaud, B. Sylvander (1994) *op.cit.*, pp. 50-51.

- la qualité organoleptique, elle se réfère aux sensations gustatives, olfactives, tactiles, visuelles voire auditives que l'utilisateur va éprouver lors du contact avec le produit ;
- la qualité d'usage, c'est l'aptitude d'un produit à l'usage qu'en fait l'utilisateur. On retrouve la définition normalisée, la notion de qualité technologique d'un produit, sa compatibilité, par exemple, le cacao à dissoudre dans le lait, ou pour un consommateur, sa qualité de conservation ou sa commodité d'emploi par exemple ;
- La qualité symbolique, c'est l'aptitude du produit à répondre aux attentes symboliques du produit, sa référence par exemple à la nature, à la valeur d'existence.

Les cinq familles de qualité forment les propriétés élémentaires d'un bien alimentaire. En toute logique, chaque produit élaboré dans une économie de marché peut posséder ces propriétés. Ainsi, un produit alimentaire d'origine industrielle pourra être jugé sur l'ensemble de ces propriétés proposées, tout comme un produit alimentaire d'origine artisanale. Du point de vue du qualiticien, on peut dire qu'il n'y a pas de différence entre ces deux produits s'ils possèdent tous deux, les mêmes caractéristiques mais seule peut varier, à la marge et au sein d'une catégorie, l'échelle de l'évaluation possible. Ainsi on pourra dire que le produit industriel a les mêmes qualités nutritionnelles que le produit artisanal. Lorsque le produit est mis sur un marché, le consommateur peut très bien ne pas connaître ces propriétés et devra faire son propre jugement. Le qualiticien est un expert apte à juger des caractéristiques d'expériences et de confiance du produit alors que le consommateur n'en est pas un. Cependant, c'est là que l'économiste peut faire une différence entre le produit d'origine industrielle et celui d'origine artisanale, car pour lui, ces deux produits sont différents dans la mesure où il intègre des facteurs de production différents. En ce sens, on pourra dire que le produit A diffère du produit B même si pour un qualiticien, les deux produits sont équivalents.

On peut conclure que le qualiticien ne va différencier le produit que dans l'ensemble des propriétés pré-définies et peut conclure qu'un produit industriel aura les mêmes caractéristiques que le produit artisanal alors que l'économiste différenciera les deux, parce que les modalités de la production de l'un et de l'autre sont différentes. Il est essentiel pour l'économiste, de distinguer en amont de ces propriétés, la façon dont la qualité est définie.

De cette différence fondamentale, B. Lassaud et B. Sylvander (1994) propose une approche théorique⁴⁴⁰ à partir de quatre éléments, les caractéristiques d'un bien alimentaire (notée C), la qualité perçue par les acteurs (notée Q), les facteurs de production du bien (notée F), et l'identification du bien (notée D). Ils partent de l'hypothèse que la qualité

⁴⁴⁰ Voir Figure 1 : Le modèle "CQFD", p. 92.

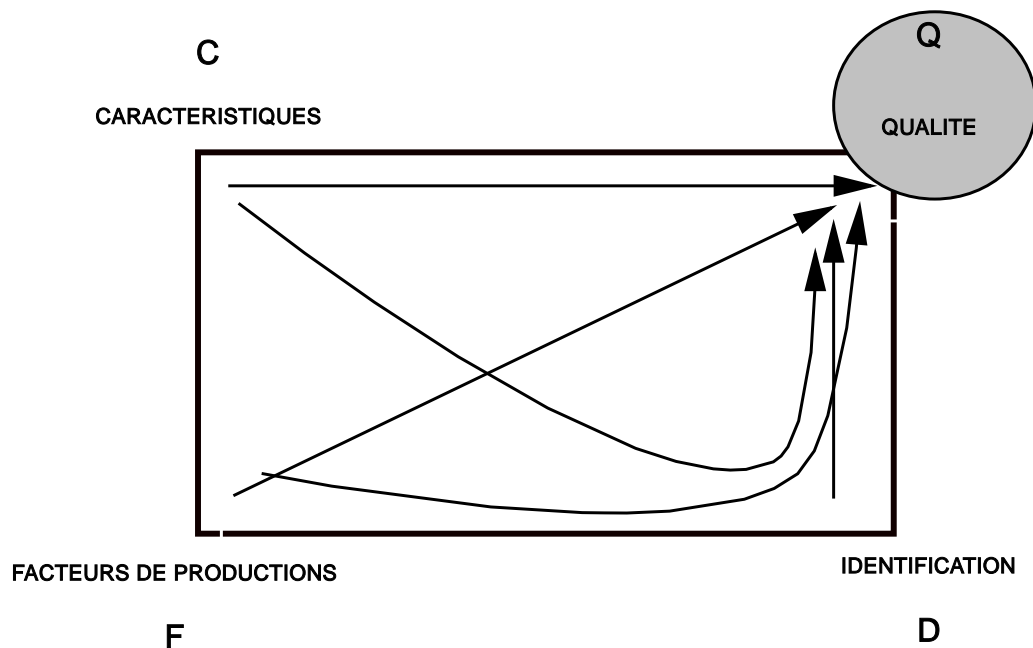
perçue par les acteurs (notée Q) ne peut, dans la plupart des cas, reposer sur la connaissance complète des caractéristiques du produit (notée C). Par exemple, un consommateur veut connaître, par exemple, les qualités nutritionnelles et organoleptiques d'un produit. La première étape sera pour lui d'obtenir des repères pouvant l'informer sur les caractéristiques du bien, (caractéristiques de recherche dans un premier temps). Ces caractéristiques de recherche ne suffisent pas pour déterminer la qualité nutritionnelle et organoleptique d'un produit alimentaire, il devra recourir à une relation entre les caractéristiques d'expérience et de confiance et la qualité. On est là en situation d'incertitude qualitative.

Le fait d'avoir des difficultés à percevoir les caractéristiques⁴⁴¹ du produit montre l'intérêt des conventions de qualité qui visent à réduire cette incertitude qualitative. Puisque les caractéristiques ne suffisent pas pour réduire l'incertitude, le consommateur devra faire un lien entre la qualité du produit recherché et sa représentation (ou l'identification notée D), c'est à dire entre les facteurs de production (noté F) et l'identification du produit (noté D). Si le consommateur peut repérer les représentations de ces facteurs de production (comme par exemple l'expression « vieilli dans fût de chêne ») il peut être incité en connaissance de cause à acheter le produit. De la même façon, si le consommateur est directement en relation avec le vendeur, il pourra l'interroger sur les techniques de production. Enfin, le consommateur peut avoir recours, pour certains produits à une signalétique des modalités de production (labels, AOC, etc.) qui a la fonction de garantie sur les techniques de la production ou sur l'origine⁴⁴².

⁴⁴¹ On peut considérer que les qualités nutritionnelles pour les produits alimentaires standardisés appartiennent au domaine des caractéristiques de recherche.

⁴⁴² Comme dans le cas analysé plus haut de la garantie total lors de l'achat d'un véhicule neuf.

Figure 3 : Le modèle "CQFD"



Source : B. Lassaud, B. Sylvander (1994) *op.cit.*, p. 41.

A partir du modèle CQFD, ces auteurs proposent six modèles de transaction qui corrigent l'incertitude qualitative grâce aux conventions de qualité que l'on a présentées dans le paragraphe précédent. A partir de ce travail, le tableau synthétique ci-après, extrait en partie de Lassaud et Sylvander (1994), facilite l'appréhension de ces conventions.

Tableau 40 : Les modèles de transaction entre producteurs et consommateurs de produits alimentaires

Modèle CQFD	Modèle de transaction (1)	Mode de coordination	Caractéristiques (2)			Exemples de produits alimentaires
			de Recherche	d'Expérience	de Confiance	
(a) C - Q	Un grand nombre d'achats se réalise par un contact direct avec le produit, l'analyse par le consommateur de l'aspect du produit peut suffire pour juger de la qualité du bien.	Coordination marchande	XXX	XX		Légumes et fruits frais
(b) C - D - Q	C'est un dérivé du premier, ce modèle suppose un étiquetage informatif du produit qui complète l'aspect, et spécifie les normes telles que la composition du produit (en glucides, lipides, date de conservation, etc).	Coordination marchande	XXX	X		Produits alimentaires sous-vide
(c) C - Q - F - D	L'évaluation de la qualité passe par la référence à une identification adjacente au produit physique mentionnant les facteurs techniques qui le constituent. Celle-ci ne garantit la qualité qui si l'impact sur les caractéristiques mesurables est avérée. C'est le cas des produits spécifiques (label, A.O.C., Mentions Biologiques) où la garantie est gérée au niveau de l'entreprise et au niveau institutionnel, la réduction d'incertitude qualitative est relativement stable.	Coordination industrielle et civique	XX	XX	XX	Produits labélisés
(d) F - D - Q	L'évaluation de la qualité passe aussi par la référence à une identification adjacente au produit physique mentionnant les facteurs techniques qui le constituent, mais elle n'est pas objectivée sur les caractéristiques. La réduction d'incertitude est alors vulnérable car il n'y a pas de gestion de la qualité	Coordination industrielle	X	X	X	« pain de campagne » vendu dans les grandes surfaces
(e) D - Q	Il n'y a pas de référence technique lors de la transaction. C'est la réputation du produit qui doit jouer le rôle de garantie et réduire l'incertitude. C'est le cas de grandes marques qui fondent la qualité sur leur réputation. C'est aussi le cas de certaines A.O.C. prestigieuses mais la confiance est quelques fois sensible aux <i>mauvaises informations</i> de tout genre.	Coordination domestique	X	XX	XXX	Les premiers grand cru classé de Bordeaux
(f) F - D	Dans l'agro-alimentaire, il persiste des cas où la garantie passe par un contact direct avec le producteur. Le savoir faire de ce dernier joue le rôle de garantie.	Coordination domestique		X	XXX	Produits des producteurs fermiers en vente directe

Sources : (1) D'après B. Lassaud, B. Sylvander (1994) *op.cit.*, pp. 44-45, (2) Evaluation des caractéristiques plutôt XXX= bonne, XX= Moyenne, X= faible

La proposition des modèles de transactions entre producteurs et consommateurs à l'avantage d'asseoir dans une même analyse la problématique de la qualité, la notion de caractéristiques du bien et les formes de coordinations des acteurs. Ces modèles de transactions permettent de comprendre comment est levé, quelques fois presque totalement (voir le modèle a, b et c) l'incertitude qualitative pour certains produits alimentaires. Cette même analyse est posée pour les produits alimentaires spécifiques à partir des modèles (c), (e) et (f). Voyons ces trois derniers modèles et leur intérêt pour notre problématique.

Dans le modèle (c), les produits alimentaires possèdent une labélisation, ou une Appellation d'Origine Contrôlée (A.O.C.). En réalité, tout se passe comme si le consommateur allait rechercher parmi un ensemble de biens possédant le type d'identifiant qu'il recherche, celui qui possédera une différenciation susceptible de satisfaire son besoin. Il va par exemple, rechercher au sein d'un étalage, des variantes du vin du Jura qui possèdent une A.O.C. et fera ensuite son jugement sur les qualités cachées du bien qu'il aura acheté, via les caractéristiques d'expérience. Le consommateur à confiance au produit puisque ce dernier est « contrôlé » par les producteurs de la zone de production, ce qui permet de lever l'incertitude qualitative. Le second modèle qui concerne les produits alimentaires spécifiques est le modèle (e). Le consommateur va tenir compte, face à un produit unique, de la réputation qui a été construite à longueur d'année. Cette réputation est néanmoins très sensible aux aléas, climatiques par exemple dans le cas du vin, ce qui peut contraindre l'entrepreneur à gérer la réputation en renonçant par exemple, à la commercialisation du produit s'il n'est pas à l'image de la réputation⁴⁴³. Enfin, dans le modèle (f), le producteur est dans une situation où chaque transaction va permettre de faire ou défaire la réputation. En absence de caractéristiques de recherche, c'est la relation de confiance entre le producteur et le consommateur qui sera centrale dans la constitution de la réputation, elle pourra se propager comme s'estomper par les réseaux de sociabilité composés de consommateurs fidèles.

Autour de ces trois modèles qui nous intéressent plus particulièrement, on s'aperçoit que les produits alimentaires de « qualité spécifique » sont d'une grande diversité. Dans le cas de l'agriculture de terroir, il est essentiel de réfléchir dans le cadre de notre travail sur les identifiants comme l'espace d'origine du produit en recherchant le rôle particulier de celui-ci. Nous verrons que pour les produits A.O.C., la relation du produit à l'espace, via le « terroir » est significative lors de la construction d'un accord commun.

⁴⁴³ Cela a été le cas en 1992 pour le Chateau Yquem.

B) Qualité des produits, référence à l'espace et convention domestique spatialisée

La prise en compte de l'espace dans la construction sociale de la qualité de produits spécifiques semble, à la lecture des travaux sur ce thème, être la clé du processus de construction.

Des travaux « empiriques ⁴⁴⁴ » ont montré l'intérêt de la grille de lecture de Boltanski et Thévenot en illustrant la pertinence réelle de plusieurs « conventions de qualité » qui s'appliquaient dans les faits. A propos du fromage « camembert », P. Boisard et M.T. Letablier (1987) compare le modèle industriel axé sur la production de masse et un modèle qui repose sur une recherche de qualité « haut de gamme ». Cette différenciation des deux modèles s'appuie sur l'ensemble des éléments qui composent le système productif et sa relation au marché. Le modèle qu'il qualifie de *domestique repose sur un assemblage qui met en avant la référence à la tradition et les relations personnalisées ; l'évaluation de la qualité du produit repose principalement sur les critères d'appréciation gustative*⁴⁴⁵. On est ici dans le monde des caractéristiques d'expérience et de confiance du produit. Le modèle qu'il qualifie d'*industriel assemble des ressources selon une logique de rentabilité, le traitement de la matière première y est automatisé, le lait est standardisé, l'évaluation de la qualité y est faite à partir de mesures complètement objectivées, les relations sont anonymes et les circuits de distribution de masse sont privilégiés*⁴⁴⁶. Dans ce travail, les auteurs proposent une réflexion sur la cohérence du modèle domestique et du modèle industriel à partir du système différencié de collecte, de fabrication et de distribution du produit.

Dans le modèle domestique, la qualité se constitue déjà au niveau de la matière première. P. Boisard et M.T. Letablier expriment vivement la relation qui s'établit entre la qualité et l'espace productif lorsqu'ils écrivent *qu'elle est déjà amorcée dans le choix de la matière première. Le lait est considéré comme un tout vivant et naturel qui importe de ne pas altérer, dont les qualités dépendent de l'adéquation entre un terroir, un troupeau et un mode de production. La qualité s'inscrit dans un espace, le modèle domestique est un modèle local*⁴⁴⁷.

⁴⁴⁴ Voir des articles de base comme P. Boisard, M.T. Letablier, (1987) Le camembert : Normé ou normand, deux modèles de production dans l'industrie fromagère, *Cahiers du centre d'études de l'emploi*, n° 30, pp 1-29 ; F. Casabianca et alii, (1992) *op.cit.*, pp. 93-117 ; C. Delfosse, M.T. Letablier, (1995) Genèse d'une convention de qualité, in *La grande transformation de l'agriculture* - Allaire G., Boyer R., (eds.), éditions Economica/INRA, Coll. Economie agricole et agro-alimentaire, Paris, pp. 97-118

⁴⁴⁵ P. Boisard, M.T. Letablier, (1987) *op.cit.*, p. 12.

⁴⁴⁶ P. Boisard, M.T. Letablier, (1987) *op.cit.*, p. 12.

⁴⁴⁷ P. Boisard, M.T. Letablier, (1987) *op.cit.*, p. 13.

L'espace est le plus souvent synonyme d'origine, mais cet espace est bien plus qu'un « espace de production », il est un univers de *production des entreprises domestiques* localisées, où les producteurs vont naturellement se confondre avec *les limites qui sont celles des terroirs de la marque du camembert qui est produit*. Cette limite est la réunion de l'espace et des savoir-faire. Elle repose, à la fois, sur les *qualités pédologiques de la zone* mais aussi sur les qualités des *modes d'exploitation agricole, ce qui est désigné globalement par la « vocation laitière de la région »*. La convention domestique, dans le cas du camembert mais aussi dans d'autres cas, est une convention spatialisée dans la mesure où l'espace et l'homme se confondent, le premier offrant ses qualités naturelles, l'autre ses savoir-faire résultant de la tradition et des coutumes.

Cette analyse du système de production domestique illustre de façon remarquable, la proposition de L. Thévenot lorsqu'il définit la convention domestique dans sa relation à l'espace. Il la situe dans une référence permanente à la tradition. Cette nature domestique peut être caractérisée par *un triple gradient, temporel (par la coutume et le précédent), spatial (par la proximité) et hiérarchique (par l'autorité)*. Cet ensemble repose sur la notion de confiance et suppose *une relation de génération déterminant le prolongement d'un passé consolidé*, ici le terroir, les savoir faire, la tradition, *une relation de voisinage*, là une proximité d'objectif ou de valeur, *une relation d'autorité*, là encore les acteurs et l'estime qu'ils incorporent⁴⁴⁸. La convention domestique se différencie donc par son essence, de la convention marchande où le produit est détaché des personnes (cas des produits standards) et de la convention industrielle où les relations entre acteurs se régulent sous couvert des normes techniques.

Cet univers est aussi l'objet d'une délimitation particulière de la production, qui peut offrir aux producteurs d'une zone une Appellation d'Origine Contrôlée. L'itinéraire, avant d'obtenir cette protection juridique,⁴⁴⁹ suppose de définir en premier lieu un cadre commun accepté par tous les producteurs agricoles de cette zone, l'intérêt général de ce cadre commun sera supérieur aux intérêts individuels grâce à l'éviction de passager clandestin tenté d'usurper le produit. Il faut définir ensuite la base à partir de laquelle se construiront où se définiront de façon stable les composantes de la qualité du produit agricole « de terroir », ce sera cela le résultat de la coordination domestique. Ces produits sont, dans nombre de travaux, qualifiés grâce à la convention de nature domestique donnant lieu à une coordination des acteurs dans un espace donné et en référence à une tradition. Pour

⁴⁴⁸ L. Thévenot (1989) Equilibre et rationalité dans un univers complexe, *Revue Economique*, n° 2, p. 185.

⁴⁴⁹ Ces organismes, qui contribuent à cette protection, peuvent être l'Institut National des Appellations d'Origine ou le Centre de Développement des Certifications des Qualités et Agro-alimentaires.

L. Thévenot, *la qualification selon une grandeur domestique passe par un ancrage dans le lieu et dans le temps et dans une spécification des relations spatiales et temporelles*⁴⁵⁰.

La première étape est en général d'accroître l'identité d'un produit en réaction à ce qui peut se faire ailleurs. Cette volonté de réaction peut émaner d'une personne isolée qui met en oeuvre ses capacités et ses compétences pour renforcer l'originalité de son produit. Dans ces espaces ruraux où s'exerce une production locale typique, c'est, le plus souvent, un ensemble d'individus, reconnus comme étant des spécialistes dans leur domaine, qui aide à la réputation des produits grâce aux réseaux interpersonnels. Ils ont chacun une qualité de jugement qui leur est propre. C'est une sorte de prise de conscience progressive de la qualification d'un produit qui émane d'une opération d'identification entre une personne et un produit, comme le disent Delfosse C. et Letablier M.T., *c'est l'impulsion qui naît d'une rencontre d'une personne singulière avec un enjeu local*⁴⁵¹. C'est en ce sens que l'intérêt collectif va dépasser l'intérêt individuel et conduire les producteurs à s'accorder sur des bases communes.

La seconde étape est plus difficile, elle aura pour objectif la construction d'un commun dénominateur à toutes ces compétences personnalisées. Les acteurs devront négocier sur la justification de l'origine, cette origine va définir les *contours de la concurrence et les conditions d'un marché où le prix s'efface devant la réputation*⁴⁵². En fait, c'est l'idée selon laquelle le produit ne peut être réalisé ailleurs sans perdre sa spécificité, mais aussi sa réputation. De là, sera défini l'aire de production où le consensus local va se réaliser. Le cahier des charges matérialisera cet accord commun et aura pour objectif, de pérenniser l'ordre domestique de production, de préserver les savoir-faire encastés dans la tradition, de définir un marché et, enfin, de construire une autorité commune (syndicat) autorisant les conditions de vente. Cet acteur collectif institutionnellement reconnu (association, groupement...) aura autorité pour formaliser les compétences communes et les maîtrises techniques et sociales des individus.

Dans cette section, la relation qui s'établit entre la qualité d'un bien et le fait que le prix ne pouvait pas être le seul indicateur pouvant lever l'incertitude qualitative est le cœur de ce développement. Les modalités qui conduisent à lever l'incertitude qualitative dans le cas des produits ayant des caractéristiques de recherche sont assez connues dans le cas des produits d'origine industrielle. Mais lorsque la qualité est incertaine et que le produit est en

⁴⁵⁰ L. Thévenot (1995) Des marchés aux normes, in *La grande transformation de l'agriculture* - Allaire G., Boyer ., (eds), éditions Economica, Paris, p. 44.

⁴⁵¹ C. Delfosse, M.T. Letablier, (1995) *op.cit.*, p. 99.

⁴⁵² C. Delfosse, M.T. Letablier, (1995) *op.cit.*, p. 101.

situation de concurrence, l'asymétrie d'information engendrait des effets inverses de ceux attendus dans le cas de la coordination marchande. Des dispositifs comme la garantie complète sur le produit permet au consommateur d'assimiler cette dernière comme une bonne information. Cependant, dans de nombreux cas, certaines solutions de levées de cette incertitude ne peuvent passer par une solution de marché compte tenu du fait que l'intérêt individuel devient incompatible avec l'intérêt collectif. C'est justement dans cette hypothèse que l'approche par l'économie des conventions est pertinente du fait de ces propriétés (présence d'incertitude qualitative, mimétisme rationnel, intérêt collectif supérieur à l'intérêt individuel). En se penchant sur la question de la qualité des produits alimentaires, l'application des travaux de l'école française des conventions à l'analyse de la construction de la qualité par les acteurs permet de définir des modèles de transaction. Ces derniers distinguent globalement deux cas, celui des produits issus de la coordination industrielle et celui des produits issus de la coordination domestique. C'est à partir de ce dernier cas que sont établis les relations entre produits spécifiques et l'espace dans le cas d'une coordination hors marché.

Dans une problématique de produits agricoles typiques, le rôle que peut avoir l'A.O.C. dans la pérennisation de la « garantie » sur les produits de terroir est fondamental. L'A.O.C. va ainsi procurer une « rente de qualité » qui peut aboutir quelques fois à des monopoles. L'INAO considère d'ailleurs que l'A.O.C. est une alternative qui ne doit pas être déviée vers le marché de produits de masse, cette institution nationale considère que l'appellation doit rester dans le domaine de la gastronomie et du plaisir. Mais la construction et la pérennisation de la réputation des produits d'appellations sont aujourd'hui menacées, à la fois par la multiplication des aires productions mais surtout, par la mise en place, au niveau de l'Europe, d'une sorte de « normalisation de productions agricoles typiques » qui lisserait très fortement les spécificités régionales des agricultures sud européennes.

SECTION 2 : LA CONSTRUCTION EUROPEENNE DES PRODUCTIONS AGRICOLES DE "TERROIR" : ENJEUX ET CONTRADICTIONS

Les actions politiques en faveur d'une organisation institutionnelle des agricultures de qualité visent plusieurs enjeux. Les enjeux sont, avant tout, économiques. Les modes de consommation alimentaire tendent à se centrer sur la qualité des produits aux dépens des quantités. Pour les marchés français et européens, il est loin le temps où la politique publique visée était d'atteindre un nombre de calories minimum de « subsistance ». En effet, aujourd'hui le consommateur semble rechercher d'autres attraits dans la consommation alimentaire et c'est là aussi que la construction européenne à son rôle. Depuis les années 50, le bassin méditerranéen a été écarté du modèle alimentaire dominant (basé sur les consommations de viande et de lait), or, la culture alimentaire méditerranéenne est aujourd'hui plébiscitée pour ses bienfaits et son action positive sur la santé, comme en Crète ou dans le département du Gers. L'alimentation méditerranéenne tendrait-elle à devenir complémentaire des autres formes d'alimentation⁴⁵³? En termes économiques, cet espace méridional sous influence méditerranéenne, reste porteur d'agriculture alors que les analyses voyaient en lui un avenir incertain. Les faits poussent ces derniers à corriger quelque peu le scénario prospectif. Aujourd'hui, dans ces zones, l'agriculture est (toujours) menacée mais elle ne disparaît pas totalement. On peut se poser la question de savoir pourquoi ?

Toujours sur le plan économique, ces nouveaux marchés de l'agro-alimentaire font aussi beaucoup d'envieux. Un risque de « piratage » de notre patrimoine culinaire existe, les politiques publiques engagées depuis peu de temps offrent l'occasion d'identifier et protéger les produits agricoles originaux, très nombreux en Europe. Cependant, les questions à la fois de la qualité des produits agricoles spécifiques et des modalités de sa publicité sont encore assez mal intégrées dans la réforme de la Politique Agricole Commune (P.A.C.). Comment, sur le plan communautaire, le nouveau système d'information engagé à partir de 1992⁴⁵⁴ peut contribuer à limiter ce mécanisme d'incertitude qualitative et de sélection adverse tout en garantissant aux européens et aux différents pays membres, une continuité des cultures identitaires ?

Même si la constitution d'un système de protection au niveau européen voit le jour, il reste à convaincre les pays extérieurs à l'Europe d'en tenir compte. C'est la question de la

⁴⁵³ Nous ne développerons pas cette question, voir C.Fischler (1990) *L'omnivore*, éditions O. Jacob, Paris, 414 p.

⁴⁵⁴ Nous insisterons dans cette section sur les enjeux et les limites de la loi de 1992 en comparant ce dispositif de protection des productions agricoles typiques avec celui qui existe en France.

protection des biens d'origine sur un plan international. Les nombreuses tentatives de protection des produits d'origine ont le plus souvent échouées. Cette volonté politique européenne s'est toujours heurtée à la globalisation de l'économie et ses enjeux, nous verrons que l'historique du système de protection internationale des produits d'origine est significative à ce sujet.

Cette question de la normalisation des produits soulève de nombreuses questions qui ne seront pas traitées ici. La compétitivité des entreprises, leur marge de manoeuvre en matière d'innovation, les contraintes que ces entreprises subissent à la suite des transformations dans la société de consommation, les évolutions des marchés, tous ces éléments sont complexes à appréhender.

Il demeure un enjeu de taille pour l'espace rural, l'enjeu territorial. Les préoccupations liées à l'aménagement du territoire se sont accrues et les politiques publiques ne sont pas avares lorsqu'elles proposent pour l'espace rural⁴⁵⁵. Où est la place de l'aménagement des espaces ruraux quand on sait que la politique européenne de l'espace rural est celle de la Politique Agricole Commune? Les questions de développement régional ont-elles trouvé, dans la nouvelle orientation de la PAC, la place qu'elles avaient lors du Traité de Rome de 1957 ?

Cette section s'organisera autour de deux développements. La littérature sur la question des dispositifs de protections des biens d'origine sera utile afin de mesurer les réelles difficultés d'une telle tâche. Le plus souvent, la formation des produits agricoles d'origine est ancienne. Le système des A.O.C. de l'I.N.A.O. montrera que le rôle économique de ces produits AOC sur la nation a accéléré la mise en place d'une politique communautaire relative aux productions agricoles spécifiques. L'analyse du cas Français, nation fortement influencée par la culture méditerranéenne, nous permet d'envisager les impacts des nouvelles dispositions européennes sur les espaces méditerranéens. Les territoires ruraux porteurs de typicité en matière de productions agricoles et cela depuis des générations sont-ils menacés ? Pour la Méditerranée et l'Europe du sud en général, ces nouvelles dispositions réglementaires vont-elles modifier considérablement la présence et l'ampleur des économies agricoles à forte typicité ? Comment se fait la prise en compte de l'espace productif et du « terroir » dans ce nouveau dispositif de la politique agricole européenne ? Le découpage géographique des aires de productions dans la politique européenne a ses limites, et nous verrons que le temps, à travers la coutume la tradition les savoir-faire, n'est plus l'élément déterminant de la définition de l'*origine* ce qui semble

⁴⁵⁵ Voir notamment, N. Eizner, M.Jollivet (sous la dir.) (1996) *L'Europe et ses campagnes*, éditions Presse de Sciences Politiques, Paris, 399 p.

opposer le système européen et le système français⁴⁵⁶ (Casabianca et De-Sainte-Marie, 1995a, 1995b). Sous cette hypothèse, peut-on dire que le terroir est normalisé et devient un *bien collectif européen* ?

I) *La construction européenne de la politique agricole de qualité et la recherche d'un modèle de référence dans la CEE*

L'étude de l'évolution des accords internationaux en matière de protection des produits d'origine permet de comprendre les enjeux économiques qui y sont liés. La France, pays fortement concerné par ce type de production, notamment en agriculture, a influencé depuis toujours les accords multiples qu'il y a eus pour sauvegarder la notion d'origine. D'ailleurs, le système de reconnaissance des produits, très complexe dans le cas français, est l'un des plus discriminatoires⁴⁵⁷.

A) L'évolution du cadre législatif international concernant les produits d'origine

Malgré un nombre conséquent d'accords visant à protéger les produits d'origine, dans la plupart des cas, le commerce international ne les respecte pas. Cela tient au fait que deux ensembles de pays se sont toujours opposés, les pays producteurs de produits typiques et ceux qui utilisent le commerce international pour contourner une législation imparfaite dans la protection de ces produits.

1) Un enjeu international

La constitution d'un cadre juridique qui, d'une part, protège les produits d'origine et, qui, d'autre part, soit reconnu internationalement pose deux problèmes, celui de la notion de qualité en liaison avec l'origine et celui de la définition de l'indication géographique. La première difficulté est liée à l'appréciation de la notion de qualité d'un produit, elle diffère fortement selon que le consommateur est anglais ou grec par exemple. La protection de la propriété industrielle ou artistique est garantie aujourd'hui dans la plupart des pays de l'OCDE. Par contre, lorsque l'on veut protéger la qualité elle-même rattachée à la notion d'indication géographique, les choses se compliquent.

Dans les pays de l'Europe du Nord et de l'Est, la notion de qualité renvoie le plus souvent à celle de sécurité, sécurité sanitaire et bactériologique, sécurité nutritionnelle. Elle

⁴⁵⁶ F. Casabianca, C. De Sainte-Marie, (1995a) Innover dans des productions patrimoniales, *Cahiers d'Economie et de Sociologie Rurale*, n° 37, pp. 149-175 et F. Casabianca, C. De Sainte-Marie, (1995b) La typicité est-elle normalisable ?, réflexions autour des épreuves sensorielles, Communication au colloque *Qualification des produits et des Territoires*, 2 et 3 oct., INRA-ETIQ, Toulouse, 14 p.

⁴⁵⁷ G. Hipolite (1995) Les signes de reconnaissance de la qualité, *Compte rendu de l'académie d'agriculture de France*, Vol. 81, n° 6, pp. 27-34.

repose donc sur une optique « qualiticienne » où les critères civiques sont essentiels aux dépens des critères liés à la sphère domestique. Sur cette base, le consommateur nord européen fera plus confiance à une marque qu'à une indication géographique. Dans l'Europe du Sud, comme en France, en Italie ou au Portugal, la qualité doit incorporer en plus les dimensions gustatives, organoleptiques tracées par les saveurs et l'arôme. Face à ce problème de qualité, la communauté internationale est confrontée à deux actions opposées. Soit l'on protège l'origine en tant que telle, mais les pays ont déjà leur propre système de contrôle, soit l'on protège à la fois l'origine et le savoir faire ce qui impose la prise en compte des identités régionales en matière de production agricole, ce qu'ont du mal à accepter certains pays anglo-saxons.

La notion d'indication géographique possède deux niveaux de lecture. Le premier niveau lui confère une *indication de provenance*, c'est une expression ou un signe qu'un produit est originaire d'une région déterminée. L'avantage d'une telle interprétation est de pouvoir tendre vers une dénomination générique, l'indication géographique reste réelle mais la qualité n'est pas garantie, la moutarde de Dijon en est un exemple. Le second niveau d'appréciation concerne *l'appellation d'origine*. C'est la dénomination d'un pays, d'une région, d'une localité, qui est utilisée pour dénommer un produit et dont les qualités et les caractéristiques émanent du milieu géographique et des conditions de production sous l'effet des usages locaux. Cette notion fait l'objet d'une protection spéciale qui est justifiée par la présence du lien étroit du produit à son terroir, la tradition est présente plus qu'ailleurs et affirme ainsi un produit plus spécifique. Essayons de comprendre comment, dans le temps, la notion d'origine a été intégrée dans les différentes conventions et arrangements devant réguler le commerce international de ces biens d'origine.

2) Des formes juridiques anciennes et les instruments conventionnels classiques

De 1883 (Convention d'Union de Paris⁴⁵⁸) au dernier règlement de Bruxelles sur les AOP et les IGP⁴⁵⁹ (Loi du 14 Juillet 1992), les formes de protection juridique des produits d'origine se sont heurtées, malgré des aménagements, à la difficulté de leurs applications au niveau international. Ce genre d'instrument a, par exemple, pour fonction de lutter contre les fausses appellations de pays tiers.

Les premières formes d'indication de provenance datent du début du siècle. En 1911, les indications de provenance sont introduites puis, en 1925, les appellations d'origine. Le

⁴⁵⁸ Le 20 Mars 1883, D n° 75-762 du 6 Août 1975, J.O. du 17 Août. Cette convention réunit un grand nombre de pays, 117 au total.

⁴⁵⁹ L'IGP signifie Indication Géographique Protégée, l'AOP signifie l'Appellation d'Origine Protégée.

problème central de ces deux formes d'identification des produits est relatif à l'absence de protection juridique vis-à-vis des contrefaçons. Pour légiférer, un accord international a été nécessaire. Une première forme de protection est décidée lors de *l'arrangement de Madrid*⁴⁶⁰ qui vise la répression des indications fausses et fallacieuses. La préservation des *appellations d'origine* ne sera abordée qu'après *l'arrangement de Lisbonne*⁴⁶¹ en proposant, dans le même temps, une définition internationale de *l'appellation d'origine*. Cette dernière définition prononce l'existence d'un lien qualitatif entre le produit et l'aire géographique ce qui est une nouveauté. La qualité est *due essentiellement ou exclusivement au milieu géographique comprenant les facteurs naturels et les facteurs humains*. Il faut cependant, qu'au préalable, la protection de *l'appellation d'origine* soit reconnue juridiquement dans le pays d'origine, c'est à cette condition que la protection internationale peut jouer et être efficace.

En théorie, la protection accordée aux produits *d'appellation d'origine* est absolue si les états membres s'engagent à enregistrer leurs produits d'origine auprès du bureau international de l'OMPI⁴⁶². Cette procédure évite qu'une *appellation d'origine* devienne générique. Ces niveaux de protection confèrent au pays d'où est issu le produit, une garantie reconnue au plan international sur le droit d'appellation et sur le lien entre le produit et son espace d'origine.

Les limites de cet accord international tiennent au fait qu'il n'a été ratifié que par un petit nombre de pays. Les pays ayant les plus grandes activités commerciales comme les USA, le Japon ou l'Allemagne n'y ont pas adhéré. La raison essentielle de ce refus est liée à la définition trop stricte, selon ces pays, de *l'appellation d'origine*. Pour d'autres pays intéressés, l'absence d'une loi protégeant leur produit sur leur propre territoire les empêche d'y adhérer également. Les conséquences de la faible adhésion à ce traité sont importantes. Dans les pays où *l'arrangement de Lisbonne* n'est pas en exercice, *l'appellation d'origine* devient une appellation générique, les "Roquefort" pour *Fromage Bleu* en Belgique et autres "Champagne" comme synonyme des *vins pétillants* en Nouvelle-Zélande bénéficient d'une notoriété mais sont des produits galvaudés car ne provenant pas de France. Le modèle existant en France est en réalité très convoité. Le système AOC grâce à son mode de sélection et de fonctionnement, identifie clairement la zone de production dans un territoire. Chaque territoire construit sa réputation. Les produits français considérés comme exceptionnels génèrent des impacts économiques qui sont aujourd'hui non négligeables.

⁴⁶⁰ Cet accord est conclu le 14 avril 1891, la France ne le ratifiera qu'en 1960, L n° 60-1351, J.O. du 18 Décembre.

⁴⁶¹ Ratifié par la Loi, L n° 60-1352 du 17 Décembre 1960, J.O. du 18 Décembre. Cette loi rentre en vigueur à compter du 25 septembre 1966 par le décret D n° 68-309 du 26 mars 1968, J.O. du 6 Avril.

⁴⁶² L'Office Mondial de la Protection Industrielle

B) Le cas de la France, un pivot dans la construction de la réglementation européenne

La France, pays latin, est depuis toujours influencée par deux cultures. L'une qui a réellement joué d'influence provient de l'Europe du nord. La diffusion de l'influence anglo-saxonne a été fortement ressentie dans les départements du nord de la Loire. Les systèmes agricoles ont ainsi été identifiés à des "systèmes régionaux", comme le système *atlantique* composé de *hameaux à terroirs de champs ouverts*⁴⁶³ influencés par les *opensfields* anglais. De l'autre côté, un autre système plus ancien à dominé, il serait de l'époque romaine. Par exemple, dans la région Midi-Pyrénées, le *système de ferrages*⁴⁶⁴ renvoie aux modes de cultures des pays méditerranéens où l'eau manquait cruellement et était donc mieux adapté à ces régions du sud. Pour le cas de la France, les systèmes de productions ont été et sont encore influencés par des cultures européennes, mais peut-on retrouver une géographie de ces productions agricoles typiques sur cette simple base ? Nous verrons dans ce développement que les départements les plus actifs dans la participation de la richesse agricole nationale ne sont pas ceux qui possèdent le plus d'agriculture d'appellation. La réalité économique des agricultures d'appellations d'origine est bien présente sur le territoire national, et le plus souvent, là où l'on ne l'attend pas.

Fondée dans les années 30⁴⁶⁵, l'I.N.A.O. est aujourd'hui une institution incontournable, par son importance dans l'agriculture. En France, 120 000 exploitations agricoles bénéficient d'une appellation particulière et tirent l'essentiel de leur revenu de celle-ci. Le poids économique des agricultures d'appellation dans l'économie agricole nationale est important, 28 % de la production, en valeur, provient de ces entreprises. Bien entendu, l'économie viticole représente l'essentielle de cette part avec 90 000 vignerons dotés d'une AOC ou VDQS⁴⁶⁶. Les autres secteurs sont, quant à eux, beaucoup plus faibles en nombre d'entreprises et en valeur, 20 000 exploitants sont en relation avec l'INAO pour d'autres produits que le vin. Ce faible poids s'explique par la récente réforme de l'INAO car ce n'est que vers 1990 que des produits non viticoles ont pu, à leur tour, bénéficier de ces dispositifs d'AOC. Actuellement, sur l'ensemble des AOC, 136 sont des appellations d'origine pour des produits végétaux ou animaux sur un total de 1057 produits référencés par l'INAO⁴⁶⁷.

⁴⁶³ D'après J.R. Trochet (1993) *Aux origines de la France rurale, outils pays et paysages*, Coll. Mémoires et documents de géographie, éditions CNRS, Paris, p. 13.

⁴⁶⁴ Le *ferrage* consiste à maîtriser les fumures et l'irrigation en alternant dans un terroir, une production céréalière et là, une vigne. Ce schéma, selon J.C.Trochet, serait dû à l'influence romaine.

⁴⁶⁵ Décret de loi, du 30 Juillet 1935.

⁴⁶⁶ Vin Délémité de Qualité Supérieure

⁴⁶⁷ Selon l'INAO, chiffres de Mars 1996

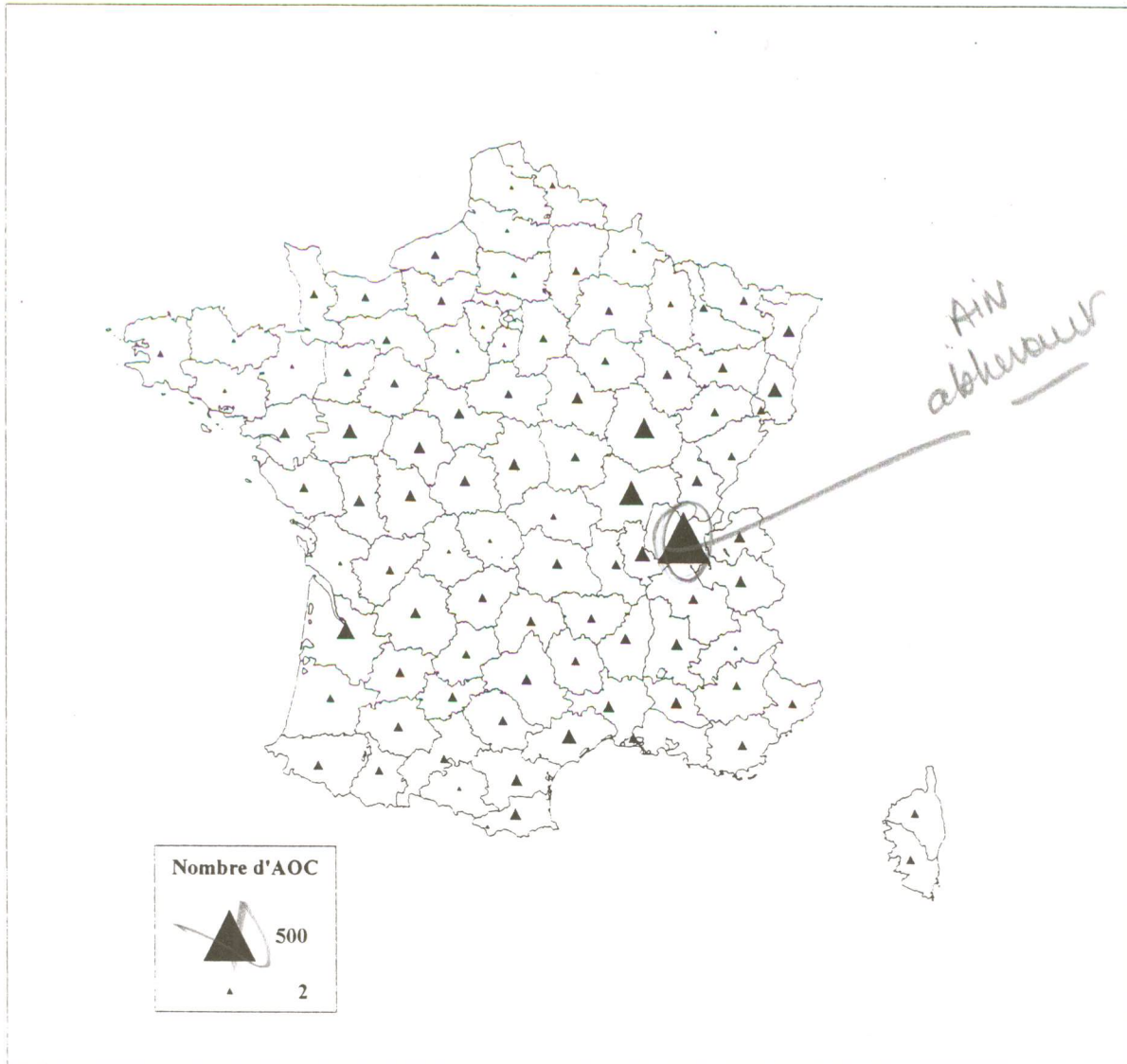
La localisation des produits d'appellation d'origine (AOC et VDQS confondus) dans l'ensemble national est riche d'enseignement. Le nombre de produits dotés d'une AOC est plus important dans les départements du sud. En effet, en-dessous d'une ligne Nantes-Strasbourg, on peut comptabiliser plus de 95 % de ces productions. Certains départements comme ceux situés dans la vallée du Rhône sont les plus importants. Ainsi le département de la Côte d'Or et de Saône et Loir possède à eux deux 26 % des AOC françaises, loin devant la Gironde avec 8 % des appellations. Hormis ces trois départements très riches en agriculture de qualité, la répartition spatiale des autres 70 % des AOC est assez homogène mais reste implantée dans le sud (Hérault, Aude, Drome par exemple)⁴⁶⁸.

Si l'on distingue les appellations viticoles des autres formes de productions (fromagères et végétales), les espaces se distinguent fortement entre les deux types de production. Le massif central, la région Basse-Normandie ainsi qu'une partie de la Franche-Comté sont des zones où les AOC fromagères et végétales sont nombreuses et également récentes, postérieures à 1990. Ces appellations d'origine, situées dans des espaces jusqu'ici très pauvres sur le plan économique, possèdent grâce à cette protection juridique d'un nouvel atout pour le développement de leur zone rurale.

L'enseignement majeur de l'émergence des AOC non viticoles dans les départements ruraux est double. Il renvoie à la question de l'incidence économique des agricultures de qualité, il concerne également la présence des formes de plus en plus variées d'agriculture dans l'espace rural.

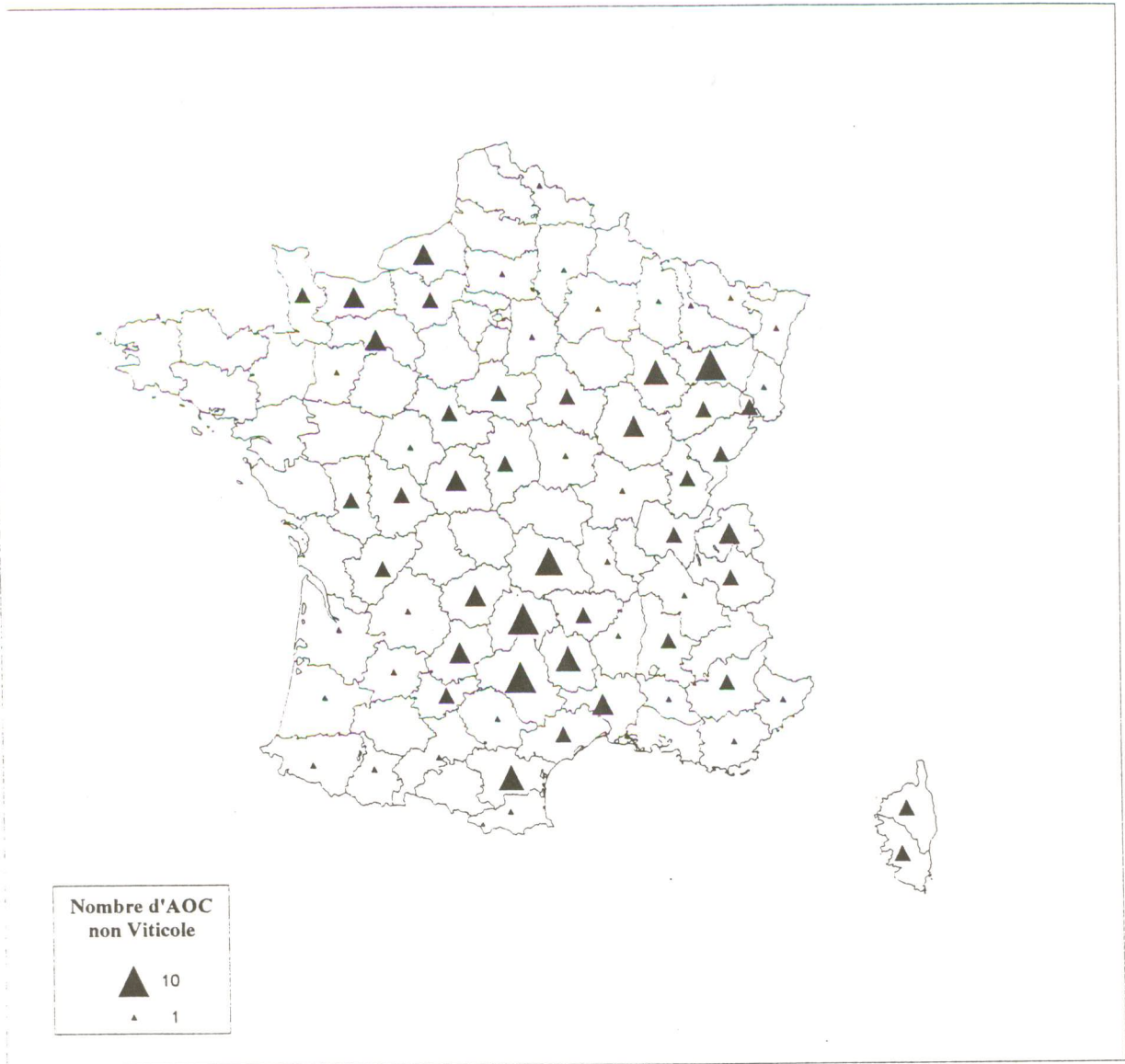
⁴⁶⁸ 26 départements sont plus dotés en AOC que la moyenne nationale (voir, les Types 1 et 2)

Carte 19 : Les A.O.C. en France (répartition départementale)



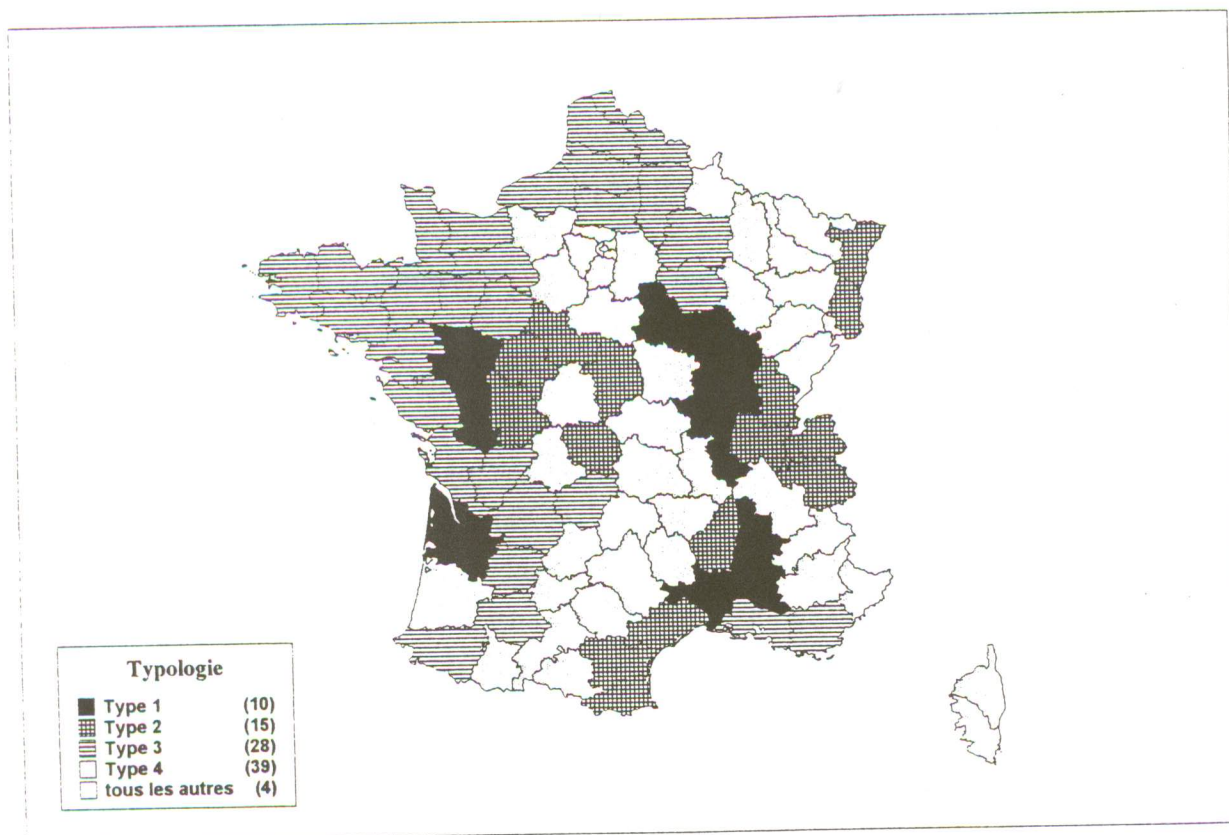
Sources : Données I.N.A.O. 1996 (AOC Viticole et non Viticole Hors AOC Cognac)

Carte 20 : Les A.O.C. non viticoles en France (répartition départementale)



Sources : Données I.N.A.O. 1996 (AOC non Viticole)

Carte 21 : Les performances économiques et la diversité des productions agricoles typiques dans les départements ruraux Français (AOC et PAF)



Il faut lire : Dans l'Hérault le nombre d'AOC est supérieur à la moyenne nationale alors que sa participation à la Production Agricole Finale (PAF) est inférieure à la moyenne

Pourcentage d'AOC en moyenne par département : 1,1 %

Taux de participation moyen (en valeur) des départements à la PAF : 1,1 %

Signification de la typologie

Type 1	Nombre d'AOC > moyenne nationale et PAF > Moyenne nationale
Type 2	Nombre d'AOC > moyenne nationale et PAF < Moyenne nationale
Type 3	Nombre d'AOC < moyenne nationale et PAF > Moyenne nationale
Type 4	Nombre d'AOC < moyenne nationale et PAF < Moyenne nationale

Sources : Données I.N.A.O. 1996 (AOC Viticole et non Viticole Hors AOC Cognac) et AGRESTE (1996) Tableau A6, pp. 152-154.

Si l'on tient compte de la localisation de ces nouvelles appellations d'origine, on remarque qu'elles se situent dans des zones rurales économiquement faibles (excepté pour la région Basse Normandie). Le poids économique de l'agriculture était en 1995, et pour ces zones, en deçà du niveau national. Par contre, pour les départements viticoles ayant depuis fort longtemps des AOC (Gironde, Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Maine-et-Loire et les Deux-Sèvres), on peut constater qu'ils se situent à un niveau supérieur à la moyenne nationale. Il y a bien eu un effet économique de l'agriculture d'appellation dans ces départements, ce qui nous fait dire qu'à terme, les nouvelles AOC non viticoles pourraient, elles aussi, aider certains espaces ruraux agricoles à sortir de leur pauvreté relative. Cette hypothèse peut d'ailleurs se confirmer tant le créneau des produits agricoles typiques peut-être porteur. Même si ces zones de production restent, et resteront à la marge des niveaux de richesses produites dans les espaces agricoles du nord de la Loire, on peut envisager un renforcement de leur poids dans l'économie agricole française. De la région Nord-Pas de Calais à la pointe de la Bretagne, les espaces ruraux sont plus riches qu'ailleurs sur le plan économique (PAF) avec, néanmoins, peu d'AOC à leur actif. A l'heure du revirement de la perception du rôle de l'agriculture dans les sociétés modernes, cela veut-il dire que la localisation des richesses produites peut se modifier par rapport aux situations connues depuis la fin du XIXe siècle ? (Voir chapitre 1)

Si l'on analyse la situation de l'agriculture française dans le temps, la prise en compte des produits agricoles de qualité (type AOC) s'est faite pour une large part d'entre eux, bien avant la phase de modernisation de l'agriculture du milieu du siècle. Les territoires de l'agriculture d'appellation possèdent donc une dimension temporelle supérieure à celle de l'agriculture productiviste. Aussi, les produits agricoles de qualité spécifique ont aujourd'hui une ampleur économique qui pousse d'autres pays de l'Europe à identifier leur produit sur cette même base. C'est cette nouvelle orientation politique et économique qui est aujourd'hui au coeur des préoccupations de la PAC. L'exemple français est un modèle du genre mais surtout difficilement imitable et exportable, le système envisagé par la loi de 1992 n'a, d'ailleurs, pas sa portée et l'on verra pourquoi.

La politique européenne voit, dans cette nouvelle forme de consommation, un enjeu économique capable de relancer la construction de la CEE quelque peu figée ces derniers temps. Quels sont, en filigrane, les enjeux de cette construction et peut-on dire que nous aurons affaire à une Europe des "terroirs" à l'image d'une France des « terroirs » ou ne sera-t-elle qu'une construction "théorique" ? En fait, le "terroir" à la française est-il normalisable ? On sait que les productions agricoles typiques proviennent le plus souvent d'une logique domestique et non industrielle. Créer une norme pour ce type de produit pose

beaucoup de problèmes, dans la mesure où ces produits possèdent des qualités subjectives fondamentales.

II) Les enjeux et les limites de la construction européenne

L'origine de la crise de la PAC a été celle du système agricole productiviste. Dans une première phase de contrôle de cette crise, la PAC, dans les années 80, a mis en place une politique communautaire d'ajustement structurel, qui a vite montré ses limites. Les excédents n'ont pas cessé d'augmenter, ce qui a poussé la CEE à "reconstruire" une politique agricole sur de nouvelles bases. Quelle est cette nouvelle orientation ? On peut considérer dans le cadre de notre réflexion que la loi de 1992 est un tournant majeur de la politique agricole communautaire. Notre hypothèse ici est de considérer cette nouvelle politique comme une tentative de construction d'un "modèle agricole de terroir" européen. Est-il alors singulièrement différent de ce que l'on connaît en France ?

A) Mutations de la PAC et nouvelles formes de normalisation des produits agro-alimentaires : quelles significations économiques ?

La première difficulté était pour la CEE, de déterminer un nouveau standard de produits correspondant aux ambitions déclarées par le traité de Rome. Après avoir défini ces enjeux politiques, nous verrons l'ensemble de ce cadre juridique. L'analyse du rôle des IGP et AOP⁴⁶⁹ dans le développement économique conduira ensuite à traiter des raisons plus spécifiques de la protection des produits d'origine au niveau européen.

1) Des objectifs internes à l'Europe des 15

Les objectifs de ces nouveaux instruments que sont les IGP et AOP s'intègrent dans ceux de la réorientation de la PAC. Cette réforme est axée sur trois objectifs : agir sur le développement rural, mieux informer le consommateur sur les produits européens et harmoniser les politiques publiques nationales en matière d'appellation d'origine.

La question du développement des territoires ruraux s'est toujours heurtée à la difficulté de maîtriser les excédents de production agricole. Depuis le milieu des années 70, les excédents affluent à la suite d'une saturation des marchés intérieurs et la difficulté croissante de trouver hors des frontières de l'Europe, une demande solvable accentue cet écart. La réponse proposée à cette situation passe par la spécialisation des territoires agricoles. L'agriculture s'est fortement spécialisée dans certaines productions faisant apparaître des ensembles spatiaux en marge du développement agricole dominant. Depuis

⁴⁶⁹ Indication Géographique Protégée et Appellation d'Origine Protégée

le milieu des années 90, les objectifs ont changé. La substitution des quantités produites vers la qualité passe par la diversification des productions agricoles des pays membres de la CEE, ou tout au moins par une modification de la façon de produire. Dans ce contexte, la promotion des produits ayant des caractéristiques particulières devient un atout pour le monde rural. En zones défavorisées, comme par exemple en zone 5b, ces productions permettraient d'améliorer le revenu des agriculteurs et, dans le même temps, fixeraient les populations rurales dans ces zones. Au niveau global, la prise en compte des produits agricoles spécifiques permettrait un rééquilibrage de l'offre et de la demande. Enfin, la recherche d'une meilleure harmonisation des territoires en développement est un souhait formulé autour de cette réforme globale.

L'information du consommateur est le second objectif déclaré des AOP et IGP. L'information sur le produit doit être claire et brève et doit préciser l'origine du produit. Cette préoccupation fait suite aux règles d'étiquetage déjà en vigueur à la suite des textes de 1979 et 1991. La prise en compte des avantages dont retirent certains pays de leurs *appellations d'origine* (cas des AOC en France) a accéléré la procédure de protection.

Enfin, la volonté d'harmoniser les politiques publiques des pays membres de la CEE a été précisée dans ces objectifs. A cause des disparités nationales, les produits agricoles et les denrées alimentaires possédant un lien entre les caractéristiques du produit et leur origine géographique sont menacées de concurrence faute de protection internationale. C'est pour pallier à cette difficulté que les AOP, et plus succinctement les IGP, ont été créées.

2) Les avantages et les risques de la formation d'une norme de qualité pour les produits agricoles typiques

Différents avantages peuvent être trouvés lorsqu'une norme s'établit pour un produit, qu'il soit alimentaire ou non. Selon que l'on regarde le point de vue de la concurrence entre firmes, celui de l'économie industrielle ou de l'économie publique, la constitution d'une norme donne lieu à différents avantages et intérêts et aussi à des freins qu'ils conviennent de souligner⁴⁷⁰.

Si l'on regarde du côté de la concurrence imparfaite, on peut considérer que la norme donne lieu à une augmentation de la concurrence entre firmes d'une part, et entre pays, d'autre part. Le fait qu'une norme permet de lever l'incertitude qualitative sur le produit offre une ouverture à la concurrence, cependant, le paradoxe est que cette même

⁴⁷⁰ Voir sur ces questions et pour un exposé détaillé de ces thèmes, l'article de B. Sylvander (1996) Normalisation et concurrence : la politique de qualité alimentaire en Europe, *Economie Rurale*, n° 231, pp. 56-61.

norme va quelque peu freiner la différenciation des produits, différenciation qui existait avant la constitution du standard de référence et qui faisait la typicité et l'originalité du produit.

Le développement des produits alimentaires de qualité spécifique (par opposition avec les produits de qualité standard) nécessite d'informer le consommateur, non plus uniquement sur le produit et ses caractéristiques mais aussi sur l'origine. Pour les produits typiques (ou spécifiques), qui sont difficilement normalisables et difficilement reproductibles à l'identique, l'accroissement d'information sur le processus de production et de consommation devient nécessaire. Or, on a vu que l'acheteur d'un produit quelconque va procéder en trois phases pour acquérir un bien.

L'acheteur va identifier les caractéristiques d'un produit avant son achat, en économie, on appelle cela les *caractéristiques de recherche*, par exemple, la couleur d'un objet où sa forme. La seconde phase va correspondre à l'analyse des caractéristiques après l'achat du bien, on les appelle les *caractéristiques d'expérience*. Enfin, il reste des caractéristiques qui risquent de ne jamais être testées par l'acheteur, on les appelle les *caractéristiques de confiance*. Le plus souvent, ces dernières ne peuvent être identifiées que par des expertises. Les *caractéristiques d'origine ne peuvent être en relation qu'avec les caractéristiques de confiance*⁴⁷¹. Or, on sait que les *caractéristiques d'expérience et de confiance* sont, d'après les économistes, exposées à un risque de *sélection adverse*. Cette *sélection adverse*, présentée une première fois par Akerlof (1970), révèle une défaillance du marché qui découle du fait que l'on demande aux prix de satisfaire deux contraintes distinctes : *d'une part, gérer les raretés relatives, d'autre part surmonter l'insuffisante définition du produit. En cas d'excès de l'offre l'ajustement se fait alors simultanément selon deux modalités partiellement contradictoires, une baisse des prix et une baisse de la qualité causée par ce que l'on appelle la "sélection adverse", à savoir une détérioration de la composition moyenne du produit à la suite de la baisse des prix*⁴⁷²

Le problème central est donc celui des très petites unités de production agricole qui demandent un signalement des *caractéristiques de confiance* de leur produit. Le marché reste ici insuffisant pour contrôler le processus de *sélection adverse*. Les pouvoirs publics peuvent limiter cette tendance en proposant, dans le cas de l'agro-alimentaire, un dispositif juridique manifestant le lien à l'origine qui est une caractéristique de confiance. L'origine, dont le terroir en est l'investigateur, est à la fois un marqueur de la spécificité et de l'identité

⁴⁷¹ B. Ruffieux, E. Valceschini, (1996) Biens d'origine et compétence des consommateurs : les enjeux de la normalisation dans l'agro-alimentaire, *Revue d'Economie Industrielle*, n° 75, n° spécial Normalisation et Organisation de l'Industrie, p. 136.

⁴⁷² A. Orléans (1994) *op.cit*, p. 145.

du produit, elle peut aussi être, dans le cas des AOC, un condensé des savoir-faire. *La singularité des produits, identifiée et indiquée par l'origine, devient un marqueur gustatif qui affirme l'identité alimentaire et scelle son appartenance à un espace culinaire s'inscrivant de façon largement dérogatoire par rapport aux autres produits industriels*⁴⁷³.

Si l'on regarde l'exemple de la France, on perçoit les enjeux et les risques d'une ouverture à la concurrence. A l'heure de l'internationalisation de l'économie, il s'opère dans nos sociétés occidentales un double phénomène biaisant l'échange marchand. Il y a, à la fois, méconnaissance des processus de production et de consommation. Le processus d'achat s'est fondamentalement transformé avec le déploiement de la société de consommation. Dans le passé, avec l'avènement de la production domestique, il n'existait aucun décalage entre l'acte de consommation et la connaissance du processus de production⁴⁷⁴, chacun pouvait identifier les caractéristiques des biens consommés. Aujourd'hui, qui est en mesure, lors d'un achat d'identifier le processus de production d'un produit industriel par exemple ? Dans la sphère agro-alimentaire, ce décalage a été plus ou moins bien contrôlé et réduit par une attention particulière à l'information du consommateur sur l'origine du produit ou sur sa composition. Dans la mesure où l'indication d'origine est une donnée objective dans l'agro-alimentaire, par exemple, lorsque l'on parle de vin, on fait référence le plus souvent à son origine, à son terroir, le consommateur peut être conforté dans le choix d'acquiescer ou non ce produit en connaissance de cause.

Encore récemment, la production domestique et la tradition artisanale continuent, en France comme en Europe du sud, d'être porteuse du processus de développement économique d'une partie de l'agro-alimentaire, ce qui est loin d'être le cas pour certains pays de l'Europe du Nord. Ce qui est donc aujourd'hui fondamental, c'est le contenu de l'information sur le produit alimentaire lorsqu'il a un caractère artisanal. Le plus souvent, l'information sur son origine est privilégiée car c'est la seule capable de faire reconnaître et identifier le produit typique, l'origine pouvant alors être l'objet de la norme.

La norme représente également un certain nombre d'avantages en terme d'économie industrielle. On sait que la *standardisation* (ou création d'une norme) porte aussi bien sur les biens matériels (formes, morphologies, compositions techniques...) que sur le système d'information (unités de mesure, codages et langage,...)⁴⁷⁵. Le standard ou la

⁴⁷³ B. Ruffieux, E. Valceschini, (1996) *op.cit.*, p. 139.

⁴⁷⁴ L. Karpik (1989) L'économie de la qualité, *Revue Française de Sociologie*, vol. XXX, n° 2, pp. 187-210.

⁴⁷⁵ D. Foray (1993) Standardisation et concurrence : des relations ambivalentes, *Revue d'Economie Industrielle*, n° 63, p. 85.

norme selon P. David (1987)⁴⁷⁶ regroupe trois grandes catégories de fonctions. Elle détermine un ensemble de bases et de définitions (mesure, poids, dimension...) qui donne lieu à un langage commun, elle peut aussi, en second lieu, déterminer un seuil minimum de qualité, elle peut enfin se référer à des compatibilités qui énoncent des conditions techniques à respecter pour que les produits puissent fonctionner les uns par rapport aux autres⁴⁷⁷.

*Le standard peut être considéré comme un support d'information, permettant de repérer le bien dans un espace de caractéristique, d'établir un seuil de qualité minimum... Cette catégorie est celle des standards de qualité dont les propriétés économiques pourront être repérées en termes d'économie des coûts de transaction et d'atténuation des divergences entre coût social et coût privé*⁴⁷⁸. Les avantages que procurent les économies de coûts de transaction⁴⁷⁹ s'expriment par exemple, au travers de la compatibilité des biens soumis à la normalisation, par le fait d'avoir des références communes pour des biens d'un même secteur ce qui permet des gains nets pour les entreprises qui produisent ces derniers. La compatibilité permet d'améliorer la coordination entre les différents noeuds d'une filière, cet avantage est significatif dans le cas de produits alimentaires industriels, il est quasi nul pour les produits considérés comme typiques tels que les produits AOC et AOP. La norme ou le standard sont donc aussi une mise en compatibilité des biens (physique ou non), les standards de compatibilité possèdent des avantages économiques qui pourront être repérés en termes d'économie d'échelle et aussi en terme d'économie de réseau,

Enfin, *la standardisation* joue un rôle fondamental dans la réduction des niveaux d'entropie, lorsque la standardisation est poussée, il faut moins d'information pour d'écrire et contrôler le processus de production et de consommation. Le problème de l'information est ici central dans l'analyse. L'usage d'information, dans le cas d'un "encadrement" de la qualité des produits agro-alimentaires est en quelque sorte, le système nerveux du processus de contrôle de la qualité.

Cependant, elle risque de limiter là aussi la différenciation dans les biens. La norme, au regard de l'économie industrielle, permet un verrouillage du marché ce qui oblige les entreprises qui voudraient y accéder, à passer les barrières à l'entrée qui prennent souvent

⁴⁷⁶ D'après P. David (1987) Some new standadrds for the economics of technological standardisation in the information age, Dasgupta et Stoneman (eds), *The Economic Theory of technological Policy*, Cambridge University Press, cité par D. Foray (1993) *op.cit.*, p. 85.

⁴⁷⁷ D. Benezech. (1996) La norme : une convention structurant les interrelations technologiques et industrizelles, *Revue d'Economie Industrielle*, n° 75, n° spécial Normalisation et Organisation de l'Industrie, p. 29.

⁴⁷⁸ D. Foray (1993) *op.cit.*, p. 86.

⁴⁷⁹ O.E. Williamson (1994) *Les instituions de l'économie*, Interéditions, Paris, le chapitre 1, pp. 35-65.

la forme d'acquisition à un coût relativement élevé, d'une technologie. C'est donc un frein à la concurrence.

Enfin, si l'on regarde cette question du point de vue de l'économie publique, la norme en tant que bien public représente pour chacun des citoyens, un ensemble d'avantages. La norme est, en premier lieu, l'occasion de limiter l'usage par autrui, d'un nom ou d'une technique, pour les entreprises, elle est en ce sens un barrage à l'ouverture à la concurrence et peut être perçue comme déloyale.

La norme est également, si l'on regarde les AOC, une forme de protection de la production de certaines zones agricoles, c'est en ce sens que l'on parlera de la logique civique des AOC. Cependant, la contrepartie est que l'on donne à ces zones des situations de rente qui mettent les producteurs d'un même secteur, en situation d'inégalité. L'origine est en fait, au centre de ce débat. Elle devient, dans la constitution des référentiels de la qualité (AOC et AOP), une norme. Cette norme est *le résultat d'un choix collectif raisonné en vue de servir de base d'entente pour la solution de problème récurrent*⁴⁸⁰. La norme, dans le système AOC, est une convention^{481,482} dans la mesure où elle est composée d'un *vecteur d'information, un flux d'information transite entre l'organisme de normalisation émetteur et l'acheteur/utilisateur de la norme, c'est aussi un bien collectif dans la mesure où c'est un document d'accès libre qui contient des informations appartenant au domaine public*, enfin la norme est un *dispositif cognitif collectif (DCC) (Favereau, 1989)*⁴⁸³. En ce sens, la norme devient une règle, une réponse à un problème pratique. *Cette règle comportementale, aussi bien au niveau individuel qu'interindividuel, est alors assimilable à un DCC (Benezech, 1996, p. 33): qui "permet une économie de savoir (et) à travers ces dispositifs, chacun peut s'appuyer sur le savoir des autres pour contourner (sinon effacer) sa propre ignorance. Ces dispositifs sont communiqués par la société (plutôt que réinventés par les individus), d'autant plus aisément qu'ils ont un statut de biens collectifs"*⁴⁸⁴.

L'origine en tant que norme est également un bien public, comme les standards qui ont d'après Kindleberger (1983), les caractéristiques de *biens publics purs*, à savoir, la non-

⁴⁸⁰ D. Benezech. (1996) *op.cit.*, p. 28.

⁴⁸¹ Sur la relation qualité et convention, on peut se référer aux nombreux travaux, notamment, O.Favereau (1989), A. Orléans (1994), L.Thévenot (1989, 1995), Eymard-Duvernay (1993). L'utilisation de la théorie des conventions à l'avantage de comprendre les modalités de coordinations des acteurs dans un objectif et un référentiel commun (voir section III de ce chapitre)

⁴⁸² Sur la relation qualité et convention, on peut se référer aux nombreux travaux, notamment, O.Favereau (1989), A. Orléans (1994), L.Thévenot (1989, 1995) entre autres.

⁴⁸³ D. Benezech. (1996) *op.cit.*, p. 28 et suivantes.

⁴⁸⁴ O. Favereau (1989) Marchés internes, marchés externes, *Revue Economique*, vol.40, n° 2, p. 294 et 295.

*rivalité, et l'indivisibilité des consommations*⁴⁸⁵. La notion de bien public se fait en référence à la nation. Cette communauté nationale prend en charge la production des biens publics, dont les externalités se répercutent, soit sur tout le territoire national, soit sur une partie de cet espace. Ce dernier cas correspond aux biens publics locaux qui ont des effets externes locaux. Certaines normes, comme la notion d'origine qui nous intéresse ici, peuvent être assimilées à des biens publics locaux. En ce sens, la norme (l'origine) s'applique localement, en fonction des relations qui s'opèrent entre les différentes firmes géographiquement proches. En fait, *la norme est un bien collectif, dont la production entraîne des externalités pour la collectivité des entreprises concernées par ce référentiel*⁴⁸⁶. Dans le cas de l'origine, on a bien une norme qui est bénéfique aux entreprises qui peuvent y adhérer, elles sont proches géographiquement dans la mesure où elles vont construire la notion d'origine sur la notion de terroir.

- 3) L'origine, un avantage concurrentiel dans la globalisation de l'économie et une opportunité dans la nécessaire relance de la construction européenne

Les questions d'origine et de spécificité sont anciennes dans la production agricole. Ce qui est plus récent, c'est la prise en compte des avantages économiques de ces nouveaux micro-créneaux. C'est dans cette optique qu'en France, l'effort a été entrepris en vue de clarifier la diversité des produits agricoles typiques⁴⁸⁷. Le système réglementaire de dénomination des produits a eu pour fonction initiale, d'établir des différences créées spontanément, dans la désignation des produits, de façon à les distinguer les uns des autres⁴⁸⁸.

Une nouvelle problématique est apparue dans les années récentes. Les politiques agricoles visant à clarifier les problèmes de qualité ont révélé un autre avantage, elles intègrent un contenu aidant au développement agricole et rural et peuvent contribuer à un meilleur agencement du territoire. Les premières opérations de politique agricole de qualité se présentaient *comme une politique de développement agricole qui, par la protection réglementaire de produits dits de qualité, vise à compenser les désavantages économiques de certaines catégories d'agriculteurs situés dans des régions défavorisées par*

⁴⁸⁵ C.P. Kindleberger, (1983) Standards as public, Collective and Private Goods, *KYKLOS*, Vol.36, n° 3, pp. 377-396.

⁴⁸⁶ D. Benezec. (1996) *op.cit.*, p. 32.

⁴⁸⁷ Le récent projet en vue de fonder à partir de 1997-1998 une nouvelle loi d'orientation agricole exprime ce souci des pouvoirs publics de clarifier cette diversité difficilement contrôlable par quelque organisme que ce soit.

⁴⁸⁸ On peut se référer sur cette question, à l'article de J.L. Barbier, (1991) Evolution de la politique française en faveur des produits agro-alimentaires de qualité, *Revue de Droit Rural*, n° 196, Octobre, pp. 322-331.

*l'aménagement d'une rente de monopole dans certains créneaux de production*⁴⁸⁹. Le dispositif législatif connu en France (modèle AOC) accorde également une prééminence au sol, au terroir et à la non reproductibilité du bien hors de son terroir d'origine. Cet avantage déclenche sur le plan économique, une rente de typicité en relation avec l'origine, c'est alors un élément fondamentalement différent des indications de provenance qui ne donnent des informations que sur le lieu de fabrication du bien. En ce sens, l'indication de provenance est une norme relative à la qualité objective du produit, ce qui est différent du système des appellations d'origine contrôlée, qui est un véritable *système dans le sens ou la signalisation d'une qualité spécifique va de pair avec un mode d'organisation des producteurs*⁴⁹⁰. De plus le système d'appellation d'origine (AOC et AOP) doit avoir pour finalité le contrôle les caractéristiques de confiance des productions typiques.

L'extension de la notion d'origine (type AOC) dans la Communauté Economique Européenne situe les productions agricoles typiques, jusqu'ici considérées comme marginales, au coeur des nouveaux enjeux économiques de l'agriculture. Pour la France, la variété des productions, l'image et la gastronomie qui gravitent autour des produits agricoles de terroir constituent des atouts concurrentiels dans la globalisation de l'économie. Les actions sur l'offre de produits, comme sur la demande, ont argumenté cette nouvelle orientation de la politique communautaire. On passe progressivement, depuis les années 90, d'une politique de défense des micro-créneaux de l'agro-alimentaire des produits d'origine à une politique offensive et globale. Cette dernière viserait à terme un fractionnement des marchés, en combattant les marchés agro-alimentaires de masse aujourd'hui saturés, par la substitution vers la consommation, par plus d'européens, de produits agricoles d'origine. L'instauration de cette politique globale a pour objectif, *d'organiser les conditions d'une rareté des biens d'origine, les systèmes de prix associés à cette rareté sont la base de la création de rentes de monopole que se partagent les producteurs qui satisfont aux normes d'entrée dans la production*⁴⁹¹.

B) L'émergence de nouvelles formes de concurrence au sein de l'espace européen dans l'hypothèse d'une normalisation réussie des produits agricoles typiques

L'accord de 1992 a permis de créer un premier cadre communautaire instituant les appellations d'origine. Les AOP et IGP sont des instruments qui visent la protection de tous

⁴⁸⁹ B. Ruffieux, E. Valceschini, (1996) *op.cit.*, p. 140.

⁴⁹⁰ B. Ruffieux, E. Valceschini, (1996) *op.cit.*, p. 140.

⁴⁹¹ B. Ruffieux, E. Valceschini, (1996) *op.cit.*, p. 142.

les produits agricoles exceptés les produits viticoles⁴⁹². Cependant, ils s'inspirent fortement de ce qui existait déjà dans d'autres pays. Néanmoins, quelques difficultés demeurent et seront analysées. On verra que, sur le plan européen, une interprétation différenciée de la législation européenne permet la construction modulable d'une Europe des "terroirs".

- 1) L'élargissement spatial des produits de "terroir" au niveau européen :
une ouverture à la concurrence ?

La notion d'origine géographique est centrale dans l'interprétation de l'accord de 1992. Il semble que les différents pays de la CEE procèdent à une lecture quelque peu différente des textes sur les IGP, et surtout sur les AOP. L'avantage d'une lecture différente est de permettre la construction, ex nihilo, de produits agricoles d'origine au niveau européen. Cette construction se fait, d'une part, sans bafouer les produits spécifiques déjà existants et qui sont reconnus dans bon nombre de pays de l'Europe du sud (France, Italie, Grèce ou Portugal) et, d'autre part, offre la possibilité de créer de *nouveaux produits agricoles de terroir* dans les pays de l'Europe du nord, comme cela a été le cas en Allemagne, aux Pays-Bas ou en Angleterre. Cette divergence d'interprétation des AOP est dûe aux deux grandes façons de définir la qualité dans sa relation avec l'origine.

Pour la France, la notion d'origine se fait en référence à celle de terroir. Cependant, *la problématique récurante du terroir est propre à la France. Le terme même est quasiment intraduisible dans les autres pays y compris ceux d'Europe du sud, pourtant culturellement proche...Le terroir est un concept polysémique*^(493 et 494), c'est à dire, qu'il possède plusieurs sens⁴⁹⁵. De ce fait, l'état français est imprégné de cette culture de terroir. Dans les textes européens, des produits nouveaux peuvent bénéficier d'une AOP⁴⁹⁶, ce que conteste l'INAO. Pour la France, une AOP doit prendre en compte l'antériorité associée à la profondeur historique, elle considère que les AOP devront s'aligner sur les AOC. Le

⁴⁹² En plus des produits visés par l'annexe II du traité de Rome de 1957, d'autres produits destinés à l'alimentation humaine peuvent bénéficier d'une AOP ou IGP, la bière, les eaux minérales naturelles et eaux de sources, les boissons à base d'extrait de plantes, les produits de la boulangerie, de la pâtisserie, de la confiserie ou de la biscuiterie, les gommes et résines naturelles, le foin et les huiles essentielles.

⁴⁹³ L. Berard., P. Marchenay, (1995) Lieux, temps et preuves. La construction sociale des produits de terroir, *Terrain*, n° 24, p. 159.

⁴⁹⁴ Voir sur cette question, l'article de L.Berard et P.Marchenay (1995, note 5, 6 et 7, p. 159.) qui présente un ensemble de terminologie à la notion de terroir depuis la XIIIe siècle jusqu'à la notion utilisée en pédologie, usage le plus "scientifique" du terme de terroir (voir aussi Falcetti, 1994). La même recherche est faite dans l'article de J.Audier (1993) p. 424 et suivante. J. Audier défend que le terroir peut désigner *l'origine agricole qui influence ses caractères, cette dernière acception est la plus répandue en matière viti-vinicole (p. 424)*, En ce sens, le terroir en recherche juridique doit être précisée *en comparaison du terroir et des "aires définies", éléments de références pour l'appellation d'origine reconnue, comme pour l'indication géographique (Convention de Madrid) (p. 425)*.

⁴⁹⁵ Dans la section 3, nous nous efforcerons de définir ce que l'on entendra comme notion de terroir, nous présentons les différents sens du "Terroir", terroir *naturel*, terroir *social* et terroir *patrimonial*.

⁴⁹⁶ Voir sur cette question une contribution de Lagrange et Trognon (1995) qui identifie une grille d'analyse des produits typiques et industriels.

sentiment de l'INAO est le suivant : dans le cas de la France, si la vigilance se relâche, il y a bien un risque de *dissociation entre la tradition et l'origine géographique...la tradition n'est plus localisée*⁴⁹⁷.

En plus de son sens polysémique, le "terroir" n'est pas un critère défendu par la législation sur les AOP et les IGP. Ces nouveaux instruments de protection ont été créés en vue de garantir au sein de l'Europe, une protection aux pays proposant des produits spécifiques et reconnus au plan national. Les nouveaux instruments ont été spécifiés par le règlement⁴⁹⁸ du 14 Juillet 1992 et sont fortement influencés de l'expérience française. Cependant, s'il apparaît que ce règlement est un succès pour la France, il reste conditionné par la véracité des produits qui auront obtenu, au niveau européen, l'appellation d'origine protégée ou l'indication géographique de provenance.

- Est considéré comme une *Appellation d'Origine, le nom d'une région, d'un lieu déterminé ou, dans des cas exceptionnels, d'un pays, qui sert à désigner un produit agricole ou une denrée alimentaire originaire de cette région, de ce lieu déterminé ou de ce pays et dont la qualité ou les caractéristiques sont dus essentiellement ou exclusivement au milieu géographique comprenant des facteurs naturels et humains et dont la production, la transformation et l'élaboration ont lieu dans l'aire géographique délimitée*⁴⁹⁹.

- Est considéré comme une *Indication Géographique, le nom d'une région, d'un lieu déterminé ou, dans des cas exceptionnels, d'un pays, qui sert à désigner un produit agricole ou une denrée alimentaire et dont une qualité déterminée, la réputation ou une autre caractéristique peut être attribuée à cette origine géographique et dont la production et/ou la transformation et/ou l'élaboration ont lieu dans l'aire géographique délimitée*⁵⁰⁰.

Une différence fondamentale s'opère entre la définition de *l'appellation d'origine (A.O)* et *l'indication géographique (I.G.)*. Pour l'AO, il y a superposition entre la provenance géographique, la notion d'origine (et l'ensemble de la qualité du produit qui s'y rattache) et les transformations de la matière par les facteurs naturels et humains. Pour ce qui est de l'IG, cette superposition n'est pas nécessaire, une seule qualité suffit pour

⁴⁹⁷ L.Berard, P. Marchenay, (1996) La reconnaissance juridique des productions "de terroir" : comment traiter le culturel ?, in *Les représentations de la qualité à travers les dispositifs juridiques*, Rapport de l'AIP Construction sociale de la qualité (sous presse), p. 1.

⁴⁹⁸ Règlement CEE n° 2081/92, du 14/07/1992.

⁴⁹⁹ Article 2, §2, point a) du Règlement CEE n° 2081/92, du J.O. des Communautés européennes n° L 208 du 24/07/1992.

⁵⁰⁰ Article 2, §2, point b) du Règlement CEE n° 2081/92, du J.O. des Communautés européennes n° L 208 du 24/07/1992.

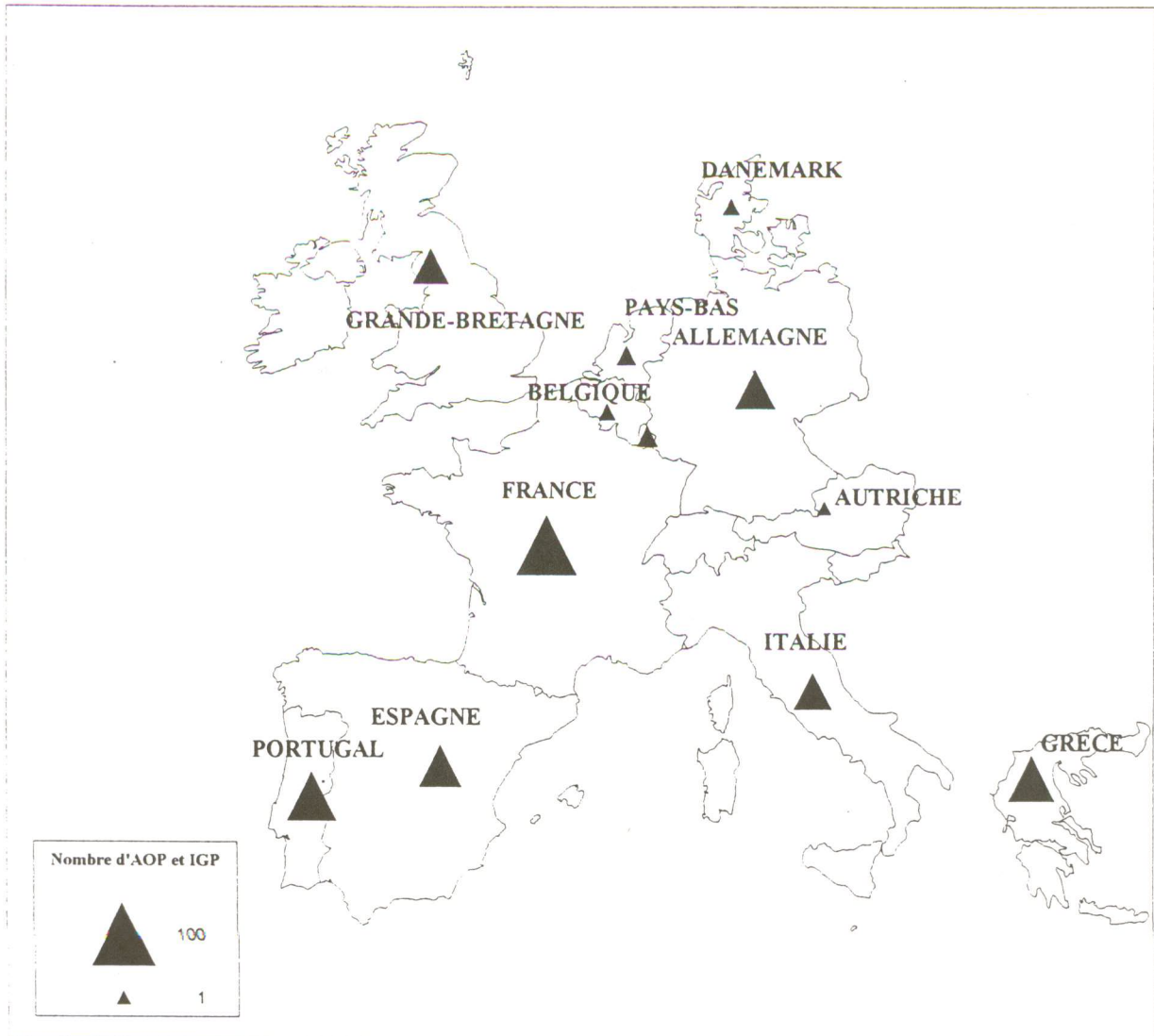
rattacher l'indication géographique à un produit qui peut, soit être transformé, soit être élaboré dans cette aire géographique. La définition de l'AO se rapproche de celle des AOC sans que soit pris en compte par la législation, la dimension historique qui fait la force des produits AOC français. L'IG se réfère, quant à elle, aux labels (label rouge pour la volaille par exemple).

La communauté européenne dépasse la législation française sur un aspect de ce règlement, elle prend en compte un panel plus large de produits⁵⁰¹. Cela permet à des pays qui n'ont pas traditionnellement une image de "région agricole de terroir" de faire identifier des produits de dimension nationale et protégés par leur nation. C'est le cas des bières allemandes et de leurs eaux minérales par exemple.

Après quelques années de fonctionnement de la loi de 1992, une première appréciation est possible. L'analyse de la carte ci-après, permet d'observer un nombre conséquent d'AOP et d'IGP réparti dans l'Europe du sud. En effet, l'Espagne, la France, La Grèce et le Portugal regroupent 71 % des AOP et IGP confondus et 76 % des AOP. Cette force des pays du sud n'est pas récente, lors de chacun des accords internationaux, ces pays ont fait bloc pour défendre leur spécificité, au niveau européen. Les accords ont souvent été ratifiés par beaucoup de pays méditerranéens puisque l'Italie, le Portugal et la France par exemple se sont souvent alliés dans ce combat et s'opposent au modèle alimentaire anglo-saxon. Il semble que cette union se poursuit aujourd'hui même si l'Allemagne est le premier pays de l'Europe du nord en nombre d'AOP avec 14,6% des AOP européennes.

⁵⁰¹ voir la note 492.

Carte 22 : L'Europe des produits agricoles typiques (AOP et IGP)



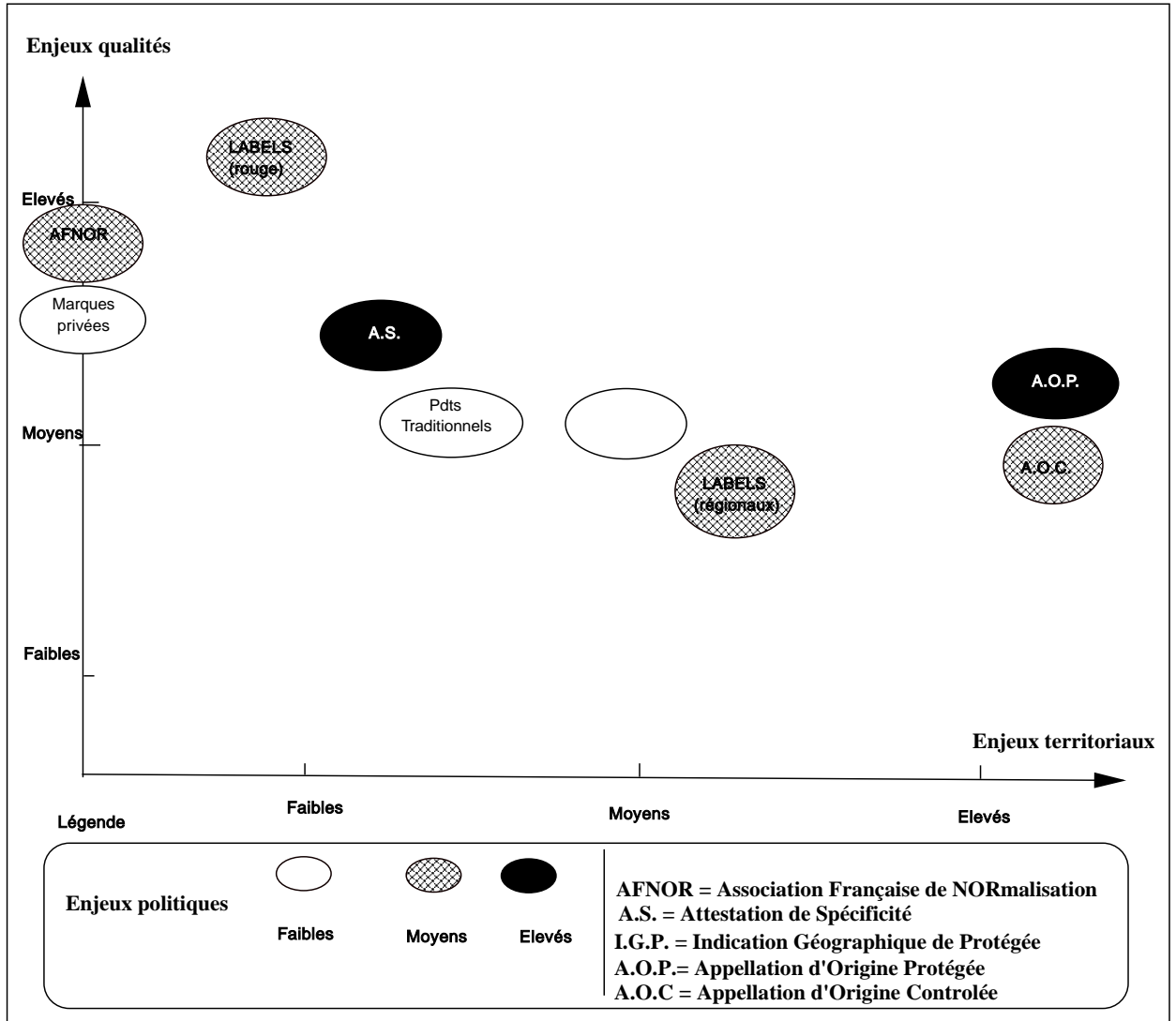
Sources : Données Commission des Communautés Européennes du 6/03/96 (COM-96.48)

- 2) Des enjeux politiques, économiques et territoriaux de la normalisation de produits typiques au niveau européen, en phase avec d'autres instruments de normalisation déjà existants ?

L'analyse que nous avons faite des instruments (AOP et IGP) a permis de déterminer les enjeux politiques importants dans le cadre de la construction de la nouvelle politique agricole communautaire. Il apparaît également que ces accords de 1992 font référence aux autres instruments déjà créés au niveau de la CEE. De façon synthétique, on peut dire qu'il y a superposition, mais à des échelons spatiaux différents, des instruments émanant de la CEE en comparaison avec ceux provenant de pays membres. L'analyse, à partir des trois enjeux suivants, politiques, qualité, et territoriaux, de différents instruments de normalisation (voir Figure 2) permet une meilleure visualisation du rôle de chacun d'eux. C'est ainsi que les arbitrages qui auraient pu apparaître entre les AOC et les AOP ainsi qu'entre les IGP et les Labels n'ont a priori pas raison d'avoir lieu dans la réalité. Il semble plutôt que la force des AOP sera conditionnée par celle des AOC. En effet, l'accord de 1992 n'a pas déçu les pays producteurs de produits typiques en agriculture comme la France ou l'Italie, ni exclu les pays jusqu'ici peu dotés en production typique dans la mesure où, pour les premiers, leurs expériences sont anciennes, et a permis d'élaborer un système de protection et de reconnaissance fiable sur leur propre territoire national. Pour les pays "nouveaux producteurs", il faudra plus de temps pour construire la réputation de leurs produits typiques, à l'image des productions AOC françaises.

L'objectif visé par Bruxelles semble avoir été atteint. Au niveau économique, comme au niveau des enjeux territoriaux, cette construction n'a négligé, semble-t-il aucun de ces aspects. Par contre, au niveau des enjeux politiques, on perçoit aisément les niveaux de décision, tantôt nationaux tantôt européens. D'ailleurs, si l'on schématise les différentes formes de normalisation présentes dans les pays européens et aux niveaux des nations (AOC, Normes AFNOR, Label, ect.) vont avoir des enjeux très différents même s'ils sont le plus souvent complémentaires. Par exemple, les AOP et les AOC sont sur un même plan au niveau économique et territorial, cependant, sur le plan politique, les AOP représentent des enjeux supranationaux qui sont envisagés comme des garanties contre les faux produits d'appellation d'origine provenant des pays hors CEE, ce qui n'est pas le cas des produits AOC.

Figure 4 : Enjeux Politiques, territoriaux et en termes de qualité de différents instruments de normalisation en France et en Europe



Pour prendre un autre exemple, les *produits de qualité standard*, la législation européenne a développé également des normes (CEN) comme il existait déjà la norme AFNOR au plan Français ou ISO au niveau international⁵⁰². En France, les produits standards sont contrôlés par les normes AFNOR⁵⁰³, certains produits de l'agro-alimentaire très standardisés bénéficient également de ce type de normalisation. La qualité objective est centrale pour ce genre de produit et doit répondre à un minimum de critères (hygiène, forme, composition organique par exemple).

La normalisation des productions agricoles typiques au niveau européen est une question centrale en raison des enjeux qu'elle représentait. L'importance de la protection juridique des produits d'origine et les accords internationaux ont, depuis la fin du siècle dernier, été nombreux et ont souvent rassemblé peu de partisans. La nouvelle politique agricole commune qui s'est mise en place à la fin des années 80 a pris en compte les nouvelles difficultés de l'agriculture européenne. L'accord de 1992 a jeté les premières bases du droit communautaire concernant les produits agricoles d'origine et la France, ainsi que les pays de l'Europe du Sud, ont largement influencé cette orientation. La future Europe des "terroirs" devait également disposer d'un dispositif fiable et radical, il s'avère qu'elle reste fortement dépendante des institutions nationales mais offre aux pays qui sont fortement excédentaires en produits agricoles standards, l'occasion d'atteindre de nouveaux débouchés.

En apparence, la notion d'origine est normalisée par l'accord sur les IGP et AOP et peut être, sur le plan théorique, perçue comme un bien collectif au service de la communauté européenne car c'est à travers ces nouveaux dispositifs que le citoyen devient en quelque sorte mieux informé sur la santé publique, sur les raisons de la protection des productions typiques ce qui légitimise la continuité de la construction européenne fortement ralentie ces derniers temps. Cette forme de normalisation des produits agricoles typiques devient, par contre, une régulation du système d'agriculture typique. C'est un nouvel élément d'information pour les consommateurs et les producteurs, même si l'on peut penser que les effets au niveau des territoires ruraux risquent d'être fonction de la politique mise en oeuvre au niveau de chaque état. Certains pays, comme la France, l'Espagne et la plupart des pays de l'Europe du sud voient plutôt avec cette réglementation, l'occasion d'un renfort de leur position privilégiée sur les micro-marchés de l'agro-alimentaire de qualité.

⁵⁰² A. Grenard, (1996) Normalisation, certification : quelques éléments de définition, *Revue d'Economie Industrielle*, n° 75, n° spécial Normalisation et Organisation de l'Industrie, pp. 45-60.

⁵⁰³ Voir, P. Creyssel (1991) Agro-alimentaire : pour une stratégie de normalisation, *Enjeux*, n° 113.

Ce nouvel élément d'information pour les consommateurs et les producteurs peut théoriquement réduire l'asymétrie d'information lors des échanges. L'information sur la qualité du bien ne serait, dans ce cas plus mise en cause lors de la révélation du prix de marché. Dans la réalité, il semble que cette question ne soit pas résolue dans la mesure où l'interprétation de la notion d'AOP et d'IGP est variable dans l'espace européen, comme le sont les cultures identitaires des pays membres de la communauté.

SECTION 3 : AGRICULTURE DE TERROIR ET ORGANISATION TERRITORIALE

Jusqu'ici, les deux problèmes centraux des produits agricoles de terroir concernaient, sur le plan économique d'une part, l'information et l'incertitude qualitative mais aussi d'autre part, la notion d'origine et son rôle dans le processus de qualification des produits typiques. La construction du concept d'agriculture de terroir se déroulera dans un raisonnement en deux temps qui permettra de comprendre trois composantes essentielles de notre réflexion :

- d'une part, comment les agriculteurs d'une région rurale contournent-ils le problème d'information et d'incertitude qualitative lorsque que l'on est en situation d'absence d'une normalisation sur le ou les produits ? ;
- d'autre part, comment ces agriculteurs déclinent-ils la notion d'origine et utilisent-ils le terroir dans un renforcement de l'ancrage de l'agriculture de terroir au lieu ?;
- Enfin, Peut-on envisager, dans le cas où plusieurs types de productions agricoles cohabitent dans un même territoire, un système d'agriculture de terroir organisé ?

Dans le premier paragraphe, quel sens donner à la notion d'organisation territoriale et à celle de terroir ? Pour comprendre cette réflexion et la problématique qui la sous-tend, nous retiendrons la notion de *territoire* la plus réaliste par rapport à notre problématique, ce qui nous amènera ensuite à décliner quel sens retenir pour la notion de *terroir*.

Naturellement, réfléchir sur le concept d'agriculture de terroir revient à présenter ses propriétés et les conditions de son existence, pour ensuite, présenter deux systèmes que nous avons pu observer dans la réalité à partir des enquêtes présentées précédemment. Ici, l'agriculture de terroir est le résultat du passage d'une qualification sectorielle de l'agriculture à une qualification territoriale. Cette transformation permet sous cette hypothèse, de comprendre comment ces formes d'agriculture se développent et se localisent dans des zones atypiques en rapport au modèle dominant de type fordiste. Le rôle de l'espace dans la construction du territoire nous conduit également à développer l'hypothèse selon laquelle il aura une importance explicative capitale. Dans le concept d'agriculture de terroir, l'espace signifie le terroir. Mais, le terroir permet-il le passage d'une agriculture à l'autre ? En quoi le terroir aide-t-il au passage d'une agriculture qualifiée sur le plan sectoriel à une agriculture territorialisée et de qualification territoriale ? Pour traiter cette question, l'étude dans ce dernier paragraphe des deux systèmes en présence ; l'un que l'on peut nommer concept d'agriculture de terroir institutionnalisée (type A.O.C). Si l'on tient compte d'autres dimensions du terroir (naturelle, sociale, patrimoniale), on détermine un autre concept, élargi par rapport au premier. Il permet de comprendre la dynamique

économique de certaines régions rurales ne disposant pas d'une A.O.C. mais peuvent être considérées comme des agricultures de terroir.

I) *Le territoire et le terroir*

Dans la mesure où la notion de territoire est plus large, il convient de présenter dans un premier temps, ce que l'on entend par territoire pour ensuite rechercher sa relation à la notion de terroir. Dans cette optique, nous sommes conscients que l'enjeu d'une telle analyse spatiale de l'agriculture permet de *concilier les impératifs d'efficacité qui renforcent le modèle économique avec ceux de la territorialité qui incorporent plus de dimensions sociales et culturelles*⁵⁰⁴.

A) Un territoire a trois facettes

La notion de territoire provient du latin *territoralis* qui veut dire espace de terre approprié. Initialement, ce terme a aussi bien donné naissance au terme de territoire qu'à celui de terroir. Le terme de territoire est issu du mot *territorium* de l'époque gallo-romaine, qui a donné à partir du XIIe siècle *terrador* en ancien provençal, puis *tieroer* vers 1198, transformé en *tieroir* (en 1212) pour donner à partir de 1246 le terme que l'on connaît aujourd'hui de *terroir*⁵⁰⁵. Le terme de territoire, par réduction de son sens, a donné un dérivatif celui de terroir. Le terme de territoire et de terroir sont donc très proches. Comme le souligne M. Le Berre⁵⁰⁶, le territoire *s'est imposé à l'époque moderne avec la poussée d'Etats puissants, un royaume c'est un roi associé étroitement à un territoire*. L'idée d'appropriation est, en fait, transférée des sociétés animales. La domination, la limitation et l'extension d'un territoire sont les principales actions. C'est avec l'école de Chicago dans les années 20 que le mot *territoire* va prendre le sens aujourd'hui familier, il devient un espace marqué par le groupe, *une portion de surface terrestre, appropriée par un groupe social pour assurer sa reproduction et la satisfaction de ses besoins vitaux*⁵⁰⁷. Le sens juridique de cette notion est déjà très fort à l'époque moderne, associant l'idée de limite à celle du comportement des individus. Le territoire est aussi produit, aménagé et défendu par un groupe dominant pour protéger ses intérêts où *les pratiques spatiales font de chacun des territoires construits, un produit original avec ses structures historiques*,

⁵⁰⁴ C. Lacour (1985) De l'aménagement du territoire au développement des territoires : essai de théorisation sur une notion vague : le territoire, *Région et aménagement du territoire*, Editions Bière, Bordeaux, p. 121.

⁵⁰⁵ L. Berard, P. Marchenay (1995) Lieux, temps et preuves. La construction sociale des produits de terroir, *Terrain*, n° 24, p. 159.

⁵⁰⁶ M. Le Berre (1992) Territoires In *Encyclopédie de géographie*, A. Bailly et alii (sous la dir.), édition Economica, Paris, p. 602.

⁵⁰⁷ M. Le Berre (1992) *op.cit.*, p. 606.

*sociales, culturelles et économiques*⁵⁰⁸. Dans ce premier sens du mot territoire, on peut souligner le rôle de l'homme dans sa construction.

Chaque territoire est différent compte tenu des pratiques spatiales, on peut donc considérer que le territoire a une identité. Cette seconde caractéristique du territoire est primordiale selon nous. Un territoire est, avant toute chose, une étendue ou une portion de la Terre, et dire que par exemple, la France n'est pas l'Italie coule de source. Deuxièmement, un territoire résulte d'un ensemble de relations complexes entre les hommes et la nature, voire entre les hommes eux-mêmes, pour l'appropriation d'une même portion d'espace. Le fait qu'un groupe dominant de personnes identifie un territoire en lui donnant un nom est une forme d'appropriation de celui-ci. Cet identifiant constitue à la fois une spécification d'une aire (ou d'une surface, ou d'un espace) mais aussi ses limites.

M. Le Berre (1992) définit trois facettes pour le territoire, considéré comme une entité dotée d'une identité, le territoire possède une matérialité, enfin il possède une organisation résultat du comportement des groupes sociaux. Le territoire est, en résumé, existentiel, écologique et organisationnel⁵⁰⁹. Ces trois propriétés nous sont utiles pour la suite de notre démarché.

Le **territoire est existentiel** dans la mesure où il possède une entité et une identité. Le plus souvent le territoire possédera un nom propre qui aide le groupe à s'identifier à lui et à se préserver des groupes extérieurs. La possession de la terre, ou du terroir dans le cas de notre problématique, s'est faite par une opération de liaison entre l'acquisition et le nom. Le nom devient une relation de dépendance entre un lieu et son inventeur. La territorialité exprime alors un sentiment d'appartenance à un morceau de terre et un mode de comportement au sein de cette entité qu'elle qu'en soit l'étendue et quelque soit le rayonnement du groupe qui le gère. Le territoire à une existence à partir du moment où il y a de la part d'un groupe, un sentiment d'appartenance à un morceau de terre et où le nom exprime cette relation d'appartenance.

Le **territoire a aussi une facette physique**. Il est formé d'un ensemble de lieux ayant des propriétés physiques spécifiques dont certaines sont observables dans le paysage. Deux ensembles de propriétés sont présentes, les propriétés naturelles et les propriétés matérielles relevant de l'aménagement passé.

⁵⁰⁸ A. Bailly (1994) Territoires et territorialité - In *Encyclopédie d'Economie Spatiale*, Auray J.P. et alii (sous la dir.), éditions Economica, Paris, p. 275.

⁵⁰⁹ Ces trois *facettes du territoire* sont présentées dans l'article de M. Le Berre (1992) Territoires In *Encyclodépée de géographie*, A. Bailly et alii (sous la dir.), édition Economica, Paris, pp. 610 à 617, nous reprenons ici les idées les plus marquantes.

Les propriétés naturelles sont liées aux effets de la localisation d'un territoire. Certaines de ces propriétés sont dites *socialisées* car ont été révélées par l'homme de façon scientifique. Il existe aussi des potentialités naturelles territorialisées dont la société ne perçoit pas l'importance et dont l'usage peut très bien ne pas être immédiat.

Lorsque l'on considère les propriétés matérielles, on considère les différents usages que la société attribue à son sol. Ces usages multiples sont en relation avec les différents besoins des groupes (consommation, production, etc.). Pour les satisfaire, ils vont assurer une sélection sur les lieux, ce qui va donner une physionomie particulière au territoire. En géographie, le territoire devient une entité privilégiée pour observer et mettre en évidence la localisation de la répartition spatiale des groupes, la localisation des réseaux d'infrastructures ou encore, la localisation des surfaces utilisées en fonction des différents usages.

La troisième propriété répond à la **facette organisationnelle du territoire**. En substance, on peut la considérer comme émanant des agents sociaux. Cette logique organisationnelle suppose la recherche de la détermination des agents qui contribuent par leur comportement et leur action à l'organisation territoriale. Cette organisation territoriale se compose en fait de flux d'informations qui sont véhiculés par l'ensemble des groupes. Il existe dans ces groupes différents degrés de participation, certains sont plus actifs que d'autres ce qui donne, in fine, une structure organisationnelle du territoire autour de préoccupation économique, sociale ou politique.

V. Thireau (1993) va plus loin dans la présentation de ce que peut être le territoire. Elle considère le territoire comme un système dont les composantes appelées sphères regroupent l'économie, le social, le politique, le spatial. La sphère spatiale est ainsi mise au même niveau que les trois autres. Selon, l'auteur, *la sphère spatiale donne à l'organisation territoriale, toute sa dimension spatio-temporelle*⁵¹⁰. L'espace joue un rôle fondamental dans la constitution de l'entité territoriale, notamment en relation avec la perception qui en est faite.

On peut tirer de cette analyse de la notion de territoire, trois grandes propriétés et une définition. Le territoire possède trois facettes, une *entité territoriale* formée par l'appellation d'un territoire grâce à un nom, une *matérialité physique* en présence d'éléments naturels et matériels, une *organisation sociale* résultant des comportements de

⁵¹⁰ V. Thireau (1993) *Les nouvelles dynamiques spatiales, à la redécouverte des territoires*, éditions L'Harmattan, Paris, p. 287.

groupes, ou de sous groupes et du développement des échanges d'informations. Le territoire peut donc se définir comme un *espace doté d'une épaisseur organisationnelle*⁵¹¹. Par rapport à notre question, nous sommes conduits à proposer une réflexion sur la notion de terroir, en tant qu'espace. Mais cet espace-terroir va également supporter une organisation, une matérialité et une entité. Comment le terroir peut-il devenir le révélateur du territoire en ayant ces trois propriétés décrites par A. Moles (1992)⁵¹², à savoir, une identité, une forme d'appropriation et un enracinement. Cette question fait l'objet du paragraphe suivant.

B) Le terroir, un espace ayant une identité, faisant l'objet d'une appropriation et d'un enracinement

*Un premier avantage réside dans le fait que les espaces-lieux n'existent pas seulement en eux-mêmes ; certaines de leurs fonctions, de leur localisation même, découlent de l'existence des autres*⁵¹³. Cette formulation retrace parfaitement le sentiment selon lequel, l'espace lieu se distingue des autres espaces.

1) Les propriétés distinguant un lieu parmi d'autres

A. Moles (1992) présente dans sa contribution les modalités de l'identification⁵¹⁴ de l'espace. L'identité (première modalité) *permet de dire que le territoire d'ici est différent de celui d'ailleurs, c'est l'identité du lieu qui détermine cela*. L'idée d'appropriation du lieu est la seconde modalité, le lieu a une *identité reconnaissable* ce qui le distingue d'un autre espace. Cette identité aide à s'approprier le lieu, autrement dit, le lieu, *c'est le mien* selon l'auteur. Enfin, il existe une modalité relative à l'appropriation de l'espace selon deux variantes, l'enracinement, *c'est l'être qui s'installe en un lieu, cet enracinement peut se faire dans l'adoption d'un lieu de résidence mais aussi dans celui d'un lieu de travail*. C'est dans le cas de l'errance, *un être qui va s'approprier l'espace par une circulation quasi-aléatoire dans le territoire*.

a) L'identité du lieu

Certains espaces peuvent être communs, l'auteur parlera *d'indifférence spatiale*, l'espace peut être vide et illimité, par exemple le désert a cette propriété, il y a aucune différence entre l'ici et l'ailleurs, *aller d'un lieu à un autre, si l'un et l'autre sont dépourvus*

⁵¹¹ V. Thireau (1993) *op.cit.*, p. 231.

⁵¹² A. Moles (1992) Vers une psycho-géographie, In *Encyclopédie de géographie*, A. Bailly et alii (sous la dir.), édition Economica, Paris, pp. 159-187.

⁵¹³ P. Delfaud, C. Lacour, J. Lajugie, (1985) *Espace régional et aménagement du territoire*, éditions Dalloz, 2e éditions, Paris, p. 627.

⁵¹⁴ A. Moles (1992) *op.cit.*, p. 170 à 174.

*de repères, ce n'est pas se déplacer puisque l'individu n'a aucune trace de son déplacement. On peut créer des coordonnées géographiques qui sont un produit de l'esprit et non de la sensibilité*⁵¹⁵. Lorsqu'il y a une *identité du lieu*, c'est à dire que l'ici est différent de l'ailleurs, le comportement de l'individu sera différent de ce qu'il ferait s'il était ailleurs. L'individu reconnaît cette identité et devient capable de donner un nom à celle-ci et/ou de la repérer sur une carte par exemple. L'individu pourra même s'y enraciner sous la forme du choix du lieu de résidence. Dans le cas de l'agriculture, le lieu de production et de travail sont en général identique.

Moles (1992) va nous proposer un ensemble de lois d'identité du lieu dont voici l'essentiel :

- le lieu possède d'autant plus d'identité qu'il est clos pour le regard ;
- le point "ici" est d'autant mieux déterminé que la qualité des parois respectives qui servent à le délimiter est plus élevée ;
- le point "ici" est d'autant mieux déterminé qu'il est mécaniquement et topologiquement plus fermé à l'intrusion d'autres individus (ou d'autres groupes) ;
- le lieu a d'autant plus d'identité que les actes que le sujet y fait sont plus denses et plus nombreux en valeur absolue ;
- le point "ici" a d'autant plus de prégnance perceptible qu'un plus grand nombre d'objets se trouvent accumulés à l'intérieur de celui-ci ;
- le point "ici" a d'autant plus d'identité qu'il possède une dénomination plus claire et que celle-ci est plus utilisée dans le flux des discours.

b) L'appropriation du Lieu.

Dans le passage du désert au lieu identifiable, puis au lieu approprié, *une relation de plus en plus étroite s'établit entre l'homme et l'espace*. A. Moles (1992) souligne que l'appropriation du lieu en incluant les lois d'identité a un caractère beaucoup plus existentiel. Il propose un ensemble de lois d'appropriation du lieu :

- pour être appropriable, un lieu doit posséder une identité. Plus cette identité est grande, plus facile est l'appropriation ;
- un lieu est d'autant plus approprié qu'il est susceptible de repérage par l'extérieur ;
- un lieu est d'autant plus approprié que la société ambiante le reconnaît par la loi de l'état ;
- on s'approprie d'autant plus un lieu que l'on y réside plus longtemps, réciproquement, l'absence crée lentement une perte d'appropriation ;
- on s'approprie d'autant mieux un lieu qu'on le modifie matériellement dans sa structure, dans ses contours, dans ses contenus ;

⁵¹⁵ A. Moles (1992) *op.cit.*, p. 172.

- un lieu est d'autant plus approprié que le nom qu'il porte est à la fois connu de tous, plus utilisé, plus référencé dans la logosphère (mass média). Cette loi s'applique à l'univers de l'information et du journalisme.

c) L'enracinement

A. Moles parlant d'enracinement pense à une personne qui s'installe en un lieu, va s'identifier à ce lieu à partir d'un ensemble d'éléments le rattachant à celui-ci comme son adresse par exemple. Il y a ici l'idée de centre par rapport à un environnement, un voisinage, l'individu pouvant se distinguer de ce voisinage. Il peut également créer un *second centre par son lieu de travail*. Ces deux lieux sont en fait, des lieux où s'opèrent les habitudes, les repères de la vie sociale et économique mais aussi l'ensemble des valeurs qui lient l'homme à l'espace.

C'est à partir de ces différentes notions, identité, appropriation, enracinement que nous allons étudier la notion de terroir.

2) Le terroir naturel, social, patrimonial

On peut dire que cette notion de *terroir* fait défaut dans de nombreuses disciplines, même si les géographes, les juristes, les agronomes ou les podologues en ont chacun, une définition assez précise. Les définitions peuvent ainsi aller d'une conception très restrictive du terroir à une conception la plus englobante. L'hypothèse de travail retenue est de dire que le terroir est un espace ayant des propriétés d'identification, c'est à dire que le terroir d'ici est différent de celui d'ailleurs, qu'il est approprié par un ou des individus et permet d'opérer à un enracinement. Le terroir devient l'espace qui va doter le territoire d'une épaisseur organisationnelle. A l'image de l'espace, *mariage de la nature et de l'histoire*⁵¹⁶, le terroir est l'initiateur de la dimension spatio-temporelle de l'organisation du territoire.

a) Le terroir dans sa dimension naturelle

Le terroir est, dans sa conception ancienne assimilée, dans une discipline de la géographie physique, à une géographie des productions agricoles. Il est, comme le souligne M. Bloch⁵¹⁷, identique au *dessein des champs français*. Cette branche naturaliste de la géographie considère que le *terroir* est une construction physique liée à la nature. Cette vision est d'ailleurs très critiquée, G. Bertrand (1992)⁵¹⁸ explique que les choses restent plus

⁵¹⁶ V. Thireau (1993) *Les nouvelles dynamiques spatiales, à la redécouverte des territoires*, éditions L'Harmattan, Paris, p. 287.

⁵¹⁷ In *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*, Tome premier, 4e éditions, éditions A.Colin, Paris, 1964, 261 p.

⁵¹⁸ C. Bertrand, G. Bertrand (1992) La géographie et les sciences de la nature, in *Encyclopédie de géographie*, A. Bailly et alii (sous la dir.), édition Economica, Paris, pp. 91-108.

descriptives qu'explicatives. Pour l'auteur, rares sont les événements qui vont dissocier l'acte humain de l'acte naturel. Il considère que la géographie doit parvenir à établir les relations entre les hommes et les milieux naturels. Une définition allant dans ce sens offre cette perception de la relation homme/nature mais en filigrane. Le *terroir* peut ainsi être défini comme une *étendue de terre considérée du point de vue de ses aptitudes agricoles*⁵¹⁹. Cette définition considère l'existence d'une limite (donc une identité) au terroir qui se découvre grâce à la spécificité d'une utilisation agricole. L'usage agricole devient ce qui révèle le *terroir*, l'appropriation au sens d'A. Moles conduit le *terroir* à se révéler, à devenir une matière, et à se distinguer en quelque sorte d'un autre espace. C'est sur cette base que J.P. Deffontaines (1973) définit le terroir, *une surface de quelques centaines d'hectares où, dans des conditions de relief, de sol et de climat présentant une homogénéité suffisante, s'inscrit une activité agricole spécifique*⁵²⁰. Cette idée de *spécificité* est le second élément du *terroir naturel* à prendre en compte car ce *terroir* va offrir, grâce à cette spécificité, une *identité au lieu*, l'individu exploitant pourra s'y identifier à son tour, par la superposition de son lieu de résidence et de son lieu de travail. Le *terroir* d'ici devient différent de celui d'ailleurs parce que l'activité agricole est à chaque fois différente. L'originalité de cette définition est d'imposer une exclusivité au terroir à partir de deux critères, celui de la spécificité de l'activité agricole et celui de l'homogénéité spatiale. Cela signifie que la combinaison de plusieurs terroirs est une construction révélée par l'homme, offrant une marqueterie ou un paysage très hétérogène de terroirs. Cette marqueterie rend compte d'une diversité semblable à celle du concept de région naturelle, espace hiérarchisé fondé sur des divisions naturelles dont le point de départ est constitué par les grands ensembles géographiques⁵²¹. On glisse progressivement de la notion de terroir naturel à un ensemble de terroirs formant une région rurale. Cette notion de région "naturelle" est importante car elle offre une première perception de la limite susceptible d'un repérage par rapport à l'extérieur, ce qui distingue une région d'une autre, un territoire de « terroirs » d'un autre territoire de « terroirs ».

b) Le terroir dans sa dimension sociale

La seconde définition se réfère à une pratique plus usuelle du terme de terroir. Elle reprend la notion de région, non plus dans une conception naturelle en relation avec des

⁵¹⁹ In *Petit Robert*, premier sens.

⁵²⁰ J.P. Deffontaines (1973) *Analyse du paysage et étude régionale des systèmes de production agricole, Economie rurale*, n° 98, p. 7.

⁵²¹ P. Vidal De La Blache (1903) *Tableau géographique de la France*, éditions Talendier, coll. Monumenta Historiae, Paris (rééditions en 1979).

ensembles géographiques, mais plutôt comme une construction sociale, résultat de l'action de l'homme. Le terroir est une *région rurale, considérée comme influant sur ses habitants*⁵²². Pour cette définition, on peut considérer que le *terroir social* est indirectement lié au *terroir naturel*. Le *terroir social* permet, avant toute chose, d'identifier un individu par rapport à un autre, l'individu X reconnaît d'individu Y parce qu'ils ont en commun une identité commune ou une origine commune. Un groupe d'individus peut développer et tenter de préserver un certain nombre d'affinités, comme par exemple, un accent de terroir susceptible de rendre compte d'une appartenance à cette région. Cet ensemble d'individus s'approprie le lieu en rassemblant et en faisant vivre un ensemble de coutumes, de traditions et de cultures spécifiques à la région. L'espace leur devient familier. Le *terroir social* devient un repère pour la population, il devient le centre par rapport à l'environnement permettant aux individus de se distinguer de leur voisinage. Le *terroir social* devient une preuve de l'enracinement, du lieu où l'intensité de la relation de l'homme avec son terroir est la plus forte. Le *terroir social* exprime le lieu où s'opèrent les repères de la vie sociale et économique, ainsi que l'ensemble des valeurs qui lie l'homme à sa région d'origine. On peut définir le *terroir social* comme la relation qui relie l'homme à l'espace en devenant un continuum de la culture locale. Prenons un exemple. Un auvergnat qui se retrouve à Paris n'appartiendra plus à l'Auvergne et n'est pas n'ont plus Parisien. Il est arraché, par définition, au terroir social d'origine dans la mesure où il a été déraciné, il y a absence d'une relation directe entre cet auvergnat et son terroir, son espace de culture original même s'il peut continuer à entretenir par le langage son appartenance au terroir social, par son accent par exemple. Il peut aussi avoir transporté son savoir faire mais devient un savoir-faire a-spatial car il n'est plus lié au lieu où est présent son terroir naturel.

c) Le terroir dans sa dimension patrimoniale

Une troisième définition du *terroir* peut être envisagée. Le terroir peut être considéré comme le résultat d'une sédimentation historique, elle-même étant le produit de la mémoire d'un terroir social révolu. L'homme, dans certaines zones rurales, a façonné l'espace par ses actions et l'a marqué plus ou moins fortement. Même si des phénomènes naturels ont pu aussi agir pour le façonner offrant aujourd'hui des sites exceptionnels (relief, paysage naturel,...), comme par exemple, le cirque de Navacelle dans l'Hérault, les actions de l'homme, additionnées avec celles du temps, offrent dans de nombreux espaces ruraux, un patrimoine rural et des paysages rares.

A. Frémont décrit en parlant de la rue, *la rue banalement porte tous les signes de la régulation sociale : le trottoir pour marcher, la chaussée pour rouler, les lignes peintes à ne pas franchir, les feux tricolores pour s'arrêter et repartir, les vitrines pour*

⁵²² In *Petit Robert*, second sens.

*musarder*⁵²³. A l'image de cette description spatiale d'une partie d'un espace urbain ou rural, le terroir, dans sa dimension patrimoniale, peut être défini **comme ce qui reste une fois les transformations d'une régulation sociale passées et réalisées dans un espace rural, qu'elle soient d'origine agricoles (paysages, bâtis agricoles...) ou non agricoles (vestiges archéologiques, châteaux, etc)**. Le *terroir de dimension patrimoniale* est ce qui marque et aide à remarquer un espace par rapport à un autre espace. Comme le souligne P. Maclouf, *ces restes, c'est à dire ce qui demeure d'un ensemble dont une ou plusieurs parties ont été retranchées, peuvent ainsi être définis comme la différence dont sont porteuses les ruralités*⁵²⁴ et ceux sont ces différences qui offrent les signes distinctifs nécessaires à l'agriculture de terroir pour se distancer des autres lorsqu'elle utilise le terroir de dimension patrimoniale.

Cependant, le *terroir patrimonial* a le statut de bien collectif. Il est celui d'une collectivité rurale, c'est un ensemble d'objets auxquels cette collectivité attache de la valeur parce qu'il est le témoin d'une identité qui, dans cette dimension historique, permet de faire le lien entre un terroir social passé, celui du présent et celui de l'avenir⁵²⁵. Le terroir dans sa dimension patrimoniale doit être inséré et approprié par les acteurs. C'est à partir de ce moment là qu'il devient un identifiant, non plus de l'espace et du lieu mais des produits qui sont liés à l'espace par les hommes (terroir social) et par la nature de l'activité agricole (terroir naturel). Les acteurs, exploitants et autres entrepreneurs ruraux, se l'approprient pour qualifier les produits en usant et en exploitant les symboles et l'image des objets constituant ce terroir patrimonial.

Derrière le terroir patrimonial, il y a des stratégies d'identification. Grâce aux signes et aux informations sémiologiques qui se dégagent du *terroir patrimonial*, la société perçoit le terroir de façon positive, favorable. Il aide à construire, dans le processus de qualification des produits et du territoire, une qualité symbolique⁵²⁶ spécifique du produit agricole local en plus de ses spécificités nutritionnelles et organoleptiques. Le terroir patrimonial permet d'informer le consommateur sur la qualité externe⁵²⁷ du produit agricole de terroir.

⁵²³ A. Frémont (1976) *La région, espace vécu*, PUF, Paris, p. 31.

⁵²⁴ P. Maclouf (1985) L'après crise, une troisième « fin des terroirs » ?, *Economie rurale*, n° 166, p. 32.

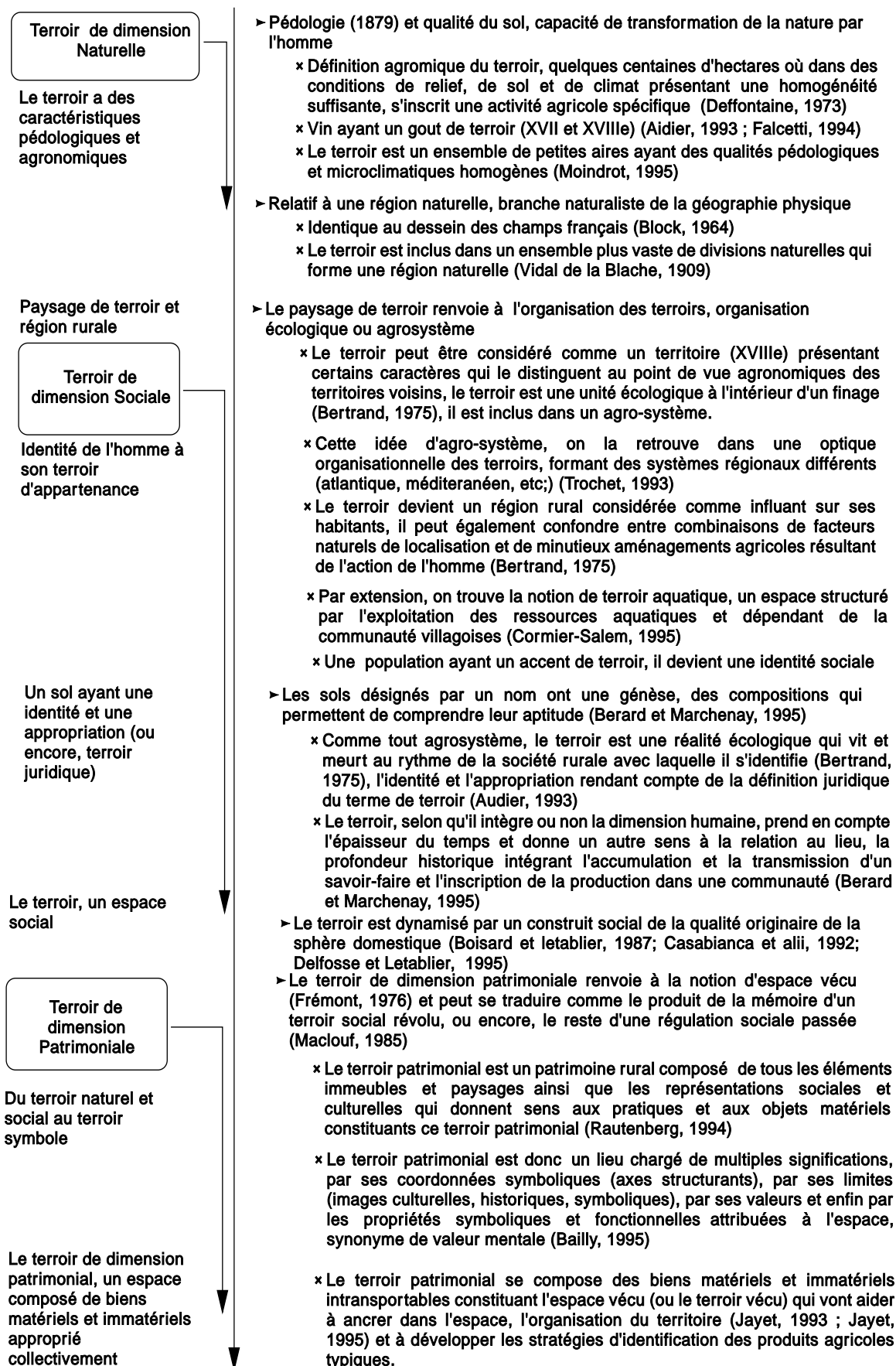
⁵²⁵ E. Torres (1995) contrats et conventions de développement patrimonial : la régulation locale des rapports environnement économie, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n° 1, pp. 103-124

⁵²⁶ Terme initié par C. Fischler (1990) *op.cit.*

⁵²⁷ La notion de *qualité externe* renvoie à la notion de *qualité symbolique* de C. Fischler (1990). Cependant, la notion de *qualité externe* est plus fréquente, comme par exemple dans l'article de L. Thibaut (1995) Environnement, agro-alimentaire et qualité - In *Agro-alimentaire : une économie de la qualité*, Nicolas F. et Valceschini E. (eds), édition Economica/INRA, Paris, pp. 125-135

A partir des trois dimensions du terroir, on peut en guise de conclusion proposer le Tableau 2 illustrant une vision globale des définitions du terme de terroir utilisables.

Tableau 41 : Le terroir, un terme polysémique



Source : M. Dedeire (1997)

Ce développement a conduit à développer la notion de territoire en parallèle de celle de terroir, la seconde étant dérivée de la première. Les propriétés du territoire se rassemblent dans trois idées centrales, le territoire a une **facette existentielle** grâce à l'identité que l'homme va lui affecter, une **facette physique** par le biais d'une nature devenue socialisée et une **facette organisationnelle**. Les deux premières propriétés ont été directement étudiées dans ce premier développement.

Lorsque l'on a recherché dans la littérature, les sens à donner à la notion de terroir, une relation a été établie entre la notion de territoire et celle de terroir, la seconde découlant de la première. A l'inverse de la notion de territoire, celle de terroir doit être comprise dans un sens plus étroit et dans une analyse de la relation homme nature, la transformation de la nature par l'homme en présence d'une activité économique comme l'agriculture révèle les caractéristiques naturelles du terroir. Avec le renfort de l'identité de l'homme à son terroir naturel d'appartenance, on glisse d'une notion de terroir naturel à celle de terroir social car c'est l'homme qui fait vivre le terroir naturel. On a donc peu de cas où le terroir social serait déconnecté du terroir naturel. Il reste à contenir dans cette notion de terroir, la dimension patrimoniale qui est, pour nous, **composée d'un ensemble de biens matériels et immatériels appropriés collectivement qui résultent d'une régulation sociale passée**. C'est précisément cette dernière notion du terme de terroir qui offre au concept d'agriculture de terroir, la dimension historique nécessaire dans la relation avec la qualité externe du produit. Cependant, cette vision patrimoniale semble figée décrite comme cela de façon brute. Dans le concept d'agriculture de terroir formulé par la suite, elle est intégrée dans la dynamique organisationnelle de cette économie agricole. L'agriculture de terroir devient organisée sur le plan territorial, ce territoire devenant une notion précise dans la stratégie des acteurs évoluant dans un espace rural. En résumé, la notion de *terroir fait référence à l'espace alors que celle de territoire à la notion d'organisation*. C'est à présent ce que nous proposons dans la seconde partie de cette section consacrée à l'organisation territoriale de l'agriculture de terroir.

II) Le territoire de l'agriculture de terroir, aspect organisationnel

Deux formes simplifiées d'organisation territoriale peuvent agencer l'agriculture de terroir dans un espace rural. La première est relative à la forme la plus connue d'agriculture de terroir, organisée autour d'une AOC ou AOP et qui se développe sous une logique institutionnelle. L'autre mode d'organisation territoriale se fonde sur une problématique précise des zones rurales non reconnues au niveau national et international comme productrices de produits agricoles de terroir. Dans ce dernier cas, la logique économique d'identification du produit de terroir est basée sur la coopération hors du secteur agricole, cela renforce le système d'agriculture de terroir grâce à l'incorporation de nouvelles

dimensions du terroir. Avant d'identifier chacune des organisations territoriales sur le plan conceptuel et de les étudier à partir de cas cliniques, voyons les points communs de ces deux modes d'organisations.

1) Les propriétés communes d'une organisation territoriale des agricultures de terroir

Dans la définition du terme de territoire, il y a deux mots forts, celui d'espace et celui d'organisation. Dans notre problématique, l'espace est synonyme de terroir. Comprendre le territoire de l'agriculture de terroir revient à s'interroger sur l'organisation de cette dernière en tenant compte de sa relation à l'espace. Nous relèverons dans un premier temps, les propriétés communes d'une organisation territoriale de l'agriculture de terroir, qu'elle soit de type AOC ou non. Nous insisterons ensuite sur les différents avantages économiques d'une telle organisation notamment en terme d'*externalités territoriales*.

a) Les propriétés communes

Premièrement, sur la question de la définition du bien typique par le marché, l'incertitude qualitative aboutit dans les deux systèmes à un risque de sélection adverse⁵²⁸. L'organisation territoriale de cette agriculture de terroir permet de limiter ce risque car en s'articulant autour de la notion de terroir, ce dernier devient un repère significatif de la qualité du bien alimentaire. Le terroir est alors perçu par le consommateur comme un condensé d'information qui va être véhiculé dans le territoire par son organisation. C'est dans cette condition que l'on aboutit au passage progressif d'une organisation territoriale de l'agriculture de terroir à la qualification territoriale de cette agriculture. Que le système soit régulé par une AOC ou une AOP ou qu'il en ait pas, le principe reste le même. Ce qui va différer entre les deux systèmes, c'est le rôle plus ou moins fort de chacune des composantes du terroir (naturel, social, patrimonial) dans l'identification du produit agricole de terroir. Dans le système AOC, le terroir naturel et social est reconnu par les institutions régionales, nationales et internationales, et l'AOC devient une norme qui a le statut de bien collectif. Dans l'autre système, le terroir qui concentre l'essentiel de l'identification territoriale est le terroir patrimonial car, nous le verrons, il est le seul à pouvoir être approprié collectivement et devient un bien collectif.

Deuxièmement, la question de la localisation de l'agriculture de terroir. Les produits agricoles de terroir sont spatialisés, c'est à dire qu'il y a une relation d'identification entre la qualité de ces produits et l'espace. Si, par exemple, on délocalise le produit, ou si l'on tente de faire la même chose ailleurs, le produit perd de son identité et de sa qualité interne et externe et on retrouve un risque d'incertitude qualitative. De la même façon, si l'on

⁵²⁸ Cette question est traitée dans la section I du Chapitre IV

supprime l'une des dimensions du terroir ou si l'on perd la relation entre le produit et l'une des dimensions du terroir, le produit, déconnecté de son terroir d'origine peut devenir un produit a-spatial. Par exemple, un exploitant qui tentera de faire de l'aligot en Bretagne, même s'il a un savoir-faire, ne pourra retrouver l'ensemble des qualités qui étaient intégrées dans le produit réalisé en Lozère. Dans cet exemple, le terroir social reste présent grâce au savoir-faire, cependant, l'absence d'une relation entre le produit et le terroir naturel fait penser qu'il y a eu délocalisation pour ce type de production. Ce dernier devient différent du produit d'origine car la qualité devient différente et les caractéristiques de confiance deviennent incertaines pour le consommateur. Si l'on reprend cette idée de localisation entre l'agriculture de terroir et le produit ou entre le producteur et le consommateur, la relation étroite qui se réalise entre le produit et son espace d'origine n'est possible que parce qu'il existe une relation entre l'espace et le territoire. Le territoire de l'agriculture de terroir devient lui-même non délocalisable sous peine de perdre sa spécificité et son identité. Cette idée de non délocalisation du territoire renvoie à la notion d'organisation territorialisée intransportable (H. Jayet, 1993) qui constitue la **troisième** propriété.

En effet, on sait que le territoire se forge par la constitution de réseaux de producteurs qui peuvent prendre la forme d'institutions locales internes (syndicats, groupements, associations, comités de réflexion ...). Dans le cas de terroirs dotés d'une appellation d'origine contrôlée, le syndicat de défense de l'appellation représente l'une des institutions significatives de ce réseau de producteurs et a pour objectif de réguler et maintenir la qualification du produit d'appellation. Il existe une proximité d'objectif et de valeur qui passe par la concurrence des acteurs entre eux mais qui, grâce à leur coopération, renforce la situation de chacun et contribue au maintien et/ou à l'amplification des effets de réputation. Le territoire de cette agriculture de terroir est celui des producteurs et des réseaux qu'ils créent entre eux.

Le problème se complique lorsque le terroir n'est pas pourvu d'une appellation et surtout, lorsque la diversité de produits ne permet pas de créer un accord commun entre les producteurs sur la base d'une définition commune d'un produit puisqu'il y en a plusieurs. Néanmoins, il peut exister dans ces zones, des organisations où les producteurs ont des proximités d'objectifs ou de valeurs communes. Dès lors, ils peuvent s'organiser en associations ou groupements afin de structurer, sur la base d'une coordination endogène, une action commune. Cette coordination peut se faire sur la base d'un référentiel commun, celui du terroir de dimension patrimoniale. Le terroir est le générateur de *l'épaisseur organisationnelle* du territoire, ce dernier étant institué par une coordination d'acteurs localisés. En ce sens, le terroir supporte un territoire qui lui est spécifique. Les acteurs vont

se coordonner autour de ce référentiel commun et vont constituer un territoire spécifique qui sera le *mode d'établissement du groupe, qui dans l'organisation des localisations des activités, instaure et fait prévaloir les conditions de la communication langage et de l'apprentissage collectif*⁵²⁹. Dans un système sans AOC ou AOP, ces formes de coordination d'acteurs participent à la création d'une qualification symbolique et commune du territoire complémentaire des caractéristiques internes de chacun des produits. Dans ce cas, on peut considérer sur le plan conceptuel, que chaque producteur fait un produit différent mais ils arrivent collectivement à déterminer une qualification territoriale des différentes agricultures de terroir. Dans cette hypothèse, on a bien plusieurs terroirs de dimension naturelle avec autant de variétés de produits typiques, où les accords sont difficiles à établir, mais ces mêmes producteurs peuvent s'identifier à un terroir de dimension patrimonial qui est unique et qui est un bien collectif.

Que l'on soit en présence d'une AOC ou non, les modes de coordination sont endogènes et donnent lieu à une organisation à la fois territorialisée et spécifique de l'agriculture de terroir. Une organisation est dite territorialisée lorsqu'elle concilie un capital physique formé par le terroir naturel et patrimonial, et un capital formel constitué des institutions et du terroir social, ces deux ensembles sont globalement « intransportables »⁵³⁰. **Par définition, on soulignera que le territoire de l'agriculture de terroir est un ensemble d'organisations indissociables des biens physiques localisés intransportables.** Une modification dans la localisation de ces biens engendrerait une modification de l'organisation de ce territoire. Ces biens physiques intransportables se repèrent dans deux dimensions du terroir sur trois, dans le terroir naturel, comme la terre, et dans le terroir patrimonial comme le paysage par exemple⁵³¹.

Le fait que l'organisation territoriale soit intransportable à l'extérieur sans perdre sa spécificité permet de penser que l'agriculture de terroir va se spécifier sur deux plans, sur le plan du ou des produits agricoles de terroir et sur celui de la qualification territoriale. En fait, non seulement l'agriculture de terroir va se spécifier par le produit qu'elle va retirer de son organisation, mais en plus l'organisation elle-même va se spécifier des autres formes

⁵²⁹ J.P. Gilly, B. Pecqueur, (1995) La dimension locale de la régulation, in *Théorie de la régulation, l'état des savoirs* - R. Boyer, Saillard Y., (sous la dir.), éditions La Découverte, Coll. Recherches, Paris, p. 304.

⁵³⁰ H. Jayet, (1993) Territoires et concurrences territoriales, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°1, pp. 55-75

⁵³¹ Cette réflexion a fait l'objet d'un article de C. Laurens (1997) Les labels « paysage de reconquête », la recherche d'un nouveau modèle de développement durable, *Nature Sciences Sociétés*, Vol. 5, n° 2, pp. 45-56, voir aussi J.P. Deffontaines (1997) Commentaire sur l'article de Lucette Laurens, *Natures-Sciences-Sociétés*, Vol. 5, n° 2, pp. 60-62.

d'agricultures de terroir, c'est ce que l'on appelle la *gouvernance du territoire*⁵³² (Harrisson et Storper, 1992). Elle se définit comme *une structure composée par différents acteurs et institutions permettant d'apprécier les règles et routines qui doivent sa spécificité à un lieu vis-à-vis d'autres lieux et vis-à-vis du système productif national qui l'englobe*⁵³³. En réalité, chaque territoire est régi par des règles qui lui sont spécifiques et qui distinguent un territoire d'un autre. Les territoires ne sont donc pas égaux dans cette régulation territoriale. Chacun se distingue des territoires locaux voisins d'une part, mais aussi du système économique qui l'englobe.

En résumé, les trois propriétés sont les suivantes :

- le territoire permet de réduire l'incertitude qualitative des produits agricoles de terroir sur la base de la qualité interne et externe par le passage à la qualification territoriale de l'agriculture de terroir ;
- deuxièmement, l'agriculture de terroir est non délocalisable sous peine de perdre son identité ;
- enfin troisièmement, le territoire de l'agriculture de terroir est non transportable car il dépend de la localisation du capital physique et formel eux-mêmes intransportables.

Dans les deux systèmes que nous privilégions, ces *organisations territorialisées* créent des *externalités territoriales* qui vont représenter un avantage économique pour l'ensemble des acteurs de l'organisation. C'est précisément cette notion que nous allons maintenant aborder.

b) Agriculture de terroir et externalités territoriales

Le territoire, de par son organisation, est producteur d'externalités que l'on peut qualifier de territoriales et qui vont concourir à créer des dynamiques économiques à l'échelon local. Il sera opportun dans un premier temps de définir cette notion.

La notion d'externalité que nous retiendrons est celle d'A. Marshall qui est définie comme un avantage dont peut bénéficier un producteur du simple fait de l'existence d'autres producteurs sans que cela s'accompagne d'un échange monétaire. Dans le cas des producteurs d'une zone d'appellation d'origine contrôlée, ils bénéficient, en premier lieu, d'une rente foncière particulière que l'on qualifie de rente d'appellation⁵³⁴ et qui se mesure

⁵³² Terme présenté la première fois dans B. Harrisson, M. Storper, (1992) Flexibilité, hiérarchie et développement régional, in *Les régions qui gagent*, Benko G., Lipietz A; (sous la dir.), P.U.F., pp 265-292.

⁵³³ Cette définition de la *gouvernance du territoire* est tirée de J.P. Gilly, B. Pecqueur, (1995) La dimension locale de la régulation, *op.cit.*, p. 305.

⁵³⁴ Plusieurs analyses présentent cette notion de rente d'appellation, voir notamment A. Berger (1987) A qui profite la rente d'appellation d'origine contrôlée ?, *Cahiers d'actualités de la SEDEIS*, tome XXXVI,

par une offre de type monopolistique. En plus de la rente foncière du terroir naturel, identique à une rente de spécificité, A. Marshall (1890) introduit une autre source de revenu. Cet autre revenu participe à la constitution de la rente foncière qu'il nomme *rente composite*, il l'appelle rente de situation. Cette rente de situation se définit comme *des revenus ou portions du revenu qui sont le résultat indirect du progrès général de la société, ces revenus sont les économies externes dont la plus importante est très certainement la rente de situation*⁵³⁵. Cette rente de situation est une partie de la *rente composite* (rente foncière plus rente de situation) et fait référence à la notion d'externalité.

Plus concrètement, le passage d'un comportement individualiste à un état organisé collectivement peut permettre d'améliorer la situation des entreprises qui vont coopérer et ainsi expliquer la pertinence sur le plan économique de leur localisation surtout lorsque la zone n'est pas A.O.C. Ces économies externes sont exogènes à l'entreprise, dans la mesure où elles ne consacrent pas de coûts supplémentaires pour en bénéficier. Certains auteurs, comme C. Dupuy et J.P. Gilly, reprennent cette notion en l'appliquant aux dynamiques industrielles territoriales. Ils estiment qu'*en fonction de son histoire et de ses ressources spécifiques, chaque territoire innovant propose une forme concrète d'organisation qui lui est propre, c'est un méso-système territorial innovant, ce méso-système est générateur d'une quasi-rente territoriale que cherchent à s'approprier les acteurs*⁵³⁶.

En théorie, différentes notions d'externalité territoriales cohabitent. Que ce soit sous le label de *rente de situation*⁵³⁷, *quasi-rente territoriale*⁵³⁸, *rente organisationnelle*⁵³⁹ ou *d'effets externes spatiaux*⁵⁴⁰, tous ces termes reprennent la notion des externalités territoriales qui sont, selon, nous ***des effets indirects positifs d'une organisation territorialisée innovante et spatialement localisée***. Par ailleurs, ces externalités territoriales sont incluses dans l'*effet territoire*⁵⁴¹ qui se définit comme le résultat d'un double processus, une stabilité des acteurs dans le processus de développement du territoire

n° 8, pp. 293-300 ; J. Loyat (1988) Rente foncière et métayage, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n° 5, pp. 733-750 ; F. Casabianca et alii (1992) Maîtrise de la qualité et solidarité des acteurs, *op.cit.*, pp. 93-117.

⁵³⁵ D'après J.L. Guigou (1982) *La rente foncière, les théories et leur évolution depuis 1650*, éditions Economica, Paris, p. 398.

⁵³⁶ C. Dupuy, J.P. Gilly, (1992) Dynamique industrielle, dynamique territoriale et stratégies de groupes, in *Acte du colloque Industrie et territoire, les systèmes productifs localisés*, 21 et 22 oct., IREPD - GLYSI - LEREP, Grenoble, p. 412.

⁵³⁷ Selon A. Marshall (1920) *op.cit.*

⁵³⁸ Selon C. Dupuy, J.P. Gilly, (1992) *op.cit.*

⁵³⁹ Selon H. Jayet (1993) *op.cit.*

⁵⁴⁰ Selon M. Catin (1994) Externalité, In *Encyclopedie d'économie Spatiale*, Auray J.P. et alii (sous la dir.), éditions Economica, Paris, pp. 99-103

⁵⁴¹ D'après C. Courlet, B. Pecqueur, (1991) Systèmes locaux d'entreprises et externalités : essai de typologie, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°3/4, p. 396.

et la production d'externalités spécifiques. En ce sens, nous pouvons considérer que l'agriculture de terroir, dans son lien au territoire, est concernée par des externalités. Le concept d'agriculture de terroir doit être analysé comme un système complexe qui produit à la fois des économies externes bénéfiques pour les acteurs qui se sont coordonnés, mais également pour d'autres acteurs ruraux non intégrés à l'organisation. Ce système territorial de terroir captera également des externalités produites par son environnement rural ou urbain. Il se dégage alors *un ensemble d'externalités territoriales de différentes origines spatiales et organisationnelles* qui aident à renforcer la situation des agricultures de terroir prises isolément. On peut considérer que dans le système, l'information qui va être véhiculée a le statut d'externalité⁵⁴², outre les relations marchandes, les exploitations vont avoir des relations de type informelles et notamment vont se passer des informations concernant leur activité. Comme l'information est également une façon de rendre publique, l'identité du produit, elle devient, lorsqu'elle réduit l'incertitude qualitative, une externalité positive pour un ensemble de producteurs. C'est précisément l'analyse du rôle de l'information dans le système qui va nous permettre d'appréhender le concept dans son ensemble.

c) Les principes généraux de régulation et d'équilibration applicables à tout système

Les principes généraux du modèle définissant le concept de régulation et d'équilibration s'inspirent directement des travaux de différents auteurs comme F. Perroux et alii (1977)⁵⁴³, C. L'huillier (1987)⁵⁴⁴ et A. Noy, J. Rouzier (1990)⁵⁴⁵. Les concepts de régulation et d'équilibration permettent de rendre compte du double principe d'ordre et de désordre qui s'exerce dans tout système organisé⁵⁴⁶. La distinction essentielle entre régulation et équilibration repose sur le pouvoir de chacune de ces forces. La **régulation** se définit comme la capacité d'un système, qui de lui-même ou sous l'influence de paramètres exogènes, s'avère en mesure d'effectuer une sélection parmi la très grande variété de trajectoires possibles. Elle vise à instituer un principe d'ordre, d'unité, de cohésion, par rapport à un désordre, la régulation va donc définir le normal. L'efficacité d'une régulation dépendra donc de la capacité à canaliser et à gérer les comportements déviants d'acteurs

⁵⁴² Voir notamment, P. Ternaux (1994) Le rôle de l'information dans les systèmes productifs locaux, *Science de la Société*, n° 33, oct., pp. 73-78.

⁵⁴³ F. Perroux, G. Canguilhem, I. Prigogine, J. Piaget (1977) *L'idée de régulation dans les sciences*, éditions Maloine/Doin, Paris, 258 p.

⁵⁴⁴ C. L'huillier (1987) *Economie/Espace/Information, pour une approche de l'espace en termes de relations et d'informations* - Thèse de doctorat en Sciences Economiques, Montpellier I, 418 p

⁵⁴⁵ A. Noy, J. Rouzier (1981) Informations et structuration de l'espace, *Revue de l'Economie Méridionale*, n° 116.

⁵⁴⁶ Nous ne développerons pas cette question, voir L. Von Bertalanffy (1973) *Théorie générale des systèmes*, éditions Dunod, Paris, 298 p., et J.L. Lemoigne (1977) *La théorie générale des systèmes*, éditions P.U.F., Paris, 258 p.

qui viseraient à modifier quelques peut la trajectoire du système. Cependant, l'action de la régulation reste insuffisante car les acteurs conservent une part d'autonomie relative. Il reste donc des vides, des lacunes au sein desquels les acteurs peuvent s'engouffrer pour dépasser les contraintes posées par le régulateur. Ceux sont les limites de la régulation qui mènent aux **équilibérations**.

L'équilibration est un principe de désordre qui est le fait d'éléments atomisés disparates, parfois organisés qui intègrent de façon partielle des éléments de régulation. Les équilibrations supposent donc une remise en cause quasi globale de l'ordre qui a pu s'instituer dans un système. Elles visent à dévier partiellement le système de sa trajectoire pré-défini et relèvent des individus et des comportements individuels ou partiellement collectifs. Les équilibrations sont les actes et comportements de minorités d'acteurs qui vont tenter de s'affranchir. Dans tout système, des relations s'établissent entre le monde de la régulation et celui des équilibrations. C'est par exemple, les mouvements des écologistes qui tentent de faire plier certaines opérations ou influencer des orientations politiques à propos, par exemple, du traitement de déchets nucléaires. Le rapport entre régulation et équilibration s'inscrit donc dans une perspective dynamique. Régulation et équilibration vont avoir recours aux informations qui ont chacune un rôle dans le système.

En premier lieu, il existe deux formes d'informations qui régulent le système : l'information normée (ou officielle) et l'information sémiologique, elles aident à maintenir une trajectoire de développement du territoire.

L'information normée est le principal matériau produit par la régulation centrale. Elle est une norme de référence. Officiellement disponible, elle revêt un caractère discriminatoire en raison des nombreuses contraintes qu'elle représente malgré également ses avantages en terme de norme. Elle circule dans les réseaux formés d'acteurs locaux qui coopèrent (syndicats d'appellation, groupements de producteurs, associations...) et permet à l'ensemble du système agricole de terroir de définir sa trajectoire de développement. Il se dégage au plan local, des « règles » (sur les savoir-faire par exemple) acceptées par les acteurs qui coopèrent et qui précisent l'ordre du système local.

L'information sémiologique entre également dans le processus de contrôle de la régulation. Elle véhicule un certain nombre de représentations et de modèles et aboutit à une mythologie officielle accréditant une image finalisée et objective de la société évoluant dans le système. En valorisant un certain nombre de messages par l'intermédiaire de médias notamment, elle tente d'accréditer, par un ensemble de supports de dimension informationnelle, la trajectoire du système. L'information sémiologique renforce le pouvoir de l'information normée. Ainsi, des réalisations collectives comme les plaquettes

d'information sur les produits du terroir par exemple, et sur le patrimoine (maisons de la vigne, architectures, festivals, sentiers,..) véhiculent l'information sur ce territoire et aident les agriculteurs et l'ensemble des entrepreneurs d'une région rurale particulière à commercialiser leur produit et à créer un identifiant clair permettant de limiter la sélection adverse. A un échelon plus vaste, l'utilisation des médias officiels (radio, presse...) permet, lors de manifestations, festivités et réunions réalisées localement de faire connaître les produits du terroir au niveau national et international.

Dans le domaine des équilibres, on peut relever trois types d'informations. *L'information potentiellement rentable* possède un contenu qualitatif important. Cette information est du ressort de l'individu qui peut profiter ou non de ce type d'information afin d'anticiper ou orienter une décision. Cette information est très « périssable », car elle a le statut d'information officieuse, elle peut aussi être suscitée de projet d'acteurs, ceux qui vont tirer parti d'une information normée pour leur propre compte.

Les informations sémiologiques diffuses sont des informations qui intègrent une partie d'informations normées mais appropriées individuellement pour se créer des référentiels spécifiques et qui se situent en rapport à d'autres valeurs. La formation en sous-groupes permet la constitution et la reconnaissance d'une valeur commune. Si l'on prend l'exemple du rural, il peut à la fois être perçu comme un espace en crise, en voie de désertification, ce que l'information normée renvoie le plus souvent comme message, ou au contraire, un espace où tout est possible, où les dynamismes à la marge peuvent être considérés comme des nouvelles tendances significatives. Si l'on analyse la question des produits agricoles de terroir, les informations sémiologiques diffuses permettent à certains entrepreneurs d'utiliser les référentiels officiels précédents mais en les adaptant à leur préoccupation. Ainsi, le processus de qualification territoriale de l'agriculture de terroir s'accompagne le plus souvent d'une dynamique du tissu économique local (artisanat d'art par exemple, restauration gastronomique...), la qualité des produits agricoles et leur identification avec le patrimoine (qualité symbolique) permet à des non-agriculteurs de qualifier leur propre produit en utilisant « l'image officielle » des produits agricoles d'un terroir.

Enfin, *l'information relationnelle* symbolise la relation qui peut s'établir entre deux individus, elle appartient au domaine du non-dit. Elle est présente dans toute relation, elle n'est pas, à proprement parlé, porteuse de pouvoir mais elle est présente partout et tout le temps. Plus généralement, des effets induits en raison de *l'utilisation d'informations sémiologiques diffuses, et surtout d'informations relationnelles* (rumeurs, bouche à oreille...) captées ou divulguées par différents entrepreneurs du territoire, sont bénéfiques

aux activités situées sur l'ensemble du territoire. Des exemples cévenols et aveyronnais assez connus peuvent illustrer ces liens entre agriculture de terroir et autres activités économiques. Ainsi, sur le plan gastronomique, l'*Aligot* lozérien permet le mariage entre la production de fromage, les tables d'hôtes et la gastronomie locale et extra-locale. Sur ce même mécanisme, *Laguiole*, à la fois fromage du Cantal et couteau d'une commune aveyronnaise, fait coexister deux produits provenant de secteurs économiques différents mais reposant tous les deux sur les dimensions informationnelles de la notion de terroir.

Pour plus de lisibilité, on distingue dans les deux développements qui suivent, le *système normatif* d'agriculture de terroir, celui qui est régulé et qui est déterminé sur le plan de sa trajectoire, et ensuite, le système d'agriculture de terroir que l'on nomme *système élargi* et qui est en permanence soumis aux équilibres.

2) Le concept normatif d'agriculture de terroir (système 1) (type AOC, AOP)

Le premier concept proposé ici est qualifié de système normatif. Comme dans tout système territorial, l'espace est doté d'une épaisseur organisationnelle. Ce système a les trois propriétés identifiées précédemment. S'agissant de l'organisation territoriale, le concept d'agriculture de terroir repose sur une organisation ayant pour qualité d'être intransportable. En effet, il est possible de distinguer plusieurs éléments dans ce territoire qui sont le capital physique et le capital formel, le terroir naturel, l'exploitation, les institutions locales etc.

Pour simplifier la perception du système que l'on propose ici, on peut formuler l'hypothèse suivante :

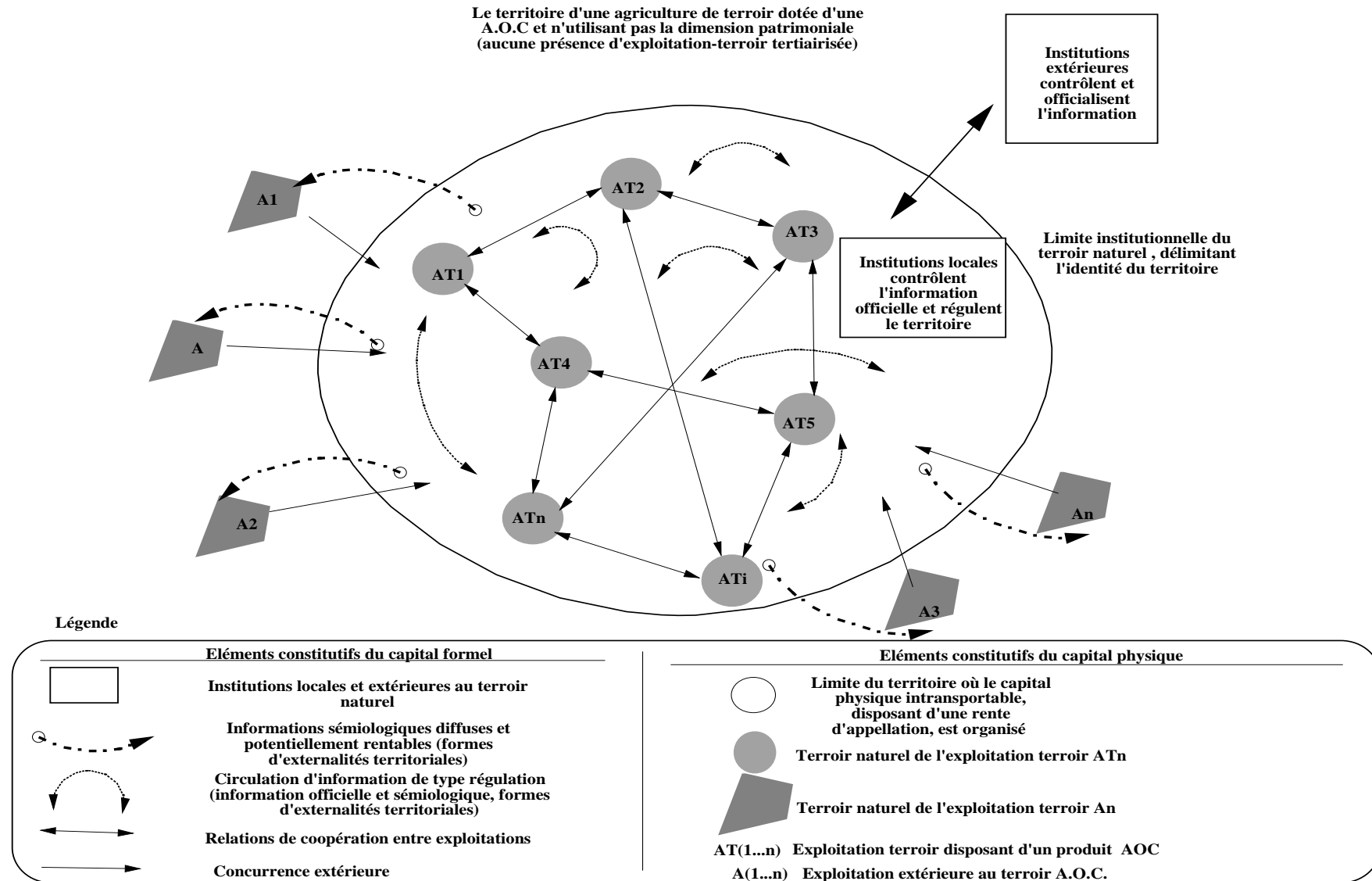
- le système normatif est un système simplifié qui est basé sur une AOC ou une AOP. Cela revient à dire, en théorie, que le produit issu de l'exploitation-terroir 1 (notée AT1) est identique à celui issu de l'exploitation-terroir 2 (notée AT2) et identique à celui de l'exploitation-terroir n (notée ATn).

$$AT1=AT2=AT3=....=ATn$$

En fait, toutes les exploitations qui se situent dans la zone AOC ont un produit de terroir relevant de la même identité et supportant la même forme de normalisation. De la même façon, le terroir naturel de chacune des exploitations situées dans la zone bénéficie de la même appellation. Ici, l'incertitude qualitative est levée du fait qu'une norme applicable à tous les acteurs de la zone permet de limiter le processus de sélection adverse.

Par contre, les exploitations situées en dehors de la zone (noté A) n'ont pas la possibilité d'identifier le produit à l'image de celui qui est réalisé dans la zone. La définition de la zone AOC devient celle de l'organisation territoriale et devient intransportable compte tenu d'une relation étroite entre le capital physique (terroir naturel + AT) et le capital formel (terroir social + institutions). Sur le plan dynamique, ce système normatif se maintient sur une trajectoire qui correspond au contenu de l'information normée. L'information est contrôlée par le syndicat local et par l'INAO au niveau national qui juge de la conduite des acteurs de la zone. On représente le système normatif de la façon suivante (voir Figure 3)

Figure 5 : Le concept normatif d'agriculture de terroir (A.O.C. ou A.O.P.)



Les formes d'information de type régulationniste (informations normées et sémiologiques) dominent dans le système ce qui permet un contrôle de la trajectoire du territoire de l'agriculture de terroir. L'organisation territoriale est intransportable car elle concilie au capital physique, un capital formel composé des institutions locales (syndicats d'appellation, etc) qui sont investies par les exploitants qui possèdent collectivement l'AOC. Cet ensemble de ruraux forment ce que l'on a défini comme étant le terroir social car ils possèdent, ensemble, grâce à une coopération permanente, et aussi individuellement, un savoir-faire reconnu sous l'égide de l'appellation.

Le fonctionnement du système engendre également des externalités territoriales qui sont captées par des exploitants se trouvant hors de la zone d'appellation mais qui peuvent être considérés comme suffisamment proches pour pouvoir ressentir les retombées économiques de leur localisation. Ces externalités se traduisent par l'appropriation par les exploitants situés hors de la zone d'AOC, d'informations sémiologiques diffuses et aussi d'informations potentiellement rentables.

On peut considérer dans ce premier système que l'incertitude qualitative est limitée compte tenu du fait que le produit terroir est contrôlé par les institutions locales et nationales. Tout se passe comme si les produits élaborés dans cette zone sont équivalents sur le plan qualitatif et que cette qualité est reconnue à l'extérieur par le marché. L'information basée sur l'AOC, que l'on peut considérer comme une information de type régulation, suffit pour limiter le phénomène de sélection adverse. Cependant, dans la réalité, ce concept, présenté de façon simplifiée pour plus de lisibilité, peut se décliner en plusieurs micro-territoires selon les différences de produits, puisqu'au sein d'une zone AOC, peut se trouver des producteurs qui réalisent des biens de qualité variable. Dans cette hypothèse, on peut encadrer plusieurs concepts formant des territoires plus ou moins complexes.

3) Le concept d'agriculture de terroir élargi

Pour ce second concept, nous allons partir du même constat selon lequel, on a, dans un espace donné, des exploitations agricoles notées AT localisée dans un terroir naturel. Dans le système que l'on propose, qualifié de système élargi, on formule l'hypothèse suivante :

- le système élargi n'a pas d'AOC ou d'AOP. Cela revient à dire, en théorie, que le produit issu de l'exploitation-terroir 1 (notée AT1) est différent de celui issu de l'exploitation-terroir 2 (notée AT2) lui-même différent de celui issu l'exploitation-terroir n (notée ATn).

$$AT1 \neq AT2 \neq \dots \neq ATn$$

En fait, toutes les exploitations qui se situent dans l'espace sont considérées comme différentes car elles produisent des biens d'une qualité différente. Ainsi, on peut même trouver dans ce système, des exploitations réalisant des produits très diversifiés, l'une réalisant du vin, l'autre de l'élevage, la troisième des fruits. Dans cette hypothèse, le terroir naturel de chacune des exploitations est différent puisque l'identification du produit à son terroir naturel est spécifique pour chaque exploitant. Cela veut dire qu'à la localisation d'une exploitation correspond l'identification d'un terroir naturel unique. Le terroir naturel de l'exploitation AT1 ne se confond pas avec le terroir naturel de l'exploitation AT2, comme on peut l'observer dans la Figure 4, puisque le produit issu de l'exploitation AT est différent de celui issu d'AT2.

Dans ce second concept, on intègre une nouvelle dimension du terroir. Le passage de la situation AT à la situation ATT fait référence aux exploitations-terroir tertiariées, c'est à dire, si l'on reprend la définition présentée précédemment, des exploitations qui tirent un revenu des activités de services⁵⁴⁷. Dans notre hypothèse, les produits ont des qualités internes différentes dans l'espace, le passage de la situation AT à la situation ATT va concerner la prise en compte de la qualité externe (ou symbolique) du produit. Cette qualité externe est commune aux exploitants d'une zone rurale alors que les qualités internes des différents produits ne peuvent faire l'objet d'un accord commun. Elle permet d'identifier collectivement les différents produits au terroir d'origine non plus sur la base d'un terroir naturel ou social mais sur la base du terroir patrimonial.

Dans ce second système, la dynamique du processus de qualification territoriale de l'agriculture de terroir est fonction de la dimension informationnelle du terroir et des produits typiques. L'information permet de constituer la densité du territoire à l'intérieur mais aussi en relation avec l'extérieur et conforte, ou pas, les effets de réputation des

⁵⁴⁷ Voir à ce propos les résultats d'enquêtes dans le chapitre III.

produits. La dimension informationnelle du terroir est ce qui va permettre un engagement décisif vers une qualification territoriale dynamisante.

Des expériences rencontrées sur le terrain et analysée dans le chapitre III ont montré des modèles d'entreprises agricoles de terroir tertiariées qui avaient développé des productions immatérielles. Ces prestations de services avaient une relation avec le terroir de dimension patrimoniale. Les entreprises internalisent dans leur fonction économique de production, de la péri-activité sous la forme de prestations de services dans le domaine agricole ou non. A partir de ces péri-activités, les entreprises ont pu valoriser leur produit-terroir en y intégrant, en plus de la qualité nutritionnelle et organoleptique, une qualité symbolique. En fait, ces activités (accueil, gîtes, produits dérivés...) agissent à leur tour sur la perception de la qualité du produit de terroir dans la mesure où les clients qui utilisent l'espace rural à des fins de loisirs ou de culture, vont également établir un lien entre le terroir de dimension naturelle à travers le produit et le terroir de dimension patrimoniale à partir de l'environnement culturel et social. En achetant un produit alimentaire du terroir, ils « gouttent » à un environnement de dimension patrimoniale, symbole de valeurs sociales passées. En ce sens, dans le prix de vente du produit agricole de terroir, est intégrée une valeur "plaisir" qui peut s'apparenter à un prix hédoniste⁵⁴⁸ (Rosen, 1974), reflet de cette dimension patrimoniale. La question de la valeur de ce terroir patrimonial incorporée dans le produit agricole de terroir et quelle est la part de cette valeur peut être l'une des perspectives à venir du développement de ce concept⁵⁴⁹.

Si l'on considère la qualité externe (ou qualité symbolique) du produit agricole de terroir dans ce second concept, et n'ont plus la qualité interne du produit, on peut considérer que :

$$ATT1 = ATT2 = ATT3 = \dots = ATTn$$

Dans ce cas, ce qui permettra d'informer le consommateur sur la qualité du produit sera l'ensemble des éléments qui caractérisent le terroir patrimonial. Ce dernier est un bien collectif approprié par les exploitants qui développent de l'activité de services sur l'exploitation-terroir. Dans notre Figure 4, le terroir-patrimonial est représenté par la lettre S et correspond à des biens physiques remarquables et intransportables disséminés dans l'espace rural. Puisque les consommateurs vont apprendre à connaître les différents sites, ils vont, par la même occasion, identifier les produits qui sont rattachés à ces sites. Ces biens publics peuvent aussi être investis par des institutions, elles-mêmes contrôlées par les exploitants qui réalisent des produits agricoles de terroir. En fait, ce qui configure

⁵⁴⁸ S. Rosen (1974) Hedonic prices and implicit markets : product differentiation in pure competition - *Journal of Political Economy*, n° 82, pp. 34-55.

⁵⁴⁹ Nous développerons en conclusion les pistes de recherche sur cette question.

l'organisation territoriale de cette agriculture, c'est la distance sur laquelle l'influence du terroir-patrimonial joue. Certaines exploitations pourront se trouver au coeur d'un site ou d'une région rurale caractérisée par un ensemble de vestiges historiques et de paysages rarissimes alors que d'autres ne seront que juste à la marge de cette zone d'influence.

L'exemple le plus explicite que nous avons analysé dans le cadre du travail d'enquêtes concerne le cas de la blanquette de Limoux traditionnelle et de son lien avec les châteaux cathares dans l'Aude. Nous avons rencontré plusieurs entreprises qui réalisent une vinification particulière de la blanquette de Limoux qu'ils nomment couramment « façon ancestrale ». Cette mention spécifique est langage courant pour ces agriculteurs, cette vinification est ce qui les différencie des autres viticulteurs de la zone A.O.C. Elle consiste à gérer une montée en mousse par des méthodes traditionnelles sans adjonction de particules chimiques, le risque de cette technique étant le non-contrôle de cette vinification. L'avantage est que le savoir-faire particulier nécessaire pour cette technique ne permet pas, pour l'instant, aux coopératives de vinification d'accéder à ce type de produit car la technique de vinification comportent trop de risques. Les exploitants qui ont choisi cette vinification adhèrent en général au comité « nature et progrès » afin de se tenir informés localement des initiatives en cours. Ils entretiennent ainsi un réseau relationnel au niveau local et se communiquent les informations susceptibles d'améliorer tout élément intervenant dans l'entreprise. Cette « blanquette de Limoux façon ancestrale » est un produit très différent et qui est difficilement identique d'un producteur à un autre. La qualité interne est très variable. Pour limiter ce premier risque d'incertitude qualitative, ils ont un label « nature et progrès ». Mais ces agriculteurs participent également, localement, à la qualification territoriale dans la mesure où, bénéficiant aussi de l'A.O.C., ils concourent à la réputation du produit A.O.C. Blanquette de Limoux et, en ce sens, agissent sur la dimension naturelle et sociale du terroir. Cependant, comme ils ont un produit plus spécifique que les autres producteurs de la blanquette de Limoux, ils ont, en plus, investi dans la construction collective d'une qualité symbolique en usant de l'image des châteaux cathares.

Ici, la notoriété du produit et de son territoire se construit par les réseaux de commercialisation qui représentent une dimension informationnelle indispensable. Qu'ils soient directs⁵⁵⁰ ou indirects⁵⁵¹, les réseaux contribuent à constituer le territoire économique de l'agriculture de terroir grâce au maillage territorial que réalisent les points de vente du produit blanquette de Limoux. Ces réseaux commerciaux directs sont le plus souvent du

⁵⁵⁰ Ventes sur l'exploitation, par correspondance, marchés locaux, café, hôtel, restaurants locaux ou régionaux, magasins spécialisés, associations...

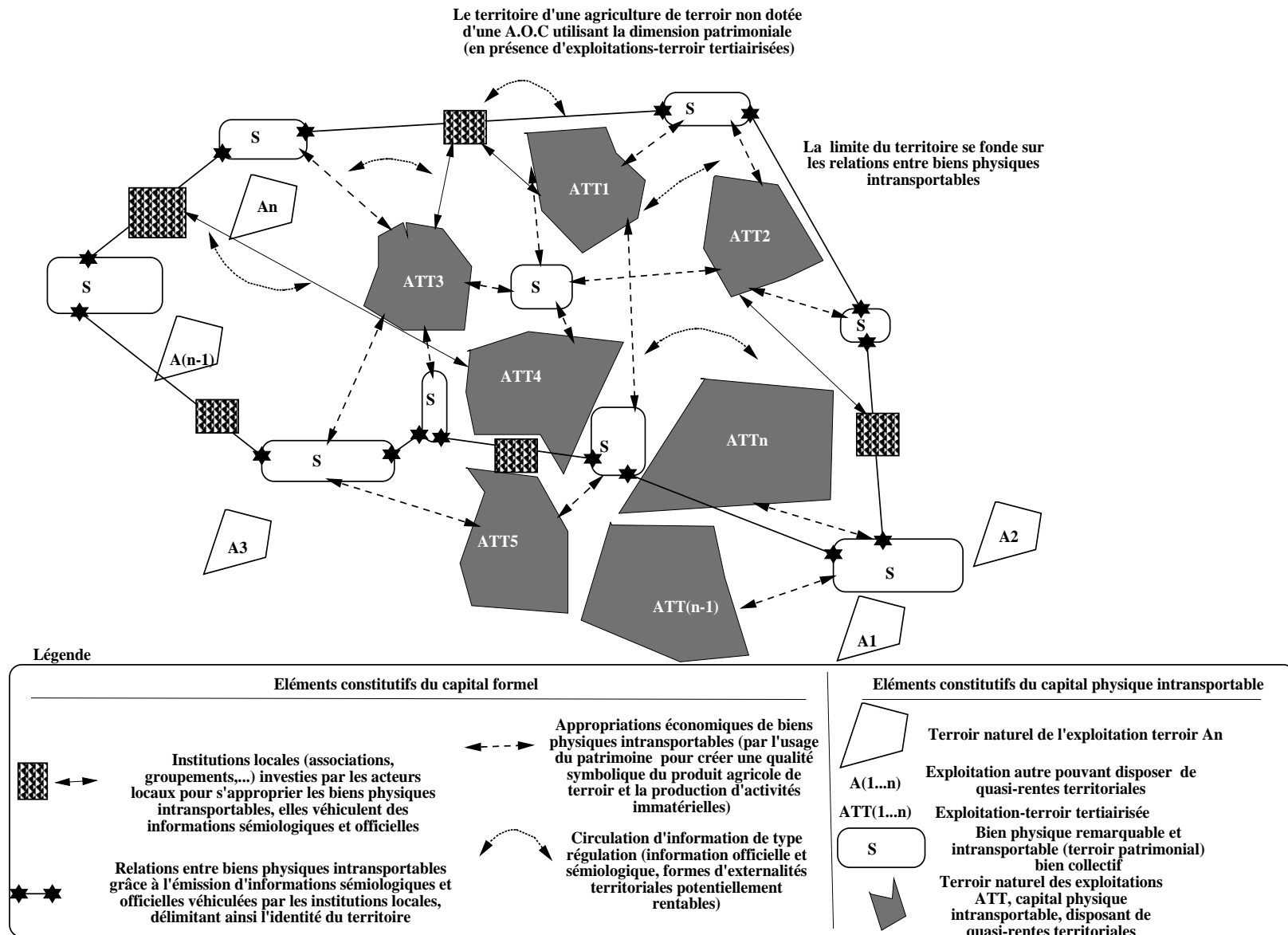
⁵⁵¹ Les intervenants dans la commercialisation sont, par exemple, les négociants, les coopératives, les grandes surfaces...

ressort des entrepreneurs eux-mêmes selon le concept d'homme-filière⁵⁵². On est ici dans la situation où le savoir-faire du producteur fait gage de garantie. Les réseaux interpersonnels (réseaux de sociabilité, bouche à oreille, etc.) participent eux aussi à la construction des effets de réputation. Dans cet exemple, les stratégies de commercialisation reposent le plus souvent sur le concept d'homme-filière dans la mesure où les producteurs ne commercialisent pas leur produit par l'intermédiaire de réseaux indirects de commercialisation mais utilisent les réseaux directs qu'ils intègrent personnellement ou par l'intermédiaire de petits groupements de producteurs. La garantie sur le produit passe dans ce cas par la relation directe entre le producteur et le consommateur sur la base d'une coordination domestique⁵⁵³. Ces réseaux forment, par la localisation des différents points de ventes et par l'éclatement dans l'espace des relations personnelles, un territoire économique pouvant atteindre une dimension nationale voire internationale qui peut leur être spécifique et les aider à la construction d'effets de réputation de la blanquette de Limoux « façon ancestrale ».

⁵⁵² Terme de F. Casabianca et alii, (1992) Maîtrise de la qualité et solidarité des acteurs, *op.cit.*

⁵⁵³ Nous ne développons pas ici cette notion, voir la section I du chapitre IV.

Figure 6 : Le concept d'agriculture de terroir élargi



La construction d'une qualification territoriale reposant sur la dimension patrimoniale du terroir permet d'acquérir en plus de la qualité nutritionnelle, hygiénique et organoleptique du produit, une qualité externe que l'on peut encore appeler qualité symbolique. Le développement des activités périphériques à l'activité agricole (gîtes, accueil, ...) permet aux clients qui visitent la zone rurale, de découvrir le lien entre les deux terroirs, le terroir naturel et le terroir patrimonial. Les exploitants s'organisent sous formes d'associations ou de groupements pour développer la dimension informationnelle du terroir patrimonial au service des produits agricoles de terroir. C'est ainsi qu'ils vont créer collectivement des réunions et manifestations régulières, des foires, des fêtes médiévales, afin d'enclencher le processus de dynamique économique. Dans l'exemple présenté, les châteaux cathares sont un vecteur d'information assez remarquable, un vecteur informationnel de la qualification territoriale de l'agriculture de terroir. Les entreprises rencontrées utilisent les châteaux cathares pour promouvoir les produits du terroir (lors de fêtes médiévales par exemple), organisent avec d'autres producteurs des randonnées pédestres ou équestres sur la base de circuits balisés permettant de confondre et de banaliser les réseaux « touristiques » et les réseaux de producteurs.

La qualification territoriale permet de lever l'incertitude qualitative grâce à la définition commune de la qualité externe. L'incertitude qualitative est partiellement levée dans la mesure où la perception de l'image du terroir-patrimoniale est considérée par le consommateur comme une information sémiologique qui a pour avantage d'informer le consommateur sur la qualité externe. C'est un produit qui a été élaboré dans un environnement rural retraçant les sensibilités actuelles en matière d'environnement. Ce terroir patrimonial permet un agencement dans le territoire des différents producteurs de produits de terroir qui n'auraient pas coopéré s'ils ne s'étaient pas appropriés le lieu. Les exploitants peuvent considérer que le terroir-patrimonial devient une forme de protection de leur identification par rapport à la concurrence et en tant que bien public, cette identification commune offre des externalités à l'ensemble de la collectivité des entreprises qui sont localisés dans ce lieu et qui sont concernées par ce nouveau référentiel. Le terroir patrimonial devient une information de caractère normatif.

Ce chapitre était volontairement développé en trois points afin de construire in fine le *concept d'agriculture de terroir* sur une base théorique novatrice.

La première question traitée dans ce chapitre considérait que les produits agricoles typiques étaient soumis à un risque d'incertitude qualitative car ne supportant pas de norme standard. On a vu que le marché était parfois insuffisant pour contrôler et solutionner le risque de sélection adverse. Dans le cas des produits agricoles de terroir, la construction sociale de la qualité permet par la coordination domestique, de constituer un accord commun sur des produits qui ne sont pas normalisables. En ce qui concerne les productions agricoles de terroir, la constitution d'un modèle de référence passe par une coordination des acteurs au niveau local. Le signalement des caractéristiques de confiance devient le noeud de la convention et permet de faire le lien entre les caractéristiques du produit, les facteurs de production, l'identité du produit et sa qualité.

Comment se réalisent alors les rapports entre espaces locaux et espaces globaux en terme d'économie agricole de qualité ? Cette question amène à réfléchir sur l'élargissement au plan européen, des formes institutionnelles de produits agricoles typiques. En apparence, la notion d'origine, normalisée par l'accord sur les IGP et AOP, est sur le plan théorique, un bien collectif au service de la communauté européenne. Cette forme de normalisation des produits agricoles typiques devient une régulation du système d'agriculture typique reconnu déjà depuis longtemps au niveau national. Il ne semble pas que cette nouvelle norme soit la révélation d'une régulation supra-nationale, elle complète simplement les dispositifs déjà existants.

Dans un troisième temps, l'interrogation a porté sur les formes d'agriculture de terroir qui ne seraient pas réglementées par un organisme d'autorité publique et qui pour autant, s'organisent au plan territorial. Comment se constitue, au niveau local, la formation d'une *agriculture de terroir* qui ne serait pas instituée ? Cette question devient finalement le centre du concept sur *l'agriculture de terroir*. L'espace constitue, dans sa dimension naturelle, sociale et patrimoniale, le repère à partir duquel, en l'absence de dispositifs législatifs, les acteurs locaux construisent leur "norme" à partir de trois éléments, la constitution d'un vecteur d'information, la révélation d'un bien collectif et la constitution de règles qui forment un dispositif cognitif collectif, c'est à dire, une économie de savoir.

Le terroir de dimension patrimoniale est le repère conventionnel de valeurs sociales passées d'un ensemble d'individus. Que ces valeurs soient extérieures à la sphère de l'agriculture (vestiges archéologiques, etc.) ou internes à elle (bâties paysans, cuisine locale, paysages, etc.), l'agriculture, mais aussi d'autres formes de l'économie rurale, peuvent se

les appropriier afin d'affiner la qualification des produits. Elle internalise alors ces symboles de valeur sociale afin de valoriser et d'affirmer l'identité des produits du terroir. L'agriculture de terroir, lorsqu'elle tente de développer une qualité symbolique du produit typique, internalise le terroir patrimonial en créant des activités immatérielles au sein des entreprises. En somme, la construction de la qualité symbolique se fait par appropriation de ses signes par un collectif d'entrepreneurs.

Par l'appropriation du terroir-patrimonial, les exploitants réalisent, pour les produits agricoles du terroir, une qualité symbolique localement reconnue par les acteurs et impulsée dans les réseaux de commercialisation et de promotion des produits. Ancrée à un espace naturel, social, patrimonial et dynamisée sur la base d'une organisation territorialisée, l'agriculture de terroir contribue, grâce à son innovation organisationnelle, à générer des dynamiques économiques qui peuvent toucher les autres secteurs d'activités localisés dans le rural. En somme, l'agriculture de terroir peut être considérée comme la première forme marchande de la fonction environnementale de l'agriculture. Sur le plan du développement économique, elle peut contribuer à créer de nouveaux rapports entre l'agriculture et l'économie générale, et notamment l'économie tertiaire. Sur le plan spatial, elle est en voie de modifier considérablement les relations entre l'espace rural et les unités urbaines.

Nous avons pu relever plusieurs points communs entre le concept normatif (type AOC ou AOP) et le concept élargi d'agriculture de terroir dans la mesure où tous les deux solutionnent les problématiques d'incertitude qualitative, d'ancrage au lieu. De plus, la relation au terroir permet à l'organisation territoriale d'aider à qualifier les produits, à la fois sur le plan de la qualité interne mais aussi sur la qualité externe, ce dernier point étant l'idée originale de ce travail. L'apport essentiel de ce travail est d'avoir tenté une articulation entre la réalité et le concept, cette réalité ayant été étudiée à partir du travail d'enquêtes réalisées en Languedoc-Roussillon.

Nous avons également privilégié dans cette partie, la recherche des composantes agricoles de la recomposition de l'espace rural. En effet, l'originalité est d'avoir rassemblé un échantillon de migrants devenus exploitants agricoles alors qu'ils n'avaient que peu de relation avec ce secteur auparavant. Le projet agricole semble être dans la plupart des cas assez précurseur, on peut même supputer que le concept d'agriculture de terroir élargi est initialement le fait, dans un territoire donné, d'une poignée de migrants qui ont capté dans leur espace de vie, les potentialités de l'espace, notamment dans la dimension patrimoniale du terroir. Cette hypothèse est réaliste dans le sens où la sensibilité d'un individu à un espace qui ne lui est pas familier est beaucoup plus forte que pour un autochtone. L'individu étranger à un espace peut relever parmi l'ensemble des biens qui forment celui-ci, ceux qui ont des caractéristiques particulières et cela en comparaison avec ce qu'il a pu voir ailleurs. Cette distinction de l'ici et de l'ailleurs devient un principe important dans le concept élargi d'agriculture de terroir, et c'est certainement ce qui a pu décider certains migrants à développer une exploitation terroir-tertiairisée utilisant la dimension patrimoniale du terroir. En effet, sur l'ensemble des exploitations terroir tertiairisée, seulement 40 % d'entre-elles ont une identification officielle de leur produit (AOC ou Labels, etc.).

CONCLUSION

En cette période d'incertitude, le monde rural est le théâtre, de plus en plus fréquemment, d'une nouvelle dynamique démographique et sociale sans précédent qui rend l'interprétation économique de ce phénomène très difficile à réaliser. La question qui était alors pertinente de poser consistait à réfléchir sur le rôle de l'agriculture dans cette revitalisation rurale. Nous avons pris le parti de remonter en amont de cette période récente de transformation pour comprendre dans un premier temps un ensemble de ruptures avec les tendances antérieures.

Des ruptures de tendances annoncées....

- **L'agriculture dans la dynamique de croissance fordiste est associée à la rupture ou à la fin du système agricole paysan qui se tourne vers le système agricole d'entreprise libellé sous le terme d'agriculture professionnelle.** Les mécanismes qui ont permis d'amorcer l'intégration de l'agriculture à l'économie générale pour observer ensuite les conditions de la déstructuration de la boucle vertueuse de la consommation-production de masse ont été développés dans ce travail. Par le biais d'une approche en terme de régulation, **l'analyse de la croissance agricole fordiste et de sa crise est apparue comme le résultat du rôle de l'état dans le processus.** Comme le secteur industriel, le secteur agricole a vécu durant la période de croissance, une accumulation intensive en capital avec en parallèle, la formation d'un revenu agricole direct et surtout indirect qui offraient tous deux pour la première fois, une quasi-parité avec les autres composantes de l'économie. Ce revenu, le plus souvent administré, a permis un accès des agriculteurs à la consommation de masse. Ce mécanisme s'est poursuivi grâce au compromis institutionnel venant de l'Etat à travers les lois d'orientations agricoles de 1960 et 1962. Les effets de cette intégration poussée sur l'espace productif agricole ont été majeurs aux cours de cette période de croissance au point de considérer certains territoires comme plus productifs aux perspectives à venir encourageantes. Avec la crise émergente, les analystes ont même pensé que l'agriculture ne se cantonnerait que sur certains espaces les mieux dotés en avantages comparatifs. Or, la grande stabilité de la surface agricole utile marque une rupture avec cette analyse. **Le maintien des surfaces reste une interrogation qui conduit à réfléchir sur l'existence d'autres modes de productions plus consommateurs d'espace.** Puisque certains territoires sont témoins d'une économie agricole encore en développement et dynamique, alors qu'ils sont les moins propices à l'élaboration de produits agricoles standards, il devient important de comprendre les raisons à cela.

- **L'autre rupture annoncée est relative à l'articulation entre la domination de la ville à partir du fait démographique des années 60 et la révélation d'un renversement de tendance au profit du rural.** Cette revitalisation a été en premier lieu recherchée sous l'effet de la dynamique résidentielle, l'habitat rural, après avoir été rénové,

c'est accru en volume pour répondre à une demande de résidence individuelle correspondant aux aspirations des nouveaux ruraux (être propriétaire, recherche d'un cadre de vie meilleur, ...). Les effets sur l'espace agricole sont assez radicaux, l'absorption de terres pour la construction de résidence est quasi automatique dans les communes rurales des ZPIU. Pensant à une rupture avec cette tendance, on a pu déterminer que depuis 1990, la dynamique résidentielle dans le rural en général se confirme et permet d'envisager une poursuite de la reconquête démographique à révéler lors de la parution du prochain recensement. Quelle relation avait-on entre la démographie et l'activité économique ? Cette relation a d'abord été perçue à travers l'emploi et sa dynamique. Sous l'effet d'un accroissement de la population, l'économie rurale s'organise pour répondre aux demandes de services. La difficulté de mesurer le volume d'emplois offerts, mesure réalisable à un échelon micro-régionale, nécessite une méthodologie spécifique dont nous avons développé son contenu. Nous avons mis en avant, la relation qui s'établit fréquemment entre la poussée démographique et la croissance du volume des emplois offerts au plan communal. Depuis une dizaine d'années, une recomposition économique est en cours, elle est mesurable par les transformations socioprofessionnelles de la population rurale. Autrefois composé de la population active agricole, l'espace rural connaît une structure démographique plus diversifiée, depuis le cadre supérieur jusqu'à l'ouvrier. Même si ce dernier est majoritaire, l'économie rurale gagne de nouvelles activités en relation avec les emplois de proximité et les services. Aussi, l'industrie rurale résiste mieux dans les espaces de faible densité qu'en ville. Etablir une relation entre l'intensité du renouveau démographique et la création d'emplois constitue l'apport de ce développement.

- **La troisième rupture annoncée exprime la présence de l'agriculture et des agriculteurs dans la recomposition du rural. Quels sont les événements qui se détachent des tendances lourdes observées précédemment dans l'agriculture ?** S'interroger sur le rôle de l'agriculture dans cette revitalisation rurale revenait en premier lieu à connaître les profils de ces nouveaux agriculteurs. Une fois relevés les éléments atypiques qui s'exercent dans le rural contemporain sur ce plan de la démographie agricole, il devenait essentiel de comprendre sur quelle base économique, ils s'appuyaient.

- **La quatrième rupture annonce une transformation du rôle de l'espace dans cette forme de recomposition qu'est l'agriculture de terroir.** En rupture avec le mode de développement économique basé sur la consommation de masse et sur la production agricole standardisée où l'espace était neutre, l'agriculture de terroir nécessite d'autres formes de relations avec l'espace. En effet, dans la plupart des approches traditionnelles, le facteur terre est une dotation qui, sur le plan quantitatif, va agir sur le dynamisme de l'économie agricole. Mais le facteur terre représente également un avantage qui est non-mobilité sur le plan géographique. Cette propriété rarement révélée sera une des bases sur

laquelle sera fondé le concept. Ce facteur peut être transféré de l'agriculture vers d'autres secteurs d'activités mais cette transférabilité a été longuement analysée dans de nombreuses recherches sur l'agriculture. Aujourd'hui, il semble qu'il faut rechercher les différences d'avantages comparatifs d'un espace rural par rapport à un autre espace concurrent en privilégiant l'hypothèse de la non mobilité. Cette rupture entre la quantité et la qualité de l'espace utile à l'agriculture revient à prendre en compte un ensemble plus vaste d'éléments qui forme le terroir. Lorsque l'on s'intéresse aux formes d'agricultures de qualité et plus exclusivement à *l'agriculture de terroir*, il devient essentiel de considérer d'autres éléments de l'espace (aménités, tissu social spatialisé, approche phénoménologique de l'espace rural, etc.). En substance, on peut considérer que l'agriculture de type professionnel se localisera dans un espace différent de celui qui serait adéquat pour une agriculture de terroir. Cependant, même si le terroir a toute sa place dans la compréhension de la recomposition, il devient très convoité à travers les politiques publiques issues de Bruxelles et peut perdre sa spécificité.

Le nouveau rôle de l'espace...

La dynamique des espaces ruraux s'opère à un niveau micro-régional ou sinon régional. Ce constat pose un problème dans la mesure où l'institution « Etat », qui a un rôle majeur dans l'approche en terme de régulation, ne peut que se concevoir, semble indiquer B. Maris, qu'au niveau de la nation. La nation, dont l'Etat est la figure institutionnelle est la clé de voûte de l'approche en terme de régulation, *l'institution-Etat boucle à travers les compromis institutionnalisés, le schéma explicatif de l'approche en terme de régulation*⁵⁵⁴. D'ores et déjà, B. Maris considère que la régulation locale est un concept difficilement opératoire et sans doute non pertinent, car l'Etat enferme toute possibilité de considérer l'institution comme une justification des actions individualisées. Il devenait essentiel de dépasser le stade de l'analyse de la dynamique économique de l'agriculture fordiste pour orienter le propos sur une approche plus spatialisée des mécanismes de transformations de l'espace rural. Dorénavant, on ne parlera plus de *régulation locale* mais de *dynamique territoriale* dans la suite de notre propos.

Très vite, **la problématique s'est orientée vers des questions relatives à la définition de la qualité et au processus de qualification territoriale des agricultures** et à l'étude des conditions dans lesquelles l'économie des produits agricoles typiques pouvaient se développer sur les marchés. A partir des outils théoriques de l'économie industrielle, l'économie des produits de qualité incertaine devient incontournable dans le

⁵⁵⁴ B. Maris (1996) Institutions et régulations locales : des concepts pertinents ?, In *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, B. Pecqueur (sous la dir.), éditions L'Harmattan, Coll. Géographie en liberté, Paris, p. 195.

cas des produits de terroir car sont sensibles à la *sélection adverse*. Mais l'économie industrielle base la solution sur le marché. En rapport avec les caractéristiques d'un bien (recherche, expérience, confiance), peut être créée une garantie sur la qualité qui permet de lever l'incertitude qualitative et rendre le marché plus efficace. Or, dans le cas des produits de terroir, la coordination visant à qualifier le bien se fait hors marché. L'économie des conventions offre une première perception de la construction sociale de la qualité. Mais, dans notre approche, la prise en compte de la **qualité externe** vient en sus de la gestion collective de la **qualité interne** et c'est le territoire qui va révéler cette cohésion des deux.

La différenciation des produits dont l'agriculture des espaces ruraux marginaux à besoin passe par la prise en compte de nouvelles dimensions de l'espace utile à l'agriculture. **L'intégration d'une notion d'espace-terroir plus complexe intégrant les aménités de l'espace, le tissu social spatialisé, les dimensions phénoménologiques du rural, permet cette discrimination du produit.** Sur le plan territorial, une confiance peut s'établir et une économie de savoir peut se poser. En somme, chaque acteur formant ce territoire de l'agriculture typique ne jugera plus l'individu sur le fait qu'il puisse ou non lui faire confiance mais adhèrera ou non à un ensemble de systèmes de valeurs partagées et concentré dans ce terroir social, patrimonial et naturel. C'est précisément sur cette base que le concept d'agriculture de terroir se construit. Le caractère de spécificité ne tient pas uniquement au produit lui-même mais à l'ensemble du processus de sa production, de sa mise en marché et plus globalement, à la qualification territoriale de l'agriculture.

Des résultats obtenus...

Sur ce dernier point, l'introduction de la notion de **qualité externe** permet de souligner deux différences fondamentales entre le **concept normatif** et le **concept élargi** d'agriculture de terroir :

- dans le **concept normatif**, le système territorial s'organise autour des propriétés de non-tranportabilité de l'organisation territoriale, de levée de l'incertitude qualitative et de lien avec le terroir d'origine. Il y a une domination des informations de type régulation qui sont véhiculées dans le système. La norme est donc plus présente dans ce système que dans un autre et détermine la qualité interne des produits agricoles de terroir. Dans ce système normatif, la trajectoire de l'organisation territoriale est gouvernée par les émetteurs des informations de type régulation et l'AOC ou l'AOP peut avoir à certains égards, le statut de bien collectif ;

- dans le **concept élargi**, le système territorial s'organise également autour des propriétés de non-tranportabilité de l'organisation territoriale, de levée de l'incertitude qualitative et de lien avec le terroir d'origine. Dans ce cas, la norme n'est plus relative à la

définition de la qualité interne des produits terroirs issus de cette organisation territoriale, elle va reposer sur la qualité externe. Cela revient à considérer chaque produit de ce territoire comme différents sur le plan qualitatif (nutritionnel, organoleptique, etc.) alors qu'ils vont avoir une identification unique sur la base de la qualité externe, cette dernière résultant de l'appropriation collective du terroir patrimonial. L'information de type régulation va être issue des acteurs et institutions qui vont déployer l'image symbole du terroir patrimonial, le terroir patrimonial devient un dénominateur commun à tous les agriculteurs de ce territoire. Ce dernier acquiert le statut de bien public, car il est approprié par tous les producteurs et tend à être considéré, par le consommateur de produits de terroir, comme une bonne information gage d'une définition fiable de la qualité. C'est grâce à cette coopération d'acteurs que le terroir patrimonial devient l'identité qui rejaillit sur les produits issus du territoire du système agricole de terroir élargi. En accédant à cet environnement très complexe que nous avons défini sous le terme de terroir patrimonial, cet espace vient compléter l'insuffisante définition de la qualité du produit tirée du terroir naturel et social.

Les limites et les perspectives...

- **les limites sont statistiques**, l'enquête a été réalisée sur un petit échantillon mais aurait dû être plus largement développée à partir d'un échantillon représentatif de l'agriculture régionale, les données ne sont donc pas représentatives ni significatives à un échelon plus vaste et ne peuvent en aucun cas donner lieu à une généralisation.

- **les limites peuvent également être présentées en terme de politiques publiques.** Un commentaire très récent de J.P. Deffontaines (1997)⁵⁵⁵ sur la notion de terroir renvoie à plusieurs points traités dans ce travail :

- outre les définitions du terme de terroir qui sont proches de celles de terroir naturel et social présentées dans le chapitre IV, l'auteur considère que le passage du territoire *physique* en tant qu'unités écologiques, hydrauliques, végétales et paysagères à celle de terroir se réalise à partir du moment où il y a *une organisation économique et sociale qui cherche une solution, lever une contrainte* (qualité dans notre cas) *ou valoriser une ressource*. La mise en évidence d'une organisation sociale et économique à des fins agricoles caractérise cette particularité de la notion de terroir. Selon lui, de la perception qu'ils en ont (en parlant du terroir et des acteurs) dépend la mise en œuvre d'une organisation sociale pour réaliser un projet. **Le concept que l'on propose conçoit cette articulation entre la perception, autrement dit, la qualité externe et la façon dont est construite grâce à l'organisation territoriale ;**

⁵⁵⁵ J.P. Deffontaines (1997) Commentaire sur l'article de Lucette Laurens, *Natures-Sciences-Sociétés*, Vol. 5, n° 2, pp. 60-62.

- J.P. Deffontaines pose aussi la question de la relation entre la production d'un produit de terroir et la production du paysage, qui est pour nous qu'une des composante du terroir patrimonial. Selon l'auteur, il existe une *coproduction* de la qualité d'un produit et de la qualité d'un paysage. **Dans notre concept, l'intégration de la qualité externe autorise ce mariage entre les deux sensibilités qualitatives. La détermination de l'un ou de l'autre reste dépendante, selon notre démarche, de la stratégie économique que les agriculteurs ont mise en oeuvre pour qualifier ou dénommer leur produit respectif. La question de la recherche de modèles de traçabilité des produits alimentaires** est très justement posée par J.P. Deffontaines mais se réfère aussi à la nécessité de nouvelles politiques publiques en matière de développement rural qui n'ont pas été présentées ici mais qui peuvent faire l'objet d'études futures. Aujourd'hui, l'accroissement des problèmes d'information sur la qualité avec les événements récents dans la filière bovine par exemple rend inéluctable, la mise en place rapide de nouvelles formes de reconnaissance des composantes de la qualité interne. Cette reconnaissance offrirait aux producteurs une spécificité par rapport à la concurrence. La spécificité d'un lieu comme variable pertinente d'identification de la qualité d'un bien alimentaire permet aussi de segmenter l'offre mais la demande est-elle également susceptible de se segmenter ? On a vu que les producteurs avaient une stratégie commerciale qui visait la segmentation à la fois dans les formes de commercialisation, à partir de réseaux très affinés mais aussi à partir d'une segmentation spatiale du marché. La mise en place d'une norme européenne sur les produits agricoles typiques vise à confisquer en quelques sortes la segmentation des marchés, une ouverture à la concurrence serait alors incontournable. Un élargissement spatial des produits agricoles de terroir au niveau européen est un risque pour les petites zones de production agricole qui fonctionnent sur la base du concept élargi d'agriculture de terroir. Il est urgent qu'une mise en perspective des enjeux et des limites d'une politique agricole globale soient avancés. L'agriculture de terroir reste une forme d'exploitation particulière de l'espace utile à l'agriculture et au reste des acteurs du monde rural. Il convient de préserver cette spécificité pour que ces agricultures originales et typiques puissent être à l'avenir des systèmes de développement économique générateurs d'emplois.

- **L'autre limite concerne la valeur de la qualité externe d'un produit agricole de terroir.** L'idée selon laquelle la valeur d'un produit agricole de terroir n'est pas seulement déterminée par les seules caractéristiques intrinsèques, c'est à dire la qualité interne, mais aussi sur les caractéristiques tenant à la qualité externe, ouvre une nouvelle perspective de recherche. Pour la part de valeur que le produit terroir va consacrer à la qualité externe, le marché des produits agricoles de terroir peut être considéré comme un bon substitut du consentement effectif à payer des consommateurs du terroir patrimonial. *Quand il y a identification entre produit de qualité et terroir, on peut dire, à l'image des prix*

*hédonistes, que le marché prend en compte les particularités favorables du territoire dont les agriculteurs sont les gestionnaires*⁵⁵⁶. Des difficultés doivent être dépassées pour pouvoir réellement utiliser cette méthode⁵⁵⁷ pour évaluer la part de la qualité externe dans le prix du produit.

premièrement, nous avons considéré dans le concept élargi, que la qualité interne des produits étaient variables, et donc, étions en information imparfaite. Par contre, si l'on considère les produits AOC, on peut, avec beaucoup de précaution, considérer que, dans un territoire donné, le marché est en information parfaite. *La validité de la méthode des prix hédonistes suppose que les agents aient une information complète, soient capables d'acheter exactement l'ensemble des caractéristiques qu'ils désirent et que le marché [du produit considéré] soit en équilibre*⁵⁵⁸. Cette condition est très restrictive dans le cas de l'économie des produits agricoles de terroir hors de toute normalisation mais peut être appliquée, dans la logique du concept élargi, à une économie des produits agricoles de type AOC ;

deuxièmement, la propriété de non transférabilité du produit hors du terroir d'origine permet d'appliquer cette méthode d'évaluation dans un espace restreint, sachant que les caractéristiques du terroir patrimoniale ne sont pas variables dans cet espace ;

Enfin, cette méthode permettrait de mesurer la « composition » du prix, et de savoir si, dans un territoire donné, le produit de terroir est sensible à une variation de la qualité externe, en somme de la qualité du terroir patrimonial.

L'agriculture de terroir est une agriculture territorialisée par les hommes, la société et l'espace. Le constat de la dynamique du territoire et de son organisation, ici observées à partir de l'agriculture, peut aussi se concevoir pour d'autres activités économiques. L'espace n'est pas un réceptacle passif et amorphe du développement mais est un agent déterminant de ces nouvelles dynamiques.

⁵⁵⁶ F. Bonniex, P. Rainelli (1996) Les politiques agri-environnementales : premières réflexions pour un éclairage théorique, *Revue d'Economie régionale et Urbaine*, n° 2, p. 413.

⁵⁵⁷ Voir sur cette méthode B. Desaignes, P. Point (1990) Les méthodes de détermination d'indicateurs de valeur ayant la dimension de prix pour les composantes du patrimoine naturel, *Revue Economique*, n° 2, Mars, pp. 269-319. Et sur la méthode proprement dit, voir la chapitre 4 de B. Desaignes, P. Point (1993) *Economie du patrimoine naturel*, éditions Economica, Paris, pp. 91-107.

⁵⁵⁸ S. Faucheux, J.F. Noël (1995) *Economie des ressources naturelles et de l'environnement*, éditions Armand Colin, Paris, p. 221.

ANNEXES

ANNEXES I : Le questionnaire de l'enquête

ENQUETE REGIONALE

**MILIEUX AGRICOLES ET TERRITOIRES : LES
STRATEGIES DE RECONQUETE**

ENQUETEUR

ne rien inscrire

DATE DE L'ENQUETE

J / _ / _ / M / _ / _ / 19 / _ /

LIEU DE L'ENQUETE

D / _ / _ / C / _ _ _ /

DEPARTEMENT : 11 30 34 48 66

DEP / _ _ /

NUMERO DE L'ENQUETE

N° / _ _ _ _ _ /

NUMERO D'ENREGISTREMENT

N° / _ _ _ _ _ /

-1- FICHE SIGNALÉTIQUE DE L'EXPLOITANT ET DE L'EXPLOITATION
--

ne rien inscrire

- 1-01) Quelle est la taille de l'exploitation en hectares ?** Ha /__/_/___/___/
- (surface utilisée pour la production en propriété personnelle ou non)
- Nombre en hectares : /_____/
- 1-02) Quel a été au départ le type d'acquisition de l'exploitation ?** TA /__/_/
- 1- Héritage /__/_/
- 2- Achat /__/_/
- 3- Autre (à préciser) _____ /__/_/
- 1-03) En quelle année êtes-vous devenu agriculteur ?** /19/___/___/
- /19/___/___/
- 1-04) Quelles sont la ou les productions agricoles principales transformées et non transformées (Par ordre décroissant de valeurs)** /1/ PA /___/ CT/___/
- /2/ PA /___/ CT/___/
- /3/ PA /___/ CT/___/
- /4/ PA /___/ CT/___/
- (grille 1)
- 1- _____
- 2- _____
- 3- _____
- 4- _____
- 1-05) Quel est l'age du chef d'exploitation ?** AG /___/___/
- /___/ ans
- 1-06) Masculin - Féminin** S /___/
- 1- Masculin /__/_/
- 2- Féminin /__/_/
- 1-07) L'exploitation est-elle sous forme de GAEC ?** GC /___/
- 1- Oui /__/_/
- 2- Non /__/_/
- ==> si oui, question 1-08**
- 1-08) Quel est le nombre de personnes formant le GAEC ?** NB /___/ M/___/
- Nombre de personne : /_____/ dont migrant /___/

-2- ORIGINES GEOGRAPHIQUES ET SOCIALES DE L'EXPLOITANT

ne rien inscrire

2-01) Avez-vous toujours été durant votre vie active
chef d'exploitation ?

CE /__/

1- Oui /__/

2- Non /__/

==> si non, question 2-02

2-02) Quelle était votre ancienne activité ?

/1/ TE/__/__/ grille2

1- type d'emploi-_____ (en clair)

/2/ SA/__/__/ grille 3

2- secteur d'activité _____ (en clair)

2-03) Avez-vous toujours vécu ici ?

TV /__/

1- Oui /__/

2- Non, /__/

==> si non; questions 2-04, 2-05, 2-06.

2-04) Où étiez-vous avant ?

DEPT/__/

Lieu (en clair) _____ (departement)

1- commune rurale /__/

TC /__/

2- commune urbaine /__/

2-05) Quelles ont été les raisons de votre venue ici ?

/1/RV /__/

(2 choix possibles par ordre à l'aide des numéros 1,2) /2/RV /__/

1- vous avez hérité de l'exploitation /__/

2- vous aviez envie d'acquérir une exploitation /__/

3- vous aviez un résidence ici avant votre venue /__/

4- vous vouliez vivre en milieu rural /__/

5- vous recherchez un certain cadre de vie /__/

6- autres (à préciser) _____ /__/

7- Ne sais pas /__/

2-06) Qu'est ce qui a déterminé votre résidence
dans cette commune ?

grille 2 :TYPE D'EMPLOI (TE)

01 Agriculteur

02 Artisan

03 Commerçant

04 Chef d'entreprise

05 Cadre moyen et supérieur

06 Profession intermédiaire

07 Employé

08 Ouvrier

09 Autre

grille 3 : SECTEUR D'ACTIVITE (SA)

01 Agriculture, foret, pêche

02 Agro-alimentaire, industrie, énergie

03 Bâtiments, travaux publics

04 Tertiaire marchand (commerces, transport,
PTT, banques, assurances, hôpitaux)05 Tertiaire non marchand (administration, mairie,
enseignement, armée, police, sécurité sociale)

06 Inactif, sans emploi.

ne rien inscrire

2-07) Quelles sont les origines socioprofessionnelles

/1/ TE /__/__/ grille 2

de vos parents ? /2/ SA /_/_/ grille 3
 type d'emploi 1- _____ (en clair)
 secteur d'activité 2- _____ (en clair)

2-08) Quel est votre niveau de formation le plus élevé? NF /_/_/

- 1- Directe /_/_/
 2- CAP - BEP - BPA. /_/_/
 3- Baccalauréat /_/_/
 4- BTA /_/_/
 5- Formation supérieure /_/_/

-3- L'EXPLOITANT ET LE COMPORTEMENT FONCIER

ne rien inscrire

3-01) Votre surface agricole est-elle actuellement suffisante pour
 votre activité agricole ? SF /_/_/

- 1- Oui /_/_/
 2- Non /_/_/

==> si non questions 3-02, 3-03, 3-04

3-02) Comment voulez-vous procéder de préférence pour
 répondre à vos besoins fonciers ? /1/ BF /_/_/
 /2/ BF /_/_/

(2 choix possibles par ordre à l'aide des numéros 1,2)

- 1- Par la location en fermage /_/_/
 2- Par un métayage /_/_/
 3- Par des achats de terres /_/_/
 4- Autres (à préciser) _____ /_/_/
 _____ /_/_/
 5- Ne sait pas _____ /_/_/

3-03) Cette forme d'opération foncière vous semble t-elle
 possible dans les prochaines années ?

3-04) Ce développement économique est-il basé sur
 la diversification ou sur le renforcement de production
 déjà présente dans l'activité agricole? DE /_/_/

- 1- Diversification /_/_/
 2- Renforcement /_/_/

ne rien inscrire

3-05) Si vous avez des terres que vous louez, quelles sont /1/ OP /_/_/

- les origines des propriétaires ? /2/ OP /_/_/
 (par ordre d'importance des surfaces louées)
 (2 choix possibles par ordre à l'aide des numéros 1,2)
- 1- Agriculteurs /_/_/
 - 2- Des non agriculteurs résidents /_/_/
 - 3- Des propriétaires de résidence secondaires /_/_/
 - 4- Autres _____ /_/_/
 - Autres _____ /_/_/
 - 5- Ne sait pas /_/_/
 - 7- Pas de locations /_/_/

- 3-06) Utilisez-vous l'intégralité de vos surfaces pour l'activité de production de l'exploitation ?** US /_/_/
- 1- Oui /_/_/
 - 2- Non /_/_/

==> si non, question 3-07

3-07) quelles sont les raisons de l'usage partiel de vos surfaces agricoles ?

- 3-08) En général, les usages de terres à des fins non agricole vous gênent-ils dans votre activité et pour quelles raisons ?**

- 3-09) Avez-vous déjà été incité à réduire votre capacité de production et si oui, par quels moyens ?** RCP /_/_/
- 1- Oui /_/_/
 - 2- Non /_/_/

==> si oui, répondre à la question 3-10 ci dessous, et 3-11, 3-12

- 3-10) Les moyens:
- 1- Par le moyen des arrachages spontanés /_/_/ MR /_/_/
 - 2- Par le moyen des arrachages primés /_/_/
 - 2- Par la vente des terres ou par des locations /_/_/
 - 3- Par le gel de terres /_/_/
 - 4- Par l'extensification du mode de production. /_/_/
 - 5- Autres _____ /_/_/

ne rien inscrire

- 3-11) Quelle a été la raison de cette réduction de capacité ?**

- 3-12) Que sont devenues les terres ? DT /_/_/
- 1- Elles sont détenues en friche /_/_/
- 2- Elles sont reconverties en une autre culture /_/_/
- 3- Elles sont mises en vente /_/_/
- 4- Elles sont affectées à un usage non agricole /_/_/
- 5- Autres (à préciser) _____ /_/_/

**VALORISATION ET STRATEGIE TECHNICO-ECONOMIQUE DES ACTIVITES
DE L'EXPLOITATION**

ne rien inscrire

- 4-01) Les activités de l'exploitation reposent-elles en partie SL /_/_/
sur des spécificités locales (caractéristiques particulières du
produit ou de l'activité, liées au terroir, au pays, à l'existence
d'un site touristique, ou ayant une garantie de qualité de produit
typique....(Produits, agrotourisme, activités de services....) ?
- 1- oui /_/_/
- 2- non /_/_/

==> Si oui, répondre à la question 4-02

==> Si non, passer à la question 5-01

- 4-02) Ces activités sont-elles ? AE /_/_/
- 1- en relation avec des produits locaux /_/_/
- 2- en relation avec des services annexes
à l'activité agricole (agrotourisme, gîtes
animations, locations, entretien...) /_/_/
- 3- en relation avec les deux /_/_/

==> Si réponse 1 à la question 4-02, répondre
aux questions 4-03 à 4-09, puis 4-15 et 4-16

==> Si réponse 2 à la question 4-02, répondre
aux questions 4-10 à 4-14, puis 4-15 et 4-16

==> si réponse 3 à la question 4-02, répondre
aux questions 4-03 à 4-14, puis 4-15 et 4-16

ne rien inscrire

==> si l'exploitant réalise des produits locaux,

questions 4-03 à 4-09

4-03) quels sont le ou les produits agricoles que vous réalisez ou élaborer par transformations ou non? (à classer par ordre d'importance de valeur)

grille 1

/1/PA /___/ CT/___/

/2/PA /___/ CT/___/

/3/PA /___/ CT/___/

PRODUITS

(en clair)

CAPACITES OU VOLUMES

(en clair) (HL, Têtes, Tonnes)

1- _____

2- _____

3- _____

4-04) Le produit principalement réalisé correspond-il à la maîtrise de toute l'élaboration du produit? (de la matière brute au produit fini)

MT /___/

1- oui /___/

2- non /___/

4-05) Quelles sont les conditions essentielles à la réalisation de ce produit ?

/1/CRP /___/

1- sur le plan de la localisation (terroir, race locale,...) /___/ (à préciser)

2- sur le plan de l'identification du produit, y a-t-il des particularité ?

/___/ /2/CRP /___/

(à préciser)

3- sur le plan de la technique d'élaboration ou de la production (cahier des charges) quelles sont les conditions ?

/___/ /3/CRP /___/

4-06) Par rapport à ces contraintes, quels sont les avantages que vous retirez de ces productions ? (3 choix par ordre d'importance à l'aide des nombres 1, 2 et 3)

/1/ A /___/

/2/ A /___/

/3/ A /___/

1- Surtout une protection technique /___/

2- Le label vous garantit des débouchés /___/

3- La qualité retirée de l'élaboration du produit identifie correctement celui-ci /___/

4- Ce produit vous garantit un prix de vente élevé /___/

5- Autres (à préciser) _____ /___/

_____ /___/

ne rien inscrire

- 4-07) Ce créneau dont vous disposez correspond plutôt ?** /1/ CC /__/
 (2 choix par ordre d'importance à l'aide des numéros 1 et 2) /2/ CC /__/
 1- A l'existence d'un marché local /__/
 2- A l'existence d'un marché national /__/
 3- A l'existence d'un marché international /__/
 4- A la mise en valeur de votre savoir faire /__/
 5- A une reconnaissance de votre produit /__/
 6- Autres (à préciser) _____ /__/

- 4-08) Ce créneau sur lequel vous vous situez est -il protégé ?** CP /__/
 (Par un AOC, un label une marque, une mention ...)
 1- Oui /__/
 2- Non /__/

==> Si oui, question 4-09

- 4-09) Quel est cette forme de protection ?** FP /__/
 1- A.O.C (à préciser) _____ /__/
 2- Label rouge (à préciser) _____ /__/
 3- Label simple (à préciser) _____ /__/
 4- Certificat de qualité (à préciser) _____ /__/
 5- Marques (à préciser) _____ /__/
 6- Autres (à préciser) _____ /__/

==> Si l'exploitant propose des services, questions 4-10 à 4-14

grille 4

- 4-10) Quels sont le ou les services proposés sur l'exploitation ?** /1/ T /__/ C /__/
 (plusieurs choix possibles) D /__/

SERVICES	TYPE (nature) (en clair)	CAPACITES (en places ou couverts)	DUREE d'ouverture (en mois)	/2/ T /__/ C /__/ D /__/ /3/ T /__/ C /__/ D /__/ /4/ T /__/ C /__/ D /__/ /5/ T /__/ C /__/ D /__/ /6/ T /__/ C /__/ D /__/
1- Gîte	_____	_____	_____	D /__/
2- Accueil	_____	_____	_____	D /__/
3- Restaurant	_____	_____	_____	D /__/
4- Loisirs et découvertes	_____	_____	_____	D /__/
5- Autres	_____	_____	_____	D /__/
_____	_____	_____	_____	
_____	_____	_____	_____	

ne rien inscrire

- 4-11) Quels sont les facteurs qui vous ont décidé à créer ces activités ?** /1/ FC /_/ /2/ FC /_/ /3/ FC /_/
- (3 choix possibles par ordre à l'aide des numeros, 1, 2 et 3)

- 1- Existence d'un marché local (/ex, le thermalisme...) /_/
- 2- Existence d'un marché régional et national /_/
- 3- La volonté de développer votre savoir faire (restauration, loisirs,...) /_/
- 4- Vous aviez un patrimoine à valoriser (habitat, espace naturel,..) /_/
- 5- Le manque de structures liées au tourisme et aux loisirs vous a incité à le faire. /_/
- 6- Autres (à préciser) _____ /_/
- _____ /_/

- 4-12) Vos services sont-ils reconnus par un organisme ?** SR /_/

- 1- Oui /_/
- 2- Non /_/

==> Si oui, question 4-13 et 4-14

- 4-13) Quels types de services sont reconnus ?** /1/ TS /_/
- 1- Gîtes (à préciser) _____ /_/ /2/ TS /_/
- 2- Accueil (à préciser) _____ /_/ /3/ TS /_/
- 3- Restauration (à préciser) _____ /_/ /4/ TS /_/
- 4- Loisirs et découvertes (à préciser) _____ /_/ /5/ TS /_/
- 5- autres (à préciser) _____ /_/ /6/ TS /_/
- (à préciser) _____ /_/ /7/ TS /_/

- 4-14) Quels sont les conditions qui doivent être remplies pour cette reconnaissance ?** /1/ CP /_/ /2/ CP /_/ /3/ CP /_/
- 1- Au plan de la localisation (site) (à préciser) /_/

2- Sur le plan de la qualité des prestations /_/ (à préciser)

3- Sur le plan des équipements disponibles. /_/ (à préciser)

==> Reprendre le questionnaire à compter de la question 4-15.

- 4-15) Avez vous pour vos activités non reconnues, la volonté**

à l'avenir d'obtenir une reconnaissance et comment pensez-vous procéder?

4-16) Pensez-vous que la reconnaissance dont vous disposez ou que vous aimeriez obtenir est, ou peut-être, essentielle à l'affirmation de l'orientation de votre production ?

-5-INSERTION AU TERRITOIRE PAR LE MARCHE

ne rien inscrire

5-01) Quelles sont les procédures de ventes de vos produits agricoles, transformés et non transformés que vous avez privilégiées ?

grille 1

/ / PA / / CT / /

%CA / /

/ / PA / / CT / /

%CA / /

/ / PA / / CT / /

%CA / /

/ / PA / / CT / /

%CA / /

/ / PA / / CT / /

%CA / /

/ / PA / / CT / /

%CA / /

	PRODUITS	% CA
	(en clair)	(1)
1- Vente à des intermédiaires privés _____ (Négociants; maquignons, magasins d'alimentations...)	_____	_____
2- Vente par des coopératives _____ (Livraisons, ...)	_____	_____
3- Ventes à des unités de transformations agro-alimentaires _____ (contrats, ...)	_____	_____
4- Vente directe au lieu de production _____ (ventes sur l'exploitation, VPC,)	_____	_____
5- Ventes directes sur des marché locaux _____ (marchés périodiques réguliers, sauf foires occasionnelles, ...)	_____	_____
6- Autres (à préciser) _____	_____	_____

(1) Chiffre d'affaires de l'exploitation

==> Si réponse 1, 2 ou 3 à la question,
Répondre à la question 5-02 et 5-03

==> Si réponse 4 ou 5 à la question,
Répondre aux questions 5-04 à 5-08.

5-02) A combien d'intermédiaires différents faites-vous appels ?
Nombre : _____

NI / /

ne rien inscrire

5-03) En quel lieux, les entreprises ou les intermédiaires

/1/

NB/ __/__/

se situent-ils ?

Nombre

1- Local

/__/

/2/ NB /__/__/

2- Régional

/__/

/3/ NB /__/__/

3- National

/__/

/4/ NB /__/__/

4- CEE

/__/

/5/ NB /__/__/

5- Hors CEE

/__/

==> si l'exploitant a répondu 4 et 5 ou 6 à la question 5-01.

5-04) Quelle est l'origine de vos clients lors de la

/1/ PC

/__/__/

pratique de la vente directe ?

/2/ PC /__/__/

(toute vente directe confondue)

Part de la clientèle

/3/ PC /__/__/

1- Population locale

/__/

2- Population régionale/nationale

/__/

3- Population saisonnière

/__/

(liée au tourisme)

5-05) Quel est la périodicité lors de la pratique de la vente directe sur les marchés locaux ?

PVD /__/__/

Nombre de semaine par an : _____

5-06) Quelle est la commune la plus fréquentée pour cette pratique ? CF /_/____/

Commune (en clair) : _____

5-07) Quel est la saisonnalité lors de la pratique de la vente directe sur l'exploitation ?

SV /1/__/__/

SV /2/__/__/

Nombre de mois /an

1- Vente sur l'exploitation

2- Vente par correspondance

5-08) La saisonnalité de la vente directe est plutôt due ?

RS /1//__/

(2 choix par ordre, à l'aide des N° 1 et 2)

RS /2//__/

1- A la nature du produit

/__/

2- A la trop forte variation de la clientèle

/__/

3- A l'existence de périodes de foires ou autres

/__/

4- Autres (à préciser) _____

/__/

==> Si l'exploitant propose des services, Questions 5-09 à 5-13.

ne rien inscrire

5-09) Quel est la provenance de votre clientèle ? /1/ % /__/_/

	Part de clientèle		
1- Venant du local	_____	/__/	/3/ % /__/_/
2- Venant de la région	_____	/__/	/4/ % /__/_/
3- Venant de la France entière	_____	/__/	/5/ % /__/_/
4- Venant de la CEE	_____	/__/	
5- Venant hors de la CEE	_____	/__/	

5-10) Quelle est la nature de la clientèle? /1/ % /__/_/

	Part de la clientèle		
1- Population familiale	_____	/__/	/2/ % /__/_/
2- Population de groupes (amis, classes,...)	_____	/__/	/3/ % /__/_/
3- Population individuelle (célibataire)	_____	/__/	/4/ % /__/_/
4- Autres populations	_____	/__/	

5-11) Quel est la durée moyenne d'un séjour ? (si gîtes...) DS /__/_/
En nombre de jours : _____

5-12) Quels sont les flux de séjours ou de repas réalisés ? FS /1/ __/_/_/
Nombre 1(en jours): _____ (si séjours) FR /2/ __/_/_/
Nombre 2 (en couvert): _____ (si repas)

5-13) Avez-vous remarqué une moins forte saisonnalité dans ces activités de services ? Pour quelles raisons?

5-14) Quels sont les centres d'intérêts qui motivent à votre avis le plus le séjour ou le passage du client ? /1/ CI /__/_/
(4 choix par ordre décroissant, à l'aide des N° 1,2,3,et 4) /2/ CI /__/_/
1-L'environnement rural et la nature (paysages,..) /3/ CI /__/_/
2- Les animations sportives existantes /4/ CI /__/_/
3- Des visites culturelles, architecturales et l'attrait du village /__/_/
4- Les équipements de santé /__/_/
5- L'espace propice à la pratique sportive (VTT,...) /__/_/
6- L'existence de ressources naturelles (champignons, pêche, fleurs des champs,..) /__/_/
7- Autres (à préciser) _____ /__/_/
(à préciser) _____ /__/_/

ne rien inscrire

- 5-15) Avez-vous recours en tant qu'exploitant à des formes de relations personnelles, professionnelles ou commerciales, pour vous faire connaître ? (Groupements de faits, Associations,)** /1/ FRP /__/
 (dont donner les trois formes les plus porteuses, /2/ FRP /__/
 à l'aide des N°1,2 et 3) /3/ FRP /__/
 /4/ FRP /__/
- 1- Réseaux inter-gîtes (pour randonnées...) /__/
 2- Réseaux publicitaires (prospectus, catalogue...) /__/
 3- Réseaux commerciaux (Agences de voyages...) /__/
 4- Syndicats d'initiatives (Sivom, chartes,...) /__/
 5- Minitel /__/
 6- Autres (à préciser) _____ /__/
 7- Pas de formes particulières de relations /__/

- 5-16) Pensez-vous développer ou engager ce type de relation à l'avenir et pourquoi?**

PLURI-ACTIVITE ET PERSPECTIVES DE L'EXPLOITATION

ne rien inscrire

- 6-01) Une ou plusieurs personnes de l'exploitation ont-elles une activité extérieure, temporaire, ou annuelle ?** AE /__/
 1- Oui /__/
 2- Non /__/

==> Si oui, question 6-02

6-02) Identification de la pluri-activité

Personne de la famille (en clair)	type d'emploi (en clair)	depuis ou durée (en clair)	lieu (communes) (en clair)
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

grille 5

PF /__/ TE /__/
 SA /__/ TC /__/
 DT /__/ LI /__/
 PF /__/ TE /__/
 SA /__/ TC /__/
 DT /__/ LI /__/

- 6-03) Que représentent-les revenus extérieurs dans l'ensemble des revenus du ménage ? (extérieur à l'exploitation)** RE %/__/__/
- Nombre en % : _____

GRILLE 5

(1) Personne de la famille (PF)	(3) Type contrat (TC)	(4) durée travail	(5) Lieu de travail (LI)
01 Chef d'exploitation	01 CDI	01 - 1/4 tps	01 commune rurale
02 le ou la conjointe	02 CDD > 1 an	02 -1/2 tps	02 commune urbaine
	03 CDD < 1 an	03 + 3/4 tps	
	04 saisonnier	04 T plein	

grille 1 (TE) et grille 2 (SA)

ne rien inscrire

- 6-04) Quelles sont les perspectives de l'exploitation ?** **PE /__/**
- 1- Une succession assurée /__/
 - 2- Une vente dans un avenir proche /__/
 - 3- Une cessation de l'activité agricole pour une autre activité /__/
 - 4- Une continuation de l'activité /__/
 - 5- Une diversification des activités sur l'exploitation /__/
 - 6- Un renforcement des activités agricoles déjà existantes. /__/

6-05) Quelles motivations suscitent cette réponse ?

==> si réponse 5 et 6 à la question 6-04, question 6-07

6-07) Quels sont les freins à la mise en oeuvre de ces projets ?

6-08) Pensez-vous que votre exploitation est utile à la vie économique locale ?

- 6-09) Appartenez-vous à un syndicat ?** **SY /__/**
- 1- FNSEA /__/
 - 2- CNJA /__/
 - 3- CENAG /__/
 - 4- Défense Viticole /__/
 - 5- Confédération Paysanne /__/
 - 6- MODEF /__/
 - 7- FFA /__/
 - 8- Autre (à préciser) _____ /__/
 - 8- Non syndiqué. /__/

ne rien inscrire

8-01) Dans quelle tranche de revenu net, le ménage se situe-t-il ? (tout revenu confondu)

RN /__ /

- | | |
|-------------------------------|-------|
| 1- Moins de 5000 F net | /__ / |
| 2- Entre 5000 et 8000 F net | /__ / |
| 3- Entre 8000 et 120000 F net | /__ / |
| 4- Plus de 120000 F net. | /__ / |

8-02) Quel est la part de ce revenu tiré de l'activité de services sur l'exploitation (agrotourisme,...)?
 Nombre en % : _____

RTT /__ /__ /

8-03) Dans quelle tranche de Chiffre d'Affaires annuel, l'exploitation se situe-t-elle ?

CA /__ /

- | | |
|---------------------------------|-------|
| 1- Moins de 300.000 F | /__ / |
| 2- Entre 300.000 et 500.000 F | /__ / |
| 3- Entre 500.000 et 1.000.000 F | /__ / |
| 4- Plus de 1.000.000 F | /__ / |

8-04) Avez-vous des emprunts ?

E /__ /

- | | |
|---------|-------|
| 1- Oui | /__ / |
| 2- Non. | /__ / |

==> si oui, répondre à la question 8-05

8-05) Ils sont ?

NE /__ /

- | | |
|--|-------|
| 1- Faibles | /__ / |
| 2- modérés mais pas difficiles à gérer | /__ / |
| 3- important mais pas difficiles à gérer | /__ / |
| 4- difficiles à gérer | /__ / |
| 5- la raison de vos difficultés | /__ / |

8-06) Avez-vous le sentiment d'une modification du métier d'agriculteur à l'avenir et pourquoi ?

Annexes à la question 1-04

GRILLE 1: Production agricole (PA)	Code transformation : (CT)
01 Cultures générales (céréales)	0 Sans transformation
02 Cultures générales associées à d'autres activités agricoles (polyculture)	1 Lait
03 Productions de légumes frais et fleurs, pépinières	2 Viande
04 Cultures fruitières (arboricultures)	3 Mixte
05 Viticulture	4 Production transformée
06 Elevage bovins (bovins lait, bovins viandes, bovins mixtes)	5 Agrotourisme
07 Elevages bovins associés à d'autres activités agricoles (poly élevages)	6 Activités forestières
08 Elevages ovins, caprins, équins.	
09 Elevages porcins	
10 Aviculture (volailles, oeufs, lapins)	
11 Productions agricoles diverses.(apiculture, gibier, élevages spéciaux)	

ANNEXES II : Résultats globaux de l'enquête

<p style="text-align: center;">RESULTATS DETAILLES DE L'ENQUETE, (COMPTAGES BRUTS) (Enquête réalisée auprès de 111 exploitations agricoles du Languedoc-Roussillon)</p>
--

Enquête réalisée entre le 15 décembre 1993 et le 18 juin 1994

QUELLES INTERPRETATIONS DONNER A CES CHIFFRES ?

L'objectif de l'enquête était de rechercher, à travers des entretiens directifs à partir d'un questionnaire testé, les formes de stratégies ainsi que la portée économique de celles-ci en agriculture. Ces stratégies de « reconquête » se situent dans le cadre de préoccupations sur la recomposition démo-économique de l'espace rural. Les résultats de ce travail d'enquête dont quelques uns ont fait l'objet de publications, sont présentés en annexes sous la forme la plus facile d'accès. Cette présentation a pour objectif, en regroupant les informations par thème, de situer à chaque fois la question et le résultat obtenu. Trois grands apports sont à relever pour ce travail de terrain.

1) Le premier concerne **les stratégies agricoles et de développement en relation avec l'espace**. Elles reposent sur deux comportements distincts qui sont d'une part, le comportement foncier, déterminant en agriculture. Ce comportement nous permet de situer dans l'espace les stratégies foncières. Le processus d'acquisition de l'espace productif par les agriculteurs peut être perçu par rapport aux propriétaires non-agriculteurs de l'espace. D'autre part, l'espace agricole et le système productif ont été différenciés suivant un concept intitulé *l'agriculture de terroir*. Celui-ci repose sur une triple spécificité qui caractérise les hypothèses centrales de cette enquête :: spécificités spatiales, identification spécifique du produit et aspects techniques et de savoir-faire défini. La dimension économique de cette agriculture est basée sur une analyse territoriale des débouchés. Les formes de commercialisations se diversifient entre les modes directes et les intermédiaires, ce qui ajoute au contenu économique une dimension entrepreneuriale peu analysée jusqu'ici.

2) La seconde série de mesure concerne la **relation entre l'entreprise agricole avec un marché parfaitement spatialisé** ayant une dimension économique non négligeable. L'objectif ici est de mesurer la portée territoriale de l'activité agricole et de services sur l'exploitation. La décision de créer une activité de services est-elle liée à des raisons économiques ? le questionnaire permet de répondre à ce genre de question. Son intérêt est de proposer des réponses à un vaste champ de préoccupation. La diversification des activités a sa logique économique. Forme de reconquête de l'agriculture ou résistance au

déclin, l'exploitant qu'il soit migrant ou pas, a la possibilité de s'introduire dans le tissu économique par le biais de la pluriactivité, sous le statut de salarié ou d'entrepreneur, et bien entendu, par celui de « pluri-entrepreneur ».

3) Le dernier module concerne le **profil des individus**. Ce module permet de définir la qualité de l'échantillon, entre les espaces et entre migrant et non migrant. Les origines géographiques et professionnelles pour les premiers permettent de définir globalement le parcours des entrants en agriculture.

Les précautions à prendre concernant la qualité de l'échantillon.

1) **Le choix des zones d'enquêtes** a été relatif à trois séries de critères. Les zones ont été choisies en premier lieu pour leur éloignement à la ville, les cantons sélectionnés sont en effet fortement ruraux (voir chapitre III) En second lieu, ces derniers ont un degré de recomposition démo-économique différent, ce qui permet une perception plus générale des résultats. Enfin, les zones ont retenu notre attention car elles forment une grande diversité de situation agricole tant dans le domaine de la spécialisation des systèmes productifs que dans celui de leur situation démographique en relation avec l'agriculture.

2) **Les individus** ont été choisis à partir du moment où ils avaient le statut d'agriculteur au sens de l'INSEE. Cette caractéristique, volontairement décidée, diffère de celle du ministère de l'agriculture où l'agriculteur est défini par la caractéristique de l'exploitation. En privilégiant l'homme aux dépens de sa structure d'exploitation, l'analyse de *l'agriculture de terroir* devait prendre, à notre sens, plus de poids tant le rôle de l'entrepreneur est crucial dans ce type d'agriculture.

Le choix des individus dans l'espace sélectionné pour l'enquête s'est fait à partir de la référence de l'individu à la commune. L'individu est choisi au sein de la commune à partir du moment où il a le téléphone et lorsqu'il accepte un rendez-vous. A ce propos, le taux d'acceptation (nombre de questionnaire réalisé par rapport au nombre de contact pris) est élevé. En effet, on a pu comptabiliser un nombre de refus d'environ 10 exploitants sur un total de 120 contacts. Les raisons principales déclarées du refus sont le manque de temps ou l'impossibilité de rendre compatible les horaires de l'enquêteur et du futur enquêté. Quelquefois, il peut y avoir plusieurs agriculteurs questionnés, provenant d'une même commune, par le fait que des opportunités se sont présentées qui ont permis de limiter les déplacements en voiture. Toutes les enquêtes ont été réalisées au lieu de l'exploitation ou de la résidence et de vive voix. Chaque enquête a duré un minimum de 25 minutes. Cependant, certains exploitants se sont livrés à des discussions qui ont dépassé

l'heure. La totalité des enquêtés est allée jusqu'au bout du questionnaire et a répondu à l'ensemble des questions dans la limite des réponses correspondant à leur exploitation. Seulement 2 exploitants n'ont pas désiré donner d'information sur leur revenu, et avons évalué celui-ci.

Les périodes d'enquêtes avaient pour durée une semaine. L'enquêteur résidait en un même lieu durant cette période qui était situé, de préférence, au centre du canton. Six semaines d'enquêtes furent nécessaires pour réaliser 111 questionnaires :

- cantons de Couiza et Mouthoumet dans l'Aude pour le test de l'enquête du 14 au 19 décembre 1993 ;
- canton de Sournia dans les Pyrénées Orientales du 28 février au 4 mars 1994 ;
- canton de Saint Chinian dans l'Hérault du 25 au 29 avril 1994 ;
- canton de Lussan dans le Gard du 3 au 6 mai 1994 ;
- cantons de Couiza et de Mouthoumet dans l'Aude du 6 au 10 juin 1994 ;
- canton de Saint Germain de Calberte en Lozère du 13 au 17 juin 1994.

3) **La portée des chiffres** est significative dans le cas de la répartition interne entre les catégories des individus migrants et non migrants. Cependant, nous ne pouvons pas conclure que dans les zones d'enquête, la répartition migrant/non migrant va en faveur des premiers. Le nombre de migrants supérieur à celui des non migrants est volontaire. La population des agriculteurs non migrants sert de référence statistique et permet une comparaison des stratégies entre ces deux populations, la distinction entre les deux types d'individus est donc capitale. Cependant, certaines questions sont très justement approfondies. Dans certains cas, les résultats chiffrés sont, à l'origine, des questions ouvertes qui ont été fermées par la suite. Il demeure la possibilité de les traiter d'un point de vue qualitatif. Une seule n'a pas été codée et sera traitée d'un point de vue qualitatif, le thème de cette question concerne les sentiments de l'exploitant face à la modification du métier d'agriculteur. **L'échantillon n'est donc pas représentatif de l'agriculture régionale.**

4) **Le titre de l'enquête « Milieux agricoles - Espaces - Territoire : Les stratégies de reconquête »** sous-entend la nécessaire mise en relation de ruptures, à la marge ou engagées de façon plus franches, de ces résultats avec les schémas classiques de stratégies agricoles connus par ailleurs. Les phénomènes comportementaux ciblés permettent une approche qualitative de *l'agriculture de terroir*. En fait, la relation à l'espace est permanente dans ce travail. Elle est présente dans la relation entre l'exploitation et le terroir, dans celle de l'exploitant migrant avec les choix de localisation et dans la relation de l'exploitant avec un marché parfaitement spatialisé et territorialisé.

Table des matières des annexes II

<u>ANNEXE 1 : ECHANTILLONAGE DES ZONES DE L'ENQUETE</u>	<u>385</u>
THEME 1 : ECHANTILLONAGE DES ZONES DE L'ENQUETE, PAR DEPARTEMENT	385
ANNEXE 1 :THEME 1 :TABLEAU 1 : ECHANTILLONAGE DES ZONES DE L'ENQUETE	385
<u>ANNEXE 2 : PROFIL DES EXPLOITATIONS ENQUETEES</u>	<u>385</u>
THEME 1 : PROFIL DES INDIVIDUS	385
ANNEXE 2 :THEME 1 :TABLEAU 1 : REPARTITION DES INDIVIDUS PAR SEXE	385
ANNEXE 2 :THEME 1 :TABLEAU 2 : AGE DES CHEFS D'EXPLOITATION.....	386
ANNEXE 2 :THEME 1 :TABLEAU 3 : NIVEAUX DE FORMATION	386
ANNEXE 2 :THEME 1 :TABLEAU 4 : APPARTENEZ-VOUS A UN SYNDICAT ?.....	386
THEME 2 : LES ORIGINES PROFESSIONNELLES DES AGRICULTEURS INTERROGES	387
ANNEXE 2 :THEME 2 :TABLEAU 1 : ORIGINE PROFESSIONNELLE ANTERIEURE DES CHEFS	
INTERROGES	387
ANNEXE 2 :THEME 2 :TABLEAU 2 : SECTEUR PROFESSIONNEL ANTERIEUR DU CHEF INTERROGE	387
ANNEXE 2 :THEME 2 :TABLEAU 3 : ORIGINE PROFESSIONNELLE DES PARENTS DU	
CHEFINTERROGE.....	388
ANNEXE 2 :THEME 2 :TABLEAU 4 : SECTEUR D'ACTIVITE DES PARENTS DU CHEF INTERROGE	388
<u>ANNEXE 3 : DATES ET MODE D'INSTALLATION DES EXPLOITANTS</u>	<u>389</u>
THEME 1 : DATES ET MODE D'INSTALLATION DES EXPLOITANTS ENQUETES.....	389
ANNEXE 3 :THEME 1 :TABLEAU 1 : DATE D'INSTALLATION DES EXPLOITANTS	389
ANNEXE 3 :THEME 1 :TABLEAU 2 : MODE D'INSTALLATION DES EXPLOITANTS	389
<u>ANNEXE 4 : STRUCTURES FONCIERES, ACTIVITES AGRICOLES ET ARTISANALES</u>	<u>DES EXPLOITATIONS.....390</u>
THEME 1 : STRUCTURES FONCIERES	390
ANNEXE 4 :THEME 1 :TABLEAU 1 : STRUCTURES FONCIERES DES EXPLOITATIONS EN SURFACE	
EFFECTIVEMENT EMPLOYEE POUR LA PRODUCTION (11 CLASSES).....	390
THEME 2 : REPARTITION DES ACTIVITES AGRICOLES EXERCEES, ACTIVITE PRINCIPALE	
(VALEUR DE LA PRODUCTION LA PLUS IMPORTANTE AU MOMENT DE L'ENQUETE) (CHOIX 1	
UNIQUEMENT).....	391
ANNEXE 4 :THEME 2 :TABLEAU 1 : LA PRODUCTION AGRICOLE LA PLUS IMPORTANTE EN CA	391
ANNEXE 4 :THEME 2 :TABLEAU 2 : LES MODES DE TRANSFORMATION DE LA PRODUCTION	
PRINCIPALE	391
ANNEXE 4 :THEME 2 :TABLEAU 3 : LES PRODUITS ARTISANAUX EN ACTIVITE PRINCIPALE	
ELABORES SUR PLACE PAR LES EXPLOITANTS.....	392
THEME 3 : REPARTITION DES ACTIVITES AGRICOLES EXERCEES (ACTIVITE PRINCIPALE ET	
ACTIVITES SECONDAIRES (L'EXPLOITANT A 4 CHOIX AU MAXIMUN)	392
ANNEXE 4 :THEME 3 :TABLEAU 1 : LES ACTIVITES AGRICOLES PRINCIPALES ET SECONDAIRES	
(PAR ORDRE D'IMPORTANCE).....	392
ANNEXE 4 :THEME 3 :TABLEAU 2 : LES MODES DE TRANSFORMATIONS DES PRODUCTIONS	
AGRICOLES PRINCIPALES ET SECONDAIRES.....	393

ANNEXE 4 :THEME 3 :TABLEAU 3 : LES PRODUITS ARTISANAUX PRINCIPAUX ET SECONDAIRES ELABORES SUR PLACE PAR LES EXPLOITANTS.....	393
--	-----

ANNEXE 5 : ORIGINE GEOGRAPHIQUE ET RAISONS DE LA VENUE DES MIGRANTS.....394

THEME 1 : ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES MIGRANTS	394
ANNEXE 5 :THEME 1 :TABLEAU 1 : LIEU DE RESIDENCE DE L'EXPLOITANT AVANT SA VENUE AU LIEU D'ENQUETE (ORIGINE REGIONALE)	394
ANNEXE 5 :THEME 1 :TABLEAU 2 : TYPE DE COMMUNE OU ETAIT SITUE LE LIEU DE RESIDENCE.....	394
THEME 2 : LES RAISONS DE LA VENUE.....	395
ANNEXE 5 :THEME 2 :TABLEAU 1 : LA RAISON PRINCIPALE DE LA VENUE	395
ANNEXE 5 :THEME 2 :TABLEAU 2 : LES RAISONS PRINCIPALES ET SECONDAIRES DE LA VENUE.....	395
ANNEXE 5 :THEME 2 :TABLEAU 3 : CHOIX DE LOCALISATION DE L'EXPLOITATION	395

ANNEXE 6 : LES STRATEGIES FONCIERES DES AGRICULTEURS396

THEME 1 : LA MANIFESTATION DES BESOINS FONCIERS	396
ANNEXE 6 :THEME 1 :TABLEAU 1 : COMMENT SATISFAIRE SES BESOINS FONCIERS A L'AVENIR (1ER CHOIX).....	396
ANNEXE 6 :THEME 1 :TABLEAU 2 : COMMENT SATISFAIRE SES BESOINS FONCIERS A L'AVENIR (CHOIX 1 ET 2).....	396
ANNEXE 6 :THEME 1 :TABLEAU 3 : CRITERE DE FAISABILITE DE L'OPERATION FONCIERE SOUHAITE SELON L'EXPLOITANT	396
ANNEXE 6 :THEME 1 :TABLEAU 4 : OBJECTIF ECONOMIQUE DE L'OPERATION FONCIERE	396
THEME 2 : LES PRATIQUES DE LOCATIONS ET L'ORIGINE DES PROPRIETAIRES DES TERRES LOUEES.....	397
ANNEXE 6 :THEME 2 :TABLEAU 1 : NATURE DU PROPRIETAIRE DES TERRES LOUEES.....	397
ANNEXE 6 :THEME 2 :TABLEAU 2 : NATURE DES PROPRIETAIRES DE TERRES QUE VOUS LOUES (2 PREMIERS CHOIX).....	397
THEME 3 : L'USAGE DES TERRES PAR LES EXPLOITANTS ET LEUR SENSIBILITE A LA DEPRISE AGRICOLE	398
ANNEXE 6 :THEME 3 :TABLEAU 1 : UTILISEZ-VOUS DE FAÇON PARTIELLE VOS TERRES ? ...	398
ANNEXE 6 :THEME 3 :TABLEAU 2 : SENSIBILITE DE L'EXPLOITANT A LA RETRACTION DE L'ESPACE AGRICOLE.....	398
THEME 4 : LES MOTIVATIONS ET LE COMPORTEMENT DES EXPLOITANTS LORS DE LA REDUCTION DE LA CAPACITE DE PRODUCTION	399
ANNEXE 6 :THEME 4 :TABLEAU 1 : AVEZ-VOUS DEJA ETE TENTE DE REDUIRE VOTRE CAPACITE DE PRODUCTION ?	399
ANNEXE 6 :THEME 4 :TABLEAU 2 : LES RAISONS DE CE COMPORTEMENT.....	399
ANNEXE 6 :THEME 4 :TABLEAU 3 : QUE SONT DEVENUES LES TERRES DANS CETTE HYPOTHESE ?	399

ANNEXE 7 : AGRICULTURE DE TERROIR400

THEME 1 : REPARTITION DES EXPLOITATIONS EN FONCTION DE L'ACTIVITE AGRICOLE DE TERROIR, ET CONTRAINTES DE CETTE ACTIVITE.....	400
ANNEXE 7 :THEME 1 :TABLEAU 1 : REPARTITION DE L'ECHANTILLON EN FONCTION DE LA PRESENCE OU DE L'ABSENCE DE LA PRODUCTION AGRICOLE DE TERROIR ET MAITRISE DE CETTE ACTIVITE JUSQU'AU PRODUIT FINI	400
ANNEXE 7 :THEME 1 :TABLEAU 2 : CONTRAINTES DE CETTE ACTIVITE DE TERROIR	400

ANNEXE 7 :THEME 1 :TABLEAU 3 : FREQUENCE DES CONTRAINTES PAR CATEGORIES: SPATIALES, IDENTIFICATION ET ASPECTS TECHNIQUES	401
ANNEXE 7 :THEME 1 :TABLEAU 4 : LE PRINCIPAL AVANTAGE DE CE TYPE DE PRODUCTION..	401
ANNEXE 7 :THEME 1 :TABLEAU 5 : LES DEUX PRINCIPAUX AVANTAGES DE CES PRODUITS TERROIRS.....	401
THEME 2 : PROTECTION DE LA PRODUCTION AGRICOLE DE TERROIR.....	402
ANNEXE 7 :THEME 2 :TABLEAU 1 : PROTECTION DU PRODUIT TERROIR PRINCIPAL	402
ANNEXE 7 :THEME 2 :TABLEAU 2 : PROTECTION PRINCIPALE ET SECONDAIRE DU PRODUIT (SOIT PAR EXEMPLE, UNE AOC ET UNE MARQUE, SOIT PAR EXEMPLE DEUX PRODUITS DE TERROIR EN SA POSSESSION.....)	402
THEME 3 : DIMENSION DU TERRITOIRE « ECONOMIQUE » DU PRODUIT TERROIR	402
ANNEXE 7 :THEME 3 :TABLEAU 1 : LE LIEU DE DEBOUCHE LE PLUS PORTEUR (C.A. LE PLUS ELEVE).....	402
ANNEXE 7 :THEME 3 :TABLEAU 2 : LES LIEUX DE DEBOUCHES (DEUX POSSIBILITES MAXIMUM) (LES DEUX C.A. LES PLUS ELEVES)	403
<u>ANNEXE 8 : LA TERTIARISATION DE L'AGRICULTURE.....</u>	<u>404</u>
THEME 1 : REPARTITION DES EXPLOITATIONS QUI PROPOSENT UNE PRESTATION DE SERVICE SUR L'EXPLOITATION ET NATURE DE CES PRESTATIONS.....	404
ANNEXE 8 :THEME 1 :TABLEAU 1 : REPARTITION DES EXPLOITATION EN FONCTION DE L'EXISTENCE DE CETTE ACTIVITE DE SERVICE.....	404
ANNEXE 8 :THEME 1 :TABLEAU 2 : NATURE DE CES ACTIVITES.....	404
ANNEXE 8 :THEME 1 :TABLEAU 3 : DETAILS DES ACTIVITES PROPOSEES (CINQ ACTIVITES MAXIMUN).....	405
ANNEXE 8 :THEME 1 :TABLEAU 4 : TAUX DE RECONNAISSANCE DE L'ACTIVITE PAR TYPE....	406
THEME 2 : LES RAISONS PRINCIPALES DE LA CREATION DE CES PRESTATIONS PAR LES AGRICULTEURS.....	406
ANNEXE 8 :THEME 2 :TABLEAU 1 : LA RAISON PRINCIPALE.....	406
ANNEXE 8 :THEME 2 :TABLEAU 2 : LES RAISONS PRINCIPALES (EN 3 CHOIX MAXIMUN)	406
THEME 3 : DIMENSION DU TERRITOIRE ECONOMIQUE PAR LES PRESTATIONS DE SERVICES	407
ANNEXE 8 :THEME 3 :TABLEAU 1 : ORIGINE MULTIPLE DE LA CLIENTELE DEMANDANT VOS PRESTATIONS DE SERVICES	407
ANNEXE 8 :THEME 3 :TABLEAU 2 : ORIGINE PRINCIPALE DE LA CLIENTELE DE VOS PRESTATIONS.....	407
ANNEXE 8 :THEME 3 :TABLEAU 3 : NATURE DE CETTE CLIENTELE.....	407
ANNEXE 8 :THEME 3 :TABLEAU 4 : SAISONNALITE DE CES ACTIVITES DE SERVICES	408
ANNEXE 8 :THEME 3 :TABLEAU 5 : PERTINENCE ECONOMIQUE DE L'ACTIVITE.....	408
THEME 4 : LES RAISONS DU PASSAGE OU DE LA DEMANDE DU CLIENT	409
ANNEXE 8 :THEME 4 :TABLEAU 1 : LA RAISON PRINCIPALE DU PASSAGE OU DE LA DEMANDE DU CLIENT (SELON L'EXPLOITANT).....	409
ANNEXE 8 :THEME 4 :TABLEAU 2 : LES RAISONS PRINCIPALES ET AUTRES DU PASSAGE OU DE LA DEMANDE DU CLIENT	409
<u>ANNEXE 9 : LA DIVERSIFICATION DANS LES FORMES DE COMMERCIALISATIONS DES PRODUITS AGRICOLES</u>	<u>410</u>
THEME 1 : LA DIVERSIFICATION DANS LES FORMES DE COMMERCIALISATION.....	410
ANNEXE 9 :THEME 1 :TABLEAU 1 : REPARTITION DES EXPLOITATIONS QUI FONT APPEL AUX FORMES DE COMMERCIALISATIONS CITEES QUELQUES SOIT LE PRODUIT ET LE NIVEAU DE CHIFFRE D'AFFAIRES (TAUX REALISES PAR RAPPORT AUX TOTAUX)	410

ANNEXE 9 :THEME 1 :TABLEAU 2 : EXPLOITATIONS FAISANT APPEL UNIQUEMENT A UN MODE DE COMMERCIALISATION ET REALISANT 100 % DU CHIFFRE D'AFFAIRES AGRICOLES PAR CE BIAIS. (TAUX REALISES PAR RAPPORT AUX TOTAUX)	411
ANNEXE 9 :THEME 1 :TABLEAU 3 : EXPLOITATIONS N' AYANT AUCUN.....	411
THEME 2 : LA COMMERCIALISATION PAR LES INTERMEDIAIRES.....	412
ANNEXE 9 :THEME 2 :TABLEAU 1 : REPARTITION DU CA AGRICOLE REALISE AVEC DES INTERMEDIAIRES (MAQUIGNONS, NEGOCIANTS, COOPERATIVES ET IAA ET GRANDES SURFACES)	412
ANNEXE 9 :THEME 2 :TABLEAU 2 : LOCALISATION DES PARTENAIRES ECONOMIQUES (INTERMEDIAIRES PAR REGIONS)	412
ANNEXE 9 :THEME 2 :TABLEAU 3 : IMPORTANCE TERRITORIALE DANS LA LOCALISATION DES INTERMEDIAIRES PAR REGIONS (ZONE OU LE NOMBRE D'INTERMEDIAIRES EST LE PLUS IMPORTANT).....	413
THEME 3 : LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES PAR LA VENTES DIRECTES (VENTE SUR LES MARCHES, VENTE SUR L'EXPLOITATION, VENTES PAR RELATIONS PERSONNELLES,).....	413
ANNEXE 9 :THEME 3 :TABLEAU 1 : REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES AGRICOLES REALISE A PARTIR DE LA VENTE DIRECTE (MARCHÉ, VENTES SUR L'EXPLOITATION, VENTES PAR LE BIAIS DE RELATIONS PERSONNELLES).....	413
ANNEXE 9 :THEME 3 :TABLEAU 2 : LA FREQUENCE DANS LA FREQUENTATION DES MARCHES LOCAUX (HORS FOIRES)	413
ANNEXE 9 :THEME 3 :TABLEAU 3 : LOCALISATION DU LIEU DE CETTE PRATIQUE ENTRE COMMUNE RURALE ET COMMUNE URBAINE.....	414
ANNEXE 9 :THEME 3 :TABLEAU 4 : LA SAISONNALITE DANS LES VENTES DE PRODUITS AGRICOLES (VENTES DIRECTES).....	414
ANNEXE 9 :THEME 3 :TABLEAU 5 : RAISON PRINCIPALE DE LA FLUCTUATION DE LA VENTE DIRECTE.....	414
ANNEXE 9 :THEME 3 :TABLEAU 6 : RAISONS DIVERSES DE LA FLUCTUATION DE LA VENTE DIRECTE.....	415
THEME 4 : LA COMMERCIALISATION PAR LES FOIRES ET LES SALONS, AVEC DES COLLECTIVITES LOCALES ET MAGASINS SPECIALISES (BOUCHERS, FROMAGERS...) ET A PARTIR D'UNE STRUCTURE COMMERCIALE EN PROPRIETE PERSONNELLE (SARL, DEPOTS PRIVES...).....	415
ANNEXE 9 :THEME 4 :TABLEAU 1 : REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES AGRICOLES REALISE A PARTIR DES FOIRES ET SALONS	415
ANNEXE 9 :THEME 4 :TABLEAU 2 : REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES AGRICOLES REALISE A PARTIR DES COLLECTIVITES LOCALES ET MAGASINS SPECIALISES (BOUCHERS, FROMAGERS,...)	416
ANNEXE 9 :THEME 4 :TABLEAU 3 : REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES REALISE A PARTIR D'UNE STRUCTURE COMMERCIALE EN PROPRIETE PERSONNELLE. (SARL, DEPOTS,)	416
THEME 5 : COMMENT SE FAIRE CONNAITRE PAR LE CONSOMMATEUR.....	417
ANNEXE 9 :THEME 5 :TABLEAU 1 : QUEL EST LE SUPPORT LE PLUS PORTEUR POUR VOUS FAIRE CONNAITRE?.....	417
ANNEXE 9 :THEME 5 :TABLEAU 2 : QUELS SONT LES SUPPORTS LES PLUS PORTEURS POUR VOUS FAIRE CONNAITRE? (4 CHOIX POSSIBLES MAXIMUM)	417
ANNEXE 9 :THEME 5 :TABLEAU 3 : AVEZ-VOUS L'INTENTION DE DEVELOPPER UNE FORME DE « PUBLICITE »?	417

ANNEXE 10 : LA PLURIACTIVITE SALARIALE ET ENTREPRENEURIALE HORS DE L'EXPLOITATION

THEME 1 : NATURE DE LA PLURIACTIVITE DU CHEF ET DU CONJOINT	418
--	------------

ANNEXE 10 :THEME 1 :TABLEAU 1 : REPARTITION DES ACTIVITES EXTERIEURES REMUNEREES ENTRE LE CHEF ET LE CONJOINT.....	418
ANNEXE 10 :THEME 1 :TABLEAU 2 : NATURE DE L'ACTIVITE EXTERIEURE (LORSQUE LE CHEF ET LE CONJOINT ONT LA MEME ACTIVITE, ELLE N'EST COMPTABILISEE QU'UNE SEULE FOIS).	418
ANNEXE 10 :THEME 1 :TABLEAU 3 : NATURE DU SECTEUR D'ACTIVITE DANS LEQUEL L'ACTIVITE EXTERIEURE SE REALISE (COMPTABILISATION IDENTIQUE AU TABLEAU 2)	419
ANNEXE 10 :THEME 1 :TABLEAU 4 : LES FORMES DE CONTRACTUALISATIONS DONT BENEFICIENT LES AGRICULTEURS PLURIACTIFS.....	419
ANNEXE 10 :THEME 1 :TABLEAU 5 : LA DUREE DU TRAVAIL EXTERIEUR	419
THEME 2 : LOCALISATION DE L'ACTIVITE EXTERIEURE.....	420
ANNEXE 10 :THEME 2 :TABLEAU 1 : LOCALISATION DIFFERENCIEE ENTRE COMMUNES RURALES ET COMMUNES URBAINES	420
ANNEXE 10 :THEME 2 :TABLEAU 2 : QUI TRAVAILLE A LA CAMPAGNE, QUI TRAVAILLE A LA VILLE?	420
<u>ANNEXE 11 : LE CHIFFRE D'AFFAIRES ET LE REVENU GLOBAL DES EXPLOITANTS.....</u>	<u>421</u>
THEME 1 : LE CHIFFRE D'AFFAIRES DES EXPLOITATIONS ENQUETEES	421
ANNEXE 11 :THEME 1 :TABLEAU 1 : REPARTITION DES EXPLOITATIONS PAR TRANCHE DE CHIFFRE D'AFFAIRES	421
ANNEXE 11 :THEME 1 :TABLEAU 2 : REPARTITION DES EXPLOITATIONS EN FONCTION DU NIVEAU D'ENDETTEMENT (SELON APPRECIATION DE L'EXPLOITANT).....	421
THEME 2 : DE QUOI VIVENT-ILS ?	421
ANNEXE 11 :THEME 2 :TABLEAU 1 : REPARTITION DES MENAGES D'AGRICULTEURS PAR TRANCHE DE REVENUS (REVENU GLOBALE NET)	421
ANNEXE 11 :THEME 2 :TABLEAU 2 : LES MENAGES QUI VIVENT DES PRESTATIONS DE SERVICES?	422
ANNEXE 11 :THEME 2 :TABLEAU 3 : LES MENAGES QUI VIVENT DES REVENUS SALARIAUX ET ENTREPREUNARIAUX EXTERNES A L'EXPLOITATION	422
ANNEXE 11 :THEME 2 :TABLEAU 4 : QUI VIT DE QUOI?	422
<u>ANNEXE 12 : LES PERSPECTIVES.....</u>	<u>423</u>
THEME 1 : LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES DE L'EXPLOITATION ET LES PROJETS.....	423
ANNEXE 12 :THEME 1 :TABLEAU 1 : PERSPECTIVES DE L'EXPLOITATION DANS LES 10 ANS A VENIR	423
ANNEXE 12 :THEME 1 :TABLEAU 2 : LES RAISONS DE LA REPOSE	423
ANNEXE 12 :THEME 1 :TABLEAU 3 : QUELS SONT LES FREINS A LA MISE EN OEUVRE DES PROJETS ?	423
THEME 2 : COMMENT RESSENTEZ-VOUS L'UTILITE ECONOMIQUE DE VOTRE EXPLOITATION AU PLAN LOCAL ?	424
ANNEXE 12 :THEME 2 :TABLEAU 1 : PENSEZ-VOUS QUE VOTRE EXPLOITATION EST UTILE A LA VIE ECONOMIQUE LOCALE ? (RAISON PRINCIPALE)	424
ANNEXE 12 :THEME 2 :TABLEAU 2 : PENSEZ-VOUS QUE VOTRE EXPLOITATION EST UTILE A LA VIE ECONOMIQUE LOCALE ? (2 CHOIX POSSIBLES MAXIMUN)	424

Annexe 1 : Echantillonnage des zones de l'enquête

Thème 1 : Echantillonnage des zones de l'enquête, par département

Thème 1 :Tableau 1 : Echantillonnage des zones de l'enquête

ORIGINE GEOGRAPHIQUE DE L'ECHANTILLON	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Canton de Couiza	18	25.35	3	7.50	21	18.92
Canton de Mouthoumet	6	8.45	0	0.00	6	5.41
Canton de Ginestas	1	1.41	0	0.00	1	0.90
AUDE (1)	25	35.21	3	7.50	28	25.25
Canton de Lussan	5	7.04	10	25.00	15	13.51
GARD (2)						
Canton de St Chinian	15	21.13	10	25.00	25	22.52
HERAULT (3)						
Canton de St Germain-de-Calberte	16	22.54	4	10.00	20	18.02
LOZERE (4)						
Canton de Sournia	9	12.68	13	32.50	22	19.82
Canton de St Paul-le-Fenouillet	1	1.41	0	0.00	1	0.90
PYRENEES-ORIENTALES (5)	10	14.08	13	32.50	23	20.72
TOTAL (1,2,3,4 et 5)	71	100	40	100	111	100

Annexe 2 : Profil des exploitations enquêtées

Thème 1 : Profil des individus

Thème 1 :Tableau 1 : Répartition des individus par sexe

REPARTITION PAR SEXE	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Chef du sexe masculin	50	70.42	39	97.50	89	80.18
Chef du sexe féminin	21	29.58	1	2.50	22	19.82
TOTAL	71	100.00	40	100.00	111	100.00

Thème 1 :Tableau 2 : Age des chefs d'exploitation

AGE DU CHEF D'EXPLOITATION	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Age inférieur ou égale à 25 ans	1	1.41	1	2.50	2	1.80
Age supérieur à 25 et inférieur ou égale à 35 ans	9	12.68	7	17.50	16	14.41
Age supérieur à 35 et inférieur ou égale à 45 ans	40	56.34	18	45.00	58	52.25
Age supérieur à 45 et inférieur ou égale à 55 ans	19	26.76	6	15.00	25	22.52
Age supérieur à 55 et inférieur ou égale à 65 ans	2	2.82	6	15.00	8	7.21
Age supérieur à 65 ans	0	0.00	2	5.00	2	1.80
TOTAL	71	100.00	40	100.00	111	100.00

Thème 1 :Tableau 3 : Niveaux de formation

NIVEAU DE FORMATION DE L'EXPLOITANT	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Directe	3	4.23	5	12.50	8	7.21
CAP-BEP-BPA	18	25.35	23	57.50	41	36.94
Baccalauréat	14	19.72	5	12.50	19	17.12
BTA (Baccalauréat Technique Agricole)	8	11.27	3	7.50	11	9.91
Formation supérieure (Bac+)	28	39.44	4	10.00	32	28.83
TOTAL	71	100.00	40	100.00	111	100.00

Thème 1 :Tableau 4 : Appartenez-vous à un syndicat ?

APPARTENEZ-VOUS A UN SYNDICAT?	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
FNSEA FDSEA	6	8.45	9	22.50	15	13.51
CNJA	1	1.41	2	5.00	3	2.70
CENAG	0	0.00	0	0.00	0	0.00
Défense viticole	0	0.00	0	0.00	0	0.00
Confédération paysanne	6	8.45	1	2.50	7	6.31
MODEF	0	0.00	0	0.00	0	0.00
FFA	0	0.00	0	0.00	0	0.00
Syndicat de filières	8	11.27	4	10.00	12	10.81
Travailleur Paysan	2	2.82	0	0.00	2	1.80
Non syndiqué	48	67.61	24	60.00	72	64.86
TOTAL	71	100.00	40	100.00	111	100.00

Thème 2 : Les origines professionnelles des agriculteurs interrogés

Thème 2 :Tableau 1 : Origine professionnelle antérieure des chefs interrogés

ORIGINE PROFESSIONNELLE DU CHEF D'EXPLOITATION	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Chefs ayant toujours été agriculteur	0	0.00	18	45.00	18	16.22
Chefs ayant été artisan	4	5.63	0	0.00	4	3.60
Chefs ayant été commerçant	2	2.82	0	0.00	2	1.80
Chefs ayant été chef d'entreprise non agricole	6	8.45	0	0.00	6	5.41
Chefs ayant été cadre moyen ou supérieur	7	9.86	0	0.00	7	6.31
Chefs ayant eu une profession libérale	0	0.00	0	0.00	0	0.00
Chefs ayant été professeur ou formateur	7	9.86	0	0.00	7	6.31
Chefs ayant eu une profession intermédiaire	10	14.08	1	2.50	11	9.91
Chefs ayant été employé	10	14.08	2	5.00	12	10.81
Chefs ayant été ouvrier	4	5.63	3	7.50	7	6.31
Chefs ayant été étudiant	11	15.49	4	10.00	15	13.51
Chefs ayant été aide familial	0	0.00	12	30.00	12	10.81
Chefs ayant eu que des petits boulots	5	7.04	0	0.00	5	4.50
Chefs ayant eu un autre emploi	5	7.04	0	0.00	5	4.50
TOTAL	71	100.00	40	100.00	111	100.00

Thème 2 :Tableau 2 : Secteur professionnel antérieur du chef interrogé

ANCIEN SECTEUR D'ACTIVITE DU CHEF	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Chefs ayant travaillé dans le secteur agricole	7	9.86	33	82.50	40	36.04
Chefs ayant travaillé dans le secteur agro-alimentaire énergie et industrie	10	14.08	1	2.50	11	9.91
Chefs ayant travaillé dans le secteur du bâtiment et TP	4	5.63	0	0.00	4	3.60
Chefs ayant travaillé dans le secteur tertiaire marchand	23	32.39	1	2.50	24	21.62
Chefs ayant travaillé dans le secteur tertiaire non marchand	11	15.49	1	2.50	12	10.81
Chefs n'ayant jamais travaillé	15	21.13	4	10.00	19	17.12
Chefs ayant travaillé dans une association	1	1.41	0	0.00	1	0.90
TOTAL	71	100.00	40	100.00	111	100.00

Thème 2 :Tableau 3 : Origine professionnelle des parents du chefinterrogé

ORIGINE PROFESSIONNELLE DES PARENTS DE L'EXPLOITANT	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Agriculteur	19	26.76	38	95.00	57	51.35
Artisan	3	4.23	0	0.00	3	2.70
Commerçant	6	8.45	0	0.00	6	5.41
Chef d'entreprise	5	7.04	0	0.00	5	4.50
Cadre moyen et supérieur	8	11.27	0	0.00	8	7.21
Profession libérale	4	5.63	0	0.00	4	3.60
Enseignant ou formateur	4	5.63	0	0.00	4	3.60
Profession intermédiaire	5	7.04	0	0.00	5	4.50
Employé	4	5.63	0	0.00	4	3.60
Ouvrier	9	12.68	2	5.00	11	9.91
Autres (dont sans parents)	4	5.63	0	0.00	4	3.60
TOTAL	71	100.00	40	100.00	111	100.00

Thème 2 :Tableau 4 : Secteur d'activité des parents du chef interrogé

ANCIEN SECTEUR D'ACTIVITE DES PARENTS DE L'EXPLOITANT	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Secteur primaire	23	32.39	40	100.00	63	56.76
Secteur Agro-alimentaire, énergie, industrie	9	12.68	0	0.00	9	8.11
Bâtiments et TP	7	9.86	0	0.00	7	6.31
Tertiaire marchand	15	21.13	0	0.00	15	13.51
Tertiaire non marchand	13	18.31	0	0.00	13	11.71
Inactif sans emploi	1	1.41	0	0.00	1	0.90
Secteur associatif	0	0.00	0	0.00	0	0.00
Sans parents	3	4.23	0	0.00	3	2.70
TOTAL	71	100.00	40	100.00	111	100.00

Annexe 3 : Dates et mode d'installation des exploitants

Thème 1 : Dates et mode d'installation des exploitants enquêtés

Thème 1 :Tableau 1 : Date d'installation des exploitants

DATE D'INSTALLATION	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Date d'installation inférieure ou égal à 1970	3	4.23	14	35.00	17	15.32
Date d'installation supérieure à 1970 et inférieure ou égale à 1975	9	12.68	7	17.50	16	14.41
Date d'installation supérieure à 1975 et inférieure ou égale à 1980	11	15.49	5	12.50	16	14.41
Date d'installation supérieure à 1980 et inférieure ou égale à 1985	15	21.13	5	12.50	20	18.02
Date d'installation supérieure à 1985 et inférieure ou égale à 1990	24	33.80	5	12.50	29	26.13
Date d'installation supérieure à 1990	9	12.68	4	10.00	13	11.71
TOTAL	71	100.00	40	100.00	111	100.00

Thème 1 :Tableau 2 : Mode d'installation des exploitants

TYPE D'ACQUISITION DE L'EXPLOITATION	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Héritage ou succession	10	14.08	32	80.00	42	37.84
Achat	51	71.83	6	15.00	57	51.35
Location	5	7.04	0	0.00	5	4.50
Création	5	7.04	2	5.00	7	6.31
TOTAL	71	100.00	40	100.00	111	100.00

Annexe 4 : Structures foncières, activités agricoles et artisanales des exploitations

Thème 1 : Structures foncières

Thème 1 :Tableau 1 : Structures foncières des exploitations en surface effectivement employée pour la production (11 classes)

STRUCTURES FONCIERES DES EXPLOITATIONS	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Surface égale à 0 hectares	6	8.45	2	5.00	8	7.21
Surface Supérieure à 0 hectares et inférieure ou égale à 5	9	12.68	0	0.00	9	8.11
Surface Supérieure à 5 hectares et inférieure ou égale à 10	6	8.45	2	5.00	8	7.21
Surface Supérieure à 10 hectares et inférieure ou égale à 15	5	7.04	5	12.50	10	9.01
Surface Supérieure à 15 hectares et inférieure ou égale à 20	10	14.08	3	7.50	13	11.71
Surface Supérieure à 20 hectares et inférieure ou égale à 25	4	5.63	5	12.50	9	8.11
Surface Supérieure à 25 hectares et inférieure ou égale à 30	5	7.04	4	10.00	9	8.11
Surface Supérieure à 30 hectares et inférieure ou égale à 50	6	8.45	8	20.00	14	12.61
Surface Supérieure à 50 hectares et inférieure ou égale à 100	8	11.27	7	17.50	15	13.51
Surface Supérieure à 100 hectares et inférieure ou égale à 150	2	2.82	2	5.00	4	3.60
Surface Supérieure à 150 hectares	10	14.08	2	5.00	12	10.81
TOTAL	71	100.00	40	100.00	111	100.00

Thème 2 : Répartition des activités agricoles exercées, activité principale (valeur de la production la plus importante au moment de l'enquête) (Choix 1 uniquement)

Thème 2 :Tableau 1 : La production agricole la plus importante en CA

ACTIVITE AGRICOLE PRINCIPALE EN VALEUR	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Cultures céréalières	0	0.00	5	12.50	5	4.50
Polyculture	0	0.00	0	0.00	0	0.00
Production légume et pépinière	4	5.63	2	5.00	6	5.41
Cultures fruitières	1	1.41	1	2.50	2	1.80
Viticulture	21	29.58	20	50.00	41	36.94
Elevage bovins	11	15.49	3	7.50	14	12.61
Elevage ovins	5	7.04	1	2.50	6	5.41
Elevage caprins	8	11.27	5	12.50	13	11.71
Elevage équins	3	4.23	1	2.50	4	3.60
Elevage porcins	0	0.00	0	0.00	0	0.00
Poly-élevage	2	2.82	1	2.50	3	2.70
Apiculture	6	8.45	0	0.00	6	5.41
Aviculture	2	2.82	0	0.00	2	1.80
Plantes médicinales et aromatiques	2	2.82	1	2.50	3	2.70
Autres productions végétales	6	8.45	0	0.00	6	5.41
TOTAL	71	100.00	40	100.00	111	100.00

Thème 2 :Tableau 2 : Les modes de transformation de la production principale

MODE DE TRANSFORMATION DE LA PRODUCTION PRINCIPALE	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Sans transformation	14	19.72	19	47.50	33	29.73
Lait brut	1	1.41	0	0.00	1	0.90
Viande	4	5.63	3	7.50	7	6.31
Elevage allaitant et mixte	7	9.86	1	2.50	8	7.21
Production transformée sur place	39	54.93	16	40.00	55	49.55
Production destinée à l'agro-tourisme	5	7.04	1	2.50	6	5.41
Activités forestières	1	1.41	0	0.00	1	0.90
TOTAL	71	100.00	40	100.00	111	100.00

Thème 2 :Tableau 3 : Les produits artisanaux en activité principale élaborés sur place par les exploitants

PRODUIT ARTISANAL PRINCIPAL	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Aucune Activité artisanale	38	53.52	25	62.50	63	56.76
Fabrication charcuterie	2	2.82	1	2.50	3	2.70
Fabrication produits frais, yaourts	1	1.41	0	0.00	1	0.90
Fabrication fromages	7	9.86	5	12.50	12	10.81
Conserves de fruits et confitures	8	11.27	0	0.00	8	7.21
Fabrication de pâtisserie	0	0.00	0	0.00	0	0.00
Fabrication d'apéritifs	1	1.41	0	0.00	1	0.90
Fabrication de jus de fruits	1	1.41	0	0.00	1	0.90
Production de vins	11	15.49	9	22.50	20	18.02
Fabrication d'articles ménagers	2	2.82	0	0.00	2	1.80
TOTAL	71	100.00	40	100.00	111	100.00

Thème 3 : Répartition des activités agricoles exercées (activité principale et activités secondaires (l'exploitant a 4 choix au maximum)

Thème 3 :Tableau 1 : Les activités agricoles principales et secondaires (par ordre d'importance)

ACTIVITES PRINCIPALES ET SECONDAIRES CONFONDUES (CHOIX 1 à 4)	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Cultures céréalières	4	5.63	11	27.50	15	13.51
Polyculture	2	2.82	0	0.00	2	1.80
Production légumes et pépinière	7	9.86	2	5.00	9	8.11
Cultures fruitières	7	9.86	5	12.50	12	10.81
Viticulture	24	33.80	23	57.50	47	42.34
Elevage bovins	13	18.31	4	10.00	17	15.32
Elevage ovins	9	12.68	4	10.00	13	11.71
Elevage caprins	8	11.27	6	15.00	14	12.61
Elevage équins	6	8.45	1	2.50	7	6.31
Elevage porcins	0	0.00	2	5.00	2	1.80
Poly-élevage	3	4.23	2	5.00	5	4.50
Apiculture	8	11.27	0	0.00	8	7.21
Aviculture	2	2.82	3	7.50	5	4.50
Plantes médicinales et aromatiques	3	4.23	2	5.00	5	4.50
Autres productions végétales	13	18.31	5	12.50	18	16.22

Thème 3 :Tableau 2 : Les modes de transformations des productions agricoles principales et secondaires

MODE DE TRANSFORMATION DE LA PRODUCTION PRINCIPALE ET SECONDAIRE (CHOIX 1 à 4)	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Sans transformation	24	33.80	26	65.00	50	45.05
Lait brut	1	1.41	0	0.00	1	0.90
Viande	5	7.04	4	10.00	9	8.11
Elevage allaitant et mixte	7	9.86	2	5.00	9	8.11
Production transformée sur place	46	64.79	19	47.50	65	58.56
Production destinée à l'agro-tourisme	10	14.08	2	5.00	12	10.81
Activités forestières	4	5.63	2	5.00	6	5.41

Thème 3 :Tableau 3 : Les produits artisanaux principaux et secondaires élaborés sur place par les exploitants

PRODUITS ARTISANAUX (CHOIX 1 à 4)	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Aucune Activité artisanale	45	63.38	33	82.50	78	70.27
Fabrication charcuterie	2	2.82	4	10.00	6	5.41
Fabrication de produits frais, yaourts	1	1.41	0	0.00	1	0.90
Fabrication fromages	7	9.86	5	12.50	12	10.81
Conserves de fruits et confitures	12	16.90	1	2.50	13	11.71
Fabrication de pâtisserie	4	5.63	0	0.00	4	3.60
Fabrication d'apéritifs	1	1.41	2	5.00	3	2.70
Fabrication de jus de fruits	1	1.41	0	0.00	1	0.90
Production de vin	11	15.49	9	22.50	20	18.02
Fabrication d'articles ménagers	6	8.45	0	0.00	6	5.41

Annexe 5 : Origine géographique et raisons de la venue des migrants

Thème 1 : Origine géographique des migrants

Thème 1 :Tableau 1 : Lieu de résidence de l'exploitant avant sa venue au lieu d'enquête (Origine régionale)

ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES MIGRANTS (Par régions)	MIGRANT	%
Chefs venant du même département (Aude)	6	8.45
Chefs venant du même département (Gard)	2	2.82
Chefs venant du même département (Hérault)	3	4.23
Chefs venant du même département (Lozère)	0	0.00
Chefs venant du même département (P.O)	1	1.41
Chefs venant de la région Languedoc Roussillon	25	35.21
Chefs venant de la France métropolitaine hors L.R.	33	46.48
Chefs venant des Dom-Tom	1	1.41
Chefs venant des Pays de la Communauté hors France	12	16.90
Chefs venant de la région Ile de France	7	9.86

Thème 1 :Tableau 2 : Type de commune où était situé le lieu de résidence

ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES MIGRANTS	MIGRANT	%
Chefs venant d'ailleurs mais d'une commune rurale	25	35.21
Chefs venant d'ailleurs mais d'une commune urbaine	46	64.79
TOTAL	71	100.00

Thème 2 : Les raisons de la venue

Thème 2 :Tableau 1 : La raison principale de la venue

RAISON PRINCIPALE DE LA VENUE	MIGRANT	%
Héritage de l'exploitation	6	8.45
Envie d'acquérir une exploitation agricole	10	14.08
Avait une résidence avant la venue	5	7.04
Volonté de vivre en milieu rural	6	8.45
Recherche d'un certain cadre de vie	16	22.54
Retour au pays	13	18.31
Raisons professionnelles	2	2.82
Intérêt pour l'espace, (faible densité, opportunité, et/ou avait un prix attractif)	12	16.90
Ne sais pas	1	1.41
TOTAL	71	100.00

Thème 2 :Tableau 2 : Les raisons principales et secondaires de la venue

LES RAISON DE LA VENUE (2 CHOIX)	MIGRANT	%
Héritage de l'exploitation	8	11.27
Envie d'acquérir une exploitation agricole	31	43.66
Avait une résidence avant la venue	6	8.45
Volonté de vivre en milieu rural	13	18.31
Recherche d'un certain cadre de vie	27	38.03
Retour au pays	17	23.94
Raisons professionnelles	4	5.63
Intérêt pour l'espace, (faible densité, opportunité, et/ou avait un prix attractif)	18	25.35
Ne sais pas	1	1.41

Thème 2 :Tableau 3 : Choix de localisation de l'exploitation

CHOIX DE LOCALISATION DE L'EXPLOITATION	MIGRANT	%
La localisation est fonction de la structure	32	45.07
Le lieu était propice au projet agricole souhaité (choix qualitatifs)	37	52.11
Ne sais pas	2	2.82
TOTAL	71	100.00

Annexe 6 : Les stratégies foncières des agriculteurs

Thème 1 : La manifestation des besoins fonciers

Thème 1 :Tableau 1 : Comment satisfaire ses besoins fonciers à l'avenir (1er choix)

PREFERENCES POUR LES BESOINS FONCIERS	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Chefs n'ayant pas de besoins fonciers	46	64.79	24	60.00	70	63.06
Chefs préférant louer des terres	11	15.49	1	2.50	12	10.81
Chefs préférant acheter des terres	7	9.86	14	35.00	21	18.92
Chefs préférant jouer sur les transhumances	4	5.63	1	2.50	5	4.50
Chefs préférant jouer sur un autre critère	3	4.23	0	0.00	3	2.70
TOTAL	71	100.00	40	100.00	111	100.00

Thème 1 :Tableau 2 : Comment satisfaire ses besoins fonciers à l'avenir (choix 1 et 2)

PREFERENCES POUR LES BESOINS FONCIERS	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Chefs n'ayant pas de besoins fonciers	46	64.79	24	60.00	70	63.06
Chefs préférant louer des terres	14	19.72	3	7.50	17	15.32
Chefs préférant acheter des terres	8	11.27	14	35.00	22	19.82
Chefs préférant jouer sur les transhumances	4	5.63	2	5.00	6	5.41
Chefs préférant jouer sur un autre critère	3	4.23	0	0.00	3	2.70

Thème 1 :Tableau 3 : Critère de faisabilité de l'opération foncière souhaité selon l'exploitant

FAISABILITE DE L'OPERATION FONCIERE CHOISIE	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Difficile à cause du parcellaire	1	4.17	2	12.50	3	7.50
Difficile à cause de la rareté de la terre disponible	10	41.67	6	37.50	16	40.00
Facilité à cause du repli agricole	9	37.50	7	43.75	16	40.00
Ne sais pas	4	16.67	1	6.25	5	12.50
TOTAL	24	100.00	16	100.00	40	100.00

Thème 1 :Tableau 4 : Objectif économique de l'opération foncière

OBJECTIF DE CETTE OPERATION FONCIERE	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
La diversification	9	37.50	4	25.00	13	32.50
Le renforcement de l'existant	15	62.50	12	75.00	27	67.50
TOTAL	24	100.00	16	100.00	40	100.00

Thème 2 : Les pratiques de locations et l'origine des propriétaires des terres louées

Thème 2 :Tableau 1 : Nature du propriétaire des terres louées

QUI SONT LES PROPRIETAIRES DES TERRES QUE VOUS LOUEZ? (En volume le plus important)	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Pas de locations en cours	27	38.03	23	57.50	50	45.05
Agriculteurs ou anciens agriculteurs	11	15.49	10	25.00	21	18.92
Des non-agriculteurs résidents	5	7.04	2	5.00	7	6.31
Des propriétaires de résidences secondaires	7	9.86	1	2.50	8	7.21
Office National des Forêts	3	4.23	3	7.50	6	5.41
Une commune	12	16.90	1	2.50	13	11.71
Autres (entreprises ...)	6	8.45	0	0.00	6	5.41
TOTAL	71	100.00	40	100.00	111	100.00

Thème 2 :Tableau 2 : Nature des propriétaires de terres que vous loués (2 premiers choix).

QUI SONT LES PROPRIETAIRES DES TERRES QUE VOUS LOUEZ? (Les deux plus importants volumes)	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Pas de locations en cours	27	38.03	23	57.50	50	45.05
Agriculteurs ou anciens agriculteurs	13	18.31	11	27.50	24	21.62
Des non-agriculteurs résidents	13	18.31	3	7.50	16	14.41
Des propriétaires de résidences secondaires	16	22.54	3	7.50	19	17.12
Office National des Forêts	4	5.63	3	7.50	7	6.31
Une commune	13	18.31	3	7.50	16	14.41
Autres (entreprises ...)	8	11.27	1	2.50	9	8.11

Thème 3 : L'usage des terres par les exploitants et leur sensibilité à la déprise agricole

Thème 3 :Tableau 1 : Utilisez-vous de façon partielle vos terres ?

UTILISEZ-VOUS DE FACON PARTIELLES VOS TERRES?	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Oui, j'utilise tout l'espace disponible	42	59.15	27	67.50	69	62.16
Non, je n'utilise pas tout l'espace disponible à cause du parcellaire	2	2.82	2	5.00	4	3.60
Non, je n'utilise pas tout l'espace disponible, ce ne serait pas rentable	5	7.04	2	5.00	7	6.31
Non, je n'utilise pas tout l'espace disponible, je me retire de l'agriculture	4	5.63	1	2.50	5	4.50
Non, je n'utilise pas tout l'espace disponible Les terres sont mal adaptées	11	15.49	2	5.00	13	11.71
Non, je n'utilise pas tout l'espace disponible des raisons économiques m'en interdisent l'utilisation	3	4.23	3	7.50	6	5.41
Non, je n'utilise pas tout l'espace disponible les terres sont en reconversion	4	5.63	3	7.50	7	6.31
TOTAL	71	100.00	40	100.00	111	100.00

Thème 3 :Tableau 2 : Sensibilité de l'exploitant à la rétraction de l'espace agricole

EN GENERAL, L'USAGE DE TERRES AGRICOLES A D'AUTRES USAGES VOUS GENE T-IL?	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Non, sans motif	13	18.31	17	42.50	30	27.03
Non, le tourisme et les résidences secondaires peuvent être un atout	11	15.49	4	10.00	15	13.51
Non, le boisement maîtrisé et réfléchi ne me gêne pas	8	11.27	4	10.00	12	10.81
Oui, la friche crée des difficultés (risques d'incendies...)	20	28.17	6	15.00	26	23.42
Oui, le développement résidentiel rend difficile l'organisation de l'activité	13	18.31	7	17.50	20	18.02
Oui, sans motif	6	8.45	2	5.00	8	7.21
TOTAL	71	100.00	40	100.00	111	100.00

Thème 4 : Les motivations et le comportement des exploitants lors de la réduction de la capacité de production

Thème 4 :Tableau 1 : Avez-vous déjà été tenté de réduire votre capacité de production ?

AVEZ-VOUS DEJA ETE TENTE DE REDUIRE VOTRE CAPACITE DE PRODUCTION ? (Quels Moyens ?)	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Non	50	70.42	25	62.50	75	67.57
Oui, par l'arrachage primé	3	4.23	1	2.50	4	3.60
Oui, par l'arrachage spontané	2	2.82	3	7.50	5	4.50
Oui, par la vente de terre ou la location	9	12.68	1	2.50	10	9.01
Oui, par le gel de terres	1	1.41	5	12.50	6	5.41
Oui, par l'extensification du mode de production	3	4.23	2	5.00	5	4.50
Autres	3	4.23	3	7.50	6	5.41
TOTAL	71	100.00	40	100.00	111	100.00

Thème 4 :Tableau 2 : Les raisons de ce comportement

LES RAISONS DE CETTE REDUCTION DE CAPACITE	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Trop de travail	7	29.17	1	6.67	8	20.51
Législation européenne	1	4.17	7	46.67	8	20.51
Raisons économiques	7	29.17	3	20.00	10	25.64
Améliorer le produit	8	33.33	3	20.00	11	28.21
Arrêt futur de l'activité	1	4.17	1	6.67	2	5.13
TOTAL	24	100.00	15	100.00	39	100.00

Thème 4 :Tableau 3 : Que sont devenues les terres dans cette hypothèse ?

QUE SONT DEVENUES LES TERRES DANS CETTE HYPOTHESE DE REDUCTION DE CAPACITE ?	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Détenues en friche	4	16.67	7	46.67	11	28.21
Reconvertie en une autre culture	3	12.50	2	13.33	5	12.82
Mises en vente	1	4.17	1	6.67	2	5.13
Usage non agricole	0	0.00	0	0.00	0	0.00
Cultivées dans cette culture	16	66.67	5	33.33	21	53.85

Annexe 7 : Agriculture de terroir

Thème 1 : Répartition des exploitations en fonction de l'activité agricole de terroir, et contraintes de cette activité

Thème 1 :Tableau 1 : Répartition de l'échantillon en fonction de la présence ou de l'absence de la production agricole de terroir et maîtrise de cette activité jusqu'au produit fini

REPARTITION DE L'ECHANTILLON EN FONCTION DE L'ACTIVITE AGRICOLE DE TERROIR	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Chefs n'ayant pas de production de terroir	3	4.23	8	20.00	11	9.91
Chefs maîtrisant toute l'élaboration du produit de terroir	45	63.38	19	47.50	64	57.66
Chefs ne maîtrisant pas toute l'élaboration du produit de terroir	23	32.39	13	32.50	36	32.43
TOTAL	71	100.00	40	100.00	111	100.00

Thème 1 :Tableau 2 : Contraintes de cette activité de terroir

EXISTENCE DE CONDITIONS SPATIALES, D'IDENTIFICATION ET ASPECTS TECHNIQUES DE L'ACTIVITE AGRICOLE DE TERROIR	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Espace de terroir, identification du produit précise et aspects techniques	53	77.94	22	68.75	75	75.00
Espace de terroir, identification du produit précise	0	0.00	0	0.00	0	0.00
Espace de terroir	0	0.00	0	0.00	0	0.00
Identification du produit précise	1	1.47	2	6.25	3	3.00
Identification du produit précise et aspects techniques	13	19.12	4	12.50	17	17.00
Aspects techniques	1	1.47	2	6.25	3	3.00
Espace de terroir et aspects techniques	0	0.00	1	3.13	1	1.00
Aucune contrainte	0	0.00	1	3.13	1	1.00
TOTAL	68	100.00	32	100.00	100	100.00

Thème 1 :Tableau 3 : Fréquence des contraintes par catégories: Spatiales, identification et aspects techniques

CONDITIONS DE L'ACTIVITE AGRICOLE DE TERROIR PAR CATEGORIES : ESPACE IDENTIFICATION ASPECTS TECHNIQUES.	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Fréquence de présence des conditions spatiales	53	77.94	23	71.88	76	76.00
Fréquence de présence d'une identification	67	98.53	28	87.50	95	95.00
Fréquence de présence conditions techniques	67	98.53	29	90.63	96	96.00

Thème 1 :Tableau 4 : Le principal avantage de ce type de production

LE PRINCIPAL AVANTAGE QUE REPRESENTE LE PRODUIT DE TERROIR	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Aucun	9	13.24	9	28.13	18	18.00
Protection technique	3	4.41	1	3.13	4	4.00
La qualité garantit des débouchés	8	11.76	0	0.00	8	8.00
Identification du produit	5	7.35	2	6.25	7	7.00
Une garantie d'un prix de vente élevé	15	22.06	11	34.38	26	26.00
Un prestige et une notoriété envers le consommateur	7	10.29	3	9.38	10	10.00
Maîtriser mon activité	13	19.12	4	12.50	17	17.00
Dégager un revenu	8	11.76	2	6.25	10	10.00
TOTAL	68	100.00	32	100.00	100	100.00

Thème 1 :Tableau 5 : Les deux principaux avantages de ces produits terroirs

LES AVANTAGES DU PRODUIT DE TERROIR (1 et 2ème CHOIX)	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Protection technique	4	5.88	2	6.25	6	6.00
La qualité garantit des débouchés	20	29.41	6	18.75	26	26.00
Une identification du produit	16	23.53	6	18.75	22	22.00
Une garantie d'un prix de vente élevé	26	38.24	18	56.25	44	44.00
Un prestige et une notoriété envers le consommateur	17	25.00	4	12.50	21	21.00
Maîtriser mon activité	18	26.47	4	12.50	22	22.00
Dégager un revenu	17	25.00	8	25.00	25	25.00

Thème 2 : Protection de la production agricole de terroir

Thème 2 :Tableau 1 : Protection du produit terroir principal

PROTECTION DU PRODUIT AGRICOLE DE TERROIR	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Aucune protection	26	38.24	8	25.00	34	34.00
AOC	22	32.35	16	50.00	38	38.00
Label Rouge	0	0.00	1	3.13	1	1.00
Label autres	0	0.00	0	0.00	0	0.00
Certificat de qualité	3	4.41	0	0.00	3	3.00
Marque et marque déposée	12	17.65	6	18.75	18	18.00
Mention biologique	5	7.35	1	3.13	6	6.00
TOTAL	68	100.00	32	100.00	100	100.00

Thème 2 :Tableau 2 : Protection principale et secondaire du produit (Soit par exemple, une AOC et une marque, Soit par exemple deux produits de terroir en sa possession...)

PROTECTIONS MULTIPLES DU PRODUIT AGRICOLE DE TERROIR (1 et 2 ème niveaux)	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Exploitant ayant une double AOC	0	0.00	3	9.38	3	3.00
AOC	23	33.82	16	50.00	39	39.00
Label Rouge	0	0.00	1	3.13	1	1.00
Label Simple	1	1.47	0	0.00	1	1.00
Certificat de qualité	3	4.41	0	0.00	3	3.00
Marque et marque déposée	27	39.71	10	31.25	37	37.00
Mention biologique	6	8.82	1	3.13	7	7.00
Aucune protection	26	38.24	8	25.00	34	34.00

Thème 3 : Dimension du territoire « économique » du produit terroir

Thème 3 :Tableau 1 : Le lieu de débouché le plus porteur (C.A. le plus élevé)

DIMENSION DU TERRITOIRE ECONOMIQUE PRINCIPAL DU PRODUIT TERROIR	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Marché local	29	42.65	10	31.25	39	39.00
Marché Régional	16	23.53	5	15.63	21	21.00
Marché National	11	16.18	8	25.00	19	19.00
Marché International	11	16.18	5	15.63	16	16.00
Ne sais pas	1	1.47	4	12.50	5	5.00
TOTAL	68	100.00	32	100.00	100	100.00

Thème 3 :Tableau 2 : Les lieux de débouchés (deux possibilités maximum) (les deux C.A. les plus élevés)

DIMENSIONS DU TERRITOIRE ECONOMIQUE DU PRODUIT TERROIR (1 et 2ème choix)	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Marché local	32	47.06	11	34.38	43	43.00
Marché Régional	21	30.88	6	18.75	27	27.00
Marché National	16	23.53	10	31.25	26	26.00
Marché International	19	27.94	6	18.75	25	25.00
Ne sais pas	1	1.47	4	12.50	5	5.00

Annexe 8 : La tertiarisation de l'agriculture

Thème 1 : Répartition des exploitations qui proposent une prestation de service sur l'exploitation et nature de ces prestations

Thème 1 :Tableau 1 : Répartition des exploitation en fonction de l'existence de cette activité de service

REPARTITION DES EXPLOITATIONS AYANT UNE OU DES ACTIVITES DE SERVICES SUR L'EXPLOITATION	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Nombre d'exploitations n'ayant pas d'activités de services	32	45.07	22	55.00	54	48.65
Nombre d'exploitations ayant au moins une activité de service	39	54.93	18	45.00	57	51.35
TOTAL	71	100.00	40	100.00	111	100.00

Thème 1 :Tableau 2 : Nature de ces activités

REPARTITION DES EXPLOITATIONS AYANT UNE OU DES ACTIVITES DE SERVICES PAR TYPE	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Nombre d'exploitations ayant au moins une activité de gîtes	15	38.46	9	50.00	24	42.11
Nombre d'exploitations ayant au moins une activité d'accueil (campings)	2	5.13	0	0.00	2	3.51
Nombre d'exploitations ayant au moins une activité de restauration	14	35.90	2	11.11	16	28.07
Nombre d'exploitations ayant au moins une activité de Loisirs et découvertes	12	30.77	3	16.67	15	26.32
Nombre d'exploitations ayant au moins une activité de diversifications non agricoles autres	19	48.72	9	50.00	28	49.12

Thème 1 : Tableau 3 : Détails des activités proposées (cinq activités maximum)

REPARTITION DES EXPLOITATIONS AYANT UNE OU DES ACTIVITES DE SERVICES PAR TYPE	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Nombre d'exploitations ayant au moins un gîte d'étape	6	15.38	0	0.00	6	10.53
Nombre d'exploitations ayant au moins un gîte d'enfant	0	0.00	0	0.00	0	0.00
Nombre d'exploitations ayant au moins un gîte de groupe	0	0.00	0	0.00	0	0.00
Nombre d'exploitations ayant au moins un gîte classique	8	20.51	8	44.44	16	28.07
Nombre d'exploitations ayant au moins une chambre d'hôtes	11	28.21	1	5.56	12	21.05
Nombre d'exploitations ayant au moins un camping à la ferme	2	5.13	0	0.00	2	3.51
Nombre d'exploitations ayant au moins une table d'hôtes	11	28.21	0	0.00	11	19.30
Nombre d'exploitations faisant ferme auberge	4	10.26	2	11.11	6	10.53
Nombre d'exploitations ayant une piscine	0	0.00	0	0.00	0	0.00
Nombre d'exploitations proposant de la voile ou canoë	0	0.00	0	0.00	0	0.00
Nombre d'exploitations proposant une activité pêche	1	2.56	0	0.00	1	1.75
Nombre d'exploitations proposant une activité baignade et animation en milieu aquatique	1	2.56	0	0.00	1	1.75
Nombre d'exploitations proposant une activité tennis	0	0.00	0	0.00	0	0.00
Nombre d'exploitations proposant une activité d'équitation	2	5.13	1	5.56	3	5.26
Nombre d'exploitations proposant une activité travaux manuels	1	2.56	0	0.00	1	1.75
Nombre d'exploitations proposant des randonnées équestres	7	17.95	1	5.56	8	14.04
Nombre d'exploitations proposant une visite de l'exploitation	2	5.13	2	11.11	4	7.02
Nombre d'exploitations proposant une activité VTT	0	0.00	0	0.00	0	0.00
Nombre d'exploitations proposant randonnées diverses autres	5	12.82	0	0.00	5	8.77
Nombre d'exploitations produisant du bois de chauffe	6	15.38	2	11.11	8	14.04
Nombre d'exploitations ayant une activité de pollinisation	2	5.13	0	0.00	2	3.51
Nombre d'exploitations proposant une activité de dégustation de produits terroirs	8	20.51	3	16.67	11	19.30
Nombre d'exploitations ayant une activité artisanale non agricole	3	7.69	3	16.67	6	10.53
Nombre d'exploitations ayant une activité de ramassage scolaire	0	0.00	1	5.56	1	1.75

Thème 1 :Tableau 4 : Taux de reconnaissance de l'activité par type

TAUX DE RECONNAISSANCE DE L'ACTIVITE PAR TYPE	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Reconnaissance de l'activité gîte	12	80.00	7	77.78	19	79.17
Reconnaissance de l'activité d'accueil	0	0.00	0	0.00	0	0.00
Reconnaissance de l'activité restauration	7	50.00	2	100.00	9	56.25
Reconnaissance de l'activité de découverte	3	25.00	1	33.33	4	26.67
Pas de reconnaissance de l'activité	22	56.41	9	50.00	31	54.39

Thème 2 : Les raisons principales de la création de ces prestations par les agriculteurs.

Thème 2 :Tableau 1 : La raison principale

RAISON PRINCIPALE DE LA CREATION DE L'ACTIVITE DE SERVICE	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Existence d'un marché local	2	5.13	4	22.22	6	10.53
Existence d'un marché régional, national	0	0.00	1	5.56	1	1.75
Développer son savoir faire	8	20.51	2	11.11	10	17.54
Valorisation du patrimoine	10	25.64	9	50.00	19	33.33
Manque de structures touristiques	0	0.00	0	0.00	0	0.00
Incitations financières	0	0.00	1	5.56	1	1.75
Raisons économiques	14	35.90	1	5.56	15	26.32
Situation privilégiée par rapport à un site	5	12.82	0	0.00	5	8.77
TOTAL	39	100.00	18	100.00	57	100.00

Thème 2 :Tableau 2 : Les raisons principales (en 3 choix maximum)

RAISONS DE LA CREATION DE L'ACTIVITE DE SERVICE (Trois raisons possibles)	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Existence d'un marché local	8	20.51	7	38.89	15	26.32
Existence d'un marché régional, national	1	2.56	3	16.67	4	7.02
Développer son savoir faire	14	35.90	3	16.67	17	29.82
Valorisation du patrimoine	24	61.54	11	61.11	35	61.40
Manque de structures touristiques	0	0.00	3	16.67	3	5.26
Incitations financières	1	2.56	3	16.67	4	7.02
Raisons économiques	26	66.67	5	27.78	31	54.39
Situation privilégiée par rapport à un site	13	33.33	3	16.67	16	28.07

Thème 3 : Dimension du territoire économique par les prestations de services

Thème 3 :Tableau 1 : Origine multiple de la clientèle demandant vos prestations de services

ORIGINE DE LA CLIENTELE LORS DES PRESTATIONS DE SERVICES (% par rapport aux exploitants pratiquant une prestation de services)	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Clientèle provenant du milieu local	15	39.47	8	47.06	23	41.82
Clientèle provenant de l'échelon Régional	9	23.68	2	11.76	11	20.00
Clientèle provenant de l'échelon National	27	71.05	12	70.59	39	70.91
Clientèle provenant de l'échelon interne à la CEE	21	55.26	8	47.06	29	52.73
Clientèle provenant de l'échelon Hors CEE	1	2.63	1	5.88	2	3.64
Clientèle provenant de l'échelon local et régional	3	7.89	2	11.76	5	9.09
Clientèle provenant de l'échelon local et régional et national	1	2.63	0	0.00	1	1.82
Clientèle provenant de l'échelon local et régional et national et CEE	0	0.00	0	0.00	0	0.00
Clientèle provenant de l'échelon local et régional et national et CEE et Hors CEE	0	0.00	0	0.00	0	0.00

Thème 3 :Tableau 2 : Origine principale de la clientèle de vos prestations.

ORIGINE DE LA CLIENTELE LORS DES PRESTATIONS DE SERVICES (% par rapport aux exploitants pratiquant une prestation de services)	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Surtout locale	10	26.32	7	41.18	17	30.91
Surtout régionale	2	5.26	0	0.00	2	3.64
Surtout nationale	17	44.74	9	52.94	26	47.27
Surtout CEE	7	18.42	1	5.88	8	14.55
Surtout hors CEE	0	0.00	0	0.00	0	0.00

Thème 3 :Tableau 3 : Nature de cette clientèle

NATURE DE LA CLIENTELE DE SERVICES (% par rapport aux exploitants pratiquant une prestation de services)	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Populations familiales	30	78.95	13	76.47	43	78.18
Populations de groupes	19	50.00	3	17.65	22	40.00
Populations âgées	4	10.53	3	17.65	7	12.73
Populations autres (entreprises, scolaires...)	10	26.32	5	29.41	15	27.27
Surtout des populations familiales	23	60.53	10	58.82	33	60.00
Surtout des groupes	8	21.05	1	5.88	9	16.36
Surtout des populations âgées dominantes	3	7.89	2	11.76	5	9.09
Autres dominantes (entreprises, scolaires...)	4	10.53	3	17.65	7	12.73

Thème 3 :Tableau 4 : Saisonnalité de ces activités de services

SAISONNALITE DE LA FREQUENTATION	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Avez-vous remarqué une moins forte saisonnalité: Non, sans motifs	3	7.89	3	17.65	6	10.91
Avez-vous remarqué une moins forte saisonnalité: Non, la clientèle est toujours présente pendant les vacances	9	23.68	5	29.41	14	25.45
Avez-vous remarqué une moins forte saisonnalité: oui, le passage est annuel	10	26.32	2	11.76	12	21.82
Avez-vous remarqué une moins forte saisonnalité : mon activité est annuelle	7	18.42	2	11.76	9	16.36

Thème 3 :Tableau 5 : Pertinence économique de l'activité

COMPTABILITES DES FLUX REALISES	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Pas de prestations de services d'accueil et restauration	53	74.64	31	77.5	84	75.67
Durée du séjour moyen de la clientèle égale à 1 jours	4	10.53	0	0.00	4	7.27
Durée du séjour moyen de la clientèle entre 2 et 7 jours	9	23.68	4	23.53	13	23.64
Durée du séjour moyen de la clientèle de + de 7 jours	5	13.16	5	29.41	10	18.18
Flux de nuitées réalisées à l'année de moins de 50	1	2.63	0	0.00	1	1.82
Flux de nuitées réalisées à l'année compris entre 50 et 100	0	0.00	0	0.00	0	0.00
Flux de nuitées réalisées à l'année compris entre 100 et 500	2	5.26	3	17.65	5	9.09
Flux de nuitées réalisées à l'année compris entre 500 et 2000	10	26.32	1	5.88	11	20.00
Flux de nuitées réalisées à l'année de + de 2000	1	2.63	0	0.00	1	1.82
Flux de repas réalisées à l'année de moins de 50	5	13.16	1	5.88	6	10.91
Flux de repas réalisées à l'année entre 50 et 100	1	2.63	0	0.00	1	1.82
Flux de repas réalisées à l'année entre 100 et 500	5	13.16	0	0.00	5	9.09
Flux de repas réalisées à l'année entre 500 et 2000	8	21.05	1	5.88	9	16.36
Flux de repas réalisées à l'années = + de 2000	1	2.63	1	5.88	2	3.64

Thème 4 : Les raisons du passage ou de la demande du client

Thème 4 :Tableau 1 : La raison principale du passage ou de la demande du client (selon l'exploitant)

RAISON PRINCIPALE DU PASSAGE OU DE LA DEMANDE DU CLIENT (par rapport aux exploitants pratiquant une prestation de services)	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Environnement rural, la nature (paysages,...)	7	22.58	4	33.33	11	25.58
Animations sportives existantes	1	3.23	1	8.33	2	4.65
Visites culturelles, architecturales, attrait du village	10	32.26	3	25.00	13	30.23
Les équipements de santé existants	0	0.00	0	0.00	0	0.00
Espace propice à la pratique sportive (VTT,...)	3	9.68	0	0.00	3	6.98
Existence de ressources naturelles (champignons, pêche,...)	1	3.23	0	0.00	1	2.33
Raisons économiques (attrait du prix)	1	3.23	1	8.33	2	4.65
La vie villageoise, l'animation pratiquée	2	6.45	0	0.00	2	4.65
Le climat favorable	2	6.45	1	8.33	3	6.98
Le calme, la possibilité de repos	3	9.68	2	16.67	5	11.63
Autres	1	3.23	0	0.00	1	2.33
TOTAL (nombre de réponses)	31	100.00	12	100.00	43	100.00

Thème 4 :Tableau 2 : Les raisons principales et autres du passage ou de la demande du client

RAISONS DU PASSAGE OU DE LA DEMANDE DU CLIENT (4 choix possibles) (par rapport aux exploitants pratiquant une prestation de services)	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Environnement rural, la nature (paysages,...)	18	58.06	7	58.33	25	58.14
Animations sportives existantes	3	9.68	2	16.67	5	11.63
Visites culturelles, architecturales, attrait du village	15	48.39	10	83.33	25	58.14
Les équipements de santé existants	1	3.23	1	8.33	2	4.65
Espace propice à la pratique sportive (VTT,...)	13	41.94	2	16.67	15	34.88
Existence de ressources naturelles (champignons, pêche,...)	6	19.35	1	8.33	7	16.28
Raisons économiques (attrait du prix)	3	9.68	2	16.67	5	11.63
La vie villageoise, l'animation pratiquée	6	19.35	2	16.67	8	18.60
Le climat favorable	4	12.90	1	8.33	5	11.63
Le calme, la possibilité de repos	6	19.35	5	41.67	11	25.58
Autres	1	3.23	0	0.00	1	2.33

Annexe 9 : La diversification dans les formes de commercialisations des produits agricoles

Thème 1 : La diversification dans les formes de commercialisation

Thème 1 : Tableau 1 : Répartition des exploitations qui font appel aux formes de commercialisations citées quel que soit le produit et le niveau de chiffre d'affaires (Taux réalisés par rapport aux totaux)

EXPLOITATIONS REALISANT LA TOTALITE OU UNE PARTIE DU CHIFFRE D'AFFAIRES	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Exploitations Faisant appel à des intermédiaires privés	23	32.39	11	27.50	34	30.63
Exploitations Faisant appel à des coopératives	20	28.17	24	60.00	44	39.64
Exploitations Faisant appel à des IAA hors coopératives	2	2.82	3	7.50	5	4.50
Exploitations Faisant de la vente directe sur l'exploitation	42	59.15	17	42.50	59	53.15
Exploitations Faisant de la vente directe sur des marchés locaux	13	18.31	12	30.00	25	22.52
Exploitations Faisant de la vente directe par des relations diverses	4	5.63	1	2.50	5	4.50
Exploitations Faisant des foires et salons	4	5.63	2	5.00	6	5.41
Exploitations vendant à des associations et collectivités	2	2.82	1	2.50	3	2.70
Exploitations vendant à des cafés-hotels-restaurants	9	12.68	3	7.50	12	10.81
Exploitations vendant à des magasins spécialisés	14	19.72	8	20.00	22	19.82
Exploitations vendant à une SARL et/ou dépôts en propriétés	9	12.68	3	7.50	12	10.81

Thème 1 :Tableau 2 : Exploitations faisant appel uniquement à un mode de commercialisation et réalisant 100 % du chiffre d'affaires agricoles par ce biais. (Taux réalisés par rapport aux totaux)

EXPLOITATIONS REALISANT LA TOTALITE DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE PRODUITS AGRICOLES EN	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Faisant appel uniquement à des intermédiaires privés (01)	2	2.82	2	5.00	4.00	3.60
Faisant appel uniquement à des coopératives (02)	10	14.08	9	22.50	19.00	17.12
Faisant appel uniquement à des IAA hors coopératives (03)	0	0.00	1	2.50	1.00	0.90
Faisant appel uniquement à la vente directe sur l'exploitation (04)	14	19.72	2	5.00	16.00	14.41
Faisant appel uniquement à la vente sur des marchés locaux (05)	0	0.00	1	2.50	1.00	0.90
Faisant appel uniquement à la vente directe par relations diverses (11)	0	0.00	0	0.00	0.00	0.00
Faisant appel uniquement à des foires et salons (06)	0	0.00	0	0.00	0.00	0.00
Faisant appel uniquement à des associations et collectivités (07)	0	0.00	0	0.00	0.00	0.00
Faisant appel uniquement à des cafés-hotels-restaurants (C.H.R.) (08)	0	0.00	0	0.00	0.00	0.00
Faisant appel uniquement à des magasins spécialisés (09)	0	0.00	0	0.00	0.00	0.00
Faisant appel uniquement à une SARL et/ou dépôts en propriétés (10)	1	1.41	0	0.00	1.00	0.90

Thème 1 :Tableau 3 : Exploitations n'ayant aucun...

REPARTITION DES EXPLOITATIONS N'AYANT:	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Nombre d'exploitations n'ayant aucun intermédiaire	26	36.62	3	7.50	29	26.13
Nombre d'exploitations ne faisant pas de ventes directes	22	30.99	16	40.00	38	34.23
Nombre d'exploitations n'ayant aucun service	33	46.48	23	57.50	56	50.45
Nombre d'exploitations ne pratiquant pas le marché	55	77.46	28	70.00	83	74.77

Thème 2 : La commercialisation par les intermédiaires

Thème 2 :Tableau 1 : Répartition du CA agricole réalisé avec des intermédiaires (Maquignons, négociants, coopératives et IAA et grandes surfaces)

REPARTION PAR PROCEDURES DE VENTES DU CHIFFRE D’AFFAIRES AGRICOLE	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
100 % du CA agricole avec des intermédiaires	18	25.35	15	37.50	33	29.73
CA agricole avec des intermédiaires compris entre 75 et 99 %	5	7.04	10	25.00	15	13.51
CA agricole avec des intermédiaires compris entre 50 et 74 %	10	14.08	3	7.50	13	11.71
CA agricole avec des intermédiaires compris entre 25 et 49 %	2	2.82	1	2.50	3	2.70
CA agricole avec des intermédiaires compris entre 1 et 24 %	3	4.23	2	5.00	5	4.50
CA agricole avec des intermédiaires égal à 0 %	33	46.48	9	22.50	42	37.84
TOTAL	71	100.00	40	100.00	111	100.00

Thème 2 :Tableau 2 : Localisation des partenaires économiques (intermédiaires par régions)

ETENDUE DU TERRITOIRE ECONOMIQUE LORS DE RELATIONS AVEC INTERMEDIAIRES (Par rapport aux exploitants ayant des intermédiaires) *	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Nombre d'exploitations ayant au moins un intermédiaire au niveau Local	29	64.44	28	75.68	57	69.51
Nombre d'exploitations ayant au moins un intermédiaire au niveau Régional	25	55.56	12	32.43	37	45.12
Nombre d'exploitations ayant au moins un intermédiaire au niveau National	7	15.56	3	8.11	10	12.20
Nombre d'exploitations ayant au moins un intermédiaire Interne à la CEE (hors France)	7	15.56	2	5.41	9	10.98
Nombre d'exploitations ayant au moins un intermédiaire Hors CEE	3	6.67	1	2.70	4	4.88
Nombre d'exploitations ayant au moins un intermédiaire à la fois Local et régional	12	26.67	5	13.51	17	20.73
Nombre d'exploitations ayant au moins un intermédiaire à la fois Local, régional et national	1	2.22	0	0.00	1	1.22
Nombre d'exploitations ayant au moins un intermédiaire à la fois Local, régional, national et CEE	0	0.00	0	0.00	0	0.00
Nombre d'exploitations ayant au moins un intermédiaire à la fois Local, régional, national, CEE et Hors C	0	0.00	0	0.00	0	0.00

Thème 2 : Tableau 3 : Importance territoriale dans la localisation des intermédiaires par régions (Zone où le nombre d'intermédiaires est le plus important)

NOMBRE D'INTERMEDIAIRES LE PLUS IMPORTANT PAR ESPACE (Par rapport aux exploitants ayant des intermédiaires)	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Surtout local	16	35.56	23	62.16	39	47.56
Surtout régional	19	42.22	8	21.62	27	32.93
Surtout nationale	3	6.67	3	8.11	6	7.32
Surtout CEE	4	8.89	0	0.00	4	4.88
Surtout HORS CEE	0	0.00	0	0.00	1	1.22

Thème 3 : La commercialisation des produits agricoles par la ventes directes (Vente sur les marchés, vente sur l'exploitation, ventes par relations personnelles,)

Thème 3 : Tableau 1 : Répartition du Chiffre d'affaires agricoles réalisé à partir de la vente directe (Marché, ventes sur l'exploitation, ventes par le biais de relations personnelles)

REPARTION PAR PROCEDURES DE VENTES DU CHIFFRE D'AFFAIRES AGRICOLE	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Faisant 100 % du CA agricole en ventes directes	17	23.94	3	7.50	20.00	18.02
Faisant % du CA agricole en ventes directes compris entre 75 et 99 %	5	7.04	4	10.00	9.00	8.11
Faisant % du CA agricole en ventes directes compris entre 50 et 74 %	8	11.27	1	2.50	9.00	8.11
Faisant % du CA agricole en ventes directes compris entre 25 et 49 %	5	7.04	3	7.50	8.00	7.21
Faisant % du CA agricole en ventes directes compris entre 1 et 24 %	13	18.31	13	32.50	26.00	23.42
Faisant % du CA agricole en ventes directes égal à 0 %	23	32.39	16	40.00	39.00	35.14
TOTAL	71	100.00	40	100.00	111.00	100.00

Thème 3 : Tableau 2 : La fréquence dans la fréquentation des marchés locaux (hors foires)

NOMBRE D'EXPLOITATIONS PRATIQUANT LE MARCHE ET FREQUENCE	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Pratique pas le marché	55	77.46	28	70.00	83	74.77
Pratique le marché	16	22.54	12	30.00	28	25.23
Sous Total	71	100.00	40	100.00	111	100.00
Pratique le marché moins de 1 fois par semaine	7	36.84	7	58.33	14	50.00
Pratique le marché 2 fois par semaine	7	36.84	2	16.67	9	32.14
Pratique le marché entre 2 fois et 4 fois par semaine	2	10.53	3	25.00	5	17.86
TOTAL	16	100	12	100	28	100

Thème 3 :Tableau 3 : Localisation du lieu de cette pratique entre commune rurale et commune urbaine

LIEU DE LA PRATIQUE DU MARCHÉ par rapport aux exploitants pratiquant la vente sur les marchés	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Pratique le marché dans une commune rurale	5	26.32	2	16.67	7	25.00
Pratique le marché dans une commune Urbaine	11	57.89	10	83.33	21	75.00
Pratique le marché dans une commune rurale et une commune Urbaine	3	15.79	0	0.00	3	10.71
Pratique le marché dans une commune Urbaine de 2000 à 10000 Hab	8	42.11	1	8.33	9	32.14
Pratique le marché dans une commune Urbaine de 10000 à 50000 Hab	5	26.32	4	33.33	9	32.14
Pratique le marché dans une commune Urbaine de 50000 à 200000 Hab	0	0.00	3	25.00	3	10.71
Pratique le marché dans une commune Urbaine de plus de 200000 Hab	2	10.53	2	16.67	4	14.29
Pratique le marché surtout dans une commune Urbaine	11	57.89	10	83.33	21	75.00
Pratique le marché uniquement dans une commune Urbaine	9	47.37	9	75.00	18	64.29

Thème 3 :Tableau 4 : La saisonnalité dans les ventes de produits agricoles (ventes directes)

RYTHME DE LA SAISONNALITE DE LA VENTE DIRECTE	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Déclare avoir une certaine fluctuation	36	73.47	21	87.50	57	78.08
Vente directe toute l'année	18	36.73	6	25.00	24	32.87
Vente directe sur 9 mois de l'année	5	10.20	1	4.17	6	8.22
Vente directe sur 6 mois de l'année	7	14.29	4	16.67	11	15.07
Vente directe sur 3 mois de l'année	6	12.24	10	41.67	16	21.92
Vente directe sur 1 mois de l'année	0	0.00	0	0.00	0	0.00

Thème 3 :Tableau 5 : Raison principale de la fluctuation de la vente directe

RAISON PRINCIPALE DE CES VARIATIONS DANS LE RYTHME DE LA VENTE	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Dû à la nature du produit	17	34.69	6	25.00	23	31.51
Variation de la clientèle	5	10.20	1	4.17	6	8.22
Dû à l'existence de périodes de foires	7	14.29	4	16.67	11	15.07
Côté festif du produit	6	12.24	10	41.67	16	21.92

Thème 3 :Tableau 6 : Raisons diverses de la fluctuation de la vente directe

RAISONS PRINCIPALES ET SECONDAIRES DE CES VARIATIONS DANS LE RYTHME DE LA VENTE	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Dû à la nature du produit	20	40.82	6	25.00	26	35.62
Variation de la clientèle	6	12.24	1	4.17	7	9.59
Dû à l'existence de périodes de foires	8	16.33	5	20.83	13	17.81
Côté festif du produit	8	16.33	10	41.67	18	24.66

Thème 4 : La commercialisation par les foires et les salons, avec des collectivités locales et magasins spécialisés (bouchers, fromagers...) et à partir d'une structure commerciale en propriété personnelle (SARL, Dépôts privés...)

Thème 4 :Tableau 1 : Répartition du chiffre d'affaires agricoles réalisé à partir des foires et salons

REPARTITION PAR PROCEDURES DE VENTES DU CHIFFRE D'AFFAIRES AGRICOLE	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Faisant 100 % du CA agricole en foires et salons	0	0.00	0	0.00	0	0.00
Faisant % du CA agricole en foires et salons compris entre 75 et 99 %	1	1.41	0	0.00	1	0.90
Faisant % du CA agricole en foires et salons compris entre 50 et 74 %	1	1.41	0	0.00	1	0.90
Faisant % du CA agricole en foires et salons compris entre 25 et 49 %	0	0.00	1	2.50	1	0.90
Faisant % du CA agricole en foires et salons compris entre 1 et 24 %	5	7.04	2	5.00	7	6.31
Faisant % du CA agricole en foires et salons égal à 0 %	64	90.14	37	92.50	101	90.99
TOTAL	71	100.00	40	100.00	111	100.00

Thème 4 :Tableau 2 : Répartition du chiffre d'affaires agricoles réalisé à partir des collectivités locales et magasins spécialisés (Bouchers, fromagers,...)

REPARTION PAR PROCEDURES DE VENTES DU CHIFFRE D'AFFAIRES AGRICOLE	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Faisant 100 % du CA agricole en Collectivités CHR et magasins spécialisés	0	0.00	0	0.00	0.00	0.00
Faisant % du CA agricole en Collectivités CHR et magasins spécialisés entre 75 et 99 %	1	1.41	1	2.50	2.00	1.80
Faisant % du CA agricole en Collectivités CHR et magasins spécialisés entre 50 et 74 %	2	2.82	1	2.50	3.00	2.70
Faisant % du CA agricole en Collectivités CHR et magasins spécialisés entre 25 et 49 %	8	11.27	2	5.00	10.00	9.01
Faisant % du CA agricole en Collectivités CHR et magasins spécialisés entre 1 et 24 %	7	9.86	5	12.50	12.00	10.81
Faisant % du CA agricole en Collectivités CHR et magasins spécialisés égal à 0 %	53	74.65	31	77.50	84.00	75.68
TOTAL	71	100.00	40	100.00	111.00	100.00

Thème 4 :Tableau 3 : Répartition du chiffre d'affaires réalisé à partir d'une structure commerciale en propriété personnelle. (SARL, Dépôts,)

REPARTION PAR PROCEDURES DE VENTES DU CHIFFRE D'AFFAIRES AGRICOLE	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Faisant 100 % du CA agricole avec une SARL et/ou dépôts en propriétés	1	1.41	0	0.00	1.00	0.90
Faisant % du CA agricole avec une SARL et/ou dépôts en propriétés entre 75 et 99 %	3	4.23	1	2.50	4.00	3.60
Faisant % du CA agricole avec une SARL et/ou dépôts en propriétés entre 50 et 74 %	1	1.41	0	0.00	1.00	0.90
Faisant % du CA agricole avec une SARL et/ou dépôts en propriétés entre 25 et 49 %	2	2.82	1	2.50	3.00	2.70
Faisant % du CA agricole avec une SARL et/ou dépôts en propriétés entre 1 et 24 %	2	2.82	1	2.50	3.00	2.70
Faisant % du CA agricole avec une SARL et/ou dépôts en propriétés égal à 0 %	62	87.32	37	92.50	99.00	89.19
TOTAL	71	100.00	40	100.00	111.00	100.00

Thème 5 : Comment se faire connaître par le consommateur

Thème 5 :Tableau 1 : Quel est le support le plus porteur pour vous faire connaître?

COMMENT VOUS FAITES-VOUS CONNAITRE POUR LES PRESTATIONS? (1é choix) (Les supports de promotions les plus porteurs)	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Pas de formes particulières	11	15.49	15	37.50	26	23.42
Réseaux inter-gîtes	5	7.04	0	0.00	5	4.50
Réseaux publicitaires	13	18.31	7	17.50	20	18.02
Réseaux commerciaux	8	11.27	4	10.00	12	10.81
Syndicats d'initiatives	1	1.41	1	2.50	2	1.80
Minitel	1	1.41	1	2.50	2	1.80
Bouche à oreille	18	25.35	11	27.50	29	26.13
La dégustation des produits	3	4.23	1	2.50	4	3.60
Les concours, articles de presses personnalisés	11	15.49	0	0.00	11	9.91
TOTAL	71	100.00	40	100.00	111	100.00

Thème 5 :Tableau 2 : Quels sont les supports les plus porteurs pour vous faire connaître? (4 choix possibles maximum)

COMMENT ETES-VOUS CONNUS POUR LES PRESTATIONS? (4 choix possibles) (Les supports de promotions les plus porteurs)	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Réseaux inter-gîtes	9	12.68	0	0.00	9	8.11
Réseaux publicitaires	28	39.44	9	22.50	37	33.33
Réseaux commerciaux	16	22.54	7	17.50	23	20.72
Syndicats d'initiatives	2	2.82	3	7.50	5	4.50
Minitel	6	8.45	4	10.00	10	9.01
Bouche à oreilles	29	40.85	16	40.00	45	40.54
La dégustation des produits	9	12.68	1	2.50	10	9.01
Les concours, articles de presses personnalisés	14	19.72	1	2.50	15	13.51

Thème 5 :Tableau 3 : Avez-vous l'intention de développer une forme de « publicité »?

AVEZ-VOUS L'INTENTION DE DEVELOPPER LA "PUBLICITE"?	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Oui, pour commercialiser mieux	14	19.72	7	17.50	21	18.92
Oui, dans une démarche collective	11	15.49	2	5.00	13	11.71
Non	26	36.62	21	52.50	47	42.34
Non trop de travail et peu de moyens	4	5.63	4	10.00	8	7.21
Non, je commercialise tout ce que je produis	14	19.72	4	10.00	18	16.22
Ne sais pas	2	2.82	2	5.00	4	3.60

Annexe 10 : La pluriactivité salariale et entrepreneuriale hors de l'exploitation

Thème 1 : Nature de la pluriactivité du chef et du conjoint

Thème 1 :Tableau 1 : Répartition des activités extérieures rémunérées entre le chef et le conjoint

REPARTITION DES ACTIVITES EXTERIEURES REMUNEREES ENTRE LE CHEF ET LE CONJOINT	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Exploitations où personne n'a d'activité extérieure rémunérée	27	38.03	18	45.00	45	40.54
Exploitations où le chef a au moins 1 activité extérieure rémunérée	24	33.80	9	22.50	33	29.73
Exploitations où le conjoint a au moins 1 activité extérieure rémunérée	26	36.62	12	30.00	38	34.23
Exploitations ayant un revenu du capital	6	8.45	2	5.00	8	7.21
Exploitations où le chef cumule 2 activités extérieures rémunérées	3	4.23	0	0.00	3	2.70
Exploitations où le conjoint cumule 2 activités extérieures rémunérées	3	4.23	0	0.00	3	2.70
Exploitations où le chef et le conjoint ont chacun une activité extérieure rémunérée	11	15.49	1	2.50	12	10.81
Exploitations où le chef ou le conjoint a une activité extérieure rémunérée et un revenu du capital.	1	1.41	0	0.00	1	0.90

Thème 1 :Tableau 2 : Nature de l'activité extérieure (lorsque le chef et le conjoint ont la même activité, elle n'est comptabilisée qu'une seule fois)

NATURE DE L'ACTIVITE EXTERIEURE DU CONJOINT OU DU CHEF	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Artisan	5	10.00	0	0.00	5	7.14
Agriculteur	2	4.00	1	5.00	3	4.29
Commerçant	0	0.00	0	0.00	0	0.00
Chefs d'entreprise	2	4.00	1	5.00	3	4.29
Cadre moyen et supérieur	1	2.00	1	5.00	2	2.86
Profession libérale	5	10.00	1	5.00	6	8.57
Professeur ou enseignant ou formateur	13	26.00	2	10.00	15	21.43
Profession intermédiaire	3	6.00	0	0.00	3	4.29
Employé	13	26.00	12	60.00	25	35.71
Ouvrier	0	0.00	0	0.00	0	0.00
Petit boulot	1	2.00	0	0.00	1	1.43
Maire	2	4.00	2	10.00	4	5.71
Autres	3	6.00	0	0.00	3	4.29
TOTAL	50	100.00	20	100.00	70	100.00

Thème 1 :Tableau 3 : Nature du secteur d'activité dans lequel l'activité extérieure se réalise (Comptabilisation identique au tableau 2)

SECTEUR D'ACTIVITE DANS LEQUEL LE CONJOINT OU LE CHEF EXERCE L'ACTIVITE EXTERIEURE	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Secteur agricole forêt pêche	7	14.00	2	10.00	9	12.86
Secteur Secondaire hors bâtiment	3	6.00	1	5.00	4	5.71
Secteur bâtiment TP	5	10.00	0	0.00	5	7.14
Secteur Marchand	17	34.00	5	25.00	22	31.43
Secteur Non Marchand	12	24.00	11	55.00	23	32.86
Secteur Associatif	5	10.00	2	10.00	7	10.00
Autres	1	2.00	0	0.00	1	1.42
TOTAL	50	100.00	20	100.00	70	100.00

Thème 1 :Tableau 4 : Les formes de contractualisations dont bénéficient les agriculteurs pluriactifs

FORME DE CONTRACTUALISATION DANS L'ACTIVITE EXTERIEURE	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Exploitations où le chef ou le conjoint a une activité extérieure rémunérée (CDI)	28	56.00	14	70.00	42	60.00
Exploitations où le chef ou le conjoint a une activité extérieure rémunérée (CDD > 1 an)	1	2.00	1	5.00	2	2.86
Exploitations où le chef ou le conjoint a une activité extérieure rémunérée (CDD < 1 an)	1	2.00	0	0.00	1	1.43
Exploitations où le chef ou le conjoint a une activité extérieure rémunérée (Saisonnier)	11	22.00	1	5.00	12	17.14
Exploitations où le chef ou le conjoint a une activité extérieure rémunérée (Variable)	4	8.00	3	15.00	7	10.00

Thème 1 :Tableau 5 : La durée du travail extérieur

DUREE DE TRAVAIL DANS L'ACTIVITE EXTERIEURE	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Exploitations où le chef ou le conjoint a une activité extérieure rémunérée (Moins du 1/4 temps)	7	14.00	2	10.00	9	12.86
Exploitations où le chef ou le conjoint a une activité extérieure rémunérée (Moins du 1/2 temps)	6	12.00	6	30.00	12	17.14
Exploitations où le chef ou le conjoint a une activité extérieure rémunérée (+ du 3/4 temps)	4	8.00	2	10.00	6	8.57
Exploitations où le chef ou le conjoint a une activité extérieure rémunérée (Temps plein)	13	26.00	7	35.00	20	28.57
Exploitations où le chef ou le conjoint a une activité extérieure rémunérée (Temps Variable)	18	36.00	3	15.00	21	30.00

Thème 2 : Localisation de l'activité extérieure

Thème 2 :Tableau 1 : Localisation différenciée entre communes rurales et communes urbaines

LIEU DE REALISATION DE CETTE ACTIVITE ENTRE COMMUNE RURALE ET COMMUNE URBAINE	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Dans une commune rurale	29	63.04	12	60.00	41	62.12
Dans une commune urbaine	7	15.22	4	20.00	11	16.67
Dans plusieurs communes rurales	10	21.74	4	20.00	14	21.21
TOTAL	46	100.00	20	100.00	66	100.00

Thème 2 :Tableau 2 : Qui travaille à la campagne, qui travaille à la ville?

ACTIVITE ENTRE COMMUNE RURALE ET COMMUNE URBAINE	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Exploitations où deux personnes du ménage ont une activité extérieure rémunérée dans une commune rurale	9	47.37	0	0.00	9	39.13
Exploitations où deux personnes du ménage ont une activité extérieure rémunérée dans une commune urbaine	0	0.00	0	0.00	0	0.00
Exploitations où deux personnes du ménage ont une activité extérieure rémunérée dans plusieurs communes rurales	10	52.63	4	100.00	14	60.87
TOTAL	19	100.00	4	100.00	23	100.00

Annexe 11 : Le chiffre d'affaire et le revenu global des exploitants

Thème 1 : Le chiffre d'affaires des exploitations enquêtées

Thème 1 :Tableau 1 : Répartition des exploitations par tranche de chiffre d'affaires

REPARTITION DES EXPLOITATIONS PAR TRANCHE DE CHIFFRE D'AFFAIRES	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Inférieur à 300.000F annuel	41	57.75	18	45.00	59	53.15
Entre 300.000F et 500.000F annuel	20	28.17	9	22.50	29	26.13
Entre 500.000F et 1.000.000F annuel	5	7.04	8	20.00	13	11.71
Plus de 1.000.000F annuel	5	7.04	5	12.50	10	9.01
TOTAL	71	100.00	40	100.00	111	100.00

Thème 1 :Tableau 2 : Répartition des exploitations en fonction du niveau d'endettement (selon appréciation de l'exploitant)

REPARTITION DES EXPLOITATIONS EN FONCTION DU NIVEAU D'ENDETTEMENT	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Appréciation de l'exploitant : Faibles	16	22.54	5	12.50	21	18.92
Appréciation de l'exploitant : Modéré mais pas difficile à gérer	24	33.80	15	37.50	39	35.14
Appréciation de l'exploitant : Important mais pas difficile à gérer	8	11.27	8	20.00	16	14.41
Appréciation de l'exploitant : Difficile à gérer	5	7.04	4	10.00	9	8.11
Appréciation de l'exploitant : Pas d'emprunts en cours	18	25.35	6	15.00	24	21.62
Appréciation de l'exploitant : Sans réponse	0	0.00	2	5.00	2	1.80
TOTAL	71	100.00	40	100.00	111	100.00

Thème 2 : De quoi vivent-ils ?

Thème 2 :Tableau 1 : Répartition des ménages d'agriculteurs par tranche de revenus (revenu globale net)

REPARTITION DES EXPLOITATIONS PAR TRANCHE DE REVENUS DU MENAGE (tous revenus confondus)	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Moins de 5000F mensuel net	19	26.76	16	40.00	35	31.53
Entre 5000 et 8000F mensuel net	23	32.39	16	40.00	39	35.14
Entre 8000 et 12000F mensuel net	15	21.13	6	15.00	21	18.92
Plus de 12000F mensuel net	14	19.72	2	5.00	16	14.41
TOTAL	71	100.00	40	100.00	111	100.00

Thème 2 :Tableau 2 : Les ménages qui vivent des prestations de services?

PART DES REVENUS TIRES DE L'ACTIVITE DE SERVICES DANS LES REVENUS TOTAUX	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Ménage n'ayant aucun revenu tiré d'une activité de service sur l'exploitation	41	57.75	26	65.00	67	60.36
Ménage ayant un revenu tiré d'une activité de service sur l'exploitation entre 1 et 25 %	10	14.08	10	25.00	20	18.02
Ménage ayant un revenu tiré d'une activité de service sur l'exploitation entre 26 et 50 %	9	12.68	2	5.00	11	9.91
Ménage ayant un revenu tiré d'une activité de service sur l'exploitation entre 51 et 75 %	3	4.23	0	0.00	3	2.70
Ménage ayant un revenu tiré d'une activité de service sur l'exploitation entre 75 et 100 %	8	11.27	2	5.00	10	9.01
TOTAL (/ au total)	30	42.25	14	35.00	44	39.64
Ménage ayant un revenu tiré d'une activité de service sur l'exploitation égal à 100 %	6	8.45	1	2.50	7	6.31

Thème 2 :Tableau 3 : Les ménages qui vivent des revenus salariaux et entrepreneuriaux externes à l'exploitation

PART QUE REPRESENTE LE REVENU EXTERIEUR DANS LE REVENU TOTAL DU MENAGE	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Ménage n'ayant aucun revenu du travail externe à l'exploitation	30	42.25	20	50.00	50	45.05
Ménage ayant un revenu du travail externe à l'exploitation entre 1 et 25 %	11	15.49	8	20.00	19	17.12
Ménage ayant un revenu du travail externe à l'exploitation entre 26 et 50 %	11	15.49	7	17.50	18	16.22
Ménage ayant un revenu du travail externe à l'exploitation entre 51 et 75 %	7	9.86	2	5.00	9	8.11
Ménage ayant un revenu du travail externe à l'exploitation entre 76 et 100 %	12	16.90	3	7.50	15	13.51
TOTAL	71	100.00	40	100.00	111	100.00
Dont ménage ayant un revenu du travail externe à l'exploitation égal à 100 %	6	8.45	1	2.50	7	6.31

Thème 2 :Tableau 4 : Qui vit de quoi?

REPARTITION DES EXPLOITATIONS EN FONCTION DES 3 REVENUS	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Ménage ayant uniquement un revenu du travail agricole (à 100 %)	13	18.31	14	35.00	27	24.32
Ménage ayant un revenu du travail Externe + service égal à 100 %	3	4.23	5	12.50	8	7.21
Ménage ayant 3 revenus du travail: Externe + service+ Agricole égal à 100 %	9	12.68	7	17.50	16	14.41

Annexe 12 : Les perspectives

Thème 1 : Les perspectives économiques de l'exploitation et les projets

Thème 1 :Tableau 1 : Perspectives de l'exploitation dans les 10 ans à venir

PERSPECTIVES DE L'EXPLOITATION DANS LES 10 ANS A VENIR	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Succession assurée	1	1.41	7	17.50	8	7.21
Vente dans un avenir proche	2	2.82	5	12.50	7	6.31
Cessation de l'activité pour une autre activité	0	0.00	0	0.00	0	0.00
Continuer dans l'état	17	23.94	9	22.50	26	23.42
Une diversification des activités sur l'exploitation	29	40.85	8	20.00	37	33.33
Un renforcement des activités agricoles existantes	22	30.99	11	27.50	33	29.73
TOTAL	71	100.00	40	100.00	111	100.00

Thème 1 :Tableau 2 : Les raisons de la réponse

LES RAISONS DE CETTE REPOSE (2 choix possibles)	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Il existe sur la zone un potentiel	12	16.90	5	12.50	17	15.32
A des idées de nouveaux produits (agricoles et ou non agricoles) ou renforcement de la qualité	28	39.44	9	22.50	37	33.33
De nouveaux marchés s'offrent à nous (agricoles et ou artisanaux)	20	28.17	3	7.50	23	20.72
S'engage vers une cessation de l'activité agricole	2	2.82	6	15.00	8	7.21
Estime s'être assez développé	6	8.45	1	2.50	7	6.31
Etre plus à l'aise dans le travail, renforcer l'économique pour rendre l'exploitation viable	18	25.35	15	37.50	33	29.73
Attend devant l'incertitude	4	5.63	5	12.50	9	8.11

Thème 1 :Tableau 3 : Quels sont les freins à la mise en oeuvre des projets ?

LES FREINS A LA MISE EN OEUVRE DES PROJETS (sur 41 réponses)	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Investissement et ou emprunt trop lourd	22	43.14	10	52.63	32	45.71
Méconnaissance du marché	1	1.96	2	10.53	3	4.29
N'a pas assez de temps et ne peut embaucher du personnel	10	19.61	4	21.05	14	20.00
Problèmes techniques et ou administratifs	12	23.53	4	21.05	16	22.86
Problèmes envers le foncier	5	9.80	4	21.05	9	12.86
Pas de freins	14	27.45	5	26.32	19	27.14
Nombre de réponses	51		19		70	

Thème 2 : Comment ressentez-vous l'utilité économique de votre exploitation au plan local ?

Thème 2 :Tableau 1 : Pensez-vous que votre exploitation est utile à la vie économique locale ? (raison principale)

PENSEZ-VOUS QUE VOTRE EXPLOITATION EST UTILE A LA VIE ECONOMIQUE LOCALE (1é choix)	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Oui, sans motif	0	0.00	4	10.00	4	3.60
Oui, on entretient l'espace	20	28.17	7	17.50	27	24.32
Oui, on crée une présence humaine et sociale (par notre famille) qui évite la mort du village	18	25.35	7	17.50	25	22.52
Oui ,par notre présence on permet le maintien de services aux populations	6	8.45	2	5.00	8	7.21
Oui, on a un rôle économique direct (impôts ou embauche) et/ou indirect (notre exploitation fait venir des populations diverses)	26	36.62	15	37.50	41	36.94
Ne sais pas	1	1.41	5	12.50	6	5.41
TOTAL	71	100.00	40	100.00	111	100.00

Thème 2 :Tableau 2 : Pensez-vous que votre exploitation est utile à la vie économique locale ? (2 choix possibles maximum)

PENSEZ-VOUS QUE VOTRE EXPLOITATION EST UTILE A LA VIE ECONOMIQUE LOCALE (1é ou 2è car)	MIGRANT	%	NON MIGRANT	%	TOTAL	%
Oui on entretient l'espace	23	32.39	8	20.00	31	27.93
Oui sans motif	0	0.00	4	10.00	4	3.60
Oui on crée une présence humaine et sociale (par notre famille) qui évite la mort du village	26	36.62	7	17.50	33	29.73
Oui par notre présence on permet le maintien de services aux populations	11	15.49	3	7.50	14	12.61
Oui on a un rôle économique direct (impôts ou embauche) et/ou indirect (notre exploitation fait venir des populations diverses)	30	42.25	16	40.00	46	41.44
Ne sais pas	1	1.41	5	12.50	6	5.41

BIBLIOGRAPHIE

- AGLIETTA M., 1976. - Régulation et crise du capitalisme : l'expérience des Etats-Unis - éditions Calmann-Lévy, Paris, 334 p.
- AKERLOF G. 1970. - The market of lemons : Quality uncertainly and the market mechanism - *Quarterly Journal of Economics*, n° 89, pp. 488-500.
- ALLAIRE G., 1985. - *Crise du processus d'accumulation en agriculture* - Ronéo INRA/ESR, Toulouse, 7 p.
- ALLAIRE G., 1988. - *Le modèle de développement agricole des années 60* - Ronéo INRA/ESR, Toulouse, 22 p.
- ALLAIRE G., 1989. - *Le développement rural et les politiques agricoles de transition, quels paradigme alternatif au productivisme ?* - ESR/INRA, document de recherche n° 89-4, Toulouse, 33 pages + bibliographie.
- ALLAIRE G., 1995. - De la productivité à la qualité - In *La grande transformation de l'agriculture*, Allaire G., Boyer R., (eds), éditions INRA/Economica, coll. Economie agricole et agro-alimentaire, pp. 381-410.
- ALLAIRE G., 1995. - Le modèle de développement agricole des années 60 confronté aux logiques marchandes, In *La grande transformation de l'agriculture*, R. Boyer, G. Allaire (eds.) éditions Economica, Coll. Economie agricole et Agro-alimentaire, Paris, pp. 345-377.
- ALLAIRE G., BLANC M., 1979. - Types d'exploitations et couches sociales dans l'agriculture - *Revue Géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, Tome 50, n° 2, pp 343-396.
- ALLAIRE G., BLANC M., 1982. - *Politiques agricoles et paysanneries* - éditions Le Sycomore, coll. Actuels, Paris, 116 p.
- ALLAIRE G., BOYER R. (éditions), 1995. - *La grande transformation de l'agriculture* - éditions INRA/Economica, Coll. Economie Agricole et agro-alimentaire, 444 p.
- ALLAIRE G., SYLVANDER B. 1995. - Qualité, innovation et territoire - Communication au colloque *Qualification des produits et des Territoires*, 2 et 3 oct., INRA-ETIQ, Toulouse, 31 p.
- ALLEFRESDE M., AGUETTAN D., 1991. - *L'avenir de l'emploi dans les zones rurales fragiles* - éditions La Documentation Française, Paris, 123 p.
- ALPHANDERY P., BITOUN P., DUPONT Y., 1989. - *Les champs du départ, une France rurale sans paysan ?* - éditions La découverte, Paris, 264 p.
- ALVARENGA A., MALTSCHEFF J., 1980. - L'espace social, nouveau paradigme ? - *Espace et société*, Juillet/Décembre, n° 34-35, pp. 47-73.
- ANTONELLI G., ORLANDO G., 1982. - La politique régionale dans les pays de la C.E.E et la politique régionale commune : problèmes et perspectives des régions rurales sous-développées - *Economie Rurale*, n° 150-151, pp. 54-65.
- ARENA R., BENZONI L., DE BANDT J., ROMANI P.M., 1988. - *Traité d'économie industrielle* - éditions Economica, Paris, 965 p.

- ARRANGEMENT DE LISBONNE, (concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international) signé le 31 octobre 1958, ratifié L. n° 60-1352, le 17 décembre 1960, *J.O. du 18 Décembre 1960*, et révisé le 14 Juillet 1967 à Stockholm, *JO. du 17 Août 1975*.
- ARRANGEMENT DE MADRID (concernant la répression des indications de provenance fausses ou fallacieuses) signé le 14 avril 1891, révisé à Stockholm le 14 juillet 1967, Décret D n° 75-762 du 6 Août 1975, *J.O. du 17 Août 1975*.
- AUDIER J., 1993. - Réflexions juridiques sur la notion de terroir - *Bulletin de l'O.I.V.*, n° 747-748, pp. 423-435.
- AURAY J.P., BAILLY A., DERYCKE P.H., HURIOT J.M., 1994. - *Encyclopédie d'économie spatiale* -, éditions Economica, Paris, 427 p.
- AURIAC F., 1983. - *Système économique et espace* - éditions Economica, Paris, 211 p.
- AXELROD R., 1984. - *The evolution of cooperation* - Basic Book editor, New-York, traduit *Donnant Donnant théorie du comportement coopératif*, édition O.Jacob, Coll. Sciences Humaines, Paris, 1992, 235 p.
- AYDALOT P. 1984. - A la recherche de nouveaux dynamismes spatiaux - in *Crise et espace*, P. Aydalot (ed.), éditions Economica, Paris, pp. 38-59.
- AYDALOT PH. (éditions), 1984. - *Crise et espace* - éditions Economica, Paris, 350 p.
- AYDALOT PH., 1985. *Economie régionale et urbaine* - éditions Economica, Paris, 487 p.
- BACCAINI B., 1993. - Régions attractives et régions répulsives entre 1982 et 1990, comparaison avec la période 1975-1982 et spécificité des différentes classes d'âge - *Population*, n° 6, n° spécial la France au recensement de 1990, pp. 1792-1812.
- BACCAINI B., COURGEAU D., DESPLANQUES G., 1993. - Les migrations internes en France de 1982 à 1990, comparaison avec les périodes antérieures - *Population*, n° 6, n° spécial la France au recensement de 1990, pp. 1771-1790.
- BACHELARD G., 1952. - *La poétique de l'espace* - éditions PUF, Coll. Quadige, 5eme éditions, Paris, 215 p.
- BADOUIN R. 1979. - *Systèmes fonciers et développement économique* - éditions Cujas, Paris, 141 p.
- BADOUIN R. 1994. - *L'économie des marchés viticoles* - éditions Les cahiers de l'économie méridionale, n° 17, Montpellier, 243 p.
- BADOUIN R., 1964. - L'agriculture en économie évoluée - *Economie Méridionale*, n° 48, pp. 1-11.
- BADOUIN R., 1971. - *Economie rurale* - éditions Armand Colin, Paris, 598 p.
- BADOUIN R., 1979. - *Economie et aménagement de l'espace rural* - éditions PUF, Paris, 234 p.
- BADOUIN R., 1988. - Evolution de l'agriculture et utilisation de l'espace rural - *Revue de l'Economie Méridionale*, n° 144, pp. 53-63.
- BAGNASCO G., TRIGILIA C., 1993. - *La construction sociale du marché, le défi de la troisième Italie* - éditions de l'ENS Cachant, Cachan.

- BAILLY A. 1992. - Les représentations en géographie - In *Encyclopédie de Géographie*, A. Bailly, R. Ferras, D. Pumain, (sous la dir.), éditions Economica, Paris, pp. 369-381.
- BAILLY A., 1994. - Territoires et territorialités - in *Encyclopédie d'économie spatiale*, Auray J.P., Bailly A., Derycke P.H., Hurriot J.M. (sous la dir.), éditions Economica, Paris, pp. 275-280.
- BAILLY A., FERRAS R., PUMAIN D., (sous la dir.), 1992. - *Encyclopédie de Géographie* - éditions Economica, Paris, 1167 p.
- BARBIER J.L., 1991. - Evolution de la politique française en faveur des produits agro-alimentaires de qualité - *Revue de Droit Rural*, n° 196, Octobre, pp. 322-331
- BARRAL P., 1968. - *Les agrariens français de Méline à Pisani* - éditions A. Colin, Paris, 385 p.
- BARRE D., LAGRANGE L., 1990. - La filière des fromages d'appellation d'origine contrôlée en Auvergne - *Revue d'Auvergne*, n° 4, pp. 115-136.
- BARTHELEMY D., 1985. - Tradition et modernité dans l'agriculture - *Etudes Foncières*, n° 27, Juin, pp. 10-15.
- BARTHELEMY D., 1990. - Quelques éléments sur la contradiction entre terre/capital en agriculture - In *La rente foncière, approches théoriques et empiriques*, éditions ADEF, Dijon, pp. 11-23.
- BARTHES R., 1957. - *Mythologies*, éditions du Seuil, Coll. Points civilisation, Paris, 247 p.
- BARTOLI P., BOULET D., 1989. - *Dynamique et régulation de la sphère agro-alimentaire, l'exemple viticole* - édition INRA, Série Etude et recherche n° 97, Montpellier-Paris, Tome 1 2 et 3, 594 p.
- BARTOLI P., BOULET D., 1990. - Conditions d'une approche en terme de régulation sectorielle. Le cas de la sphère viticole - *Cahiers d'économie et de sociologie rurales*, n° 17, INRA/ESR, Paris, pp. 7-38.
- BAUER G., ROUX J.M., 1977. - *La rurbanisation ou la ville éparpillée* - éditions du Seuil, Paris.
- BAZIN P; SCHMUTZ T., 1994. - La mise en place de nos bocages en Europe et leur déclin - *Revue Forestière Française*, Vol.XLVI, n° spécial, pp. 115-129.
- BEALE C. 1975. - *The revival of population growth in non-metropolitan america* - Economic Research Service, Washington, 15 p.
- BEAUD M., 1981. - *Histoire du capitalisme de 1500 à nos jours* - éditions du Seuil, Coll. Points Economie, Paris, 357 p.
- BECATTINI G., 1992. - Le district marshallien, une notion socio-économique - In *Les régions qui gagnent : districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Benko G., Lipietz A. (sous la dir.), éditions PUF, Paris, pp. 35-55.
- BENETTI C., CARTELIER J., 1980. - *Marchands, salariat et capitalistes* - éditions F. Maspero, Paris, 207 p.
- BENEZECH D., 1996. - La norme : une convention structurant les interrelations technologiques et industrielles, *Revue d'Economie Industrielle*, n° 75, n° spécial Normalisation et Organisation de l'Industrie, pp. 27-43.

- BENKO G., DUNFORD M., 1992. - Changement structurel et organisation spatiale du système productif - *Revue d'Economie régionale et Urbaine*, n° 2, pp. 213-240.
- BENKO G., LIPIETZ A., 1992. - *Les régions qui gagnent : districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique* - éditions PUF, Paris, 424 p.
- BENKO G., LIPIETZ A., 1995. - De la régulation des espaces aux espaces de la régulation - in *Théorie de la régulation, l'état des savoirs* - R. Boyer, Saillard Y., (sous la dir.), éditions La Découverte, Coll. Recherches, Paris, pp. 292-303.
- BERARD L., MARCHENAY P., 1996. - La reconnaissance juridique des productions "de terroir" : comment traiter le culturel ? - In *Les représentations de la qualité à travers les dispositifs juridiques*, Rapport de l'AIP Construction sociale de la qualité (sous presse), 11 p.
- BERARD L., MARCHENAY P., 1995. - Lieux, temps et preuves. La construction sociale des produits de terroir - *Terrain*, n° 24, pp. 153-164.
- BERGER A. (sous la coord.), 1995. - *Rural 94 : les recompositions de l'espace rural?* - éditions Les cahiers de l'économie méridionale, n° 19, Montpellier, 188 p.
- BERGER A. 1987. - A qui profite la rente d'appellation d'origine contrôlée ? - *Cahiers d'actualités de la SEDEIS*, tome XXXVI, n° 8, pp. 293-300.
- BERGER A., 1975. - *La nouvelle économie de l'espace rural* - éditions Cujas, Coll. Marchés et structures agricoles, Paris, 286 p.
- BERGER A., 1994a. - L'espace rural, les perspectives d'une recomposition - *Revue de l'Economie Méridionale*, n° Spécial, *La recomposition de l'espace rural*, n° 165-166, pp. 5-25.
- BERGER A., 1994b. - L'unité rurale de peuplement, pour une approche diversifiée de l'espace rural - *Revue de l'Economie Méridionale*, n° spécial, *la recomposition de l'espace rural*, n° 165-166, pp. 95-116.
- BERGER A., BRETTEL J.M., DEDEIRE M., FONT E., 1995. - *Mutations et recompositions de l'espace rural du Languedoc Roussillon* - Rapport d'études pour le Conseil Régional, C.R.P.E.E., 184 p.
- BERGER A., DEDEIRE M., FONT E. 1997. - Nouveaux espaces ruraux en Languedoc-Roussillon, *Territoires en Mutation*, n° 1, Numéro Spécial, Janvier, 150 p.
- BERGER A., CATANZANO J., FORNAIRON J.D., ROUZIER J., 1988. - *La revanche du sud* - éditions L'Harmattan, Coll. Logiques Sociales, Paris, 167 p.
- BERGER A., FONT E., 1995. - *Artisanat et petites entreprises en milieu rural, le cas du Languedoc-Roussillon* - rapport d'étude pour la Chambre Régionale des Métiers Languedoc-Roussillon, CRPEE, 194 p.
- BERGER A., ROUZIER J. 1995. - L'espace rural, élargissement conceptuel et orientation méthodologique - *Economie Rurale*, n° 229, pp. 3-10.
- BERGER A., ROUZIER J., 1977. - *Ville et campagne, la fin d'un dualisme* - éditions Economica, Paris, 276 p.
- BERGER M., BONTRON J.C., 1993. - Renouveau du parc de logement et diversification sociale de l'espace rural Français - In *Géographies et campagnes*, (sous la coord.) V. Rey, éditions Les cahiers de Fontenay, Hors coll., Saint Cloud, pp. 171-178.

- BERGER A., MAUREL F., 1980. - *La viticulture et l'économie du Languedoc du XVIII à nos jours* - éditions du Faubourg, Montpellier, 205 p.
- BERGMANN D., 1989. - *Politiques d'avenir pour l'Europe agricole* - éditions Economica, Coll. Economie agricole et agro-alimentaire, Paris, 170 p.
- BERNARD M.C., CARRIERE P., 1993. - La pluriactivité des chefs d'exploitations - In *Géographies et campagnes*, Hors coll. Les cahiers de Fontenay, (sous la coord.) V.Rey, pp. 66-76.
- BERQUE A. 1992. - Espace, milieu, paysage, environnement - In *Encyclopédie de Géographie*, A. Bailly, R. Ferras, D. Pumain, (sous la dir.), éditions Economica, Paris, pp. 349-367.
- BERQUE A. 1993. - Environnement planétaire et paysage - *Natures-Sciences-Sociétés*, Vol. 1, n° 3, pp. 194-199.
- BERRY B. 1976. - The counterurbanization process : urban america since 1970 - *Urbanization and counterurbanization*, B. Berry (ed.), Sage Publication, Beverly Hills, pp. 111-143.
- BERTRAND C. 1975. - Pour une histoire écologique de la France rurale - In *Histoire de la France rurale*, Duby G., Wallon A. (sous la dir.), Tome 1, éditions Du Seuil, Paris, pp. 39-110.
- BERTRAND C., BERTRAND G., 1992. - La géographie et les sciences de la nature - In *Encyclopédie de Géographie*, A. Bailly, R. Ferras, D. Pumain, (sous la dir.), éditions Economica, Paris, pp. 91-108.
- BERTRAND H., 1980. - Le régime central d'accumulation d'après guerre en France et sa crise - *Economie Rurale*, n° 138, pp. 16-21.
- BESSY C., CHATEAURAYNAUD F. 1995. - Economie de la perception de la qualité des produits. L'exemple des contrefaçons dans le domaine agro-alimentaire - *Cahiers d'Economie et Sociologie Rurales*, n° 37, pp. 177-199.
- BETEILLE R., 1981. - *La France du vide* - éditions LITEC, Paris, 252 p.
- BLANC M., CAVAILHES J., DAUCE P., LE HY A., PERRIER-CORNET PH., 1991. - *La transmission des exploitations agricoles et l'installation des agriculteurs dans la C.E.E.* - Ronéo INRA/C.E.E., Luxembourg, 34 p.
- BLOCK M., 1964. - *Les caractères originaux de l'histoire rurale française* - Tome premier, 4e éditions, éditions A.Colin, Paris, 261 p.
- BLOCK M., 1968. - *Les caractères originaux de l'histoire rural française* - Tome deuxième, 3e éditions, éditions A. Colin, Paris, 230 p.
- BODIGUEL M., 1991. - L'agriculture intruse à la campagne - *Economie Rurale*, n° 202-203, pp. 63-65.
- BODIGUEL M., 1991. - La politique agricole entre Etat et territoires - *Economie Rurale*, n° 201, pp. 6-11.
- BOINON J.P., CAVAILHES J., 1988. - Essai d'explication de la baisse du prix des terres - *Etudes Rurales*, n° 110-111-112, n° spécial la terre : succession et héritage, pp. 215-234.
- BOINON J.P., NAGOT F., 1992. - Stratégies foncières des agriculteurs dans quatre zones agricoles fragiles - *Economie Rurale*, n° 207, pp. 2-6.

- BOISARD P., LETABLIER M.T., 1987. - Le camembert : Normé ou normand, deux modèles de production dans l'industrie fromagère - *Cahiers du centre d'études de l'emploi*, n° 30, pp 1-29.
- BOISSIN O., RUFFIEUX B., 1994. - L'offre, la demande et la qualité des produits - In *Génie industriel : les enjeux économiques*, M. Hollard (sous la dir.), éditions PUG, Grenoble, pp. 277-294.
- BOLTANSKI L., THEVENOT L., 1987. - *Les économies de la grandeur* - Cahiers du Centre d'étude de l'emploi, éditions PUF, Paris, 361 p.
- BONNEAU J.C. 1994. - La création d'entreprises, source de renouvellement du tissu des PME - *Economie et Statistique*, n° 271-272, pp. 25-36.
- BONNIEUX F., 1986. - *Etudes économétriques des disparités de l'agriculture française sur la base des données départementales*, INRA/ESR, Rennes, 401 p.
- BONNIEUX F., RAINELLI P., 1996. - Les politiques agri-environnementales : premières réflexions pour un éclairage théorique - *Revue d'Economie régionale et Urbaine*, n° 2, pp. 407-422.
- BONTRON J.C. 1985 - Population et espace : vers une nouvelle dynamique, *Pour*, numéro spécial, édition L'Harmatan, pp. 10-23.
- BONTRON J.C., 1993. - La reprise démographique confirmée - in *Naissance de nouvelles campagnes*, (sous la dir.) B. Kayser, éditions de l'Aube, Paris, pp. 23-36.
- BONTRON J.C., 1994. - La contribution de l'agriculture à l'emploi dans les zones rurales - *Colloque Aménagement du territoire, espaces ruraux et agriculture*, Session de la SFER du 2 Juin, 7 p. + annexes.
- BONTRON J.C., 1995. - La contribution de l'agriculture à l'emploi dans les zones rurales - *Economie Rurale*, n° 225, pp. 15-21.
- BONTRON J.C., CABANIS S., 1990. - *Les dynamiques récentes de création et de localisation des activités en zones rurales* - éditions SEGESA, Paris.
- BOUDOUL J., FAUR J.P., 1982. - Renaissance des communes rurales ou nouvelles formes d'urbanisation, *Economie et Statistique*, n° 149, pp. 1-16.
- BOULET D., TOUZARD J.M., 1995. - Filière, territoire et construction sociale de la qualité, l'exemple du marché du vin à la production - Communication au colloque *Qualification des produits et des Territoires*, 2 et 3 oct., INRA-ETIQ, Toulouse, 28 p.
- BOUSSARD J.M., 1965. - Réflexions sur l'objet de l'économie rurale - *Economie Rurale*, n° 63, pp. 89-99.
- BOUSSARD J.M., 1987. - *Economie de l'agriculture* - éditions Economica, Paris, 310 p.
- BOYER R. 1992. - Les alternatives au fordisme, des années 1980 au XXIème siècle - In *Les régions qui gagnent, districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, G. Benko, A. Lipietz (eds), éditions PUF, Paris, Coll. Economie en liberté, pp. 189-223.
- BOYER R., 1990. - Les problématiques de la régulation face aux spécificités sectorielles. Perspectives ouvertes par la thèse de P. Bartoli et D. Boulet - *Cahiers d'économie et sociologie rurales*, n° 17, INRA-ESR, Paris, pp. 39-76.

- BOYER R., 1993. - L'agriculture, terrain de choix pour les recherches en économie institutionnelle - *Cahiers d'Economie et Sociologie Rurales*, n° 29, pp. 83-93.
- BOYER R., DURAND J.P., 1993. - *L'après fordisme* - éditions Syros, Coll. Alternatives Economiques, Paris, 174 p.
- BOYER R., ORLEAN A., 1991. - Les transformations des conventions salariales entre théorie et histoire - *Revue Economique*, n° 2, pp. 233-272.
- BOYER R., ORLEAN A., 1994. - Persistance et changement des conventions. deux modèles simples et quelques illustrations - In *Analyse économique des conventions*, Orléan A. (sous la coord.), éditions PUF, Paris, pp. 219-247.
- BOYER R., 1986. - *La théorie de la régulation : une analyse critique*, éditions la Découverte, Paris, 142 p.
- BOYER R., SAILLARD Y., 1995. - *Théorie de la régulation, l'état des savoirs*, éditions La Découverte, Coll. Recherches, Paris, 568 p.
- BRANGEON J.L., JEGOUZO G. 1992 - *Les croissance des revenus non agricoles des agriculteurs* - INRA, Sciences sociales, n° 4, mars, 111 p.
- BRANGEON J.L., JEGOUZO G., 1994. - Structure socioprofessionnelle de l'agriculture - *Economie Rurale*, n° 216, pp. 12-19.
- BRANGEON J.L., JEGOUZO G., ROZE B., 1991. - *Trente années de croissance des revenus non agricoles des agriculteurs* - ESR/INRA, Rennes, Octobre, 111 p.
- BRANGEON J.L., JEGOUZO G., ROZE B., 1994. - Les revenus agricoles négatifs - *Economie Rurale*, n° 224, pp. 32-38.
- BRAUDEL F., 1986. - *L'identité de la France* - éditions Flammarion, Paris, Volume 1,2 et 3, 1187 p.
- BRAUDEL F. 1985. - *La dynamique du capitalisme*, éditions Flammarion, Paris, 131 p.
- BRETEL J.M., POUCHERET R., 1994. - Typologie des espaces ruraux languedociens : Une approche de la diversité des territoires ruraux - *Revue de l'Economie Méridionale*, n° spécial, la recomposition de l'espace rural, n° 165-166, pp. 73-94.
- BROSSIER J., VALCESCHINI E., (éditeurs), 1991 - *Les exploitations agricoles et leur environnement, essais sur l'espace technique et économique* - éditions INRA, Paris, 329 p.
- BRUN A. 1993. - Territoires et bassin de vie - In *Naissance de nouvelles campagnes*, B. Kayser (sous la dir.), DATAR, édition de l'Aube, pp. 51-64.
- BRUN A., CAVAILHES J., PERRIER-CORNET P., SCHMITT B., 1992. - les espaces ruraux revisités - *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°1, pp. 37-66.
- BUCHOU H., 1993. - *La ronce ou le grain, des paysans ou le désert ?* - éditions J et D, Pau, 335 p.
- BUDA R., 1993. - Dynamique urbaine et développement local - *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n° 5, pp. 869-886.
- BULLER H., 1991. - Le processus de "counter-urbanisation" (G.B.) et la "péri-urbanisation" (en France) : deux modèles de retour à la campagne - *Economie Rurale*, n° 202-203, pp. 40-49.
- BULLER H., HOGGART K., 1987. - *Rural development* - éditions Crom Helm, Londres.

- BULLER H., HOGGART K., 1994. - *International Counterurbanization, British migrant in rural France* - editor Avebury, Newcastle, 144 p.
- C.E.E., 1992. - Les micromarchés alimentaires : produits typiques de qualité dans les régions méditerranéennes - (sous la dir.), Corrado Barberis, éditions Commission des Communautés Européennes, 35 p.
- CADENE PH., 1992 - Les espaces périurbains en attente de solidarités - *Economie et Humanisme*, n° 323, oct-nov., pp. 26-29.
- CADIOU P., LEFEBVRE A., LE PAPE Y., MATHIEU-GAUDROT F., ORIOLS S., 1975. - *L'agriculture biologique en France, écologie ou mythologie* - éditions PUG, Grenoble, 180 p.
- CALMETTE M.F., 1994. - Localisation des activités et intégration européenne - *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n° 5, pp. 741-766.
- CALVET J., 1978. - *Régulation et espace, les aspects spatiaux de la régulation économique du capitalisme Français* - Université de Grenoble, 1^{ère} édition, Grenoble, 832 p.
- CAMAGNI R. 1984. - Les modèles de restructurations économiques des régions européennes pendant les années 70 - In *Crises et espaces*, P. Aydalot (eds), éditions Economica, Paris, pp. 9-37.
- CANGUILHEM G., PERROUX F., PIAGET J., PRIGOGINE I, 1977. - *L'idée de régulation dans les sciences* - éditions Maloine/Dion, Paris, 258 p.
- CAPELLINI R. 1988. - Transaction costs and urban agglomeration - *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n° 2, pp. 261-278
- CAPT D., 1990. - Caractéristiques et localisations des exploitations en vente directe - In *Transformer et vendre des produits fermiers : un avenir - Actes du colloque de Rambouillet du 12 et 13 Dec. 1989*,(sous la dir.) I.Gattegno, éditions du GRET, Clermont Ferrand, pp. 44-58.
- CAPT D., 1993. - *Demande de biens différenciés, comportements spatiaux et diversification de l'activité des exploitations agricoles* - Thèse de Doctorat Sciences Economiques, Dijon, 366 pages + annexes.
- CAPT D., PERRIER-CORNET P., 1995. - Les agriculteurs face à la nouvelle PAC : Quelles perspectives pour quels territoires ? - *Economie Rurale*, n° 225, pp. 22-27.
- CARON G., 1996. - L'avenir des marques...Quel Devenir ? - *Futuribles*, Février, n° 206, pp. 27-42
- CARRIERE P., DUGRAND R., 1967. - *La région méditerranéenne* - éditions PUF, Paris VII, 159 p.
- CASABIANCA F., DE SAINTE MARIE C., 1995a. - Innover dans des productions patrimoniales - *Cahiers d'Economie et de Sociologie Rurale*, n° 37, pp. 149-175.
- CASABIANCA F., DE SAINTE MARIE C., 1995b. - La typicité est-elle normalisable ?, réflexions autour des épreuves sensorielles - Communication au colloque *Qualification des produits et des Territoires*, 2 et 3 oct., INRA-ETIQ, Toulouse, 14 p
- CASABIANCA F., DE SAINTE MARIE C., SANTUCCI J.A., PROST J.A., 1992. - Maîtrise de la qualité et solidarité des acteurs - *Etudes Corses*, n° 39, éditions La Marge, pp. 93-117.

- CATANZANO J., 1987. - *Retour vers l'arrière pays* - éditions Les cahiers de l'Economie Méridionale, n° 9, 2e éditions, Montpellier, 358 p.
- CATIN M., 1994. - Externalité - In *Encyclopédie d'Economie Spatiale*, Auray J.P. et alii (sous la dir.), éditions Economica, Paris, pp. 99-103.
- CAVAILHES J., CAPT D., PERRIER-CORNET P., 1993. - Les systèmes productifs agricoles face à la saturation des marchés agricoles : Quelles perspectives pour quels territoires ? - Ronéo INRA-ESR, 17 p.
- CAVAILHES J., 1992. - Marché foncier et prix des terres agricoles - *Problèmes Economiques*, n° 2302, pp. 23-26.
- CAVAILHES J., DAUCE P., PERRIER-CORNET Ph., 1987. - *Mécanismes régionaux de développement agricole et concurrence interrégionales* - Actes et Communications, INRA-ESR, Paris, pp. 117-142.
- CAVAILHES J., DESSENDRE C., GOFFETTE-NAGOT F., SCHMITT B., 1994 - Analyses des évolutions récentes de l'espace rural - *Economie Rurale*, n° 223, pp. 13-19.
- CAVAILHES J., JAYET H., 1996. - Analyser les espaces ruraux : trois clés de lecture - *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n° 2, pp. 187-198.
- CAVAILHES J., LEVESQUE R., 1993. - Les surprises du marché foncier - in *Naissance de nouvelles campagnes*, (sous la dir.) B. Kayser, DATAR, éditions de l'Aube, pp. 89-104.
- CAVAILHES J., NORMANDIN D., 1993. - Déprise agricole et boisement : états des lieux, enjeux et perspectives dans le cadre de la PAC - *Revue Forestière Française*, Volume XLV, n° 4, pp. 465-482.
- CAVAILHES J., SCHMITT B., 1990. - Analyse des travaux régionaux de l'INRA : Evolution de la pensée en économie régionale agricole - *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n° 3, pp. 347-376.
- CHAMBERLIN E., 1951. - Monopolistic competition revised - *Economica*, Vol. 18, pp. 132-157.
- CHAMBOREDON J.C., 1988. - Les noms de pays selon Lucien Gallois - *Etudes Rurales*, n°109, pp. 5-54.
- CHENU A., TABARD N., 1993. - Les transformations socioprofessionnelles du territoire Français, 1982-1990 - *Population*, n° 6, n° spécial la France au recensement de 1990, pp. 1735-1770.
- CHOMBART DE LAUWE F., 1979. - *L'aventure agricole de la France de 1945 à nos jours* - éditions PUF, Paris, 376 p.
- CHOMBART DE LAWNE J.B., 1961. - L'industrialisation de l'agriculture - *Revue d'Economie Politique*, Tome LXXI, n° 6, pp. 750-763.
- CINOTTI B., 1992. - Les agriculteurs et leurs forêts - *Revue Forestière Française*, Vol.XLIV, n° 4, pp. 356-364.
- CLARK C., 1960. - *Les conditions du progrès technique* - édition PUF, Paris ;
- CLEMENT P., 1979. - Une expérience de vente directe en zone touristique - *Revue de l'Economie Méridionale*, n° 107, pp. 95-103.

- CLOUT H. 1993. - Aspects of rural change in the United Kingdom - *NOROIS*, Tome 40, n° 60, pp. 555-572.
- COASE R.H. 1937. - The nature of the firme - *Economica*, Vol. 4, n° 16, pp. 386-405, traduit La nature de la firme, *Revue Française d'Economie*, n° 1, 1987, pp. 133-163.
- COLLOMB P., 1991. - Quelles démographies pour d'éventuelles décennies de déprise ou pour une reprise agricole - *Economie Rurale*, n° 202-203, pp. 88-91.
- COMBES A., 1962. - Les terroirs de France et les marchés ouverts - *Revue de l'Economie Méridionale*, n° 37, pp. 64-76.
- COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES *du 6 Mars 1996*, Document COM(96) 48 final, proposition de règlement du conseil relatif à l'enregistrement des indications géographiques et des appellations d'origine au titre de la procédure prévue à l'article 17 du Règlement CEE n° 2081/92, Bruxelles, 17 p.
- COMOLET A., 1990. - Déprise agricole et avenir de l'espace rural - *Futuribles*, n° 140, pp. 23-40.
- CONVENTION DE PARIS (sur la protection de la propriété industrielle) signée le 20 mars 1883, révisée à Stockholm le 14 juillet 1967, Décret D n° 75-762 du 6 Août 1975, *J.O. du 17 Août 1975*.
- CONVENTION DE STRESA (sur l'emploi des appellations d'origine et des dénominations de fromage) signé le 1 Juin 1951, Décret D n° 52-663 du 6 Juin 1952, *J.O. du 11 et 20 Juin 1952*.
- CORDONNIER L., 1994. - L'échange, la coopération et l'autonomie des personnes - *Revue du MAUSS semestriel*, n° 4, 2e semestre, pp. 94-114.
- CORIAT B. 1994. - La théorie de la régulation, origines, spécificités et perspectives - In *Ecole de la régulation et critique de la raison économique*, F. Sabei et C. Vercallone (sous la dir.), coll. Futur antérieur, éditions l'Harmattan, Paris, pp. 101-152.
- CORMIER-SALEM M.C. 1995. - Paysans-pêcheurs du terroir et marins pêcheurs du parcours. Les géographes et l'espace aquatique - *L'espace Géographique*, n° 1, pp. 46-59.
- CORRADO BARBEDIS M., 1992. - *Les micromarchés de l'alimentaire : produits typiques de qualité dans les régions méditerranéennes* - éditions CEE, Bruxelles, 35 p.
- COULOMB P., DELORME H., HERVIEU B., JOLLIVET M., LACOMBE P., (sous la dir.), 1990. - *Les agriculteurs et la politique* - éditions Presse de la fondation nationale des sciences politiques, Paris, 594 p.
- COURGEAU D. 1991. - Déconcentration urbaine et renouveau rural - *Economie Rurale*, n° 202-203, pp. 92-96.
- COURLET C., 1990. - Industrialisation et territoire : les systèmes productifs territorialisés - In *Les exploitations agricoles et leur environnement, essais sur l'espace technique et économique*, Brossier J., Valceschini E., (éds), 1991 - éditions INRA, Paris, pp. 19-35.
- COURLET C., 1994. - La place du politique dans les systèmes productifs localisés - In *Industrie, territoires et politiques publiques*, Courlet C., Soulage B. (eds), éditions L'Harmattan, coll. Logiques Economiques, pp. 223-243.

- COURLET C., 1994. - Les systèmes productifs localisés, de quoi parle-t-on ? - In *Industrie, territoires et politiques publiques*, Courlet C., Soulage B. (eds), éditions L'Harmattan, coll. Logiques Economiques, pp. 13-32.
- COURLET C., 1995. - L'industrialisation en milieu rural - *Economie Rurale*, n° 225, pp. 12-14.
- COURLET C., PECQUEUR B., 1991. - Systèmes locaux d'entreprises et externalités : essai de typologie - *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°3/4, pp. 391-406.
- COURLET C., SOULAGE B. (éditions), 1994. - *Industrie, territoires et politiques publiques* - éditions L'harmattan, Coll. Logiques économiques, Paris, 315 p.
- COURTET C, BERLAN-DARQUE M., DEMARNE Y., (sous la dir.), 1993. - *Agriculture et société* - éditions INRA, Association Descartes, Paris, 307 p.
- COUSSY J. 1993. - L'avantage comparatif, cet inconnu - *Economies et Sociétés*, Série Relations économiques internationales, n° 32, pp. 41-68.
- CREVOISIER O., 1993. - *Industrie et région : les milieux innovateurs de l'arc jurassien* - EDES, Neuchatel, 267 p.
- CREVOISIER O., LECOQ B., MAILLAT D., 1991. - Réseaux d'innovations et dynamiques territoriales : essai de typologie - *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n° 3/4, pp. 407-432.
- CREYSSEL P., 1991. - Agro-alimentaire : pour une stratégie de normalisation - *Enjeux*, n° 113.
- CROSS D.F.W., 1990. - *Counterurbanization in England and Wales* - éditions Avebury, Newcastle upon tyne, 264 p.
- CUSSET J.M., 1975. - *Urbanisation et activités agricoles* - éditions Economica, Paris, 376 p.
- D'AUTUME A., CARTELIER J., (eds.) 1995. - *L'économie devient-elle une science dure ?* - éditions Economica, coll. Grands débats, Paris, 318 p.
- DARBY M., KARNI E., 1973. - Free competition and the optimal amount of fraud - *Journal of Law and Economics*, Vol. 16, pp. 67-88.
- DASGUPTA P., STONEMAN P. (eds), 1987. - *Economic policy and technological performance* -, Cambridge University Press, Cambridge.
- DAUCE P., PERRIER-CORNET Ph., 1986 - Région et développement de l'agriculture - *Les Cahiers d'Economie et de Sociologie Rurales*, n° 2, éditions INRA, 139 p.
- DAUPHINE A., 1979. - *Espace, région et système* - éditions Economica, paris, 167 p.
- DAVID P., 1987. - Some new standards for the economics of standardization in the information age - In *Economic policy and technological performance*, Dasgupta P., Stoneman P. (eds), Cambridge University Press, Cambridge, pp. 206-239.
- DAVID P.A., 1985. - Clio and the economics of QWERTY - *American Economics Review Proceedings*, Vol. 75, n° 2, pp. 332-337.
- DAX T., 1997. - *Rural areas, chosing the right level for policy analysis* - 48 th seminar of European Association of Agricultural Economists, INRA Dijon, 20-21 March, 15 p.

- DE BANDT J. 1991. - La filière comme méso-système - in *Traité d'Economie Industrielle*, R. Aréna et alii (sous la dir.), édition Economica, Paris, pp. 232-238.
- DEBAILLEUIL G., 1990. - *L'évolution de la politique américaine : une approche régulationniste* - Thèse de Doctorat, Institut National d'Agronomie, Paris-Grignon, 387 p.
- DEBATISSE M., 1963. - *La révolution silencieuse, le combat des paysans* - éditions Calmann-Levy, Paris, 275 p.
- DEDEIRE M., 1994a. - Population rurale et emploi, un bilan des relations entre évolution démographique et variation de l'emploi - *Revue de l'Economie Méridionale*, n° spécial, La recomposition de l'espace rural, n° 165-166, pp. 49-72.
- DEDEIRE M., 1994b. - Résultats détaillés de l'enquête : *Milieux agricoles - Espaces - Territoires : Les stratégies de reconquêtes* - Ronéo CRPEE, Université de Montpellier I, 46 p.
- DEDEIRE M., 1995. - Recomposition sociale et reconquêtes économiques des milieux ruraux agricoles : entre terroirs et territoires - In *Rural 94 : Les recompositions de l'espace rural*, A. Berger (sous la coord.), éditions Les cahiers de l'Economie Méridionale, n° 19, Montpellier, pp. 45-80.
- DEDEIRE M., 1996a. - Stratégies de reconquête de néo-ruraux agriculteurs : la résurgence des terroirs - In *Territoires ruraux et formations*, (Actes du Colloque du 7,8 et 9 Février 1995), éditions ENESAD, Dijon, pp. 127-137.
- DEDEIRE M., 1996b. - *Le concept d'agriculture de terroir* - Multigraphié, LARE-CEEP, Université Montesquieu-Bordeaux IV, 17 p.
- DEDEIRE M., 1996c. - *L'Europe des « terroirs » : Enjeux et contradictions* - Communication au séminaire pluridisciplinaire de recherche Espace Rural, UPRES-A 5045 CNRS - ENSAM INRA - Université P.Valéry, Montpellier, le 2 Octobre, 24 p.
- DEDEIRE M., 1996d. - *L'agriculture de terroir des espaces méditerranéens face à la normalisation européenne des productions agricoles typiques*, Programme Capital Humain et Mobilité (C.E.E.), G.E.I.E. DYN MED, Rencontre de Madrid (Espagne), les 16 et 17 Novembre, 10 p.
- DEDEIRE M., 1997. - L'agriculture de terroir des espaces méditerranéens face à la normalisation européenne des productions agricoles typiques - *Revue de l'Economie Méridionale*, Vol. 45, n° 1-2, pp. 69-83.
- DEFFONTAINES J.P. 1995. - « Cinq propositions pour une théorie du paysage » réaction d'un agronome - *Natures-Sciences-Société*, Vol. 3, n° 4, pp. 354-356.
- DEFFONTAINES J.P., 1973. - Analyse du paysage et étude régionale des systèmes de production agricole - *Economie rurale*, n° 98, pp. 3-13.
- DEFFONTAINES J.P., RAICHON C., 1981. - Système de pratiques, terroir, moyens d'analyse d'une agriculture régionale ? - *Economie Rurale*, n° 142, pp. 30-31.
- DEFFONTAINES J.P. 1997. - Commentaire sur l'article de Lucette Laurens - *Natures-Sciences-Sociétés*, Vol. 5, n° 2, pp. 60-62
- DELFAUD P., LACOUR C., LAJUGIE J., 1985. - *Espace régional et aménagement du territoire* - éditions Dalloz, 2e éditions, Paris, 987 p.

- DELFOSSÉ C., LETABLIÉ M.T., 1995. - Genèse d'une convention de qualité - In *La grande transformation de l'agriculture* - Allaire G., Boyer R., (eds), éditions Economica/INRA, Coll. Economie agricole et agro-alimentaire, Paris, pp 97-118.
- DELFOSSÉ C., 1992. - *La France fromagère* - Thèse de Doctorat de géographie, Université Paris I Panthéon Sorbonne, 2 tomes, 503 p.
- DELFOSSÉ C., 1997. - Noms de pays et produits de terroir : enjeux des dénominations géographiques - *L'Espace Géographique*, n° 3, pp. 222-230.
- DELORS B., 1979. - *Exode et reproduction des familles agricoles en Languedoc : essai sur la mobilité et le renouvellement de la population agricole* - Thèse de doctorat en Sciences Economiques, Montpellier, 513 p.
- DELORS B., LACOMBE PH., 1984. - La multiactivité des agriculteurs, conjoncture ou structure ? - In *La pluriactivité dans les familles agricoles*, Association des ruralistes Français (éditions), Paris, pp. 157-179.
- DELORS B., LACOMBE PH., 1988. - Le renouvellement des agriculteurs - *Etudes Rurales*, n° 110-111-112, pp. 235-249.
- DELORS B., LACOMBE PH., 1990. - Dynamiques des structures agricoles : exploitations ou familles ? - *Economie Rurale*, n° 199, pp. 19-25.
- DELORS B., LACOMBE PH., 1993. - Les agriculteurs et la société - In *Naissance de nouvelles campagnes* (sous la dir.) B. Kayser, DATAR, éditions de l'Aube, pp. 65-87.
- DERIOZ P., 1994. - L'arrière pays méditerranéen entre déprise et reprise : l'exemple du haut-Languedoc occidental - *Economie rurale*, n° 223, pp. 32-38.
- DERYCKE P.H., (sous la dir.) 1992. - *Espaces et dynamiques territoriales*, éditions Economica, Paris, 336 p.
- DERYCKE P.H., HURIOT J.M., RENARD V., 1995. - La valeur de l'espace : rente et prix du foncier - In *Encyclopédie d'Economie Spatiale*, Auray J.P. et alii (sous la dir.), éditions Economica, Paris, pp. 287-294.
- DESAIGUES B., POINT P. 1990. - Les méthodes de détermination d'indicateurs de valeur ayant la dimension de prix pour les composantes du patrimoine naturel - *Revue Economique*, n° 2, Mars, pp. 269-319.
- DESAIGUES B., POINT P. 1993. - *Economie du patrimoine naturel* - éditions Economica, Paris, 317 p.
- DESBROSSES PH., 1993. - *Nous redeviendrons paysans* - éditions Du Rocher, 2e éditions, 261 p.
- DESSENDRE C., 1994. - *Mobilité géographique et insertion professionnelle des jeunes d'origine rurale. Une approche par le capital humain* - Thèse de doctorat de l'université de Bourgogne, Dijon.
- DESSENDRE C., GOEFFETTE-NAGOT F., PERRIER-CORNET Ph., SHMITT B., 1994. - *Espaces ruraux en mutation : trois contributions à l'analyse des rapports entre villes et campagnes* - ESR/INRA, document de recherche n° 44, Dijon, 181 p.
- DESTANNE DE BERNIS D., 1975. - Les limites de l'analyse en termes d'équilibre économique général - *Revue Economique*, Volume 26, n° 6, pp. 884-930.

- DEZERT B., METTON A., STEINBERG J., 1991. - *La périurbanisation en France* - éditions Sedes, Paris, 226 p.
- DI NICOLA S., MACE Y., 1994. - *Une typologie des agricultures d'aujourd'hui et de demain* - Observatoire économique et social de la Mutualité Sociale Agricole, Etude M.S.A., 88 pages + annexes.
- DION R., 1977. - *Histoire de la vigne et du vin en France, des origines au XIXe siècle* - éditions Flammarion, coll. Histoire, 768 p.
- DU TERTRE C., 1995. - La dimension sectorielle de la régulation - In *Théorie de la régulation, l'états des savoirs*, R. Boyer, Y. Saillard (sous la dir.), éditions La Découverte, Coll. Recherches, Paris, pp. 313-322.
- DUBY G., WALLON A. (sous la dir.), 1975. - *Histoire de France rurale, des origines à 1340* - Tome 1, éditions Du Seuil, Paris, 717 p.
- DUBY G., WALLON A. (sous la dir.), 1976. - *Histoire de France rurale, de 1789 à 1914* - Tome 3, éditions Du Seuil, Paris, 555 p.
- DUBY G., WALLON A. (sous la dir.), 1979. - *Histoire de France rurale, de 1914 à nos jours* - Tome 4, éditions Du Seuil, Paris, 532 p.
- DUBY G. (sous la dir.), 1985. - *Histoire de la France urbaine* - éditions du Seuil, tome 5, 668 p.
- DUMANT M., 1962. - *Ce que vaut la terre en France* - éditions Hachette, Paris, 222 p.
- DUPUY C. 1995. - Conventions et territoire : de nouvelles perspectives de recherche en dynamique spatiale - Communication au colloque *Qualification des produits et des Territoires*, 2 et 3 oct., INRA-ETIQ, Toulouse, 16 p.
- DUPUY C., GILLY J.P., 1992. - Dynamique industrielle, dynamique territoriale et stratégies de groupes - In *Acte du colloque Industrie et territoire, les systèmes productifs localisés*, 21 et 22 oct., IREPD - GLYSI - LEREP, Grenoble, pp. 402-426.
- DUPUY J.P., 1989. - Convention et common knowledge - *Revue Economique*, vol. 40, n° 2, pp. 361-400.
- EIZNER N., 1985. - *Les paradoxes de l'agriculture française* - éditions L'Harmattan, Coll. Alternatives paysannes, Paris, 159 p.
- EIZNER N., JOLLIVET M., (sous la dir.) 1996. - *L'Europe et ses campagnes* - éditions Presse de Sciences Politiques, Paris, 399 p.
- ERCEVILLE B., 1991. - Impact et avenir des labels et des A.O.C. - *Problèmes Economiques*, n° 2254, pp. 10-14.
- EYMARD-DUVERNAY F., 1986. - La qualification des produits - In *Le travail, marchés, règles, conventions*, R. Salais, L. Thévenot (eds), éditions Economica-INSEE, Paris, pp. 239-247.
- EYMARD-DUVERNAY F., 1989 - Convention de qualité et forme de coordination - *Revue Economique*, vol. 40, n° 2, pp. 329-359.
- EYMARD-DUVERNAY F., 1993 - La négociation de la qualité - *Economie Rurale*, n° 217, pp. 12-17.

- FACCHINI F., 1993. - Paysage et économie : La mise en évidence d'une solution de marché - *Economie Rurale*, n° 218, pp. 12-18.
- FACCHINI F., 1994. - L'évaluation du paysage : revue critique de la littérature - *Revue d'Economie Régional et Urbaine*, n° 3, pp. 375-402.
- FALCETTI M. 1994. - Le terroir. Qu'est ce qu'un terroir. Pourquoi l'étudier ? Pourquoi l'enseigner ? - *Bulletin de l'O.I.V.*, n° 757-758, pp. 243-274.
- FAUCHEUX S., NOËL J.F., 1995. - *Economie des ressources naturelles et de l'environnement* - éditions Armand Colin, Paris, 370 p.
- FAURE A., GERBAUX F., MULLER P., 1989. - *Les entrepreneurs ruraux. Agriculteurs, artisans, commerçants, élus locaux* - éditions L'Harmattan, Paris, 189 p.
- FAVEREAU O., 1989. - Marché interne, marché externe - *Revue Economique*, Vol. 40, n° 2, pp. 273-328.
- FEL A., 1990. - *L'Auvergne rurale, des terroirs au grand marché* - Chap.IV : L'agriculture, éditions CERAMAC, Clermont Ferrand, pp. 71-98.
- FISCHLER C., 1990 - *L'omnivore* - éditions O. Jacob, Coll. Point, 2^{ème} édition, Paris, 414 p.
- FISHER G.B., 1935. - *The clash of progress and security* - Mac Millan editor, London.
- FLOCH J.M., 1994. - Les agriculteurs exploitants : Evolutions départementales - *Economie et Statistiques*, n° 274/4, pp. 43-56.
- FLOCH J.M., DE LOS SANTOS A., 1993. - Les agriculteurs, un groupe social en mutation - *INSEE Première*, n° 272, Juillet, 4 p.
- FONT E., 1994. - Un schéma d'évolution démographique pour les communes rurales - *Revue de l'Economie Méridionale*, n° spécial La recomposition de l'espace rural, n° 165-166, pp. 27-47.
- FORAY D., 1993. - Standardisation et concurrence : des relations ambivalentes - *Revue d'Economie Industrielle*, n° 63, pp. 84-101.
- FOTTORINO E., 1991. - *La France en friche* - éditions Lieu Commun, Paris, 210 p.
- FOUGEROUSE C., 1994. - *Le renouveau rural : Dépendance ou autonomie* - Thèse de Science Economique, Montpellier I, 520 p.
- FOURASTIE J., 1979. *Les trente glorieuses ou la Révolution Invisible de 1946 à 1975* - éditions Fayard, coll. Pluriel, 8e édition, Paris, 288 p.
- FRANÇOIS A. 1971. - *Réflexions et propositions en vue de renforcer la politique de qualité en matière de produits alimentaires* - Ministère de l'Agriculture, Paris.
- FREMONT A., 1976. - *La région, espace vécu* - éditions PUF, Paris, 233 p.
- GAIGNETTE A., NIEDDU M., 1994. - Dynamiques économiques dans l'agro-alimentaire français contemporain (1950-1985) - *Colloque d'économie historique*, Paris 6e, 1 et 2 déc., 20 p.
- GALLAND O., LAMBERT Y., 1994. - *Les jeunes ruraux* - éditions L'harmattan/INRA, Paris, 253 p.

- GATTEGNO I., (sous la dir.), 1990. - Transformer et vendre des produits fermiers : un avenir - *Actes du colloque de Rambouillet du 12 et 13 Dec. 1989*, éditions du GRET, Clermont Ferrand, 333 p.
- GAUDARD J.P., DEBONTRIDE X., 1992. - L'industrie face aux mutations de l'agriculture - *Problèmes économiques*, n° 2302, 2 décembre, pp. 27-32.
- GAVIGNAUD G., 1990. - *Les campagnes de France, au XIXe siècle* - éditions Ophrys, Coll. Synthèse et histoire, Paris, 167 p.
- GAVIGNAUD G., 1990. - *Les campagnes de France, au XXe siècle* - éditions Ophrys, Coll. Synthèse et histoire, Paris, 171 p.
- GAVIGNAUD G., 1983. - *La révolution rurale, essai à partir du cas américain* - éditions Horvath, Le coteau, 162 p.
- GAVIGNAUD G., 1994. - Révolutions agricole et rurale - *Revue de l'Economie Méridionale*, n° 165-166, vol. 42, pp.
- GERBAUX F., 1991. - Micro entreprises à la campagne : quels modèles ? - *Economie Rurale*, n° 202-203, pp. 71-74.
- GERBAUX F., MULLER P., 1984. - La pluriactivité agricole dans les nouvelles stratégies paysannes - In *La pluriactivité dans les familles agricoles*, Association des ruralistes Français (éditions), Paris, pp. 203-209.
- GERBAUX F., 1988. - Le problème de l'entrepreneuriat rural en montagne - *Bulletin Technique d'Informations*, n° 431/432, pp. 399-404.
- GILLY J.P., PECQUEUR B., 1995. - La dimension locale de la régulation - In *Théorie de la régulation, l'état des savoirs* - R. Boyer, SAILLAND Y., (sous la dir.), éditions La Découverte, Coll. Recherches, Paris, pp. 304-312.
- GOEFFETTE-NAGEOT F. 1994. - *Analyse micro-économique de la péri-urbanisation : un modèle de localisation résidentielle* - Thèse de l'Université de Bourgogne, INRA, Dijon.
- GOMEZ P.Y., 1994. - *Qualité et théorie des conventions* - éditions Economica, Paris, 270 p.
- GOMEZ P.Y. 1997. - Information et conventions : le cadre du modèle général - *Revue Française de Gestion*, n° 112, pp. 64-77.
- GOUGUET J.J. 1979. - *Reconsidération de la théorie de la base* - thèse complémentaire, Bordeaux I.
- GOUGUET J.J. 1981. - Pour une réhabilitation de la théorie de la base - *Revue d'Economie Régionale et Urbaine* - n° 1, pp. 63-83.
- GRANOVETER M. 1994. - Les institutions économiques comme constructions sociales : un cadre d'analyse - in *Analyse économique des conventions*, A. Orlean (sous la dir.), éditions P.U.F., Paris, pp. 79-94.
- GREFFE X., 1995. - Aménagement du territoire ou aménagement du milieu ? - *Economie Rurale*, n° 225, pp. 4-7.
- GRENARD A., 1996. - Normalisation, certification : quelques éléments de définition - *Revue d'Economie Industrielle*, n° 75, n° spécial Normalisation et Organisation de l'Industrie, pp. 45-60.

- GUIGOU J.L., 1982. - *La rente foncière, les théories et leur évolution depuis 1650* - éditions Economica, Paris, 954 p.
- GUIHENEUF P-Y., 1994. - *Les paysans verts* - éditions Cyros, Paris, 196 p.
- HARRISSON B., STORPER M., 1992. - Flexibilité, hiérarchie et développement régional - In *Les régions qui gagent*, Benko G., Lipietz A; (sous la dir.), P.U.F., pp. 265-292.
- HEENAN D.A., 1991. - *The new corporate frontier, the big move to small town, USA* - INC. McGraw-Hill, Lexington Masachusset, 262 p.
- HERVIEU B., 1993. - *Les champs du futur* - éditions Bourin F., Paris, 172 p.
- HERVIEU D., LEGER B., 1979. - *Le retour à la nature, au fond de la forêt, l'Etat* - éditions du Seuil, Paris, 234 p.
- HERVIEU F., 1986. - La politique d'aménagement du territoire de 1950 à 1980 - *Profils Economiques*, n° 21/1, pp. 51-66.
- HILAL M., PIQUET V., SCHMITT B., 1995. - Communes rurales et petites villes dans la hiérarchie urbaine - *Economie et Statistique*, n° 282-2, pp. 21-36.
- HILAL M., SMITH B., 1995. - Une nouvelle structure des emplois ruraux, conséquence de l'évolution des rapports villes-campagnes - Communication au colloque *Territoires ruraux et formations*, Dijon 7-8-9 Février 1995, 9 p.
- HIPOLITE G., 1995. - Les signes de reconnaissance de la qualité - *Compte rendu de l'académie d'agriculture de France*, Vol. 81, n° 6, pp. 27-34.
- HOLLARD M., (sous la dir.) 1994. - *Génie industriel : les enjeux économiques* - éditions PUG, Grenoble, 399 p.
- HOTELLING H., 1929. - Stability in competition - *Economic Journal*, Vol. 39, pp. 41-57.
- HOUSSEL J.P. 1992. - Petites et moyennes industries dans le France rurale - *Revue Géographique de Lyon*, Vol. 67, n° 3, pp.
- HOYT H., 1957. - On developement of economic base concept - *Land Economics*, Vol.XXX, n° 1, pp. 182-186.
- HUILLET C., 1991. - Gestion de l'économie rurale - *Economie Rurale*, n° 202-203, pp. 25-28.
- HULLO G., LAGRANGE L, 1989. - La consommation des fromages AOC d'Auvergne dans leur zone de production - *Société Française d'Economie Rurale*, session du 27-28 sept., 10 p.
- HUREAUX R., 1993. - *Une avenir pour le monde rural* - éditions Pouvoirs Locaux, Paris, 162 p.
- HURIOT J.M., 1994. - *Von Thünen, économie et espace* - éditions Economica, Paris, 352 p.
- I.N.S.E.E., 1993. - *Les agriculteurs*, éditions de l'INSEE, Coll. Contours et Caractères, 139 p.
- J.O. DES COMMUNAUTES EUROPEENNES n° L 208 du 24/07/92, Règlement CEE n° 2081/92 du Conseil du 14 Juillet 1992, relatif à la protection des indications géographiques et des appellations d'origine des produits agricoles et des denrées alimentaires

- J.O. DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES n° L 208 du 24/07/92, Règlement CEE n° 2082/92 du Conseil du 14 Juillet 1992, relatif aux attestations de spécificité des produits agricoles et des denrées alimentaires
- JACQUOT A. 1993. - Les frictions spatiales entre la population et l'emploi - *Espaces, Populations, Sociétés*, n° 2, pp. 177-188.
- JACQUOT A., RAJAONARISON D., 1993. - D'un recensement à un autre : la redistribution géographique des emplois entre 1975 et 1990. - *Economie et Statistique*, n° 270/10, pp. 23-35.
- JAUNEAU J.C., 1989. - *Evaluation des programmes locaux d'aides à l'installation en agriculture* - CERF-ISARA, Lyon, 70 p.
- JAYET H., 1993. - Territoires et concurrences territoriales - *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°1, pp. 55-75.
- JAYET H., 1996. - Peut-on caractériser les zones rurales par l'abondance d'espace ? - *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n° 2, pp. 201-210.
- JAYET H., 1996. - Quelle organisation économique des espaces ruraux ? - *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n° 2, pp. 249-261.
- JEGOUZO G., 1973. - *Exode agricole et offre régionale d'emploi* - éditions Cujas, Paris, 232 p.
- JOB L., 1994. - Externalités agricoles et demandes d'espaces récréatifs : essai d'évaluation des espaces ruraux naturels - *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n° 4, pp. 651-664.
- JOLLIVET M., (sous la dir.), 1988. - *Pour une agriculture diversifiée* - éditions L'Harmattan, Coll. Alternatives Rurales, Paris, 335 p.
- JOSLING T. 1994. - La réforme de la PAC et son importance pour les pays industrialisés - *Economie Rurale*, n° 223, pp. 27-31.
- JULIEN P. 1995. - La métropolisation des actifs structure le territoire - *Economie et Statistique*, Volume 10, n° 290, pp. 33-49.
- JUNG J., 1971. - *L'aménagement de l'espace rural, une illusion économique* - éditions Calmann-Levy, Paris, 406 p.
- KARPIK L., 1989. - L'économie de la qualité - *Revue Française de Sociologie*, vol. XXX, n° 2, pp. 187-210.
- KAYSER B. (sous la dir.) 1993. - *Naissance de nouvelles campagnes*, DATAR, édition de l'Aube, 174 p.
- KAYSER B. 1988. - La renaissance rurale aux Etats-Unis ? - *Economie Rurale*, n° 183, pp. 3-9.
- KAYSER B., 1988. - Permanence et perversion de la ruralité - *Etudes Rurales*, n° 109, pp. 75-108.
- KAYSER B., 1990. - *La renaissance rurale, Sociologie des campagnes du monde occidental* - éditions Armand Colin, Paris, 304 p.
- KAYSER B., 1990. - *Paysans et ruraux, la nécessité d'une alliance* - Ronéo CEODOC, Université Toulouse le Mirail, 19 p.

- KAYSER B., 1992. - L'avenir du monde rural, un choix de société - *Economie et Humanisme*, n° 323, oct-nov, pp. 22-26.
- KAYSER B., HERIN R. 1984. - *L'installation des jeunes agriculteurs et la diversification des modèles de développement* - Rapport pour le ministère de l'Industrie et de la recherche, Toulouse le Mirail.
- KAYSER B., 1990. - L'Etat français dans son jardin - *Economie Rurale*, n° 200, pp. 32-35.
- KELLERMAN A., 1989a. - Agricultural location theory 1 : Basic models - *Environment and Planning, A*, n° 21, pp. 1381-1396
- KELLERMAN A., 1989b. - Agricultural location theory 2 : Relaxation of assumptions and applications - *Environment and Planning, A*, n° 21, pp. 1427-1446.
- KEYNES J.M. 1963. - *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie* - édition Payot, Paris, 407 p.
- KINDLEBERGER C.P., 1983. - Standards as public, Collective and Private Goods - *KYKLOS*, Vol.36, n° 3, pp. 377-396
- KLATZMANN J., 1958. - La localisation rationnelle des productions agricoles - *Métroéconomica*, Volume X Fascicule 1, Avril, pp. 33-45.
- KLATZMANN J., 1991. - Une agriculture en déclin démographique dans un monde rural en croissance - *Economie Rurale*, n° 202-203, pp. 10-13.
- KRUGMAN P., 1991. - History and industry location : The case of the manufacturing belt - *American Economic Review Proceedings* - Vol. 81, n° 2, pp. 80-83.
- L'HUILLIER C., 1987. - *Economie/Espace/Information, pour une approche de l'espace en termes de relations et d'informations* - Thèse de doctorat en Sciences Economiques, Montpellier I, 418 p.
- LACHIVER M., 1988. - *Vins, vignes et vigneron* - éditions Fayard, Paris, 714 p.
- LACOMBE Ph. 1990. - Agriculture, familles, exploitations - in *Les agriculteurs et la politique*, P. Coulomb et alii (sous la dir.), éditions Presse F.N.S.P., Paris, pp. 239-256.
- LACOUR C. 1985. - De l'aménagement du territoire au développement des territoires : essai de théorisation sur un notion vague : le territoire - in *Région et aménagement du territoire*, éditions Bières, Bordeaux, pp. 101-133.
- LACOUR C., 1966. - *Revenus agricoles et croissances régionales en France* - Thèse de Doctorat sciences Economiques, Université Bordeaux, 394 p.
- LACOUR C., 1996. - La tectonique des territoires : d'une métaphore à une théorisation - in *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, B. Pecqueur (sous la dir.), éditions L'Harmattan, Coll. Géographie en liberté, Paris, pp. 25-48.
- LACROIX A., MOLLARD A., 1982. - Firmes multinationales et politiques étatiques : deux éléments clé de l'internationalisation agro-alimentaire en Europe occidentale - *Economies et Sociétés*, cahiers de l'ISMEA, Série AG, n° 16, pp. 1195-1217.
- LACROIX A., MOLLARD A., 1995. - L'approche sectorielle de la régulation : une problématique à partir de l'agriculture - In *La grande transformation de l'agriculture*, R. Boyer et G. Allaire (eds.) éditions Economica, Coll. Economie agricole et Agro-alimentaire, Paris, pp. 259-291.

- LACROIX A., 1981. - *Transformation du procès de travail agricole : incidence de l'industrialisation sur les conditions de travail paysannes* - Thèse de doctorat de sciences économiques, Grenoble II, 279 p.
- LAGRANGE L, TROGNON L, 1995. - Produits alimentaires de terroir : Typologie, construction, enjeux. - Communication au colloque *Qualification des produits et des Territoires*, 2 et 3 oct., INRA-ETIQ, Toulouse, 13 p.
- LAGRANGE L., 1991. - La mercatique est-elle applicable aux entreprises agricoles ? - *Economie rurale*, n° 206, pp. 46-51.
- LANCASTER K., 1966. - A new approach to consumer theory - *Journal of Political Economy*, Vol. 7, pp. 132-157.
- LARRERE G. 1976 - *Dépeuplement et annexion de l'espace rural ; le rôle de la théorie du seuil de sociabilité* - Toulouse, GEODOC.
- LASSAUD B., SYLVANDER B., 1994. - L'enjeu économique de la qualité sur les marché des produits agro-alimentaires - In *La qualité des produits alimentaires, politiques, incitations, gestion et contrôle*, (sous la coord.) J.L. Multon, Coll. Sciences et techniques agro-alimentaires, éditions Tec et Doc Lavoisier, Paris, pp. 29-59.
- LAURENS L., 1997. - Les labels « paysage de reconquête », la recherche d'un nouveau modèle de développement durable - *Nature Sciences Sociétés*, Vol. 5, n° 2, pp. 45-56.
- LAURENT C., 1991. - Des trouvailles sociales frein à la déprise foncière ? - In *Les exploitations agricoles et leur environnement, essais sur l'espace technique et économique*, Brossier J., Valceschini E., (éds), 1991 - éditions INRA, Paris, pp. 253-273.
- LAURENT C., 1992. - *L'agriculture et son territoire dans la crise* - Thèse de doctorat en Sciences économiques, Paris VII, 437 p.
- LAURENT C., 1995. - La fin de l'hégémonie de l'agriculture professionnelle sur le territoire - In *La grande transformation de l'agriculture* - Allaire G., Boyer R., (eds), éditions Economica, Paris, pp 323-344.
- LE BERRE M. 1992. - Territoires - In *Encyclopédie de Géographie*, A. Bailly, R. Ferras, D. Pumain, (sous la dir.), éditions Economica, Paris, pp. 601-622.
- LE GLEAU J.P., 1995. - La répartition des hommes, des activités et des richesses sur le territoire national - *Economie Rurale*, n° 225, pp. 8-11.
- LE ROY P., 1993. - *Les agricultures Françaises face aux marchés mondiaux* - éditions Armand Colin, Paris, 283 p.
- LEBORGNE D., LIPIETZ A, 1991. - L'après fordisme : idées fausses et questions ouvertes - *Espaces et sociétés*, n° spécial Restructuration économiques et territoires, n° 66/67, pp. 39-68.
- LEFEVRE D., 1993. - *Le retour des paysans* - Editions Le Cherche Midi Editeur, Paris, 335 p.
- LELAND H.E., 1979. - Quacks, lemons and licensing : a theory of minimum quality standards - *Journal of Political Economy*, Vol. 87, n° 6, pp. 1328-1346.
- LE MOIGNE J.L. 1977. - *La théorie générale des systèmes* - éditions PUF, Paris, 258 p.
- LE MOIGNE J.L. 1997. - La théorie des conventions est-elle convenable - *Revue Française de Gestion*, n° 112, pp. 108-113.

- LENAIN J., 1991. - *Le devenir du monde rural* - éditions INSEE, Limoge, 238 p.
- LEWIS D.K., 1969. - *Convention : a philosophical study* - harvard university Press, Cambridge.
- LIFRAN P., 1985. - Patrimoine et mobilité professionnelle : Le cas des nouveaux agriculteurs languedociens - *Revue de l'Economie Méridionale* - n° 130-131, pp. 73-84.
- LIMOUSIN 2007, 1988. *Etudes prospectives du Limousin* - éditions Limousin, 2 tomes, 850 p.
- LIPIETZ A., 1977. - *Le capital et son espace* - éditions Maspéro, Paris, 165 p.
- LIPIETZ A., 1994. - De l'approche de la régulation à l'écologie politique : une mise en perspective historique - In *Théorie de la régulation et critique de la raison économique*, F Sebaï, C. Versellone (sous la dir.), Coll. Futur antérieur, éditions l'harmattan, pp. 71-99.
- LONGHI C., QUERE M., 1993. - Systèmes de production et d'innovation, et dynamique des territoires - *Revue Economique*, Vol. 44, n° 4, pp. 713-724.
- LOYAT J., 1983. - *Rente d'appellation et métayage en Beaujolais* - Ronéo INRA/Dijon, 25 p.
- LOYAT J., 1988. - Rente foncière et métayage - *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n° 5, pp. 733-750.
- M.S.A., 1993. - *Les installations non aidées de jeunes agriculteurs* - Observatoire économique de la Mutualité Sociale Agricole, 49 p.
- MACLOUF P., 1985. - L'après crise, une troisième « fin des terroirs » ? - *Economie rurale*, n° 166, pp. 29-32.
- MALASSIS L., 1991. - L'agriculture dans l'activité économique et dans l'espace : Deux modèles d'interprétation - *Economie rurale*, n° 202-203, pp. 4-9.
- MALASSIS L., 1973. - *Economie agro-alimentaire* - éditions Cujas, tome 1, Paris, 234 p.
- MANGIN ., 1993. - *France rurale : Vers un nouveau contrat* - éditions La Documentation Française, Paris, 171 p.
- MARIS B., 1996. - Institutions et régulations locales : des concepts pertinents ? - In *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, (sous la dir.) B. Pecqueur, - éditions L'Harmattan, Coll. Géographie en liberté, Paris, pp. 195-207.
- MARLOIE M., 1984. - *L'internationalisation de l'agriculture française* - Les éditions ouvrières, Coll. nord/sud, Paris, 143 p.
- MARRE F. 1914 - *Le problème juridique du camembert* - éditions Scientifiques Françaises, Paris, 141 p.
- MARSHALL A. 1920 - *Principles of economics* - 8th edition, Macmillan, London, 1964.
- MARX K. 1867. - *Le capital* - éditions Flammarion, Paris, 442 p.
- MATHIEU N., 1990. - La notion du rural et les rapports ville-campagne en France. Des années cinquante aux années quatre-vingt - *Economie Rurale*, n° 197, pp. 35-41.
- MAZE A., TORRE A., VALCESCHINI E., 1995. - Le géant, l'aveugle et l'expert, le rôle des rapports dans la définition de standards de référence pour le secteur agro-alimentaire - *Revue d'Economie Industrielle*, n° 73, pp. 97-110.

- MELINE J. 1912. - Le retour à la terre et la surproduction - 6^{ème} éditions, Paris.
- MENDRAS H., 1976. - *Sociétés paysannes* - éditions Armand Collin, Paris, 235 p.
- MENDRAS H., 1984. - *La fin des paysans* - éditions Actes sud, Arles, 369 p.
- MILHAU J., 1954. - *Traité d'économie rurale* - Presses universitaires de France, Tome premier, l'agriculture, 264 p.
- MILHAU J., MONTAGNE R. 1961. - *L'agriculture d'hier et de demain* - éditions PUF, Paris.
- MOINDROT C. 1992. - Les systèmes agraires - In *Encyclopédie de Géographie*, A. Bailly, R. Ferras, D. Pumain, (sous la dir.), éditions Economica, Paris, pp. 445-470.
- MOISAN M., 1988. - Perception du territoire et production de référentiels techniques locaux pour les agriculteurs - In *Pour une agriculture diversifiée*, M.Jollivet (sous la dir.), éditions L'Harmattan, coll. Alternatives Paysanne, Paris, pp. 218-224.
- MOLES A. 1992. - Vers une psycho-géographie - In *Encyclopédie de Géographie*, A. Bailly, R. Ferras, D. Pumain, (sous la dir.), éditions Economica, Paris, pp. 159-187.
- MOLLARD A., 1995. - L'agriculture entre régulation globale et sectorielle - In *Théorie de la régulation, l'état des lieux*, R.Boyer, Y.Saillard (sous la dir.), éditions La découverte, coll. Recherches, Paris, pp. 332-340.
- MOLLARD A., 1995. - L'approche sectorielle de la régulation : une problématique à partir de l'agriculture; In *La grande transformation de l'agriculture*, R. Boyer et G. Allaire (eds.) éditions Economica, Coll. Economie agricole et Agro-alimentaire, Paris, pp. 259-291.
- MOLLARD A., 1977. - *Paysans exploités* - éditions PUG, Grenoble, 244 p.
- MOLLARD A., MOUNIER A., 1976. - L'Etat : de l'industrialisation à la régression de l'agriculture (La politique agricole Française de 1945 à 1972), *Economies et Sociétés*, Cahiers de l'ISMEA, série AG, n° 14, pp. 1469-191.
- MORIN G-A., 1990. - Relation entre déprise agricole et politique forestière - *Revue Forestière Française*, Vol.XLII, n° 1, pp. 69-75.
- MOUNIER A., 1992. - *Les théories économiques de la croissance agricole* - éditions Economica, INRA, paris, 427 p.
- MULLER P., 1987. - Un métier né de la crise : exploitant rural - *Sociologie du travail*, n° 4, pp. 459-475.
- MULLER P., 1991. - Vers une agriculture de services ? - *Economie Rurale*, n° 202-203, pp. 67-70.
- MULLER P., LE MONNIER J., 1984. - *Les agricultures différentes* - éditions La pensée sauvage, coll. Autonomies, Grenoble, 141 p.
- MULTON J.L., 1994. - *La qualité des produits alimentaires, politiques, incitations, gestion et contrôle* - Coll. Sciences et Techniques Agro-alimentaires, éditions Lavoisier, 2^{ème} édition révisée, Paris, 800 p.
- MYRDAL G. 1957. - *Economic theory and under developed regions* - Duckworth editor, London.
- NEFFUSSI J., 1987. - *Les industries agro-alimentaires en France. Croissances et financement 1950-1985. Essai sur l'intégration financière et la dynamique industrielle* - Thèse de doctorat d'Etat, Paris-Nanterre, 2 Tomes, 632 p.

- NEFFUSSI J. 1987. - Les facteurs macro-économiques de la croissance des industries agro-alimentaires depuis les années 50 - *Economies et Sociétés*, série AG, tome XXI, n° 7, Juillet, pp. 91-109.
- NELSON P., 1970. - Information and consumer behavior - *Journal of Political Economy*, Vol. 78, pp. 311-329.
- NEVEU A., 1992. - Quelles agriculture demain ? - *Problèmes Economiques*, n° 2302, pp. 18-22.
- NEVEU A., 1993. - *Les nouveaux territoires de l'agriculture française* - éditions Uni Editions, Paris, 174 p.
- NGO-MAI S., RUFFIEUX B., 1994. - Cohérence de la firme : de l'allocation des ressources à la dynamique industrielle - In *Génie industriel : les enjeux économiques*, M. Hollard (sous la dir.), éditions PUG, Grenoble, pp. 31-58.
- NICOLAS F., VALCESCHINI E., 1993. - Agro-alimentaire et qualité, question aux sciences sociales - *Economie Rurale*, n° 217, pp. 5-11.
- NICOLAS F., VALCESCHINI E., (éditeurs), 1995. - *Agro-alimentaire : une économie de la qualité* - éditions INRA/Economica, Coll. Economie agricole et agro-alimentaire, Paris, 433 p.
- NORTH D.C. 1955. - Location theory and regional economic growth - *Journal of Political Economy*, june, Tome 63, pp. 243-258.
- NORTH D.C., 1990. - *Institutions, institutional change and economic performance* - Cambridge University Press, Cambridge.
- NOY A., ROUZIER J. 1981. - Informations et structuration de l'espace - *Revue de l'Economie Méridionale*, n° 116, pp.
- OCDE 1994. - *Créer des indicateurs ruraux pour étayer la politique rurale* - éditions de l'OCDE, Paris, 97 p.
- ORLEAN A. (sous la dir.), 1994. - *Analyse économique des conventions* - P.U.F., Paris, 403 p.
- ORLEAN A., 1991. - Logique walrasienne et incertitude qualitative : des travaux d'Akerlof et Stiglitz aux conventions de qualité - *Economies et Sociétés*, série oeconomia, n° 14, pp. 137-160.
- ORLEAN A., 1994. - A qui se fier ? Confiance, interaction et théorie des jeux - *Revue du MAUSS semestriel*, n° 4, pp. 17-37.
- OURLIAC G., 1994. - La dotation aux jeunes agriculteurs, mesure d'incitation ou de dissuasion - *Economie Rurale*, n° 223, pp. 53-55.
- PAELINCK J.H.P., SALLEZ A., (sous la dir.), 1983. - *Espace et localisation, la découverte de l'espace dans la pensée scientifique française* - éditions Economica, Paris, 340 p.
- PAUTARD J., 1965. - *Les disparités régionales dans la croissance de l'agriculture française* - édition Gauthier-Villars, Paris, 179 p.
- PECQUEUR B. (sous la dir.), 1996. - *Dynamiques territoriales et mutations économiques* - éditions L'Harmattan, Coll. Géographie en liberté, Paris, 246 p.

- PECQUEUR B. 1995. - Territorialité et qualification territoriale : le produit et le producteur - Communication au colloque *Qualification des produits et des Territoires*, 2 et 3 oct., INRA-ETIQ, Toulouse, 18 p.
- PECQUEUR B. 1996a. - Processus cognitifs et construction des territoires économiques, In *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, éditions L'Harmattan, Coll. Géographie en liberté, Paris, pp. 209-226.
- PECQUEUR B. 1996b. - Introduction - In *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, éditions L'Harmattan, Coll. Géographie en liberté, Paris, pp. 13-22.
- PECQUEUR B., 1989. - *Le développement local* - éditions Syros, Paris, 140 p.
- PELLISSIE D., 1992. - La prime au boisement des terres agricoles. Quels enjeux pour l'avenir ? - *Revue Forestière Française*, Vol.XLIV, n° 6, pp. 479-488.
- PERNET F., 1967. - *L'implantation de la Libby's dans le Bas Rhône Languedoc* - éditions Mouton La Haye, Grenoble, 108 p.
- PERNET F., 1982. - *Résistances paysannes* - éditions PUG, Coll. Influences, 189 p.
- PERNET F., 1990. - Différenciations spatiales et différenciations sociales en agriculture : des correspondances ? - *Economie Rurale*, n° 199, pp. 41-46.
- PERRIN J.C. 1974. - *Le développement régional*, éditions PUF, Paris, 208 p
- PERRIN J.C., 1991. - Réseaux d'innovation - Milieux innovateurs développement territorial - *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n° 3/4, pp. 343-374.
- PERROUX F., 1964. - *L'économie du XXe siècle* - Presse universitaire de France, 2e édition, 692 p.
- PERROUX F., 1965. - *Marx, Schumpeter, Keynes* - éditions Presse Universitaire de Grenoble, 1993, Nouvelle édition, Grenoble, 424 p.
- PERSOON L.O., WESTHOLM E., 1994. - Vers une mosaïque de la Suède rurale - *Economie Rurale*, n° 223, pp. 20-26.
- PETIT M., 1982. - Les économistes ruraux face aux problèmes de l'agriculture et du développement régional en Europe - *Economie Rurale*, n° 150-151, pp. 7-14.
- PIATIER A., 1985. - Le développement local et localisations, les promesses de la troisième révolution industrielle - *Economie Rurale*, n° 166, pp. 3-9.
- PILOT Ph., 1992. - La réforme de la P.A.C. - *Problèmes Economiques*, n° 2302, pp. 9-13.
- PIORE M.J., SABEL C.F., 1989. - *Les chemins de la prospérité, de la production de masse et de la spécialisation souple* - 2e éditions (The second industrial device), éditions Hachette, Paris, 441 p.
- PISANI E., 1994. - L'agriculture Française et la politique agricole commune - *Journal officiel de la république Française*, Avis et Rapport du conseil économique et social, n° 10, Mercredi 25 Mai, pp. 9-27.
- PISANI E., 1994. - *Pour une agriculture marchande et ménagère* - Coll. Monde en cours, éditions de l'Aube, 191 p.
- PLASSART F., 1985. - Agriculture : le défi technologique - *POUR un ruralité à l'horizon 2000*, n° Juin, éditions Privas, pp. 39-48.

- PLET F., 1993. - L'espace agro-alimentaire Français : vers une réurbanisation partielle ? - In *Géographies et campagnes*, Hors coll. Les cahiers de Fontenay, (sous la coord.), V.Rey, pp. 99-107.
- POIRET M., 1994. - 1993 : à PAC nouvelle, assolement nouveau - *Les cahiers de l'AGRESTE*, coll. séries et études, n° 20, SCEES, pp. 33-40.
- POLLET P., 1995. - Les grandes cultures dans les années quatre-vingt - *INSEE Première*, n° 361, Fev., 4 p.
- PONCET C., 1990. - *Les arboriculteurs Français et les marchés fruitiers* - éditions du CNRS, Toulouse, 384 p.
- PONCET J.F., 1991. - *L'avenir de l'espace rural Français* - éditions Economica, Paris, 289 p.
- PONSARD C., (sous la dir.) 1988. - *Analyse économique spatiale* - éditions PUF, Coll. Economie, Paris, 452 p.
- POSTEL-VINAY G., 1989. - A la recherche de la révolution économique dans les campagnes - *Revue Economique*, Vol. 40, n° 6, pp. 1015-1045.
- RATTIN S., 1993. - 23 000 candidats à la préretraite en 1992 - *Cahier de l'Agreste*, série analyses et études, n° 15, pp. 3-6.
- RATTIN S., 1994. - Eleveurs et maraîchers candidats à la préretraite - *Cahier de l'Agreste*, série analyses et études, n° 19, pp. 3-7.
- RAUTENBERG M., 1994. - Eléments pour une politique culturelle de la diversité paysagère dans la région Rhône Alpes - *Revue de géographie de Lyon*, vol. 69, n° 4, pp. 319-324.
- REVUE DE L'ECONOMIE MERIDIONALE (R.E.M.), 1994 - La recomposition de l'espace rural - Vol.42, n° spécial 165-166, Montpellier, 151 p.
- REVUE ECONOMIQUE, 1989. - L'économie des conventions - Presse de la F.N.S.P., Volume 40, n° 2, 399 p.
- REY V. (sous la Coord.) 1993. - *Géographies et campagnes* - éditions Les cahiers de Fontenay, Hors coll., Saint Cloud, 842 p.
- RIALLAND C., 1992. - *Géographie des installations en agriculture dans les Pays de Loire, élément de comparaison avec le Québec* - Thèse de doctorat en Géographie, Nantes, 363 p. + annexes.
- RICARDO D., 1821. - *Des principes de l'économie politique et de l'impôt* - éditions Flammarion, 1992, 3^{ème} édition, Paris, 508 p..
- ROMAIN-PROT V., 1995. - Origine géographique : protection juridique, communautaire et internationale - *Communication au colloque "Qualification des produits et des territoires"*, 2 et 3 Oct., 16 p
- ROSEN S., 1974. - Hedonic prices and implicit markets : product differentiation in pure competition - *Journal of Political Economy*, n° 82, pp. 34-55.
- ROSIER B., 1988. - *Les théories des crises économiques* - éditions La Découverte, Coll. Repères, Paris, 128 p.
- ROUSSEL V., 1988. - Théorie des seuils critiques de dépopulation et irréversibilité du processus de désertification - *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n° 5, pp. 811-826.

- ROUX B., 1992 - Marginalisation et développement local dans les espaces ruraux du sud - *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n° 4, pp. 701-714.
- ROUZIER J., 1991. - Les mutations de l'arrière pays ou un modèle pour la revitalisation des communes rurales - *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n° 5, pp. 695-713.
- RUFFIEUX B., 1994. - Evolutions industrielles et théories de l'avantage concurrentiel - In *Génie industriel : les enjeux économiques*, M. Hollard (sous la dir.), éditions PUG, Grenoble, pp. 59-92.
- RUFFIEUX B., VALCESCHINI E., 1996. - Biens d'origine et compétence des consommateurs : les enjeux de la normalisation dans l'agro-alimentaire - *Revue d'Economie Industrielle*, n° 75, n° spécial Normalisation et Organisation de l'Industrie, pp. 133-146.
- S.C.E.E.S., 1994. - Enquête foncière - *Cahier de l'Agreste*, série analyse et études, n° spécial foncier, n° 17-18, 77 p.
- SAILLARD Y., 1995. - Globalisation, localisation et spécialisation sectorielle. Que deviennent les régulations nationales ? - In *Théorie de la régulation, l'états des savoirs*, éditions La Découverte, Coll. Recherches, Paris, pp. 285-292.
- SAIVE M.A., 1981. - Le modèle de Von-Thunen et la localisation agricole - Actes du colloque 1980 de l'ASRDLF, *L'Economie du Centre Est*, n° 23-1, Dijon, pp. 117-139.
- SALAI R., THEVENOT L. (eds) 1986. - *Le travail, marchés, règles, conventions* - éditions Economica-INSEE, Paris, 370 p.
- SALAI R., STORPER M., 1993. - *Les mondes de production, enquête sur l'identité économique de la France* - éditions EHESS, Paris, 467 p.
- SALLEZ A., 1992. - Les nouveaux territoires de l'entreprise - in *Espaces et dynamiques territoriales*, Derycke P.H, (sous la dir.), éditions Economica, Paris, pp. 217-241.
- SAVY H., 1993. - Politique d'installation et élévation du niveau de formation des agriculteurs à compter de 1992 : Quelques conséquences pour l'apprentissage et l'éducation des adultes. - *Economie rurale*, n° 207, pp. 37-42.
- SCHELLING T.C. 1977. - *The strategy of conflict* - Oxford University Press.
- SCHMITT B. 1994. - Economie rurale et évolution des espaces ruraux - *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n° 5, pp. 929-933.
- SCHOTCHMER S., THISSE J.F., 1993. - Les implications de l'espace pour la concurrence - *Revue Economique*, Vol.44, n° 4, pp. 653-669.
- SCHOTTER A. 1981. - *The economics of social institutions* - Cambridge University Press.
- SCOTT A. 1993. - *Technopolis, Hight technology industry and regional developement in Southern California* -, University of California press, Berkeley.
- SEBAI F., VERSELLONE C., 1994. - *Ecole de la régulation et critique de la raison économique* - éditions L'Harmattan, Coll. Futur antérieur, Paris, 380 p.
- SERVET J.M., 1994. - Paroles données : le lien de confiance - *Revue du MAUSS semestriel*, n° 4, 2e semestre, pp. 37-56.
- SIMANTOV A., 1970. - L'agriculture et l'équilibre dans la croissance économique - *Economies et Sociétés*, tome IV, n° 2, février, pp. 347-359.

- SIMON H.A., 1993. - Altruism and economics - *American Economics Review Proceedings*, Vol. 83, n° 2, pp. 156-161.
- SPENCE M., 1973. - Job market signaling - *Quarterly Journal of Economics*, Tome 87, pp. 355-374.
- SPENCE M., 1976. - Product differentiation and welfare - *American Economic Review*, Tome 66, pp. 407-414.
- STEVENS J.B., 1980. - The demand for public goods as a factor in the nonmetropolitan migration turnaround - In *New directions in urban-rural migrations*, Brown D.L., Wardwell J.M. (eds), Academic Press, New-York, pp. 115-136.
- STIGLITZ J.E., 1987. - The causes and consequences of dependence of quality on price - *Journal of Economic Literature*, Vol. 25, pp. 1-48.
- STOHR W.B., 1984. - La crise économique demande-t-elle de nouvelles stratégies de développement régional - In *Crise et espace*, Ph. Aydalot (eds), édition Economica, Paris, pp. 183-206.
- STORPER M., 1996. - Economie régionale évolutionniste - In *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, (sous la dir.) B. Pecqueur, éditions L'Harmattan, Coll. Géographie en liberté, Paris, pp. 227-244.
- SYLVANDER B., 1990. - Le marché agro-alimentaire paysan - In *Transformer et vendre des produits fermiers : un avenir - Actes du colloque de Rambouillet du 12 et 13 Dec. 1989*, (sous la dir.) I.Gattegno, éditions du GRET, Clermont Ferrand, pp. 32-43.
- SYLVANDER B., 1995. - Conventions de qualité, concurrence et coopération - In *La grande transformation de l'agriculture* - Allaire G., Boyer R., (eds), éditions Economica, Paris, pp 73-96.
- SYLVANDER B., 1996. - Normalisation et concurrence internationale : la politique de qualité alimentaire en Europe - *Economie Rurale*, n° 231, pp. 56-61.
- TERNAUX P., 1994. - Le rôle de l'information dans les systèmes productifs locaux - *Sciences de la Société*, n° 33, oct., pp. 73-78.
- TERRASSON D., LE FLOCH S., 1995. - La notion de paysage : au-delà des formes, les liens entre les hommes et les territoires - *Natures-Sciences-Société*, Vol. 3, n° 4, pp. 348-351.
- THEVENOT A., 1995. - Installer pour maintenir - *L'information agricole*, n° 676, pp. 19-42.
- THEVENOT L., 1986. - Economie et formes conventionnelles - In *Le travail, marchés, règles, conventions*, R. Salais, L. Thévenot (eds), éditions Economica-INSEE, Paris, pp. 195-217.
- THEVENOT L., 1989. - Equilibre et rationalité dans un univers complexe - *Revue Economique*, Vol. 40, n° 2, pp. 147-197.
- THEVENOT L., 1995. - Des marchés aux normes - in *La grande transformation de l'agriculture* - Allaire G., Boyer R., (eds), éditions Economica, Paris, pp 33-51.
- THIEBAUT L., 1995. - Environnement, agro-alimentaire et qualité - In *Agro-alimentaire : une économie de la qualité*, Nicolas F. et Valceschini E. (eds), édition Economica/INRA, Paris, pp. 125-135.
- THIREAU V., 1992. - Approche dynamique du développement des régions françaises - *Revue de l'Economie Méridionale*, n° 157, pp. 59-76.

- THIREAU V., 1993. - *Les nouvelles dynamiques spatiales, à la redécouverte des territoires* - éditions L'Harmattan, Paris, 342 p.
- THISSE J.F., 1992. - Espace et concurrence : une cohabitation difficile - In *Espace et dynamiques territoriales*, Derycke P.H., (sous la dir.), éditions Economica, Paris, pp. 113-135.
- THOUVENOT C., 1983. - La qualité alimentaire d'autrefois - *Economie Rurale*, n° 154, pp. 49-53.
- TIROLE J., 1993. - *Théorie de l'organisation industrielle* - éditions economica, Tome 1, Paris, 419 p.
- TORRE A., 1991. - Relations industrielles et découpages spatiaux - In *Traité d'économie industrielle*, (sous la dir.) Arena R, Benzoni L., De Bandt J., Romani P.M., 2e éditions; éd. Economica, Paris, pp. 292-307.
- TORRES E., 1995. - Contrats et conventions de développement patrimonial : la régulation locale des rapports environnement économie - *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n° 1, pp. 103-124.
- TOUTAIN J.C., 1994. - La croissance inégale des régions françaises, l'agriculture de 1810 à 1990 - *Colloque d'économie historique*, Paris 6e, 1 et 2 déc., 38 p.
- TOUTAIN J.C., 1993. - La production agricole de la France de 1810 à 1990 : départements et régions - tome 1, 2, 3, *Economies et Sociétés*, série AF/17, n° 1-2, 1078 p.
- TOUZARD J.M., 1995. - Régulation sectorielle, dynamique régionale et transformation d'un système productif localisé : exemple de la viticulture languedocienne - In *La grande transformation de l'agriculture* - Allaire G., Boyer R., (eds), éditions Economica, Paris, pp 293-322.
- TRACET D., 1992. - *Un monde sans paysan* - éditions Hachette, coll. Pluriel, Paris, 175 p.
- TRACY M., 1986. - *L'Etat et l'agriculture en Europe occidentale* - éditions Economica, Coll. Economie agricole et agro-alimentaire, Paris, 464 p.
- TROCHET J.R., 1993. - *Aux origines de la France rurale, outils pays et paysages* - Coll. Mémoires et documents de géographie, éditions CNRS, Paris, 166 p.
- VALCESCHINI E., 1995. - Entreprises et pouvoirs publics face à la qualité. Les produits agro-alimentaires dans le marché européen - In *La grande transformation de l'agriculture* - Allaire G., Boyer R., (eds), éditions Economica, Paris, pp 53-72.
- VERSELLONE C., 1994. - L'approche de la régulation : richesses et difficultés - In *Théorie de la régulation et critique de la raison économique*, F Sebaï, C. Versellone (sous la dir.), Coll. Futur antérieur, éditions l'harmattan, pp. 5-44.
- VIDAL DE LA BLACHE P., 1979. - *Tableau géographique de la France* - éditions Talendier, coll. Monumenta Historiae, Paris (rééditions de 1903)
- VIEL J.M., 1984. - Le rôle des néo-ruraux dans le canton d'Oust, Ariège - *Revue géographique des pyrénées et du Sud Ouest*, Tome 55, Fasc.4, pp. 441-555.
- VINCIENNE M., 1972. - *Du village à la ville, le système de mobilité des agriculteurs* - éditions Ecole pratique des hautes études de Paris, Paris, 355 p.
- VISSAC B., 1993. - Société, race animale et territoire entre les théories et l'histoire : réflexions sur une crise - *Natures-Sciences-Sociétés*, Vol. 1, n° 4, pp. 282-297.

VON BERTHALANFFY L., 1973. - *Théorie générale des systèmes* - éditions Dunod, Paris, 298 p.

WAMPFLER B., 1994. - Recomposition des systèmes agricoles de moyenne montagne, mutations et perspectives, le cas de l'Aveyron - *Economie Rurale*, n° 224, pp. 52-57.

WEBER E., 1983. - *La fin des terroirs, la modernisation de la France rurale de 1870-1914* - éditions Fayard, Paris, 839 p.

WEINSCHENCK G., KEMPER J., 1982; - Les politiques agricoles et leur impact régional en Europe de l'Ouest - *Economie Rurale*, n° 150-151, pp. 67-79.

WILLIAMSON O.E. 1975. - *Markets and hierarchies. Analysis and antitrust Implications* - Free Press, New York.

WILLIAMSON O.E. 1994. - *Les institutions de l'économie* - éditions Interéditions, Paris, 404 p.

<p style="text-align: center;">TABLES DE TABLEAUX, CARTES, GRAPHIQUES ET FIGURES</p>

TABLEAU 20 : EVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE AYANT UN EMPLOI ET RESIDANT DANS UNE COMMUNE RURALE ENTRE 1982 ET 1990	179
TABLEAU 21 : PART DE LA POPULATION ACTIVE AGRICOLE (EXPLOITANTS ET SALARIES) DANS LA POPULATION DES COMMUNES RURALES (1975 A 1990)	181
TABLEAU 22 : POPULATION ACTIVE AYANT UN EMPLOI EN 1990 SELON LA LOCALISATION DE LA COMMUNE RURALE	182
TABLEAU 23 : POPULATION ET EMPLOIS EN 1990 ET LEURS EVOLUTIONS ENTRE 1982 ET 1990	185
TABLEAU 24 : CREATIONS BRUTES ANNUELLES D'ETABLISSEMENTS NON AGRICOLES PAR TYPE DE COMMUNES (PERIODE 1981-1988)	187
TABLEAU 25 : ETABLISSEMENTS ET EMPLOIS CREES PAR SECTEUR D'ACTIVITE DANS LES COMMUNES RURALES ET LES PETITES VILLES DE MOINS DE 20 000 HABITANTS (PERIODE 1981-1988)	188
TABLEAU 26 : LES INDICATEURS DEMOGRAPHIQUES UTILISES POUR LE CHOIX DES ZONES D'ENQUETE	215
TABLEAU 27 : LES INDICATEURS AGRICOLES UTILISES POUR LE CHOIX DES ZONES D'ENQUETE	216
TABLEAU 28 : LES CANTONS RURAUX CHOISIS POUR LEUR POSITION DANS LA TYPOLOGIE DEMOGRAPHIE ET AGRICULTURE	223
TABLEAU 29 : REPARTITION DE L'ECHANTILLON PAR ZONE D'ENQUETE ET VENTILATION ENTRE EXPLOITANTS MIGRANTS ET NON-MIGRANTS	224
TABLEAU 30 : PROFILS DES ENTREPRENEURS ORIGINAIRE DU PAYS (GROUPE 1), 40 INDIVIDUS	227
TABLEAU 31 : LES MOTIVATIONS DE LA MIGRATION RURALE	229
TABLEAU 32 : PROFIL DES ENTREPRENEURS MIGRANTS (GROUPE 2), 71 INDIVIDUS	230
TABLEAU 33 : ORIGINES DES PROPRIETAIRES DES TERRES LOUEES PAR LES EXPLOITANTS	235
TABLEAU 34 : LES CONDITIONS D'UNE AGRICULTURE DE TERROIR	239
TABLEAU 35 : LES EXPLOITATIONS AGRICOLES DE TERROIR D'APRES LEURS CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES	245
TABLEAU 36 : LA DIMENSION SPATIALE DU MARCHE	249
TABLEAU 37 : USAGE DES RESEAUX COMMERCIAUX ET REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DES EXPLOITATIONS-TERROIR	250
TABLEAU 38 : LES ORIGINES GEOGRAPHIQUES DE LA POPULATION OCCASIONNELLE AYANT UNE DEMANDE DE SERVICES	252
TABLEAU 39 : DENSITE ET LOCALISATION DES RESEAUX COMMERCIAUX N° 1, 3, 4 ET 5 DANS L'ESPACE ECONOMIQUE	253
TABLEAU 40 : LES MODELES DE TRANSACTION ENTRE PRODUCTEURS ET CONSOMMATEURS DE PRODUITS ALIMENTAIRES	283

TABLEAU 41 : LE TERROIR, UN TERME POLYSEMIQUE

327

Table des Cartes

CARTE 1 : EVOLUTIONS INDICIAIRES DE LA POPULATION RURALE FRANÇAISE PAR DEPARTEMENT DE 1840 A 1929 (BASE 100 EN 1840)	35
CARTE 2 : DISPARITES SPATIALES DANS LA PARTICIPATION DES DEPARTEMENTS A LA PRODUCTION AGRICOLE NATIONALE DE 1840 A 1929	37
CARTE 3 : CERCLES CONCENTRIQUES EN EUROPE (FRONTIERES POLITIQUES DE 1937)	80
CARTE 4 : EVOLUTION DE LA SAU, DU FAIRE VALOIR DIRECT ET DES SURFACES TOUJOURS EN HERBES EN FRANCE DE 1970 A 1988	97
CARTE 5 : DYNAMIQUES SPATIALES DE LA JACHERE DE 1982 A 1993	100
CARTE 6 : GEOGRAPHIE DE L'ESPACE RURAL REGIONAL (NIVEAU CANTONAL D'APRES LE RGA)	103
CARTE 7 : DYNAMIQUES DES STRUCTURES FONCIERES DES EXPLOITATIONS DANS L'ESPACE RURAL DU LANGUEDOC-ROUSSILLON ENTRE 1970 ET 1988	107
CARTE 8 : NATURE DES EVOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES DES ESPACES RURAUX ET URBAINS PAR DEPARTEMENT ENTRE 1968 ET 1990	141
CARTE 9 : LOCALISATION DE LA PROGRESSION DES SOLS ARTIFICIALISES ENTRE 1982 ET 1990	149
CARTE 10 : TYPOLOGIE DE LA DYNAMIQUE GLOBALE DES MODES D'USAGE DES SOLS EN FRANCE ENTRE 1982 ET 1990	149
CARTE 11 : LES COMMUNES EN DYNAMISME GENERAL (TYPE 1)	173
CARTE 12 : LES COMMUNES EN SITUATION DE DEPENDANCE RESIDENTIELLE (TYPE 2)	173
CARTE 13 : LES COMMUNES DE LA RESTRUCTURATION PRODUCTIVE (TYPE 3)	176
CARTE 14 : LES COMMUNES EN DECLIN CUMULE (TYPE 4)	176
CARTE 15 : CREATIONS DES ETABLISSEMENTS NON AGRICOLES ET EMPLOIS DANS LES COMMUNES RURALES ET PETITES VILLES FRANÇAISES	190
CARTE 16 : DE PLUS EN PLUS DE FEMMES CHEFS D'EXPLOITATION	195
CARTE 17 : TYPOLOGIE DES CANTONS DU LANGUEDOC-ROUSSILLON SUR LA BASE DES INDICATEURS DEMOGRAPHIQUES	218
CARTE 18 : TYPOLOGIE DES CANTONS DU LANGUEDOC-ROUSSILLON SUR LA BASE DES INDICATEURS AGRICOLES	220
CARTE 19 : LES A.O.C. EN FRANCE (REPARTITION DEPARTEMENTALE)	296
CARTE 20 : LES A.O.C. NON VITICOLES EN FRANCE (REPARTITION DEPARTEMENTALE)	297
CARTE 21 : LES PERFORMANCES ECONOMIQUES ET LA DIVERSITE DES PRODUCTIONS AGRICOLLES TYPIQUES DANS LES DEPARTEMENTS RURAUX FRANÇAIS (AOC ET PAF)	298
CARTE 22 : L'EUROPE DES PRODUITS AGRICOLES TYPIQUES (AOP ET IGP)	311

Table des Graphiques

GRAPHIQUE 1 : EVOLUTION DE LA PART DES PRODUITS AGRO-ALIMENTAIRES DANS LES ECHANGES EXTERIEURS FRANÇAIS DE BIENS MARCHANDS DE 1961 A 1990 (EN VALEUR ET EN VOLUME)	69
GRAPHIQUE 2 : EVOLUTION DU TAUX DE COUVERTURE DES PRODUITS AGRO-ALIMENTAIRES ET DES AUTRES BIENS MARCHANDS, DE 1961 A 1990, EN FRANCE (EN VALEUR ET EN VOLUME)	71
GRAPHIQUE 3 : LA PART DE LA POPULATION ET DE LA SUPERFICIE DE L'ESPACE RURAL DANS LES DIFFERENTS PAYS DE L'OCDE	118
GRAPHIQUE 4 : REPARTITION DE LA POPULATION PAR TYPE DE REGION (PART DE LA POPULATION REGIONALE DANS L'ENSEMBLE NATIONAL EN %)	121
GRAPHIQUE 5 : LA RECOMPOSITION DEMOGRAPHIQUE DE L'ESPACE RURAL	136
GRAPHIQUE 6 : EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DE LA FRANCE ENTRE 1954 ET 1990 DANS L'ENSEMBLE DES COMMUNES URBAINES (VARIATION TOTALE, CROIT NATUREL ET SOLDE MIGRATOIRE)	138
GRAPHIQUE 7 : EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DE LA FRANCE ENTRE 1954 ET 1990 DANS L'ENSEMBLE DES COMMUNES RURALES (VARIATION TOTALE, CROIT NATUREL ET SOLDE MIGRATOIRE)	139
GRAPHIQUE 8 : LES ECHANGES ENTRE LES QUATRE GRANDES CATEGORIES DE TERRITOIRE EN FRANCE ENTRE 1982 ET 1990	148
GRAPHIQUE 9 : REPARTITION DES RESIDENCES PRINCIPALES PAR STATUT D'OCCUPATION ET PAR TYPE DE LOGEMENT DANS LES COMMUNES RURALES ET URBAINES EN 1993	153
GRAPHIQUE 10 : DYNAMIQUE DE LA CONSTRUCTION DE LOGEMENT DANS LES COMMUNES RURALES ET URBAINES DE 1900 A 1993	156
GRAPHIQUE 11 : TYPOLOGIE COMMUNALE EN FONCTION DE L'EVOLUTION DE LA POPULATION ET DE L'EVOLUTION DE L'EMPLOI	164
GRAPHIQUE 12 : TYPOLOGIES ET TRAJECTOIRES DES MENAGES AGRICOLES	199

Table des Figures

FIGURE 1 : BOUCLE VERTUEUSE DU DEVELOPPEMENT PENDANT LES « TRENTE GLORIEUSES »	49
FIGURE 2 : LES SCENARIOS ENVISAGEABLES DE L'INCIDENCE DU DECLIN DEMOGRAPHIQUE AGRICOLE SUR L'ESPACE	89
FIGURE 3 : LE MODELE "CQFD"	282
FIGURE 4 : ENJEUX POLITIQUES, TERRITORIAUX ET EN TERMES DE QUALITE DE DIFFERENTS INSTRUMENTS DE NORMALISATION EN FRANCE ET EN EUROPE	313
FIGURE 5 : LE CONCEPT NORMATIF D'AGRICULTURE DE TERROIR (A.O.C. OU A.O.P.)	339
FIGURE 6 : LE CONCEPT D'AGRICULTURE DE TERROIR ELARGI	345

TABLE DES SIGLES

Sigles	Dénomination
A	A utriche
ACP	A nalyse en C omposante P incipale
AFNOR	A ssociation F rançaise de N ORmalisation
All.	A llemande
AOC	A ppellation d' O rigine C ontrôlée
AOP	A ppellation d' O rigine P rotégée
Aus.	A ustralie
B	B elgique
BPA	B revet P rofessionnel A gricole
BTA	B accalauréat T echnique A gricole
Can.	C anada
CAP	C onsentement A P ayer
CEE	C ommunauté E conomique E uropéenne
CEN	C entre E uropeen de N ormalisation
CERQUA	C entre de D éveloppement des C ERTifications des Q ualités A gricoles et A gro- A limentaires
CGP	C ommissariat G énéral au P lan
CH	S uisse
CRPEE	C entre R égional de la P roductivité et des E tudes E conomiques
CSP	C atégories S ocio- P rofessionnelle
DATAR	D irection de l' A ménagement du T erritoire et de l' A ction R égionale
DCC	D ispositif C ognitif C ollectif
DJA	D otation J eune A griculteur
DK	D anemark
Esp.	E spagne
F	F rance
Fin.	F inlande
FVD	F aire V aloir D irect
G	G èce
IAA	I ndustrie A gro- A limentaire
ICF	I ndice de C oncentration F oncière
IGP	I ndication G éographique P rotégée
INAO	I nstitut N ationale des A ppellations d' O rigine
INSEE	I nstitut N ationale de la S tatistique et des E tudes E conomiques
Irl.	I rlande
Isl.	I slande

Sigles	Dénomination
ISO	I nternational O rganization for S tandardization
J	J apon
L	L uxembourg
MBS	M arge B rute S tandard
MIRABELLE	M éthode I nformatique de R echerche et d' A nalyse des B assins par l' E tude des L iaisons L ogement- E mploi
MSA	M utualité S ociale A gricole
N	N orvège
NZ	N ouvelle- Z élande
OCDE	O rganisation de C oopération et de D éveloppement E conomique
OMPI	O ffice M ondial de la P rotection I ndustrielle
OTEX	O rientation T echnico-économique des E Xploitations
P	P ortugal
PAC	P olitique A gricole C ommune
PACA	P rovance A lpes C ote d' A zur
PAF	P roduction A gricole F inale
PAT	P roduits A gricoles T ypiques
PB	P ays B as
PME	P etites et M oyennes E ntreprises
PMI	P etites et M oyennes I ndustries
RER	R égion E ssentiellement R urale
REU	R égion E ssentiellement U rbaine
RGA	R ecensement G énéral A gricole
RGP	R ecensement G énéral de P opulation
RIM	R épertoire I nformatique des M étiers
RRR	R égion R elativement R urale
RU	R oyaume U ni
S	S uède
SARL	S ociété A R esponsabilité L imitée
SAU	S urface A gricole U tile
SCEES	S ervice E tudes E conomiques et de la S tatistique agricole
SICLER	S ecrétariat d' I nformation des C ollectivités L ocales E t R égionales
SIRENE	S ystème I nformatique R echerche des E tablissements par N omenclature d' E ntreprises
SM	S olde M igratoire
SN	S olde N aturel

Sigles	Dénomination
STH	Surface T oujours en H erbe
T	T urquie
TERUTI	Technique d'Etude et de Recherche sur l'Utilisation du Territoire
UDE	Unité de D imension E conomique
US	U nited S tates
UTA	Unité de T ravail A gricole
UU	Unité U rbaine
VA	V aleur A jsoutée
VAB	V aleur A jsoutée
VDQS	V in D élimité de Q ualité S upérieure
VT	V ariation T otale
ZPIU	Z one de P euplement I ndustriel et U rbain
EAAE	E uropean A ssociation of A gricultural E conomics

TABLES DES MATIERES

INTRODUCTION	1
<u>PARTIE I : MUTATIONS DU SYSTEME AGRICOLE FORDISTE ET RENOUVEAU DE L'ESPACE RURAL</u>	<u>24</u>
<u>CHAPITRE I : DYNAMIQUES ET RUPTURES DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE FORDISTE</u>	<u>26</u>
SECTION 1 : LES RAPPORTS DE L'AGRICULTURE AVEC L'ECONOMIE GENERALE	28
I) LES PREMIERES ESQUISSES D'UNE AGRICULTURE INTEGREE A L'ECONOMIE GLOBALE	28
A) <i>LE CONTEXTE HISTORIQUE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL DE L'ESPACE FRANÇAIS</i>	28
1) La politique publique de « gestion de crise agricole » de la fin du XIXe jusqu'au années 30	28
2) Croissance agricole, démographie et disparités spatiales	31
a) Espace productif et évolution démographique	31
b) Une relative stabilité dans la participation des différentes régions à la production agricole nationale	36
3) Modernisation de l'agriculture et volonté politique de l'équilibre de la société	39
B) <i>L'ESSOR DU MODELE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ISSU DU « FORDISME » ET LES POLITIQUES D'ACCOMPAGNEMENT</i>	42
1) Un développement basé sur la croissance économique	42
a) Diffusion d'un mode de consommation de masse	42
b) Dynamiques économiques intersectorielles entre l'agriculture, l'industrie et l'agro-alimentaire	44
2) Exode agricole - urbanisation et emploi industriel : la spirale du mode de développement fordiste	47
a) Echange inégal entre villes et campagnes	48
b) Des politiques publiques agricoles accompagnent la dynamique fordiste	51
II) CRISE ET PERSISTANCE DU MODELE DOMINANT	52
A) <i>L'INTERET D'UNE APPROCHE EN TERME DE REGULATION</i>	<i>54</i>
1) La naissance des approches de la régulation	55
a) Position du cadre général	55
b) Des approches progressives selon les auteurs	56

2) La crise du développement fordiste	58
a) De crise en crise	58
b) La crise fordiste	59
<i>B) L'AGRICULTURE DANS LA REGULATION GLOBALE ET DANS LA CRISE</i>	<i>61</i>
1) L'agriculture et la dynamique de la croissance : une accumulation intensive du capital	61
2) Revenu agricole et formation du rapport salarial	65
a) Les ménages d'agriculteurs et la consommation de masse	65
b) Un arbitrage difficile entre investissement et consommation	66
c) Le rapport du travail agricole s'oriente vers celui des salariés	66
d) Un prolongement du compromis productiviste	67
3) L'agriculture dans les grands équilibres économiques puis dans la crise	68
a) Les échanges agro-alimentaires : le passage du déficit à l'excédent	68
b) Crise de « l'agriculture productiviste »	72
SECTION 2 : LES ESPACES AGRICOLES DANS LA CONCURRENCE INTERNATIONALE	74
I) LES ESPACES DE L'AGRICULTURE PROFESSIONNELLE	75
A) <i>RENTE FONCIERE ET LOCALISATION DE L'AGRICULTURE PROFESSIONNELLE ET INDUSTRIELLE</i>	<i>76</i>
1) Une explication de la localisation de l'agriculture professionnelle par la rente foncière	76
a) Les bases de la localisation des activités agricoles	76
b) Les territoires européens de l'agriculture professionnelle	79
2) La question de l'usage des terres	82
B) <i>LA CRISE DE L'AGRICULTURE PROFESSIONNELLE ENGENDRE DES EFFETS SUR LE PRIX DES TERRES</i>	<i>85</i>
II) ESPACE AGRICOLE UTILE ET EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DES EXPLOITATIONS : DES RELATIONS COMPLEXES	87
A) <i>EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE AGRICOLE ET DEPRISE FONCIERE : DE NOMBREUSES INCIDENCES COMPLEXES A APPREHENDER</i>	<i>88</i>
1) Répartition des territoires agricoles et déclin démographique agricole	88
a) Les scénarios d'une incidence du déclin démographique agricole sur l'espace rural	88
b) Interprétations de ce schéma	90
2) La confirmation de la stabilité de l'espace agricole dans les régions rurales françaises en déclin démographique	91
a) Les exploitations qui disparaissent sont de taille plutôt modeste, au poids économique faible et détenues par des chefs âgés	92

b) L'utilisation relativement stable de l'espace et la tendance à la désintensification de l'agriculture aide au développement du faire valoir indirect	94
c) Une limitation de la production agricole transforme les systèmes productifs et peut rétroagir sur l'espace	98
<i>B) DIFFERENCIATION SPATIALE DE L'AMPLITUDE DE LA DEPRISE AGRICOLE, DES ESPACES DE MONTAGNE AU PERIURBAIN : LE CAS DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON</i>	101
1) Une approche méthodologique micro-régionale à partir d'une différenciation des cantons ruraux	101
2) Les résultats de cette approche micro-régionale	103
a) Une agriculture urbaine intensive et concentrée	103
b) Une dynamique foncière dans le rural régional de sens opposé suivant les territoires de plaines, de garrigues ou de montagnes	104
CONCLUSION DU CHAPITRE I	109
<u>CHAPITRE II : RECOMPOSITIONS ET PERSPECTIVES DE L'ECONOMIE RURALE</u>	112
<hr/>	
SECTION 1 : NAISSANCE D'ESPACE RURAUX CONVOITES	113
I) LE RETOURNEMENT DES TRAJECTOIRES DEMOGRAPHIQUES DANS LES PAYS INDUSTRIALISES	113
A) <i>LES COMPARAISONS INTERNATIONALES DE LA RECONQUETE RURALE</i>	114
1) L'épisode de l'origine urbaine du processus	114
2) Une difficile appréciation du phénomène dans les pays de l'O.C.D.E.	117
B) <i>UNE APPROCHE GLOBALE DES EVOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES DU RURAL ET DE L'URBAIN</i>	119
1) Les pays en croissance démographique naturelle et migratoire dans le rural et l'urbain	119
2) Les pays où le retournement démographique est en faveur du rural aux-dépens de l'urbain	122
3) Les pays où le développement démographique repose sur une croissance du solde migratoire conjointement dans le rural et l'urbain	123
4) Les pays de l'exode	124
II) LA DIFFUSION SPATIALE DE LA RECONQUETE : DE LA RECONQUETE MIGRATOIRE A LA REVITALISATION	126
A) <i>LE RENOUVEAU DEMOGRAPHIQUE DANS UN CONTEXTE DE REGRESSION AGRICOLE</i>	126
1) Un déclin de la population agricole dans la population rurale	126
2) Le renouveau démographique en question	129
a) L'origine urbaine du phénomène	130

b) L'extension spatiale de la reprise	132
c) Les nouveaux espaces dynamiques	132
<i>B) APPRECIATION TEMPORELLE ET SPATIALE DE LA RECOMPOSITION A PARTIR DU CAS</i>	
<i>FRANÇAIS</i>	133
1) Une lecture synthétique des trajectoires démographiques	134
2) De l'inversion de tendance migratoire à la revitalisation dans l'espace français	137
a) L'ampleur statistique de la reconquête migratoire et le basculement ville-	
campagne	137
b) La diffusion spatiale de la reconquête dans le cas de la France	139
SECTION 2 : L'INERTIE RESIDENTIELLE AU SERVICE D'UNE ECONOMIE	
RURALE RENOVEE ?	145
I) UNE INERTIE RESIDENTIELLE QUI STRUCTURE L'ESPACE RURAL	145
<i>A) DES TRANSFERTS FONCIERS QUI REVELENT LA FONCTION RESIDENTIELLE D'UNE</i>	
<i>PARTIE DE L'ESPACE RURAL</i>	146
1) Diversification des usages de l'espace rural	146
2) La dynamique résidentielle urbanise le rural sous certaines conditions	151
<i>B) HABITER L'ESPACE RURAL, C'EST SE LOGER AUTREMENT</i>	152
1) L'accession à la propriété et à la résidence individuelle motive la migration	152
2) La pression résidentielle persiste dans l'espace rural pour les années récentes	154
II) LA REVITALISATION ECONOMIQUE DE L'ESPACE RURAL ET L'AGRICULTURE	
DOMINANTE : UNE ABSENCE DE PONT	158
<i>A) LES RELATIONS ENTRE POPULATION RURALE ET EMPLOI : APPROCHE</i>	
<i>METHODOLOGIQUE ET APPLICATION</i>	160
1) Nécessite d'une distinction entre lieu de résidence et lieu de travail	161
2) Application de la typologie à l'espace rural du Languedoc-Roussillon	166
<i>B) LA RECONQUETE ECONOMIQUE DU MONDE RURAL</i>	178
1) Une revitalisation économique par les hommes : la recomposition sociale	
comme premier indicateur de sa diversité	177
2) Une recomposition des activités suite à la création d'entreprises non agricoles	183
a) La concentration des activités dépassant celle des hommes n'est pas	
démontrée dans le rural	184
b) L'industrie rurale résiste	186
c) Dynamiques des créations d'entreprises non agricoles en milieu rural	
inégalement réparties	186
III) LES PROCEDURES DE RECOMPOSITION EN AGRICULTURE : UNE APPROCHE	
STATISTIQUE DIFFICILE	192
<i>A) DE NOUVELLES MODALITES DANS LA RELEVÉ DES POPULATIONS AGRICOLES</i>	192

1) Une problématique de succession en agriculture différente suivant les territoires	193
a) Des installations de plus en plus souvent non aidées	193
b) De plus en plus de femmes chefs d'exploitation	194
c) La population agricole bénéficie-t-elle des flux de migrants en destination de l'espace rural ?	196
2) Vers quels types d'exploitations se dirige-t-on ?	197
<i>B) LES HYPOTHESES SUR LESQUELLES SE FONDE L'ENQUETE SUR LES MILIEUX AGRICOLES</i>	202
<i>CONCLUSION DU CHAPITRE II</i>	206
 <i>CONCLUSION DE LA PARTIE I</i>	 208
 <u>PARTIE II : PRODUITS AGRICOLES TYPIQUES ET ORGANISATION TERRITORIALE</u>	 <u>210</u>
 <u>CHAPITRE III : L'ECONOMIE DE LA RECONQUÊTE DE L'ESPACE RURAL PAR L'AGRICULTURE DE TERROIR</u>	 <u>212</u>
 SECTION 1 : LA MISE EN PLACE DE L'ENQUETE ET LE CHOIX DES ZONES	 214
SECTION 2 : LA MIGRATION VERS L'AGRICULTURE	225
I) LES AGRICULTEURS DE LA REVITALISATION RURALE	225
1) Les exploitants originaires du pays	225
2) Les entrepreneurs migrants (groupe 2), leurs motivations et leurs profils	228
a) L'origine géographique de ces exploitants et la motivation à la migration : le projet agricole au coeur de la décision	228
b) Les trois phases de nouveaux entrepreneurs migrants : de l'idéologie à la reconquête professionnelle des milieux ruraux	229
II) UN PROCESSUS D'INSTALLATION EN AGRICULTURE DIFFERENT ENTRE NOUVEAUX AGRICULTEURS ET AUTOCHTONES	233
SECTION 3 : UNE ECONOMIE AGRICOLE DE TERROIR DANS LES MILIEUX RURAUX PROFONDS	238
I) L'AGRICULTURE DE TERROIR : UNE DIVERSITE DE L'OFFRE POUR DES MICRO-MARCHES REMUNERATEURS	239
A) LA DIVERSITE DES SYSTEMES DE PRODUCTION EN RELATION AVEC L'ESPACE	239

1) En référence avec les composantes de l'agriculture de terroir	239
2) La nature des productions agricoles de terroir	240
<i>B) UNE DEMANDE SPECIFIQUE DE PRODUIT TERROIR</i>	<i>241</i>
1) La demande de produit terroir est liée au revenu	241
2) Ces produits correspondent à une double demande dans l'espace	242
<i>C) UNE TYPOLOGIE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DE TERROIR A PARTIR DU REVENU</i>	
<i>DES MENAGES</i>	<i>244</i>
1) L'exploitation-terroir traditionnelle	246
2) L'exploitation-terroir dépendante des activités extérieures du ménage	246
3) L'exploitation-terroir tertiaisée	246
II) L'INSERTION DE L'AGRICULTURE DE TERROIR AU TERRITOIRE ECONOMIQUE	247
<i>A) LE MARCHE LOCAL : UN TREMLIN POUR 4 EXPLOITATIONS SUR 10</i>	<i>247</i>
1) L'accès direct des consommateurs au produit terroir	248
a) La multiplication des stratégies de ventes directes : une nécessité économique	248
b) Des marchés ruraux et urbains	248
c) Des tentatives de ventes par correspondance pour une clientèle fidèle	250
2) Le marché local et les populations touristiques : une explication de l'émergence d'exploitations-terroir tertiaisées grâce à une redistribution spatiale du marché	250
a) L'origine de la clientèle de services est fonction de la nature des prestations	251
b) Les motivations des populations occasionnelles	251
<i>B) LES MARCHES EXTRA-LOCAUX EN RELATION AVEC LES PARTENAIRES COMMERCIAUX</i>	<i>253</i>
1) Le rôle des partenaires commerciaux locaux	253
a) Le réseau commercial indirect (réseau 1) : un partenaire le plus souvent local pour un marché extérieur au marché local	253
b) Les autres partenaires locaux agissant sur un marché extérieur (réseaux 3 et 4)	254
2) Les marchés régionaux, nationaux et internationaux	254
a) Le marché régional	254
b) Le marché national	255
c) Le marché international	255
CONCLUSION DU CHAPITRE III	257

CHAPITRE IV : LA REFONTE DU CONCEPT D'AGRICULTURE DE TERROIR 259

SECTION 1 : QUALITE ET ECONOMIE DES PRODUITS AGRICOLES	
TYPIQUES	263
I) LA SELECTION DES PRODUITS ET LEURS CARACTERISTIQUES	263
A) <i>LA NOTION D'ESPACE DES PRODUITS</i>	263
1) La différenciation verticale	264
2) La différenciation horizontale	264
3) L'approche par les caractéristiques du bien	264
B) <i>QUALITE ET INFORMATION</i>	265
C) <i>LA PROBLEMATIQUE DES PRODUITS DE QUALITE INCERTAINE</i>	269
1) Le problème des "lemons"	269
2) La question de la garantie sur la qualité des produits en situation de concurrence	270
II) QUALITE DES PRODUITS ET RELATION A L'ESPACE DANS LE CAS DES PRODUITS AGRO-ALIMENTAIRES	272
A) <i>POURQUOI UTILISER LES CONVENTIONS</i>	272
1) L'intérêt d'une approche par les conventions	272
2) Une pluralité de convention aidant à la construction sociale de la qualité	275
3) Qualité et formes de convention dans l'agro-alimentaire	279
B) <i>QUALITE DES PRODUITS, REFERENCE A L'ESPACE ET CONVENTION DOMESTIQUE SPATIALISEE</i>	285
SECTION 2 : LA CONSTRUCTION EUROPEENNE DES PRODUCTIONS AGRICOLES DE "TERROIR" : ENJEUX ET CONTRADICTIONS	
AGRICOLES DE "TERROIR" : ENJEUX ET CONTRADICTIONS	289
I) LA CONSTRUCTION EUROPEENNE DE LA POLITIQUE AGRICOLE DE QUALITE ET LA RECHERCHE D'UN MODELE DE REFERENCE DANS LA CEE	291
A) <i>L'EVOLUTION DU CADRE LEGISLATIF INTERNATIONAL CONCERNANT LES PRODUITS D'ORIGINE</i>	291
1) Un enjeu international	291
2) Des formes juridiques anciennes et les instruments conventionnels classiques	292
B) <i>LE CAS DE LA FRANCE, UN PIVOT DANS LA CONSTRUCTION DE LA REGLEMENTATION EUROPEENNE</i>	294
II) LES ENJEUX ET LES LIMITES DE LA CONSTRUCTION EUROPEENNE	300
A) <i>MUTATIONS DE LA PAC ET NOUVELLES FORMES DE NORMALISATION DES PRODUITS AGRO-ALIMENTAIRES : QUELLES SIGNIFICATIONS ECONOMIQUES ?</i>	300
1) Des objectifs internes à l'Europe des 15	300
2) Les avantages et les risques de la formation d'une norme de qualité pour les produits agricoles typiques	301

3) L'origine, un avantage concurrentiel dans la globalisation de l'économie et une opportunité dans la nécessaire relance de la construction européenne	306
<i>B) L'EMERGENCE DE NOUVELLES FORMES DE CONCURRENCE AU SEIN DE L'ESPACE EUROPEEN DANS L'HYPOTHESE D'UNE NORMALISATION REUSSIE DES PRODUITS AGRICOLES TYPIQUES</i>	308
1) L'élargissement spatial des produits de "terroir" au niveau européen : une ouverture à la concurrence ?	308
2) Des enjeux politiques, économiques et territoriaux de la normalisation de produits typiques au niveau européen, en phase avec d'autres instruments de normalisation déjà existants ?	312
SECTION 3 : AGRICULTURE DE TERROIR ET ORGANISATION TERRITORIALE	316
I) LE TERRITOIRE ET LE TERROIR	317
<i>A) UN TERRITOIRE A TROIS FACETTES</i>	317
<i>B) LE TERROIR, UN ESPACE AYANT UNE IDENTITE, FAISANT L'OBJET D'UNE APPROPRIATION ET D'UN ENRACINEMENT</i>	320
1) Les propriétés distinguant un lieu parmi d'autres	320
a) L'identité du lieu	320
b) L'appropriation du Lieu.	321
c) L'enracinement	322
2) Le terroir naturel, social, patrimonial	322
a) Le terroir dans sa dimension naturelle	322
b) Le terroir dans sa dimension sociale	324
c) Le terroir dans sa dimension patrimoniale	324
II) LE TERRITOIRE DE L'AGRICULTURE DE TERROIR, ASPECT ORGANISATIONNEL	328
1) Les propriétés communes d'une organisation territoriale des agricultures de terroir	329
a) Les propriétés communes	329
b) Agriculture de terroir et externalités territoriales	332
c) Les principes généraux de régulation et d'équilibration applicables à tout système	334
2) Le concept normatif d'agriculture de terroir (système 1) (type AOC, AOP)	337
3) Le concept d'agriculture de terroir élargi	341
CONCLUSION DU CHAPITRE IV	347
 CONCLUSION DE LA PARTIE II	 349

CONCLUSION	350
ANNEXES I : LE QUESTIONNAIRE DE L'ENQUETE	359
ANNEXES II : RESULTATS DETAILLES DE L'ENQUETE	376
BIBLIOGRAPHIE	425
TABLES DES TABLEAUX, CARTES, GRAPHIQUES ET FIGURES	455
TABLE DES SIGLES	461
TABLES DES MATIERES	465